This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

603

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME VII.

ANNÉE 1878. — 1er SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JANVIER-FÉVRIER 1878.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 7 janvier et 4 février 1878, par M. Hippeau, secrétaire, p. 1 à 7.

Section d'archéologie. — Séances des 14 janvier et 11 février 1878, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 8 à 15.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, p. 16 à 18.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, p. 19 et 20.

Rapport, par M. Michelant, sur le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, p. 20 à 23.

Rapport, par M. J. de Laborde, sur les travaux de l'Académie nationale de Reims, p. 23 et 24.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur les travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 24 à 27.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 27 à 29.

Rapport, par M. C. Hippeau, sur les Mémoires du président Bigot de Montville sur la sédition des *nu-pieds* et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639, publiés par le vicomte d'Estaintot, pour la Société de l'histoire de Normandie, p. 29 et 30.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Le Clerc, sur les Mémoires de la Société philomathique de Verdun, p. 31 et 32.

Rapport, par M. R. de Lasteyrie, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 32 à 34.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 34 et 35.

Rapport, par M. A. Ramé, sur le Catalogue du Musée archéologique de Nantes; — topographie ancienne de la basse Loire; — *Brivates portus*, p. 35 à 49.

Digitized by Google

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. de Mas Latrie, sur des communications de MM. Ch. Aubertin, Edmond Blanc, Bourbon, Canat de Chizy, Devoulx, Pouy, Octave Teissier et l'abbé Verlaque, p. 50 à 54.

Traité d'alliance offensive et défensive entre le roi de Castille, Pierre le Cruel, et le comte d'Armagnac, Jean Ier. Communication de M. Bourbon, p. 54 à 61.

Extrait du cartulaire de l'abbaye de Valloires. Communication de M. Pouy, p. 61 à 63.

Bulle de Clément VII relative au meurtre de la reine Jeanne, comtesse de Provence (16 des kalendes de juillet 1385), p. 64 à 66.

Notice et copie d'une inscription arabe trouvée à Marseille. Communication de M. A. Cherbonneau, p. 66 et 67.

Lettre écrite de Morée à Étienne de Semur, doyen de Chalon-sur-Saône, par le seigneur de Rosche la Molère, son neveu (9 septembre 1399). Communication de M. Canat de Chizy, p. 68 à 70.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur le tarif de la subsistance des gardes du corps à Melun, en 1669. Communication de M. G. Leroy, p. 70 à 73.

Texte de cette communication, p. 73 à 76.

Rapport, par M. Michelant, sur diverses pièces originales communiquées par M. l'abbé Tisserand, p. 76 et 77.

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur un menu de souper au xve siècle. Communication de M. Jules Guillemin, p. 77.

Texte de cette communication, p. 77 et 78.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Le Clerc, sur Fismes et ses anciennes fortifications. Communication de M. Mercier, p. 79 à 81.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur une boucle d'ivoire trouvée à Issoudun. Communication de M. Buhot de Kersers, p. 81 à 84.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'extrait d'un inventaire fait à Paris en 1757. Communication de M. le comte de Mellet, p. 84 à 86.

Rapport, par M. A. Ramé, sur des documents relatifs aux monuments de Compiègne en 1792. Communication de M. de Marsy, p. 86 à 88.

Rapport, par M. Chabouillet, sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge. Communication de M. l'abbé Corblet, p. 88 à 91.

Texte de cette communication, p. 91 à 98.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur les fontaines et regards de la ville de Paris. Communication de M. Doublet, p. 98 et 99.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur diverses communications de MM. d'Héricourt, Michel, de Mellet, Marionneau, de Backer, relatives à des inscriptions du moyen âge, p. 99 à 103.

Rapport, par M. Charles Robert, sur des poteries de la Narbonnaise avec marques de fabrique. Communication de M. Berthomieu, p. 103 et 104.

Rapport, par M. Charles Robert, sur une statuette de terre cuite. Communication de M. Godard-Faultrier, p. 104 à 108.

Note sur des mesures et des poids des xve-xvie siècles, conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard. Communication de M. Jules Gauthier, p. 108 à 112.

Rapport, par M. Le Clerc, sur une découverte de poteries et d'armes de l'époque gallo-romaine. Communication de M. Pouy, p. 112 et 113.

Digitized by Google

Rapport, par M. Barbet de Jouy, sur le Zodiaque de l'église de Montigny (Seine-Inférieure). Communication de M. Le Breton, p. 113 à 115.
Texte de cette communication, p. 115 à 120.

Nécrologie. — M. Edgard Boutaric. Notice, par M. Jules Tardif, p. 121 à 123.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 124 à 126.
Société d'émulation du Doubs, p. 126 et 127.
Société académique de Brest, p. 127.
Académie des jeux floraux, p. 127 à 129.
Société philotechnique de Pont-à-Mousson, p. 129.
Société polymathique du Morbihan, p. 129.
Société d'émulation de Cambrai, p. 130.
Académie d'Arras, p. 130.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 131.
Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 132.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 132.

CHRONIQUE.

Société académique de Saint-Quentin. — Concours de l'année 1879, p. 133 à 135.
Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, p. 135 et 136.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER-FÉVRIER 1878.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président annonce la mort de M. Boutaric, membre de la section d'histoire et de philologie. Le concours éclairé que M. Boutaric n'a cessé de prêter aux travaux de la Section, dit M. L. Delisle, son zèle et sa constante assiduité feront ressentir vivement la perte que le Comité vient de faire.

La Section s'associe aux regrets exprimés par son président, et, sur sa proposition, M. Jules Tardif est chargé de la rédaction d'une notice nécrologique qui sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse à la Section la *notice* et l'*inscription* d'un cimetière musulman établi près de Marseille en 1770.

Renvoi à M. de Mas Latrie.

[1] Voy. plus loin, p. 121.

Digitized by Google

M. Albanès, correspondant à Marseille : copie de six bulles inédites du pape Innocent III.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier : copie d'un Recueil de lettres et documents relatifs au règne de Henri IV (manuscrit de la bibliothèque de Salins).

Renvoi à M. de Boislisle.

M. de Saint-Genis, correspondant à Fontainebleau :

1° Texte des cahiers présentés aux états généraux qui se tinrent à Aoste le 22 novembre 1484;

2° Documents transcrits dans les archives du Val d'Aoste et qui constatent les très-nombreuses réunions périodiques des états généraux qui eurent lieu de 1531 à 1766 dans les Alpes de Savoie.

M. de Saint-Genis signale en même temps un Recueil de documents parlementaires inédits conservés dans les mêmes archives.

Renvoi à M. Georges Picot.

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée), fait hommage au Comité de son volume intitulé: *Cartulaire du bas Poitou* (*département de la Vendée*).

Dépôt à la bibliothèque de cet ouvrage, sur lequel M. L. Delisle appelle l'attention toute particulière de la Section d'histoire, et remercîments à l'auteur.

M. le Président rend compte des propositions faites par la commission chargée d'examiner certaines questions relatives à la publication de la *Revue des Sociétés savantes;* ces propositions sont adoptées par la Section.

M. le baron de Watteville appelle l'attention de la Section sur le projet d'un congrès européen des Sociétés savantes au mois de septembre prochain. Il demande si ce congrès doit empêcher la réunion de la Sorbonne d'avoir lieu.

MM. Alfred Maury et Jourdain pensent que les deux réunions ont un caractère tout différent, et qu'il y a intérêt à réunir comme à l'ordinaire, au mois d'avril, les délégués des Sociétés savantes.

La Section décide que cette réunion aura lieu.

Digitized by Google

M. Chéruel, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Zeller (Berthold) : Publication, dans la collection des Documents inédits, des *Dépêches des ambassadeurs florentins en France* et des *Lettres de la Reine mère et de Louis XIII, relatives à la régence de Marie de Médicis*, lit un rapport qui conclut à l'adoption en principe d'un recueil choisi de ces documents. Cette publication ne devra pas excéder la matière d'un volume.

M. le Président signale l'inconvénient des publications dans lesquelles les éditeurs se bornent à donner textuellement un certain nombre de lettres choisies, sans la moindre indication de pièces qui leur paraissent moins importantes et qui restent en dehors de l'édition. Il en résulte que les recueils ainsi formés ne dispensent pas les historiens de recourir aux documents originaux et de recommencer les plus laborieux dépouillements. Le meilleur moyen d'éviter cet inconvénient ne serait-il pas de représenter par de courtes analyses les pièces qui ne sont pas jugées assez intéressantes pour être imprimées *in extenso?* L'avantage des recueils où il est tenu compte de toutes les pièces d'une série déterminée est hautement apprécié par les personnes qui, par exemple, ont occasion de consulter les *Calendars* publiés sous la direction du Maître des rôles.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Desjardins et Théry.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par MM. Michelant, Jourdain, J. de Laborde et le comte de Luçay.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. A. de Barthélemy fait un rapport verbal sur un manuscrit de M. Bulliot, membre non résidant, à Autun, intitulé : *La foire de Bibracte*.

Dépôt aux archives.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse au Comité une copie de quatre chartes extraites du cartulaire de Notre-Dame de Foigny-en-Thiérache.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Alart, correspondant à Perpignan, les documents suivants :

1° Attestation relative à la vente d'une maison sise à Perpignan (1407);

2° Reconnaissance faite par un exécuteur de la haute justice (1328);

3° Marché pour l'administration de l'hôpital des juifs de Perpignan (1414);

4° Actes d'affranchissement d'une esclave russe et d'une esclave circassienne (1420);

5° Extrait de testament portant affranchissement d'une esclave;

6° Acte d'affranchissement d'un enfant de huit jours, né d'une esclave et d'un sergent du bailli de Perpignan;

7° Acte de restitution de dot en faveur d'une juive dont le mari s'est converti au christianisme (1421);

8° Extraits du testament d'un chanoine, relatifs à la succession de sa fille, née d'une esclave affranchie par le testateur (1430).

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : copie d'une charte d'affranchissement des habitants de Rupt, par Jehan, seigneur dudit lieu et d'Ottricourt (1443).

Renvoi à M. P. Meyer.

M. de Longuemar, correspondant à Poitiers : Manuscrit intitulé *Château-Guillaume et ses seigneurs depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours.*

Renvoi à M. de Boislisle.

Digitized by Google

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : copie d'une lettre de Catherine de Médicis.

Renvoi à M. le comte de la Ferrière.

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne) : note relative à trois lettres du cardinal de Richelieu publiées dans le dernier numéro de la *Revue*.

Renvoi à M. Chéruel.

M. de Montégut, correspondant à Limoges : copie de trois lettres de Henri de Bourbon, second prince de Condé.

Renvoi à M. L. Lalanne.

M. Nozot, correspondant à Sedan : trois ordonnances du prince souverain de Sedan, 1608, 1619 et 1620.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Tartière, correspondant à Mont-de-Marsan : trois lettres de Corisande d'Andoyns, maîtresse de Henri IV.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Vayssière, correspondant à Bourg : copie d'un document du xve siècle, *Instructions données par le duc de Bourgogne à ses représentants auprès du duc et de la duchesse de Savoie.*

Renvoi à M. Desnoyers.

Les hommages suivants sont faits au Comité par les auteurs :

M. Babeau, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes : *Le village avant la Révolution;* Troyes, 1877, 1 vol. in-8°, 280 pages.

M. Leroy, correspondant à Melun : *La léproserie de Saint-Lazare de Melun;* Meaux, 1877, brochure in-18, 30 pages.

M. Grellet Balguerie, juge à Lavaur : la 14e édition des *Œuvres de Meste Verdié, poëte gascon, avec une notice sur sa vie et ses œuvres par Charles Bal (Balguerie)*; Bordeaux, 1877, 1 vol. in-18, 327 pages.

M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar : *Recherches sur la constitution de la commune à Colmar;* Colmar, 1877, 1 vol. in-8°, 175 pages.

M. Germain, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres

Digitized by Google

de Montpellier : *Lettre de Manuel de Fiesque concernant les dernières années du roi d'Angleterre Édouard II*, publiée pour la première foïs d'après le texte du cartulaire de Maguelonne; Montpellier, 1878, in-4°, 23 pages.

Dépôt de ces divers ouvrages à la bibliothèque du Comité et remercîments à leurs auteurs.

M. Saige, archiviste aux Archives nationales, demande à être chargé de la publication des *Actes, mandements et lettres d'Alphonse de Poitiers*. Cette publication, adoptée en principe par le Comité, avait été confiée à M. Boutaric.

Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. le comte de Luçay, Jules Tardif et Léon Gautier.

M. Rédet, membre non résidant, à Poitiers, adresse son manuscrit du *Dictionnaire topographique de la Vienne*.

Renvoi à l'examen de M. A. de Barthélemy.

M. Jules Tardif donne lecture de la notice nécrologique sur M. Boutaric, dont la rédaction lui avait été confiée. Cette notice sera publiée dans la *Revue des sociétés savantes*[1].

M. le Président fait connaître les propositions de la commission des récompenses, en vue de la réunion de la Sorbonne au mois d'avril.

La rédaction du rapport sur les travaux des trois Sociétés qui devront se partager le prix de *trois mille francs*, accordé par le Ministre de l'instruction publique, est confiée à M. Hippeau.

M. Hippeau lit un rapport : 1° sur les Mémoires du président Bigot de Montville relatifs à *la sédition des Nu-Pieds*, publiés par la Société d'histoire de Normandie; Rouen, 1876, 1 vol. in-8°;

2° Sur le tome III des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. de Mas Latrie lit un rapport sur des communications manuscrites de MM. Aubertin, Edmond Blanc, Bourbon, Devoulx, Pouy,

[1] Voy. p. 121.

Digitized by Google

l'abbé Verlaque, O. Teissier, l'abbé Auvergne, Cherbonneau et Canat;

M. de Boislisle, sur des communications de MM. Leroy, Houdoy et Beaucher-Filleau;

M. Michelant, sur des communications de M. l'abbé Tisserand;

M. Lalanne, sur des communications de M. Guillemin.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LEON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse au Comité trois estampages d'inscriptions chrétiennes trouvées à Hadjar-er-Roum qui lui avaient été demandées.

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. de Backer, correspondant à Noordpeene (Nord), adresse la copie d'une inscription du XVIe siècle relative à Jean Bellegambe, le peintre du fameux triptyque de la sacristie de l'église Notre-Dame de Douai, dont il a déjà été question dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Barbey, correspondant à Château-Thierry, adresse un rapport sur une découverte de sépultures préhistoriques à Nanteuil-Vichel (Aisne). Ce rapport est accompagné de nombreux dessins.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Jules Gauthier, correspondant à Besançon, adresse une note sur des poids et mesures du XVe au XVIIe siècle, conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Germer-Durand fils, correspondant à Nimes, adresse l'estampage d'une inscription romaine trouvée dans cette ville.

Renvoi à M. L. Renier.

M. Leclercq de la Prairie, correspondant à Soissons, adresse un

[1] Voy. 5e série, t. VII, p. 119; — 6e série, t. I, p. 35.

Digitized by Google

huitième rapport sur les anciennes cloches du département de l'Aisne.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Pouy, correspondant à Amiens, signale une découverte de poteries et de débris d'armures de l'époque romaine à Cachy (Somme).

Renvoi à M. le colonel Le Clerc.

M. Léon Martel, juge de paix à Castets (Landes), adresse une notice sur les ruines romaines de Serres-Gaston (Landes).

Renvoi à M. J. Quicherat.

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de la commission, composée des bureaux des sections d'histoire et d'archéologie et de plusieurs membres de ces deux sections, qui devait donner son avis sur diverses modifications à introduire dans la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

Après avoir entendu les propositions de la commission, la Section les approuve. Il est en outre entendu que la commission tiendra compte, dans la mesure du possible, de diverses observations présentées au cours de la discussion et particulièrement du désir émis par plusieurs membres et notamment par ceux qui composent le bureau, de voir la *Revue* paraître à des intervalles moins éloignés.

M. Servaux, sous-directeur, donne lecture de l'arrêté ministériel relatif à la réunion annuelle de la Sorbonne. Cet arrêté fixe les jours de lecture aux mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril. La distribution solennelle des récompenses aura lieu le samedi 27 avril. Selon l'usage, chacune des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes disposera d'une allocation de 3,000 francs qui, pour chacune des sections d'histoire et d'archéologie, sera divisée en trois médailles d'or. M. le Président désigne ensuite les membres de la Section qui avec le bureau feront partie de la commission spéciale des récompenses.

M. Darcel dépose, de la part de M. de Longuemar, correspondant à Poitiers, une notice sur le Château-Guillaume. Ce travail paraissant plutôt du ressort de la Section d'histoire lui sera renvoyé[1].

[1] Voy. plus haut, p. 4.

Digitized by Google

M. Darcel dépose ensuite, de la part de M. Gaston Lebreton, membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, un mémoire intitulé : *Le Zodiaque de l'église de Montigny*, qui est renvoyé à M. Barbet de Jouy.

MM. du Sommerard et Alfred Ramé appellent l'intérêt de la Section sur les vitraux et les fonts baptismaux de l'église de Betton (Ille-et-Vilaine) dont la conservation est menacée.

M. Ramé, à la demande de M. le Président, rédigera une note sur cette importante question. Le même membre donne lecture d'un rapport sur le régime auquel sont actuellement soumises les visites dans plusieurs édifices religieux et notamment dans la basilique de Saint-Denis et à Notre-Dame de Paris. Ce rapport, dans lequel cette question est traitée magistralement, est écouté avec le plus grand intérêt par la Section qui, après délibération, décide qu'il sera mis sous les yeux de M. le Ministre de l'instruction publique.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Darcel, G. Bertrand et J. Quicherat.

M. le colonel Le Clerc lit un rapport sur le tome VIII des *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*. Le même membre lit un autre rapport, celui-ci sur une communication de M. Mercier, membre de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, *Notice sur les anciennes fortifications de Fismes* (*Marne*);

M. Edmond Le Blant, sur une communication de M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges, relative à une fibule ou boucle d'ivoire trouvée à Issoudun.

Renvoi à la commission de la *Revue*;

M. Darcel, sur une communication de M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne), relative à un inventaire dressé à Paris en 1757;

M. A. Ramé, sur une communication de M. de Marsy, correspondant à Compiègne. Cette communication est la copie de divers documents relatifs à des monuments historiques et à des œuvres

Digitized by Google

d'art qui existaient à Compiègne au moment de la Révolution de 1789;

M. Chabouillet, sur une notice de M. l'abbé Corblet, correspondant à Versailles: *Médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge ;*

M. Albert Lenoir, sur une communication de M. Doublet, secrétaire de l'Académie d'Hippone, relative aux fontaines et regards de la ville de Paris et de sa campagne en 1765;

M. le baron de Guilhermy, sur diverses communications de M. le comte d'Héricourt, de MM. Edmond Michel, Marionneau, comte de Mellet et de Backer.

Les rapports de MM. Leclerc, Le Blant, Darcel, Ramé, Chabouillet, Lenoir et F. de Guilhermy sont renvoyés à la commission de rédaction.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Bulliot, membre non résidant, à Autun, président de la Société éduenne, adresse un mémoire, avec plan à l'appui, sur les dernières fouilles du mont Beuvray.

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse l'estampage d'une inscription romaine.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Alart, correspondant à Perpignan, adresse la copie d'un marché pour la confection d'un drap ou tapis historié d'Arras, 1411.

Renvoi à M. Darcel.

Digitized by Google

M. A. Nicaise, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse un mémoire intitulé : *Découverte des époques de la pierre et du premier âge du fer dans le département de la Marne.*

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse des notes sur les communes de Verpel, Blanchefosse et Bonne-Fontaine.

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. A. de Barthélemy, notre savant collègue de la section d'histoire, fait hommage de sa dissertation intitulée : *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine* (extrait de la *Gazette archéologique*, 1877);

M. Vachez, membre de la Société littéraire de Lyon, de diverses dissertations dont il est l'auteur :

Lyon au XVIIe siècle; Lyon, 1877, in-8°, 88 pages;

Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum, par M. A. d'Aigueperse, avec annotations de M. Vachez; Lyon, 1873, in-8°, 21 pages;

Les fouilles du mont Beuvray; Lyon, 1872, in-8°, 15 pages;

Les fouilles du tumulus de Macheral; Lyon, 1873, in-8°, 7 pages;

Châtillon-d'Azergues, son château, sa chapelle et ses seigneurs, par M. Vachez, avec additions par M. de Valons; Lyon, 1869, in-8°, 95 pages;

Isabeau d'Harcourt et l'église de Saint-Jean; Lyon, 1868, in-8°, 16 pages;

M. Revon, conservateur du musée et de la bibliothèque d'Annecy, secrétaire de la Société florimontane, correspondant du Ministère de l'instruction publique, de son ouvrage intitulé : *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, épigraphie gauloise, romaine et burgonde;* Annecy, 1870;

M. Joseph de Baye, correspondant à Baye (Marne), d'un travail dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Quelques traces de l'âge du bronze en Champagne* (1877).

Des remercîments seront adressés à MM. A. de Barthélemy, Vachez, Revon et J. de Baye.

Digitized by Google

M. Servaux, sous-directeur, fait connaître à la Section les propositions de la commission des récompenses en vue de la prochaine réunion des délégués des Sociétés savantes. Trois sociétés sont proposées pour chacune des médailles de 1,000 francs. En outre la Section propose pour la croix de la Légion d'honneur un membre d'une Société savante qui s'est fait connaître par de remarquables travaux, quatre autres membres de Sociétés savantes ou correspondants du Ministère pour les palmes d'officier de l'instruction publique et trois pour celles d'officier d'académie.

M. Nuitter, secrétaire de la direction de l'Opéra, demande la publication dans la collection des Documents inédits d'un manuscrit qui lui paraît de la plus grande importance au point de vue de l'histoire des décors théâtraux et de celle de la Comédie-Française. Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 24330, est intitulé : *Mémoire de plusieurs décorations qui servent aux pièces contenues en ce présent livre, commencé par Laurent Mahelot et continué par Michel Laurent en l'année 1673.*

Plusieurs membres de la Section, tout en reconnaissant que ce manuscrit est fort intéressant, le trouvent trop moderne pour qu'elle puisse se charger de le publier. La Comédie-Française pourrait, au contraire, en faire une sorte de complément au *Journal de Lagrange* dont elle a donné une belle et intéressante édition.

La proposition de M. Nuitter est mise aux voix par M. le Président; à l'unanimité, la Section décide que le manuscrit en question ne doit ni ne peut être publié dans les Documents inédits.

M. Léon Renier fait un rapport verbal sur la lettre de M. Courgeon, inspecteur de l'académie de Paris, relative à la situation des monuments de l'antiquité de l'Algérie.

Les faits regrettables signalés dans la lettre de M. Courgeon ne sont malheureusement que trop réels. Un seul exemple fera juger de l'abandon dans lequel sont laissés les monuments les plus intéressants. Des 4,000 inscriptions publiées par M. Renier, dans son grand recueil, c'est tout au plus s'il en subsiste aujourd'hui la moitié. Le gouverneur général de l'Algérie, instruit de cet état de choses, avait espéré le faire cesser, au moyen de la création d'un inspecteur des monuments historiques par province, mais le crédit

Digitized by Google

demandé à cet effet a été refusé par la Chambre des députés qui ne croit pas à l'efficacité du remède proposé.

A ce sujet, M. Charles Robert, qui est intendant général et archéologue, et par conséquent fort compétent, déclare qu'il ne croit pas non plus que des inspecteurs auraient réussi à arrêter le mal. Selon notre savant collègue, le meilleur moyen d'arriver au but que l'on voudrait atteindre serait que tous les agents du gouvernement en Algérie, sans exception, fussent tenus de veiller à la conservation des monuments, et eussent qualité pour dresser ou faire dresser procès-verbal en cas de contravention aux lois et règlements sur la matière.

M. Léon Renier approuve cette opinion et ajoute qu'il y aurait lieu d'adresser une circulaire aux inspecteurs d'académie, aux maires, aux instituteurs primaires, pour qu'ils aient à signaler la découverte des monuments et à veiller à leur conservation. En résumé, la Section demande que l'attention de M. le Ministre soit attirée sur les propositions de MM. L. Renier et Charles Robert, auxquelles elle s'associe unanimement.

M. A. Bertrand met sous les yeux de ses collègues une fibule de l'époque mérovingienne en cristal de roche que l'on vient de trouver dans le département de la Marne et qui lui a été adressée par M. Morel, correspondant à Châlons.

M. le colonel Le Clerc présente un marteau de porte du XIIIe siècle conservé au musée de l'artillerie, qui, si l'on s'en rapporte à son étiquette, provient de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. Robert de Lasteyrie donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*[1];

M. Ch. Robert, sur le *Bulletin de la Société académique de Brest*[2];

M. Alfred Ramé, sur le *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, par M. Parenteau, conservateur.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

[1] Année 1877.
[2] 2e série, t. III, 1875-1876.

Digitized by Google

M. Charles Robert lit un rapport sur deux communications :

1° Sur un travail de M. Berthomieu, correspondant à Narbonne, intitulé : *Poteries de la Narbonnaise avec marques de fabrique;*

2° De M. Godard-Faultrier, correspondant à Angers, sur une statuette en terre blanche trouvée à Lesvières près Angers.

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Doüet d'Arcq fait un rapport verbal sur une note de M. J. Gauthier, correspondant à Besançon, sur des poids et mesures du XVe au XVIIe siècle, conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard, et en propose l'impression dans la *Revue.*

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

M. le colonel Le Clerc lit un rapport sur une communication de M. Pouy, correspondant à Amiens, relative à une *découverte de poteries et de débris d'armures gallo-romaines à Cachy, canton de Sains (Somme).*

Renvoi du rapport à la commission de la *Revue* et dépôt de la lettre aux archives.

M. Barbet de Jouy lit un rapport sur une communication de M. Gaston Le Breton, membre de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, sur le Zodiaque de l'église de Montigny (Seine-Inférieure).

Ce rapport conclut à l'impression, et la Section a adopté cette conclusion.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Tome XXXII, 1872 à 1875. Le Puy, 1877, 1 vol. in-8°.

(Séance du 7 janvier 1878.)

La Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy est certainement une des sociétés les plus laborieuses qui existent dans les départements.

Elle a rendu aux études historiques des services que nous avons reconnus en lui décernant cette année même un des prix dont nous disposons. Sous ses auspices et à ses frais, un de ses membres, M. Chassaing, a publié les *Chroniques d'Étienne de Médicis* et les *Mémoires de Jean Burel;* il prépare, s'il ne l'a déjà terminée, la publication des Mémoires anecdotiques d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy comme Étienne de Médicis et Jean Burel; et cependant nous éprouvons toujours quelque embarras lorsque nous avons à rendre compte des volumes du recueil que la Société publie de loin en loin sous le titre d'*Annales*. Le volume que nous avons sous les yeux et qui est le XXXIIe de la collection, correspond aux années 1872, 1873, 1874 et 1875. Selon l'usage de la Société du Puy, les procès-verbaux de ses séances y occupent une très-grande place, je veux dire 371 pages. Est-il possible de rendre compte d'un procès-verbal, de donner l'analyse d'une analyse? Nous ne le croyons pas. Aux procès-verbaux succèdent quelques mémoires, dont une bonne partie comme la *Description des plantes fossiles des calcaires marneux de Ronzon*, par M. Marion; *Les inondations de l'Allier dans*

Digitized by Google

l'arrondissement de Brioude, par M. Paul Le Blanc; les *Mercuriales de la Haute-Loire*, de 1872 à 1875, sortent évidemment de notre compétence. Que nous reste-t-il donc à signaler dans ce tome XXXIIe? Quelques pages dans lesquelles M. Bruel rend compte d'une notice qui a paru en italien dans les Actes de la Société d'archéologie et des beaux-arts de la province de Turin, sur le tombeau d'Odilon, sire de Mercœur, conservé au musée municipal de Turin; une étude historique de M. Fruchard du Molin, conseiller honoraire à la Cour de cassation, sur les Chambaud, les de Lestrange, les Saint-Nectaire; enfin quelques pages sur Jean Barbier d'Yssingeaux, sieur de Saint-Côme, et son *Viatorium juris*, par M. Alph. Rivier, professeur de Pandectes à l'Université de Bruxelles.

Il nous suffira d'avoir signalé le travail de M. Bruel. Le mémoire de M. du Molin demande quelques rapides indications. L'auteur y établit avec soin, d'après des titres qui lui ont été communiqués, la généalogie des Chambaud; puis, il rappelle, sans insister toutefois, la part que les membres de cette famille ont prise aux guerres religieuses du XVIe siècle. Les Chambaud étaient de zélés huguenots, les Lestrange étaient d'ardents catholiques : ce qui n'empêcha pas, sous le règne de Louis XIII, un Lestrange, Claude de Hautefort, vicomte de Cheylane, d'épouser Marie-Paule de Chambaud, dame de Privas, héritière du nom et des biens de sa maison. Les parents de la fiancée, Privas, la ville calviniste dont elle était la suzeraine, s'émurent et s'indignèrent; mais en dépit de cette émotion le mariage s'accomplit. Que dirons-nous des Saint-Nectaire, famille alliée aux Chambaud et aux Lestrange? M. du Molin s'étend aussi sur leur généalogie; mais le côté intéressant et vraiment dramatique de son mémoire, c'est la mort violente de Henri, marquis de Saint-Nectaire, tué d'un coup d'arquebuse le 13 octobre 1671, par des assassins aux gages de sa tante Marie de Hautefort, épouse en secondes noces de Guillaume de Maupeou, président à mortier du Parlement de Metz. Nous ne raconterons pas cette tragique histoire, ni le long procès qui en fut la suite. La veuve du marquis de Saint-Nectaire ne voulut pas laisser impunie l'odieuse trahison sous laquelle son mari avait succombé : un des assassins fut rompu vif, un autre fut pendu, Marie de Hautefort fut condamnée au bannissement perpétuel, et si la justice, après avoir atteint quelques-uns des coupables, finit par se lasser de frapper, ou craignit de porter ses coups plus haut, un grand crime du moins, accompli au nom

Digitized by Google

d'une grande famille, n'avait pas entièrement échappé à la vindicte des lois. A l'appui de son récit, puisé sans doute à de bonnes sources, M. du Molin ne cite aucun témoignage; qu'il nous soit permis de suppléer à son silence, en renvoyant nos lecteurs aux documents publiés par M. François Ravaisson sous le titre d'*Archives de la Bastille;* ils y trouveront, à la date de 1671 et années suivantes, quelques pièces relatives à cette sanglante affaire.

Nous venions d'écrire les lignes qui précèdent lorsque nous avons appris la mort de M. du Molin. Le mémoire que nous venons d'analyser aura été son dernier travail. L'Académie du Puy perd en lui un de ses membres les plus éclairés et les plus laborieux, dont le Comité des Sociétés savantes avait eu souvent occasion d'apprécier les savantes études sur divers points d'histoire locale.

La notice sur Jean Barbier d'Yssingeaux nous fait connaître un jurisconsulte du temps de Louis XI, auteur d'un livre usuel de droit, qui a eu quelque succès et quelque renom au xve et au xvie siècle, mais qui aujourd'hui est entièrement oublié. Nous ne regrettons pas cet oubli. Quelle place mérite dans l'histoire du droit l'auteur de cette œuvre informe? Autant que nous pouvons en juger par les extraits qui ont passé sous nos yeux, elle est dépourvue de toute valeur. Croirait-on que l'auteur fait dériver les contrats des délits, place les testaments après les contrats et avant la procédure judiciaire? Pourquoi? Il nous le dit : « Ordonatum est prius delinquere quam contrahere; deinde prius contrahere posse per se vel per alium quam testari; et prius posse testari quam per se in judicio existere. » Lorsqu'il vient à parler du droit de tutelle accordé aux femmes, il blâme avec amertume les lois qui leur ont reconnu ce droit, et s'exprimant moins en jurisconsulte qu'en satirique, il qualifie ainsi le sexe féminin : « Est quippe mulier hominis confusio, insatiabilis concupiscentia, continua sollicitudo, indeficiens pugna et viri continentis naufragium. » Un livre de droit qui proclamait sérieusement de telles maximes était en dehors du courant qui portait en avant la législation; après avoir eu quelques années de vogue, il devait être promptement abandonné, et était tombé dans un juste oubli. Il ne méritait pas, selon nous, d'en être tiré.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise.
Tome IX, 1re partie. Beauvais, 1875.

(Séance du 7 janvier 1878.)

Nous avons déjà entretenu deux fois nos collègues des savantes recherches de M. de Lépinois sur l'ancien comté de Clermont en Beauvaisis: tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui de ce savant travail, c'est que la publication s'en poursuit, un peu lentement, il est vrai, mais avec régularité, dans les *Mémoires de la Société académique du département de l'Oise.*

La deuxième partie du tome IX des Mémoires de cette Société qui porte la date de 1875, et que nous avons reçu il y a quelques mois seulement, contient sur le pilori de Beauvais un assez grand nombre de documents recueillis par M. Mathon. La plupart consistent dans des jugements rendus par le bailliage de Beauvais et en vertu desquels les délinquants sont condamnés les uns à la roue, les autres aux galères, ceux-ci au bannissement, ceux-là à de simples amendes, d'autres à être pendus. Il y a quelques détails à puiser pour l'histoire locale dans ces arrêts et extraits d'arrêts: mais on n'attend pas de nous que nous en fassions l'objet d'une analyse et encore moins d'une étude, dont l'éditeur s'est lui-même dispensé.

Nous attachons moins d'importance, nous l'avouons, à de pareils documents, dont les dépôts d'archives renferment d'innombrables quantités, qu'à une monographie bien étudiée et complète en son genre, telle que la notice consacrée par M. Deladreue à la commune d'Auneuil. Auneuil, aujourd'hui chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Beauvais, faisait partie, sans l'administration romaine et mérovingienne du *Pagus Belvacensis.* Son origine se perd dans la nuit des âges, comme sa trace se retrouve à toutes les époques de l'histoire, sous les noms d'*Ancolium*, *Annelium*, *Annolium* au XIe siècle, d'*Anoilum* en 1225, d'*Analium* en 1271, d'*Anneil* en 1455, d'*Annueil* en 1478, d'*Aunieul*, en 1481, etc. Le plus ancien seigneur d'Auneuil, fondateur du prieuré de ce nom, est Adélard, qui vivait dans la seconde partie du XIe siècle. La série des possesseurs de ce fief important se continue jusqu'en 1790, époque à laquelle son dernier possesseur, Pierre-François de Frémont, émigra. Sous la date de 1454, M. Deladreue publie un curieux do-

Digitized by Google

cument, qui donne l'énumération de tous les biens et domaines relevant de la seigneurie d'Auneuil. A l'histoire de la seigneurie succède dans la notice que nous analysons l'histoire du prieuré et de la cure qui s'y trouvaient rattachés. Ce savant travail est complété par quelques renseignements sur les villages dont le seigneur d'Auneuil était le suzerain. Les pièces justificatives sont en petit nombre; mais celles que donne l'auteur sont intéressantes, et bien que nous ayons cru y relever quelques erreurs de copie, le texte nous en a paru en général correct. Nous souhaiterions vivement voir se multiplier des notices écrites avec cette conscience et aussi utiles pour l'histoire locale.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord.

Tome XII. Lille, 1873.

(Séance du 7 janvier 1878.)

Le tome XIIe du *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* comprend, comme d'habitude, les procès-verbaux des séances des années précédentes, à partir du 30 mars 1871 jusques et y compris celle du 3 avril 1873. A la suite viennent les procès-verbaux des séances des sous-comités, mais cette fois seulement, pour les arrondissements de Dunkerque, Douai et Hazebrouck, et enfin les rapports annuels adressés à M. le Préfet sur les travaux de la Commission. Aux procès-verbaux de 1872 se trouvent joints comme annexes: 1° des *Annotations concernant certain maître Jacques Jocquet, auteur de pièces théâtrales représentées par les élèves du séminaire de Saint-Pierre de Lille, de 1630 à 1636;* 2° les *Renseignements demandés selon les ordres du contrôleur général par M. d'Hafrengues, subdélégué de M. l'intendant de Flandre et d'Artois, aux échevins d'Orchies, sur l'état de juridiction de cette ville, le 8 avril 1766;* 3° une notice biographique sur Hüe de Caligny, auteur d'un mémoire sur l'intendance de la Flandre maritime, publié dans le tome XI du Bulletin sous le nom de M. de Madrys, intendant de la province, qui ayant demandé ce travail à M. de Caligny, s'en était attribué le mérite. Les *Annotations* ne sont qu'un rôle de dépense énonçant les sommes allouées à M. Jocquet ainsi qu'aux personnes qui ont pris

Digitized by Google

part aux représentations de 1630 à 1636 et les menus frais qu'elles ont occasionnés. Les *Renseignements* comprennent une statistique sommaire des officiers exerçant la justice à Orchies et des localités qui en dépendaient. La notice sur Jean Anthenor de Caligny, en faisant connaître les nombreux travaux d'un ingénieur qui fut directeur des fortifications d'Ypres et occupa des postes élevés, fait ressortir le mérite d'un officier dont Vauban lui-même appréciait la juste valeur, comme l'établissent les pièces justificatives. Parmi les mémoires plus étendus que ceux qui précèdent, nous citerons une *notice descriptive du manuscrit du couvent de Sainte-Catherine-de-Sienne de Douai*, par M. de Coussemaker, possesseur de ce précieux volume. Pour en faire connaître l'importance il suffit de citer les termes dans lesquels en parlait en 1842 un savant bibliophile, M. G. Duplessis, alors recteur de l'académie. « Ce volume in-folio, exécuté sur vélin, vers le milieu du XVIIe siècle, comprend les archives historiques et religieuses du couvent de Sainte-Catherine-de-Sienne de l'ordre de Saint-Dominique à Douai, et renferme une suite considérable de peintures exécutées par des artistes habiles, entre autres par Vaast Bellegambe, qui était de Douai et que l'on croit avoir étudié sous Rubens. » Les peintures offrent la suite à peu près complète des ascendants et des descendants de saint Dominique, une série d'emblèmes applicables à l'histoire de ce saint et la représentation de tout ce que le couvent de Sainte-Catherine-de-Sienne offrait de remarquable en tout genre. Ce volume, qu'on peut considérer comme un manuscrit unique dans son genre, méritait une description détaillée. M. de Coussemaker, qui s'en est chargé, n'est pas resté au-dessous de sa tâche; ceux qui connaissent les travaux de feu notre collègue comprendront facilement tout l'intérêt que présentent, pour l'histoire des beaux-arts dans le nord de la France, la profondeur de ses recherches, la finesse de ses appréciations. A la suite M. Haudoy a publié : *La joyeuse entrée des Altesses Sérénissimes Albert et Isabelle en 1600*. Cette reproduction d'un texte manuscrit ne mériterait qu'une simple mention, malgré tout le soin avec lequel elle a été exécutée, si M. Haudoy ne l'avait fait précéder d'une description de Lille au XVIe siècle. En peignant avec tant d'exactitude le théâtre de cette solennité, il nous transporte au sein de la vieille cité Lilloise qu'il a su reconstruire avec cette physionomie toute particulière des anciennes villes de Flandre. Après avoir cité la *Statistique féodale du département du Nord*, étude purement his-

Digitized by Google

torique par M. Leuridan. un *Mémoire pour servir à la revendication du coffret renfermant les principales reliques de saint Chrysale* par M. l'abbé Derveaux, deux notices nécrologiques par Ch. de Coussemaker, consacrées l'une à la mémoire de M. Desplanque, archiviste du Nord, enlevé prématurément à la science, et l'autre à celle de M. Louis Cousin, président du sous-comité d'Hazebrouk, il nous reste encore à parler d'un travail plus considérable de M. le comte de Fontaine de Resbecq sur *la sainte-et-noble-famille de Lille*, nom sous lequel on désignait un établissement analogue à celui de Saint-Cyr, mais fondé dans un but plus charitable, sans vues politiques, pour y élever des jeunes filles nobles et pauvres d'Artois, de Flandre et du Hainaut français.

Dans une visite aux Archives du Nord, M. de Resbecq, apercevant un carton, inexploré encore, qui portait pour inscription: *Noble Famille*, voulut en examiner plus attentivement le contenu pour étudier et reconstituer en quelque sorte une institution qui avait rendu d'incontestables services à ces provinces. Le carton ne renfermait malheureusement que des pièces incomplètes; d'autres recherches ne furent pas plus heureuses jusqu'au moment où M. de Godefroy Ménilglaise avec sa libéralité habituelle communiqua la précieuse collection formée par ses ancêtres à M. de Resbecq; ce dernier y trouva les documents qui avaient échappé à ses premières investigations.

La *sainte et noble maison* fut fondée par dame Anne-Marie de Sepmeries, qui en vue de faire une œuvre agréable à Dieu et utile au public, selon son expression, adressa, le 6 décembre 1683, une requête aux magistrats de Lille, afin d'obtenir l'autorisation d'acheter une maison «pour y instruire et élever parmy les vertus et bonnes mœurs une communauté de jeunes filles nobles de père et de mère déchus de bien». Elle y joignit un projet de fondation qui, après avoir été discuté par les magistrats, forma la base d'un règlement approuvé par lettres patentes du roi au mois de mai 1686. Madame de Sepmeries choisit alors pour directrice damoiselle Marie de Noyelles; celle-ci, en 1697, désigna trois administrateurs pour lui succéder dans ses fonctions; à la même date elle leur laissa un règlement définitif qui servit à gouverner la maison jusqu'en 1793 où les représentants du peuple à l'armée du Nord la firent fermer avec ordre de répartir, dans les hospices du département, les élèves qui n'auraient pas été retirées par leurs parents. L'im-

Digitized by Google

meuble confisqué fut remis aux administrateurs du bureau de bienfaisance qui le réunirent aux autres biens de l'hospice général. Cette étude se complète par la liste des administrateurs, celle des bienfaiteurs et des pensionnaires qui avaient été reçues, au nombre de 235, dans la Noble Maison, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression. Cette dernière partie a exigé de longues et patientes recherches de M. de Resbecq, qui les a poussées dans leurs moindres détails jusqu'aux dernières branches des familles existant encore aujourd'hui, dont les noms figurent dans ce document, et, pour en consacrer l'authenticité, il y a joint l'indication de leurs armoiries. Aussi le président de la Société historique, M. de Coussemaker, dans un rapport adressé au préfet, a cru devoir signaler l'importance de ce travail, «qui renferme sur la généalogie d'un grand nombre de familles nobles des renseignements dont l'intérêt ne peut manquer d'être apprécié au point de vue de l'histoire du pays», opinion judicieuse d'un homme compétent en pareille matière, que nous avons cru devoir reproduire textuellement comme conclusion.

MICHELANT,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS.

Tome LVII, année 1874-1875.

(Séance du 7 janvier 1878.)

La part de l'histoire dans ce volume se borne à un mémoire de M. l'abbé Hamon sur la commune de Margut, ouvrage couronné par l'Académie de Reims.

Les Sociétés savantes de province réservent fréquemment sur le programme de leurs concours un prix à la meilleure histoire d'une commune de leur département, et l'on ne saurait trop encourager ces utiles monographies des villages même les plus modestes. Le plus souvent ces mémoires sont dus aux curés des paroisses; il serait à désirer que l'exemple qu'ils donnent ainsi eût de moins rares imitateurs.

M. l'abbé Hamon n'a eu malheureusement à sa disposition qu'un nombre de matériaux fort restreint et son travail se ressent de cette pénurie. Il néglige d'ailleurs d'indiquer les sources auxquelles il a

Digitized by Google

puisé et il faut arriver jusqu'au règne de Louis XV pour rencontrer dans ce mémoire quelques faits précis, fournis par les archives de la commune. Ce n'est pas que l'auteur se soit fait faute de multiplier les divisions et les titres : *Depuis les Romains jusqu'à Charlemagne. — Margut de 800 à 1173. — Les croisades. — La Ligue;* mais, pour remplir ce vaste cadre, nous n'avons, sans parler d'une étymologie inadmissible, qu'un résumé de l'histoire du pays de Voëvre et du comté de Chiny, dans la juridiction duquel se trouvait Margut.

Les chapitres consacrés aux procès de la commune et à ses démêlés avec le curé pour la nomination des maîtres d'école pendant le XVIIIe siècle représentent environ la moitié de cette étude, dont ils forment d'ailleurs la partie la plus intéressante. L'auteur a eu l'heureuse pensée de donner, vers la fin de son travail, quelques exemples du patois parlé encore à Margut.

Une vingtaine de pages, consacrées au pèlerinage de Saint-Walfroy, terminent le mémoire de M. l'abbé Hamon. Elles se bornent à résumer la notice de l'abbé Tourneur sur le même sujet.

Quand nous aurons mentionné trois pièces de poésies, dont l'une se recommande par les sentiments patriotiques qui ont inspiré l'auteur, M. L. Guibert, et une étude sur *Phèdre*, dans laquelle M. Souillé analyse et apprécie le chef-d'œuvre de Racine en le comparant aux tragédies d'Euripide et de Sénèque, nous aurons terminé l'examen de ce volume, car la Section d'histoire n'a pas à s'occuper d'un mémoire sur le Dualisme spécifique par M. le docteur Luton.

J. DE LABORDE,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN.

52e année. Travaux de juillet 1875 à juillet 1876. 1 vol. in-8° de 559 pages.

(Séance du 7 janvier 1878.)

Deux mémoires, considérables à des titres divers, remplissent pour la majeure partie le Recueil publié en 1877 par la Société académique de Saint-Quentin.

Le premier est un *Journal de l'incendie et de la restauration de l'église de Saint-Quentin au XVIIe siècle.* Le lundi 14 octobre 1669, vers midi,

Digitized by Google

le feu prit à l'ancienne basilique élevée en l'honneur de l'illustre martyr, patron de la capitale du Vermandois. En moins d'une heure, malgré tous les efforts et le concours le plus empressé de la population, les toits, la charpente, le grand et le petit clocher, les horloges, les orgues étaient embrasés et tout le reste de l'édifice gravement endommagé. Les pertes occasionnées par ce sinistre, dû vraisemblablement, comme tant d'autres, à l'imprudence d'un ouvrier couvreur, atteignirent le chiffre de près d'un million. Il fallut au chapitre pour le réparer douze années de sacrifices, de nombreux appels à la munificence royale, à la charité tant publique que privée, qui y répondirent du reste dans une large mesure. Un témoin oculaire, le chanoine Charles de Croix, préposé par ses collègues à la surveillance des travaux de restauration, avait pris soin d'en consigner quotidiennement par écrit les détails et les progrès. Son journal, dans lequel se trouvent insérés plusieurs faits intéressants de l'histoire locale, a été cité par Colliette (*Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*) et par Hordret (*Histoire des prérogatives et priviléges de la ville de Saint-Quentin*), mais était demeuré jusqu'à présent manuscrit. M. Georges Lecocq, membre titulaire, en a entrepris la publication sur une copie du XVIIIe siècle, que possède la riche bibliothèque d'un membre honoraire de la Société académique, M. Félix Le Serrurier, ancien conseiller à la Cour de cassation. Le conseil général de l'Aisne a voulu concourir par une subvention à un travail dont nous ne pouvons que féliciter le consciencieux éditeur.

L'autre mémoire est une œuvre originale et importante, qui a pour auteur notre infatigable collègue de la section d'archéologie, le comte Édouard de Barthélemy. *L'Histoire des comtes de Soissons* embrasse une période de plus de huit siècles (966-1789). Le premier qui posséda, à titre de comte héréditaire, l'ancien *Pagus Suessionensis* paraît avoir été Guy, fils d'Héribert de Vermandois. En 1058, le mariage d'Adélaïde de Soissons avec Guillaume Busac fit passer dans une branche de la maison ducale de Normandie ce grand fief, auquel était attaché, entre autres droits régaliens, celui de battre monnaie. Petit-fils de Guillaume et d'Adélaïde, Yves de Nesle succéda en 1146 à Renaud II, son cousin germain mort de la lèpre sans postérité. Il fut la tige d'une illustre dynastie qui a donné huit comtes au Soissonnais. Marguerite, fille unique d'Hugues de Nesle, épousa en 1316 le célèbre Jean de Hainaut, qui devint ainsi comte de Soissons. C'est de son temps que datent la suppres-

Digitized by Google

sion de la commune octroyée en 1116 par Louis le Gros, ainsi que l'établissement (4 novembre 1325) d'une prévôté royale ressortissant directement au bailliage de Vermandois, établissement qui eut pour conséquence de rendre désormais plus nominale qu'effective l'autorité des comtes dans leur ville capitale. Guy de Châtillon, fils et héritier de Jeanne de Hainaut, aliéna le 21 juillet 1367 pour prix de sa rançon le domaine de Soissons à Enguerrand VII de Coucy, gendre du roi d'Angleterre. La mort d'Enguerrand (février 1397) fut suivie de longues contestations judiciaires, auxquelles intervint Louis, duc d'Orléans, qui convoitait la possession de Coucy, ainsi que du comté de Soissons. Une transaction de l'année 1412 partagea par moitié le comté, avec port simultané du titre comtal, entre les héritiers de Louis et Robert de Bar, fils de Marie de Coucy. La moitié attribuée aux Valois-Orléans fut, comme les autres biens de cette branche, réunie sous François Ier au domaine de la couronne; un engagement devait ultérieurement l'en distraire. L'autre moitié du comté, portée dans les maisons du Luxembourg (1435), puis de Bourbon-Vendôme (1482), échut en 1557 à Louis Ier, prince de Condé. Il la transmit à son fils aîné Henri; mais le titre en fut en même temps affecté à l'enfant encore mineur issu de son second mariage avec Françoise d'Orléans-Longueville, Charles de Bourbon. M. de Barthélemy explique d'une façon fort plausible cette situation assez anormale par le fait que le douaire de Françoise d'Orléans aurait été assis sur les revenus du comté de Soissons. Elle se prolongea toutefois bien après la mort de cette princesse (juin 1601), si l'on en croit le témoignage de Du Puy, lequel affirme (*Droits du Roi*, p. 940) que ce fut seulement en 1630 que Louis de Bourbon acquit de son cousin Henri II de Condé la propriété du fief dont son père et lui portaient le nom depuis 1569. Louis de Bourbon-Soissons fut tué au combat de la Marfée (6 juillet 1641) et eut pour héritières sa sœur et sa nièce. Le fils de la première, Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, devint, en 1657, l'époux d'Olympe Mancini; il possédait les trois quarts du comté, savoir : un quart en toute propriété du chef de sa mère, et les deux autres quarts, qui constituaient la portion réunie au domaine sous François Ier, à titre d'engagement comme cessionnaire du sieur de Longueval, premier engagiste, en 1646. Le quatrième quart appartenait à sa cousine germaine, la duchesse de Nemours. A la mort de celle-ci (1706) il vint au duc d'Orléans, dont le fils, s'étant rendu vers 1740 acqué-

Digitized by Google

reur des droits de la princesse de Saxe-Hilbourghausen, héritière de la branche française de Carignan, obtint par deux arrêts du Conseil de 1747 et de 1751 sa reconnaissance comme seul possesseur du comté, puis l'érection de ce comté en apanage, avec annexion des domaines de Laon, Crépy et Noyon. Tel fut, jusqu'en 1789, le dernier état de choses. M. de Barthélemy ne s'est pas borné à exposer, d'après les écrivains les plus autorisés, les phases successives de l'existence du comté de Soissons : il a voulu en outre esquisser la biographie de tous les personnages qui dans l'histoire en ont porté le titre. Nous signalerons entre autres les pages consacrées à Olympe Mancini; elles abondent en détails piquants, mais qui, malheureusement pour l'innocence de la célèbre comtesse, présentent sa conduite sous un jour beaucoup moins favorable que ne l'avait fait M. Amédée Renée. La Société académique de Saint-Quentin a jugé, et avec raison, *l'Histoire des comtes de Soissons* digne du premier prix du concours d'histoire locale.

Nous ne devons pas quitter le volume de 1877 sans mentionner au moins, parmi les autres mémoires qu'il contient, une étude de M. Charles Daudville, membre titulaire, sur la *Diversité originelle des espèces animales*, ainsi qu'une note de M. le comte de Marsy, membre correspondant, qui a pour titre : *La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin*, et donne le compte résumé des frais et dépenses faits par l'administration municipale de ladite ville « en l'année v^c cinquante sept et autres années suyvantes pour le revers de la guerre advenu en pays de Vermandois, prinse des villes de St Quentin, Chaulny, Ham, Le Castelet et Noïon ».

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS.

Tome III, 1876.

(Séance du 4 février 1878.)

Cette société, fondée au mois de mai 1874 pour la publication de textes inédits relatifs à l'histoire de l'ancienne généralité de la Rochelle, a donné au monde savant trois volumes, c'est-à-dire, comme elle s'y était engagée, un volume chaque année. Cette exac-

Digitized by Google

titude témoigne de son activité, en même temps que l'exécution typographique des volumes publiés atteste son désir de ne pas rester, sur ce point, au-dessous des Sociétés qui, comme elle, s'occupent de rechercher et de publier des documents historiques inédits.

Le IIIe volume, dont j'ai à rendre compte, se compose de quatre parties : la première est la continuation et la fin de l'histoire de Saint-Eutrope et de son prieur (1699-1876), par M. Louis Audiat; la seconde, le journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce de la Rochelle (1757-1793), publié par M. Louis de Richemond; la troisième partie contient un grand nombre d'aveux et dénombrements, de 1228 à 1659, relatifs à des seigneuries appartenant au Poitou et à la Saintonge; la quatrième, enfin, se compose de lettres écrites par des personnages plus ou moins célèbres, sur des sujets assez variés, collection intéressante néanmoins, à laquelle ont concouru les membres les plus laborieux de la Société. Le document le plus important, l'histoire du prieuré de Saint-Eutrope, occupe plus de la moitié de ce IIIe volume. C'est un recueil de pièces classées dans leur ordre chronologique et recueillies par M. Louis Audiat dans les archives du prieuré, dans les dépôts publics et les minutes des notaires. Indépendamment des détails relatifs au prieuré lui-même, ces documents contiennent de précieux renseignements dont l'histoire et l'archéologie pourront profiter. L'éditeur a conduit le récit des événements jusqu'à l'année 1876, ne se dissimulant pas que ce ne sont pas les plus modernes qui présentent le plus d'intérêt.

Le journal de Jean Perry, commencé en 1757, s'arrête à l'année 1793. Ce sont, comme le dit très-bien M. de Richemond, « de courtes notes jetées rapidement par un témoin oculaire souvent passionné et qui ne prend pas le temps de peser exactement toutes ses expressions. » Il a joint à son journal le complément des quatre listes qui terminent l'histoire de la Rochelle, du P. Arcère. Ces lettres, ainsi que le journal, fourniront des renseignements utiles pour l'histoire du commerce de la Rochelle.

Le recueil d'aveux et de dénombrements n'est guère susceptible d'analyse. Un de ses principaux avantages sera de fournir un nombre considérable de noms de lieux aux personnes qui voudront entreprendre la publication du *Dictionnaire topographique* du département de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

Les vingt-quatre lettres, dont la première porte la date de 1579 et la dernière celle de 1781, n'ont pas toutes le même intérêt. Les plus importantes se rattachent à l'histoire du protestantisme à Saintes et à la Rochelle, sous les règnes de Charles IX et de Henri IV.

En somme, ce IIIe volume fait beaucoup d'honneur à la Société qui le publie, et on ne peut trop l'encourager à continuer une œuvre si bien commencée.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Mémoires du président Bigot de Montville sur la sédition des nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639, publiés, avec une introduction et des notes, par le vicomte d'Estaintot, pour la Société de l'histoire de Normandie.

Rouen, 1876, 1 vol. in-8°.

(Séance du 4 février 1878.)

Ce volume est le onzième de ceux qu'a publiés, depuis sa fondation, la Société de l'histoire de Normandie dont le zèle intelligent a été, de la part du Comité des travaux historiques, l'objet d'une honorable distinction. C'est dans les manuscrits non encore classés, légués à la ville de Rouen par le marquis de Martainville, qu'ont été découverts en 1873, par M. le vicomte d'Estaintot, les curieux Mémoires d'Alexandre Bigot, président à mortier, dont la première partie fait l'objet de la présente publication. Le récit des soulèvements populaires qui, en 1639, ensanglantèrent la Normandie et particulièrement la ville de Rouen, a été fait par celui qui, chargé de les réprimer, apporta dans l'accomplissement de cette tâche une rigueur excessive et des procédés contraires aux règles ordinaires de la justice. Le chancelier Pierre Séguier avait pris soin, en effet, de faire rédiger par un maître des requêtes et consigner les événements qui avaient donné lieu à sa mission : c'est le sujet de ce *Diaire*, publié par M. Floquet comme annexe à son *Histoire du Parlement de Normandie*. L'éminent historien avait puisé dans cet ouvrage, et les pièces justificatives recueillies par Pierre Séguier dans un volume spécial sont les éléments de son récit de la sédition des Nu-Pieds et de l'interdiction du Parlement. Les *Mémoires de Bigot de*

Digitized by Google

Montville ajoutent de nombreux détails à ceux que présentent les documents publiés par les soins du chancelier. Ils fournissent, comme le fait observer M. d'Estaintot, des renseignements précis sur la situation de la ville au moment où les habitants et le Parlement furent punis avec une rigueur que ne justifiait point la part prise aux violences populaires par ceux que l'on frappa. La sédition était depuis longtemps éteinte, l'on ne courait plus aucun danger, la justice régulière allait suivre son cours et l'on a tout lieu de penser que les mesures répressives de toute sorte qui furent employées par l'autorité n'étaient que des moyens imaginés pour augmenter les ressources financières. Les *Mémoires de Bigot* ont aussi l'avantage de mettre en relief le caractère et la valeur de certaines individualités appartenant au Parlement de Normandie et dont la conduite en ces tristes circonstances ne fut pas toujours sans reproche. On y trouvera de plus, ce qui n'est pas moins intéressant, une foule de détails sur les mœurs, les usages et l'esprit général des hommes de cette époque. Les historiens ne manqueront pas de les recueillir.

Dans son introduction, M. d'Estaintot expose les faits qu'il a pu recueillir sur l'auteur, sur sa famille et sur ses œuvres.

Les mémoires du président Bigot relatifs à l'interdiction du Parlement, à la suite de la révolte des Nu-Pieds, auraient pu former la matière de deux volumes. Les ressources dont peut disposer la Société de l'histoire de Normandie ont forcé l'éditeur à n'en publier qu'une partie. Il s'est arrêté au moment où les membres du Parlement exilé recevaient la permission de revenir en Normandie; mais il a pris soin, et nous ne pouvons que l'en féliciter, de dresser un sommaire exact de toute la partie non publiée, en relevant comme point de repère la pagination du premier feuillet de chaque cahier, de manière, dit-il, à diminuer, pour les chercheurs, les difficultés d'une écriture véritablement rebutante par sa finesse et la pâleur de l'encre. Il est inutile de faire remarquer que l'ouvrage, comme tous ceux qu'a publiés la Société de l'histoire de Normandie, est accompagné de nombreuses notes explicatives et complété par un index des noms de lieux et de personnes.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société philomathique de Verdun.

Tome VIII.

(Séance du 14 janvier 1878.)

Le tome VIII des *Mémoires de la Société philomathique de Verdun* contient un travail très-étendu de M. Liénard, secrétaire de la Société, intitulé *L'homme de Cumières*. Il est accompagné de huit planches faites avec grand soin, et qui donnent beaucoup de prix au texte qu'elles accompagnent. Je me bornerai cependant à signaler cet important mémoire à l'attention des archéologues, M. Bertrand en ayant déjà rendu compte dans la *Revue*, sur une communication manuscrite envoyée au Comité par l'auteur[1].

Le même volume renferme un autre mémoire de M. Liénard, intitulé: *Les faïenceries de l'Argonne;* c'est un travail très-détaillé, et qui sera utilement consulté par les personnes qui s'occupent de l'histoire de la céramique. Il expose les procédés employés par les différentes fabriques du pays et donne la composition des émaux qui y étaient en usage.

Les faïenceries de l'Argonne semblent dater d'environ 1760; on sait que vers 1771, un faïencier de la fabrique des Islettes vint s'établir à Sinceny. Cette industrie fut, jusqu'en 1840, une des sources de la prospérité du pays. Elle a aujourd'hui disparu, ruinée par la concurrence étrangère, et son histoire est déjà presque oubliée dans la contrée où elle avait joui d'une faveur méritée. Nous félicitons M. Liénard d'avoir saisi avec à-propos le moment d'en conserver le souvenir; nous devons cependant observer que, dans son mémoire, il semble lui accorder, au point de vue de l'art, une importance qu'elle n'a point obtenue dans l'histoire de la céramique française.

La principale faïencerie de l'Argonne était celle des Islettes;

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VIII, p. 447.

Digitized by Google

venaient ensuite au second rang, celles de Salvanges, de Montgarny, de Clermont, de Froidos, de Valy, de Lavoye et de Rarecourt.

Les divers genres d'ornementation qui étaient usités aux Islettes peuvent être classés, d'après M. Liénard, de la manière suivante; les produits des autres faïenceries offrent au moins, avec ceux de cette fabrique, beaucoup d'analogie :

1° Fleurs, oiseaux, animaux; le plus souvent les fleurs forment des bouquets bien fournis, dont les tiges sont réunies au moyen d'un enrubannement rouge;

2° Paysages, marines;

3° Genre familier, groupes d'enfants, scènes de la vie privée;

4° Genre anecdotique;

5° Genre militaire; épisodes de la vie de Napoléon Ier, types de l'armée, pochades;

6° Genre italien;

7° Genre mythologique;

8° Genre emblématique.

La fabrication courante consistait en faïences communes; cependant certaines pièces faites sur commande, ou à propos de fêtes ou de mariages, offrent un véritable intérêt; elles sont malheureusement devenues fort rares, et celles qui ont été conservées datent d'une époque relativement récente. On en voit quelques-unes dans le pays, ainsi qu'à Verdun au musée et chez quelques collectionneurs.

L'usine des Islettes fabriquait deux sortes de produits : la faïence *en bleu* et celle dite *en réverbère*, qui était polychrome. Il faut citer au nombre des artistes les plus remarquables de l'Argonne, Dupré, Dupré fils, Antoine, Gabriel Michel, François Michel, Claude Nicolas.

Le Clerc,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Année 1877.

(Séance du 11 février 1878.)

L'Académie de Caen s'occupe peu d'archéologie. Le volume de 1876 ne contenait qu'un mémoire se rattachant aux études de notre section. C'était un travail de M. de Charencey sur la *Symbolique des*

Digitized by Google

points de l'horizon dans l'extrême Orient. Le volume qui nous est envoyé cette année n'est pas, à notre point de vue, plus riche que le dernier. Nous y trouvons seulement une étude du même M. de Charencey, qui peut être considérée comme la suite de la précédente et qui traite de la *Symbolique romaine des couleurs affectées aux cochers du cirque.*

J'éprouve quelque embarras à rendre compte de ce mémoire. Il est, en effet, rempli de considérations sur les idées symboliques de l'Orient, idées qui me sont trop peu familières pour que je me permette de juger les théories de M. de Charencey. Toutefois, je dois dire que certains passages du mémoire sont de nature à faire accueillir les théories de l'auteur avec quelque méfiance. Je ne saurais, par exemple, admettre, comme M. de Charencey, que le mot latin servant à désigner les jeux du cirque, *ludus*, soit dérivé du nom des Lydiens, *Lydii*, lesquels auraient importé en Toscane et de là à Rome l'usage des jeux publics.

Je signalerai une autre erreur encore moins excusable. Du commencement à la fin de son travail, M. de Charencey a pris l'un pour l'autre les deux mots *venetus* et *prasinus*, que les auteurs appliquent habituellement aux deux grandes factions du cirque, les bleus et les verts. M. de Charencey traduit *prasinus* par bleu et *venetus* par vert. Or, à chaque ligne de son mémoire, quelque détail aurait dû l'avertir de sa méprise. Il cite, par exemple, des vers de Corippus où la couleur *venetus*, vouée à l'automne, est opposée à la couleur *viridis*, vouée au printemps, et l'idée ne lui vient pas que *viridis* est synonyme de *prasinus*. Il voit, par divers textes, que le *venetus* est voué à la mer et à l'air, et pour justifier la traduction de *venetus* par vert, il prétend que, d'après Isidore de Séville, ces deux éléments, la mer et l'air « avaient une teinte bleu-verdâtre. » Or le mot employé par Isidore et dans lequel M. de Charencey voit une nuance verdâtre est *cæruleus*. La couleur *prasinus* était vouée au printemps, ce qui se comprend sans commentaire. Mais M. de Charencey, qui de *prasinus* fait du bleu, nous apprend que le bleu était voué au printemps « parce qu'alors le pampre quitte sa nuance d'un vert clair pour en revêtir une autre plus foncée et tirant davantage sur le bleu. » Plus loin, il nous dit encore que la couleur *prasinus* était vouée à la terre à cause de la nuance plus ou moins bleue de certains végétaux « et que son nom vient du grec πράσον, poireau, parce que le poireau a une teinte bleuâtre prononcée. »

Digitized by Google

C'en est assez pour justifier les réserves que je faisais plus haut; je m'arrête donc, en me bornant à souhaiter que l'Académie de Caen réserve dans ses prochains volumes une place moins modeste aux études archéologiques.

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST.

2e série, t. III, 1875-1876.

(Séance du 11 février 1878.)

Je n'ai rencontré dans ce volume qu'un seul article où soit traitée une question d'archéologie. C'est l'histoire de Daoulas et de son abbaye, en 80 pages, par M. P. Levot, qui avait adressé une communication sur ce sujet à la Sorbonne en 1875 [1].

Daoulas s'élève au fond de la rade de Brest, sur un coteau verdoyant, au pied duquel passe une petite rivière qui tombe un peu plus loin dans la mer. C'était jadis une ville du comté de Léon, qui possédait une abbaye célèbre. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village où les touristes sont appelés par la beauté du site et les archéologues par des ruines importantes.

Les habitants de Daoulas, si on en croit la légende, avaient mérité leur chute. La femme d'un pauvre forgeron de Landévennec avait mis au monde sept garçons; son mari, déjà chargé d'enfants, enleva les nouveau-nés à leur mère et, les ayant placés dans la maie à pain, les livra aux flots. La maie, poussée par le vent, vint toucher à Daoulas; les habitants coururent au rivage, mais aucun d'eux ne voulut recueillir les enfants; ceux-ci prédirent aux Daoulasiens qu'une forêt, qui faisait leur richesse, serait frappée de stérilité et ne produirait plus de bois de construction, puis ils reprirent leur marche vers l'Ouest et trouvèrent, au pied du château de Brest, une terre hospitalière. Ils moururent bientôt tous les sept. La maison où ils avaient été recueillis fut rasée et remplacée par l'église des Sept-Saints.

Si l'histoire de la ville et de ses institutions, de l'abbaye et de ses dignitaires, dont nous n'avons pas à nous occuper, tient une

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. I, p. 395.

Digitized by Google

grande partie du Mémoire, la description d'importants restes d'architecture a fourni un chapitre d'une certaine étendue sur lequel j'appelle l'attention du Comité. L'auteur y discute savamment les opinions émises sur l'âge et le caractère des diverses parties de l'église, dont quelques-unes sont fort anciennes, tandis que le porche fait honneur aux artistes de la Renaissance. Une bonne planche, grand in-folio carré, donne la vue d'ensemble du cloître, et le détail, par élévation, coupe et plan, des principaux restes de l'église, tels que le pignon ouest, la porte des apôtres, la fontaine, etc. Si, obéissant à la fatalité, les derniers vestiges du passé de Daoulas doivent disparaître à leur tour, le souvenir en demeurera précis, grâce à l'excellente monographie dans laquelle M. Levot a réuni, complété et coordonné les travaux de ses devanciers.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Rapport sur le catalogue du musée archéologique de Nantes. — Topographie ancienne de la Basse-Loire. — Brivates portus.

(Séance du 11 février 1878.)

I

Le président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, en adressant au Ministère, avec quelques autres brochures, la nouvelle édition du *Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes*, œuvre de M. F. Parenteau, a désiré montrer que le *Bulletin* de cette Société ne peut donner à lui seul la mesure exacte de l'activité intellectuelle de la compagnie qu'il a l'honneur de diriger. Au travail collectif dont ce *Bulletin* est l'expression, il convient d'ajouter, en effet, les travaux personnels des membres de la Société. Mais ces œuvres personnelles, si méritantes qu'elles soient, doivent chercher des juges hors de cette enceinte; elles n'ont droit à l'examen du Comité qu'autant qu'elles se présentent comme le complément de la mission des Sociétés elles-mêmes, car nos séances ne sauraient, sans déroger du but de notre institution, être consacrées à l'appréciation des œuvres individuelles. Si donc une exception, déjà autorisée par des précédents, notamment en ce qui concerne les musées de Metz et de Rennes, nous permet de vous entretenir du

Digitized by Google

travail de M. Parenteau, c'est que le développement, le classement et l'explication des collections locales étant un des buts essentiels que doit se proposer toute Société provinciale, rien de ce qui touche l'organisation de ces musées ne saurait demeurer indifférent au Comité d'archéologie.

Le *Catalogue* de M. Parenteau, dont la première édition avait été publiée dès 1856 avec la collaboration de M. A. Guéraud, a paru en 1869. Il n'a donc plus l'attrait de la nouveauté, mais il présente toujours l'intérêt qui s'attache à une œuvre d'érudition traitée avec soin par un connaisseur expérimenté. Il faut avoir sous les yeux le modeste fascicule publié il y a vingt ans pour comprendre toute l'étendue du progrès réalisé par l'auteur de la nouvelle édition. Non-seulement le nombre des numéros s'est accru dans une proportion qui fait honneur au zèle de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, mais la description de tous ces objets est accompagnée de douze planches gravées sur métal sans préjudice de quinze bois intercalés dans le texte. Le choix intelligent des figures, la fidélité des reproductions méritent des éloges, et si la présence de ces illustrations et la bonne exécution typographique n'élevaient le prix du volume de manière à en faire une publication de luxe, interdite au commun des visiteurs, la critique n'aurait rien à reprendre au parti adopté par l'auteur. Sauf une serrure du xve siècle, qui n'a rien de neuf par le travail, et qui se recommande uniquement par la présence des hermines du duc François II, les objets représentés sont des antiquités notables, appartenant soit à la période romaine, soit aux hautes époques du moyen âge : quelques-unes remontent aux origines mêmes du christianisme dans le pays nantais.

Le musée de Nantes se recommande par son caractère d'universalité; l'Erdre, la Loire et les marais de Donges surtout sont une mine féconde et non encore épuisée d'antiquités préhistoriques. Le port des Nannètes sur la rive bretonne, le port de Rezé sur la rive poitevine, le bourg de Blain, point de croisement de deux voies, ont fourni leur contingent d'antiquités romaines; tous les siècles du moyen âge ont laissé leurs débris dans une ville aussi importante que Nantes, et depuis trente ans la Société archéologique collige ces restes qui eussent, pour la plupart, été perdus sans son intervention. Elle a rempli l'ancienne église de l'Oratoire mise à sa disposition par le département de la Loire-Inférieure; le local, bien vaste à l'origine, paraît un peu étroit aujourd'hui : le dépôt est

Digitized by Google

devenu si riche que la description sommaire des objets qui le composent avec la brève indication des provenances a exigé cent quarante pages de texte dans le format grand in-8° du nouveau Catalogue.

Toutes les parties ne sont pas et ne pouvaient être traitées avec une égale sûreté d'appréciation dans une œuvre aussi variée. L'écueil d'un catalogue comme celui du musée d'antiquités de Nantes est d'exiger de son auteur des connaissances véritablement encyclopédiques. Aussi, en prévision d'une troisième édition, qui ne manquera pas de se produire, est-il opportun de signaler à M. Parenteau quelques points où son érudition ordinairement si sûre paraît moins bien inspirée que d'habitude.

De l'âge de la pierre, de l'âge du bronze, de l'âge du fer, il n'y a rien à dire; les spécimens de l'industrie humaine à ces périodes problématiques que renferme le musée de Nantes sont exactement appréciés et rapprochés de leurs types connus. Certaines pièces, comme la grande barque monoxyle, les épées de bronze, la grande épée de fer, sont des objets notables.

Avec l'époque romaine, mieux représentée à Nantes que dans aucun autre musée de Bretagne, la tâche devenait moins facile.

La Société archéologique a eu l'heureuse fortune, dans une fouille dirigée par ses soins, en 1851, de mettre la main sur six fragments de bornes milliaires, enfouis en tas sous la rue du Port-Maillard. La lecture de ces inscriptions, assez frustes, offrait de sérieuses difficultés, comme la plupart des textes gravés sur granit. La première édition du livret en donnait une lecture critiquable, qui a passé dans la seconde et que l'on avait eu l'imprudence de peindre sur la pierre même, en dépit d'erreurs qui sautaient aux yeux, comme l'attribution du surnom d'Émilien à l'empereur Tacite. La rectification de ces erreurs était d'ailleurs fort difficile, non-seulement en raison de cette peinture trompeuse, mais encore par suite de la réglementation du musée de Nantes. Jadis, il y était défendu de faire des estampages, même sur papier, on ne dit pas sans l'autorisation du conservateur, ce serait tout naturel, mais hors de sa présence, ce qui, dans la plupart des cas, équivalait à l'interdiction. Heureusement, on a fini par comprendre que les estampages devaient être permis au musée de Nantes, ainsi que partout, toutes les fois que l'on aurait jugé que l'opération ne pouvait endommager le monument qu'on désirait y soumettre. La consigne trop sévère fut

Digitized by Google

levée et, en 1875, M. le commandant Mowat, dûment autorisé à estamper les inscriptions du musée de Nantes, a pu donner un bon texte de trois d'entre elles et l'on trouvera le résultat de ses études dans la *Revue des Sociétés savantes* [1]. Il s'agit de deux inscriptions en l'honneur de l'empereur Tacite et d'une troisième dédiée à Victorin, demeurée jusque-là inintelligible.

A propos des célèbres inscriptions de l'hôtel de ville, il y a lieu de féliciter M. Parenteau d'avoir rompu, malgré quelques réserves, avec la tradition locale, appuyée sur certaines lectures antérieures, et d'avoir enfin renoncé au dieu Volianus, si cher depuis trois siècles au cœur des antiquaires nantais. Comme il n'est pas défendu à l'hôtel de ville de prendre un fac-simile des inscriptions, je puis mettre sous les yeux du Comité la preuve que le dieu si souvent invoqué par les Nannètes, aux premiers siècles de notre ère, était bien Vulcain, VOLKANVS.

L'explication des antiquités chrétiennes, antérieures au XIe siècle. est donnée d'une façon satisfaisante par M. Parenteau. Peut-être la tombe en granit de Tiffauges (pl. XII, 2) est-elle loin d'avoir la haute antiquité que lui attribue l'auteur. Je la rapporterais plus volontiers à la fin du XIe siècle qu'au VIIe. Quant à la pierre tombale si intéressante de l'abbaye d'Indre (*Antrum*), qui est certainement de l'époque mérovingienne, je ne suis pas très-convaincu, malgré des apparences séduisantes, que le nom de Sadrevertus, ami et compagnon de saint Hermeland, doive s'y lire. Il m'a semblé qu'il n'existait pas une place suffisante entre l'S et l'R pour que deux lettres fussent gravées sur l'ardoise; mais ici encore un estampage serait nécessaire, et le gardien du musée s'étant rué sur mon papier au moment où je recueillais le mot décisif, je suis hors d'état de mettre les pièces du procès sous les yeux du Comité.

S'il y a doute sur ces deux points, il ne saurait en exister sur la date d'un petit fragment de pavage en terre cuite du réfectoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, donné par le regrettable M. Nau au Musée archéologique, et gravé par M. Parenteau (pl. VI, fig. 5), comme une œuvre du XIe siècle. Il est notoire que le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés a été rebâti en 1239 par l'abbé Simon et orné à cette époque d'une mosaïque en terre cuite qui faisait, même au XVIIIe siècle, l'admiration des curieux; le débris pieuse-

[1] Voy. 6e série, t. II, p. 475.

Digitized by Google

ment recueilli par M. Nau, au moment de la démolition, a donc une date certaine. A défaut de textes qui sont dans toutes les mains, il suffirait de rapprocher le fragment du musée de Nantes des mosaïques en terre cuite de la chapelle de la Sainte-Vierge à Saint-Denis, consacrée en 1253, pour y reconnaître tous les caractères d'une décoration exécutée sous le règne de saint Louis. Mais l'étude de la céramique au moyen âge est moins avancée que beaucoup d'autres branches de l'archéologie.

Les autres parties du catalogue se réfèrent à des dates si rapprochées de nous qu'elles ne soulèvent aucune difficulté et ne donnent lieu à aucune observation.

II

Avant de quitter les travaux de la Société archéologique de Nantes et le département de la Loire-Inférieure, je demande au Comité la permission d'apporter mon contingent d'observations critiques à la solution du problème si intéressant de topographie antique, qui a surgi dernièrement dans le pays nantais. Il s'agit de la question encore controversée de la configuration du cours de la basse Loire, aux plus anciennes époques historiques, et accessoirement de la position du *Brivates portus* de Ptolémée, qui a été rattachée par M. Pocard Kerviler à ses dernières et si importantes découvertes de Saint-Nazaire.

Qu'à l'embouchure de la Loire les rives du fleuve aient subi dans leur configuration une série de transformations successives, causées par des alluvions modernes dont la formation n'a pas encore cessé, c'est un point de topographie qui n'était même pas soupçonné il y a quelques années, et pour l'étude duquel l'instrument essentiel d'appréciation faisait défaut, tant que nous n'avons pas possédé une carte exacte indiquant les différences de niveau par des cotes sûres et multipliées. S'il est admis, il frappe de discrédit toutes les tentatives faites jusqu'ici pour établir la topographie antique de la région; avant de placer des ports sur le littoral de la Loire maritime, il faut déterminer la limite ancienne de l'eau et de la terre; l'intelligence de quelques-uns des faits notables de l'histoire de l'Armorique dépend de cette détermination.

L'opinion qui tend à prévaloir en ce moment, considère la basse Loire comme ayant formé aux environs du 1er siècle de notre ère

Digitized by Google

une sorte de mer intérieure, non moins parsemée d'îles, mais bien autrement vaste que le golfe actuel du Morbihan, puisqu'elle aurait égalé en étendue la surface des communes de Donges, de Montoire, de Saint-Joachim, de Besné, de Lavau et de Prinquiau et une portion notable de celles de Crossac, de Sainte-Reine, de la Chapelle, d'Herbignac, de Saint-Lyphard, de Saint-André et de Saint-Nazaire. Cette masse liquide, remplacée de nos jours par les herbages et les marais de la grande Brière, aurait communiqué avec l'Océan par deux embouchures : la principale ouverte au sud du pays de Guérande, qui donne encore issue aux eaux de la Loire; l'autre, bien moins large, qui a disparu par l'effet des alluvions modernes et qui eût formé la limite septentrionale du même territoire Guérandais, placé, comme un énorme barrage, en travers du courant.

Cette théorie, émise d'abord par M. de Kersabiec avec un cortège d'étymologies risquées et d'hypothèses multipliées qui la compromettaient, a eu l'approbation de M. Pocard Kerviler et celle de M. Ernest Desjardins, dans ses belles études sur la géographie administrative de la Gaule, à l'époque romaine. Si hardie qu'elle semble au premier abord, elle me paraît non-seulement la seule conforme à la réalité des faits, mais même susceptible de recevoir de nouveaux développements, à l'aide de quelques textes non encore mis en œuvre, et de constatations effectuées sur le terrain, il y a déjà bien des années.

Grâce au cartulaire de Redon, qui contient de nombreuses chartes relatives aux possessions importantes de l'abbaye dans cette région, nous pouvons, à l'aide d'actes authentiques du IXe et du XIe siècle, relier l'antiquité romaine aux temps modernes.

La commune de Batz avec son annexe, le Croisic, se présente la première et protège le territoire de Guérande du côté de l'Océan. Deux textes du IXe siècle souvent cités et empruntés, l'un à la Chronique de Nantes, l'autre à l'Écrit d'Ermentaire sur la translation des reliques de saint Filbert, la désignent ainsi en latinisant son nom : *Insula quæ vocatur Bafus..... insula Bas.* Le nom, sous sa forme vulgaire, apparaît, indépendamment de quelques autres mentions, dans trois chartes du cartulaire de Redon, des années 853, 862 et 866, relatives à des acquisitions de salines : *Factum est hoc in insula quæ vocatur Baf.*

Ainsi, à l'époque carlovingienne, Batz, ou au moins sa partie

Digitized by Google

rocheuse, était encore une île d'un peu plus de 5 kilomètres de long sur 1,000 à 1,200 mètres de large.

A 1,000 mètres environ au nord-ouest émergeait pareillement un autre plateau rocheux, sur le flanc duquel a été bâti depuis le Croisic. Mais le Croisic, comme centre de population, est d'origine bien récente par rapport à Batz, car il est demeuré jusqu'à la Révolution simple trêve de cette dernière paroisse. Son développement ne date guère que des derniers siècles du moyen âge, et a dépendu de l'ensablement des ports de la côte guérandaise, située en regard.

Les marais salants, restés en communication avec l'Océan, qui séparent le Croisic et Batz des falaises de Guérande, montrent assez que ce coin de terre a été jusqu'à une époque récente, détaché du continent. Les textes sont un luxe quand l'état des lieux parle si clairement aux yeux. Le Pouliguen et Saillé, devenus des centres de population assez importants, n'émergeaient pas encore; leur altitude n'excède pas celles des salines conquises sur la grève, tandis que Batz et le Croisic atteignent la cote 16.

Grégoire de Tours nous fournit un texte applicable au point opposé de la Brière, sous Pont-Château, à 10 kilomètres au moins de la rive actuelle de la Loire.

Son récit de la vie et de la mort de saint Friard commence ainsi: *Fuit igitur, apud insulam Vindunitam urbis Namneticæ, vir egregiæ sanctitatis, Friardus nomine, reclusus.....* Plus loin se retrouve la mention : *Vindunitensem Namnetici territorii insulam sunt aggressi.....* Ainsi, pour mener la vie érémitique, Friard s'était retiré dans une île du pays nantais en compagnie d'un abbé du nom de Scubilion et du diacre Secondel. Scubilion ne tarda pas à se dégoûter de la solitude et à regagner son monastère. Friard et Secondel continuèrent à vivre chacun de son côté, non dans un voisinage immédiat, mais à distance l'un de l'autre. Secondel, mort le premier, fut enterré par son compagnon. Friard succomba à son tour quelques années plus tard, vers 577, après avoir été assisté à ses derniers moments par Félix, évêque de Nantes, qui voulut laver le corps et le déposer dans le cercueil. La dévotion populaire ne tarda pas à amener des pèlerins au sépulcre du solitaire; avec l'affluence survinrent les miracles, la chapelle bâtie sur la tombe et le reste.

Voilà donc un territoire qui, d'après des données historiques certaines, était encore à l'état d'île au VIe siècle. Les Bollandistes ont

Digitized by Google

abandonné à de plus versés dans la topographie locale le soin de rechercher Vindunita, demeurée pour eux une énigme. Mais ce qu'ils paraissent avoir ignoré, c'est que les deux tombes de saint Secondel et de saint Friard existent encore dans la commune de Besné, celle-ci dans l'église paroissiale, celle-là à environ 800 mètres à l'ouest, mais privée de l'édicule qui la protégeait jadis. Ce sont deux auges en pierre de l'époque mérovingienne, l'une en calcaire, à parements striés en zigzags, l'autre en granit brut, marquant la place des deux cellules *procul sepositæ*, comme dit Grégoire de Tours. L'église moderne de Besné est donc bâtie sur l'ancienne île de Vindunet. D. Lobineau n'adhère pas à ce sentiment, « puisque, dit-il, cette paroisse est éloignée de plus de 3 lieues de la rivière de Loire. » Mais ce scrupule du grand historien breton tient à ce qu'il s'est préoccupé de l'état actuel du sol. Cinq siècles après Grégoire de Tours, Vindunet reparaît dans une charte de Louis le Gros, confirmant l'église de Nantes dans tous ses biens, à la prière de l'évêque Brice, en 1123 : *Vidunitam insulam Brivatæ fluminis*, mention qui précise bien la situation, car les tombes sont situées sur un relief de terre, marqué de la cote 9 pour saint Secondel et de la cote 12 pour saint Friard, au point même où la rivière de Brivet débouche dans la grande Brière.

Le nom de la paroisse de Besné conduirait d'ailleurs au même résultat que le nom spécifique de l'îlot sur lequel s'élève l'église paroissiale. Une donation d'Hélie de Pont-Château abandonnait à l'abbaye de Noirmoutier, en 1090, *quartam partem illius terræ quam in insula quæ Bethene vocatur, juxta ecclesiam, visus sum habere.*

Vingt-six ans plus tard, le prêtre des saints Secondel et Friard, *sacerdos SS. Secundi atque Friardi*, était tué sous le porche de l'église par quelques insulaires qui se prétendaient propriétaires de l'église à titre patrimonial. L'évêque de Nantes, pour mettre un terme à des désordres qui ensanglantaient l'île, *seditionibus quæ fiebant crebro in Beene insula*, en fit donation à l'abbaye de Redon, espérant y assurer la paisible célébration du culte (titre de 1116).

Aucune équivoque n'est donc possible : de même qu'à l'ouest de Guérande, Batz était une île, Besné à l'est était une autre île, fait assez fécond en conséquences singulières, pour qu'il soit à propos de le corroborer par une nouvelle démonstration.

Cet autre exemple est pris dans le voisinage immédiat de Besné, à moins d'un kilomètre au sud dans la Brière.

Digitized by Google

En 1060, Rouaud du Pellerin donne à Redon le quart de l'île d'Er, *quartam partem insulæ quæ vocatur Her*. Il faut prendre garde qu'il ne s'agit en rien de Noirmoutier, quoique le nom soit le même, et que la forme latine soit identique : *Herius insula*. Le prêtre Gradelon avait de son côté donné l'église d'Her, avec son cimetière. L'abbé de Redon, s'étant transporté sur les lieux avec ses moines pour prendre possession du nouveau domaine de l'abbaye, parvint à acquérir des propriétaires indivis les trois autres quarts d'Er. Tous ces actes attestent l'état insulaire de ce territoire, à la fin du XIe siècle. Ici encore, l'identification est certaine, l'abbaye de Redon, ayant conservé jusqu'à sa suppression son prieuré de Saint-Symphorien d'Her, qui est actuellement, et depuis des siècles, partie intégrante du continent, à 2 bonnes lieues de la Loire, dans l'intérieur des terres, tant la puissance des alluvions modernes a été considérable. Er porte, comme Besné, la cote 9 sur la carte de l'État-Major; les terrains jadis submergés qui l'environnent portent les cotes 5 et 7.

On pourrait de plus rattacher à l'histoire de l'île d'Er un autre fait rapporté à l'année 843 par l'auteur de la Chronique de Nantes, contemporain de l'événement. Après avoir raconté comment les Normands appelés par la trahison du comte Lambert, passent devant Batz (*insulam Bas*), remontent la Loire, pillent Nantes, massacrent l'évêque Gohard dans la cathédrale, ravagent le monastère d'Indre (*Antrum*), l'historien ajoute : « Suis navibus oneratis plurima captivorum multitudine atque magna congerie auri et argenti et ornamenti per alveum Ligeris navigantes, usque Herio insulam regressi sunt. » Là les pillards s'étant pris de querelle à l'occasion du partage du butin, les captifs chrétiens purent, grâce au tumulte, se cacher dans l'île, attendre le départ des Normands et profiter de la marée basse pour s'enfuir et regagner la ville de Nantes : « Prœfati autem captivi, mari retracto, de Herio insula exeuntes, ad urbem Namneticam devastatam venere. » Ce dernier trait montre à lui seul qu'il ne peut s'agir de Noirmoutier, éloignée de la terre ferme, surtout alors, par une distance qui rendait toute évasion à pied impossible. Er, portion de la commune de Donges sur les confins de Besné, subissait donc encore l'action des marées au milieu du IXe siècle, mais sa grève du côté de Nantes n'avait que quelques centaines de mètres de large, puisqu'elle atteint promptement la cote 10.

Avec deux repères aussi certains qu'Er et Besné, il suffit de

Digitized by Google

teinter sur la carte de l'État-Major au 80,000e toutes les surfaces de la Brière portant une cote inférieure à 8 pour obtenir la configuration véritable de l'embouchure de la Loire avant le XIe siècle. Alors apparaissent à l'état d'îles, Sem, Donges, Lavau, Montoir, Revin, Erran, Rozé, Fedrun, Mazin, Menac, Crossac, tous ces reliefs principaux sur lesquels s'est groupée la population du marais, sans compter les îlots qui n'eurent pas ou qui n'ont pas encore de nom, et dont le nombre augmente en même temps que leur surface se consolide et s'étend, grâce au progrès des dessèchements entrepris depuis le milieu du dernier siècle. (Voir la carte ci-jointe.)

Cette vaste plaine de 30 kilomètres de large sur 20 de hauteur, comprise entre les coteaux de Guérande à l'ouest, ceux de Savenay à l'est et le plateau de la Roche-Bernard au nord, représente donc, à n'en pas douter, un archipel détruit par l'accumulation des dépôts de la Loire et l'envahissement de la végétation paludéenne. Il reste à donner un nom collectif à ce groupe d'îles, et puisqu'un texte souvent cité de la vie de saint Aubin nous apprend que Guérande, au VIe siècle, appartenait encore alors au territoire Vénète, nous sommes autorisés à y voir avec M. Desjardins ces «*insulæ Veneticæ*» qui furent les témoins et les victimes d'une des notables victoires de Jules César. Autant la disposition des lieux répugne aux détails donnés par l'historien des Gaules si la lutte a eu pour théâtre le golfe du Morbihan ou ses abords, autant les circonstances s'expliquent aisément si on les applique au golfe de la Loire.

Mais ce n'est pas ici le lieu de donner carrière aux aperçus de cette sorte; pour demeurer dans la question de topographie, il importe de remarquer que Guérande même ne fut à l'origine qu'une île, plus vaste que les autres; le travail rétrospectif, qui a pour effet de transformer la surface de la Brière en archipel, a pour résultat nécessaire de détacher le territoire guérandais du continent.

Le point où la solution de continuité existait jadis est facile à préciser : c'est l'assiette même du bourg de Saint-Lyphard, qui, actuellement encore, est au niveau du marais et qui forme une sorte d'isthme entre la Brière à l'est et un bras de mer en grande partie desséché venant de l'Océan à l'ouest. Or, la cote la plus élevée de cet isthme, à l'auberge du Pigeon-Blanc, ne dépasse pas 4 mètres. Il y avait là un véritable chenal, étroit et allongé comme toutes ces fissures de la côte entre Guérande et Lorient, qui pénètrent

Digitized by Google

PAYS ENTRE LA LOIRE ET LA VILAINE

AUX PREMIERS SIÈCLES DE NOTRE ÈRE

dressé d'après la carte de l'État-Major au $\frac{1}{320,000}$

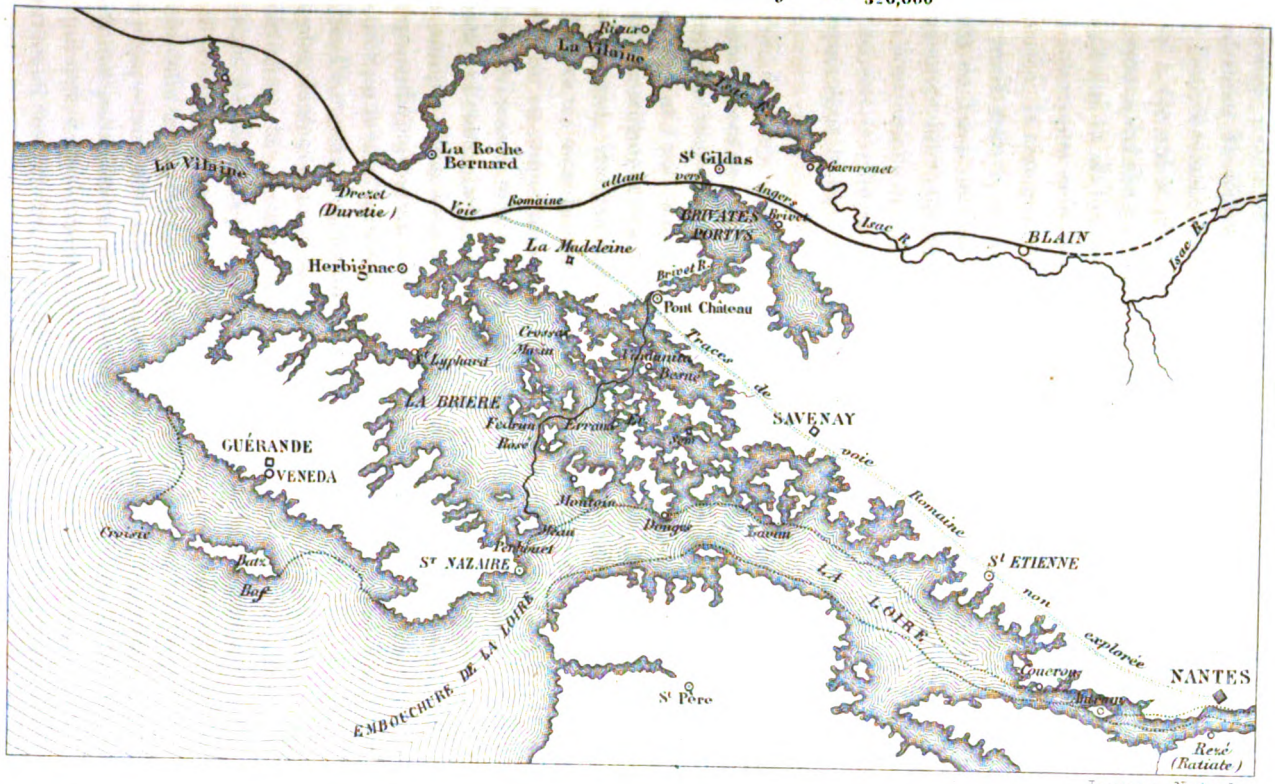

Imprimerie Nationale

Digitized by Google

profondément dans les terres sous le nom d'*étiers* et donnent un aspect si étrange à cette partie du littoral.

Non-seulement la dépression du terrain montre qu'un étier a existé, sur l'emplacement même de Saint-Lyphard, mais cet accident du sol a été utilisé pour la défense du territoire, et le long de cette fissure a été élevé un énorme boulevard en terre dirigé de l'ouest à l'est qui va de l'auberge du Pigeon-Blanc à la Brière, de manière à intercepter complètement l'accès du territoire, au point le plus menacé, la mer formant le surplus de la défense.

L'agger avait encore, en 1861, de 12 à 13 mètres de base sur une hauteur de 3 à 4 mètres. Il serait grand temps que cette fortification primitive fût l'objet d'une étude sérieuse et complète ; elle se rattache manifestement à la configuration ancienne du pays. Mais quelle qu'en soit la date, la soudure du territoire de Guérande à la terre ferme était facile à consommer, tant le bras de mer était étroit.

Elle devait être déjà effectuée à l'époque carlovingienne, car aucune des nombreuses chartes du cartulaire de Redon relatives à Guérande n'implique une situation insulaire. Ces actes, compris entre les années 857 et 876, nous donnent le nom de Guérande sous la forme la plus ancienne, qui est invariablement Vuerran, devenu au XIIe siècle Werran, Vuerran ou Guerran. Le radical Wen de cette forme primitive n'a rien de commun avec le nom de *Grannonum* ou *Grannono* qu'on en rapproche habituellement, en l'empruntant à la Notice des provinces. Il offre au contraire une analogie remarquable avec le nom de *Veneda*, mentionné par Ermold Nigel comme la dénomination antique d'une localité, qu'il place à l'embouchure de la Loire, ce qui suffit pour exclure la ville de Vannes, qui a été jusqu'ici la traduction un peu trop libre du texte de l'historien de Louis le Débonnaire. Pour ceux qui identifieraient Veneda avec Guérande, il ne serait plus douteux que le groupes d'îles dont elle est le centre et manifestement la capitale, représente les *Veneticæ insulæ* des commentaires de César, et par conséquent le théâtre de la lutte de l'an 56.

Arrivons enfin au Brivet qui, comme la plupart des cours d'eau, conserve, presque sans altération, un nom d'une antiquité incontestable. C'est une petite rivière d'un parcours total d'environ 40 kilomètres, qui sert d'écoulement tant aux marais de Saint-Gildas qu'à la Brière et aux marais de Donges : on le distingue en Brivet

Digitized by Google

supérieur, en amont de Pont-Château, et en Brivet inférieur de Pont-Château à la Loire où il se perd près de Méan. Le Brivet rappelle trop exactement le *Brivates portus* de Ptolémée pour qu'on ne se soit pas efforcé depuis quelques années de l'employer à la détermination du port antique que nos anciens géographes fixaient sans hésiter à Brest par des raisons de consonnance qui ne semblent plus péremptoires. Le débat est maintenant entre l'embouchure actuelle du Brivet à Méan et une embouchure plus ancienne du Brivet à Penhouet retrouvée par M. Pocard Kerviler, la première à 3,000 mètres, la seconde à 1,200 mètres seulement en amont de Saint-Nazaire. Ce ne serait guère la peine vraiment d'épiloguer sur de si menues différences; mais pour ceux qui croient à l'existence d'un golfe maritime de la Loire à l'époque romaine, le cours tout entier du Brivet inférieur se trouve supprimé, il se confond avec la mer, et l'embouchure antique du Brivet se placerait sous Pont-Château.

C'est cependant plus haut encore dans l'intérieur des terres qu'il faut chercher, je crois, le *Brivates portus*. Le cours du Brivet supérieur, encaissé d'abord entre des coteaux élevés, ne tarde pas à s'élargir et à déboucher dans les marais de Saint-Gildas, qui furent à leur jour un bassin maritime, puisque leur cote ne dépasse nulle part 4 mètres et est en général inférieure. Cette nappe d'eau n'est pas à négliger, car sans parler d'appendices irréguliers qui se prolongent vers le sud-est, elle forme un bassin principal de près de 5 kilomètres d'étendue, tant en hauteur qu'en largeur. Sur la rive septentrionale de ce bassin, au pied d'un mamelon de 34 mètres d'élévation dépendant de la commune de Guenrouet, existe un village du nom de Brivet accosté d'un autre appelé la Ville. Le cours d'eau partant de ce point pour aboutir à la Loire a ainsi, comme beaucoup d'autres petites rivières, tiré son nom du lieu habité le plus notable placé vers sa source. C'est dans ces parages qu'une exploration du sol, et surtout du sous-sol, pourrait être utilement poursuivie à la recherche du *Brivates portus*. Les abords de Brivet, que les indigènes prononcent Brivat, sont limités au nord par une voie romaine de premier ordre reliant Angers au pays des Vénètes, et traversant la Vilaine à Drézet où j'ai signalé dès 1865 l'emplacement de la station antique de Duretie. Cette voie a une dimension exceptionnelle, puisque dans les landes de Guenrouet, où elle était bien conservée, elle avait gardé en 1861, ainsi que je m'en suis assuré, une largeur moyenne de 100 pieds, comme l'avait annoncé

Digitized by Google

M. Bizeul. Sa présence relève encore l'importance de la position de Brivet aujourd'hui perdu dans l'intérieur des terres au milieu des landes et désolé par les fièvres paludéennes.

Ce point actuellement oublié, quand il communiquait avec le golfe de la Loire par le goulet du Brivet supérieur, était le centre d'un bassin de plus d'une lieue carrée, formant un véritable port de refuge. Sa latitude concorde d'une façon remarquable avec la position donnée par Ptolémée à 15′ au nord de la Loire. Ceux qui placent *Brivates portus* sur la rive moderne du fleuve, oublient que le géographe ancien, en assignant à la Loire 48° 30′ de latitude, donne à Brivates 48° 45′. Cette considération avait conduit M. Desjardins à reporter *Brivates portus* plus au nord, et il l'avait placé dans la passe septentrionale de Guérande, près de Saint-Lyphard, ce qui ne donnerait encore que 8′ au dessus de Saint-Nazaire, c'est-à-dire la moitié seulement de la distance fixée par Ptolémée.

Le cours du Brivet se réduisit longtemps à ce que nous nommons aujourd'hui le Brivet supérieur. Quand les seigneurs du Pont eurent bâti, au commencement du XIe siècle, leur château sur la colline qui domine l'embouchure, ils ne tardèrent pas à établir des barrages dans la rivière. Dès 1090 Hélie donnait en dot à son fils Thomas, entrant dans l'abbaye de Redon, « unam sclusam in aqua que Briva vocatur, » indépendamment de son quart indivis de l'île de Besné mentionné plus haut. Quand les alluvions se formèrent, le Brivet se prolongea d'abord jusqu'à Vidunet « Vidunitam insulam Brivatæ fluminis, » puis, le sol émergeant de plus en plus, il se fraya un lit à travers les roseaux et les herbages jusqu'à Rosé, enfin jusqu'à Méan. A ce moment, la basse Loire avait pris sa configuration actuelle.

Tel est l'aperçu que nous a suggéré un examen trop superficiel des lieux, quoique nous ayons circulé pendant quinze jours autour de la Brière en juillet 1861. C'est à la Société archéologique de la Loire-Inférieure qu'il appartient de faire les vérifications et au besoin les sondages nécessaires à la restitution de la topographie ancienne de cette région. Toutes les époques y sont intéressées. La mer intérieure était cernée de monuments mégalithiques; les quatre groupes signalés par la carte de l'État-Major sur le seul territoire de Saint-Lyphard au bord même de la Brière avaient déjà disparu en 1861; mais les dolmens de Saint-Nazaire et de Crossac, les menhirs de la Vacherie à Donges et de la Viauderie à Pont-Château sub-

Digitized by Google

sistent encore. Les fortifications primitives de Saint-Lyphard, de Sem, de la Madeleine n'ont pas été suffisamment étudiées; l'origine des chaussées qui relient plusieurs îlots de l'archipel n'a pas été recherchée, alors que l'exécution de nombreux travaux de ce genre a été, au dire de César, une des nécessités de la campagne de l'an 56.

Mais quelque opinion que l'on adopte sur des points de détail infiniment variés et sur les questions de date fort délicates, le fait essentiel à retenir est l'existence d'un énorme estuaire, modifiant absolument l'aspect du pays compris entre la Loire et la Vilaine. Cette mer intérieure, en établissant une limite naturelle entre les Vénètes et les Namnètes, est une preuve physique à l'appui de l'opinion de Fortunat affirmant que Guérande est un territoire Vénète.

Elle explique aussi comment l'émigration bretonne du ve siècle a trouvé à l'ouest de la Brière un cantonnement tout préparé par la disposition des lieux. La pointe septentrionale de ce golfe, qui pénètre jusqu'à la grande voie romaine reliant avec Angers toute la Vénétie, aussi bien Guérande que Vannes, n'est pas seulement la limite orientale de la paroisse d'Herbignac, c'est aussi celle de la langue bretonne.

Ce serait en effet une hypothèse gratuite de placer dans le territoire Guérandais le Grannonum et le *littus Saxonicum* de la Notice des provinces. Grannonum est Granville, et le *littus Saxonicum* est le Cotentin; tout le littoral à l'ouest de la grande Brière est essentiellement Breton par la population et par les noms de lieux où il n'entre aucun élément scandinave. Aussi le cartulaire de Redon montre-t-il que la langue bretonne était en usage dans la région au IXe siècle, et le rédacteur de la Chronique de Nantes, écrivain du même temps, dit-il en termes fort précis en parlant de navigateurs qui remontent la Loire : « Insulam Bas pervenerunt; Ligerim fluvium qui inter novam Britanniam et ultimos Aquitaniæ fines vel quasi in occiduum mergitur Oceanum, ingrediuntur. »

Si quelques noms d'hommes d'une physionomie caractéristique, tels que Fredor, Alfrit, Ricard, etc., apparaissent dans les actes du XIe siècle, il faut y voir non les descendants de Saxons du ve siècle qui avaient leur gîte ailleurs, mais un résidu des incursions normandes des IXe et Xe siècles, qui s'était fixé dans la partie orientale de l'archipel Ligerin et avait donné naissance à la vicomté de

Digitized by Google

Donges. Il y a eu là une superposition de races qui explique la variété des objets fournis par les marais de Donges au musée de Nantes. C'est du rapprochement de ces données diverses, jusqu'ici étudiées séparément : l'état physique, les textes anciens, la linguistique et les monuments de l'industrie humaine, que pourra sortir la connaissance exacte du cours inférieur de la Loire avant les temps modernes. Aucun sujet ne mérite au même degré d'appeler l'attention d'une compagnie aussi intelligente et aussi laborieuse que la Société d'archéologie de la Loire-Inférieure.

A. Ramé,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur les communications adressées au Comité par MM. Charles Aubertin, Edmond Blanc, Bourbon, Canat de Chizy, Devoulx, Pouy, Octave Teissier et l'abbé Verlaque.

(Séance du 4 janvier 1878.)

En présentant à la Section le compte rendu des communications manuscrites de ses correspondants renvoyées à mon examen, je suivrai de préférence la date des documents transmis, sans m'astreindre cependant d'une manière rigoureuse à l'ordre chronologique, qui n'aurait ici aucune importance.

M. l'abbé Verlaque, correspondant au Revest, près Toulon, a adressé la copie évidemment incomplète d'une bulle du pape Alexandre III, qui serait, suivant notre correspondant, de l'année 1165, et M. Pouy, correspondant à Amiens, la copie intégrale d'une bulle du même pape, concernant l'abbaye de Balances ou de Valloires, au diocèse d'Amiens, bulle extraite du cartulaire de Valloires, et dont les dates répondent au 23 février 1175. Le style des documents qu'on appelle encore les grandes bulles du XIIe siècle est parfaitement connu. La dernière bulle, généralement bien transcrite, n'apprend rien à cet égard. Mais la confirmation générale et détaillée des possessions et des privilèges de Valloires qu'elle renferme a un intérêt géographique réel, et quelque utilité historique. Il est, en outre, toujours utile de recueillir les notations chronologiques employées par la chancellerie apostolique, surtout avant le XIIIe siècle et surtout sous le règne d'un pontife qui a voyagé autant

Digitized by Google

qu'Alexandre III. J'ai l'honneur de proposer l'impression dans la *Revue* du Comité de la pièce envoyée par M. Pouy.

La copie de la bulle en faveur de la Chartreuse de Montrieux, adressée par M. l'abbé Verlaque, paraît être moins complète que ne le laissent supposer les points insérés en plusieurs endroits de la transcription. La lecture n'en paraît pas certaine; il est impossible que les *æ* soient à l'original. La date manque absolument, ce qui est contraire à toutes les règles du temps. Les souscriptions sont vraisemblablement tronquées. On pourrait prier notre correspondant, s'il tient à donner une suite utile à sa communication, d'adresser une copie figurative de la bulle, ou un calque fidèle qui pourrait être exécuté au moyen d'un papier translucide.

M. Bourbon, archiviste et correspondant à Montauban, adresse un document important. Il intéresse l'histoire des relations des comtes d'Armagnac avec les rois d'Espagne et l'histoire des sanglantes et incessantes querelles des maisons de Foix et d'Armagnac. C'est un traité signé à Séville le 19 août 1357, entre Jean Ier, comte d'Armagnac, et le roi de Castille, Pierre ou don Pedro IV. Le comte d'Armagnac s'y reconnaît vassal du roi de Castille. Il s'oblige à envoyer, sous le commandement d'un de ses fils, un certain nombre d'hommes d'armes *de glavis*, c'est-à-dire des lanciers, qui serviront pendant trois mois, toutes les fois qu'il en sera requis par son suzerain. Il devra venir combattre en personne, si le roi de Castille fait la guerre à l'un de ces princes : le roi d'Angleterre, le roi d'Aragon, le roi de Navarre ou le comte de Foix. Nonobstant l'obligation féodale qui lui incombe ou qui pourrait lui incomber, pour les terres qu'il tient ou qu'il tiendrait du roi d'Angleterre comme duc d'Aquitaine, le comte d'Armagnac s'interdit absolument d'aider en quoi que ce soit le roi d'Angleterre dans les agressions armées dirigées contre le roi de Castille. Je propose à la Section l'impression dans la *Revue* du document transmis par M. Bourbon, en adressant des remercîments à son zélé et estimable correspondant.

Je croirais non moins utile l'insertion intégrale dans la Revue d'une lettre écrite le 9 janvier (1399), de l'île de Sapienza, près Modon, en Morée, et de la courte notice qu'y a jointe M. Marcel Canat de Chizy, correspondant. La lettre originale, écrite sur papier de coton oriental, est la propriété de M. Canat de Chizy. Adressée

Digitized by Google

par le sire de la Roche la Molière en Forez[1], l'un des chevaliers embarqués sur la flotte du maréchal Boucicaut, à son oncle le doyen du chapitre de Chalon-sur-Saône, elle donne des renseignements intéressants sur les événements qui s'accomplissaient alors en Orient et les bruits qui circulaient dans le pays et dans l'armée. La rivalité des Génois et des Vénitiens ne contribuait pas peu aux désordres et à l'affaiblissement de l'empire Byzantin. Les progrès de Bajazet, qui voulait se faire proclamer sultan, dit le seigneur de la Molière, ne paraissaient pas effrayer également toutes les puissances chrétiennes. Dans des vues d'ambition personnelle et exclusive, l'un des partis ne semblait pas éloigné de faciliter l'accès du trône de Constantinople à Bajazet lui-même, en devançant ainsi d'un siècle et demi l'avénement des Turcs à la domination de ces magnifiques et malheureux pays. La lettre écrite de Morée servira au futur éditeur qu'attend la Société de l'histoire de France pour donner une nouvelle et indispensable édition de la chronique si curieuse publiée déjà sous le titre de *Livre des Faicts du maréchal de Boucicaut.*

M. Octave Teissier, membre non résidant, à Marseille, dont le Comité a apprécié souvent les travaux, envoie divers documents extraits des archives de la municipalité de Marseille, explorées et mises en ordre avec succès sous sa direction :

1° Une bulle de Clément VII, qui n'est point un antipape, puisqu'il était reconnu par la moitié de la catholicité. Dans cet acte, donné à Avignon le 16 juin 1385, le pape notifie à la commune de Marseille qu'à la suite du meurtre de la reine Jeanne de Naples, perpétré par ordre de Charles de Duras, et de la mort de Louis Ier d'Anjou, son fils, il a donné l'investiture du royaume de Naples et du comté de Provence à Louis II, fils du roi défunt. Il demande aux Marseillais de rester fidèles au jeune roi et à sa mère, Marie de Blois, régente, et à les aider à reconquérir leur royaume, car ils sont prêts à jurer et à respecter les chapitres de paix et les autres privilèges de la ville de Marseille;

2° Le récit original et contemporain, rédigé par le viguier de Marseille et adressé aux consuls de la ville, du mouvement populaire qui éclata à Marseille le 23 février 1593 et qui fit passer l'autorité au parti de Casaulx et des ligueurs les plus exaltés, dont Marseille subit le joug jusqu'à la réaction provoquée par Libertat en 1596;

[1] Département de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne.

Digitized by Google

3° Enfin quinze lettres du P. Le Vacher, vicaire apostolique et consul de France à Alger, écrites dans les années 1676 à 1683.

Bien que la bulle de Clément VII ne touche à aucun événement important, bien qu'elle ne soit en réalité que la confirmation de la reconnaissance, antérieurement déclarée par la cour d'Avignon, des droits de la maison d'Anjou au royaume de Naples, que le Saint-Siège appelait toujours le *Royaume de Sicile*, nous en proposons l'impression dans la *Revue*. Elle constate que l'investiture solennelle fut donnée au roi Louis II dans la chapelle papale à Avignon, par la remise d'un étendard, de la main du pape, le jour de la Pentecôte, 5 juin 1385. L'*Art de vérifier les dates* porte que la cérémonie et l'investiture avaient eu lieu le 21 mai.

L'étendue de la relation de la sédition de Marseille et des lettres du P. le Vacher, sans être excessive, nous porte à proposer à la Section de renvoyer ces documents qui ont un réel intérêt, non à la *Revue*, mais au volume de Mélanges dont l'impression a été décidée.

Le P. le Vacher dirigea pendant vingt-cinq ans le consulat de France à Alger à la satisfaction générale et avec le plus admirable dévouement. Il inclinait pour la paix, et les Algériens l'estimaient beaucoup. On sait qu'à la nouvelle de la reprise du bombardement les Barbaresques l'attachèrent à la bouche d'un canon.

Nous proposons également d'imprimer dans sa plus grande partie la notice de M. Octave Tissier qui précède les lettres du P. le Vacher. Nous demanderions seulement une légère modification de la fin. Il est impossible d'admettre que Colbert ait conseillé la continuation des hostilités uniquement pour retenir plus longtemps trois ou quatre cents esclaves algériens sur les galères du roi.

La Section autorisera, sans aucun doute, l'impression dans la *Revue* de la notice et de l'inscription arabe transmises par son savant correspondant à Alger, M. Cherbonneau. Cette inscription constate l'établissement à Marseille d'un cimetière à l'usage exclusif des Musulmans en 1770.

J'ai l'honneur de proposer à la Section le dépôt dans les archives du Comité, avec remercîments aux auteurs, des communications suivantes : 1° *Analyse de documents divers, lettres patentes et délibérations concernant les fortifications de la ville de Beaune* (*1369-1678*) et la *Liste des armes des couvents et corporations de la même ville*, le tout

Digitized by Google

transmis par M. Charles Aubertin; 2° *Extraits* (exécutés avec soin) *des comptes et délibérations de la ville de Vence, de 1386 à 1394*, relatifs aux hostilités qu'amenait entre les habitants de Vence et les habitants de Nice la guerre persistant entre les maisons de Duras et d'Anjou, transmis par M. Edmond Blanc, de Vence; 3° la traduction en français, par M. l'abbé Auvergne, de l'acte d'élection du doyen du chapitre de Grenoble en 1445; 4° enfin, un *Recueil de renseignements chronologiques sur les relâches faites à Alger de 1705 à 1813* par les corsaires européens de tous les États qui venaient vendre aux marchés d'Alger le butin fait sur les nations avec lesquelles leur gouvernement était en guerre. Ces renseignements sont dus à M. Devoulx; ils ont été recueillis par lui dans les archives de l'ancien consulat de France à Alger, dépôt peu considérable, mais très-précieux, d'où notre correspondant a extrait déjà de nombreuses communications et d'utiles publications.

La Section se rappellera peut-être que M. Devoulx lui avait adressé, il y a quelques années, un choix très-étendu de notes et de documents originaux ayant, pour la plupart, la même origine. Tel qu'il fut envoyé au Comité, ce recueil ne parut pas susceptible de fournir, comme notre laborieux correspondant l'eût désiré, un volume spécial et séparé de la collection des Documents inédits, et il fut renvoyé à Alger. Il pourrait aujourd'hui trouver très-utilement sa place dans le Recueil des Mélanges. Si la Section l'approuvait, on s'informerait à Alger, soit auprès de M. Cherbonneau, soit auprès du conservateur actuel des archives de notre consulat, de la destination et du sort qu'a eu le recueil de M. Devoulx. Sa perte serait d'autant plus regrettable, qu'il renfermait des documents et des notions sur nos anciennes possessions et sur notre commerce d'Afrique, qu'on aurait de la peine à trouver ailleurs.

L. DE MAS LATRIE,

Membre du Comité.

TRAITÉ D'ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE ENTRE LE ROI DE CASTILLE, PIERRE LE CRUEL, ET LE COMTE D'ARMAGNAC, JEAN Ier.

Communication de M. Bourbon, correspondant du Ministère.

(Séance du 4 février 1878.)

Cette pièce intéressante, qui est parvenue aux archives départe-

Digitized by Google

mentales de Tarn-et-Garonne avec les archives domaniales de la maison d'Armagnac (fonds de l'ancienne généralité de Montauban), semble avoir échappé aux Bénédictins qui ont écrit l'histoire du Languedoc. Dom Devic et dom Vaissète, qui font mention du traité conclu entre Pierre, roi de Castille, et Jean, comte d'Armagnac, contre le roi d'Angleterre, en 1356, ne parlent en aucune façon de celui-ci (voy. *Hist. du Languedoc*, éd. in-fol. t. IV, p. 286 et suiv.). Cette omission est d'autant plus étonnante que la ville de Toulouse, révoltée deux mois auparavant contre l'autorité du comte d'Armagnac, est expressément mentionnée dans l'alliance conclue à Séville le 19 août 1357, dont la transcription est ci-jointe. La publication de cet important traité comble donc tout au moins une lacune de la savante histoire des Bénédictins.

BOURBON.

Traité d'alliance offensive et défensive conclu le 19 août 1357, à Séville, entre le roi de Castille et le comte d'Armagnac.

In nomine Domini. Amen. Noverint universi presentes pariter et futuri quod nos Petrus, Dei gratia, Castelle, Legionis, Toleti, Gallecie, Cibilie, Cordube, Murcie, Gienii, Algarbii et Algesire rex, ac comitatus Molinensis dominus, et nos Oddo de Verdusano, miles, et Sancius de Bello Loco, licentiatus in legibus, consiliarii, procuratores et nuncii speciales incliti principis et domini, domini Johannis, Dei gratia comitis Armagniaci, Fesensaci et Ruthene, ac vicecomitis Leomanie et Altivillaris [1], ad infrascripta potestatem infrascriptam habentes, consideratis mutuis affectionibus, benevolentiis et amicitiis quas nos rex predictus progenitoresque nostri et comes antedictus progenitoresque etiam sui ad invicem pro nobis, heredibus seu successoribus nostris in regno et comitatibus predictis habemus, colimus et intendimus habere, tractamus, ordinamus, facimus et firmamus nos rex predictus pro nobis, nosque etiam Oddo et Sancius, procuratores predicti, nomine procuratorio et virtute dictarum litterarum, pro comite qui nos constituit, compositiones, vincula et aligantia et confederationes que sequuntur perpetuis temporibus observanda :

Le comte d'Armagnac se reconnaît le vassal du roi de Castille.

1. Videlicet, quod comes predictus sit vasallus vestri domini regis, et serviat vobis in omnibus vestris necessitatibus, prout inferius describetur.

[1] Auvillars, chef-lieu de canton (Tarn-et-Garonne).

Digitized by Google

Le comte est tenu envers le roi au service militaire pendant trois mois. — Il est tenu de venir en personne, en cas de guerre contre les rois d'Angleterre, d'Aragon, de Navarre et le comte de Foix.

2. Primo, quod quotiens per vos dominum regem eundem comitem vocari contingerit ad vestrum servitium et necessitates guerre, idem comes venire teneatur vel unum de filiis suis mittere cum ducentis quinquaginta armorum hominibus de glaviis, pro unoque mileario Morebetinorum, cum uno homine armorum, pro terra quam idem dominus comes a vobis domino rege tenuerit, tribus mensibus serviendo; Et pro aliis hominibus armorum, quingentorum quinquaginta usque ad numerum octingentorum, si quos amplius duxerit, vos, domine rex, cum ad vos vel vestrum venerit exercitium, pro unoque equitancium de glavis predictorum mense quolibet decem florenos auri dare debeatis; et idem comes tunc venire teneatur in propria persona contra reges Anglie, Aragonum et Navarre et comitem Fuxi. Super stipendiis vero domino comiti prestandis per vos dominum regem pro mensa sua, relinquitur dispositioni et ordinationi vestri domini regis.

Conditions pour le payement et l'entretien des troupes fournies par le comte. — Montrées ou revues. — Réserves à l'égard du serment de fidélité dû par le comte d'Armagnac au roi d'Angleterre comme duc d'Aquitaine.

3. Iterum etiam quod, quandocumque casus evenerit quod idem comes vocatus per vos dominum regem dictum servitium prestare habeat modo predicto, quod idem comes per nuncium suum vos dominum regem adduc teneat (cum) stipendiis que comes predictus pro gentibus antedictis habiturus erit, videlicet pro octo diebus de adventu pro illo numero gentium cum eodem comite venturarum de glaviis, de quo idem comes vobis, domine rex, duxerit scribendum modo superiùs enarrato, taliter quod pecuniam stipendiorum idem nuntius habeat, et ad dictum comitem portet incontinenti; quarum gentium cum predicto comite venturarum mostram vel alardam per aliquem fidelem ipsius domini comitis, primitiis ab eo recepto juramento in eo fideliter se habere, comes antedictus recipere teneatur, ac postquam gentes predicte ad exterticium (*sic*) vestri domini regis venerint, per unum de vestris fidelibus dicta mostra sive alardus revideatur, sicque ex eo solutio solidi sive stipendiorum, justa numerum dictarum gentium in predicta mostra repertarum, de mandato vestri domini regis fieri debeat in premissis, exceptis gentibus antedictis cum quibus idem comes vobis domino regi servire debet pro terra tempore trium mensium antedicto; ita tamen quod si comes plures gentes secum duxerit in numero dictorum quingentorum quinquaginta hominum, aut minus, quod juxta numerum dictarum gentium secum ductarum solutio fiat, super premissis habita ratione. Et in casu quo comes predictus regi Anglie tanquam duci Aquitanie, pro terra quam habet in dicto ducatu juramentum prestitisset,

Digitized by Google

quod lige seu conventiones premisse inter vos dominum regem et predictum comitem quoad dictum regem Angliae minime locum habeant, ceteris aligantiis et ligis seu confederationibus in suis viribus permansuris, tali tamen conditione quod predictus comes regem Anglie predictum contra vos dictum dominum regem nec terram vestram juvare debeat, nec teneatur aliquatenus terram vestram invadendo.

En cas de guerre entre le roi de France et le roi de Castille, le comte d'Armagnac pourra servir le roi de France même contre le roi de Castille, pourvu que le roi de France ne combatte pas comme allié d'un autre prince. — Le comte devra se mettre en route dans le délai d'un mois à dater des lettres de convocation.

4. Item quod vos, domine rex Castelle, concenciatis quod comes Armaniaci serviat regi Franciae predicto sub modo tali quod si fortasis idem rex Franciae per se vel voce sua propria nec in cujusque alterius auxilio guerram habuerit, ad quamquidem graciam idem rex Franciae contra vos dominum regem Castelle predictum vel regnum vestrum personaliter venire teneatur, quod comes Armaniaci sepefatus cum eodem Francie rege venire possit adversus vos dominum regem Castelle predictum, aligantiis et confederationibus inter vos et comitem predictum habitis et inhitis penitus anullatis. — Verumtamen quod si rex Franciae sepefatus in auxilium regis Aragonum vel Navarre aut alterius regis vel principis seu baronis, vel alterius hominis cujuscumque adversus vos dominum regem Castelle memoratum arma sua erigere voluerit, quod comes Armaniaci predictus vobis domino regi Castelle servire teneatur, omnibus aligantiis et ligis ac vassalagio seu confederationibus inter vos et comitem antedictum habitis et firmatis, ut superius et inferius est expressum, in suo robore nichilominus permansuris : ad quod servitium etiam vobis domino regi per dictum comitem impendendum, prout superius enarratur, idem comes a tempore litterarum requisitionis et vocationis eidem comiti ex parte vestri domini regis ductarum de ad dictum servitium veniendo infra mensem iter suum arripere teneatur.

Le roi de Castille payera annuellement au comte d'Armagnac 10,000 florins d'or.

5. Nos autem rex predictus, ratione et ex causa premissorum presentium tenore, comitem in vassallum recipimus memoratum, et de nostra certa scientia et speciali gratia sibi decem milia florenorum auri pro terra damus et largimur annuatim, quam assignare promittimus et positionem facere in nostris redditibus magis contiguis terre comitis antedicti, et cum idem comes ad nostri presentia venerit pro dicto servitio inpendendo, super facto stipendiorum mense ejusdem comitis necessariorum nos ordinabimus prout nostro servitio congruit et honori et etiam honori comitis memorati. Super stipendiis vero gentium cum eodem comite venturarum,

Digitized by Google

dabimus sibi solidum antedictum, exceptis gentibus cum quibus nobis servire debet pro dicta terra tribus mensibus memoratis, quibus lapsis pro eisdem gentibus idem solidum prestari faciemus modo et forma supradictis.

Le roi de Castille prêtera aide et assistance au comte d'Armagnac contre les rois d'Angleterre, d'Aragon, de Navarre et contre la ville de Toulouse. — Réserve en ce qui concerne le roi d'Angleterre.

6. Deffendemus etiam eumdem comitem sepefatum, et juvabimus, nostris necessitatibus observatis, contra reges Anglie, Aragonie et Navarre et comitem Fuxi, ac civitatem Tholosanam pro defentione et tuitione terre ac juris comitis antedicti, verumtamen quod quantum in facto regis Angliae, dum guerra pro parte comitis Armaniaci non moveretur, et si guerra pro parte regis Anglie moveretur antedicti et idem rex Anglie adversus predictum comitem seu ejus terram anelaret.

Le roi de Castille s'engage à fournir 800 cavaliers au comte d'Armagnac en cas de besoin.

7. Nos rex Castelle predictus regem Anglie requiremus qualiter idem comes vassallus noster est, et si hoc revocare renuerit, tunc nos comitem deffendemus memoratum tali modo quod si rex Anglie vel alius regum predictorum contra eumdem comitem venerit, nos rex predictus personaliter eumdem comitem deffendemus, et si infans aliquis de regali progenie aut princeps vel alter potens homo adversus eumdem comitem venerit, nos prefatus rex infantem alium aut principem vel bonum hominem de regno nostro ad adjuvandum predictum comitem cum octingentis hominibus ad equos, tribus per nos solutis mensibus, mittemus, destinabimus, eundem comitem Armaniaci deffensuris tali conditione quod tempus vacationis eundi et reddeundi in auxilium dicti comitis, ut prefertur, in dictis tribus mensibus minime computetur, et quod si dictos equitantes majori predicto tempore idem comes in ejus auxilio tenuerit, eisdem solidum prout aliis gentibus armorum secum stantibus dare et solvere teneatur.

8. Item nos rex predictus volumus quod de stipendiis dictarum gentium cum dicto comite venturarum solvantur dicto comiti pro dietis ad nostrum servitium, per dies octo in veniendo et per alios octo a dicto servitio recedendo, modo et forma predictis.

Dispositions spéciales contre le comte de Foix et la ville de Toulouse.

9. Item nos rex sepefatus adjuvabimus et deffendemus comitem Armaniaci predictum, si ipsum guerram habere contingerit cum comite Fuxi vel civitate Tholosa, cum octingentis hominibus ad equos, nostris necessitatibus observatis modo et forma superius expressatis; et quoadmodum comes nobis servire tenetur, quotienscumque nobis necessitas evenire contingerit, eodem modo, quotienscumque eamdem necessitatem habere

Digitized by Google

contingat, juramine seu auxilio nostri regis nos totiens eumdem comitem juvare et auxilium ei dare modis et formis superius expressatis teneamur.

Projet de mariage entre l'un des fils du comte d'Armagnac et la fille de Ferrand de Villène.

10. Dabimusque etiam dominam Blancham, filiam domini Ferrandi de Villena, in uxorem alteri filiorum dicti comitis de duorum majoribus de quo eidem comiti placuerit; quo matrimonio facto, totam terram domini Ferrandi viro domine Blanche mandabimus reintegrari ac eidem liberari tali condicione quod fortalicia in eo statu permaneant, sicut fortalicia omnium baronum regni nostri Castelle stare et permanere noscuntur. Nichilominus, si eo tempore ipsa domina Blancha et ejus maritus dictam terram nobiscum permutare eorum comodum reputaverint, cum eisdem permutabimus illam et eo tunc ad finem ut vir domine Blanche in perpetuum noster remaneat vasallus, terram sibi assignabimus prout suis dicte domine Blanche consuevimus assignare.

Nos vero rex Castelle predictus pro nobis, et nos supradicti procuratores et nuncii predicti, nomine domini nostri comitis et pro ipso, omnes et singulos articulos hic suprascriptos, nec non federa, pactiones, alligationes, conventiones et ligamina in eisdem articulis suprascriptis contenta continuando, adherendo et perseverando in ipsis tractatu et deliberatione diligenti prehabitis super hiis, hinc et inde consentimus, laudamus, approbamus et etiam confirmamus pro nobis dicto rege et comite sepefato et heredibus ac successoribus utriusque tractamus, facimus, inhimus, consentimus, concordamus, solidamus perpetuis futuris temporibus duraturas, et juramus ad sancta Dei evangelia, manibus ad pectus, nos rex predictus pro nobis nosque etiam Oddo et Sancius procuratores predicti, in animam ac nomine Domini nostri comitis memorati et pro ipso, quod hinc inde servabuntur, complebuntur et inviolabiliter tenebuntur bona fide et sine raude per nos dominum regem et per comitem antedictum, heredes et successores nostri regis et comitis antedicti; et nichilominus quod dictus comes ea omnia ratificabit, laudabit, approbabit, jurabit et etiam confirmabit litterasque suas ratificationis omnium premissorum prestabit vobis domino regi Castelle memorato ad futuram memoriam rei geste, et pretextu et vigore procuratorii a nobis ab ipso domino comite concessi, vos dominum regem Castelle recipimus in dominum ipsius comitis, et in signum vasallagii pro eo et ejus nomine vestram manum osculamur et obligamus eum in vassallum et per potestatem predictam ponimus et concedimus omnia supradicta. — Tenor vero procuratorii et potestatis nobis predictis procuratoribus et nunciis predicti domini comitis Armaniaci in hac parte atribute sequitur in hec verba :

(Suit la teneur des lettres de fondés de pouvoirs, datées du château de Manciet, en Armagnac, le 2 juillet 1357.)

Digitized by Google

... In quorum omnium testimonium et munimine nos supranominatus rex premissa per notarium infrascriptum signari mandavimus et presentibus litteris nos subscripsimus propria manu, ac sigillum nostrum plumbeum in appensum jussimus apponendum.

Actum et datum in civitate Ispalensi[1], decima nona die mensis Augusti, anno Domini M° CCC° quinquagesimo septimo, presentibus venerabilibus et discretis viris domino Johanne Pacensi[2] et domino Petro Cauriensi[3] episcopis, et domino Aluctro Sancii de Tuelloa domini regis Castelle judice, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. — «Eyo el Rey.»

Et ego Johannes Gondisalvi de Andusan, Treverensis diocesis, publicus auctoritate regis notarius, premisis omnibus et singulis, prout supra leguntur, presens interfui una cum testibus memoratis, et ea omnia de mandato predicti domini regis Castelle manu propria scripsi et in hanc publicam formam redegi meoque consueto signo signavi, requisitus, in testimonium veritatis.

Presens transcriptum seu copia abstractum fuit ab originali litterarum dicti domini regis Castelle superius insertarum et sigillo ejusdem plumbeo cum filis ciricis manuque propria ipsius domini regis subscriptarum, ut prima facie apparebat et correctum ac averatum per me Johannem de Trusseyo clericum Remensis diocesis, publicum apostolica et imperiali auctoritate notarium, una cum discreto viro magistro Bertrando de Virididunio, notario regio regni Franciae et dicti domini comitis Armaniaci scriptore et secretario, sub anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo sexagesimo primo, indictione XIIII, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Innocentii, divina providentia pape sexti, anno nono, die XIX° mensis aprilis. — In quorum fidem et testimonium, et ad majorem dictarum correctionis et averationis roborem, firmitatem habendam, ego idem Johannes, notarius predictus, huic presenti copie seu transcripto per Johannem de Naverio clericum Auxitanensis diocesis scripto, manu mea propria me subscripsi et signum meum, quo utor in instrumentis auctoritate predicta retentis, apposui, rogatus specialiter et requisitus.

Et ego idem Bernardus de Virididunio, clericus Ruthenensis diocesis, publicus auctoritate regia notarius regni Francie et prefati domini mei comitis Armaniaci scriptor, qui premissis collationi et correctioni una cum discreto viro magistro Johanne de Trusseyo, notario predicto, presens interfui, anno ab incarnatione Domini millesimo trescentesimo sexagesimo primo, die XIX° mensis aprilis, regnante illustrissimo principe domino Johanne, Dei gracia Francorum rege, et in fidem et testimonium premissorum, ad majorem firmitatem habendam, hic me subscripsi manu propria

[1] Séville.
[2] Badajoz, en Estramadure (royaume de Léon).
[3] Coria, en Estramadure (royaume de Léon).

Digitized by Google

et signum meum, quo utor in meis publicis instrumentis, dicta auctoritate regia hic apposui consuetum.

(Pièce parchemin. — Archives de Tarn-et-Garonne. Fonds de la maison d'Armagnac.)

Pour copie conforme :

BOURBON,
Correspondant.

EXTRAIT DU CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE VALLOIRES.

Communication de M. Pouy, correspondant du Ministère, à Amiens.

(Séance du 4 février 1878.)

Privilegium Alexandri pape, ubi continetur confirmatio omnium possessionum nostrarum; et quod non licet alicui facere violentiam in grangiis et in locis nostris; et quod licet nobis clericos liberos et absolutos recipere, et quod non licet alicui post factam possessionem in domo nostra a nobis discedere, neque discedentem a nobis alicui licet retinere; et quod nullus potest a nobis de laboribus nostris, quos propriis manibus aut sumptibus excolimus, seu de nutrimentis animalium decimas postulare.

Lexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis.

Hugoni, abbati, monasterii Sancte Marie Balantiarum [1], ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum. Religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit adesse presidium, ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet, aut robur sacre religionis quod absit infringat. Expropter, dilecti in domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum monasterium in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus. In primis siquidem statuentes ut ordo monasticus qui secundum domini et beati Benedicti regulam atque institutionem Cistertiensem fratrum in eodem loco institutus esse dinoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Preterea quascumque possessiones quecunque bona idem monasterium in presentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum possessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis

[1] Les Cisterciens ont-ils eu d'abord leur principal établissement à Bonances, comme l'affirme le *Gallia christiana*? Feu notre savant collègue M. Bouthors émet un avis contraire dans son *Rapport sur le cartulaire de Valloires;* Amiens, Ledieu, 1839, in-8°, p. 12 et 13. Dans tous les cas, aucune bulle pontificale ne parle de Bonances comme abbaye. Les religieux semblent n'avoir eu là qu'un établissement provisoire pendant quelques années. Dès 1138 ils étaient fixés à Balances (Charte de l'évêque de Thérouanne, contenant donation par Robert d'Ailly).

Digitized by Google

modis, procurante Domino, poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ipsum in quo prefatum monasterium situm est, videlicet in territorio argove, cum omnibus pertinentiis suis tam in terris quam in aquis, silvis et pascuis; trencheiam quoque que protenditur a molendino arguie usque ad abbatiam; terram que dicitur de arguia; terram que dicitur de trou de cabal; viam que ducit ad moxultrum usque ad abbatiam; terram que dicitur restol anglia; totam terram de Valoliis; usuarium de Pinchemont, terram de Moflers; terram de praels, cum molendino et aquis que ad ipsum locum pertinent; terram que dicitur poteles et omnem terram quam habetis in territorio de langrei, cum aquis et silvis; terram que dicitur pentevallis; grangiam de Balantiis cum pertinentiis suis, et terram quam habetis in territorio de Verron[1] et de Carten; sartum quod habetis in nemore Allelmi, videlicet quatuor carucatas terre, terram que dicitur hatinangle, grangillam de tillera cum pertinentiis suis, terram de campinels[2], omne oremus de tilleia, terram de machi, terram de vilunceles[3], molendinum de feis, cum stagno; grangiam de moxultra cum pertinentiis suis, terram et nemus sancti Judoci, terram de damineis, terram de moxultrel, nemus omne de triunchei, grangiam de cressi, cum appenditiis suis; terram de ligescurt; terram de wascurt; terram de wadencurt; grangiam de roches, cum pertinentiis suis; terram de trussuncurt; terram de maisuns; terram de noieres; grangiam de Bonances, cum pertinentiis suis; terram de Laviers; terram de port; in nemore de cantastre[4], duas carucatas terre et omnes libertates quas habetis de munere comitis Pontivi; et omnes terras et possessiones quas tenetis de abbatiis sancti Martini videlicet de majore monasterio, et sancti Richarii et sancti Judoci supra mare, et sancte Marie de Foresmuster[5], sicut in cartis quas inde habetis continetur. Paci quoque et tranquillitati vestre paterna diligentia providere cupientes, auctoritate apostolica prohibemus ut infra clausuram locorum seu grangiarum vestrarum nullus violentiam facere vel rapinam seu furtum committere, aut ignem apponere, vel hominem capere seu interficere audeat. Liceat etiam vobis clericos vel laicos liberos et absolutos ad conversionem vestram recipere, et eos absque contradictione in vestro collegio rettinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum, post factam in eodem loco professionem, aliqua levitate sine abbatis sui licentia fas sit de claustro dis-

[1] Vron.
[2] Campigneul.
[3] Vironchaux.
[4] *Vulgairement* Cantate.
[5] Forestmoutiers. — Il est à remarquer qu'un certain nombre de noms de lieux exprimés en cette bulle sont aujourd'hui inconnus. Il est certain, d'un autre côté, que les bulles pontificales et le *Gallia christiana* renferment des noms propres et des noms de lieux tronqués.

Digitized by Google

cedere; discedendem vero absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere. Sane laborum vestrorum quos propriis manibus aut sumptibus colitis sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus a vobis decimas exigere presumat. Decernimus ergo ut nulli omnino homini liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare; sed illibata omnia et integra conserventur eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profittura, salva sedis apostolice auctoritate. Si qua egitur in futurum ecclesiastica secularis ve persona hanc nostre constitutionis paginam, sciens contra eam temere venire temptaverit secundo terciove commonita, nisi presumptionem suam digna satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo sanguine ac corpore Dei et domini redemptoris nostri Jhesu Xristi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus, sit pax domini nostri Jhesu Christi quatinus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inquirant. Amen.

Ego Alexand catholice sedis Eps ss.

Ego Hubaldus hostiensis eps ss ✠.

Ego Bernardus portuensis et sce Rufine eps ss ✠.

Ego Galter albanensis eps ss ✠.

Ego Johannes sanctorum Johannis et Pauli presbiter cardinalis tituli Pamachii ss ✠.

Ego Willelmus presbiter cardinalis, tituli sancti Petri ad vincula ss ✠.

Ego Boso presbiter cardinalis sancte Pud tituli pastoris ss ✠.

Ego Manfredus presbiter cardinalis tituli sancte cecilie ss ✠.

Ego Petrus presbiter cardinalis tituli sancte susanne ss. ✠.

Ego Ardmo diaconus cardinalis sancti theodori ss ✠.

Ego Cinthius diaconus cardinalis sancti Adriani ss ✠.

Ego Vitellus diaconus cardinalis sanctorum sergii et bachi ss ✠.

Ego Hugo diaconus cardinalis sancti angli ss ✠.

Ego laborans diaconus cardinalis sancti maris in porticu ss.

Data ferent per manum grani sancte Romane ecclesie subdiaconi et not vij. Kl' martii, indictione viij', Incarnationis dominice anno M° C° LXXIIIJ°, Pontificatus vero dni Alexandri ppe iij anno xvj°.

(Archives du département de la Somme; Cartulaire de l'abbaye de Valloires.)

Pour copie conforme :

F. Pouy,

Correspondant.

Digitized by Google

Bulle de Clément VII relative au meurtre de la reine Jeanne, comtesse de Provence (16 des kalendes de juillet 1385).

Communication de M. Teissier, membre non résidant du Comité, à Marseille.

(Séance du 4 février 1878.)

Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis nobili viro vicario ac sindicis, consilio et universitati civitatis Massilliensis, salutem et apostolicam benedictionem.

Vellemus, si pius Dominus permisisset, leta vobis et placida intimare, sicut optabatis assidue et nos etiam sperabamus, sed qualiacunque fortuna ministrat, quamvis tristia et amara, cogimur et studemus, si non equilibenter saltem eque cito ad memoriam vestram deducere, ut, more prudentium et in arduis probatorum, circa provisiones idoneas possitis intendere et occurrere salubriter ad agenda. Sane quod amare referimus dudum tam per dilectum filium nobilem virum Hugonem de Sancto Severino, Potencie comitem, et alios collegas suos, quam nonnullos alios venientes post hujusmodi comitem, et collegas de regno Sicilie, successive fide digne percepimus, et a certo, qualiter carissima in Christo filia nostra Johanna, quondam regina Sicilie illustris, vestra utique domina naturalis, per sceleratum Karolum de Duratio, proditorem perfidum et Neronem alterum, matricidam nephandissimo necis genere et omnibus hominibus abhorrendo, fuit inhumaniter interempta. De cujus obitu lugubri et per omnia secula memorando, amaritati sumus plus quam exprimere valeamus, tum propter detestabilem modum quo ut predicitur est extincta, tum etiam propter ineffabiles conditiones suas, que inter omnes seculi mulieres illustres, ceu rosa in spinis emicans atque flagrans, tam nos et Romanam ecclesiam quam vos et omnes alios subditos suos, suavitatis odore mirabili respergebat, et licet aliquando hesitaverimus de ista nece, tamen habita certitudine hujus rei et clarissima veritate sumus extra omne dubium et debatum, non obstantibus murmurationibus, obloqutionibus et susurris detractorum qui libenter secuntur mendacium et fugiunt veritatem, ut possint scandalum seminare. Porro consolationis spiritum in hoc habemus quod non pro crimine seu demerito aliquali, sed pro veritate domica et re publica christiane fidei protegenda, ac, si bene prospicitis, pro laude et gloria subditorum, sicut decet verum principem et monarcham, innocens et constans ac predicabilis semper ipsa regina, que regno suo et persone proprie non perpercit, cum laude perpetua et preconio vere fame qualis nunquam ab evo decesserit, de miseria hujus mundi transiit ad beatitudinem regni Dei, ubi modo letatur et regnat, ubi spernens emulos et derridens, ablata sibi sceptra recuperat et in cetu sanctorum martirum coronatur.

Consolamur etiam nos qui debemus alios consolari, dum attendimus

Digitized by Google

diligenter fidelitatem et constanciam inconcussas, que si apud aliquos per aliqua secula viguerint, ab omni tamen evo tanquam innate vobis viguisse creduntur, sicut annalia refferunt, et docuit pluries testis et judex rerum experientia comprobata; in vobis enim, ut paterne loquamur, speramus et confidimus, non indigne, quod tamquam viri perspicui fideles et in arduis animosi, sicut ad liberationem predicte regine, tunc inhumaniter captivate, non sine multis sumptibus laboribus et periculis repetitis non semel sed pluries aspirastis, sic ad vindicandum ejus sanguinem innocentem, qui, post Dei et catholice rei publice, subditorum suorum et vestram præcipue clamitat ultionem, perspicacius et fidelius ac animosius insurgetis, et facietis, cum auxilio justi judicis et ultoris, quod fama vestra, per cuncta secula jam preclara, apud modernos et posteros preclarior elucescet.

Tandem pro summa consolatione tenemus, dum recensemus et premeditamur omnia diligenter, quod fidelitatem integram atque veram, quam, tam ad prefatam reginam quam clare memorie Ludovicum regem Sicilie illustrem ipsius regine primogenitum et heredem tam in regno Sicilie supradicto quam provincia et terris suis aliis ubicunque, qui quidem Ludovicus, ut nostis, pro pia ultione prefate regine recuperationeque debita, regni sui nullos sumptus aut labores, nullaque discrimina sive damna, ad summam mortem malorum omnium terribilissimum non expavit pre ceteris suis subditis, ut ita dixerimus, cum pace omnium aliorum in cunctis casibus comprobastis, erga carissimum in Christo filium nostrum Ludovicum, predicti quondam Ludovici regis primogenitum, et ejusdem regni Sicilie regem illustrem, ostendetis, ymo tenebitis inconcusse et juvabitis eum, tam ad ultionem debitam dicte quondam regine, quam recuperationem predicti regni et locorum etiam aliorum suo domino subditorum.

Nam, sicut nostis, et clare liquet ipsius quondam regine subditis universis, idem quondam rex Ludovicus ex dispositione ordinaria predicte quondam regine successit legitime sibi, tam in regno quam ducatibus, principatibus et comitatibus ac terris aliis universis, de qua re non expedit hesitare, et postquam, quod dolenter subjungimus, dictus rex Ludovicus fuit viam universe carnis ingressus, superestque sibi ipse rex Ludovicus primogenitus ejus qui successit eidem regi tam ex dispositione quondam regine et regis hujusmodi quam infeudatione et investitura per nos noviter sibi factis, vexillis regiis propterea sibi datis in nostra capella in die Penthecostes proxime preterita, et servatis solemnitatibus que ad talia requiruntur, presente fidelium multitudine copiosa, devotionem vestram hortamur in domino, et rogamus, quatinus attendentes fidelitatem intactam quam omni tempore et ubique in dominorum vestrorum legitimos successores laudabiliter derivastis et laudabilius observastis, sublatis hesitationibus seu dubiis quibuscunque, velitis, ut tenemini, predictum Ludovicum regem in vestrum verum dominum naturalem recipere et tenere, sibique fidelitatis debite juramenta prestare, sicut predecessoribus suis cum sempiterna

Digitized by Google

laudis memoria prestitistis, maxime cum tam ipse rex quam carissima in Christo filia nostra Maria, regina Sicilie illustris, mater dicti regis, ejusque et predicti regni bajula atque tutrix, parati sint jurare capitula pacis, libertatesque et franchisas ac consuetudines et privilegia civitatis nostre manutenere omni tempore et servare; et licet idem rex minor etate sit, cum octavum tantum annum agat, nos super defectu etatis et juramento hujusmodi dispensavimus cum eodem, tanquam Christi vicarius, licet indigni, auctoritate apostolica et ex plenitudine potestatis.

Hic finem facimus, quia speramus melius vos facturos quam nos possemus scribere sive loqui. Presentes autem, post debitam publicationem earum, in testimonium et certitudinem premissorum, ac preconium fame vestre, penes vos volumus conservari, ac de ulla levitate culpemini, sed comendemini semper de observancia fidei illibate.

Datum Avinioni, XVI kalendas Julii, pontificatus nostri anno septimo.

(Archives communales de la ville de Marseille, série AA, n° 112.)

Pour copie conforme :

OCTAVE TEISSIER,

Membre non résidant du Comité des travaux historiques.

NOTICE ET COPIE D'UNE INSCRIPTION ARABE TROUVÉE À MARSEILLE.

Communication de M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité.

(Séance du 4 février 1878.)

On voit actuellement dans la campagne Ferre, à Saint-Giniez, près de Marseille, une plaque de marbre portant une inscription arabe en caractères coufiques, et qui provient d'un cimetière musulman, dont elle décorait l'entrée.

Voici la copie de ce document, en écriture arabe moderne, avec la traduction : داخل هذى الجنّانة مقابير المسلمين ومفتاحها في فرنت الكمرس عام 1184. « A l'intérieur de ce cimetière sont les tombeaux des Musulmans. La clef est déposée à la Chambre de commerce. L'an 1184. »

Dans cette courte légende, qui n'est pas l'œuvre d'un lettré, se rencontrent deux fautes d'orthographe : هذي pour هذه, et فرنت pour فرة (néol.). En outre l'expression مقابير, pluriel de l'adjectif

Digitized by Google

verbal مقبور « inhumé », y prend la place du mot قبور « tombes ». La ponctuation des ق et des ڢ accuse une origine africaine.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons en présence de sépultures musulmanes confiées à une terre chrétienne, fait qui peut avoir une certaine importance aux yeux de l'historien. L'année 1184 correspond à l'année 1770 de notre ère, qui est la quatrième du gouvernement de Mohammed ben Otsman, pacha-dey d'Alger. A cette époque où la Régence, troublée au dedans par l'insurrection des

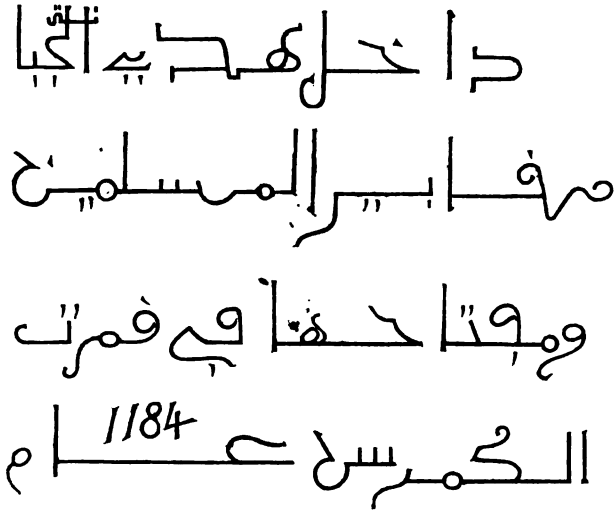

montagnards de la Kabylie, déclarait la guerre aux Danois et voyait l'amiral suédois de Caas essayer de bombarder la capitale, la France était représentée par Vallière, qui avait su se concilier la sympathie des Algériens de toutes les classes. C'est en partie à l'influence de ce consul général qu'était dû le rachat de 1,500 chrétiens, conclu par l'Espagne dans le courant de 1768.

Je pense qu'on trouvera dans les archives de la Chambre de commerce de Marseille un document relatif à la création du cimetière musulman dont je viens de parler.

A. Cherbonneau,

Membre non résidant du Comité.

Digitized by Google

Lettre écrite de Morée à Étienne de Semur[1], *doyen de Chalon-sur-Saône, par le seigneur de Rosche la Molère*[2], *son neveu (9 septembre 1399).*

Communication de M. Canat de Chizy, correspondant du Ministère à Chalon-sur-Saône.

(Séance du 4 février 1878.)

Cette lettre se rattache à l'expédition que le roi de France, Charles VI, confia à Jean le Maingre, maréchal de Boucicaut, en 1399, pour porter secours à Manuel Paléologue, empereur d'Orient, menacé de fort près par le sultan Bajazet. Les détails qu'elle renferme correspondent assez bien avec ceux que fournit la chronique intitulée *Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, chap. XXIX et suivants.

Le seigneur de Roche-la-Molère y parle d'un compétiteur qui convoitait la place du sultan, sur le bruit qui courait alors de sa mort. Le bruit circulait aussi que les Génois, dont cependant le roi Charles VI s'était ménagé la coopération, avaient comploté de renverser l'empereur Manuel pour mettre à sa place Coulogant qui n'était autre que son neveu Jean, fils d'Andronic l'Aveugle[3], qui vivait en mauvaise intelligence avec son oncle. Ce n'était là que les on-dit du moment; ce qui suit est plus positif, et pourra venir en aide à la chronologie. L'expédition prit la mer à Aigues-Mortes, le 26 juin 1399, et séjourna à Savone; puis, après avoir tenté de prendre part, en passant, au siège de Capri, elle vint faire relâche à Messine : de là elle alla, non pas directement à Scio, comme le dit le *Livre des faicts*, mais à l'île de Sapience, située en face de Modon. C'est de ce mouillage qu'est datée la lettre que nous transcrivons. Le maréchal mit donc deux mois à faire la traversée de France en Morée. Le seigneur de Rosche nous apprend qu'arrivé là, le maréchal attendait les galères de Gênes qui devaient apporter des dépêches et de l'argent. Il avait le projet de rejoindre à Scio, après leur arrivée, les douze galères de Venise et celles de Rhodes.

[1] Semur-en-Brionnais, département de Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles.

[2] Roche-la-Molière, département de la Loire, arrondissement de Saint-Étienne.

[3] C'est lui que le *Livre des faicts* nomme Calojani, tandis qu'il change le nom de Manuel en Carmanoli.

Digitized by Google

Le *Livre des faicts*, qui ne dit rien des Génois, nous apprend que le retard des flottes alliées mit le maréchal dans l'obligation de commencer sans elles la campagne. Ainsi donc notre document confirme d'une manière remarquable quelques-uns des faits déjà connus de l'expédition française, et fixe avec certitude l'époque de son arrivée en Morée.

Cette lettre n'a point de suscription, mais les circonstances de sa découverte, et certains autres indices, prouvent qu'elle est adressée à Étienne de Semur, doyen de l'église cathédrale de Chalon-sur-Saône, par son neveu le seigneur de Roche-la-Molère, dont nous n'avons pu retrouver le nom parmi ceux des seigneurs bourguignons qui prirent part à l'expédition [1].

L'état matériel est fâcheux; le papier est lacéré en plusieurs endroits, et ce n'est pas sans peine qu'on a pu en réunir les fragments épars.

CANAT DE CHIZY.

Le seigneur de Rosche la Molère à Étienne de Semur, doyen de Chalon-sur-Saône.

Tres chier et amez oncle... [je me]... recommande à vous et tant acertes et de bon cuer comme je puis..... vous plese à savoir..... je ..... nant de Savoie..... bon et gracieux esc. [écuyer] [2]... Plese vous savoir com dist que le Bazat [3] est parti der j..... de c..... Cuiquie (?) et en manière si grant..... nes qu'il pehut pour soy faire soudant, por ce que l'on dit que le soudant est mort [4]. Des autres novelles, l'ampereur de Contentinoble [5] est à grant meschief, car à seu [que les] Genevois de par et d'autres, des marches de par deça, ont voulu traicter à eux et forser ledit ampereur dehors de son pais et mectre l'ampereur Coulogant [6], et s'ainsi heut esté fet l'on dit que le Basat en heut esté fet seigneur.

[1] Il avait probablement épousé une des deux filles de Gauvignon de Semur, frère du doyen, Philberte ou Marguerite; Jehanne, sa troisième fille, était destinée au couvent. (Testament de Gauvignon de Semur.)

[2] Suivent trois lignes totalement lacérées.

[3] Évidemment Bajazet.

[4] Le sultan d'Égypte.

[5] Manuel Paléologue, que le *Livre des faits du maréchal Boucicaut* appelle *Carmanoli*, c'est-à-dire le Seigneur Manuel, *Kyr Manoli*.

[6] Calojean ou Jean, neveu de l'empereur Manuel, fils de son frère Andronic, qu'on pourrait appeler le Borgne, parce qu'il avait eu un œil crevé d'autorité, à la suite du complot formé contre son père.

Digitized by Google

Et dit ont que s'il neusse ainsi sceu la venue, que ils heussent ainsi fet; le Dieu ny met remède, il l'est en plus grant peril qu'il ne fut onques pour ceste cause. Les galées de Venise, dont il lont armé jusques à XII, en monstrant la bonne volenté que il l'on d'accomplir plus... [quils ont] promis, et se sont tret en celle part por attandre mond. sgr le mareschal. Quant est des galées de Gehene [elles] ne sont pas encores venues, ainsi comme elles avoient promis a mondit sgr le mareschal, et mesmement celles qui... [apportent] lettres avec de l'argent du roy; et les atant lon de jour en jour, et, aussi tost quelles seront venues, monsgr ira tout droit à Siou[1]. Et a mandé ez capitaines des galées de Venise quil l'atandent à Siou, et là doivent venir les galées de Rosdes, et là pranra lon la bref conclusion que lon doit faire. Autre chouse ne vous scay que escripre fors que tousjiours vous recommande-je le fet de votre niepce, ma feme, et le fet de ma seur de Saint Germain, quar je ne scay quant je seré par dela. Et prie à monsgr qu'il vous ait en sa sainte grace, et vous doint bonne vie et longue et tout ce que votre cuer desire.

Escript à lisle de Sapience, près de Moudon, en la Morée, le IXe jour de septembre.

Jh. Murray[2] se recommande à vous mult humblement.

Votre neveur, le seigneur

DE ROSCHE-LA-MOLÈRE.

(Arch. sur papier, sans suscription, du cab. de M. Canat de Chizy.)

Pour copie conforme :

CANAT DE CHIZY,

Correspondant.

TARIF DE LA SUBSISTANCE DES GARDES DU CORPS À MELUN, EN 1669.

Communication de M. G. Leroy, correspondant à Melun (Seine-et-Marne).

(Séance du 4 février 1878.)

Parmi les inconvénients de l'ancienne organisation militaire, le logement du soldat chez l'habitant était une des charges les plus insupportables et les plus odieuses aux populations. Que les troupes passassent seulement en étapes, qu'elles vinssent en garnison, ou séjournassent en quartier d'hiver, le défaut de casernes (on ne com-

[1] L'île de Chio.

[2] Nom douteux.

Digitized by Google

mença à en généraliser l'établissement que sous la régence du duc d'Orléans) faisait retomber sur les bourgeois non privilégiés, petits ou grands, l'obligation d'héberger soldats et chevaux, de fournir la subsistance et l'ustensile, et de supporter, parfois fort longtemps, le voisinage d'hôtes presque toujours turbulents et dangereux. Colbert se préoccupa souvent de cet état de choses. Dans un de ses plus hardis mémoires au roi, en 1666, il s'exprimait en ces termes : « Telle ville ou lieu d'étape a souffert depuis six mois cent logements différents de troupes, et ceux qui en ont eu le moins en ont souffert plus de cinquante. Toutes les troupes vivent à discrétion en entrant et sortant des lieux où elles logent. Les quatre généralités de Paris, Amiens, Soissons et Châlons ont souffert plus de logements depuis six mois que pendant les six dernières années de la guerre : c'est assez dire pour connoître clairement que ces généralités seront plus ruinées avant que la guerre commence, qu'elles ne l'ont été pendant vingt-cinq années de la guerre passée. Les grands rois ont toujours pris plaisir d'être loués de n'avoir fait marcher leurs armées que dans le pays de leurs ennemis, et jamais dans celui de leurs sujets. » Et plus loin dans le même mémoire, il ajoutait : « J'avois vu, dans la guerre dernière, que toutes les fois qu'il étoit question de faire marcher des corps de troupes et des revues, celui qui avoit l'autorité de Votre Majesté en mains, et le secrétaire d'État de la guerre, avec celui qui avoit soin des finances, cherchoient tous les moyens possibles pour ne le pas faire, et, quand cela ne se pouvoit éviter, on cherchoit tous les expédients pour en faire le moins et pour éviter la trop grande charge des peuples. On croyoit faire quelque chose de considérable de sauver de logements et de passages une province, et aussi l'on écoutoit favorablement les habitants des villes quand ils venoient se plaindre, et on rendoit justice sévère sur les officiers et sur les troupes; au lieu qu'à présent, aucun habitant des villes n'ose plus se plaindre, parce que tous ceux qui sont venus ont été traités de coquins et de séditieux, et les peuples ont appris ces mauvais traitements qui ont été prononcés par celui qui parle au nom de Votre Majesté [1]. »

Colbert lutta énergiquement contre l'influence de celui de ses

[1] *Lettres de Colbert*, publiées par P. Clément, tome II, 1re partie, p. CCXX et CCXXII. Comparez un mémoire de Desmaretz, neveu de Colbert, dans l'Appendice du tome Ier de la *Correspondance des contrôleurs généraux*, p. 547, et une requête de la paroisse de Lognes, dans l'*Inventaire du département de Seine-et-Marne*, B 103.

Digitized by Google

collègues qu'il désignait si clairement par cette dernière allusion; il parvint même à organiser en partie un service d'étapes régulier et des compagnies d'étapiers et de sous-étapiers, dont la création soulagea un peu les lieux de passage. Mais, quelque soin que prît l'administration des finances, le logement, les quartiers d'hiver et les garnisons continuèrent d'être considérés par les peuples, et non sans raison, comme une vexation d'autant plus tyrannique qu'elle se renouvelait sans cesse. On en peut voir de nombreuses preuves dans la correspondance des contrôleurs généraux, jusqu'au jour où l'établissement des casernes vint améliorer l'état des choses [1].

Le voisinage de la cour attirait nécessairement sur la généralité de Paris plus de charges que n'en supportaient, en ce sens, les autres provinces. Outre vingt-cinq à trente compagnies de cavalerie qui y prenaient leurs quartiers d'hiver chaque année, elle avait à recevoir presque toute la maison militaire du roi. Selon le Mémoire de 1700, dont la publication se prépare en ce moment, voici quelle était la répartition de ces troupes : Pontoise, Beaumont, Chambly, Mantes, Meulan, Poissy, Triel, Beauvais, Senlis, Dreux, Compiègne, Verberie, Creil, Dammartin et Pont-Sainte-Maxence avaient à entretenir et loger une, deux, ou même trois brigades de gardes de corps, de soixante cavaliers chacune. Les deux compagnies de mousquetaires, logées en temps ordinaire à Paris, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Germain [2], allaient s'installer chez les bourgeois de Montereau et de Nemours pendant les séjours du roi à Fontainebleau. Répartis aussi, à l'habitude, dans tout le périmètre des faubourgs de la capitale, les gardes françaises fournissaient, lors des déplacements de la cour, un certain nombre de compagnies qu'on logeait par billets chez les bourgeois de Melun. Les gardes suisses étaient divisés par compagnies à Saint-Denis et dans les environs de Paris, tandis que les Cent-Suisses de la garde du roi habitaient les rues du quartier Montorgueil.

[1] En 1684, M. de Creil écrit que deux paroisses désignées par M. de Louvois pour loger pendant l'hiver deux brigades des gardes du corps, et trop pauvres pour s'acquitter de cette charge, ont été abandonnées à l'avance par leurs habitants. Voir la table du tome Ier de la *Correspondance des contrôleurs généraux*, au mot LOGEMENT MILITAIRE.

[2] La première compagnie des mousquetaires avait seule, depuis 1671, un hôtel placé entre la rue du Bac et la rue de Beaune.

Digitized by Google

La plupart des villes ou des bourgs avaient soin, à l'approche des troupes, de prendre certaines mesures et d'établir quelques tarifs qui évitassent des conflits au sujet du payement des vivres mis en réquisition, lorsqu'elles ne pouvaient s'y soustraire par une imposition en argent. Notre correspondant M. Leroy, archiviste de la ville de Melun, nous a envoyé sur ce sujet un procès-verbal de l'an 1669, fixant le taux des denrées et fournitures nécessaires pour deux brigades des gardes du corps qui venaient prendre garnison à Melun. Nous proposons de publier cette pièce, qui, malgré sa brièveté, indique exactement les obligations de l'habitant envers le soldat, et la valeur de chaque ration due à l'homme ou à sa monture.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

L'ordinaire des gardes du roi Louis XIV en subsistance chez les particuliers.

De nombreux documents antérieurs à 1789 établissent le taux de la solde des troupes royales, en campagne ou en garnison. Ceux qui montrent comment elles vivaient quand elles étaient en quartier chez les particuliers sont plus rares. Quels étaient leur ordinaire, la quantité et le prix de leurs vivres, les obligations auxquelles les habitants étaient tenus envers les soldats qu'ils logeaient dans leurs demeures? Ce sont là autant de questions qui n'ont jamais été résolues d'une manière positive. On sait seulement que la charge du logement des gens de guerre était excessive aux populations de l'ancien régime; qu'elles cherchaient à s'en affranchir par des sacrifices personnels leur conférant des priviléges d'exemption, et que les cahiers remis aux députés du tiers état lors de la convocation des états généraux en 1789, réclamaient tous avec insistance la réglementation du logement des gens de guerre et la suppression des abus qui en étaient la conséquence.

Ce logement pesa surtout sur les populations sous le règne de Louis XIV. Après chaque campagne, les troupes, prenant leurs quartiers d'hiver, étaient cantonnées dans les villes, logées, à défaut de casernes, chez les habitants, vivant au foyer domestique, où elles apportaient la gêne, la contrainte, un ennui incessant, donnant lieu, comme on en a de fréquents exemples, à des luttes ma-

Digitized by Google

nifestes ou latentes, qui, à la longue, devenaient également insupportables aux soldats et aux bourgeois. La fourniture des vivres augmentait l'irritation. Les troupes prétendaient les payer au-dessous du cours, disant avoir droit à cette faveur par la modicité de leur solde et en leur qualité de soldats du roi, exerçant le noble métier des armes. Il devenait nécessaire d'établir un tarif dont l'exécution, en raison de la modération des prix, rencontrait parfois de la résistance de la part des producteurs et des marchands. L'intervention des autorités locales était indispensable.

Un document établi dans des circonstances analogues, et dont l'original est conservé au greffe de l'ancien bailliage de Melun, en fournit la preuve.

C'était en 1669 : Louis XIV, qui venait passer l'automne à Fontainebleau, où il prolongeait son séjour aussi longtemps que la saison lui permettait de grandes chasses en forêt, envoyait quelques compagnies de ses gardes du corps tenir garnison dans les localités voisines, à Melun, à Nemours, Moret, Milly. Tour à tour ces compagnies se partageaient le service du château. Les habitants logeaient et hébergeaient les soldats; mais ils recevaient une indemnité, d'après le tarif adopté, pour la valeur des vivres qu'ils étaient tenus de leur fournir.

La charge était lourde pour les populations. La modicité du tarif, eu égard aux prix réels, occasionnait, pour la communauté des habitants de Melun, une perte de six vingt dix livres par jour. Il y eut des réclamations, et l'on convint d'augmenter le tarif. De leur côté, les troupes résistaient, ne voulant payer rien au delà. Bref, il y eut des désordres qui motivèrent l'intervention des autorités, du maire, des échevins, du lieutenant général du bailliage et du commissaire des guerres préposé à la conduite et police des gardes du roi. Ce fut dans ces conditions qu'on établit un règlement du prix des vivres, qu'on fixa la quotité qui devait être fournie par les habitants aux soldats, et qu'on détermina la nature des obligations qui incombaient aux uns et aux autres.

J'ai l'honneur de transmettre ce règlement au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Il fournit d'intéressants renseignements inédits sur la condition de l'existence des gardes du roi Louis XIV en subsistance chez les particuliers.

G. Leroy.

Digitized by Google

Taux des vivres des gardes du corps du Roy, en garnison à Melun, faict le 16e décembre 1669.

Aujourd'hui lundy, seiziesme décembre mil six cens soixante et neuf, unze heures du matin, devant nous, Claude Gault, sieur de Cléris, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général au bailliage et présidial de Melun, en la chambre du conseil du Châtelet du dict Melun, les officiers des dicts siéges de la dicte ville assemblez à la diligence des maire et eschevins de la dicte ville de Melun, en la manière accoustumée, pour reigler le prix des vivres et denrées nécessaires pour la subsistance des deux brigades des gardes du corps de Sa Majesté commandées par Monsieur le marquis de Rochefort, de présent en garnison en cette ville, par ordre de Sa dicte Majesté, donné à Saint-Germain-en-Laye le XXII aoust dernier, et arrivez au dict Melun le troisiesme septembre aussy dernier, oüy l'advocat du Roy, a esté le prix et taux des dictes vivres et denrées arresté, avec Monsieur Guénin, conseiller du Roy, commissaire des guerres, depparty par Sa Majesté à la conduitte et police de la compagnye des gardes du Roy, ainsy qu'il ensuit, et qu'il a esté convenu de gré à gré, sçavoir :

La livre de pain, entre bis et blanc, neuf deniers, cy..... IX d.

Et pour chascun garde deux livres, tant pour luy que pour son valet.

La livre de bœuf, mouton et porc non sallé trois sols, et pour chascun garde deux livres par jour, cy..... VI s.

La pinte de vin du cru du pays et mesure de Melun, sans que l'hoste soit obligé d'en fournir d'autre que celuy qu'il aura, pourveu qu'il soit sain et droit, deux sols six deniers, et livrera choppine pour chasque garde et valet par jour.

Pour les chevaux, deux bottes de foin, à raison de deux sols la botte pesant neuf à dix livres.

Le boisseau d'aveyne (les vingt un faisant le septier, et les deux boisseaux de Melun faisant les trois de Paris), à raison de quatre livres le septier, mesure de Melun.

La botte de paille à pleins liens quinze deniers, à la charge que les habitants ne seront tenus d'en fournir qu'une en deux jours.

Et ne pourront prétendre les dicts gardes autre chose des dicts habittans que les quantités cy-dessus spécifiées.

Et sera néantmoins tenu chasque habittant de fournir à son garde une chandelle des huict à la livre pour deux jours, tant pour faire panser leurs chevaux que pour se coucher ; et auront seulement un fagot la sepmaine pour seicher leur linge, et sera leur pot sallé par l'hoste, sans pouvoir prétendre aucune autre chose de son hoste, de quelque manière que ce puisse être, sy ce n'est de se chauffer à son feu.

Digitized by Google

Faict et arresté le présent reiglement en la chambre du conseil, les jours et an que dessus.

Signé De Brissac, C. Gault, Guénin, Dumondé, Guiart, Lefebure, Guérin, Lefebure, maire, Hadrot, eschevin.

Pour copie conforme :

G. Leroy,

Archiviste, correspondant du Ministère, à Melun.

Diverses pièces originales communiquées par M. l'abbé Tisserand.

(Séance du 4 février 1878.)

M. l'abbé Tisserand, correspondant du Comité à Nice, lui a adressé diverses pièces originales comprenant une lettre autographe de d'Alembert du 5 janvier 1763, une de Mirabeau l'aîné, du 27 janvier 1791, une du général Brunet du 19 juin 1793, quatre du maréchal Masséna adressées, ainsi que les précédentes, à Me Guérin, ancien avocat au Parlement d'Aix, qui avait été son secrétaire, une de la maréchale audit Me Guérin, et enfin une de Regnauld de Saint-Jean-d'Angely non signée. Ces lettres qui ne traitent que d'affaires particulières, excepté la dernière qui peint l'état des esprits en France, en 1817, notamment dans le parti impérialiste, ces lettres ne présentent aucun intérêt et n'ont de valeur que celle des signatures qu'elles portent. M. Tisserand en avait demandé le dépôt aux archives du Comité : peut-être serait-il plus utile d'en ordonner la remise à la Bibliothèque nationale, où elles pourront servir à compléter des séries d'autographes. A son envoi, M. Tisserand avait joint une copie authentiquée des statuts de l'église cathédrale de Grasse, approuvés au synode provincial d'Embrun, en 1605. Isolé, ce document n'a guère plus de valeur que les précédents, mais réuni à d'autres pièces analogues, il peut servir à les compléter; c'est pourquoi nous croyons plus utile d'en demander également le dépôt à la Bibliothèque nationale.

A ce premier envoi, M. l'abbé Tisserand en a depuis ajouté un second qui comprend : 1° une lettre de Recard, commissaire central du département du Var, du 27 fructidor an VII, à Masséna; 2° une lettre de celui-ci à Me Guérin de Vence; 3° un rapport sur

Digitized by Google

les troubles de Vence en 1797; enfin une copie informe et mutilée des bulletins des médecins de Louis XV, Senac et la Marinière, à la suite de l'attentat de Damien, et une profession de foi imprimée de M. Aubernon, candidat pour la députation à Grasse, sans date. Il y a lieu de joindre les trois premières pièces aux précédentes, malgré le peu d'intérêt qu'elles offrent; quant aux deux dernières, elles sont absolument sans valeur.

MICHELANT,

Membre du Comité.

UN MENU DE SOUPER AU XVe SIÈCLE.

Communication de M. Jules Guillemin, à Château-Chinon.

(Séance du 14 janvier 1877.)

M. Guillemin, membre de la Société des sciences et lettres de Château-Chinon, nous a adressé trois pièces. La première n'est pas une relation comme il le dit, mais la simple énumération d'un souper maigre donné le 29 juin 1469 (il n'indique pas à quel endroit), aux commissaires envoyés par le duc de Bourgogne pour prendre possession en son nom du comté de Ferrette. Elle est fort courte, et j'en demande l'impression.

Je me bornerai à demander le dépôt aux archives pour les deux autres pièces : une note sur la fontaine de Saint-Sulpice à Diconne et une chanson populaire recueillie à Arleuf (Nièvre), et qui commence ainsi :

O ma mère, consolez-moi,
Car ma maîtresse se marie.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

UN MENU DE SOUPER AU XVe SIÈCLE.

En 1869, étant alors secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Sâone, je trouvai chez un bouquiniste de cette ville un manuscrit d'une écriture du XVIIIe siècle, provenant d'une vente de meubles du château de la Marche (où est né le chroniqueur Olivier et qui passa de sa famille dans celle des Fyot de la Marche pourvue pendant plusieurs siècles des plus hauts emplois

Digitized by Google

au Parlement de Bourgogne). Je voulus l'acquérir, mais j'y renonçai à cause des prétentions du possesseur[1]. Il me le laissa emporter, et j'y copiai la note suivante.

A part les truites, on verra que ce souper d'apparat, en maigre, offre peu de recherche culinaire.

Relation

d'un souper qui a été fait par ceux qui furent envoyés par Mgr le duc de Bourgogne, pour prendre possession pour lui du comté de la Ferrette.

C'est l'assiette du souper fait à 4 heures apres midy, le 21 juin 1469.

L'ASSIETTE DUDIT SOUPER.

M. le marquis de Baulde (Bade).
Mgr de Vandeville.
Mgr le maistre d'hostel.
Mgr le marquis de Rudelin (Rothelin).
Mr le juge de Besançon, Me Jehan Carondelet.
Mr le procureur d'Amont, Me Jehan Poinceot.
Après l'assiette des susd. se vint seoir au plus près de mond. seign. le marquis de Baulde, Mgr le duc d'Austriche.

METS DUDIT SOUPER.

Premièrement un plat plein d'œufs pouchiés et coqués.
Après, un plat de vairons cuits à l'eau.
Après, des chaffots (? *sic*) frits lesquels mond. seign. d'Austriche a répandu sur la table.
Après, un grand plat de raves cuites à l'eau, découpées bien menues.
Après, un plat de petites troites coupées en deux et cuites à l'eau, et deux écuelles pleines de vinaigre pour toute la compaignie.
Après, un plat de souppe et cerises frites.
Après, troites en saulce jaune.
Après, des pois en cosse.
Après, des troites roties.
Et semblablement, des bugnets en façons de poires.

Jules Guillemin.

[1] Ce manuscrit a dû être acheté, si mes souvenirs sont fidèles, par M. de la Cuisine, président de l'Académie de Dijon, et auteur de l'Histoire du Parlement de Bourgogne, mort depuis; il contenait des notes généalogiques bourguignonnes et des extraits de comptes.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Fismes et ses anciennes fortifications.

Communication de M. Mercier.

(Séance du 14 janvier 1878.)

M. Mercier, membre de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, envoie au Comité, dans une note manuscrite, quelques documents sur l'histoire de Fismes; c'est l'analyse d'un ouvrage qu'il se propose de publier sur ce sujet.

La ville de Fismes, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims, est située sur les confins des départements de la Marne et de l'Aisne, elle compte 2,800 habitants.

M. Mercier établit que Fismes fut primitivement une station romaine, désignée sous le nom de *Ad fines*, adossée à la rivière de Vesle, située à égale distance de Reims et de Soissons, et sur la voie romaine qui reliait ces deux villes. Au deuxième siècle, selon M. Mercier, au moment de l'insurrection des Bagaudes, le village qui s'était formé autour de la station reçut une enceinte fortifiée; en 287, il fut témoin du martyre de sainte Macre, mise à mort par les ordres de Rictius Varus, consulaire de la seconde Belgique sous Maximien. Au vi^e siècle, cette cité fut détruite, et ses habitants la reconstruisirent de l'autre côté de la Vesle, à 500 mètres environ de la station romaine. Fismes reçut plus tard son développement du côté de cet ancien territoire, qui est aujourd'hui occupé par un faubourg de la ville.

Après ce premier aperçu, M. Mercier entre dans les détails de l'histoire de Fismes. Selon ce savant, la station romaine était fortifiée; il a retrouvé sur une longueur de 229 mètres les murs qui l'entouraient. Ces murs ont 60 centimètres d'épaisseur à la base; ils sont construits en pierres inégales, et percés d'ouvertures en forme d'entonnoir, de 7 centimètres à l'extérieur et de 45 centimètres à l'intérieur, espacées de 7 mètres. A la hauteur de 2^m,50 au-dessus du sol règne une corniche en pierres irré-

Digitized by Google

gulières, et M. Mercier croit que c'était l'appui d'une terrasse construite avec des bois et des fascinages, sur laquelle se plaçaient les défenseurs; d'après lui, les ouvertures que nous avons signalées, étaient destinées à donner du jour dans le couloir intérieur qui résultait de cette construction le long des remparts. Sans avoir vu ces fortifications, nous sommes porté à croire qu'elles ne remontent pas à l'époque de l'invasion romaine. Les Romains, quand ils fortifiaient un poste, ne se contentaient pas d'y établir un mur de 60 centimètres d'épaisseur; ils faisaient un solide blocage relié par du béton, et habituellement revêtu en petit appareil exécuté avec beaucoup de soin. Jusqu'à plus ample informé, nous croyons que le mur en question est une de ces enceintes du moyen âge, que l'on établissait autour des villages, plutôt encore contre les bandes de routiers que contre une attaque sérieuse. L'auteur du mémoire reconstitue ensuite les anciennes fortifications de Fismes; elles devaient former un trapèze irrégulier, dont l'un des côtés faisait face à la voie romaine, et les trois autres à la rivière de Vesle, et aux ruisseaux de Blanzy et Michaud; enfin, elles auraient été flanquées de tours, comme semble l'indiquer le nom d'un sentier, dit des Tourelles ou des Tournelles. Il me paraît y avoir là encore de nouvelles investigations à faire. Les stations romaines n'étaient pas fortifiées; c'étaient souvent des relais de poste, pourvus de hangars, d'écuries et des bâtiments nécessaires à cette exploitation. Nous avons lieu d'espérer que, par ses persévérantes recherches, M. Mercier nous donnera sur ce point, dans son ouvrage, des faits plus précis.

L'auteur du mémoire admet qu'au xe siècle la nouvelle ville de Fismes n'avait pas encore de remparts; en 937, les Hongrois y avaient pénétré sans résistance. La métropole de Reims elle-même voyait alors ses murs en ruines.

Fismes avait cependant acquis une certaine importance. Hugues le Grand s'y était rencontré avec les vassaux de l'archevêque de Reims, pendant sa lutte avec Charles le Simple. Deux conciles avaient été tenus en 881 et en 935 dans l'église de Fismes.

Cette cité qui appartenait à l'église de Reims, fut réunie en 1031 aux États des comtes de Champagne, et c'est pour s'assurer cette possession, que ces puissants seigneurs commencèrent à la fortifier. A l'angle nord s'éleva un château fortifié renfermant le donjon. Plus tard une seconde enceinte comprit le terrain où étaient bâties l'église et ses dépendances; enfin une fortification entoura la ville,

Digitized by Google

se reliant aux murs de la citadelle. Ces remparts étaient percés de quatre portes qui furent ouvertes à différentes époques.

En 1226, Thibaud IV accorde aux habitants de Fismes le droit de commune, par une charte, monument intéressant de l'histoire locale. Ces priviléges furent confirmés lorsque le comté de Champagne passa à la couronne de France.

En 1373, la ville fut assiégée et prise par les Anglais, et les bourgeois s'en excusent par une lettre curieuse adressée au roi Charles V.

C'est à cette époque que l'on éleva l'hôtel de ville, édifice insignifiant. Il contient encore une grande quantité de documents intéressants, et se rapportant à des faits très-divers.

L'église primitive de Fismes, d'abord dédiée à saint Martin, fut consacrée à sainte Macre, lors de la translation des reliques de cette sainte, qui est depuis restée la patronne du pays. Au IXe siècle un riche personnage, nommé Dangulph, fit construire une nouvelle église, qui d'après Flodoard fut terminée vers 814. Il ne reste rien de cette construction. L'église fut réédifiée au XIe siècle, et il ne subsiste de cet édifice que quelques murs perdus dans les reconstructions successives. Le transept faisait autrefois saillie sur les nefs latérales, qui plus tard agrandies ont pris cet alignement. L'église se ferme par une abside carrée.

L'analyse que M. Mercier nous donne de l'ouvrage qu'il se propose d'écrire est fort bien faite, et nous sommes assuré qu'avec les documents qu'il possède il produira une œuvre de valeur.

L. Le Clerc,
Membre du Comité.

Boucle d'ivoire trouvée à Issoudun.

Communication de M. Buhot de Kersers, correspondant, à Bourges.

(Séance du 14 janvier 1878.)

M. Buhot de Kersers a transmis au Comité, le 10 décembre dernier, la photographie d'un objet en ivoire provenant d'une tombe découverte dans les déblais exécutés sous le transept de l'église de Saint-Cyr à Issoudun. Cette partie de l'église remonte à la fin du XIe siècle, et notre correspondant incline à attribuer à la même époque l'objet dont il nous entretient.

Digitized by Google

Il s'agit d'une boucle d'ivoire dont je donne ici la figure et qui se compose de deux pièces avec charnières s'emboîtant l'une dans l'autre : la plaque se fixant à la ceinture et la partie qui porte l'ardillon.

Ces deux pièces sont ciselées. Dans un cadre d'ornements géométriques, la première porte à son milieu une croix ornée aux branches de laquelle sont suspendus l'A et l'ω, et un quadrupède fantastique à pattes et à bec de griffon.

L'extrémité de cette plaque est refendue par une rainure profonde de 13 millimètres et destinée à recevoir l'extrémité du cuir ou de l'étoffe de la ceinture que traversaient deux rivets de métal encore existants. 3 millimètres plus loin que le fond de cette rainure, s'ouvre, sur la tranche latérale supérieure, un évidement de 41 millimètres sur 27, fermant par un coulisseau en ivoire qui

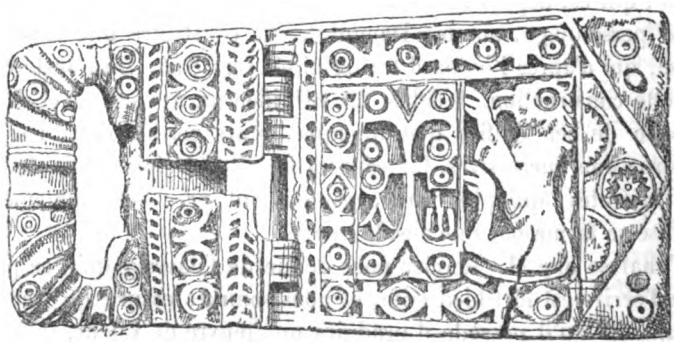

est conservé, et qui se meut dans une rainure dont il ne peut sortir que lorsque l'on démonte la charnière unissant la boucle à la plaque. M. de Kersers pense que cette cavité a pu contenir des reliques; elle a pu de même recevoir quelque souvenir d'affection; mais plusieurs raisons me portent à penser comme notre correspondant : la coutume ancienne d'introduire des reliques dans des objets usuels et notamment dans des pommeaux d'épées[1], le caractère probable de phylactère donné aux boucles des âges mérovingiens par l'image répétée à l'infini de Daniel, type de préservation dans les périls, comme l'enseignent les Pères[2].

C'est à ce temps que l'on doit reporter, selon moi, l'ivoire d'Is-

[1] *La chanson de Roland*, strophe cc.

[2] S. Hieron. *Epist.* I, ad Innocentium, § 9; S. August, *Epist.* CXI, Victoriano, § 5.

Digitized by Google

soudun. J'en trouve la preuve dans le dessin d'une boucle de bronze dont l'attribution à cette époque ne saurait être douteuse; sur la plaque de cette boucle découverte dans le cimetière de Saint-

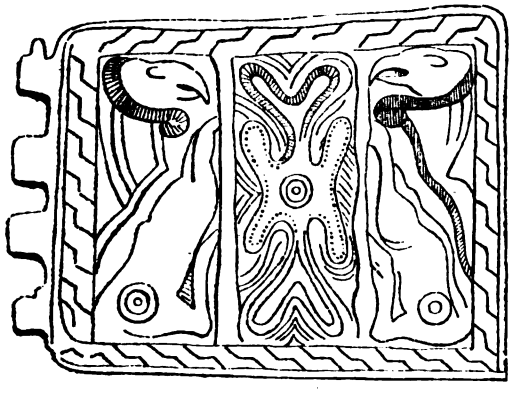

Étienne-de-Coldre (Jura), se retrouve en effet, d'une forme presque pareille et placé de même devant la croix, l'animal fantastique ciselé sur l'agrafe d'Issoudun[1].

Une autre semblable a été trouvée dans un cercueil mérovingien du département de l'Oise[2].

Exécutés en ivoire, les objets de cette sorte et de ce temps sont

[1] Désiré Monnier, *Annuaire du département du Jura pour 1841*, planche 3.

[2] Ed. Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Oise*, 2e partie, p. 172, fig. 260. Cf. p. 170.

Digitized by Google

d'une extrême rareté; je n'en sais encore d'autres qu'une boucle encore adhérente à une ceinture de cuir brodé et dont j'ai parlé ailleurs [1]. C'est l'agrafe que la tradition attribue à saint Césaire, et que l'on conserve dans le trésor de l'église de la Major à Arles.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

EXTRAIT D'UN INVENTAIRE FAIT À PARIS EN 1757.

Communication de M. le comte de Mellet, correspondant du Ministère, à Chaltrait (Marne).

(Séance du 14 janvier 1878.)

L'extrait d'inventaire, dont M. le comte de Mellet a bien voulu nous adresser une copie faite parmi les papiers de la famille de Montmort, ne nous semble ni d'une époque assez reculée, ni assez fourni de détails intéressants pour devoir être publié. De plus, celui qui l'a dressé, en réunissant autant qu'il l'a pu les articles de même nature, lui a enlevé tout l'intérêt que pouvait présenter la dispersion de ces articles dans les différentes pièces du logis du sieur de Montmort. Nous voyons bien que les casseroles garnissaient la cuisine, et les fauteuils de damas le salon, mais cela ne suffit pas.

Nous pensons donc qu'il suffira de noter les articles qui présentent quelque détail nouveau au point de vue des mœurs ou de la curiosité.

M. de Montmort était un personnage d'importance qui avait une berline et un vis-à-vis dans sa remise et trois juments dans son écurie. Son mobilier est celui d'un homme riche qui possède la bibliothèque d'un homme de goût, une collection de tableaux, surtout flamands, et un certain nombre de porcelaines de la Chine, choisies, à ce qu'il semble, parmi les meilleures. M. de Montmort paraît même avoir montré une certaine prédilection pour ce genre de curiosité, qu'il faisait monter en cuivre doré d'or moulu, car une pièce est indiquée comme attendant sa monture. Son argenterie est au poinçon de Paris; ses bijoux consistent en trois montres à répé-

[1] *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. 49. Le monogramme ☧ brodé sur la ceinture dont je parle a été reproduit dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1857, p. 195; une erreur matérielle l'y a fait placer à rebours.

Digitized by Google

tition, qui doivent être de bons horlogers, car leur nom est indiqué, et en tabatières, dont l'une, de chasse, est en roussette et à deux tabacs.

Les meubles sont à l'avenant de ce que nous venons d'indiquer. Sur les cheminées sont des « miroirs à plusieurs glaces » assemblées dans leur bordure de bois doré, accompagnées de bras et de feux de cuivre doré. Les pendules sont rares : nous n'en trouvons que deux. Les meubles sont en bois sculpté, doré ou non, généralement recouverts de damas. Ce même damas tapisse les murs et reçoit, pour cela, le nom de tapisserie, qu'il s'agisse d'une tenture d'étoffe ou d'une tenture de cuir à fond métallique. Les lits sont garnis de leur ciel, de leurs pentes et de leurs rideaux que répètent ceux des fenêtres : parmi ces garnitures de lit, nous en rencontrons une (art. 32) en « vieux damas de Caux, » tissu fabriqué sans doute en Normandie, dans le pays de Caux, où des métiers battent encore dans les chaumières pour tisser les *rouenneries*. Si les matelas des lits de maîtres sont garnis de bonne laine, ceux des domestiques ne sont garnis que de « bourre lanisse ».

Le linge de ménage et celui de corps sont assez abondants; et parmi les hardes notre surprise est grande de trouver (art. 55) trois paires de bretelles.

Nous étions loin de soupçonner une origine plus que séculaire à cet accessoire parfois gênant, mais souvent nécessaire, de la toilette masculine moderne. Nous n'avons point fait l'étude des tableaux de Watteau, de François Boucher, de Jeaurat et de tous les petits maîtres du XVIIIe siècle, au point de vue des bretelles; mais il ne nous avait pas semblé que les personnages qu'ils représentent en portassent. Tout au plus en soupçonnions-nous l'existence pour tirer d'une façon si stricte les culottes des incroyables que Debucourt nous montre dans le jardin ou dans les galeries du Palais-Royal.

Tous les paysans que nous avons connus dans notre enfance ne portaient point de bretelles, et nous avons hérité les culottes d'un grand-oncle qui, mort en 1833 à l'âge de quatre-vingt-treize ans, avait eu la manie de tout conserver. Or ces culottes s'arrêtent aux hanches, qu'elles ne recouvrent pas, et la distance de la fourche au bouton apparent qui retient les deux extrémités de la ceinture est à peine d'un décimètre. La veste, que nous appelons aujourd'hui le gilet, recouvrait le tout de ses longues basques.

Digitized by Google

Le geste de relever dans sa position normale la ceinture de la culotte qui tendait sans cesse à descendre était admis dans la bonne compagnie au même titre que celui de faire tomber de son jabot les grains de tabac à priser qui pouvaient s'y être arrêtés.

Quelques jeunes premiers de la Comédie-Française, que nos pères ont pu voir, alors qu'ils étaient arrivés à cette verte vieillesse qui est un des privilèges de la maison de Molière, l'avaient conservé sur la scène.

Nous nous souvenons, enfin, d'avoir vu aux *burratini* de Rome, en 1842, des marionnettes costumées à la française du XVIIIe siècle, qui imitaient encore le geste traditionnel de relever la ceinture de sa culotte. L'impresario qui composait leurs pièces et les faisait agir était un vieil acteur prononçant admirablement l'italien, et que l'on allait entendre pour cela, et qui avait conservé les traditions.

Ainsi donc la trouvaille de bretelles dans un inventaire de 1757 a quelque lieu de surprendre lorsqu'on a pu voir les dernières traces d'usages qui les excluaient. La question archéologique des bretelles est donc ouverte et nous la signalons à ceux qui ne craignent pas d'aborder les infiniment petits de la connaissance du costume.

Quand nous aurons noté (art. 284) «une paire de boucles de souliers de tombac en lacs d'amour» pour dire que le tombac est un alliage de cuivre imitant l'or, et (art. 282) «deux culottes de drap de Silésie, garnies de boutons de pinchebecq» dont nous ignorons la substance et la forme, mais qui pourraient bien être des sortes d'agrafes (pince-bec), nous aurons donné la substance de tout ce que cet inventaire, adressé par M. le comte de Mellet, offre d'intéressant.

Nous proposons donc le dépôt de celui-ci aux archives, tout en remerciant notre zélé correspondant de son envoi.

ALFRED DARCEL,
Membre du Comité.

DOCUMENTS DIVERS RELATIFS AUX MONUMENTS DE COMPIÈGNE, EN 1792.

Communication de M. de Marsy, corespondant à Compiègne.

(Séance du 18 janvier 1874.)

M. de Marsy, correspondant du Ministère à Compiègne, a adressé la copie de divers documents de la période révolutionnaire concer-

Digitized by Google

nant des œuvres d'art ou des monuments historiques existant dans cette ville à la fin du XVIIIe siècle.

La première et la principale pièce de cette intéressante communication est un rapport rédigé par Moreau jeune et par Lemonnier, le 28 septembre 1792, dans le but de signaler les œuvres d'art existant soit dans le palais de Compiègne, soit à l'abbaye de Saint-Corneille, qui méritaient de figurer dans le Muséum national, dont la fondation venait d'être décrétée. L'attention des commissaires s'était portée incidemment sur le château de Hautefontaine, propriété de l'archevêque de Narbonne, mais sans qu'aucune œuvre d'une véritable importance y ait été signalée.

Les objets décrits n'ont pas, pour la plupart, quitté le palais de Compiègne ou y ont été réintégrés, mais ils y ont presque tous changé de place. En tout cas, le mémoire de Moreau contient des indications intéressantes sur l'origine de plusieurs œuvres d'art qui ont été transportées hors de Compiègne, et le souvenir de quelques autres dont le sort n'est pas connu. Des notes nombreuses rédigées par M. de Marsy, avec une exacte connaissance du pays, ajoutent à la valeur de ce document, dont la publication pourra révéler l'existence de quelqu'un des objets disparus.

La seconde pièce est une sorte de mémorial constatant l'enlèvement et la destruction, par les soins des membres du Directoire de Compiègne, du 17 au 25 août 1792, des insignes royaux ou féodaux apposés sur les monuments et les objets d'art. Ce vandalisme officiel s'est si uniformément exercé dans toute l'étendue de la France, que le fait n'a rien d'intéressant en lui-même; les inscriptions détruites sont reproduites dans plusieurs ouvrages; les blasons grattés n'ont guère de valeur archéologique; l'opération la plus grave et la plus barbare, la mutilation de la façade de l'hôtel de ville, est connue par les travaux de M. de Marsy lui-même sur ce charmant édifice. Ce document n'ajoute donc que bien peu de chose aux renseignements que nous possédons déjà sur l'ancien Compiègne.

La troisième pièce, plus imprégnée encore que la précédente de la saveur révolutionnaire, est une pétition des faubouriens de Compiègne au Ministre de l'intérieur (10 décembre 1792) pour réclamer la destruction de la tour connue aujourd'hui sous le nom de Tour de Jeanne d'Arc, et qui était en réalité le donjon de la châtellenie de Compiègne « où les rois se faisoient prêter foy et hommage par leurs vassaux. » Les pétitionnaires trouvent qu'il est d'une in-

Digitized by Google

décence sans exemple que les corps administratifs « n'aient pas encore fait raser cette tour qui insulte à la liberté, à l'égalité et à la République française. » Toute cette phraséologie n'est ni neuve ni spéciale à Compiègne. Le Ministre de l'intérieur ayant probablement d'autres et plus importants soucis que de purger le sol « de ce monument de l'orgueil de nos rois », l'affaire en resta là. La tour a survécu, en partie du moins, à la dénonciation dont elle était l'objet; ses restes à demi ruinés nous ont été conservés grâce aux soins et aux dépenses de M. le baron de Bicquilley, ancien président de la Société historique de Compiègne.

Le quatrième et dernier document est un procès-verbal du 7 avril 1794 constatant l'ouverture du caveau de Jean de France, quatrième fils de Charles VI, mort le 5 avril 1416, à l'âge de dix-neuf ans. Ce caveau avait été fortuitement rencontré dans les travaux de nivellement de la place qu'occupait le chœur de la célèbre abbaye de Saint-Corneille. Le cercueil, en plomb, fut jugé de bonne prise et porté au district; le corps fut laissé au fond du caveau et recouvert de terre et de gravois. La fouille n'avait rien produit; elle est donc dénuée d'intérêt archéologique. M. de Marsy n'avait d'ailleurs adressé ce document qu'à titre d'annexe d'une des pièces précédentes où le jeune prince était mentionné.

Toutes les parties de cette communication n'offrent donc pas le même intérêt. J'ai l'honneur, en conséquence, de proposer l'insertion au *Bulletin* du mémoire de Moreau, et le dépôt aux archives des trois autres documents, avec des remercîments à M. de Marsy pour son envoi du 19 novembre 1877.

A. Ramé,

Membre du Comité.

Médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge.

Communication de M. l'abbé Corblet, correspondant du Ministère, à Versailles.

(Séance du 14 janvier 1878.)

Le savant éditeur de la *Revue de l'art chrétien* a adressé au Ministère une dissertation qu'il a modestement intitulée : *Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge.* La Section m'a fait l'honneur de me charger de donner mon avis sur cette

Digitized by Google

dissertation et, bien malgré moi, j'ai tardé à m'acquitter de ce devoir. Je le regrette d'autant plus que je pense qu'il y a lieu de remercier notre zélé correspondant de nous avoir réservé la primeur de son intéressant travail et que je demanderai à la Section d'en ordonner la publication dans le plus prochain numéro de la *Revue des Sociétés savantes.*

Si je fais cette proposition, ce n'est pas que le sujet soit neuf; on l'a souvent traité, et il l'a été dans ces derniers temps par M. le chevalier J.-B. de Rossi et par M. l'abbé Martigny, tous deux cités par M. l'abbé Corblet. Ce n'est pas non plus que M. l'abbé Corblet ait résolu définitivement le problème auquel il vient de s'attaquer, celui d'identifier telles ou telles médailles avec la description, dans le passage unique où il en soit parlé, du denier d'or qu'à Rome et en quelques autres contrées, à Vérone par exemple, on donnait aux néophytes au moment de leur baptême. Ainsi que l'indique le titre de son mémoire, le savant ecclésiastique a simplement exposé des conjectures, et ces conjectures, il le dit lui-même, se rapprochent beaucoup de celles de M. de Rossi que l'on peut lire dans le travail remarquable du célèbre archéologue romain auquel je viens de faire allusion et qui remonte déjà à près de dix années [1]. Je n'ai même pas l'espoir, comme M. l'abbé Corblet, de voir surgir d'une collection française une pièce jusqu'à présent inconnue qui viendrait éclairer d'un jour nouveau cette difficile question. C'est en Italie, c'est à Rome, qu'il y a chance de faire une semblable découverte; mais il m'a semblé, ainsi qu'à notre correspondant, et il semblera peut-être aussi à la Section, qu'il ne serait pas inutile d'éveiller encore une fois l'attention des numismatistes et des archéologues sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne en particulier, et en général sur les médailles de dévotion des six ou sept premiers siècles de l'Église. D'ailleurs, le mémoire de M. l'abbé Corblet renferme des idées propres à l'auteur qui méritent d'être mises en lumière; on le lira dans la *Revue des Sociétés savantes*, je l'espère du moins; je n'ai donc pas à en faire l'analyse. J'indiquerai seulement ce qui fait la grande difficulté de la question traitée par M. l'abbé Corblet et je présenterai des observations de détail à ce sujet.

[1] *Bullettino di archeologia cristiana. Anno settimo. 1869.* «Le medaglie di devozione dei primi sei o sette secoli della chiesa.» Voy. p. 33 à 46 et 50 à 64, surtout p. 56, 57 et 58.

Digitized by Google

Saint Zénon, évêque de Vérone, paraît avoir seul parlé de monnaies ou de médailles que l'on donnait aux néophytes au moment de leur baptême. Le saint prélat, après avoir énuméré divers rites de cette cérémonie, s'exprime en ces termes : « Denarium aureum triplicis numismatis unione signatum [1]. »

C'est là le texte dont l'obscurité a fait et fera peut-être toujours le désespoir des commentateurs de saint Zénon. Comment imaginer une pièce de monnaie, un denier d'or, lequel serait marqué par *l'union d'une triple monnaie?*

Telle serait cependant la traduction du latin de saint Zénon, si l'on devait prendre le mot *numisma* dans son sens habituel; mais M. de Rossi et M. l'abbé Corblet s'accordent à ne pas traduire ici *numisma* par monnaie. Tous deux prennent ce mot dans son acception secondaire et peu usitée de *type*, *empreinte*, *effigie*, *figure*.

« Interdum sumitur pro imagine in nummo impressa. » Ces paroles sont la définition du second sens de *numisma* dans le dictionnaire de Forcellini [2], qui s'appuie sur un exemple unique emprunté à deux vers de Prudence, où il est impossible de ne pas reconnaître le sens d'*effigie* à *numisma* qui là se trouve rapproché de *nummis :*

Et Cæsar agnoscit suum,
Numisma nummis inditum [3].

Partant évidemment de cette interprétation du mot *numisma*, M. de Rossi voit dans le rite du denier d'or un souvenir de la parabole des talents, et reconnaît dans la définition de saint Zénon une allégorie des trois vertus chrétiennes, la foi, l'espérance et la charité. Quant à M. l'abbé Corblet, il suppose que le saint évêque a voulu parler d'une sorte de matérialisation de la Trinité, comme serait la triple barre que présente la figure d'un chrisme composé seulement de trois éléments, les deux jambages du X et le jambage unique du P.

Je me garderai de choisir entre ces interprétations. Pour ingénieuses qu'elles soient, ni l'une ni l'autre ne me satisfait complètement; mais toutes deux me paraissent devoir être prises en sérieuse

[1] Lib. II, tract. xxxv.

[2] *Totius latinitatis lexicon*, etc. Édit. de Leipzig, 1839, v° *Numisma*. M. L. Quicherat mentionne également cette acception secondaire du mot *numisma* dans son *Dictionnaire latin-français*.

[3] *Aurelii Prudentii Clementis carmina, recensuit et explicavit Theodorus Orbardus*. Tübingen, 1845, 1 vol. in-8°. (V. *Peristephanon liber* II, v, 95, p. 199).

Digitized by Google

considération par ceux qui tenteraient une nouvelle interprétation de l'énigmatique passage de saint Zénon.

En ce qui concerne le denier d'or lui-même, M. l'abbé Corblet pense que ce n'était pas une véritable pièce de monnaie, mais une sorte de médaille fabriquée *ad hoc*. A cet égard, je partage son sentiment; surtout parce que je suis persuadé, avec M. de Rossi, qu'il faut en chercher des imitations en métal moins précieux parmi les curieuses médailles de dévotion des six ou sept premiers siècles de l'Église, analogues à celles que le savant romain a fait connaître dans le mémoire cité plus haut; dans le nombre, il s'en trouve sur lesquelles on remarque précisément la figure du chrisme dont parle M. l'abbé Corblet.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

CONJECTURES SUR LES MÉDAILLES BAPTISMALES DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE ET DU MOYEN ÂGE.

En même temps que le ministre du baptême donnait la robe blanche aux néophytes, il leur remettait, du moins à Rome et dans quelques autres contrées, une ou plusieurs pièces de monnaie. Cet usage ne paraît pas avoir préoccupé les liturgistes ni les numismatistes, et on ne trouve çà et là sur ce sujet inexploré que de rapides hypothèses. L'absence de monuments certains et la difficulté des textes nous réduiront aussi à ne formuler que des conjectures, mais nous croyons qu'elles approchent de bien près la vérité. D'ailleurs, en traitant cette question, nous éveillerons peut-être l'attention des numismatistes qui, sans la connaissance de certains textes, dégagés de leur obscurité, pourraient donner une fausse attribution à la catégorie de médailles dont nous faisons plus que soupçonner l'existence. Si le Comité des travaux historiques veut bien appeler sur ce point les recherches de ses membres et de ses correspondants, nous espérons que le problème qui nous préoccupe pourra être résolu par des monuments incontestables et sortir des limites de l'hypothèse dans lesquelles nous avons dû le circonscrire.

Saint Zénon, évêque de Vérone, en trois endroits différents de ses poétiques traités, parle d'un denier qu'on donnait aux nouveaux baptisés. D'abord il énumère ce qui doit être également offert

Digitized by Google

à tous : le pain eucharistique renfermé dans un linge, le vin consacré mêlé d'eau, le sel, le cierge, l'huile des onctions, la robe neuve et un denier. « Celui, ajoute-t-il, qui aura reçu ce denier de bon cœur, qui, après l'avoir reçu, ne le dédaignera pas, qui aura persévéré dans le travail jusqu'à la fin, possédera, quand la tour sera achevée, et en y demeurant, d'inestimables richesses [1]; » c'est-à-dire que celui qui aura fait fructifier le denier, symbole des grâces baptismales, deviendra une des pierres précieuses de la Jérusalem céleste, figurée par une tour.

Dans un autre passage, l'auteur compare l'évêque, administrant le baptême, au baigneur des thermes attendant ce qui lui est nécessaire pour oindre et essuyer le corps de ses clients, et se préparant à donner aux néophytes « un denier d'or marqué par l'union d'une triple empreinte, » *denarium aureum triplicis numismatis unione signatum* [2]. Enfin, dans deux autres traités, également adressés aux néophytes, ici il fait encore allusion à ce denier sous le nom de *stipendium* [3], et là il fait remarquer que les chrétiens sont tous du poids de trois livres, marqués de la livre unique de la monnaie sacrée : *Tripondes sunt omnes, numismatis sacri una libra signati* [4].

Des explications bien diverses ont été proposées. Pierre et Jérôme Ballerini, éditeurs des œuvres de saint Zénon, proposent de voir dans ce denier une image de la grâce qui s'épanche triplement par le baptême, la confirmation et l'eucharistie. D'autres commentateurs veulent voir dans l'expression *denarius* une allusion à l'eucharistie dont les espèces, dit Honorius d'Autun [5], avaient la forme d'un denier. D'après Maffei [6], ce pouvait être un médaillon de cire recouvert d'une feuille d'or, où se trouvait imprimé quelque symbole de

[1] Omnibus peræque unus panis cum lino, aqua cum vino, sal, ignis et oleum, tunica rudis et unus denarius quem qui libens acceperit, acceptumque non spreverit, sed in labore usque ad ultimum perduraverit, turri completa, inestimabiles divitias in ea commanens possidebit. » Lib. I, tract. XIV, ap. *Patrol. lat.* t. XI, col. 359.

[2] « Jam balneator præcinctus expectat quod unctui, quod tersui opus est, præbiturus sedet denarium aureum triplicis numismatis unione signatum. » Lib. II, tract. XXXV, ap. *Patrol. lat. ibid.* col. 481.

[3] « Ne quem plus amare videatur aut minus, unam nativitatem, unum lac, unum stipendium, unam spiritus sancti præstat omnibus dignitatem. » Lib. II, tract. XLII, col. 492.

[4] Tract. XLIV.

[5] *De gemma animæ*, l. I, c. LXVI.

[6] *Osservaz.* t. VI, art. 1, p. 221.

Digitized by Google

la Trinité au nom de laquelle est administré le baptême. M. J.-B. de Rossi [1] croit que l'expression obscure de saint Zénon signifie l'empreinte de trois monnaies sur une seule, symbole de la foi, de l'espérance et de la charité. M. l'abbé Martigny [2] suppose qu'il s'agit d'un médaillon décoré de trois poissons disposés en triangle, comme on en voit sur un couvercle d'urne baptismale de l'île Seeland, publié par Münter [3].

Il faut d'abord écarter les interprétations purement allégoriques. Saint Zénon énumère des objets réels faisant partie de l'administration successive du baptême, de la confirmation et de l'eucharistie, — le pain eucharistique, l'eau, le vin, le sel, le cierge, l'huile, l'aube blanche; — il n'est donc pas admissible que l'indication du denier, venant immédiatement après, puisse être prise dans un sens métaphorique. Le denier ne saurait non plus se rapporter à la communion, puisque le pain eucharistique figure déjà dans cette énumération. Il ne peut pas plus être question des médaillons de cire qui prirent le nom d'*agnus Dei*, puisqu'ils étaient confectionnés avec les débris du cierge pascal et distribués aux néophytes le dimanche *in albis depositis*, c'est-à-dire huit jours après le baptême.

L'hypothèse de M. Martigny m'aurait paru assez vraisemblable, si les savantes études que M. le chanoine Davin a récemment publiées dans ma *Revue de l'art chrétien* [4] sur l'antiquité du *chi*, X, considéré comme signe du christianisme et origine de la croix grecque et latine, ne m'avaient amené à penser que la triple empreinte dont parle saint Zénon est la triple barre que forme le monogramme du *chi* et de l'*iota*, Ж, composé des deux initiales d'Ἰησους Χριστός, ou bien celui qui se compose des deux initiales de XPICTOS, Ж. Saint Paulin, évêque de Nole, dit que c'est là une seule lettre composée de trois lignes formant six barres et exprimant tout à la fois l'unité de Dieu et la triplicité des personnes [5]. Les expressions dont il se sert ont une très-grande analogie avec celles de saint Zénon, *denarium au-*

[1] *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, n. 3, p. 57.

[2] *Dict. des ant. chrét.* v° *Poisson.*

[3] *Symbol.* p. 49, tab. 1, n. 26.

[4] A la suite de son important travail sur la *Cappella greca* du cimetière de Priscille.

[5] ... et una tribus firmatur littera virgis.
Sex itaque una notas simul exprimit, ut tribus una
Significet virgis Dominum simul esse ter unum.
(*Poem. XIX*, v. 627-630.)

Digitized by Google

reum triplicis numismatis unione signatum. Cette interprétation nous paraît si naturelle que nous ne voulons pas nous arrêter à l'hypothèse du triangle Δ qu'on ne trouve guère que dans quelques inscriptions de Carthage [1], et encore moins aux trois cercles entrelacés dont nous ne croyons pas qu'on ait jusqu'ici signalé d'exemple antérieur au XIIe siècle.

Le *denarius* de saint Zénon était-il une monnaie courante ou une médaille fabriquée exprès pour les fêtes baptismales de Pâques et de la Pentecôte? Comme la qualification d'*aureus* ne saurait être prise dans un sens métaphorique, serait-ce là le denier d'or dont parle Pline le Naturaliste [2] et qui valait vingt-cinq deniers d'argent, par conséquent cent sesterces? La marque du denier romain fut X puis ⊠, c'est-à-dire le chiffre 10 indiquant la valeur de dix as avec un I transversal indiquant sans doute l'unité qui était la livre. Les textes de saint Zénon et de saint Paulin se rapportent évidemment à ce dernier sigle, interprété dans un tout autre sens, et transporté, croyons-nous, sur des médaillons spéciaux destinés au baptême. Remarquons d'ailleurs que le mot *denarius* se prenait souvent, et surtout dans les textes du Nouveau Testament, pour une pièce de monnaie en général.

Dans les temps de persécution, alors que régnaient les lois protectrices de l'arcane, ces médaillons mystérieux étaient des tessères symboliques qui devaient servir aux chrétiens à se reconnaître entre eux, comme les poissons de verre ou de métal, percés d'un petit trou et qu'on suspendait au cou à l'aide d'un cordon [3]. M. J.-B. de Rossi a publié dans son *Bullettino di archeologia* [4] un certain nombre de médaillons des sept premiers siècles, représentant des colombes, des cerfs, la mission des apôtres, le monogramme du Christ, le Bon-Pasteur entouré de brebis que garde un chien fidèle, et il croit avec raison qu'un certain nombre d'entre eux, surtout ceux qui sont percés d'un trou, ont été donnés aux néophytes le jour même de leur baptême. Nous présumons que ceux qui portent le chrisme

[1] Cardinal Pitra, *Spicil. Solesm.* t. IV, p. 497.

[2] *Hist. nat.* XXXIII, 13.

[3] Allegranza, *Opusc. erudit.* p. 107. Le rapprochement de l'*ichtus* et du sigle dont nous nous occupons est un fait très-caractéristique; or, M. Davin reconnait un denier baptismal figuré sur un marbre du musée de Latran, où l'on voit, au-dessus du poisson, emblème mystérieux du Christ, un disque contenant un X traversé horizontalement d'un *iota*.

[4] 1869, n°s 3 et 4.

Digitized by Google

doivent être le *denarius* dont parle le saint évêque de Vérone. Du temps du secret des mystères, c'était là un signe dont les initiés pouvaient seuls connaître la valeur, et il ne serait pas impossible que cet usage ait été inspiré par ce verset de l'Apocalypse (II, 17) : « Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises : Au vainqueur je donnerai la manne cachée et je lui donnerai encore un jeton blanc sur lequel est écrit un nom nouveau que personne ne connaît, si ce n'est celui qui le reçoit. »

Quand la discipline de l'arcane eut disparu par suite du triomphe et de la diffusion du christianisme, la tessère baptismale ne fut plus qu'une médaille commémorative; mais on devait, dans un certain nombre d'églises, perpétuer cette cérémonie, parce que, croyons-nous, la distribution de ces monnaies avait une signification symbolique que nous laisse deviner saint Zénon. Il nous dit que celui qui veut faire partie de la Jérusalem céleste ne doit point dédaigner ce denier après l'avoir reçu, et par là nous comprenons qu'il doit ne pas le laisser improductif, mais le faire valoir par son industrie. C'est évidemment la mise en scène de la parabole évangélique des talents, et nous sommes confirmé dans cette opinion par le nombre de dix siliques qu'on donnait aux néophytes dans l'Église romaine. On voulait, par ce rite frappant, leur persuader qu'ils devaient faire fructifier les grâces baptismales qu'ils venaient de recevoir et imiter le bon serviteur de l'Évangile qui, ayant reçu cinq talents, en rapporte dix à son maître et dont il mérite cet éloge : « C'est bien, bon et fidèle serviteur; puisque vous avez été fidèle dans les petites choses, je vous donnerai un grand bien à gouverner. Entrez dans la joie de votre Seigneur[1]. » Si le symbolisme, dans le rite de Rome, est plus accentué en raison du nombre des pièces, il n'en existe pas moins dans celui de Vérone. On comprend fort bien qu'on se soit borné à une seule pièce, quand elle était en or, pour ne pas rendre cette cérémonie trop onéreuse pour les parrains qui, sans doute, fournissaient ces médaillons en même temps que l'aube baptismale.

Rappelons-nous encore que Jésus-Christ a comparé la vie éternelle à un denier : aussi le denier est-il devenu pour les saints Pères, quand ils commentent l'Écriture sainte, l'image du bonheur des cieux. Le don de ce denier signifiait donc que par le baptême on conquérait des droits assurés à la félicité suprême.

[1] Matth. XXV, 21.

Digitized by Google

Ailleurs on s'est contenté de pièces d'argent ou de cuivre. Le premier, le sixième et le septième Ordre romain disent que le pontife, après l'onction verticale, donne à chaque néophyte une robe blanche, un chrémeau et dix siliques [1]. On lit *syclos* dans le septième Ordre romain qu'a publié Mabillon dans son *Museum italicum* [2], mais c'est là évidemment une faute d'impression. Cette même prescription est mentionnée dans le Sacramentaire de Gellone [3], dans un Ordre baptismal postérieur à l'an 1000 qu'a publié Dom Martène [4] et dans le traité *des divins offices*, œuvre anonyme du XIe siècle, faussement attribuée à Alcuin [5].

On a donné le nom de *siliques* aux fruits du caroubier et de l'arbre de Judée et, par extension, aux fruits capsulaires bivalves dont l'intérieur est partagé en deux loges distinctes par une cloison longitudinale. Par analogie, on a désigné sous le même nom un poids ayant pour étalon une graine telle que la fève, la lentille, la caroube, etc., et une petite monnaie ayant le même poids. Mais comme l'étalon végétal variait selon les pays, il est difficile de toujours bien fixer la valeur de cette monnaie. On prétend que la silique d'argent d'Alexandrie valait à peu près 1 fr. 50 cent. de notre monnaie. Chez les Romains, la silique, considérée comme poids, valait la sixième partie du scrupule et la cent quarante-quatrième partie de l'once. Comme monnaie, c'était, selon Guillaume Budée [6], la vingtième partie du sol; la vingt-quatrième partie seulement d'après Isidore de Séville [7] et Du Cange [8]. Saint Grégoire le Grand nous apprend qu'il y en avait en or [9].

Gottlieb Pœssler prétend [10] que les siliques dont parlent les Ordres romains et le faux Alcuin n'étaient autre chose que des gousses légumineuses, et que leur don avait pour but de faire comprendre aux

[1] «Et (pontifex) dat singulis stolam candidam, et chrismale et decem siliquas.» *De sabbat. sancto.*

[2] T. II, p. 83.

[3] D. Martène, *De ant. Eccl. rit.* l. I, c. I, art. 18, n. 6.

[4] *Ibid.* n. 8.

[5] «Postquam vero vestiti fuerunt (infantes), deportantur ante pontificem ad confirmandum; quibus dat singulis stolam candidam, chrismalem et decem siliquas, et sic vestiuntur.» *De div. offic.* cap. *de sabbat. S. Paschæ.*

[6] *De asse.*

[7] *Origin.* l. XVI, c. XXIV.

[8] *De imp. Constant. numism.*

[9] L. XI, ep. II.

[10] *De albatis dissert.* p. 10.

Digitized by Google

néophytes que les innombrables rites ajoutés à l'institution du Christ devaient être réputés comme ne valant pas plus que des cosses de pois : nous ne croyons pas nécessaire de réfuter sérieusement cette boutade protestante. Maffei [1] et M. Cesare Cantù [2] ont cru que les siliques en question n'étaient que des espèces d'*agnus Dei* : nous avons déjà répondu à cette hypothèse.

Nous croyons qu'il y a identité entre le *denarius* de Zénon et la silique des Ordres romains; que c'est là, non point la monnaie particulière qui était ainsi nommée, mais un terme général qui désigne de petites monnaies, ou plutôt de petits médaillons en or, en argent ou en bronze, marqués d'abord du monogramme du Christ et plus tard, quand le chrisme eut disparu, marqués d'un signe religieux quelconque, la croix, par exemple. Il doit exister de ces pièces baptismales dans les grandes collections numismatiques, et si elles ont passé inaperçues ou qu'on leur ait donné d'autres attributions, c'est que l'attention ne s'est point portée sur la question que nous traitons en ce moment.

Nous avons exposé quel devait être le symbolisme du denier et de la silique. Nous n'avons plus à y revenir que pour noter deux opinions que nous rejetons. Trombelli [3] se demande si ce n'était pas une manière d'enseigner aux nouveaux baptisés qu'ils devaient être charitables envers les pauvres. Visconti [4] s'imagine que ce don avait pour but de détruire les calomnies représentant les évêques comme vendant les choses saintes. Pour prouver le contraire et montrer qu'ils n'avaient en vue que le salut des âmes, les pontifes auraient non-seulement refusé les offrandes des néophytes, mais ils leur auraient fait cadeau de quelques monnaies.

Ce rite est loin d'avoir été très-répandu, puisqu'il n'est guère mentionné que dans les monuments liturgiques que nous avons cités. Nous n'en trouvons aucune trace, Zénon excepté, dans les écrivains des quatre premiers siècles. Il n'en est plus question dans le onzième Ordre romain, qui date du commencement du XIIe siècle, ni dans le douzième Ordre, rédigé sous le pontificat de Célestin III, ce qui doit nous faire supposer que cet usage liturgique avait disparu au XIIe siècle.

[1] *Osservaz.* t. VI, art. I, p. 221.
[2] *Hist. univ.* VIIe époque, ch. XIX.
[3] *De baptismo*, t. IV, p. 319.
[4] *De antiq. bapt. ritib.* l. IV, c. XIX.

Digitized by Google

Peut-être pourrait-on y rattacher la distribution que jadis, en Grèce, les parrains faisaient aux assistants, de monnaies d'or ou d'argent à l'effigie grecque, ou de ces petites pièces d'or turques que le peuple désigne sous le nom de *florins*. Aujourd'hui ces monnaies sont remplacées par des médailles commémoratives appelées *μαρτυριατικά*, que les témoins de la cérémonie portent au cou pendant quelques jours. Ces petites pièces d'orfévrerie, ordinairement en cuivre doré, représentent d'un côté la naissance du Sauveur et de l'autre son baptême[1]. Quant à l'enfant, il ne reçoit pas de médaille, mais, dans quelques contrées de la Grèce et surtout en Russie, on lui attache au cou une petite croix d'or ou d'argent, souvenir baptismal qui doit le suivre jusque dans la tombe.

L'abbé J. Corblet,

Directeur de la *Revue de l'art chrétien*.

Fontaines et regards de la ville de Paris.

Communication de M. Doublet, conservateur du musée de la bibliothèque de Bône.

(Séance du 14 janvier 1878.)

M. Doublet, secrétaire général de l'Académie d'Hippone et conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Bône, a envoyé le résumé de ce que contient un manuscrit qu'il a lui-même offert à la bibliothèque de la ville, et qui est formé de deux cents pages, sous le titre de *Fontaines et regards de la ville de Paris et de la campagne en 1765*. Trois plans d'aqueducs : 1° de Rungis et d'Arcueil; 2° de Belleville; 3° des Prés-Saint-Gervais, puis des tracés géométriques indiquant la forme de quelques-uns des regards, ainsi que la place des tuyaux d'arrivée et de sortie des eaux, sont joints à ce recueil; M. Doublet accompagne sa lettre des calques de deux des regards.

L'ensemble de ce travail paraît avoir été fait par un employé du service des eaux que M. Doublet suppose avoir été un M. Guérin Toudouze dont il a connu le fils à Bône, et qui tenait ce manuscrit de son père; ces mots écrits en tête d'une liste générale des regards

[1] Bezolles, *Science des religions*, p. 137.

Digitized by Google

et fontaines de la ville de Paris, *Table suivant l'ordinaire des visites*, indiqueraient positivement que ce volume servait de guide pour le service de distribution des eaux.

La 6e série, tome IV, de la *Revue des Sociétés savantes*, juillet, août et septembre 1876, page 6, fait mention d'un manuscrit portant le même titre que celui qu'indique M. Doublet et que possède la bibliothèque de Melun; la date de ce dernier diffère, elle est de 1730, ce qui établit un écart de trente-cinq ans entre les deux copies. Celle qui se voit à Melun a été signalée par M. G. Leroy, correspondant du Comité; il en a donné un extrait.

La table des regards et des fontaines de la ville de Paris, ainsi que la lettre de renseignements succincts fournis par M. Doublet sur le manuscrit que contient la bibliothèque de Bône, ne présentent pas de documents intéressant l'archéologie, puisqu'on n'y trouve qu'une simple nomenclature des lieux où devait se faire le service des eaux, ainsi que les visites imposées à un employé surveillant ce service.

On voit, parmi ces nombreuses mentions de lieux, quelques noms de regards et de fontaines qui ont disparu par le fait des grands travaux d'élargissement de rues et de création de boulevards dans Paris. Les regards supprimés ne présentaient aucun intérêt, ils ont été remplacés; quant aux fontaines publiques de quelque importance par leur architecture ainsi que par les inscriptions qui les ornaient, elles ont été gravées, pour la plupart, dans les ouvrages publiés à diverses époques sur la ville de Paris; on peut recourir à ces publications pour les connaître.

Nous proposons le dépôt de l'envoi de M. Doublet dans les archives du Comité.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

COMMUNICATIONS DE MM. D'HÉRICOURT, MICHEL, DE MELLET, MARIONNEAU, DE BACKER, RELATIVES À DES INSCRIPTIONS DU MOYEN ÂGE.

(Séance du 14 janvier 1878.)

M. le comte d'Héricourt, membre de la Commission départementale des antiquités du Pas-de-Calais, vient d'adresser au Comité deux photographies d'une inscription très-intéressante, datée de

Digitized by Google

l'an 1258. Ce n'est pas une épitaphe, comme nous en possédons encore un certain nombre de la même époque; c'est la constatation de services funèbres avec leurs frais de luminaire et autres estimés en argent qui incombaient au curé de Gauchin pour des terres qu'il possédait, en raison d'une donation d'un certain Wautier Renart. L'inscription, gravée en creux sur un grès du pays, se trouve dans l'église de Gauchin [1]. La dalle se rétrécit à une de ses extrémités comme celles qui servent de couvercles à nos cercueils de pierre les plus anciens. L'encadrement mesure 2m,15 de longueur sur 66 centimètres et 50 centimètres de largeur. La dîme et l'autel de la paroisse de Gauchin appartenaient autrefois au chapitre d'Arras. Des restaurations récentes ont fait perdre à l'église tout caractère d'antiquité. L'inscription mérite plus qu'une mention; en voici le texte complet, d'après la photographie envoyée par M. d'Héricourt :

li prestres de gavchen·doit·faire·le·service·a
wavtier·renart·et·le se feme·et·le sen·pere
et·le sa mere·et·le iehan·son frere[2]·a sen covst
cascvn·par lvi·lan vne fie[3]·a cascvn·xvi·cov
pons·de·candele·et·xii·d'[4]·povr le tere qve·li p
restres·tient·a la haie[5]·divs·levr faice pardon·
anno·dn̄i·m°·cc°·lviii°·mense·novembri[6]·

L'envoi de M. Edmond Michel, membre correspondant de la Société des antiquaires de France, comprend les copies de trente inscriptions recueillies dans le département du Loiret. Quelques-unes font double emploi avec celles que nous avons reçues de M. le baron de Girardot. La publication des inscriptions de la France serait bien avancée déjà, si les archéologues qui ont la bonne volonté de nous venir en aide pouvaient s'entendre pour se partager les circonscriptions d'un même diocèse, au lieu d'opérer chacun de

[1] Canton d'Houdain, arrondissement de Béthune, département du Pas-de-Calais.

[2] *de sa femme, de son père et de sa mère, et celui de Jean son frère.*

[3] Le prêtre était tenu d'acquitter cette redevance à ses frais, par lui-même, une fois par an.

[4] *Seize coupons de chandelle et douze deniers.*

[5] Au lieu dit *la Haie.*

[6] *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. VIII, p. 400. Mention d'un premier envoi de la même inscription, par M. d'Héricourt. Le texte que nous publions aujourd'hui, d'après une photographie, a sur le premier une certaine supériorité d'exactitude.

Digitized by Google

son côté sans s'être proposé un but nettement déterminé. Cette observation n'atténue, d'ailleurs, en rien nos sentiments de gratitude envers nos collaborateurs spontanés. Les deux inscriptions les plus anciennes de l'envoi de M. Michel datent de 1331 ; elles accompagnent les effigies gravées en creux de Guillaume Damaye, curé d'Egry, de Guillaume de Beaune, seigneur de Gaudigny, et de sa femme Agnès de Lyoville. Le XVIe siècle a fourni l'épitaphe d'un marchand de Lorris, celle d'un curé d'Auvilliers, celle d'un seigneur du Bignon, gravée au-dessous de la statue en pierre et marbre de ce personnage, et une inscription rimée fixée sur un pilier de l'église de Notre-Dame de Lorris. Cette dernière est ainsi conçue :

Icy pres gist tournant en pourriture
Par mort cruelle ennemie de nature
Le noble et saige hom̃e Jehan nigard
De bel argent et tresorier expert
Et conseiller du roy notre chier sire
A luy loyal nul ne peut contredire
Cetuy par mort fust de vie reduit
Le onziesme jour daoust MDVIII
Son testament voult faire par compas
Devotement et pensa de son cas
Entre les euvres saintes et meritoires
Qui furent grandes patentes et notoires
Il ordonna aux prestres de leglise
Huit sols paris pour en faire la prise
Plus son bien nomme la Sauvagiere
Pour chascun an faire pour luy priere
Puis ordonna pour les sonneurs II sols
Afin que lame fut mise en bon repous
Item fonda ung autre anniversaire
De XII sols pour iceluy parferre
Aux quatre temps et jours des vendredis
Plus un bien a luy etant jadis
Dedans noyers nomme la caillardiere
Vous qui lisez faites doulce priere
Que Jhesus crist au besoing le secoure
Tels serons nous nous nattendons que lheure [1].

Le lot du XVIIe siècle se compose de plusieurs épitaphes, entre lesquelles nous citerons celles de Dom Morin, grand prieur de Ferrières, historien du Gâtinais, d'un maître maçon, tailleur de pierres à Montargis, et de la femme d'un conducteur général du canal

[1] La rime n'existe ici, comme ailleurs, que pour les yeux.

Digitized by Google

d'Orléans. Deux épitaphes, qui ne donnent lieu à aucune remarque particulière, appartiennent au XVIIIe siècle. D'autres inscriptions relatent des bénédictions de cloches en 1581, 1659, 1670, 1684, 1714, 1718, 1739, 1777; la construction du maître-autel de Saint-Martial de Fréville, en 1730, aux frais du duc d'Antin; la confection d'un beffroi en 1620, d'une cheminée en 1717, de deux confessionnaux en 1721 et 1788, d'un banc d'œuvre en 1750, d'une chaire en 1751.

Après avoir agréé nos sincères remercîments, M. Michel ne nous trouvera pas trop exigeant, si nous le prions de s'attacher à reproduire exactement l'orthographe et la disposition des inscriptions qu'il prend la peine de relever à notre profit.

Un fac-simile que nous recevons de M. le comte de Mellet, un de nos plus anciens et de nos plus fidèles correspondants, reproduit l'inscription de la cloche paroissiale de Neuvic (Dordogne), qui eut pour marraine, en 1651, Madame Marguerite d'Abzac de la Douze, dame du lieu, et pour parrain son fils Messire Philippe de Fayolles de Mellet. La cloche présente une bordure fleurdelisée, la marque du fondeur François Bovyer, et un écusson écartelé, au premier quartier duquel nous reconnaissons les trois ruches à miel, armoiries parlantes des Mellet. Notre correspondant devrait bien nous dire à quelles familles appartiennent les trois autres quartiers.

M. Marionneau, président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, a sauvé des ruines des églises prieurales de Saint-Philbert-de-Grandlieu et de Saint-Pierre de Vertou quelques fragments d'épitaphes, qu'il a déposés dans sa collection et dont il nous communique les estampages. Les inscriptions, gravées en lettres romaines mêlées d'enclaves et de ligatures, datent, pour le moins, du XIe siècle. Voici ce que nous en avons pu déchiffrer :

1° Hic reqviescit in tvmvlo gvntarivs nomine monachus et sace[1]... qvi : v : id IVN obiit in DNO

2° Obsecro vt nvlla manvs violet pia ivra sepulchri : donec ꝑso... lica vox ab arche... requiescit bo...[2].

La formule de la seconde inscription rappelle celle qui fut

[1] *Sacerdos.*

[2] « Jusqu'à ce que la voix des anges se fasse entendre du haut des cieux. »

Digitized by Google

recueillie, en 1643, dans un cercueil mérovingien de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : *Tempore nullo volo hinc tollantur ozza Hilperici. Precor ego Hilpericus non aufferantur hinc ozza mea*[1].

M. de Backer, correspondant du Comité à Nordpeene (Nord), a extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 11604) une longue inscription en français qui se lisait autrefois sur une table de marbre, à côté du principal autel de la chapelle de l'hôpital de Gravelines. Ce texte offre un certain intérêt pour l'histoire locale. Il relate la reconstruction des bâtiments hospitaliers par messire Valentin de Pardieu, gouverneur de Gravelines, colonel d'infanterie wallonne au service de Sa Majesté Catholique, etc., les rentes par lui léguées au même hospice, en 1601, spécialement destinées au soulagement des pauvres soldats de la garnison, et la réversibilité de l'excédant de revenu qui pourrait survenir, en faveur du collége fondé à Douai par le même bienfaiteur, pour environ soixante boursiers.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

POTERIES DE LA NARBONNAISE AVEC MARQUES DE FABRIQUE.

Communication de M. Berthomieu, correspondant.

(Séance du 11 février 1878.)

M. Berthomieu transmet par lettre la copie des noms de fabricants que présentent des vases trouvés aux Moulinassés. Ces marques sont : FIRMO — BASS — OF SECVNDI — OF VITAL — ONIVS? — CMIVS. Les quatre premières sont communes et se rencontrent dans diverses parties de la Gaule[2]. La cinquième est fruste; si toutes les lettres en sont visibles, comme le pense M. Berthomieu, on serait en présence d'un nom, *Onius*, qui s'est rencontré, d'après Brambach[3], sur les bords du Rhin. Dans le cas contraire,

[1] Des formules analogues se trouvent dans un certain nombre d'inscriptions antiques. Voy. pour plus de détails, *Collection archéologique du canton de Vertou, etc.* par Charles Marionneau; Nantes, 1877.

[2] Schuermans, *Sigles figulins*, in-8°, 1867. Harold de Fontenay, *Inscriptions céramiques d'Autun*, in-8°, 1874. — E. Desjardins, *Inscriptions de Bavai.*

[3] *Corpus inscrip. rhen.* n° 1295.

Digitized by Google

le potier aurait porté un des nombreux noms qui se terminent par *onius*, *Antonius*, *Voconius*, *Sattonius*, *Cattonius*, etc. La dernière marque, imprimée non plus sur terre rouge, mais sur terre jaune jaspée de rouge, doit peut-être se lire ainsi : *Caius* AMIVS. M. Froehner a rencontré un *Amius* sur une poterie du musée de Mannheim[1].

M. Berthomieu, en haut de la page qui porte ces six marques de fabrique, a écrit : *Poteries de Samos*, employant ainsi une expression que le Comité ne considère pas comme exacte. S'il est possible que la fabrique grecque de Samos ait envoyé de ses produits en Gaule, on ne saurait lui attribuer la masse entière des innombrables terres rouges vernissées qui se rencontrent dans notre pays et dont quelques-unes doivent être indigènes. M. Léon Renier vous a rappelé, d'ailleurs, dans votre avant-dernière séance, que les poteries exotiques de la Narbonnaise viennent en général d'Arezzo et de Pouzzoles.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Une statuette de terre cuite,

communiquée par M. Godard-Faultrier, correspondant.

(Séance du 11 février 1878.)

La statuette (fig. 1) dont vous devez le moulage à M. Godard-Faultrier, a été découverte à Lesvières, près Angers; elle est en argile blanche et mesure 17 centimètres jusqu'aux épaules; la tête a disparu. Elle représente une femme nue, encastrée dans une sorte de gaîne, avec un empatement qui permettait de la dresser sur un plan horizontal. A l'avant et à l'arrière de la gaîne, apparaissent les formes du corps qui ne se correspondent pas exactement. L'indication génitale est disposée assez haut et présente un relief outré, qui trahit, de la part de l'artiste, une intention évidente. Les seins sont enveloppés d'une *zona*, sur laquelle se replie la main droite tenant un objet de forme un peu confuse; le bras gauche tombe le long du corps. Des ornements, composés d'anneaux concentriques et de points dentelés, enrichissent l'une et l'autre des deux faces de la gaîne. Entre le bras gauche et le corps, on lit : REXTVGENOS.

[1] Schuermans, *op. laud.* n° 279.

Digitized by Google

Fig 1.

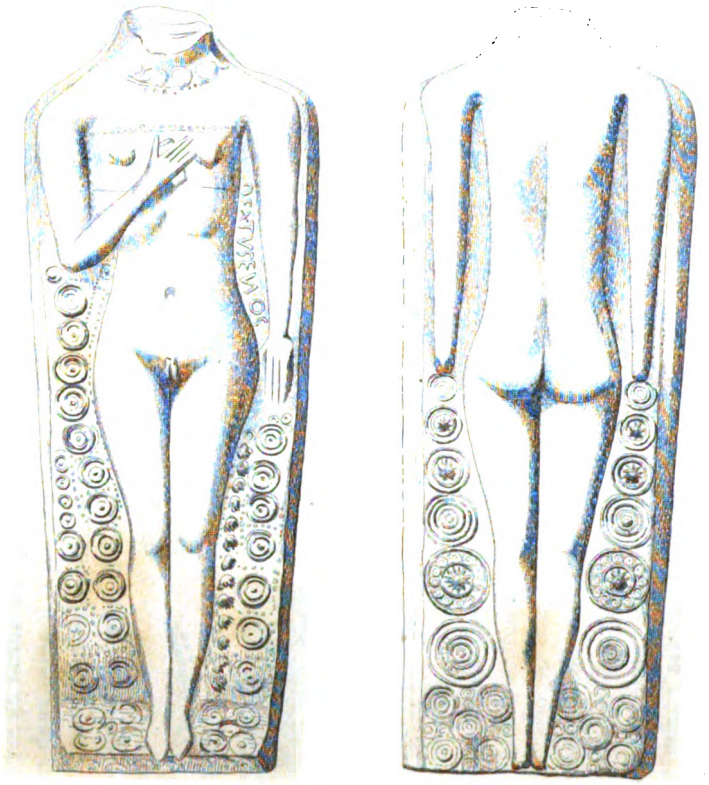

Fig. 2.

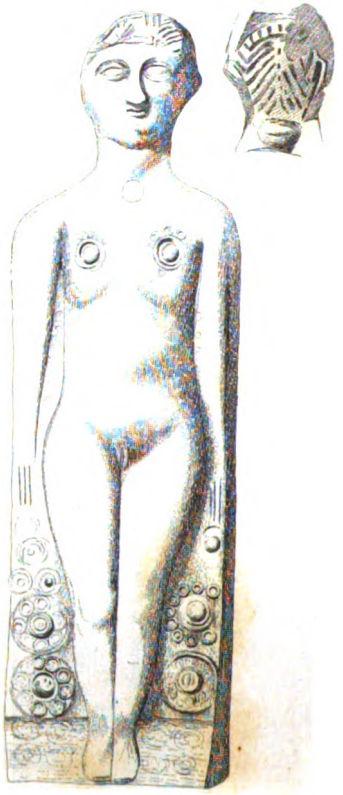

Digitized by Google

Imprimerie Nationale

Digitized by Google

Trois autres statuettes semblables à celle que je viens de décrire ont été rencontrées à Corseul (Côtes-du-Nord).

La première, qui fait partie de la collection de M. Rioust de l'Argentaye, porte la même marque REXTVGENOS; seulement ce mot est écrit horizontalement au bas d'une *zona* dont les ornements de forme circulaire sont disposés de manière à correspondre aux deux seins.

Divers archéologues, se fondant sur ce que, dans ce spécimen comme dans celui d'Angers, la sixième lettre a la même forme que le S final, avaient lu : REXTVSENOS. M. Godard-Faultrier, dans sa lettre d'envoi, adopte REXTVGENOS et il a raison. On connaissait déjà, en effet, les analogues : REITVGENVS[1], RECTVGENVS[2], RITOGENVS[3]. On sait d'ailleurs que la terminaison en GENVS se rencontre fréquemment dans les inscriptions lapidaires de la Gaule[4], *Cintugenus*, *Litugenus*[5], etc. et même dans les légendes des monnaies, *Matugenus*.

La seconde statuette de Corseul, dont notre collègue, M. Alfred Ramé, a bien voulu, de son côté, communiquer le dessin au Comité, serait identique à celle d'Angers si sa hauteur n'était pas un peu plus grande, si elle ne présentait pas quelques différences dans le dispositif des ornements circulaires, et surtout si elle n'était pas privée de toute marque. C'est le même style et peut-être l'œuvre d'un même artiste. La tête a également disparu. Cette statuette appartient à M. Fornier, conseiller à la cour d'appel de Rennes.

La troisième statuette de Corseul (fig. 2) qui, comme la première, fait partie de la collection de M. Rioust de l'Argentaye, est comme la seconde sans marque; elle est moins ornée que les deux autres. Sa tête n'a pas été brisée. J'ai pu, grâce à M. R. Mowat, qui m'en a confié le moulage, vous en soumettre un croquis.

[1] Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n° 4368.

[2] *Ibid.* t. II, n°s 2907 et 2403.

[3] *Ibid.* t. VII, n°s 922 et 923.

[4] M. Becker a dressé une liste considérable de ces noms en GENVS (*Beitraege zur verg. Sprachforschung*, de Kühn, t. III, p. 340).

[5] Ce dernier nom se lit aussi sur une fibule en bronze de la collection de M. Alfred Ramé.

Digitized by Google

Si l'on s'en tenait à la coiffure de cette dernière statuette, on la ferait remonter au temps d'Auguste, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, car les Gaulois, qui copièrent, au début de leur période monétaire, l'Apollon des statères d'or de Macédoine et le Mercure des bronzes de Sicile, et qui, lorsque l'influence romaine eut effacé chez eux la tradition grecque, firent des deniers d'argent calqués sur ceux de la République, avaient eu nécessairement de très-bonne heure l'intelligence des représentations figurées et avaient pratiqué, suivant toute apparence, l'art plastique avant l'époque où ils furent englobés par César dans le monde romain[1]. Néanmoins, comme les types, une fois admis par le public, se conservent longtemps[2], on ne saurait dire si la troisième statuette de Corseul est bien du temps d'Auguste ou ne descend pas plus bas.

J'ai dit que les statuettes du type d'Angers et de Corseul, sur deux desquelles on lit REXTVGENOS, présentent toutes une indication exagérée du sexe. Cette particularité, si elle n'est pas sans exemple dans la plastique gauloise ou gallo-romaine d'autres provinces[3], sert néanmoins à distinguer le groupe qui nous occupe d'autres groupes et par exemple de celui bien connu où le mot PESTIKA est écrit non plus sur la gaîne ou sur le devant de la *zona*, mais sur le dos nu de la figurine[4] et dont la provenance habituelle n'est pas bien déterminée.

Maintenant, quel était l'usage de ces statuettes d'argile avec marques ou sans marques, représentant uniformément une femme nue, debout, encastrée dans une gaîne diversement ornée?

En s'attachant au groupe portant pour marque REXTVGENOS

[1] C'est toutefois pendant l'empire que la fabrication des figurines en terre devint considérable en Gaule.

[2] Il est très-difficile de déterminer l'époque à laquelle il faut classer les petits monuments de ce genre lorsqu'on ne les découvre pas avec des monnaies. Leur lieu précis d'origine est quelquefois même incertain; ainsi la même marque se rencontre sur des objets de valeur bien différente; témoin le mot PIXTILOS qui se lit à Bordeaux au dos d'un sujet très-élégant et dans l'est de la Gaule sur des figurines de mauvais style.

[3] Voir la collection formée par M. Alexandre Bertrand au musée de Saint-Germain.

[4] Tudot a donné un spécimen de ce groupe, qui est assez nombreux. Cf. coll. de figurines en argile, 4°, 1860.

Digitized by Google

et caractérisé par l'indication exagérée du sexe, on se rappelle involontairement les représentations analogues sculptées sur de très-anciennes églises d'Irlande et qui passaient pour chasser le mauvais œil [1]. Les figurines analogues et de diverses marques, dont le commerce devait être considérable dans les Gaules, avaient-elles la même vertu? Enfin, dans cet ordre d'idées, les ornements procédant du cercle et disposés d'ordinaire en colonnes verticales sur les gaînes des figurines de l'Ouest et de quelques autres spécimens, seraient-ils analogues à ceux qui se rencontrent non-seulement dans l'Inde, mais dans le nord de l'Europe [2], et serait-on en présence d'emblèmes rappelant le culte primitif de l'Yoni-Lingam? Sans contester l'enchevêtrement de certains mythes à travers les âges et les distances, je crois qu'il est dangereux de faire une trop large part au symbolisme aussi bien dans les petits monuments gallo-romains que dans les monnaies gauloises, où une critique plus sérieuse reconnaît souvent, là où on voulait retrouver exclusivement des emblèmes religieux, de simples types d'emprunt destinés à faciliter la circulation. Je ne proposerai donc pas au Comité d'aborder ces questions hypothétiques pour l'étude desquelles je lui demanderais, dans tous les cas, de prendre un rapporteur plus spécial.

La plupart des archéologues considèrent ces figurines, quels que soient les noms qui leur servent de marque ou les variétés de type ou d'ornements accessoires qui les distinguent, comme étant des ex-voto ordinaires représentant Vénus, de même que des figurines assises et vêtues sont des souvenirs du culte que les Gallo-Romains rendaient aux mères, etc. Il n'est peut-être pas nécessaire d'aller plus loin. Il serait intéressant toutefois de classer ces Vénus par fabrique ou tout au moins par groupes, suivant leur style et les détails de leur exécution. On pourrait aussi les comparer à une figurine du Louvre, assez barbare, où se rencontrent encore les ornements circulaires, et sous les seins de laquelle on distingue des lettres. M. Curtius [3] croit cette statuette phénicienne, ce qui ne me paraît pas certain, et la considère comme un des premiers types des

[1] Cette donnée se retrouve dans un conte rajeuni par La Fontaine.

[2] Cf. l'ouvrage publié par M. H. Rivett Carnac, sous le titre de : *On ancient rock sculpturings in Kamaon*, et le compte rendu qu'en a donné M. Mazard dans la *Revue archéologique* du mois de décembre 1877.

[3] *Arch. Zeitung*, Berlin, 1869, p. 62.

Digitized by Google

Vénus que la plastique et la statuaire ont répandues dans le monde antique.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Note sur des mesures et des poids des XVe-XVIIe siècles, conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard (Doubs).

Communication de M. Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs.

(Séance du 11 février 1878.)

Grâce à son entrée tardive dans la patrie française (1796[1]), la ville de Montbéliard (Doubs) a évité d'une façon presque absolue ces orgies révolutionnaires qui quelques années plus tôt ont détruit sans gloire et sans profit tant d'intéressants monuments. Les archives princières que contenaient les tours de son château sont arrivées intactes jusqu'à nos jours, pour être ensuite malheureusement dispersées par le bon plaisir d'un ministre[2], et si les meubles somptueux des ducs de Wurtemberg-Montbéliard ont été dissipés ou vendus dès 1793, par les ordres de la Convention, on retrouve du moins dans les salles de l'hôtel de ville quelques restes curieux du vieux mobilier communal.

De ce mobilier je citerai seulement en passant un bahut monumental sculpté au XVIIe siècle par un jeune et naïf menuisier du pays, une collection d'armes anciennes, des boules de scrutin mi-blanches, mi-noires, renfermées dans des étuis sphériques, et servant aux élections des maîtres-bourgeois, etc., pour signaler au Comité d'une façon toute spéciale deux vases de cuivre à figure

[1] Un traité des 7-15 août 1796 réunit à la France le comté de Montbéliard occupé dès 1793 par les troupes et les agents de la République.

[2] Cette dispersion regrettable fut exécutée en 1839. Les archives de Montbéliard, quand elles étaient intactes, comprenaient 307,201 pièces. Le département du Doubs, dans un partage rapide et inconscient, obtint 138,411 pièces concernant la plupart des départements voisins, tandis que les documents qui l'intéressaient davantage étaient versés aux Archives nationales au nombre de 116,840, et que le surplus du dépôt était partagé entre la Haute-Saône (31,795) et le Haut-Rhin (20,155). M. de Laborde, dans son livre sur les archives de France, a justement blâmé cette centralisation regrettable, qui éloigne, sans profit pour l'histoire, tout un précieux ensemble de documents francs-comtois de ses interprètes naturels.

Digitized by Google

d'homme et d'animal, datant des xve et xvie siècles, et qui pourraient bien avoir été, comme deux pintes de 1604 dont je lui soumets également le croquis, l'étalon des mesures de liquide montbéliardoises au temps des ducs de Wurtemberg [1].

Le premier et le plus ancien de ces vases (n° 1 de la planche), haut de 26 centimètres, représente un buste, probablement de femme, coiffé d'une résille ornée de chevrons rangés entre des lignes parallèles horizontales. Les épaules du personnage, dont la gorge à demi nue porte un petit écusson aux armes de Montbéliard (une croix chargée en cœur d'une étoile à cinq rais), sont couvertes

d'une étoffe semée de quintefeuilles et de rinceaux. A la base du buste, supporté par trois pieds de lion, un robinet aujourd'hui incomplet donnait issue au liquide contenu dans le vase et introduit dans la partie supérieure du chef par le moyen d'une calotte mobile munie de deux charnières. Par derrière, le buste est muni

[1] Sur ces poids et mesures, voy. deux documents importants publiés en 1860 avec éclaircissements, par. E. Boutaric, *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. III, p. 317 et suiv. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.) On lira plus bas la notice nécrologique du savant confrère qui a été enlevé si prématurément à la science. Voy. p. 121.

Digitized by Google

d'une poignée en étain soudée au bas du chef et au dos du personnage. Cette poignée est estampée de deux poinçons : l'un porte les armes de Bourgogne-Duché (bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules); l'autre, une fleur de lis. Ces poinçons semblent assigner une fabrication bourguignonne au buste, sur lequel les maîtres-bourgeois firent graver les armes de leur ville. Entièrement en cuivre jaune, cet objet a été fondu, puis achevé au marteau : les dessins dont il est couvert sont profondément gravés au burin. Comme date, nous lui assignerions la première moitié du xve siècle.

Le second vase, de date un peu postérieure (fin du xve siècle ?),

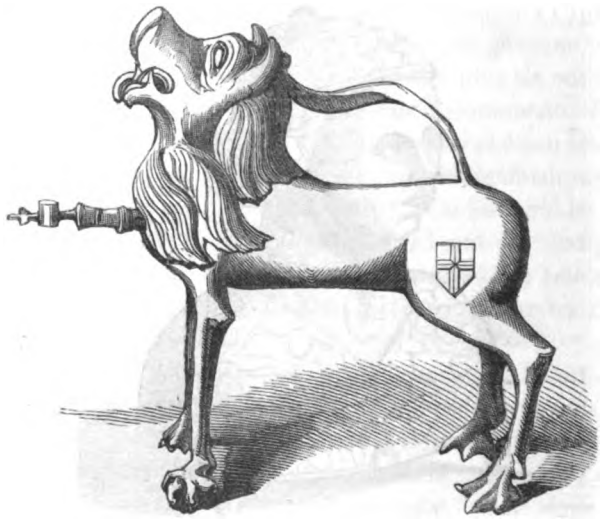

a la forme d'un lion, et la hauteur de 25 centimètres. Il est également en cuivre jaune. Le lion, campé roide sur ses pattes, porte la tête haute, et sa gueule demi-ouverte tire une langue altérée; sa queue, redressée, se soude à l'arrière de sa tête de façon à donner au vase une poignée semblable à celle des fers à repasser. Un robinet sort de sa poitrine ; une pièce mobile sur des charnières ouvre la partie supérieure de sa tête. Enfin sur sa cuisse gauche sont gravées les armes de Montbéliard. Le genre de travail de cet objet est le même que celui du buste précité.

Deux pintes en métal de cloche, fondues en forme de cruche à

Digitized by Google

anse, portent sur leur panse un cartouche contenant l'écusson mi-parti des ducs de Wurtemberg-Montbéliard (trois bois de cerf étagés mis en fasce, et un bar mis en pal et tourné à sénestre), avec la date 1604. Ces pintes sont sans aucun doute les étalons des mesures de liquide en usage à Montbéliard au XVIIe siècle. La plus grande, vérification faite, contient 2 litres 20 centilitres; la plus petite, 1 litre 13 centilitres. Ces chiffres coïncident à peu de chose près avec les documents du temps qui attribuent à la *pinte* (divisée en 2 chopines) une contenance équivalant à 1 litre 15 centilitres, et à la

channe ou *pot* (double pinte) la contenance de 2 litres 30 centilitres.

Le jaugeage des deux vases en forme de buste et de lion a donné, pour le buste, 2 litres 41 centilitres, soit presque l'équivalent de la *channe;* pour le lion, 89 centilitres.

Faut-il donner à ces derniers la même attribution qu'aux pintes de 1604 ? faut-il voir dans les écussons aux armes de Montbéliard un simple signe de propriété et non une marque de mesurage officiel ? Il y a lieu d'hésiter, et en fin de compte, il est très-possible que ces vases d'étrange forme n'aient jamais figuré que sur les tables de l'hôtel de ville comme aiguières (*aquemanilles*), quand

Digitized by Google

festoyaient les maîtres-bourgeois ou quand ils offraient le vin d'honneur aux ambassadeurs étrangers.

L'hôtel de ville de Montbéliard possède encore un seau de bronze décoré de figures et d'ornements qui contenait, s'emboîtant les unes dans les autres, toutes les divisions des poids montbéliardois, collection aujourd'hui très-incomplète. L'unité de poids à Montbéliard était la *livre bâloise* de $0^{k},4895$, divisée en 2 marcs et en 16 onces. Les divisions subsistant encore dans le seau correspondent à des multiples ou fractions de cette unité.

Tout l'intérêt de ce petit meuble en cuivre jaune se porte donc sur sa forme assez originale. Il a été fondu en plusieurs pièces; le seau lui-même est décoré par neuf étages de bandeaux parallèles à la base, séparés tantôt par des filets, tantôt par des grènetis et contenant une série de gravures à la pointe : ici des lions affrontés, là des écailles, à côté de simples fonds sablés à la pointe. Tout ce travail, sauf les grènetis, est exécuté en gravure au burin. Le couvercle du seau, maintenu par une charnière, est orné de deux torses de dieux marins barbus, ayant les bras derrière le dos, et soutenant une poignée mobile incrustée derrière leurs épaules. Un cheval marin, accroupi entre deux dauphins, décore la plaque du couvercle; devant lui un second animal de même figure s'adapte aux flancs du seau par des charnières et, quand il retombe, le tient fermé au moyen d'un piton dans lequel il s'enferre.

Ce seau de bronze paraît dater de la fin du XVIe siècle ; il porte sur son couvercle le chiffre 16, trois cloches posées deux et une, enfin l'écu de Montbéliard, estampés au moyen de poinçons.

Ces divers objets nous ont paru, par leur originalité de style, dignes d'être soumis à l'examen du Comité.

JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, correspondant du Ministère.

DÉCOUVERTE DE POTERIES ET D'ARMES DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Communication de M. Pouy, correspondant, à Amiens.

(Séance du 11 février 1878.)

M. Pouy, correspondant, informe le Comité qu'une découverte de débris de poteries et d'armes de l'époque de la domination

Digitized by Google

romaine sur la Gaule a été faite à Cachy, canton de Sains (Somme), lors de la reconstruction de l'église. M. Pouy ne donne sur ces fragments aucune indication ; il ajoute qu'on avait antérieurement trouvé à cet endroit des tuiles et des monnaies romaines. Au milieu des nombreux ossements qui ont été mis à jour pendant les travaux, se trouvaient quelques objets et notamment un poignard du xve siècle.

Cette communication ne présente d'autre intérêt qu'une indication pour l'histoire du lieu.

Le Clerc,

Membre du Comité.

Le Zodiaque de l'église de Montigny (Seine-Inférieure).

Communication de M. Gaston Le Breton, directeur du musée céramique de Rouen.

(Séance du 11 février 1878.)

Le Musée départemental de la ville de Rouen a acquis, en 1877, une suite de neuf peintures sur verre appartenant par leur style à l'art français du xvie siècle et par la date inscrite sur l'une d'elles aux premières années du xviie.

Une décision du conseil général de la Seine-Inférieure en a provoqué l'acquisition et une somme de 3,500 francs en a été le prix.

Tels sont les faits que porte à notre connaissance M. Gaston Le Breton, directeur du Musée céramique de Rouen, membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.

Dans une note ayant pour titre *Le Zodiaque de l'église de Montigny*, il nous soumet quelques observations sur ces peintures, qui représentent les mois de l'année, et nous envoie un dessin colorié du mois de mars, réduit au tiers, et ce dessin lui fait honneur.

M. Le Breton nous expose que les neuf médaillons de verre, mesurant en hauteur 36 centimètres, en longueur 44, étaient engagés dans le vitrage des fenêtres de l'église de Montigny.

Montigny est un hameau isolé, dans la forêt de Roumare, près de Canteleu, non loin de Rouen, à l'écart des routes, assurément peu visité.

Il eût pu ajouter qu'ils y étaient placés sans ordre et à des élévations qui permettaient à peine d'en distinguer les sujets.

Les fenêtres, en outre, étaient en très-mauvais état et la fabrique trop pauvre pour entreprendre de les réparer.

Digitized by Google

M. Le Breton pense que ces médaillons, avant d'être portés dans l'église, « ont pu provenir du château de Montigny », et sa pensée qui ne cherche pas trop loin est celle que j'adopterai jusqu'à preuve du contraire. Il ajoute « qu'ils auraient été donnés après la Révolution, par Madame Le Seigneur de Reuville, marquise d'Héricy, propriétaire du château ».

Une supposition si précise engage à des recherches qui ne sont pas sans chances de succès. Les vitraux égarés dans la petite église de Montigny n'ont pas échappé à l'attention des hommes studieux qui nous ont précédés et de qui les annotations nous sont à tous moments utiles.

Avant l'abbé Cochet qui, dans le Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, a inventorié les mois de l'année dans l'église de Montigny, M. E.-H. Langlois, en 1832, dans son *Essai sur la peinture sur verre*, au chapitre intitulé : *Vitraux remarquables dans plusieurs autres lieux de Normandie* (c'est-à-dire autres que les églises de Rouen), cite en premier lieu : « dans l'église paroissiale de Montigny, près Rouen, un Zodiaque exécuté... avec un talent remarquable ».

M. Le Breton, qui nous envoie une description de chacun des médaillons peints, distingue avec raison les compositions qui peuvent être originales de celles qui sont empruntées à des modèles connus et que se sont transmis les émailleurs et les peintres verriers de la seconde moitié du XVIe siècle.

Deux sont distinctes de la suite, qui est la répétition exacte des mois de l'année d'Étienne de Laulne que les émailleurs de Limoges, Pierre Reymond, P. Courteys, copiaient également avec une même exactitude.

Les deux compositions moins connues sont les mois de janvier et mars. Dans le mois de janvier, dont le sujet est une mascarade, les costumes sont ceux du temps de Henri IV, et en effet, la date lue par M. Le Breton sur le vitrail représentant le mois de septembre est 1609. Je me hâte de vous dire, Messieurs, que l'artiste dont l'œuvre précieuse est aujourd'hui recueillie dans le Musée de Rouen appartient, par son éducation, par la tradition, par le goût, aux années élégantes du XVIe siècle ; les compositions des encadrements, qui lui sont plus personnelles, sont abondantes en inventions ingénieuses et d'un dessin très-pur.

La coloration rappelle l'émaillure de notre Bernard Palissy.

Digitized by Google

J'ai nommé M. l'abbé Cochet : à la constatation des médaillons des mois, dans l'église, il ajoute que dans le château voisin, dont la reconstruction est du temps de Louis XV, des parties losangées en brique appartiennent à l'époque de Henri IV. Son observation est favorable à la pensée de M. Le Breton sur la provenance du vitrail des mois.

A M. Langlois remonte la responsabilité du titre de Zodiaque, auquel je préfère une désignation plus simple. Dans le Musée de Rouen, ce que l'on ira voir, c'est le vitrail des mois.

Aujourd'hui, trois manquent de la suite, qui, assurément, a été de douze. En 1832, M. Langlois exprime le regret que malheureusement ils soient réduits à onze. Depuis 1832, deux ont donc été détruits.

Il n'est pas besoin d'autre preuve de l'opportunité de la décision du conseil de la Seine-Inférieure. Pour en garder le souvenir, je vous demande, Messieurs, l'impression du mémoire de M. Le Breton et, pour sa récompense particulière, la reproduction de son dessin du mois de mars.

Barbet de Jouy,

Membre du Comité.

Le Zodiaque de l'église de Montigny (Seine-Inférieure).

Le dessin que nous avons l'honneur de soumettre à la Commission des travaux historiques est la réduction, faite au tiers, d'un vitrail provenant de l'église de Montigny, près Rouen.

Cette petite peinture sur verre en forme de médaillon ovale, dont nous nous sommes efforcé de rendre le plus fidèlement possible les détails, fait partie d'une suite incomplète de neuf vitraux représentant les douze mois de l'année.

Enchâssés dans des verrières qui menaçaient ruine de toutes parts, ces remarquables médaillons pouvaient être enlevés d'un moment à l'autre par le premier coup de vent.

Le conseil municipal et la fabrique de Montigny ne se trouvaient pas en mesure de faire les réparations nécessaires pour en assurer la conservation.

Les sujets représentés étant essentiellement profanes, et offrant parfois une certaine légèreté dans la conception et l'exécution des détails, on avait manifesté l'intention de s'en dessaisir.

Le conseil général de la Seine-Inférieure a décidé que ces pré-

Digitized by Google

cieux vitraux seraient conservés au Musée des antiquités de Rouen, et il a voté une somme de 3,500 francs pour leur acquisition.

Si nous cherchons maintenant à quelle influence comme art se rattachent ces médaillons, nous devons signaler comme ayant servi de modèle à l'artiste qui les a exécutés, la *suite carrée des douze mois* qu'Étienne Delaulne a encadrée de bordures, composées de trophées d'armes, d'outils, d'instruments aratoires et d'ustensiles domestiques, entremêlés de fleurs et de fruits.

Cependant, tout en suivant un peu trop servilement la gravure qu'il avait sous les yeux, le peintre s'en est aussi quelquefois affranchi.

Ainsi, les vitraux de Montigny étant ovales, avec des dimensions tout autres que les gravures, qui sont carrées, il a dû nécessairement remédier à la forme qui n'était plus la même, en composant un encadrement différent. Nous pouvons dire qu'il a fait preuve dans son arrangement d'une grande habileté.

Il a même lutté avec le graveur d'une manière tellement heureuse, que ses compositions pourraient servir d'entourage à la *petite suite ovale des mois*, qu'Étienne Delaulne n'a malheureusement pas encadrée de bordures.

L'artiste ne s'est pas contenté de modifier les encadrements des sujets, il a quelquefois aussi composé le motif même du mois.

Ainsi, sur le vitrail de *janvier*, des seigneurs sont réunis dans un tripot, autour d'une table, en compagnie de femmes décolletées. Les costumes des personnages sont de la fin du XVIe siècle.

Au premier plan, un jeune seigneur est assis sur un banc auprès d'une femme, il chante en s'accompagnant de la guitare. Derrière lui se trouve un singe enchaîné à une boule.

Trois personnages masqués entrent par le fond de la salle. L'un d'eux, presque nu, porte une brayette avec un linge dessus, comme on en voit plus tard dans les estampes de Callot. Il tient un sabre la pointe en bas, la main appuyée contre la hanche.

Dans l'entourage, à droite et à gauche, des enfants portent des torches d'une main et soutiennent de l'autre une draperie avec des instruments de musique et des masques. Des légumes et des fruits s'échappent d'une corne d'abondance et complètent la décoration. Sur le haut de la bordure (comme pour tous les autres médaillons) un cartouche avec le signe du zodiaque, et un autre dans le bas avec le nom du mois.

Digitized by Google

Pour le motif principal du mois de *février*, le peintre a servilement copié la gravure, se contentant uniquement d'en modifier l'encadrement.

Un bourgeois et sa femme sont assis devant le foyer d'une immense cheminée. Un serviteur apporte un fagot sur ses épaules. Le fond de la pièce est entr'ouvert à droite, et laisse voir un paysage dans lequel un bûcheron vient d'abattre un arbre.

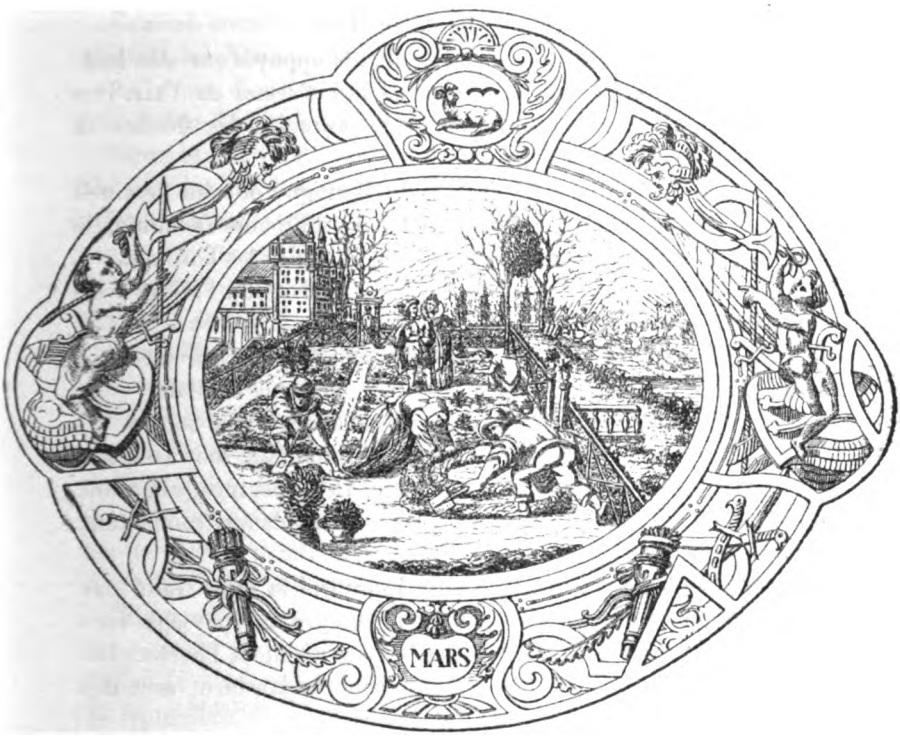

L'entourage, à droite et à gauche, offre des enfants assis sur des tas de bois et activant le feu, des braseros ou réchauds allumés devant eux.

Des draperies entremêlées d'ustensiles de ménage, paniers d'œufs, poissons et coquillages, remplissent le reste de la bordure.

Dans le vitrail du mois de *mars*, au contraire, l'artiste s'est affranchi presque complètement du graveur.

Il nous montre un jardin dans le style d'Androuet du Cerceau.

Digitized by Google

Sur le premier plan, un homme et une femme refont les plates-bandes, pendant qu'un autre homme remue la terre avec sa bêche.

Un seigneur et une dame surveillent de loin les travaux du jardinage. Le costume des personnages est de la fin du XVIe siècle.

La dame porte une collerette en point coupé et des vertugadins.

Au fond du paysage, à gauche, un château dans le style *des plus excellens bastimens* de France.

A droite un combat de cavaliers, se précipitant les uns contre les autres, indique le mois consacré au dieu Mars.

Comme encadrement, on voit des enfants appuyés sur des boucliers et des armures, et levant des haches d'armes en l'air. Des draperies soutiennent des casques, des carquois, des flèches et autres trophées de ce genre.

Les autres médaillons de l'église de Montigny ont été dessinés presque entièrement d'après les compositions d'Étienne Delaulne, le peintre s'étant contenté uniquement d'en modifier les bordures.

Au mois d'*avril*, un seigneur et sa dame se livrent à l'exercice de la chasse à courre.

Un cerf poursuivi par des chiens va se précipiter sur un rets, tendu devant un massif d'arbres. Le seigneur sonne l'hallali.

Sur le premier plan, des chiens se désaltèrent à une source.

Dans l'entourage, des enfants tenant une houlette sont assis sur des sangliers accroupis près d'un arbre. Des bucranes, alternant avec des rameaux de chênes et des cornes d'abondance, complètent la décoration.

Pour le mois de *mai*, l'artiste s'est approprié le sujet traité par le graveur au mois de juillet. Il nous montre un paysage verdoyant dans lequel des villageois fauchent et récoltent l'herbe.

Des enfants tenant des faux remplissent la bordure, avec des gourdes, des faucilles, des gerbes et des fruits.

Sur le vitrail du mois de *juin*, des bergers lavent un troupeau dans une rivière, pendant que des femmes tondent la laine des moutons.

Comme encadrement, des enfants soutiennent des draperies, sur lesquelles se détachent des ustensiles de ferme.

Le vitrail de *juillet* manque.

Celui du mois d'*août* nous montre des moissonneurs coupant le blé et le ramassant avec la faucille.

L'entourage est composé des instruments de la moisson et d'en-

Digitized by Google

fants buvant à même une gourde, et appuyés sur des gerbes de blé.

Dans le vitrail de *septembre*, l'artiste a de nouveau interverti l'ordre des sujets en peignant les travaux de la vendange, que le graveur a placés en octobre.

Un vendangeur remplit une cuve de raisin, pendant que son compagnon en presse le jus.

Des vignerons goûtent le vin et le versent dans les tonneaux.

Comme encadrement, des satyres tenant une coupe, et des paniers de raisin entremêlés de bouquets de fleurs et de fruits.

Au mois d'*octobre*, un villageois laboure la terre avec sa charrue attelée de bœufs, un autre sème le grain.

Dans la bordure, des enfants appuyés sur des sacs remplis de blé soutiennent des draperies d'où s'échappent des instruments aratoires de toutes sortes.

Sur le sommet de l'ovale, comme aux autres médaillons, se trouve un cartouche à lambrequins avec le signe du zodiaque, et un autre dans le bas qui porte le nom du mois.

Les vitraux de *novembre* et *décembre* ont disparu depuis le commencement du siècle.

Nous eussions désiré pouvoir indiquer le nom du peintre de ces vitraux; mais, quant à présent, nous n'avons encore rien découvert. Sauval, qui écrivait au milieu du XVIIe siècle, nous donne lieu seulement de supposer que Robert, Jean et Louis Pinaigrier, fils ou petit-fils du célèbre peintre verrier de ce nom, se faisaient connaître par de petits ovales analogues à ceux-ci, représentant des paysages.

Maintenant nous pouvons affirmer que ces neuf médaillons ont été exécutés au commencement du XVIIe siècle, par la date de 1609 que nous avons trouvée, en soulevant légèrement le plomb du vitrail de septembre.

Leurs dimensions sont en largeur de 44 centimètres sur 36 centimètres de hauteur.

Les couleurs employées dans leur décoration sont le bleu clair, le jaune d'argent, le gris blanc, le vert composé, le noir de fer, le violet et le bistre orangé.

La plupart de ces petits ovales avaient été enchâssés après coup dans une verrière de l'époque de Louis XIII, dont le motif du milieu (qui représente l'éducation de la Vierge) a seul été épargné par le temps.

Digitized by Google

Dans le bas du sujet, on voit un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux et l'inscription suivante :

Maistre Jehan Maupas, curé de Montigny
le traiziéme jour d'aoust 1613...

L'artiste qui a exécuté ce zodiaque s'était admirablement pénétré des ressources de la peinture sur verre, et l'on peut dire qu'il a fait preuve, dans son œuvre, d'un goût charmant et d'un modelé bien délicat.

La combinaison très-harmonieuse des tons dénote également une vraie science de la couleur.

Ces petits vitraux rappellent les émaux de Jean Courtois, tant pour la fraîcheur du coloris que pour l'ensemble de la composition, qui offre les caractères de décoration de la fin du XVIe siècle.

La date de 1609, trouvée sous l'un d'eux, prouve une fois de plus que l'ornementation et le costume ne se transformaient pas aussi rapidement qu'aujourd'hui.

Les compositions gravées, d'après lesquelles les artistes exécutaient leur travaux, éprouvant naturellement une plus grande difficulté à se répandre, on opérait longtemps sur les mêmes modèles.

Gaston Le Breton,

Membre de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, directeur du Musée céramique de Rouen.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. EDGARD BOUTARIC.

Depuis longtemps le Comité d'histoire regrettait l'absence de l'un de ses membres les plus zélés, M. Edgard Boutaric. Les progrès de la maladie, qui le retenait éloigné de nous, ont détruit peu à peu les espérances que l'on avait pu conserver et amené le triste dénouement qui nous a privés pour toujours du concours de ses lumières. L'Académie des inscriptions qui fixait son choix sur lui au moment même où il était frappé, n'a pu que déplorer la perte d'un confrère en qui elle avait placé l'espoir, bientôt déçu, d'une longue et fructueuse collaboration. A ces regrets exprimés au nom de l'Institut se sont mêlés les derniers adieux adressés au membre du Comité, au professeur de l'École des chartes, au fonctionnaire des Archives nationales. L'estime et l'affection que notre collègue avait su mériter de tous ceux qui ont dirigé ses études et ses travaux ont dicté sur sa tombe, si prématurément ouverte, des paroles empreintes d'une douleur à laquelle doit s'associer le Comité, en rendant un dernier hommage à la mémoire d'un savant qui a consacré une part de sa vie, si courte et si bien remplie, aux travaux qui nous réunissent dans cette enceinte.

Admis en 1865 à faire partie du Comité, M. Boutaric en a été, pendant plus de dix ans, l'un des membres les plus actifs. Nul n'était mieux préparé que lui à bien remplir la mission qui nous a été confiée d'activer la recherche des documents inédits et d'en surveiller la publication. Il avait au plus haut point cette aptitude spéciale qui fait distinguer, parmi de nombreux documents d'intérêts divers, les actes les plus curieux et les plus importants, et reconnaître immédiatement ce qu'ils apportent de nouveau à la science, le parti que l'on peut en tirer, la mesure dans laquelle ils doivent être utilisés. Doué d'une excellente mémoire qui lui épargnait de longs travaux préparatoires, il a pu, dans un espace de temps assez restreint, publier divers ouvrages que l'Institut a honorés plusieurs fois

Digitized by Google

de ses plus hautes récompenses. L'histoire des institutions du moyen âge fut l'objet principal des études de notre collègue, études résumées dans ses deux principaux travaux, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers* et *la France sous Philippe le Bel.* Pour bien faire connaître le développement des institutions du règne de saint Louis, M. Boutaric a eu l'heureuse idée de compléter les renseignements que nous possédons sur ce règne en cherchant à expliquer l'organisation d'un gouvernement contemporain, celui d'Alfonse de Poitiers, qui s'efforça constamment d'appliquer dans ses États les principes sur lesquels reposait la politique de saint Louis. La correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers avec les sénéchaux et les autres agents de son pouvoir, correspondance encore inédite et dont M. Boutaric a pu, grâce à d'heureuses découvertes, reconstituer tous les éléments, lui a permis de jeter une lumière nouvelle sur cette époque de notre histoire. Bien que quelques années seulement séparent le règne de saint Louis de celui de Philippe le Bel, il s'opère sous ce second règne une révolution administrative qui marque le dernier terme de l'ère féodale, le point de départ d'une nouvelle organisation. Pour bien expliquer les modifications qui se sont produites dans l'administration sous Philippe le Bel, M. Boutaric a dû étudier, à l'aide de nombreux documents inédits, le caractère si diversement jugé de ce roi, la part prise par lui au gouvernement de ses États, le développement de l'autorité royale qui rompit l'équilibre des pouvoirs sur lesquels avait reposé jusqu'alors la société. Le livre de M. Boutaric présente un tableau complet de l'administration de la France au commencement du XIVe siècle. L'organisation financière a été traitée par lui avec un soin particulier, et les aperçus nouveaux qu'il a produits sur cette matière difficile ont été justement appréciés dans des travaux récents par les juges les plus compétents. Quelque attrait qu'eût pour lui le moyen âge, notre collègue eut plus d'une foi l'occasion de faire porter ses recherches sur d'autres époques de notre histoire. *La correspondance secrète de Louis XV sur la politique étrangère* qu'il a publiée d'après des documents inédits conservés aux Archives nationales, a jeté sur le règne de ce prince un jour nouveau. *Les institutions militaires de la France avant la création des armées permanentes* sont un chapitre important d'une histoire de notre ancienne administration, que M. Boutaric était mieux préparé qu'aucun autre à traiter d'une manière approfondie. Les travaux personnels de notre collègue, si nombreux et si

Digitized by Google

absorbants qu'ils fussent, ne lui faisaient pas oublier les obligations que lui imposaient ses fonctions. Obéissant à un vif sentiment du devoir qui ne l'abandonna jamais, il savait réserver la plus grande part de son activité aux longs et difficiles travaux dont il était chargé. C'est ainsi qu'il aborda résolûment cette immense collection des registres du Parlement dont l'aspect seul suffirait à refroidir le zèle des plus vaillants. Les deux volumes de l'*Inventaire des actes du Parlement* qu'il a publiés sont un modèle qui pourra être suivi avec confiance par ceux qui seront appelés à continuer cette œuvre immense. Nous n'énumérerons point ici les nombreux articles dont M. Boutaric a enrichi plusieurs revues d'érudition et notamment la *Bibliothèque de l'École des chartes;* nous ne dirons pas les nombreux projets que nourrissait l'infatigable activité de son esprit. Nous n'en citerons qu'un qui lui était particulièrement cher, c'était la publication des *Registres d'Alfonse de Poitiers;* la réalisation de ce projet sera, nous l'espérons, l'œuvre d'un de ses collaborateurs les plus dévoués.

Comptant trop sur ses forces, notre collègue se livrait à un travail excessif que n'aurait pu supporter la nature la plus robuste. Il ne s'était pas laissé décourager par quelques atteintes qui pouvaient lui inspirer des craintes sérieuses pour l'avenir; le coup terrible, qui vint le frapper si brusquement, lui fit comprendre que tout était fini pour lui. De temps à autre, quelque amélioration passagère venait faire naître dans ce cœur fermé à l'espérance des illusions entretenues jusqu'au dernier jour avec la plus tendre et la plus ingénieuse sollicitude; mais l'inaction, l'immobilité à laquelle était condamné notre collègue le rappelaient bientôt à la triste réalité. Pendant les longues et cruelles heures qui se sont écoulées depuis le commencement de sa maladie jusqu'à son dernier jour, la mémoire du passé semblait, chez M. Boutaric, s'effacer insensiblement; on eût dit qu'il essayait d'écarter de son esprit tout ce qui lui rappelait ses études et son enseignement qu'il n'espérait plus pouvoir reprendre. Il reportait plus volontiers sa pensée sur les travaux du Comité; cette dernière préoccupation de sa vie atteste le vif intérêt que lui inspiraient ces travaux, le bonheur qu'il avait constamment goûté à les partager et nous rendra encore plus cher le souvenir de l'excellent collègue que nous ne verrons plus au milieu de nous.

Jules Tardif,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Archives historiques, t. IV. Saintes, Paris, 1877, grand in-8°.

Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, 1067-1200, publiées par M. Paul Marchegay. P. 17 à 73.

Ventes, accords, transactions, fermes, etc. — Ventes par Pierre Charbonneau, Guillaume Pineau à Pierre Grand, de Matha (1263-1264); par Robert, abbé de Grosbos, à Bernard, abbé de la Frenade (1265); par Guillaume Marcheant, de Matha, à André Grand, de Beauvais-sur-Matha (1270). — Accord entre Ithier Horry, seigneur de Contré, et Pierre, abbé de Fontdouce (1271); Roger-Bernard, comte de Périgord, et Robert, seigneur de Matha et de Mornac (1336). — Donation de la châtellenie de Pons par Hélie Rudel à Mathe d'Albret (1317). — Transaction entre Jean de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne, et Pierre Béchet, seigneur de Genouillé (1437). — Échange par Louis XI et Jehan du Pont (1462). — Transaction entre Jean Acarie, seigneur du Fief, et Jeanne de Ligné, puis Pierre Béchet, Jean Béchet, seigneur de Genouillé, et Guyonne de Codin (1471). — Vente dans l'île de Ré, par Anne de Montlieu, femme de Lambert de Rabaine, seigneur de Gemozac (1475). — Partage entre les seigneurs et dames de Brassac, Clyon, Courpignac et Saint-Mesme (1560). — Requête en saisie de fiefs pour hommage non rendu au seigneur de Romette (La Rochecourbon) (1624). — Baillette de la prise d'Herbault, en Sainte-Lheurine, par Jean Poussard, seigneur de Saint-Simon (1625). — Sommation à Hélie Gouyneau, au nom du chapelain de Niberneuil (1677). — Protestation de Jean de Sainte-Maure contre la prise de possession de la terre de Barret par Claude de Sainte-Maure, marquis de Chaux (1682). — Conditions auxquelles le prieuré de Pérignac a été transmis à MM. de la Mission de Saintes (1686). — Opposition par le syndic de Passirac à la publication d'un monitoire (1698). — Bail des granges de Goux et Pérignac (1701). — Transaction entre Antoine de

Digitized by Google

Maroulle, abbé de la Frenade, et dom Gaudrillet, prieur (1703). — Fermes du prieuré de Saint-Martin-d'Arthenac (1720); de l'abbaye de la Frenade (1768); de la grange de Goux par les prêtres de la Mission (1770). — Transaction entre Siffrein Maury, abbé de la Frenade, et les héritiers de Dudon (1773). — Reconnaissance par A. Sellot et G. Bardon de Pérignac à Duplessis d'Argentré, abbé de Saint-Jean-d'Angely (1776-1780). — Ferme de la seigneurie de Clion, par le prince de Pons (1782), publiés par MM. Louis Audiat, P.-G. Barraud, Horric de Beaucaire, vicomte Maxime de Beaucorps, Théophile de Bremond d'Ars, Jules Pellisson, Paul Raymond, Louis de Richemond, Hippolyte de Tilly. P. 74 à 187.

Documents en langue vulgaire (1244-1293) : Vente à Pierre, abbé de Saint-Maxaint, de biens à la Jarne (1244). — Charte de Geoffroy de Rochefort à l'aumônerie de Saint-Barthélemy de la Rochelle (1250). — Ferme des bailliages et des prévôtés de Saintonge (1259). — Transaction en faveur de l'abbaye de Saint-Léonard-des-Chaumes (1266). — Prêts au roi d'Angleterre par la sénéchaussée de Saintonge et la ville de Saint-Jean-d'Angely (1293), publiés par M. Georges Musset. P. 188 à 203.

Dons royaux (1363-1403), par M. Georges Musset. P. 204 à 209.

Le livre des maîtres apothicaires de Cognac (1615-1782), par M. Jules Pellisson. P. 210 à 230.

Saint-Jean-d'Angely en 1612 (1601-1631); lettre de Henri IV; délibération du corps de ville; discours sur les différends arrivés à Saint-Jean-d'Angely; lettres patentes de Louis XIII, etc. par M. Saudau. P. 231 à 260.

Lettres de Benjamin Priolo au cardinal Mazarin (1656-1664), par M. Tamizey de Larroque. P. 261 à 288.

Lettres historiques du XVIe siècle, extraites de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (1560-1585), de Guy de Daillon, Cossé-Brissac, l'amiral de Coligny, de Luxembourg, du maire de la Rochelle, de Philippe de Ruffec, Jean de Malicorne, des protestants de Poitiers, etc. par M. Édouard de Barthélemy. P. 289 à 311.

Documents sur le présidial de la Rochelle (1722-1780), par M. Georges Musset. P. 312 à 368.

Fondations civiles et religieuses (1493-1785) : hôpital Saint-Pierre de Saintes; église de Jonzac; presbytère de Crazannes; temple protestant à Saint-Georges-des-Coteaux; chapelle Saint-Roch, à Pons; par l'évêque de Saint-Papoul, Bernard Despruets, à l'abbaye de Saintes; par Paul de Meaux, à Aulnay; d'une chapelle à Saint-Vivien de Saintes, par les prêtres de la Mission; d'un ermitage à Saint-Saloine, à Saintes; de lits chez les Hospitalières, chez les frères de la Charité, à Saintes; d'un hôpital, à Tesson; d'une école de chirurgie et d'un jardin botanique, à Saintes; fondations à Marennes; à Balanzac, par M. Louis Audiat. P. 369 à 471.

Abbaye de Saintes (1460-1472) : arrentement à Luzac; aveu et dé-

Digitized by Google

nombrement par Jeanne de Villars, abbesse, publiés par MM. Louis Audiat et Théophile de Bremond d'Ars. P. 472 à 494.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 5e série, t. II, 1877. Besançon, 1878, in-8° avec planches.

La Société d'émulation du Doubs, par M. le docteur Saillard. P. 1 à 6.

La Société d'émulation du Doubs au congrès de la Sorbonne en 1877, par M. Édouard Besson. P. 7 à 11.

Séance générale de la Société d'histoire et d'archéologie de Neufchâtel, tenue à la Sagne le 26 juin 1877; rapport, par M. Léon Marquiset. P. 12 à 22.

Fête annuelle de la Société d'émulation du Doubs, par M. Édouard Besson. P. 23 à 27.

Helvetia, hymne à la Suisse; — Le dévouement de sœur Simplice; pièces de vers, par M. Édouard Grenier. P. 28 à 37.

Jean Mairet et M. Bizos, son nouvel historien, par M. Édouard Besson. P. 38 à 48.

Consultation de Cujas sur l'organisation de l'enseignement du droit à Besançon en 1580, publiée par M. Auguste Castan. P. 178 à 185.

Les plagiats de Mirabeau, par M. Édouard Besson. P. 186 à 200.

Notice sur les billets de confiance de la ville de Gray émis en 1792, par M. Ernest André. P. 201 à 208.

Renaud de Bourgogne et les franchises municipales de Montbéliard, par M. P.-Ed. Tuefferd. P. 209 à 227.

La Saône considérée comme frontière naturelle, par M. Jules Finot. P. 228 à 234.

Deux nouvelles répliques au sujet du Fra Bartolommeo de Besançon, par M. Auguste Castan. P. 235 à 246.

Notes généalogiques sur la maison d'Orsans, en Franche-Comté, par M. Léon Viellard. P. 247 à 275.

La correspondance de P.-J. Proudhon dans ses rapports avec la Franche-Comté, par M. Édouard Besson. P. 276 à 293.

Note sur un manuscrit autographe de Boissard découvert à la bibliothèque de Metz, par M. Victor Jacob. P. 294 à 296.

Notice sur quelques églises de l'ancien évêché de Bâle, par M. A. Quiquerez. P. 297 à 311.

De la régularité et de l'irrégularité géométrique en architecture, par M. Lissajous. P. 312 à 320.

Vesontio, colonie romaine, par M. Auguste Castan, p. 321 à 340.

Amédée Thierry à Besançon, par M. Henry Chotard. P. 341 à 350.

Digitized by Google

En Allemagne (1877), par M. Jules Jurgensen. P. 351 à 377.

Le médecin philosophe Lélut : Notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Ludovic Carrau. P. 378 à 387.

Le forum de *Vesontio* et la fête des fous à Besançon, par M. Auguste Castan. P. 388 à 401.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, 2e série, t. IV (1876-1877). Brest, 1878, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année, par M. Dauriac. P. 1 à x.

Discours prononcés sur la tombe de M. Levot, par MM. Penquer et O. Pradère. P. x à xv.

Notes archéologiques sur le département du Finistère, par M. Flagelle. P. 1 à 90.

Études sur quelques poètes étrangers et traductions de quelques-unes de leurs œuvres, par M. O. Pradère. P. 91 à 148.

Principaux incendies dans le port de Brest, par M. P. Levot. P. 177 à 208.

Édouard Corbière, notice biographique, par M. P. Levot. P. 220 à 234.

Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec, par M. A. Riou. P. 235 à 248.

Les rochers de Plougasten, légende bretonne, par M. F. Halégouët. P. 353 à 360.

Les aventuriers grecs à Rome (2e partie), par M. Dupuy. P. 361 à 378.

Les trois filles de la veuve, ballade, par M. F.-M. Luzel. P. 379 à 384.

Objets d'art existant dans l'arrondissement de Brest : rapport de MM. P. le Guen, Vilmer et H. Hombron. P. 385 à 398.

Lebras (Auguste) : note rectificative au sujet de l'époque de sa naissance, par M. F. Saunier. P. 399 et 400.

Projets de descentes en Angleterre sous Louis XV et Louis XVI, par M. P. Levot. P. 401 à 464.

Académie des jeux floraux. — *Recueil*, 1878. Toulouse, 1878, in-8°.

1re partie. — Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

Roncevaux, ode, par M. E. Besson. P. 3 à 9.

André Chénier, ode, par M. Pierre Mieusset. P. 10 à 18.

Roncevaux, ode, par M. Armand Dupeyron. P. 19 à 30.

Vercingétorix, ode, par M. A. Rocoffort. P. 31 à 36.

La cathédrale, ode, par M. Henri Mériot. P. 37 à 40.

Reichshoffen, ode, par M. Belloc. P. 41 à 45.

Digitized by Google

Le mal du pays, poème, par M. Léon Advier. P. 46 à 51.
Sœur Simplice; — Le mécanicien; poèmes, par Mme Raoul de Navery. P. 52 à 61.
Le turco noir, poème, par M. Joseph Combes. P. 62 à 66.
Noménoé, poème, par M. Louis le Lasseux de Ranzay. P. 67 à 79.
Clémence Isaure, épître, par M. Camille Rey. P. 80 à 89.
Provence et Bretagne, épître, par Mme la baronne de Pages. P. 90 à 92.
Promenade au matin, idylle, par M. Amédée Béesau. P. 93 à 95.
Vieux printemps, idylle, par Mlle Rosa de Bruant. P. 96 à 101.
La source, idylle, par M. Armand Tiffon. P. 102 à 106.
Délos, élégie, par M. Léonce Fabre des Essarts. P. 107 à 110.
La jeunesse émigrée, élégie, par M. Pierre Mieusset. P. 111 à 114.
La république des lapins, fable, par M. Emmanuel Besson. P. 115 à 118.
La mule et le meunier, fable, par M. Auguste Roussel. P. 119 à 121.
Notre-Dame de l'enluminure, sonnet, par M. Marzale Jobert. P. 122.
Sonnet à la Vierge, par M. le marquis de Lagarde. P. 123.
La Vierge du vieux missel, sonnet, par Mlle Anna Roberjot. P. 124.
L'Assomption, hymne, par M. Pierre Mieusset. P. 125 à 129.
Voyage fantastique aux Grandes-Indes, par M. Louis Tronche. P. 130 à 135.
Le vieux Faune; — A la Vénus de Milo; sonnets, par M. Alexandre Rocoffort. P. 136 et 137.
La Vérité, par M. Richardot. P. 138 à 142.
Le régiment qui passe, par M. Henri Faye. P. 143 à 147.
Un coup de vent, par Mlle Rosa de Bruant. P. 148 à 153.
Les martyrs, par M. l'abbé Justin Besson. P. 154 à 159.
Travail, par M. Charles Frigoult. P. 160 à 167.
La chanson des eaux, par M. Toussaint. P. 168 et 169.

2e partie. — Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Éloge de M. Charles de Rémusat, par M. Gatien Arnoult. P. 3 à 56.
Éloge de M. le président Legagneur, par M. Caussé. P. 104 à 118.
Le théâtre réaliste, épître à Molière, par M. Émile Vaïsse-Cibiel. P. 166 à 172.
Sonnets, par M. Émile Vaïsse-Cibiel. P. 173 à 178.
La dame de Sabran; — Nous ne faisons plus qu'un, llied; — Ma voisine, llied; — Chute du soleil; — Le poirier et le buisson; — Le hibou et le renard; fables, par M. Albert de Villeneuve. P. 179 à 193.
Purgatoire du Dante; — Écho des Fleurettes de Saint-François; — *Charitas!* iambes, par M. de Marion Brésillac. P. 194 à 209.
Les deux prières, par M. Cyrille Fiston. P. 210 à 216.
Éloge de Clémence Isaure, par M. de Marion Brésillac. P. 217 à 228.

Digitized by Google

Rapport sur le concours, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 229 à 261.

Rapport sur le prix du Conseil général, par M. le comte de Toulouse-Lautrec. P. 262 à 264.

Société philotechnique de Pont-à-Mousson. — Mémoires, 2e fascicule. Pont-à-Mousson, 1878, in-8°.

Un soldat de fortune au XVIe siècle, par M. Lepage, p. 5 à 12.

Un épisode de l'histoire de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, par M. Grellois. P. 13 à 21.

Notices bibliographiques pour servir à l'histoire de la typographie mussipontaine, par M. Schmit. P. 23 à 37.

L'église de la Commanderie de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson, par M. Hyver. P. 39 à 85 et I à X.

Tableau analytique des antiquités retrouvées jusqu'à ce jour sur les territoires des communes du canton de Pont-à-Mousson, par M. Ruche. P. 87 à 102.

Les Agonothètes ou les donateurs de prix à l'Université de Pont-à-Mousson, par M. Hyver. P. 103 à 148 et I à IX.

Une restitution bibliographique, par M. Ory. P. 149 à 227.

Société polymathique du Morbihan. — Bulletin, année 1877. Vannes, 1878, in-8° avec planches.

Les paroisses (suite), par M. l'abbé Luco. P. 3 à 66, 113 à 148.

La chapelle de la Madeleine, près Vannes, par M. l'abbé Le Mené. P. 67 à 70.

Si l'âme est la forme du corps : dialogue entre un philosophe français et un philosophe allemand, par M. l'abbé Kersaho. P. 81 à 83.

L'Isle-aux-Moines; ses mœurs, ses habitants, ses monuments mégalithiques, par M. J.-J. Mauricet. P. 83 à 98.

Note sur une nécropole gallo-romaine, découverte à Vannes en 1876, par M. L. de Cussé. P. 98 à 101.

Voie romaine de Vannes à Locmariaquer, nouveau tracé, par M. l'abbé J.-M. Le Mené. P. 102 à 104.

Anciens ateliers de taille de silex dans le chott de Ouargla (Sahara occidental), par M. G. de Cadoudal. P. 104 à 109.

Rapport sur les bibliothèques, par M. l'abbé Luco. P. 149 à 155.

Digitized by Google

Société d'émulation de Cambrai. — Mémoires, t. XXXIV. Cambrai, 1878, in-8° avec planches.

Séance publique du 5 novembre 1876.

Discours de M. Renard, p. 9 à 16.
Rapport sur le concours de poésie, par M. Blin, p. 17 à 24.
Le sentier des amoureux, par Mlle A. de Vaucelle, p. 25 à 27.
Le poète au XIXe siècle, ode, par M. F. Maury, p. 29 à 32.
Méditation, par M. E. Delière, p. 33 à 36.
Rapport sur le concours de moralité, par M. Durieux. P. 37 à 46.
Étude archéologique sur le sarcophage de saint Piat, à Seclin, par M. l'abbé Bulteau. P. 47 à 57.
Le Carpentier généalogiste, par M. de Vendegies. P. 59 à 84.
Une page d'histoire de la Picardie et du Cambrésis en 1552, par M. Boissonnet, p. 85 à 153.
La pudeur échevinale, par M. Durieux. P. 155 à 157.
L'archevêque de Cambrai et les grenadiers du régiment de Piémont, par M. de Vendegies, p. 159 à 162.
Une lettre de Fénelon, par M. Durieux, p. 163 à 168.
Renseignements sur la localité de Cambrai, par M. Durieux. P. 189 à 206.
Étude sur les sept arts libéraux au moyen âge, en France, par M. l'abbé Bulteau. P. 207 à 222.
Les logements de la Paix-des-Dames, par M. Durieux. P. 223 à 262.
Flandres et Artois. La bienfaisance publique au XVIe siècle, par M. Decroos. P. 263 à 282.
Adieux prononcés sur les tombes de MM. Bruyelle et Wilbert, par M. Durieux. P. 283 à 295.
A la mémoire du docteur Hardy, par M. Durieux. P. 297 à 299.
Adieux prononcés sur la tombe de M. Dumont, par M. Blin. P. 301 à 304.

Séance publique du 16 août 1877.

Discours de M. Renard. P. 311 à 318.
Cambrai il y a un siècle, par M. Blin. P. 319 à 337.
Rapport sur le concours de moralité, par M. Durieux. P. 339 à 358.

Académie d'Arras. — Documents inédits, n° 7. Arras, 1878, in-8° avec planches.

Nécrologie de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, par M. le chanoine Van Drival. XXIII-502 pages.

Digitized by Google

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. — *Mémoires*, t. XI. Versailles, 1878, in-8°.

De l'influence de Louis XIV sur la littérature de son temps, par M. Durand de Laur. P. 1 à 27.

Rapport sur les travaux de l'année 1873-1874. P. 27 à 74.

Les écoles de dessin dans leur origine et leurs développements en France et en Angleterre, par M. Ad. Fontaine. P. 77 à 96.

Rapport sur les travaux de l'année 1874-1875. P. 97 à 120.

Un voyage en Espagne au XVIIe siècle, par M. Ploix. P. 121 à 132.

Ballade des pauvres rimeurs, par M. Ach. Taphanel. P. 133 et 134.

De l'influence réciproque des lettres et des sciences morales, par M. Anicet Digard. P. 135 à 159.

La correspondance d'Alexis de Tocqueville, par M. Em. Delerot. P. 160 à 163.

La visite du printemps, stances, par M. Courteville. P. 164 à 166.

Une journée de Louis XIV, par M. Ach. Taphanel. P. 167 à 176.

Une visite au couvent; — Berceuse; poésies, par M. Ernest Chatonet. P. 177 à 182.

Discours de M. de Crisenoy. P. 183 à 190.

Esquisse d'un guide historique à Versailles, par M. Anicet Digard. P. 191 à 213.

Rapport sur les travaux de l'année 1875-1876. P. 214 à 234.

Montesquieu et Mme de Lambert, petite question de propriété littéraire, par M. E. Cougny. P. 235 à 252.

Un cas rédhibitoire, poésie, par M. Courteville. P. 253 à 255.

Voisenon à Cauterets, par M. Ach. Taphanel. P. 256 à 266.

Le rêve; — Le pardon; — Saint-Maurice; poésies, par M. Ernest Chatonet. P. 267 à 270.

La correspondance de Lamartine, par M. Em. Delerot. P. 271 à 301.

Rapport sur les travaux de l'année 1876-1877. P. 301 à 319.

Rapport sur le prix Caron, par M. Th. Rudelle. P. 320 à 322.

De l'origine et du choix des prénoms chrétiens, par M. l'abbé J. Corblet. P. 323 à 336.

La taupe; — L'émigration du gibier; — Les deux mulots; — Un donneur de conseils; fables, par M. Ch. Lafosse. P. 337 à 342.

Petromantalum, par M. Mercier. P. 343 à 348.

Notice sur le château et sur le couvent des Cordeliers de Noisy-le-Roi, par M. Adr. Maquet. P. 349 à 380.

Lettres de Ducis à Mme Verdier, sa nièce, communiquées par M. E. Delerot. P. 381 à 396.

Traduction de la IIIe satire de Juvénal, par M. A. Anquetil. P. 397 à 410.

Digitized by Google

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — Recueil, 1877. Montauban, 1877, in-8°.

L'histoire romaine dans les tragédies de Corneille, par M. Bonifas. P. 31 à 104.

Rapports sur les concours de 1875 et de 1876, par M. Emmanuel Soleville. P. 105 à 147.

De la primogéniture entre les frères jumeaux, par M. Léon de Malleville. P. 149 à 189.

Une excursion à Sienne. Extrait d'un journal de voyage, par M. Gustave Garrisson. P. 191 à 216.

Récits et paysages; — A pointe d'aube; — Le jardin; par M. Émile Pouvillon. P. 217 à 231.

Reconnaissance, poésie, par M. Jules Milliès-Lacroix. P. 233 à 240.

L'île de Seeland et la Suède méridionale. Notes de voyage, par M. Jean Dommerc. P. 241 à 448.

Ouvrages couronnés.

Concours du sonnet : *Place au petit sonnet, L'aube, Les amours du poëte*, sonnets qui ont obtenu le prix du genre, par M. Octave Postel. P. 449 à 451.

Concours de poésie de genre : *Réveil, Le semeur*, pièces qui ont obtenu le prix, par M. Auguste Chastanet. P. 452 à 458.

Concours de poésie lyrique. Note de la commission du Recueil. P. 458.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Publications. Auxerre, Paris, 1878, in-8°.

Histoire de l'Auxerrois, son territoire, son diocèse, son comté, ses baronnies, son bailliage et ses institutions coutumières et municipales, par M. A. Challe. Tout le volume, de 628 pages.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société académique de Saint-Quentin. — Concours de l'année 1879.

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

LITTÉRATURE.

Étude sur le théâtre contemporain en France.

HISTOIRE LOCALE.

1re question. Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou du département de l'Aisne.

Le mot *localité* désigne ici non-seulement les villes et les communes rurales, mais encore les églises, abbayes, forteresses, établissements industriels, compris dans la circonscription de notre département ou de l'ancien Vermandois.

2e question. Raconter les événements importants ou simplement intéressants qui se sont accomplis dans la ville de Saint-Quentin depuis 1715 jusqu'à 1848.

La Société académique ne demande pas une histoire, mais une réunion de matériaux destinés à faciliter la tâche de l'historien. S'attachant surtout à exposer les événements de la manière la plus complète et la plus exacte, les concurrents pourront s'abstenir de tout jugement et de toute discussion, et même donner à leur travail la forme d'éphémérides. L'indication des sources devra toujours accompagner la narration des faits.

3e question. La Société académique admet à concourir, pour ses récompenses ordinaires, les auteurs de tous mémoires inédits relatifs soit à une période de l'histoire de la ville de Saint-Quentin, soit à l'histoire de l'un de ses établissements civils, militaires ou religieux.

4e question. Étude sur l'origine historique et l'étymologie des noms de lieux de l'arrondissement de Saint-Quentin.

Digitized by Google

5e question. Rechercher les changements qu'ont pu éprouver le sol, le climat et la santé de l'homme et des animaux domestiques dans l'arrondissement de Saint-Quentin, depuis les déboisements, les grands travaux publics et la transformation de la culture.

6e question. Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du département de l'Aisne.

Il ne s'agit ici que de personnages décédés, nés dans le département, ou qui, sans lui appartenir par la naissance, y ont joué un rôle important. Tout en n'excluant aucun des hommes célèbres ou distingués de notre département, la Société académique verrait avec plaisir le choix des concurrents se porter sur les noms inscrits dans la liste suivante :

Architecture : Blondel (François), né à Ribemont.
Voyages : Charlevoix (Xavier), né à Saint-Quentin.
Armes : Eustache de Ribemont, né à Ribemont.
Gravure : Papillon (Jean-Nicolas), né à Saint-Quentin.
Sculpture : Allard (Vallerand), né à Saint-Quentin.
Sciences naturelles : Poiret (Jean-Louis-Marie), né à Saint-Quentin.
Littérature : Luce de Lancival, né à Saint-Gobain.
Jurisprudence : Denizard (J.-B.), né à Iron.
Chirurgie : Pipelet (Claude), né à Coucy-le-Château.
Agronomie : Ducarne de Blangy, né à Hirson.
Enseignement : Durieux (Thomas), né à Bernoville.
Mécanique : Gassonde, né à la Fère.
Peinture : Berthelemy (Jean-Simon), né à Laon.
Art dramatique : Martin (Jean-Blaise), né à Chauny.
Horticulture : Poiteau (A.), né à Ambleny.
Théologie : Berthout (Jean), né à Chaource.
Médecine : Harcigny (Guillaume de), né à Harcigny.

7e question. Histoire populaire de la ville de Saint-Quentin.

Cette histoire devra être appropriée au cadre de l'enseignement primaire. Tout en remontant aux époques les plus reculées, elle n'admettra que les faits prouvés ou acceptés par une tradition incontestée; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux; elle comprendra les événements qui ont influé sur la ville au point de vue politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique; elle relatera les transformations topographiques de la ville, fortifications, monuments, voirie; ses établissements civils et religieux, suivant les différentes époques; les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre; ils s'inspireront surtout de cette pensée que notre histoire locale

Digitized by Google

doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande patrie.

Le premier prix, pour ce concours, consistera en une médaille d'or de la valeur de 250 francs.

Dispositions générales.

Les manuscrits des concurrents devront parvenir, francs de port, au président ou au secrétaire-archiviste de la Société, avant le 1er mars 1879.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix et mentions honorables consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, et seront décernés en séance publique.

Les mémoires ou pièces de vers qui auront obtenu le premier prix seront publiés en totalité ou en partie dans les Annales de la Société, qui pourra décider également l'impression totale ou partielle des travaux ayant obtenu soit des seconds prix, soit des mentions honorables.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Emm. Lemaire, secrétaire-archiviste de la Société, 6, rue du Petit-Paris, à Saint-Quentin.

Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1879.

PREMIER CONCOURS. — LITTÉRATURE ET POÉSIE.

La Société propose pour l'année 1879 :

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs, à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poème, stances, etc.);

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs, à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, élégie, fable, etc.);

Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs, au meilleur groupe de trois sonnets.

Des médailles de bronze pourront être accordées aux poètes qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents.

Nota. Afin de préciser le classement des pièces, les concurrents sont priés d'indiquer, par un sous-titre, s'ils destinent leurs ouvrages au con-

Digitized by Google

cours de *poésie de genre* ou au concours de *poésie lyrique*. Seront seules admises les pièces inédites et qui n'ont pas été distinguées par d'autres Académies.

DEUXIÈME CONCOURS. — AGRICULTURE.

La Société propose pour cette même année 1879 :

Une médaille d'or de 200 francs, à la meilleure *Étude sur l'économie rurale du département de Tarn-et-Garonne.*

Aucune solution n'est imposée aux concurrents. Le prix appartiendra, sans distinction de système, au mémoire qui présentera les vues les plus justes, les plus pratiques sur cette importante question de l'agriculture méridionale.

Conditions générales.

Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au secrétariat général de la Société, à Montauban, avant le 1er février 1879, terme de rigueur. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages admis à concourir.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

CONCOURS DE 1880.

HISTOIRE.

La Société propose pour 1880 :

Une médaille d'or de 200 francs à la meilleure *Étude sur un sujet historique relatif au département de Tarn-et-Garonne.*

En élargissant ainsi le cadre du concours, la Société n'entend pas déserter le champ de l'histoire locale. Une question d'histoire générale se rattachant indirectement au passé du pays ne satisferait donc pas aux conditions du programme. Ce que demande la Société, c'est, par exemple, la monographie d'une ville ou d'un bourg du département, la description d'un édifice, la biographie d'un homme marquant, etc. etc. Le programme, en un mot, ne précise pas le sujet de l'étude demandée, mais il le circonscrit rigoureusement dans les limites de Tarn-et-Garonne.

Après la séance publique de 1879, un nouveau programme, en rappelant la question proposée pour 1880, indiquera les autres sujets de concours pour ce même exercice et les conditions générales à remplir par les concurrents.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE MARS-AVRIL 1878.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

Séance du 24 avril 1878.

Discours d'ouverture, par M. Milne Edwards, p. 137 à 139.
Arrêté fixant les jours de réunion des Sociétés savantes, p. 140.
Arrêté établissant le chiffre des récompenses à accorder, p. 140 et 141.
Arrêté pour la composition des bureaux des sections du Comité des travaux historiques pendant ces réunions, p. 141 et 142.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance générale du samedi 27 avril 1877, p. 143.
Discours de M. A. Bardoux, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, p. 144 à 147.
Récompenses et distinctions honorifiques, p. 147 à 150.

Rapports sur les travaux des Sociétés savantes pour le concours de 1878.

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 151 à 164.
Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 165 à 179.
Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 180 à 195.
Discours de M. Alfred Darcel, secrétaire pour les travaux des Sociétés des beaux-arts, p. 196 à 201.

Comptes rendus des lectures ou communications.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, secrétaire, p. 202 à 238.
Section d'archéologie, compte rendu par M. Chabouillet, secrétaire, p. 239 à 292.
Section des sciences, compte rendu par M. Émile Blanchard, secrétaire, p. 293 à 310.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MARS-AVRIL 1878.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1878.

L'ouverture de la 16e réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne a eu lieu le mercredi 24 avril à midi.

M. Milne Edwards, président de la section des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a présidé cette séance préparatoire et prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« En vous voyant réunis ici pour la seizième fois, je crois devoir féliciter le Ministre de l'instruction publique qui, en 1861, fonda nos congrès annuels.

« Jadis les relations personnelles entre les hommes d'étude qui vivent dispersés sur divers points de notre grand pays étaient rares et difficiles à établir; les travaux accomplis loin de Paris n'attiraient pas toujours l'attention qui leur était due, et plus d'un savant laborieux, se trouvant isolé, n'éprouvait pas les effets de cette excitation salutaire que produit sur l'esprit le retentissement des découvertes nouvelles.

Digitized by Google

« Aujourd'hui, il en est autrement; des liens de plus en plus intimes s'établissent entre tous les membres de la grande famille des investigateurs français; les conquêtes intellectuelles effectuées par chacun d'eux arrivent promptement à la connaissance de tous, non par l'intermédiaire d'un froid et lointain écho, mais directement par la voix vibrante de leur auteur; et les échanges d'idées, si utiles à ceux qui cherchent à pénétrer dans le domaine de l'inconnu et à ne pas s'y égarer, deviennent, pour nous tous, de jour en jour plus faciles.

« L'institution créée par M. Rouland n'a pas été étrangère à ce progrès, et en parlant de cet administrateur, comme je viens de le faire, je suis l'interprète fidèle des sentiments des savants de Paris, ainsi que de la pensée de ceux dont la résidence est ailleurs.

« Les successeurs de M. Rouland ont apprécié comme lui l'importance de vos réunions, et dans peu de jours le chef actuel de l'instruction publique viendra à son tour vous remercier d'avoir apporté ici les résultats de vos labeurs.

« Lors de notre séparation à pareille époque, l'année dernière, vous deviez vous attendre à être reçus aujourd'hui dans notre vieux sanctuaire des lettres et des sciences par un homme dont le nom glorieux est, sans doute, en ce moment sur toutes les lèvres. En effet, notre grand astronome Le Verrier aurait occupé cette place, si la mort n'en avait décidé autrement, et le vide irréparable qu'il a laissé dans nos rangs est un malheur public.

« Ce serait présomptueux de ma part que de chercher à tracer devant vous une esquisse de son œuvre, et d'ailleurs il n'est ici personne qui ignore ses titres à la reconnaissance des amis de la science.

« La rare puissance de travail mental dont Le Verrier était doué, son pénétrant esprit d'investigation, son génie l'avaient depuis longtemps placé au premier rang parmi les hommes d'élite que la France a donnés au monde. La découverte de la planète Neptune sera souvent citée par les générations futures comme un exemple de ce que l'esprit peut découvrir au delà du champ des choses visibles aux yeux du corps, et les gigantesques travaux mathématiques de Le Verrier sur la stabilité du système solaire fourniront toujours, comme le livre de Laplace, une preuve de la grandeur des résultats que l'homme est capable d'obtenir par la seule puissance de ses calculs. En perdant Le Verrier notre pays a perdu un de ses enfants les plus illus-

Digitized by Google

tres, et pour donner à la postérité une preuve de leur respect pour sa mémoire, quelques amis des sciences ont désiré qu'au moyen d'une souscription publique la statue de ce savant soit élevée dans le voisinage de l'Observatoire où il termina sa carrière.

« Plusieurs d'entre vous, Messieurs, se sont déjà associés à cette pensée et d'autres, sans doute, voudront également contribuer à en assurer la réalisation, car cet hommage sera un acte de justice nationale.

« Mais ce n'est pas en ce moment qu'il conviendrait de vous entretenir longuement de nos projets à ce sujet. Vous avez, sans doute, hâte de commencer les sérieux et intéressants travaux pour lesquels vous avez été appelés ici et j'aurais tort de vouloir vous en distraire longtemps.

« Je lèverai donc cette séance préparatoire dès que je vous aurai donné communication des arrêtés ministériels en vertu desquels nous sommes réunis.

. . . . . .

« Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous engager à vous rendre dans les amphithéâtres affectés à l'usage des trois sections dont je viens d'indiquer les attributions.

« Avant de nous séparer, permettez-moi, cependant d'ajouter un mot.

« Demain soir, l'un de vous, M. Bertrand, directeur du musée archéologique de Saint-Germain, doit faire ici, devant l'Association scientifique, une conférence sur les peuples préhistoriques de la Gaule.

« Nous avons pensé que cette séance intéresserait peut-être quelques-uns des membres du congrès, et l'Association m'a chargé de vous dire qu'elle serait heureuse d'y recevoir tous ceux d'entre vous qui voudraient bien lui faire l'honneur de venir entendre M. Bertrand.

« La séance aura lieu à huit heures et demie et des cartes d'admission seront mises à la disposition de tous les membres du congrès. »

M. Milne Edwards a donné ensuite lecture des trois arrêtés ministériels fixant les jours des réunions, l'allocation pour les récompenses et la composition des bureaux chargés de diriger les séances des lectures.

Digitized by Google

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 27 avril 1878, à midi précis.

ART. 2.

Les mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 11 janvier 1878.

Signé A. BARDOUX.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Sur la proposition des sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;

Vu l'arrêté du 25 décembre 1872,

ARRÊTE :

Une allocation de *trois mille francs* sera mise, en 1878, à la disposition de chacune des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée à titre d'encouragement, savoir :

1° Pour les sections d'histoire et d'archéologie, aux *Sociétés savantes des départements* dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie;

2° Pour la section des sciences, *soit aux Sociétés, soit à des savants*

Digitized by Google

des départements dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

Fait à Paris, le 11 janvier 1878.

Signé A. BARDOUX.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances qu'il tiendra à la Sorbonne les 24, 25 et 26 avril 1878.

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Vice-Président :

M. Alfred Maury.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais;

De la Société d'émulation du Doubs, à Besançon;

De l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Léon Renier.

Vice-Président :

M. J. Quicherat.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, à Nantes;

Digitized by Google

De la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres ;
De la Société florimontane, à Annecy.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Milne Edwards.

Vice-Présidents :

MM. Faye et Würtz.

Secrétaire :

M. Émile Blanchard.

Secrétaires adjoints :

MM. Darboux et Cornu.

MM. les Assesseurs de la section des sciences seront désignés dans la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 24 avril, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 18 avril 1878.

Signé A. BARDOUX.

Après cette lecture, M. Milne Edwards a clos la séance d'ouverture en invitant MM. les délégués à se rendre dans leur salle respective.

La section des sciences a tenu pendant les journées des 24, 25 et 26 avril des séances générales où ont été entendues de nombreuses communications.

La section d'histoire, présidée par M. Léopold Delisle, et la section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, ont également tenu des séances de lecture pendant ces trois jours.

Enfin les Sociétés consacrées à l'étude des beaux-arts se sont réunies, pour la deuxième fois, dans la salle Gerson.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 27 avril 1878, a eu lieu, à la Sorbonne, dans la grande salle du concours général, sous la présidence de M. A. Bardoux, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes et aux savants des départements.

A midi précis, M. le Ministre, accompagné de M. Xavier Charmes, son chef de cabinet, est arrivé avec M. Casimir Périer, sous-secrétaire d'État. Il a été reçu par M. Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris, et par les hauts fonctionnaires de l'Université.

Ont pris place sur l'estrade, à côté de M. le Ministre et de M. le Sous-Secrétaire d'État, MM. Milne Edwards, Léopold Delisle, Blanchard, Faye, Pasteur, de Watteville, Chabouillet, de Chennevières, Darcel, Hippeau, C. Robert (de l'Institut), Michel Chasles, Picot, D. Nisard, Alfred Maury, Servaux, Quicherat, Levasseur, Dechy-Mœr, représentant du Ministre de l'instruction publique d'Autriche-Hongrie, etc.

On remarquait dans l'amphithéâtre MM. de Quatrefages, Dumas, J. Tardif, Béclard, Desnoyers, Hébert, F. Wey, le général de Nansouty, Boutan, de Laborde, Jourdain, Lescœur, Macé, Mouchot, Foucher de Careil, Chassaing, Manuel, Deltour, Quet, Guimet, etc.

Quatre rapports sur les travaux des Sociétés savantes et des savants qui ont obtenu des récompenses ont été lus par MM. Blanchard, pour la section des sciences; Hippeau, pour la section d'histoire et philologie; Chabouillet, pour la section d'archéologie, et Darcel, pour les sociétés des beaux-arts.

Ces rapports ont été écoutés avec un très-vif intérêt et souvent interrompus par des applaudissements. On les trouvera plus loin.

Digitized by Google

Puis M. le Ministre a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Nous nous souvenons d'avoir assisté à l'une de ces solennités.

« C'était en 1872; le ministre qui avait la périlleuse mission de parler à cette place était un maître dont nous avions suivi et applaudi, dans cette salle même, des leçons qui ne sont pas oubliées. Il vous entretenait ce jour-là (et vous savez avec quelle verve et quel éclat) des besoins de notre enseignement public au lendemain des détresses du pays, non loin des ruines, fumantes encore, laissées par la Commune. Il vous retraçait avec une sincérité pénétrante notre pénurie de laboratoires et de bibliothèques, l'insuffisance de nos maisons d'école, la vétusté des bâtiments de nos lycées.

« Six ans se sont écoulés. Tout esprit éclairé et impartial jugera des immenses résultats obtenus.

« Vous ne désespériez pas non plus, Messieurs, puisque, malgré toutes nos infortunes, vous repreniez alors vos réunions interrompues.

« Grâces vous en soient rendues ! Vous avez contribué à ce relèvement des forces nationales qui nous permet dans trois jours d'ouvrir au monde étonné les portes de l'Exposition universelle. (Vifs applaudissements.)

« Nous ne sommes plus au temps où, comme à la foire d'Ocadh, les poètes des tribus arabes récitaient publiquement leurs vers et où les pièces qui avaient le plus captivé l'admiration des auditeurs étaient suspendues avec des clous d'or aux portes de la Caaba. Mais cette convocation, que nous venons d'adresser à toutes les nations, inspire à toute âme de patriote un involontaire respect pour ce puissant effort de la France. (Vifs applaudissements.)

« Les Sociétés savantes en représentent un des côtés rares, l'investigation sagace et patiente, l'amour profond des origines, la recherche minutieuse des faits, tout cet ensemble d'études provinciales qui apportent les matériaux de l'édifice construit ensuite par des mains habiles.

« Une occasion incomparable se présente pour constater dans les diverses branches des connaissances humaines les résultats acquis depuis dix ans. Gardons-nous de la laisser échapper !

« Ne pourriez-vous pas, Messieurs, à l'aide d'une série de rapports succincts et précis, d'une méthode exacte et sobre, conserver

Digitized by Google

la trace de souvenirs, de critiques, d'impressions qui courraient le risque de disparaître?

« Ne pourriez-vous pas vous réunir de nouveau dans quatre mois, élargir vos rangs et échanger des jugements, dans de libres discussions, sur les découvertes ou les perfectionnements de toute nature accomplis depuis 1867?

« Des visites faites, non-seulement à travers l'Exposition, mais aussi dans les établissements scientifiques, littéraires, archéologiques et artistiques de Paris, n'amèneraient-elles pas des résumés aussi intéressants que féconds?

« Messieurs, élever le niveau des idées, rapprocher les intelligences, connaître d'aussi près que possible la vérité, instruire ses semblables, quel plus noble but! Le Ministre de l'instruction publique examinera l'utilité d'une nouvelle convocation des Sociétés savantes. L'institution de conférences spéciales a été l'objet des préoccupations de mon honorable collègue, M. Teisserenc de Bort. Nous verrons donc les résultats qu'elles pourront produire.

« En groupant des efforts isolés, on travaille mieux au progrès et à la diffusion de la science. Les rapports annuels entre les Sociétés savantes ont été régularisés depuis de nombreuses années; mais il restait à établir entre nous et l'étranger un échange régulier, non plus seulement de livres, mais de renseignements, échange qui pût entretenir un système permanent d'enquête scientifique.

« Le congrès de géographie, au mois d'août 1875, offrit une occasion que saisirent avec empressement les commissaires de la Belgique et de la Suisse. Un protocole fut alors signé, aux termes duquel les commissaires se proposaient de demander à leurs gouvernements d'organiser dans chaque pays un bureau central chargé de réunir et de répartir les ouvrages, cartes, instruments, publiés ou fabriqués dans chaque nation, et de transmettre les communications scientifiques.

« L'impulsion a été donnée, et la Commission française des échanges internationaux a été instituée le 15 mai dernier par un arrêté de mon honorable et savant ami M. Waddington. Des délégués envoyés par la France en Belgique ont définitivement résolu les points qui pouvaient être litigieux. Une première expérience se fait avec un plein succès. Il y a lieu d'espérer que l'Exposition universelle amènera des adhésions plus nombreuses. Nous n'aurons

Digitized by Google

plus alors à procéder par des tâtonnements inévitables; la route est toute tracée. (Très-bien.)

« Ainsi s'étend le domaine de la science; ainsi nous ouvrons tous les jours un champ nouveau à l'esprit d'examen. (Très-bien.)

« Vous parlerai-je des améliorations introduites dans l'instruction publique? Vous les connaissez. Nous en préparons d'autres. Des créations de nouvelles chaires à la Sorbonne, à l'École de médecine; des enseignements spéciaux à chaque province, confiés à des maîtres de conférences, dans les Facultés départementales; l'installation de bibliothèques et de laboratoires, partout où la science l'exige, répondront devant l'opinion de la sollicitude passionnée du Gouvernement français pour des intérêts qui sont ceux de la pensée française. Lisez le *Compte rendu de l'École des hautes études*, et vous serez convaincus de l'activité qui se déploie dans toutes les branches du savoir.

« Je ne vous exposerai pas non plus nos divers projets de loi. Ils ne font en partie que réaliser les idées des hommes éminents qui m'ont précédé, MM. Guizot, Duruy, Simon et Waddington, qui, avant nous, eurent à cœur d'élever et d'accroître la dignité humaine. (Vifs applaudissements.) Oui, Messieurs, le temps est proche où chaque hameau en France aura son école! Oui, le temps est proche où les outils du travail intellectuel ne manqueront nulle part au chercheur, où dans nos cantons ruraux un enseignement plus complet, nous l'espérons, comblera cette vaste lacune qui sépare l'instruction primaire de l'intruction secondaire. (Applaudissements.)

« Vous allez retourner dans vos provinces, vous allez reprendre votre vie de labeur caché et persévérant, les uns déchiffrant une page du passé de la vieille France, les autres tâchant d'éclaircir un point obscur de la science, tous portant dans vos travaux ce sentiment national qui est notre fierté commune. Vous pourrez dire que la patrie est bien vivante et qu'elle doit à elle-même et à elle seule cette prodigieuse expansion! qu'elle conserve la maîtrise des arts, et que la longue éducation du goût se révèle plus que jamais dans une série de créations ingénieuses, utiles et charmantes. (Applaudissements.) Vous pourrez dire que la République comprend tous les besoins multiples du pays, et que sa grandeur intellectuelle, industrielle et morale est l'unique souci de ceux qui, depuis le Président jusqu'au plus modeste de ses collaborateurs, ont le redoutable honneur de diriger en ce moment l'irrésistible courant démocratique

Digitized by Google

qui emporte la France vers un avenir pacifique et libéral. (Applaudissements prolongés.)»

La liste des Sociétés récompensées et les noms des lauréats ont été proclamés dans l'ordre suivant par MM. Blanchard, Hippeau et Chabouillet :

SECTION DES SCIENCES.

Cinq médailles d'or sont accordées à :

MM. Cailletet, maître de forges à Châtillon-sur-Seine. — Liquéfaction des gaz.

Armand (le docteur), médecin de la marine. — Voyages au Cambodge et au Laos.

Houel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. — Travaux de mathématiques.

Général de Nansouty, fondateur de l'observatoire du Pic du Midi.

Terquem (Alfred), professeur à la Faculté des sciences de Lille. — Travaux de physique.

Sept médailles d'argent sont accordées à :

MM. André (Désiré), chargé de cours à la Faculté des sciences de Dijon. — Travaux de mathématiques.

Duvillier, préparateur à la Faculté des sciences de Lille. — Travaux de chimie.

Fontannes (F.), à Lyon. — Travaux de géologie.

Hébert, professeur de physique au lycée de Moulins. — Travaux de météorologie.

Jousset de Bellesme, professeur à l'École secondaire de médecine de Nantes. — Travaux d'histoire naturelle.

Saint-Germain (Albert de), professeur à la Faculté des sciences de Caen. — Travaux de mathématiques.

Timbal-Lagrave, membre de l'Académie des sciences de Toulouse. — Travaux de botanique.

Digitized by Google

SECTION D'HISTOIRE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'histoire du Comité, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Beauvais, *Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*	1,000 francs.
Besançon, *Société d'émulation du Doubs*	1,000
Rouen, *Académie des sciences, belles-lettres et arts*	1,000

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Nantes, *Société archéologique de la Loire-Inférieure*	1,000 francs.
Chartres, *Société archéologique d'Eure-et-Loir*	1,000
Annecy, *Société florimontane*	1,000

M. le baron O. de Watteville, directeur des sciences et lettres, a proclamé les noms des membres des Sociétés savantes et des personnes qui, en récompense de leurs travaux, ont obtenu les grades d'officier d'académie et d'officier de l'instruction publique :

Officiers d'académie.

MM. Charvet, correspondant du Ministère, membre de la Société littéraire et scientifique, à Alais (Gard).

Cartailhac (Émile), membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Gauthier (Jules), correspondant du Ministère, archiviste du département du Doubs, à Besançon.

Halléguen (le docteur), correspondant du Ministère, à Châteaulin (Finistère).

Hardy (Michel), correspondant du Ministère, bibliothécaire et archiviste de la ville de Dieppe (Seine-Inférieure).

Prost (Bernard), correspondant du Ministère, archiviste du département du Jura, à Lons-le-Saunier.

Digitized by Google

MM. Richard (Jules), correspondant du Ministère, archiviste du département du Pas-de-Calais, à Arras.

Verlaque (l'abbé), correspondant du Ministère, au Revest, près Toulon (Var).

Pouy (Ferdinand), correspondant du Ministère, membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Roques-Ferrier, membre de la Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Parrot (Armand), correspondant du Ministère, membre de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Rosenstiehl, chimiste, à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

Touchimbert (le comte de), membre de la Commission météorologique de Poitiers.

Rabaud, fondateur et président de la Société de géographie de Marseille.

Landau, archéologue, directeur des fouilles de la rue Nicole, à Paris.

Noirot, agent honoraire de la Société de géographie, chevalier de la Légion d'honneur.

Feil, constructeur d'instruments d'optique, fournisseur de l'Observatoire.

Dieulafait, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

Officiers de l'instruction publique.

MM. Liénard, correspondant du Ministère, membre de la Société philomathique, à Verdun (O. A. de 1872).

Vignes, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur.

Tholin, correspondant du Ministère, archiviste du département de Lot-et-Garonne, à Agen (O. A. de 1873).

Lottin de Laval, correspondant du Ministère, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure), chargé de plusieurs missions et auteur du procédé de moulage : *la Lottinoplastie* (O. A. de 1873).

Guillemare (Achille), professeur de physique au lycée de Reims (O. A. de 1871).

Trutat, membre de la Société d'histoire naturelle de Toulouse (O. A. de 1867).

Digitized by Google

M. Darcel appelle ensuite les noms des personnes qui, sur la proposition de la direction des beaux-arts, ont obtenu les mêmes distinctions :

Officiers d'académie.

MM. Fillon (Benjamin), à Fontenay (Vendée).

Michel (Edmond), membre de la Société des antiquaires de France, à Fontenay-sur-Loing.

Laferrière (l'abbé), président de la Commission des arts, à Saintes.

George, architecte, à Lyon.

Laurent, conservateur du Musée de Tours.

Lebreton (Gaston), conservateur du Musée céramique de Rouen.

Dugasseau, conservateur du Musée du Mans.

Officier de l'instruction publique.

M. Port (Célestin), archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.

Enfin M. le Ministre a annoncé que la croix de chevalier de la Légion d'honneur était demandée pour :

MM. Guigue, archiviste du département du Rhône, à Lyon, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

Gosselet, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de Lille [1].

Le soir, il y a eu brillante réception dans les salons du Ministère. On y remarquait un très-grand nombre de délégués et de personnes de distinction.

[1] Le décret qui a nommé MM. Guigue et Gosselet a été signé le même jour, 27 avril.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences.

Monsieur le Ministre,

Messieurs,

Ma première parole doit être pour la mémoire du savant qui présidait le Comité des sciences depuis l'origine de nos réunions. M. Le Verrier est mort le 23 septembre 1877; le sentiment de tous témoigne de la grandeur de la perte que nous avons faite.

N'ayant le droit ni de louer ni de juger le brillant astronome, je n'éprouverai cependant nul embarras à lui rendre l'hommage que chacun attend aujourd'hui. Il me suffira de rappeler le souvenir de son œuvre et de ses succès.

M. Le Verrier s'est annoncé dans la science avec éclat. Par de nouveaux calculs exécutés en vue de la détermination des variations séculaires des planètes, il a démontré d'une manière générale et très-complète la stabilité du système du monde. En 1846, devenu membre de l'Académie des sciences, il étudie la nature des irrégularités du mouvement de la planète Uranus qui a déconcerté tous les efforts des astronomes. S'attachant à remonter à la cause de ces irrégularités, il découvrira dans la marche qu'elles affectent la direction et la grandeur de la force qui les produit. Il prouve l'impossibilité de représenter les observations d'Uranus dans le système de la gravitation universelle, en supposant l'astre soumis seulement aux actions réunies du soleil et des planètes connues. Toutes les anomalies observées, déclare-t-il, s'expliquent au contraire dans les moindres détails par l'influence d'une planète inconnue qui serait située au delà d'Uranus, parcourant une orbite déterminée.

Le 31 août, Le Verrier apporte à l'Académie une nouvelle étude. Il a voulu faire disparaître certaines imperfections du premier travail et atteindre le but avec toute la célérité possible, dans l'intérêt de la recherche physique de l'astre; mais il a fallu surmonter de grandes difficultés et le temps a marché. L'auteur, néanmoins, n'a pas de raison de trop s'affliger, les recherches des astronomes pour découvrir l'astre devant encore être possibles cette année même durant trois mois, et il tient l'assurance que le temps sera mis à profit; il a indiqué le champ du ciel qu'il faut explorer.

Digitized by Google

La confiance du jeune astronome a déjà passé dans l'esprit de plusieurs savants. On désire, on espère, on attend un succès. Le 5 octobre 1846, la séance de l'Académie des sciences est marquée par des circonstances mémorables. Le Verrier traite du seul point demeuré dans l'ombre relativement à la planète perturbatrice. On donne lecture d'une lettre, c'est M. Gall, astronome de l'Observatoire de Berlin, annonçant que la planète dont M. Le Verrier a signalé la position, existe réellement. Le jour où l'avis lui parvint, il a trouvé une étoile de huitième grandeur qui n'est pas inscrite sur la carte. L'observation du jour suivant décida que c'était la planète cherchée. On cite ces lignes de M. Encke, le directeur de l'observatoire de Berlin, adressées à M. Le Verrier : « Votre nom sera lié à jamais à la plus éclatante preuve de la justesse de l'attraction universelle qu'on puisse imaginer, » et ces paroles d'un autre astronome de l'Allemagne, M. Schumacher : « Votre planète a été trouvée presque précisément à la place et dans les circonstances que vous avez prédites; c'est le plus beau triomphe de la théorie que je connaisse. »

En présence de ces témoignages si autorisés, l'impression de l'assemblée tout entière est profonde; l'émotion est au comble lorsque François Arago, le secrétaire perpétuel, se lève et trace l'histoire de la découverte de M. Le Verrier dans un langage magnifique et d'une voix retentissante dont l'écho ira frapper au loin toutes les oreilles. Il montre combien la méthode du jeune membre de l'Académie des sciences diffère de tout ce qui avait été inventé par les géomètres et les astronomes. « Ceux-ci, dit l'illustre savant, ont quelquefois trouvé une planète dans le champ de leurs télescopes, M. Le Verrier a reconnu le nouvel astre sans avoir besoin de jeter un seul regard vers le ciel; il l'a vue *au bout de sa plume.* Par la seule puissance du calcul, il a déterminé la place et la grandeur d'un corps situé bien au delà des limites jusqu'alors connues de notre système planétaire. »

Au lendemain, le nom de l'heureux astronome, qui n'avait guère franchi encore les limites du monde où l'on cultive la science, était un nom célèbre. Chacun avait le sentiment qu'un génie s'était révélé.

M. Le Verrier eut tout de suite l'ambition de renouveler la théorie des planètes principales, afin de la mettre en harmonie avec les observations, d'embrasser ainsi dans ses calculs l'ensemble du système solaire. Il s'occupe d'abord des quatre planètes les plus rapprochées du soleil : Mercure, Vénus, la Terre et Mars; ensuite des quatre grandes planètes : Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Il en

Digitized by Google

calcule tous les éléments avec une supériorité qui semble dépasser la puissance humaine. Aussi lorsque, au mois de février 1876, la Société astronomique de Londres décerne à M. Le Verrier sa grande médaille, le président, un homme de haut mérite, le professeur Adams[1], donne en ces termes les instructions de la Compagnie au secrétaire chargé de transmettre la médaille : « Vous direz à l'infatigable investigateur avec quel intérêt nous avons suivi ses recherches, et vous lui exprimerez l'admiration que nous ressentons pour la sagacité et la persévérance qui l'ont conduit si heureusement à relier dans les chaînes de son analyse toutes les planètes principales, de Mercure à Neptune. »

Torturé par la maladie, Le Verrier, que le directeur de l'Observatoire de Pulkowa appelle le géant de l'astronomie, a pu achever la tâche formidable qu'il s'était imposée. Doué d'une énergie presque sans égale et d'une activité dévorante, au milieu de son immense labeur, il s'inquiétait de tous les progrès imaginables. On n'oubliera pas l'ardeur qu'il mit à instituer les avertissements météorologiques dans l'espoir d'épargner la vie de nos marins, et à fonder l'Association scientifique, dans le dessein de favoriser l'accomplissement de nombreux travaux. Le grand astronome est mort à un âge où il est souvent permis à l'homme de talent d'étendre encore la gloire de son nom. Pour tous ceux qui tiennent en honneur les hautes qualités de l'intelligence, la pensée est la même, elle dépasse tout éloge : Il manque à la France.

Messieurs, non moins que les années précédentes, vous aurez aujourd'hui la satisfaction d'applaudir de leurs succès beaucoup de membres de nos Sociétés savantes des départements.

Pendant les derniers jours de l'année 1877, le bruit d'une découverte scientifique vint à retentir comme d'un événement considérable. On apprenait par toutes les voies de la publicité que la liquéfaction des gaz était maintenant obtenue d'une manière générale. Physiciens et chimistes admettaient en théorie que l'état des corps dépend de la température. Lavoisier supposant la terre transportée dans une région du système solaire extrêmement chaude, voyait nombre de liquides et plusieurs substances métalliques con-

[1] Le meilleur des juges, car il avait été l'émule de Le Verrier à l'époque de la découverte de Neptune.

Digitized by Google

vertis en fluides aériformes; transportée dans des espaces très-froids, l'eau et quantité de liquides devenant des montagnes solides, l'air sans doute changé en liquide.

Il y a un demi-siècle, le grand physicien de l'Angleterre, Faraday, était parvenu à transformer plusieurs gaz en liquides, mais il restait encore des gaz réputés permanents ou incoercibles. Toutes les tentatives pour les liquéfier au moyen d'énormes pressions avaient échoué. C'est que l'opération est irréalisable sans un froid excessif. A l'aide d'un appareil ingénieusement imaginé, une presse hydraulique dont l'effort porte sur le gaz à comprimer par l'intermédiaire d'une couche de mercure, M. Cailletet, de Châtillon-sur-Seine, déjà honoré dans nos concours, réussit tout d'abord à liquéfier le bioxyde d'azote et l'acétylène. Bientôt après il soumet de l'oxygène et de l'oxyde de carbone à une température de — 29 degrés et à une pression de 300 atmosphères; les deux corps demeurent à l'état gazeux. Il détermine une détente subite; alors la pression diminue, le gaz absorbe de la chaleur en se dilatant, la température s'abaisse d'environ 200 degrés au-dessous de celle du point de départ, et apparaît un brouillard intense qui dénonce la liquéfaction, peut-être même la solidification de l'oxygène et de l'oxyde de carbone. Le brouillard se montre formé de petites gouttelettes et, les gouttelettes étant grossies par le microscope, l'état liquide se manifeste avec toute l'évidence possible. Dans les mêmes conditions, M. Cailletet réduit l'azote en vapeur. L'oxygène et l'azote liquéfiés, il devenait certain que l'air lui-même peut changer d'état; l'expérience en a donné la preuve.

Il y avait encore l'hydrogène, regardé comme le plus incoercible de tous les gaz; l'expérimentateur, opérant en présence de plusieurs des physiciens et des chimistes, les meilleurs juges, a montré des indices certains de liquéfaction : un brouillard fin et subtil se produisant pour disparaître aussitôt. M. Cailletet vient d'attacher son nom à une des grandes découvertes de physique de notre siècle; le Comité lui décerne une médaille d'or.

Dans les conditions habituelles de cette séance, seules nous occupent les œuvres des membres des Sociétés départementales.

Par exception, je dois, non sans un réel plaisir, faire une mention des expériences d'un savant étranger, un jeune physicien de Genève, M. Raoul Pictet. Au moment où l'habile chimiste de Châtillon-sur-Seine nous informait du résultat de ses recherches, M. Pictet

Digitized by Google

annonçait de son côté qu'il était parvenu à liquéfier l'oxygène. Coïncidence singulière, qui n'est pas sans exemple dans la science : deux expérimentateurs inconnus l'un à l'autre, chacun se croyant seul à poursuivre son but, l'atteignaient le même jour, avec un bonheur presque égal, par des procédés qui diffèrent d'une manière très-notable.

Disposant d'appareils admirablement conçus et d'une puissance incomparable, M. Raoul Pictet réalisait, d'une façon saisissante, la liquéfaction du gaz. Il y a une pression de plus de 500 atmosphères, un froid de 140 degrés; on ouvre le robinet fermant l'orifice du tube où s'est opérée la condensation, soudain le jet d'oxygène s'échappe avec une violence extraordinaire. Sous un rayon de lumière électrique, le jet apparaît composé d'une partie centrale dont la blancheur accuse des éléments liquides ou même solides et d'une partie extérieure dont la teinte bleue indique le retour de l'oxygène comprimé et gelé à l'état gazeux.

Avec un pareil froid et une pression de 650 atmosphères, l'ingénieux physicien a également liquéfié, même solidifié l'hydrogène. Le robinet de fermeture étant ouvert, on a vu jaillir avec une force inouïe et un sifflement aigu, l'hydrogène liquide, sous l'apparence d'un jet d'une couleur bleu d'acier, tandis que sur le sol se faisait entendre un crépitement semblable à celui de la grenaille qui tombe à terre.

Ainsi, par une fortune étrange, une démonstration expérimentale longtemps cherchée a été faite à la fois en deux pays. Les noms de MM. Cailletet et Raoul Pictet sont désormais unis dans la science.

Un instant on pouvait craindre de voir s'amoindrir, par suite de pertes profondément regrettables, la phalange des hommes éminents de Genève, qui occupe une si grande place dans le monde scientifique. C'est donc avec une joie réelle que l'on salue l'apparition dans ce milieu de nouveaux talents.

Il y a quelques années, à cette place même, nous avons énuméré les importants résultats acquis par un membre de la Société industrielle de Mulhouse, M. Rosenstiehl, dans des recherches délicates sur les couleurs d'aniline. Pour rester Français, M. Rosenstiehl a quitté l'Alsace, mais il n'a pas délaissé la science. Il a poursuivi ses travaux avec une extrême vigueur, et un véritable progrès a été réalisé dans la connaissance de certaines substances fort utiles.

Digitized by Google

Tout le monde connaît les belles matières colorantes qu'on tirait autrefois de la garance et que, de nos jours, on obtient par des procédés artificiels. Dans la garance s'ajoutent à l'alizarine, la purpurine, l'orange de Runge, la pseudopurpurine. M. Rosenstiehl a fait une étude approfondie de ces corps, montrant le rôle nécessaire de la purpurine associée à l'alizarine pour produire le beau rouge que fournit la fleur de garance. La première de ces substances renferme un atome d'oxygène de plus que la seconde et d'autres corps présentent cette composition, l'habile chimiste les a définis d'une manière complète. Reconnaissant que l'alizarine ne teint pas les mordants d'alumine et de fer sans le secours de carbonate de chaux, il a expliqué les accidents ou les inégalités de teinture tant de fois observés. M. Rosenstiehl, apportant un nouveau tribut à la science, a donné la sûreté aux opérations industrielles.

La matière verte des végétaux ou la chlorophylle, sujet d'une infinité de recherches, étudiée par M. Guillemare à Mont-de-Marsan, s'est montrée dans des conditions et avec des propriétés qu'on n'avait pas reconnues. La chlorophylle, on le sait, se décolore par l'ébullition. Extraite des plantes, elle a fourni, avec l'alun, une belle laque verte, et cette laque, rendue soluble au moyen des phosphates alcalins, est susceptible d'applications avantageuses.

En expérimentateur habile, M. Duvillier, attaché à la Faculté des sciences de Lille, s'est occupé de diverses questions de chimie minérale et de chimie analytique. Récemment il a découvert un acide organique d'un intérêt réel par ses rapports de composition avec l'acide lactique [1]. Il y a là tout plein d'espérances pour l'avenir.

Depuis longtemps le Comité suivait avec intérêt les recherches d'acoustique de M. Alfred Terquem, professeur à la Faculté des sciences de Lille. L'habile physicien avait expliqué d'une manière satisfaisante des particularités curieuses des vibrations tournantes. Dans un nouveau travail, soumettant l'explication du timbre donnée par M. Helmholtz à diverses épreuves, il a montré les ressources de l'analyse mathématique pour des investigations où l'expérience seule peut être impuissante à fournir une démonstration parfaite de phénomènes délicats et complexes. De la sorte il a réussi, dans des

[1] C'est l'acide éthyloxybutyrique.

Digitized by Google

recherches d'un autre ordre, à rendre plus saisissants les résultats de certaines expériences. Le Comité, décernant une médaille d'or à M. Terquem pour ses travaux, tient grand compte au professeur d'avoir formé des élèves qui ont déjà donné des preuves de talent.

Les mathématiques sont dignement représentées dans plusieurs de nos villes. M. Houel, de la Faculté de Bordeaux, s'est fait un renom par des ouvrages considérables sur les quantités complexes. Une théorie (théorie des Quaternions) due au célèbre géomètre anglais William R. Hamilton, encore très-peu répandue en France, vient d'être traitée par le professeur de Bordeaux. C'est une œuvre remarquable par l'exposition, que les juges les plus compétents déclarent de grand intérêt et de réelle utilité. Une médaille d'or sera décernée à M. Houel.

A l'égard du mouvement d'un point pesant, M. de Saint-Germain, de la Faculté des sciences de Caen, a résolu un problème qui n'avait pas été signalé, d'une manière particulière, comme étant compris dans le théorème général étudié par les géomètres.

M. Désiré André, de la Faculté de Dijon, s'appliquant à l'étude du développement des fonctions en séries, est parvenu à des résultats qui, de l'avis des meilleurs juges, constituent un progrès sérieux dans la partie de l'analyse à laquelle ils se rapportent.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que l'importance des études météorologiques grandit chaque jour. L'année dernière, c'était l'œuvre de M. Alluard : le magnifique observatoire élevé sur le sommet du Puy de Dôme qui nous occupait. Cette année, l'établissement du même genre que M. le général Charles de Nansouty, au prix d'incroyables efforts et d'une persévérance inébranlable, a installé dans les Pyrénées, au sommet du Pic du Midi, attire tous les regards. A une époque où les météorologistes constatent la nécessité de suivre d'une manière comparative les phénomènes qui s'accomplissent dans les hautes régions de l'atmosphère et ceux qui se manifestent à la surface du sol, pour arriver à la reconnaissance de lois générales, on doit tenir en singulière estime les hommes d'initiative qui consacrent leurs forces aux entreprises les plus pénibles.

Situé vers le milieu de la chaîne des Pyrénées, dominant les vastes plaines de la Gascogne, recevant le choc des grands souffles d'air de l'Atlantique, le Pic du Midi offre les meilleures conditions

Digitized by Google

pour un observatoire météorologique. Du sommet, on a vers le nord la plaine qui s'étend à perte de vue : au sud, les hautes cimes de la chaîne des Pyrénées, du Pic du Midi d'Ossau à la Maladetta. C'est un des beaux panoramas de l'Europe.

Dès l'année 1873, la société Ramond avait chargé une commission, présidée par le général de Nansouty, de s'occuper de la fondation de l'observatoire [1]. Pendant soixante-dix jours un météorologiste demeura au col de Sencours. L'année suivante, les souscriptions recueillies permettent de bâtir une maisonnette sur le Pic. Depuis le 1er juin, le général de Nansouty habitait cette retraite en compagnie de M. Baylac; il allait y passer l'hiver sans crainte d'être dérangé par des visiteurs, mais dans la nuit du 11 décembre, un bloc de glace détaché d'une crête voisine brise la fenêtre. On ne possède aucun moyen de réparer le dommage; à l'intérieur de l'habitation, le froid descend à 18 degrés; néanmoins on passe encore trois jours dans ce lieu désolé. Ce n'est plus tenable; le 14, quand le jour se lève, 8 heures du matin, le général de Nansouty donne le signal du départ; il est suivi de M. Baylac et d'un robuste montagnard. Voyage terrible! deux fois la neige menace d'engloutir les trois hommes; il est minuit lorsque la petite caravane arrive au village de Gripp. Seize heures pour faire le trajet que les touristes en la belle saison parcourent en trois heures!

En 1875, M. de Nansouty et son fidèle compagnon avaient repris leur poste. Le 22 juin, à la veille des perturbations atmosphériques qui ont amené les funestes inondations du midi de la France, les habitants de l'observatoire du Pic du Midi informent les communes les plus proches et même la ville de Tarbes de la probabilité d'un grand désastre. S'ils avaient disposé de communications rapides, des précautions pouvant être prises sur le parcours des rivières, on eût évité une partie des malheurs. Dans la nuit du 15 octobre, une énorme avalanche vint engloutir la misérable hutte du Pic du Midi. Pour sortir, il fallut percer un plafond. Le général de Nansouty n'a point été découragé par de telles catastrophes, il a fait appel aux amis de la science et l'appel a été entendu.

Les conseils généraux de six départements [2], les villes de Ba-

[1] M. E. Frossard, géologue distingué, MM. les ingénieurs Peslin, Vaussenat, Hétier, Duportal, faisaient partie de cette commission.

[2] Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Aude, Gers, Basses-Pyrénées, Landes.

Digitized by Google

gnères, de Toulouse et de Bordeaux ont souscrit pour diverses sommes, et maintenant il y a sur le Pic du Midi de solides constructions où se trouvent de bons appareils. Dernièrement, le général de Nansouty déclarait qu'une vingtaine de mille francs était encore nécessaire pour achever l'organisation de l'observatoire météorologique; un habitant du Pas-de-Calais, M. Baggio, de Carvin, a mis à sa disposition le quart de la somme. Les trois quarts ont été aussitôt offerts par un membre de l'Association scientifique qui, plus d'une fois, est venu en aide à la science. Il a exprimé le désir de garder l'anonyme, mais je crois qu'on me saura gré de braver son courroux en le dénonçant : il s'appelle M. Bischoffsheim.

M. le général de Nansouty recevra des mains de M. le Ministre une médaille d'or; ainsi seront marquées l'estime que l'on accorde à son œuvre et la reconnaissance du monde savant pour les corps et les personnes qui l'ont assisté.

L'hiver de 1876 à 1877 a été en nos pays d'une douceur charmante. Depuis qu'on fait des observations, jamais à Paris la température n'avait été aussi élevée. M. Hébert, professeur au lycée de Moulins, a bien jugé qu'une étude sur les mouvements de l'air durant cette période devait offrir un véritable intérêt. La prévision du temps quelques jours à l'avance n'est pas encore très-assurée. Seules, les tempêtes qui arrivent de l'Océan et frappent d'abord d'une manière presque invariable la côte sud-ouest de l'Irlande peuvent être annoncées avec une sorte de certitude. Pour aller plus loin, les météorologistes sont persuadés qu'il faut suivre les mouvements de l'air dans tout l'hémisphère nord, peut-être sur la terre entière. Convaincu de cette nécessité, M. Hébert s'est procuré près des établissements météorologiques des pays étrangers un grand nombre de chiffres. Muni d'un tel ensemble de renseignements, il a construit des cartes représentant chaque jour l'état de l'atmosphère sur de vastes étendues. L'exécution d'un premier travail de ce genre a une portée impossible à méconnaître.

On se souvient que M. Gosselet, de la Faculté des sciences de Lille, a déjà reçu de la part du Comité une marque de haute estime pour ses travaux de géologie. M. Gosselet continue son œuvre; il est maintenant un maître dans l'acception élevée de ce mot; de nombreux investigateurs suivent ses directions. Il a construit une carte

Digitized by Google

géologique de l'Ardenne française, et cette carte a déterminé en Belgique l'entreprise de nouvelles études. Sur une autre région de la France, il s'est rendu particulièrement utile. Dans la recherche de la houille, on agissait presque au hasard. Le professeur de Lille, ayant observé avec méthode les dispositions parfois très-compliquées des couches qui supportent la houille, a pu tracer d'une main sûre l'histoire d'un sol profondément disloqué, et fournir de la sorte des indications précises pour la découverte du combustible. En déterminant les rapports de la houille du Boulonnais avec celle de Valenciennes, M. Gosselet semble avoir exactement reconnu les limites du grand bassin du Nord. Il a signalé vers le sud une extension de ce bassin qu'on n'avait pas soupçonnée, la houille, par suite d'une grande faille, se trouvant recouverte par le terrain dévonien. Depuis les études du géologue, on entreprend des exploitations du bon côté.

Autrefois, personne, croyons-nous, ne se préoccupait de la géologie au chef-lieu du département du Nord; tout moyen d'études manquait. M. Gosselet est venu à Lille; un musée géologique et une bibliothèque ont été formés; un enseignement plein d'attrait a inspiré le goût de l'investigation à nombre de jeunes gens; a été fondée la Société géologique du Nord, qui a déjà publié des annales remplies d'observations neuves. Elle ne compte pas aujourd'hui moins de soixante-dix membres. Plusieurs d'entre eux, tous élèves de M. Gosselet, sont les auteurs d'ouvrages cités avec éloge dans nos rapports.

M. Gosselet a servi la science avec distinction, il a excité le mouvement intellectuel au sein de l'une des principales villes de France, il a travaillé utilement pour un grand intérêt économique du pays; le Comité ne pouvait qu'en rendre témoignage à M. le Ministre.

Un jeune géologue de Lyon, M. F. Fontannes, a donné depuis peu plusieurs mémoires qui ont sérieusement appelé l'attention. Un ouvrage sur les Ammonites de Crussol, dans l'Ardèche (zone de l'*Ammonites tenuilobatus*), entrepris avec la collaboration d'un regrettable paléontologiste de Lyon, M. Dumortier, se distingue par l'étude de nombreux fossiles jusqu'alors inconnus ou imparfaitement observés.

Les terrains tertiaires de la vallée du Rhône n'ont pas encore été l'objet de recherches suivies et presque complètes comme ceux des

Digitized by Google

bassins de Paris, de Bordeaux ou de Vienne. C'est ainsi que des investigateurs ont souvent regretté de ne pouvoir établir sûrement la concordance entre les assises des terrains tertiaires de la vallée du Rhône et celles d'autres parties de l'Europe. M. Fontannes s'applique aujourd'hui à éclairer les questions demeurées obscures à l'égard de cette région où les couches des terrains supérieurs, à l'état de lambeaux épars, sont d'une coordination difficile ainsi que l'attestent les divergences d'opinions souvent manifestées entre des géologues d'une grande expérience. Dans l'exploration du vallon de la Fuly (Isère) et du haut Comtat Venaissin, M. Fontannes a déterminé par la stratification et par les fossiles les couches des terrains avec un succès qui lui a déjà valu les éloges des meilleurs juges.

Je ne puis passer sous silence des recherches d'un professeur de la Faculté des sciences de Marseille. M. Dieulafait a construit la carte géologique du département du Var; il prépare celle du département des Basses-Alpes. Il a suivi dans les mers et dans divers terrains l'extrême diffusion de deux substances : la strontiane et l'acide borique.

A son tour, la botanique appelle notre attention et notre intérêt. Chaque année, il y a un progrès sensible dans la connaissance de la flore de la France. Un membre de l'Académie de Toulouse, M. Timbal-Lagrave, explorant d'une manière continue les environs de sa ville, les Corbières, les Pyrénées, a fourni une infinité d'observations neuves sur les caractères et sur la dispersion de végétaux du sud-ouest de la France. Dans la nature se produisent assez fréquemment des formes hybrides qui autrefois étaient presque toujours regardées comme des espèces particulières ou tout au moins comme des variétés. Le savant botaniste de Toulouse a observé nombre d'entre elles et les a soumises par la culture à des expériences décisives. Il en a reproduit par artifice, de façon à mettre pleinement en évidence la qualité réelle de ces végétaux. M. Timbal-Lagrave recevra un signe de l'estime qu'on accorde à ses travaux.

A peu près chaque année, nous avons dû signaler des publications de M. Mulsant, de Lyon. C'étaient les différentes parties de la faune de la France qui se succédaient ou des écrits sur des sujets particuliers. M. Mulsant vient d'achever un vaste ouvrage : la *Mo-*

Digitized by Google

nographie des Oiseaux-Mouches ou Colibris. Tout le monde connaît ces mignons oiseaux; chacun se souvient de ces lignes de Buffon : « De tous les êtres animés, voici le plus élégant pour la forme et le plus brillant pour les couleurs. Les pierres et les métaux polis par notre art ne sont pas comparables à ce bijou de la nature; elle l'a placé dans l'ordre des oiseaux au dernier degré de grandeur. Son chef-d'œuvre est le petit oiseau-mouche. . . » De ces jolies créatures il existe des centaines d'espèces; plusieurs n'étaient pas décrites ou l'étaient d'une façon imparfaite; on n'avait pas de figures de bon nombre d'entre elles; il fallait désirer certaines comparaisons rigoureuses entre les formes typiques du groupe, le rapprochement des observations éparses des voyageurs sur les mœurs et l'aire de dispersion géographique de chaque espèce; le naturaliste de Lyon a eu l'ambition de satisfaire à toutes ces exigences. Tout d'abord il eut un collaborateur, ornithologiste distingué, M. Édouard Verreaux. Celui-ci ne tarda point à mourir. M. Mulsant n'en a pas moins mené le travail à bonne fin. L'ouvrage se compose de quatre grands volumes superbes par l'exécution typographique et d'un atlas. La Société linnéenne de Lyon en a supporté les frais; elle a droit à nos félicitations.

M. Mulsant est un de ceux qui ont le privilége d'être jeunes après quatre-vingts ans; on peut être certain qu'il nous forcera bien des fois encore à parler de ses œuvres.

Si je me contente de faire une simple mention des recherches, fort bien conduites, de M. Sabatier, de la Faculté de Montpellier, sur la moule commune, c'est qu'une partie de l'ouvrage reste à publier : je me réserve pour l'année prochaine.

M. Jousset de Bellesme, professeur à l'École de médecine de Nantes, est l'auteur d'importantes recherches sur la physiologie des animaux articulés. A l'égard de la digestion chez les insectes, il a institué des expériences dont les résultats sont concluants; mais nous signalerons de préférence l'observation d'un phénomène très-curieux de la métamorphose. Le Papillon ou la Libellule qui se dégage de son enveloppe de nymphe a le corps mou, déprimé dans plusieurs de ses parties et les ailes recoquillées. Bientôt se déplissent les organes du vol, comme par enchantement, car il n'y a pas de tissu élastique. Des observateurs avaient bien constaté que le mouvement du sang joue un rôle essentiel dans cette extension,

Digitized by Google

mais il restait à reconnaître par suite de quel effort le mouvement du fluide nourricier s'accuse avec une énergie capable de produire un tel effet. En assistant à la naissance d'une Libellule, M. Jousset de Bellesme fait surgir l'explication, sans doute complète.

L'insecte élégant que tout le monde remarque au bord des eaux, la Libellule, sous le rayon de soleil, brise son enveloppe de nymphe et tout aussitôt hume l'air; alors le canal digestif se remplit, se dilate, refoulant le liquide nourricier jusqu'aux extrémités des appendices. Sous cette poussée, la membrane alaire se déplisse en peu d'instants. Un remarquable phénomène de la vie des insectes, resté encore assez obscur, se trouve maintenant éclairé d'un nouveau jour par les expériences de M. Jousset de Bellesme.

Le Comité, en toute circonstance, s'est occupé avec une sorte de prédilection des voyages qui ont procuré des notions nouvelles et d'un caractère vraiment scientifique sur certaines parties de la terre, sur des populations peu connues, sur le monde des êtres. Une récente exploration de l'Indo-Chine offre de tels résultats. M. le Dr Harmand, médecin de la marine, s'étant livré, pendant plusieurs séjours en Cochinchine, à des recherches de zoologie, avait montré les plus sérieuses qualités de l'investigateur. Compris dans le personnel de l'expédition du Tonking où Francis Garnier fut tué, il avait donné des preuves d'énergie et d'une habileté peu commune à trouver des ressources dans les moments critiques. Revenu en France, abordant des études spéciales, il avait acquis le savoir nécessaire pour faire bonne moisson dans des contrées où le voyageur ne peut compter que sur lui-même. Les espérances ont été réalisées.

A la fin de 1875 et pendant les premiers mois de 1876, M. Harmand remonte le Mé-Kong jusqu'à l'île Khong, et s'engage dans des provinces siamoises que nul Européen n'a visitées. Il dresse la carte de ces pays. Après une station aux îles de Poulo-Condor, pénétrant sur le territoire inexploré qui s'étend entre les rivières de Don-nai et Song-bé, il observe, vivant au milieu des forêts, des peuplades que les Annamites appellent des Mois, c'est-à-dire des sauvages. Ces hommes, très-primitifs, réputés sauvages et néanmoins d'humeur bienveillante, ressemblent à tous égards à d'autres sauvages (les Pénongs) établis sur les bords du Mé-Kong.

Au commencement de 1877, M. Harmand a pénétré dans le Laos. C'est la partie vraiment belle, neuve, intéressante de ses explora-

Digitized by Google

tions; il a souvent suivi d'autres voies que celles des précédents voyageurs. Dans les provinces du bassin méridional du Se-Moun, il a étudié le pays et les populations avec un soin remarquable. Sur le trajet de Bassac à Attopeu a été saisie l'occasion favorable pour fouiller les sépultures dispersées dans la forêt et rapporter les matériaux qui instruiront les anthropologistes des caractères et du genre de vie d'une peuplade particulière (les Khâs). Une course à travers la contrée a permis à M. Harmand de tracer la description qui manquait d'un chemin et d'un plateau dignes d'être comptés parmi les merveilles.

Le chemin, c'est le sentier des éléphants, d'abord fort encaissé, qui peu à peu s'élève en serpentant sur les collines, d'où l'on voit les torrents pleins d'écume se précipiter avec violence dans de profonds ravins. Le plateau, c'est l'espace où, confondus, les chênes, les châtaigniers, les bambous, les palmiers et les fougères arborescentes donnent à l'observateur l'idée de la plus grande magnificence de la nature. Ce que je ne saurais dépeindre en peu de mots, ce sont les superbes collections de plantes et d'animaux remplies de sujets nouveaux que M. Harmand a formées. Elles vont permettre de fixer le caractère et la physionomie de pays encore peu connus.

Une médaille d'or sera décernée à M. le Dr Harmand.

Par notre rapide exposé, vous venez de voir, Messieurs, combien dans le court espace d'une année, seulement hors de la capitale, ont pu se produire de découvertes et d'œuvres importantes. L'assistance des administrations et des sociétés locales, même de simples particuliers, conduisent maintenant à la réalisation de projets d'exécution dispendieuse. Aujourd'hui, les grands pouvoirs publics accordent faveur aux travaux de l'intelligence; tout se prépare, semble-t-il, pour accroître dans notre pays l'influence féconde de la science.

Digitized by Google

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Les Sociétés savantes que la section d'histoire et de philologie est chargée chaque année de proclamer ici comme ayant produit les travaux les plus remarquables embrassent, pour la plupart, un cercle d'études qui dépasse celui dans lequel doit se renfermer le rapporteur, forcé de laisser dans l'ombre une grande partie de leurs publications.

Lorsqu'en effet une heureuse pensée engage les habitants d'une même région à mettre en commun leurs efforts pour répandre autour d'eux le goût des études scientifiques, ils apportent à cette œuvre les aptitudes qui leur sont propres, et la société qu'ils parviennent à fonder indique par son titre même la variété des matières qu'elle embrasse. Telles sont la Société d'émulation du Doubs, à Besançon; la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais; l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen, dont je dois aujourd'hui vous entretenir, Messieurs, en regrettant de ne pouvoir exposer que d'une manière sommaire des travaux si sérieux et si importants.

La plus ancienne des trois est l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen[1]. Fondée au XVIIIe siècle, elle ne ressembla nullement dès lors à celles qui à la même époque furent l'objet du compliment peu flatteur de «n'avoir fait jamais parler d'elles». Ses premiers travaux donnèrent la mesure du zèle et du savoir de ses membres. Dès l'année 1716, MM. Haillet de Couronne, président du bailliage et siège présidial, Néel, Le Baillif et de Missy avaient conçu le projet de donner à la ville de Rouen une société académique rivalisant avec celle que la capitale de la Basse-Normandie avait eu l'honneur de posséder dès le milieu du siècle précédent. Mais ce qui n'était alors qu'un projet devint une réalité, grâce aux efforts réunis du savant Lecat et du conseiller au

[1] Fidèle à son titre, l'*Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen* a fait marcher de front depuis son origine les différentes branches d'études auxquelles elle s'est livrée, en se plaçant sous le patronage de Pierre Corneille, de Fontenelle et de Nicolas Poussin dont ses jetons de présence portent l'effigie.

Digitized by Google

Parlement M. de Cideville, ancien condisciple, ami, puis un des correspondants les plus actifs de Voltaire. Ce qui hâta d'ailleurs sa constitution ce fut le legs par lequel l'abbé Legendre lui assura une rente de 1,200 livres. M. de Cideville obtint du roi pour elle, en 1744, des lettres patentes, et elle fut définitivement constituée en 1747[1]. Je trouve parmi ses premiers membres correspondants ou résidants, du Resnel, Bernard de Jussieu, de Bréquigny, le premier président Pontcarré, le chimiste Dambournay, l'intendant de Crosne et le «sage et discret Fontenelle», qui contribua puissamment, avec M. de Cideville, à faire approuver par le gouvernement les statuts de la nouvelle académie. Fontenelle n'était alors âgé que de quatre-vingt-dix ans, et il devait prolonger son existence jusqu'au mois de janvier 1757. Il mourut alors, un mois avant d'avoir été mis en possession du privilége plus envié qu'enviable, selon moi, d'avoir vécu cent ans. Un pareil parrain devait porter bonheur à l'Académie qui, après un siècle et demi d'existence, a encore bonne envie de vivre, si l'on en juge par les preuves qu'elle a données et donnera longtemps encore, nous l'espérons, de sa forte et puissante vitalité.

Pendant la première période de son existence, l'Académie de Rouen s'occupa principalement de sciences mathématiques, chimiques, physiques et médicales. Le goût de la botanique avait réuni plusieurs de ses fondateurs auxquels on doit la création du Jardin des plantes de Rouen. Elle eut bientôt une bibliothèque composée en partie des livres de M. de Cideville et un cabinet de médailles. Une école de dessin, de peinture et d'architecture, des écoles d'hydrographie, de géométrie et de mathématiques s'élevèrent successivement par les soins de la compagnie.

Son activité ne se ralentit pas jusqu'au moment de sa dispersion en 1793. Dès le mois de février 1803 (18 pluviôse an XI) elle se reconstitua sous les auspices de M. Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure, qui convoqua les vingt-huit membres de l'Académie encore existants pour rédiger un nouveau règlement approuvé le 1er juin suivant.

On n'a pas oublié que dans les années qui précédèrent et suivirent la Révolution de 1830, un mouvement presque général

[1] En classant les papiers de M. de Cideville, M. Charles de Beaurepaire a trouvé plusieurs manuscrits intéressants et des lettres dues à deux érudits du XVIIe siècle (1636-1660), Robert Lecornier et Dom Jean de Saint-Paul.

Digitized by Google

poussa un grand nombre d'esprits distingués vers l'étude de l'histoire nationale et en particulier vers celle de notre architecture civile, militaire et religieuse. Une généreuse émulation se produisit dans un grand nombre de provinces.

La Normandie une des premières entra dans cette voie. MM. de Gerville dans la Manche, de la Sicotière dans l'Orne, de Caumont dans le Calvados, Auguste Le Prévost dans l'Eure, donnèrent avec éclat le signal des études locales, et la Seine-Inférieure s'empressa d'y répondre. M. Deville décrivait l'abbaye de Boscherville, publiait ses essais historiques sur les tombeaux de la cathédrale de Rouen et sur les peintres verriers et signalait les antiquités découvertes à Lillebonne; M. Floquet travaillait à sa belle Histoire du Parlement de Normandie et publiait le Journal du chancelier Séguier en Normandie; M. Hyacinthe Langlois faisait connaître les abbayes de Fontenelle, de Jumiéges et de Saint-Ouen de Rouen; André Pottier déployait dans ses monographies variées toutes les qualités de l'antiquaire et de l'artiste.

On devait à M. Fréville une excellente histoire de la commune de Rouen.

Un savant professeur qui devait attacher son nom à des publications d'une haute valeur lisait à l'Académie des fragments de son Histoire de Rouen pendant l'époque communale. Un des membres les plus actifs de l'Académie, M. Richard, secrétaire de la section des belles-lettres, explorait aussi les archives municipales de Rouen, si riches à partir du XIVe siècle. Il y puisait la matière de dissertations qui se recommandent autant par la solidité du fond et par l'abondance des renseignements que par la façon dont l'auteur mettait en œuvre les documents originaux. Les monographies consacrées aux anciennes fortifications, à la porte Martainville et à la librairie échevinale, méritent d'être citées parmi les morceaux les plus curieux de la bibliographie rouennaise.

Vers le même temps, MM. l'abbé Cochet, l'éminent auteur du *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, qui a obtenu le grand prix du Ministre de l'instruction publique, et dont notre section d'archéologie gardera longtemps le souvenir, Édouard Frère, Licquet, de la Quérière, composaient des ouvrages dans lesquels l'archéologie et l'histoire recueillaient les documents les plus précieux.

Ces excellents maîtres ont inspiré et inspirent encore les représentants, à Rouen, de l'érudition normande. Ils ont trouvé des

Digitized by Google

disciples fidèles à leurs traditions dans MM. Robert d'Estaintot, de Duranville, l'abbé Julien Loth, secrétaire actuel de l'Académie, Henri Frère, son président, Semichon, de Buchère et Paul Allard.

Je voudrais que le temps me permît d'indiquer les parties les plus remarquables des travaux divers auxquels ces membres laborieux et zélés se sont livrés pour en enrichir les mémoires de l'Académie rouennaise. Les limites dans lesquelles je dois me renfermer me contraignent à n'en faire connaître ici que le sujet et le titre.

M. l'abbé Julien Loth a publié une notice historique sur l'ambassade de M. d'Esneval en Portugal, et un projet de mariage royal sous Louis XIV. Il est aussi auteur d'une étude sur Frarin, historien de Rouen.

M. le vicomte Robert d'Estaintot, mettant à profit la collection des délibérations de l'hôtel commun et le *Journal des Échevins* dans les archives de la mairie, y a trouvé les éléments de son mémoire sur la Saint-Barthélemy à Rouen. M. Decorde, enlevé à la science, à l'âge de trente-neuf ans, a publié, dans une notice sur Florian, d'intéressants détails sur cet aimable poète et ses relations avec celui qui, dans les lettres qu'il lui écrivait, signait *le vieux malade de Ferney*. Il avait publié, en 1871 une étude sur les avocats au Parlement de Normandie et en 1875 un travail estimable sur les écoles à Rouen pendant la première Révolution.

M. Buchère, commentant un procès de mainmorte en 1772, a fait connaître un des droits seigneuriaux les plus curieux et les moins connus; on lui doit aussi un mémoire sur la législation anglo-normande au moyen âge.

Je citerai encore, parmi les mémoires historiques, celui de M. Paul Allard sur le travail industriel et domestique dans la société romaine et surtout son important ouvrage sur les esclaves chrétiens, couronné par l'Institut; ceux de M. d'Argis sur une élection royale à Varsovie, de M. Semichon sur les réformes sous Louis XVI, de M. Dauzas sur l'histoire d'Alsace, de M. Henri frère, président actuel de l'Académie, sur plusieurs points intéressants de l'histoire locale.

Parmi les travaux les plus importants dus aux membres de la savante compagnie, une mention toute particulière est due à ceux du savant et consciencieux archiviste du département, Charles de Beaurepaire, l'auteur de mémoires justement estimés sur la Vicomté de l'eau, sur l'état des campagnes dans la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge, sur les états de Normandie sous le

Digitized by Google

règne de Charles VII, et sur ceux de 1643 à 1655. On lui doit aussi un travail sur les harangues prononcées par le président de Bauquemare aux états de la province de Normandie de 1566 à 1583, et une notice sur Jean Leroy, un des auteurs de la *Satire Ménippée*. Un mémoire de M. Ch. de Beaurepaire sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen emprunte un intérêt tout particulier au souvenir de Jeanne d'Arc. C'est là, en effet, qu'eurent lieu, le 14 mai 1430, la rétractation solennelle qui lui fut imposée et, le 14 juillet 1456, la proclamation de son innocence.

Nous pouvons aussi annoncer avec plaisir que l'infatigable archiviste vient d'achever le *Dictionnaire topographique du département de la Seine-Inférieure*, ouvrage qui prendra certainement un rang distingué dans l'importante collection publiée sous les auspices du Ministère de l'instruction publique.

C'est à l'aide de pareilles publications que l'histoire peut revêtir un caractère d'exactitude scientifique et qu'elle échappe aux défauts qui la déparent le plus : l'à-peu-près et la banalité.

Je me reprocherais de passer sous silence la part prise par quelques-uns des membres de l'Académie et particulièrement par le savant et regretté M. de Lépinois [1], dont j'aurai bientôt à rappeler le nom en parlant de la Société académique de l'Oise, à la fondation de la Société de l'histoire de Normandie. On lui doit des publications auxquelles le Comité des travaux historiques s'est empressé, on s'en souvient peut-être, d'offrir ici même un témoignage d'estime et de sympathie.

L'Académie de Rouen a l'usage d'imposer chaque année, comme on le fait à l'Académie française, à chaque nouveau membre un discours de réception auquel un autre membre doit répondre. Cet usage, que je n'entends pas critiquer, car nous lui devons des discours souvent éloquents et spirituels, expose cependant le récipiendaire à recevoir en face des compliments qui doivent le mettre dans l'embarras s'il est modeste, ou des critiques assez désagréables pour lui s'il est sujet à l'amour-propre. L'esprit des anciennes sociétés littéraires domine encore dans l'Académie rouennaise. On aime à tempérer ce qu'il y a quelquefois de trop austère dans les œuvres de pure érudition par des mémoires écrits en vue de plaire à un

[1] Les *Mémoires de l'Académie de Rouen* contiennent une notice intéressante sur M. de Lépinois, mort le 18 novembre 1872, par M. l'abbé Julien Loth.

Digitized by Google

nombreux auditoire, surtout dans les séances publiques que l'on entoure ordinairement d'une certaine solennité. On y proclame les résultats des concours ouverts chaque année par l'Académie. On y couronne les lauréats du prix *Goissier*, du prix de *Lareinty*, du prix *Bouctot*, décernés à l'œuvre la plus remarquable, peinture, sculpture ou gravure, d'un artiste né ou domicilié en Normandie, du prix *Dumanoir* récompensant une belle action ou une noble vie dépensée au service du prochain. La poésie y a conservé une place à côté de l'archéologie et de l'histoire : « On ne connaît pas un volume de l'Académie sans quelques pièces de poésie, disait dernièrement son secrétaire ; c'est une tradition précieusement conservée parmi nous et qui prouve que dans ce siècle de fer l'aimable culte des muses trouve encore de fervents et obstinés disciples au sein de nos vieilles sociétés littéraires. »

Parmi les œuvres littéraires, on peut citer une notice sur les lettres inédites de Brifaut, de l'Académie française, par M. Julien Loth ; une Page de l'histoire des femmes par M. Félix ; les recherches de M. Duranville sur les mazarinades imprimées à Rouen, et le travail du même écrivain sur la muse normande de David Ferrand. C'est, comme on sait, un ouvrage à consulter pour l'histoire populaire du XVIIIe siècle. On y trouve mentionnés, à côté des événements importants, les faits les plus secondaires : les querelles des savetiers et des cordonniers, le procès des nids de pie, les impôts mis sur le papier, l'arrivée des prisonniers de guerre espagnols et polonais, la cour aux miracles, le vin et la bière, les misères du temps, etc. etc.

Les sciences, les arts et les belles-lettres occupent une grande place dans les Mémoires de l'Académie, et les derniers volumes de ces Mémoires sont presque exclusivement consacrés à cet ordre de travaux. Je n'en fais pas un reproche à la savante compagnie ; mais la section d'histoire et de philologie attache trop de prix aux œuvres qui sont plus particulièrement de sa compétence pour ne pas éprouver le désir de retrouver dans ces Mémoires des publications analogues à celles dont elle a eu l'occasion de reconnaître et de signaler l'importance et le mérite.

Un comité local d'archéologie fondé en 1841 à Beauvais, sous les auspices de la Société des antiquaires de Picardie, désirant étendre le cercle de ses travaux, se constitua, en 1847, en Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Digitized by Google

La nouvelle société s'adjoignit des membres de la Société linnéenne, fondée aussi au mois de juillet 1847, et des membres faisant partie de la Société agricole et industrielle de l'Oise, dont l'origine remonte à l'année 1833. C'est ce qui explique la diversité des travaux auxquels la compagnie s'est livrée depuis l'époque de sa fondation.

Le goût des recherches historiques et le culte du passé ont dû naturellement se produire dans un pays et au sein d'une ville qui trouvent dans le passé les plus glorieux souvenirs. Ses habitants peuvent être fiers des triomphes de leurs pères, s'affranchissant du servage après deux siècles de luttes et au prix des plus rudes souffrances.

Les monuments, les arts, les lois, les coutumes appartenant aux âges écoulés ont pour eux une signification plus profonde que pour d'autres : s'occuper de ces détails, c'est en quelque sorte feuilleter des titres de famille. Les souvenirs de la domination romaine, les institutions féodales du moyen âge, les édifices religieux, les abbayes, célèbres à divers titres, de Saint-Paul, de Froidmont, de Saint-Lucien, de Marcheroux, de Saint-Germer, ont fourni une ample matière à leurs travaux.

On aime à citer parmi les membres les plus laborieux de la Société : MM. Danjou, son président actuel, Mathon, l'abbé Devic, Ponthieux, Voillemier, le docteur Baudon, Maillard, Pinard, Quettier, Ch. Delacour, Ch. Caron, et surtout le savant et regretté abbé Barraud, l'infatigable archéologue qui, pendant plusieurs années, a été le conseil et l'âme de la Société.

Si, pour rappeler ceux des travaux qui concernent spécialement l'histoire et la philologie, je veux suivre l'ordre des temps, je signalerai d'abord le mémoire de M. Ledicte Duflos sur les objets celtiques découverts au mont de Catenoy, éclaircissant différents points de l'histoire du Beauvaisis à l'époque de l'occupation romaine ; les observations de M. de Cayrol sur les positions successivement occupées par l'armée romaine commandée par César, depuis Durocortorum jusqu'à Bratuspantium ; la campagne de Jules César contre les Bellovaques et les notices sur le théâtre et l'hypocauste de Champlieu, par M. Peigné-Delacourt. Les savants qui se plaisent à recueillir les détails relatifs à la vie populaire, aux coutumes et aux usages de la société, lisent avec plaisir les notices de M. Mathon sur le château de Verneuil, sur la ville de Creil et son ancien château ; sur un repas de noces au XVIe siècle et un dîner de

Digitized by Google

MM. de la ville de Beauvais en 1660, sur le droit de gîte du roi saint Louis à Beauvais, sur les statuts pour les apothicaires-épiciers de la même ville; de M. Houbigant, sur le château de Sarcus; de M. le docteur Daniel, sur les fortifications de Beauvais; de notre savant confrère M. le comte de Luçay, sur les droits seigneuriaux du comté de Clermont, fragment d'une histoire complète de ce comté, dont le monde savant attend la publication[1].

Dans une collection si riche en travaux pleins d'intérêt, il est juste de signaler d'une manière toute particulière ceux de MM. l'abbé Deladreue, de Lépinois et Henri Bordier.

Les mémoires de M. Deladreue, dont l'érudition fait le plus grand honneur à la Société qui est heureuse de l'avoir pour secrétaire, ont pour objet l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Paul-lès-Beauvais, l'église collégiale de Saint-Laurent, l'abbaye royale de Saint-Lucien (le dernier de ces travaux fait en collaboration avec M. Mathon). M. Deladreue, après avoir raconté comment au milieu du XIe siècle s'éleva au sein d'un paisible village le monastère de Saint-Paul, fait assister le lecteur aux alternatives de grandeur et de décadence qui ont été, à peu d'exceptions près, le sort des établissements de ce genre. L'abbaye a eu ses jours de tristesse et de deuil, ses périodes de gloire et de prospérité jusqu'au moment où elle disparut au milieu de l'immense Révolution qui a emporté dans son cours les établissements monastiques avec bien d'autres institutions.

L'abbaye de Saint-Paul de Beauvais, l'une des plus célèbres et des plus opulentes du Beauvaisis, dont les abbesses portent les plus illustres noms de notre histoire, devint en 1793 une caserne, puis une maison de détention, puis enfin une usine. De ses splendides constructions royales, il ne reste plus que quelques débris mutilés, que quelques ruines informes qui auront bientôt disparu.

Ce fut aussi un splendide monastère que cette abbaye royale de Saint-Lucien, fondée vers 583 sur le tombeau du glorieux martyr de ce nom et sur l'emplacement d'une ancienne église que les invasions des Barbares avaient ruinée. « Ses monuments ont disparu, dit M. l'abbé Deladreue; l'herbe croît dans son enceinte, dont une ferme modeste occupe une partie. Encore quelques années, et les érudits seuls sauront que ce fut une riche et célèbre abbaye. »

L'auteur exprime avec émotion les sentiments qu'inspire au chré-

[1] Cet important ouvrage a paru depuis l'impression de ce rapport.

Digitized by Google

tien et à l'antiquaire le spectacle de ces destructions dont les monuments civils n'ont pas été dans tous les temps moins exempts que les monuments religieux. Le voyageur parcourt avec le même sentiment de tristesse les *champs où fut Troie*, et les lieux célèbres dont les ruines mêmes ne se retrouvent plus, *etiam periere ruinæ*.

Mais ce qui ne disparaît pas entièrement, grâce aux efforts d'hommes tels que M. l'abbé Deladreue, c'est l'histoire des sociétés auxquelles ont appartenu ces monuments périssables, ce sont les institutions, les mœurs, les splendeurs et les misères de ceux qui les habitèrent. L'histoire, en ce sens, est souvent une véritable résurrection.

Le sort des grandes abbayes dont M. l'abbé Deladreue nous fait connaître les destinées a été celui de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Senlis, réunie en 1138 au monastère de Saint-Victor, qui a trouvé son historien dans M. l'abbé Magne.

L'histoire civile présente les mêmes vicissitudes, comme on peut s'en convaincre en lisant l'excellent mémoire de M. E. de Lépinois, intitulé : « Recherches historiques et critiques de l'ancien comté et des comtes de Clermont en Beauvaisis, du XIe au XIIIe siècle. » L'ouvrage de ce savant, enlevé à ses travaux par une mort prématurée, est un des plus considérables de la collection de la Société archéologique de l'Oise. Il me suffirait, pour en faire apprécier la valeur, de rappeler qu'il a obtenu, en 1873, le prix Lafons-Melicoq, décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il se distingue, comme les autres œuvres de son estimable auteur, par la sûreté des informations et l'ardente curiosité qui recherche partout avec conscience les éléments de son travail. Antiquaire et historien par goût, il a lui-même, dans la préface dont il a fait précéder son mémoire, indiqué avec esprit ce que peut produire cette passion pour les *vieux papiers*, qui fait les érudits. « Celui que cette passion possède, dit-il, ne peut s'arrêter un instant dans une ville sans frapper à la porte de la bibliothèque, coller un œil inquisiteur à la serrure des archives municipales. Qu'est-ce donc lorsqu'il l'habite dix ans ! La curiosité est d'abord son seul mobile ; il veut savoir ce que fut ce pays sur l'histoire duquel il n'a encore que des données générales. Il lit les imprimés, dévore les manuscrits, épuise les ressources locales ; puis il s'adresse aux archives du département et des départements voisins, à celles de l'État, à la Bibliothèque nationale, partout en un mot où il pense pouvoir trouver un aliment

Digitized by Google

à ses innocentes convoitises. Chemin faisant, il a pris des milliers de notes qui vont s'amonceler dans un tiroir. Y resteront-elles toujours? Pourquoi celer au public ses petites découvertes?... C'est l'histoire de nos recherches sur le comté de Clermont. » C'est, ajouterai-je, l'histoire d'un grand nombre de mes auditeurs dont les travaux, consciencieux comme ceux de M. de Lépinois, enrichissent chaque année les publications des Sociétés savantes.

La légitime importance que la philologie française attache à la publication des poésies, restées si longtemps manuscrites, de nos trouvères, est reconnue par la Société académique de l'Oise, qui a publié le Poème de Saint-Éloi, édité par M. Peigné-Delacour, d'après un texte conservé à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Ce poème intéresse la ville de Noyon, où pendant plusieurs siècles le manuscrit qui le contient a été l'un des plus précieux ornements de la bibliothèque des religieux de l'abbaye portant le nom de Saint-Éloi.

La Société de l'Oise a rendu un service encore plus grand à la littérature du moyen âge, en publiant les poésies de Beaumanoir, qui ont trouvé dans M. Henri Bordier un éditeur aussi zélé que savant.

Deux poèmes du XIIIe siècle, *la Manekine* et *Jehan de Dammartin et Blonde d'Oxford*, avaient été attribués jusqu'à présent à un poète du nom de Philippe de Remi ou de Reime. M. Bordier a eu la bonne fortune de découvrir que ce Philippe de Remi, que l'abbé de la Rue s'était hâté de ranger parmi ses chers trouvères anglo-normands et dont les poèmes on été publiés à Londres par MM. Francisque Michel et Thomas Wright, n'est autre que notre Philippe de Beaumanoir, l'auteur du traité de jurisprudence sur les coutumes du Beauvaisis, si connu et si souvent consulté. Remi est le nom de famille des Beaumanoir. Les chartes citées par M. Bordier mentionnent dans le village de Remy un hameau, une ferme et un moulin portant le nom de Beaumanoir, et d'un autre côté des documents nombreux et authentiques permettent d'affirmer aujourd'hui que Beaumanoir est réellement l'auteur des poèmes publiés par la Société académique de l'Oise[1].

[1] Philippe de Beaumanoir, né vers 1246-1247, après avoir été prévôt de Nanteuil-le-Haudoin, remplit les fonctions de bailli de Clermont de 1279 à 1283, fut sénéchal de Poitou et Saintonge de 1285 à 1288, bailli de Vermandois en 1289-1290, bailli de Turenne en 1292 et grand bailli de Senlis de 1292 à 1296, année de sa mort.

Digitized by Google

La Manekine appartient à la classe des poèmes du moyen âge que l'on désigne sous le nom de *poèmes d'aventures*. En voici le sujet :

Pour échapper aux poursuites de son père, roi de Hongrie, qui veut l'épouser à cause de sa ressemblance avec sa mère qui n'est plus, une jeune fille « aussi belle que pure » se tranche à elle-même la main gauche. Le père veut d'abord, pour la punir, la faire jeter dans un bûcher, mais il se contente de l'abandonner à la mer sur un batelet. Elle aborde en Écosse, le roi de ce pays la voit, l'aime et l'épouse malgré l'opposition de la reine mère. Celle-ci, en haine de sa bru, fait croire au roi, par le moyen de fausses lettres, que sa jeune femme est accouchée d'un monstre. Ce complot a pour résultat de faire abandonner de nouveau la Manekine aux flots, seule avec le fils qu'elle a mis au monde. La grâce divine la conduit à Rome, où après sept années d'attente, elle retrouve et son père et son mari, lui pardonne et jouit enfin du bonheur qu'elle a mérité par sa douce résignation dans la souffrance.

Peu de fables ont été aussi populaires ; elle a des versions en Italie, en Allemagne, en Russie. On en connaît une légende serbe et une autre légende dont le texte grec, conservé par un moine du mont Athos, a été analysé par M. Gidel dans les *Études sur la littérature grecque moderne.*

Jehan de Dammartin et Blonde d'Oxford offrent beaucoup moins d'intérêt. C'est l'histoire d'un gentilhomme qui va courir les aventures et ramène dans son pays une jeune fille qu'il a enlevée à l'Angleterre à l'aide des moyens les plus répréhensibles.

En versifiant cette histoire peu édifiante, Beaumanoir n'a probablement cherché qu'un divertissement à ses travaux sérieux.

M. Bordier a publié en outre pour la même Société, plusieurs petits poèmes de Philippe de Beaumanoir et, entre autres, une de ces pièces gracieuses qui, sous le nom de *Salut d'amour*, ont ordinairement pour objet de saluer une dame dont on fait ensuite l'éloge. M. Bordier, en rendant compte de cette œuvre de jeunesse, y signale ingénieusement des traces du jurisconsulte futur, dans le passage où introduisant la dame dans une Cour d'amour, l'auteur lui offre une représentation de cérémonies judiciaires. L'amour avec la procédure pour mise en scène, dit M. Bordier, tel est le procédé de l'artiste. Ce sont là la grâce et la gaieté du XIIIe siècle.

Ce qui donne du prix à ces publications de nos anciens écrivains

Digitized by Google

français, indépendamment de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue de l'histoire de notre langue, c'est que, s'ils ne se recommandent pas tous par leur mérite littéraire, ils abondent en renseignements sur l'esprit, le caractère, les habitudes et les mœurs de la société féodale aux différentes époques de son histoire : c'est ce que n'ont pas manqué de faire ressortir les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, dans les analyses que ces éminents Bénédictins du XIXe siècle ont données des poèmes français des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

La Société d'émulation du Doubs n'est pas une académie fermée; elle s'ouvre aux études les plus diverses, elle donne accès à toutes les idées qu'il est utile de propager, à toutes les recherches qui sont de nature à faire honneur à la belle cité qui est la tête et le cœur de l'ancienne et vaillante province de Franche-Comté.

Fondée en 1840, comptant aujourd'hui plus de 500 membres, elle n'a cessé de concourir puissamment au progrès des sciences et des arts et d'enrichir les collections publiques. Elle a pu successivement élever au premier rang d'importance les musées d'histoire naturelle et d'antiquités de Besançon, venir en aide à la fabrique d'horlogerie de cette ville par les expositions qu'elle a organisées, entreprendre les fouilles mémorables de la nécropole d'Alesia et du théâtre romain de *Vesontio*, magnifiques travaux récompensés ici même en 1864 et en 1873 par la section d'archéologie du Comité des Sociétés savantes. Elle a publié enfin 33 volumes de *Mémoires* dont les derniers atteignent jusqu'à 700 pages et renferment des planches qui sont de véritables œuvres d'art.

Dans ces volumes, où sont traitées de nombreuses questions historiques, littéraires, scientifiques, économiques et industrielles, le Comité d'histoire, comme le disait dans un de ses comptes rendus notre savant et regretté confrère Boutaric, est toujours certain de trouver, dans la sphère de sa compétence, des travaux intéressants.

Tous les âges de notre histoire nationale y sont représentés. C'est dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs que l'ingénieux architecte Alphonse Delacroix, après avoir soulevé la retentissante question de l'emplacement d'*Alesia*, a dépeint la Séquanie au temps des Druides. Dans les monographies que le savant et infatigable secrétaire de la société, M. Castan, a consacrées à la des-

Digitized by Google

cription des monuments antiques de Besançon, on lit avec un vif intérêt les belles pages d'histoire où il traite des capitoles, des champs de Mars, des forums et des théâtres dans les villes provinciales du monde romain.

Un important travail du regretté commandant Poulain a mis en lumière la stratégie d'Attila, tandis que, par une série de dissertations érudites, M. Ludovic Drapeyron, un intelligent disciple de notre ancien et vénéré président Amédée Thierry, a clairement expliqué le rôle que joua l'antagonisme des races dans les querelles sanglantes des temps mérovingiens. Les études sur Luxeuil, du docteur Émile Delacroix, ont fait ressortir l'importance qu'eut la célèbre abbaye, construite à l'époque carlovingienne [1].

En ce qui concerne le moyen âge, nous retrouvons M. Castan avec ses Origines de la commune de Besançon, travail de saine critique qui réfute victorieusement certaines doctrines abritées sous l'autorité de l'éminent historien du tiers état.

Je citerai encore les récoltes de MM. Toubin et Thuriet dans le champ des traditions populaires, les peintures qu'a données M. Quiquerez de la vie seigneuriale dans les châteaux du Jura bernois, plusieurs chartes de coutumes, publiées et commentées par M. Jules Gauthier, les notices de M. Édouard Besson sur Jacques de Molay, de M. Pingaud sur Béatrix de Cusance et le prince de Vaudémont, la remarquable étude de M. le capitaine de Rochas sur l'ingénieur militaire d'Arçon, l'inventeur des batteries flottantes.

La guerre néfaste de 1870, si cruelle pour les provinces de l'Est, ne pouvait manquer de prendre place dans les Annales de la Société d'émulation du Doubs : c'est M. Mignard, l'éditeur de Gérard de Roussillon, qui s'est chargé d'en conserver le souvenir dans un écrit remarquable où sont racontés les événements ayant eu pour théâtre les deux provinces de Franche-Comté et de Bourgogne.

La Société a fait plus : dès le lendemain de la guerre elle a publié un mémoire de M. Delacroix intitulé : *Besançon place forte*, où se trouvent indiqués avec une rare sûreté de coup d'œil les emplacements adoptés pour asseoir de nouveaux forts autour d'une ville dont César avait déjà reconnu et signalé l'importance stratégique. Il est beau, il est patriotique de faire servir ainsi la connaissance

[1] M. le docteur Delacroix, ainsi que son frère l'architecte, sont morts à un mois de distance au commencement de cette année.

Digitized by Google

du passé à donner au pays la sécurité du présent et à le prémunir aussi, en même temps, contre des dangers qui, nous l'espérons fermement, seront épargnés à l'avenir.

Si nos savants confrères de la Société d'émulation du Doubs consacrent une grande partie de leurs travaux à l'archéologie, comprenant bien qu'elle est le plus ferme appui de l'histoire proprement dite, ils attachent un prix aussi grand à nos richesses philologiques, qui ne rendent pas moins de services. La preuve en est dans les nombreux textes en vieux français annexés comme pièces justificatives à leurs dissertations historiques. La Société a publié en outre la grammaire et le dictionnaire d'un patois de la Franche-Comté, celui du village des Fourgs, ouvrage de M. Tissot, le traducteur de Kant, le savant recteur qu'a perdu, il y quelques années, l'académie de Dijon. Elle a édité aussi le dictionnaire de l'argot des peigneurs de chanvre du Jura, dressé par M. Charles Toubin. Elle vient de recevoir une étude de M. Thuriet, sur la ligne de démarcation de la langue d'oil et de la langue d'oc dans les patois de la région franc-comtoise, genre de travail dont l'utilité ne saurait être contestée, et qui a eu un précédent bien remarquable dans le même ordre de recherches appliqué à la région méridionale par MM. de Tourtoulon et Bringuier.

Ainsi qu'un grand nombre de compagnies savantes, la Société d'émulation du Doubs, en se livrant à de patientes investigations sur les institutions du passé, s'intéresse fort aux générations présentes. Elle met en première ligne, parmi les questions qui les touchent le plus, celle de l'éducation publique. Elle a donc ouvert son recueil à un ouvrage ayant pour titre : *Principes généraux d'économie politique à l'usage des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles*, par M. Demongeot, ouvrage qui a pour épigraphe cette sage maxime du franc-comtois Joseph Droz : « L'économie politique est le meilleur auxiliaire de la morale. »

Répondant à un désir qui lui était depuis longtemps exprimé, la même Société a pris l'initiative de conférences publiques sur les sciences, la littérature et l'histoire, réunissant cinq à six cents auditeurs, charmés d'entendre les hommes les plus distingués exposer et mettre à portée de toutes les intelligences, dans d'aimables causeries, les résultats de leurs méditations et de leurs travaux.

Félicitons la Société d'émulation du Doubs d'avoir ainsi donné satisfaction à ce besoin universel de s'élever et de s'instruire, qui

Digitized by Google

est un des plus heureux symptômes de notre temps. En présence des représentants les plus autorisés de toutes les branches des connaissances humaines, je n'ai pas besoin, je pense, de rappeler qu'en répandant à grands flots la lumière, on est certain d'assurer la prospérité matérielle d'un pays, en contribuant puissamment à sa grandeur morale.

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

Les Sociétés savantes auxquelles seront décernées aujourd'hui les médailles mises à la disposition de la section d'archéologie par M. le Ministre de l'instruction publique sont : la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, la Société archéologique d'Eure-et-Loir à Chartres, et la Société florimontane d'Annecy.

En 1864, Amédée Thierry, président de la section d'histoire du Comité, faisant ici même une revue des principales Sociétés savantes de la France, arrivé à la Savoie, « province française par les mœurs, les idées, le langage, l'esprit, bien avant les traités, » ne pouvait oublier la Société florimontane. Selon l'éminent historien, c'était l'académie de saint François de Sales et du président Favre qui renaissait « avec l'entrain et la vigueur d'une seconde jeunesse ».

A son tour, en 1875, la section d'archéologie mentionnait avec honneur cette compagnie à laquelle nous avons aujourd'hui le plaisir de donner l'une de nos médailles. En empruntant sa poétique dénomination à l'éphémère Académie florimontane, l'héritière de l'illustre compagnie entendait concilier les exigences du présent avec le respect du passé. Aussi n'a-t-elle pas créé un cénacle, mais un foyer lumineux destiné à rayonner sur la Savoie entière. Depuis tantôt trente ans, ses membres travaillent avec ardeur à propager l'instruction et le goût des choses de l'intelligence jusque chez les plus humbles de leurs concitoyens. Dès à présent, leurs efforts ont obtenu la plus précieuse des récompenses. Sous la bienfaisante influence de la Société florimontane, la Savoie, d'année en année, voit augmenter le nombre des amis de la science et en particulier celui des fauteurs des recherches archéologiques.

A l'ouverture de sa première séance, le 17 novembre 1851, l'un des fondateurs de la Société, M. Despine, inspecteur des mines, député de la Savoie, lisait des observations sur l'enseignement dans les écoles d'arts et métiers, qu'il venait de recueillir en France, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. C'était noblement inaugurer le recueil d'une Société qui, au dire d'un autre

Digitized by Google

de ses fondateurs, M. Dessaix, «avait pour but le progrès des sciences, des arts et des métiers».

Malgré la grandeur de la mission qu'elle s'était donnée, la Société florimontane commença modestement; de 1851 à 1859, ses publications remplissent à peine quatre minces volumes in-8° où l'archéologie n'occupe qu'une place restreinte; mais nos études avaient depuis longtemps droit de cité chez elle, lorsqu'en 1860 elle abandonna son *Bulletin* et le remplaça par un recueil mensuel in-4°, la *Revue savoisienne*, son unique organe depuis cette époque. Cette évolution a réussi, nous le reconnaissons, mais cela ne veut pas dire que toutes les Sociétés savantes feraient bien d'en opérer une semblable. Ce qui s'est trouvé excellent au pied du Mont Blanc, ce qui se pratique avec succès dans d'autres régions de la France et à Alger, ne s'acclimaterait peut-être pas partout.

Par la fréquence de la publicité, idées et nouvelles se répandent avec une tout autre rapidité qu'au moyen de volumes annuels; les fascicules d'un recueil mensuel scientifique, qui est aussi littéraire, pénètrent où n'arriveraient pas même des bulletins trimestriels, ces éclaireurs des Sociétés savantes. Ce sont là les grands avantages du mode de publication adopté par la Société florimontane; il n'est pas sans inconvénients. D'abord le morcellement, l'émiettement; puis la difficulté d'avoir de bonnes planches. La Société florimontane atténue le premier de ces inconvénients en tirant à part les travaux de quelque étendue; un jour elle remédiera au second: coûte que coûte, elle dotera la *Revue savoisienne* d'illustrations plus nombreuses et plus dignes que par le passé des excellents mémoires qu'elle publie.

On ne sera que juste, du reste, en reconnaissant que la *Revue savoisienne* a été le meilleur des auxiliaires pour la Société d'Annecy, et je ne sais si elle aurait rendu à l'archéologie les services dont je voudrais donner une idée, si elle s'en était tenue à son *Bulletin*. Depuis 1842, Annecy possède un musée dont son intelligente municipalité s'est imposé la dépense avec un courage que devraient imiter des villes plus riches. On ne prétend pas que la Société florimontane ait fondé ce musée, créé du reste par deux hommes qui devaient plus tard compter parmi ses fondateurs, mais on est en droit de dire qu'elle en est la providence visible et que, s'il est parvenu rapidement au degré de prospérité où nous le voyons, c'est grâce à l'intervention journalière de ses membres.

Digitized by Google

A l'affût des trouvailles qu'ils connaissent toujours les premiers, les membres de la Florimontane en procurent, soit le don, soit l'achat, aux meilleures conditions, aidés qu'ils sont par le désintéressement patriotique de la plupart des possesseurs qu'ils savent gagner à la cause de l'archéologie. Ce n'est pas tout : son budget et la bourse de ses membres contribuent largement à enrichir le musée. C'est à la Société florimontane que le musée de la ville doit un trésor de 11,000 monnaies romaines impériales trouvé aux Fins d'Annecy, une importante série d'objets en bronze recueillis dans une sépulture de la Maurienne, l'autel sur lequel on lit le nom de la déesse gauloise Athubodua et cent autres monuments de tous genres. Dans cette rapide revue, je n'ai pas nommé un seul des hommes qui ont fait la Société florimontane ce qu'elle est; il est juste cependant de mentionner avec éloges ceux qui y représentent ou y favorisent particulièrement l'archéologie.

Parmi les plus anciens et les plus méritants, une place d'honneur doit être faite à M. Éloi Sérand. Fondateur du musée d'Annecy en 1842, avec le chanoine Favre, M. Sérand fut en 1851 du nombre des fondateurs de la Société elle-même. L'un des plus actifs et des plus heureux pourvoyeurs du musée et de la bibliothèque, auteur de bons travaux historiques et numismatiques, archiviste de la Société, archiviste adjoint du département de la Haute-Savoie, partout M. Sérand donne des preuves de zèle et d'esprit organisateur. C'est par excellence le citoyen désintéressé et dévoué.

Il faut en dire autant de M. Louis Revon, conservateur du musée et de la bibliothèque d'Annecy, secrétaire de la Société florimontane et directeur gérant de la *Revue savoisienne*. M. Revon n'est pas né à Annecy, mais cette ville est pour lui une seconde patrie qu'il sert depuis vingt ans avec un zèle filial. Employant tour à tour la parole, la plume et le crayon, M. Revon, qui consacre ses rares loisirs à faire des conférences sur l'histoire naturelle et l'archéologie, trouve encore le temps d'ecrire et d'illustrer d'importants ouvrages qui ont fait connaître son nom. On doit à cet érudit un recueil des *Inscriptions gauloises, romaines et burgondes de la Haute-Savoie*, où tant de textes altérés par les premiers publicateurs ont été restitués d'après des estampages pris sur les originaux par l'auteur lui-même. On a déjà loué ici le sens critique dont M. Revon a fait preuve dans ce remarquable ouvrage [1].

[1] *Revue des Soc. sav.* 4e série, t. IX, p. 289, publié en 1869.

Digitized by Google

C'est aussi dans la *Revue savoisienne* que M. Revon a commencé la publication de la *Haute-Savoie avant les Romains* dont l'interruption est regrettable, mais que l'auteur terminera certainement quelque jour. Je n'essayerai pas d'examiner ce que la *Revue savoisienne* doit d'articles intéressants à son directeur, la Société florimontane de communications à son secrétaire, le musée de dons de monuments en nature ou en fac-simile, d'empreintes, de dessins, à son conservateur. Un mot d'un de ses confrères, membre de la Chambre des députés, caractérisera mieux le rôle de M. Revon que tout ce que l'on pourrait ajouter à son éloge : « M. Louis Revon est aujourd'hui l'âme de la Société florimontane, » écrivait récemment M. Jules Philippe, longtemps secrétaire de cette compagnie et dont on aurait pu dire ce qu'il dit aujourd'hui de son successeur.

L'honorable député d'Annecy a écrit plusieurs ouvrages remarqués ; avec *Annecy et ses environs*, je n'en citerai qu'un, *Les gloires de la Savoie*, livre publié d'abord dans la *Revue savoisienne*, « que l'on ne saurait trop recommander aux esprits curieux », pour emprunter les paroles de l'auteur d'un Voyage dans la Haute-Savoie dont les louanges ne passent pas pour banales [1].

M. Jules Philippe est plus historien qu'antiquaire ; cependant nous devons témoigner de notre gratitude à l'écrivain alerte qui naguère donnait à la *Revue savoisienne* une chronique de l'archéologie que l'on ne remplacera pas facilement.

Je mentionnerai encore le premier vice-président actuel de la Société, M. l'abbé Ducis, archiviste de la Haute-Savoie, auteur de savants mémoires sur *les Voies romaines de la Savoie*, *la Vallée de Beaufort*, *le Passage d'Annibal dans les Alpes*, etc. On doit aussi au zèle et à l'érudition de M. l'abbé Ducis, qui avec M. Jules Philippe fut l'un des fondateurs de la Société, de nombreux et bons articles sur des inscriptions de tous les temps, disséminés dans la *Revue savoisienne*, ainsi que ses grands travaux qui tous d'ailleurs ont été réunis en volumes.

Si l'on pouvait remonter plus haut dans le passé de la Société florimontane, si l'on pouvait parler comme on le voudrait de ses membres, de ses correspondants et des savants étrangers dont elle accueille libéralement les communications, il resterait encore beaucoup de bons mémoires à signaler. Que de savantes notices sur les

[1] M. Francis Wey.

Digitized by Google

vestiges des âges préhistoriques, sur les antiquités des lacs ou des cavernes, sur les monuments des époques gauloise et romaine ainsi que des temps relativement modernes, ont été publiées dans la *Revue savoisienne*, où nous relevons les noms honorablement connus de MM. Morlot, Troyon, G. de Mortillet, André Perrin, Vay, François et Laurent Rabut, baron de Ravenat, Arnold Morel-Fatio, Gustave Vallier! Je renonce à regret à donner même la plus rapide énumération des travaux de ces savants; mais j'espère en avoir dit assez pour montrer que la Société florimontane a vaillamment gagné le droit de prendre rang parmi les compagnies savantes qui ont le plus efficacement contribué au progrès de l'archéologie.

Ce n'est pas la première fois non plus que le nom de la Société archéologique d'Eure-et-Loir retentit à la Sorbonne. A la première de nos solennités, en 1861, la section d'histoire décernait une médaille à cette compagnie pour le *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir* de M. Lucien Merlet; en 1865, elle lui accordait une mention très-honorable pour une notice du même savant sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thymerais; enfin l'année suivante, elle lui décernait de nouveau une médaille pour le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, dû encore à M. Merlet, qui cette fois avait eu pour collaborateur M. de Lépinois. A son tour, la section d'archéologie qui, l'an dernier, mentionnait honorablement la Société d'Eure-et-Loir, lui donne aujourd'hui l'une de ses trois médailles.

Instituée en 1856, avec la mission de favoriser la recherche, l'étude et la conservation des monuments du département, la Société archéologique d'Eure-et-Loir a publié cinq volumes de procès-verbaux, six volumes de mémoires, les trois volumes in-4° du Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, le premier volume de la Statistique du département par M. de Boisvillette, sans parler des plans de Chartres en 1750 et de Dreux en 1725, des quatre volumes de l'histoire du diocèse et de la ville de Chartres, de Souchet, et d'autres publications relatives aux sciences et à l'histoire contemporaine.

Depuis l'arrêté ministériel du 25 décembre 1872, ce n'est plus à tel mémoire déterminé, mais à l'œuvre collective des Sociétés que sont décernées nos médailles. Je suis loin de blâmer cette mesure; mais il m'est permis de faire observer qu'elle oblige le rapporteur à passer d'autant plus rapidement sur les travaux individuels qu'ils sont plus nombreux.

Digitized by Google

L'archéologie forme à Chartres une véritable phalange. Dans le recueil de la Société d'Eure-et-Loir, on trouve des travaux de MM. A. de Dion, l'abbé Hénault, de Tarragon, Bellier de la Chavignerie, le docteur Harreaux, Legrand, Gilliard, Job, autant d'amis éclairés de nos études que je dois me contenter de nommer pour réserver quelques lignes aux colonnes de la Société, à une sorte de triumvirat d'archéologues de profession, pour ainsi parler, qui ont donné des preuves exceptionnelles d'activité et dont les travaux sont nombreux et considérables à tous égards.

L'un de ces archéologues est M. A. Lecocq, membre de la Société depuis son origine, qui s'est voué corps et âme à l'étude des monuments de Chartres. Il ne se donne pas un coup de pioche dans cette ville qu'il ne soit là, conduit par l'espoir de surprendre quelques secrets de son passé. Son infatigable curiosité a souvent été récompensée; c'est ainsi qu'à la faveur d'une démolition il eut un jour la bonne fortune de découvrir, sur une muraille de l'ancien Hôtel-Dieu, de précieuses peintures du XIIIe siècle, décrites par lui dans le tome IV des *Procès-verbaux* de la Société, et c'est par cette pratique constante qu'il a perfectionné un tact ou, si l'on veut, un don de divination précieux dans notre métier.

Si l'on trouve des preuves du zèle de M. Lecocq dans les volumes de *Procès-verbaux* que je ne veux pas entr'ouvrir ici, tant je les sais remplis de faits et de notices qui m'arrêteraient malgré moi, c'est naturellement dans les *Mémoires* qu'il a publié les plus importants de ses travaux.

Dans le tome V figure une dissertation sur l'emplacement du tombeau de Fulbert, le saint et illustre évêque de Chartres. Si, comme les alchimistes, M. Lecocq n'a pas trouvé ce qu'il cherchait, il semble avoir reconnu la bonne piste, et des fouilles dans l'église de Saint-Père viendront peut-être un jour lui donner raison; en attendant, sur la route, il a fait de curieuses découvertes qui l'ont bien payé de ses peines. On lui doit encore une étude sur un très-ancien portrait peint du même prélat que l'on découvrit en 1873 dans l'église de Saint-Hilaire de Poitiers. Je nommerai aussi ses notices sur les *Horloges de Notre-Dame de Chartres*, dont il a su faire un traité de l'horlogerie au moyen âge, sur les *Hôtels de ville de Chartres*, sur *la Cathédrale et ses maîtres de l'œuvre*, sur son *Cloître* et tant d'autres pleines comme celles-ci des plus judicieuses observations.

Les travaux de M. Paul Durand méritent également les plus

Digitized by Google

sérieux éloges. Membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir depuis son origine, M. P. Durand l'a servie avec un zèle dont les procès-verbaux témoignent à chaque page, mais il lui a donné peu de travaux. C'est que cet archéologue est un artiste, c'est qu'il a le tempérament artiste, c'est qu'il est de ceux qui ne peuvent se décider à abandonner une œuvre, c'est qu'il ne sait pas se contenter. Cela vaut mieux que la trop facile satisfaction de soi-même, mais parfois c'est aussi regrettable. On arrache cependant à M. Durand quelques morceaux achevés, comme son étude sur l'image sacrée que les Grecs désignent par le mot Ἑτοιμάσια (Préparation), et qui a pour objet principal de figurer le jugement dernier par une croix placée au-dessus d'un trône qui porte le livre des Évangiles.

Le traducteur du *Manuel de l'iconographie chrétienne grecque et latine* publié en 1845 avec introduction et des notes de Didron, le voyageur érudit qui, le crayon à la main, a visité tant d'églises de l'Orient pour y étudier la symbolique chrétienne, surtout chez les Grecs, nous paraît avoir parfaitement expliqué le sens de cette représentation encore usitée de nos jours et qu'il a rencontrée en Grèce dans des églises décorées par des peintres contemporains. Cette étude est accompagnée de vingt figures représentant diverses variantes de l'*Etimasia* dessinées par M. Paul Durand, d'après les peintures originales ou d'après des manuscrits. On lira encore avec intérêt une note du même auteur sur la chapelle de la Conception à Saint-Pierre de Chartres, accompagnée de la reproduction d'une belle dalle funéraire du XIIe siècle, et un rapport sur l'église et la crypte de Saint-Martin-au-Val, à Chartres, aujourd'hui Saint-Brice.

J'arrive à M. Lucien Merlet, par qui j'aurais dû commencer; car, si je suis bien informé, c'est le véritable fondateur de la Société archéologique, qu'il a souvent présidée depuis quinze ans.

M. Merlet ne s'est pas contenté de donner à la Société les travaux historiques pour lesquels trois fois déjà elle a été couronnée dans cette enceinte, il a voulu encore lui payer tribut en monnaie archéologique. Cette compagnie doit à M. Merlet plusieurs articles sur de curieuses inscriptions du moyen âge, des notices sur l'abbaye de Coulombs, sur les boutiques du cloître Notre-Dame de Chartres, sur Gallardon, sur l'église de Saint-Aubin de Châteaudun, qui sont tout à fait de notre ressort et font honneur aux connaissances variées du savant archiviste.

Dans la Société archéologique d'Eure-et-Loir, les statuts ne sont

Digitized by Google

pas lettre morte. On l'a vu, il y est écrit qu'elle veille à la conservation des monuments du département; elle n'a jamais failli à ce devoir, le premier de tous pour une société archéologique. Si cette compagnie ne sauve pas tous ceux que le temps ou le marteau du démolisseur menacent, ce n'est pas faute d'y épargner ses peines et son argent.

On dit qu'il n'y a rien de plus éloquent que les chiffres. La Société archéologique d'Eure-et-Loir publie son budget dans ses procès-verbaux; or, en 1876, j'y vois inscrite une somme de 1,000 francs pour réparations à la Tour Guillaume.

On ferait bien d'autres observations de ce genre en parcourant ces volumes révélateurs : subventions à des fouilles, dépenses pour des expositions archéologiques en 1855 et en 1869, etc.; mais il me reste à peine le temps de féliciter la Société d'avoir institué des prix pour les instituteurs qui lui adressent les meilleurs mémoires historiques, archéologiques et statistiques sur leur commune. Je ne saurais finir l'éloge de la Société archéologique de Chartres par un exemple plus saisissant de sa haute et patriotique intelligence des besoins de notre temps.

Démembrement de l'Association bretonne, la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure reconnaît, sinon pour son fondateur, du moins pour son instigateur, un savant dont le nom restera au premier rang parmi ceux des plus illustres promoteurs de l'archéologie nationale, Arcisse de Caumont. La fondation de cette compagnie par le comte Aymar de Blois remonte à l'année 1845; mais c'est seulement en 1859 qu'elle se décida à sortir de l'obscurité où elle cacha trop longtemps ses travaux et ses bons services, par la publication d'un Bulletin dont le premier volume renferme les procès-verbaux et les mémoires des années 1859, 1860 et 1861.

Une longue expérience me l'a appris, il y a toujours profit à parcourir les recueils des Sociétés savantes, et le premier volume de la Compagnie nantaise n'est pas pour démentir cet axiome; mais si on le compare avec les derniers, on reconnaîtra que l'esprit critique et la méthode ont fait depuis vingt ans de grands progrès en Bretagne comme ailleurs.

Pour ne parler que de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, elle avait, en 1859, pour président d'honneur M. Bizeul,

Digitized by Google

un antiquaire à l'ancienne mode, dont la mémoire est respectée à bon droit, mais dont aujourd'hui il est permis de dire qu'avec beaucoup de ses contemporains il se laissait trop facilement entraîner par l'imagination. Je ne voudrais pas la proscrire absolument cette fée décevante qui joue de si méchants tours à ceux qui ne se défient pas de ses séductions; mais il ne faut pas laisser oublier les vrais principes. Si l'archéologie vit d'hypothèses, il faut à ces hypothèses des bases solides; si l'archéologie n'est, selon la définition d'un archéologue homme d'esprit[1], que *le calcul des probabilités*, un grand mathématicien, Laplace, parlant de cette science, disait : «au fond ce n'est que le bon sens réduit au calcul». On sait cela très-bien à Nantes aujourd'hui

Il suffira, pour le démontrer, de rappeler que parmi ceux des membres de la Société de Nantes et de ses correspondants, dont on trouvera des travaux archéologiques dans son recueil, on compte des savants comme MM. de la Nicollière, Marionneau, le vicomte de Kersabiec, MM. de Rochebrune, Parenteau, Ledoux, l'abbé Cahour, le révérend William Collings Lukis, le docteur Anizon, M. Damour, le lieutenant de vaisseau Arthur Martin, M. Kerviler, M. René Galles, et son président actuel, M. le baron de Wismes qui, indépendamment de son active collaboration au *Bulletin*, a donné ou dirigé de grands ouvrages sur les antiquités de la Vendée, du Maine et de l'Anjou. Je voudrais retracer les titres de ces archéologues à la gratitude de leurs émules, mais je me dois aux œuvres collectives de la Société. Je rappellerai d'abord que c'est elle qui a créé, en 1849, le musée archéologique du département de la Loire-Inférieure, lequel, grâce à ses soins persévérants, est enfin installé depuis 1856 dans un local digne de ses richesses, l'ancienne église de l'Oratoire. Sans se donner le plaisir de faire le voyage de Nantes, il est facile de se rendre compte de l'importance de ce musée.

M. Parenteau, le savant numismatiste, qui en est le conservateur à la fois honoraire et effectif, a eu le courage de s'attaquer à cette œuvre ingrate, mais méritoire, qu'on nomme un catalogue. Il a déjà donné deux éditions de celui du musée de Nantes; il n'y a qu'un reproche sérieux à faire à la seconde; car je ne parle pas des légères inexactitudes, inévitables dans les œuvres de cet ordre, que l'on a pu y signaler. Ce reproche, c'est que ce livre si utile est trop

[1] Charles Lenormant.

Digitized by Google

magnifique, qu'il a de trop belles planches et que, partant, il n'est pas à la portée de tous les visiteurs. Heureusement, il faut l'espérer, M. Parenteau en donnera bientôt une troisième édition augmentée des entrées depuis 1869, et cependant plus abordable. On aimera peut-être à connaître les monuments les plus remarquables de ce musée; on n'y voit pas sans étonnement une vénérable barque creusée dans un tronc d'arbre, trouvée dans la Loire en 1867, et l'on y admire de belles épées gauloises et romaines de bronze, une grande épée gauloise de fer et les cinq fragments de bas-reliefs antiques du château du Bouffay, dont le principal représente le combat d'un héros avec une amazone.

La série épigraphique est des plus intéressantes; elle comprend des spécimens de toutes les époques. Parmi les plus importantes inscriptions du musée de l'Oratoire, on ne peut oublier celle qui mentionne une statue et un temple élevés par le Gaulois Agedovirus, fils de Modicus, et par sa fille Toutillia, à un *Mars Mogon* ou plutôt *Mulion* (AVG. MARTI MVLIONI), selon l'excellente restitution proposée par M. Mowat dans l'un des derniers numéros de la *Revue archéologique*. On remarque aussi dans cette riche série deux inscriptions d'empereurs gaulois, l'une de Tétricus, l'autre de Victorinus, et deux de l'empereur romain Tacitus. On ne finirait pas si l'on essayait de citer seulement les plus remarquables parmi les monuments de tous genres décrits dans cet instructif catalogue : tombes, vases, débris d'édifices que la Société n'a pu préserver de la démolition, monnaies, médailles, etc. etc. Je m'arrêterai cependant pour saluer au milieu des armes un fauconneau aux armes de la ville d'Orléans, contemporain de Jeanne d'Arc, procuré au musée par M. Parenteau, qui déjà pourrait se plaindre de l'exiguïté de l'église de l'Oratoire, tant il y accumule de trésors.

C'est surtout aux fouilles qu'elle subventionne, qu'elle dirige et dont elle ne manque pas de faire connaître les résultats, c'est à la vigilance avec laquelle ses membres se font les inspecteurs bénévoles de ces grands travaux qui, en assainissant nos cités, font, à la vérité, disparaître parfois de regrettables monuments, mais qui, par une sorte de compensation, en font aussi découvrir que l'on ignorait depuis des siècles, c'est à l'influence qu'elle a su conquérir que la Société archéologique de Nantes doit la fortune rapide du musée du cours Saint-Pierre.

Il faut pourtant dire un mot des travaux de ses membres. J'aurais

Digitized by Google

voulu citer les excellents mémoires publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique*, par M. René Galles, qui a si brillamment commencé sa renommée par les explorations des dolmens et des tumulus du Morbihan; j'aurais voulu louer la sûreté de sa méthode, au moins, pour me borner à ses travaux plus récents, j'aurais voulu raconter, après cet archéologue, les fouilles de la Motte de Touvois, rappeler le parti qu'il a tiré de ce passage où Joinville nous fait assister aux obsèques, célébrées en Asie, d'un chef des Commains, dont les rites sont si semblables à ceux des Celtes. J'aurais voulu parler des fouilles de Dissignac avec MM. Arthur Martin et René Kerviler, de celles de Saint-Donatien à Nantes, si bien exposées par MM. Petit, Anizon, R. Kerviler et l'abbé Cahour; mais, je l'ai déjà dit, nous n'avons pas le temps d'être justes, et je ne m'arrêterai qu'au dernier volume des bulletins de la Société archéologique que j'ai sous les yeux, le XVe, celui qui porte la date de 1876. L'archéologie y est bien et largement représentée. M. l'abbé Cahour y a inséré une bonne étude sur le baptistère primitif de la cathédrale de Nantes, découvert par lui dans la cour de l'évêché, à la faveur des travaux nécessités par l'agrandissement de la place Saint-Pierre; M. Damour, des notes sur la roche de Roguedas considérée au point de vue minéralogique, qui se rattachent à l'archéologie en éclairant la question de la provenance de la matière des haches celtiques, traitée antérieurement par le savant ecclésiastique; M. Marionneau, l'inventaire d'une collection d'antiquités formée à Vertou; enfin M. René Kerviler et M. le baron de Wismes, des mémoires qui empruntent un intérêt exceptionnel à l'importance des sujets qui y sont traités avec un talent qui d'ailleurs ne fait défaut à aucun des membres de la Société.

Le mémoire de M. le baron de Wismes est intitulé *Le tumulus des trois squelettes à Pornic.* C'est le récit, peut-être trop développé, mais vivement enlevé, de l'exploration de ce tumulus, l'un des plus remarquables que l'on ait découverts depuis longtemps, faite, en 1875, sous la direction du narrateur et sous les auspices de la Société archéologique et du conservateur du musée de Nantes. Ce qui fait l'intérêt capital de ce tumulus, c'est d'abord la présence des trois squelettes qui lui ont valu son nom; on sait qu'on trouve rarement des squelettes humains dans les tumulus, et que, en Bretagne, où l'on en a tant fouillé, on n'en a pas encore rencontré d'entiers, mais seulement des ossements, et ceux-ci en petit nombre;

Digitized by Google

c'est ensuite que l'on a constaté dans le tumulus l'existence de six caveaux funéraires. A ceci, il faut ajouter que, dans une seconde campagne, M. de Wismes reconnut sur des pierres verticales du tumulus des signes analogues à ceux observés depuis longtemps dans le Morbihan, à Gavrinnis ou à Locmariaker. Avec un heureux à-propos, M. de Wismes a pris pour épigraphe ces vers que le chantre des *Harmonies* adressait, il y a cinquante ans, à d'autres signes mystérieux[1] :

Et vous, dont nous cherchons les lettres symboliques,
D'un passé sans mémoire incertaines reliques,
Mystères d'un vieux monde en mystères écrits!

Les signes gravés sur les dolmens du Morbihan et de la Loire-Inférieure trouveront-ils un Champollion ou un Burnouf? Il n'en faut pas désespérer : tel est l'avis de M. de Wismes; mais il n'y a rien de plus à en dire aujourd'hui.

Ce n'est pas à des philologues de génie comme Champollion jeune et Eugène Burnouf qu'on pourrait demander l'explication d'un autre mystère, la solution du problème posé par le mémoire de M. René Kerviler, intitulé : «L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire-sur-Loire, étude archéologique et géologique.» La dernière de ces épithètes suffit à montrer que ce n'est pas davantage à nous autres antiquaires qu'il appartient de déclarer si, oui ou non, ce problème est résolu. Nous ne pouvons que mesurer la portée de la découverte sur laquelle il s'appuie, découverte qui, si elle conquiert l'assentiment des juges compétents, «aura sur les études préhistoriques une influence décisive».

Membre de la Société archéologique de Nantes depuis 1873, M. Kerviler lui avait déjà donné, on l'a vu, de sérieux travaux, lorsqu'il fut chargé, comme ingénieur, de diriger le creusement du bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire. M. Kerviler était donc parfaitement préparé pour faire profiter l'archéologie des aubaines que promettait cette mission. Il ne manqua pas à sa bonne fortune. Son attention une fois éveillée par la rencontre dans les alluvions vaseuses de la Loire de crânes dolichocéphales et d'autres vestiges d'objets généralement considérés comme remontant aux âges les

[1] *Harmonies poétiques et religieuses*, VIII. Jéhovah. (Tome III des Œuvres complètes de Lamartine, édit. de 1837, p. 217.)

Digitized by Google

plus reculés, M. Kerviler se livra à des observations méthodiques et à des calculs qui le conduisirent à constater que « les couches d'alluvions qui avaient été déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois. »

On n'analysera pas le mémoire de M. Kerviler; il n'est ici personne qui ne le connaisse. Dans cette enceinte, l'an dernier, à pareil jour, le Ministre de l'instruction publique, dont je viens d'emprunter deux fois les paroles, M. Waddington [1], faisait un lumineux résumé de la théorie de M. Kerviler, laquelle ne s'est pas produite seulement dans le *Bulletin* de la Société de Nantes, mais que l'on a pu étudier aussi dans la *Revue archéologique*, où a été réimprimé le mémoire du savant ingénieur, et qui, en outre, a été exposée dans diverses revues, notamment dans la *Revue des sciences*, la *Revue scientifique*, la *Revue des Sociétés savantes*, et d'autres recueils encore. Il suffira de rappeler que, selon M. Kerviler, il est possible de dater les vestiges des âges préhistoriques au moyen de calculs basés sur la régularité avec laquelle se forment les couches d'alluvions où l'on retrouve ces vestiges à côté de monuments d'époques historiques, à dates certaines, comme une monnaie de Tétricus, l'éphémère césar gaulois. Suivant M. Kerviler, la Loire vient de nous apporter un véritable *chronomètre préhistorique;* cette expression a été empruntée par M. Kerviler à M. de Quatrefages, qui s'en est servi dans le beau livre sur l'espèce humaine, où le savant académicien déclare que « jusqu'à présent, il a été impossible de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées, soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et que l'on n'a aucun moyen de déterminer les accroissements annuels ainsi formés ».

M. Kerviler aurait-il trouvé ce moyen? Peut-on fixer avec lui à un maximum de 6,000 ans avant notre ère le commencement des alluvions de la Loire, et, par conséquent, de la période géologique actuelle? Je viens de le dire, il n'appartient pas à la section d'archéologie de répondre à une telle question. Du reste, M. Kerviler n'a pas terminé ses sondages; d'un autre côté, la commission nommée *ad hoc* par l'Académie des sciences n'a pas encore déposé son rapport; il faut donc attendre; toutefois, dès à présent, nous pou-

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 343.

Digitized by Google

vons féliciter M. Kerviler de la courageuse persévérance avec laquelle il s'acharne à demander leurs derniers secrets aux immenses profondeurs des vases de la Loire, et remercier la Société qui a donné place dans son recueil au mémoire sur l'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire.

Lorsque j'aurai dit, à l'honneur de cette compagnie, que comme celle qui siège à Chartres, elle a institué des prix pour les instituteurs, je la quitterai sans trop de regrets pour adresser, au nom de la section d'archéologie, quelques paroles de souvenir et d'encouragement à plusieurs Sociétés savantes qui lui paraissent mériter d'être particulièrement mentionnées. De la Société éduenne, de l'Académie du Gard, de la Société d'émulation du Doubs, de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, de la Société archéologique de Constantine, déjà couronnées dans nos solennités, certaines à plusieurs reprises, je ne dirai qu'un mot : ces Sociétés se maintiennent au premier rang. Après elles, nous donnerons encore une mention au Comité archéologique de Senlis, à la Société archéologique de Bordeaux et à la Commission archéologique de Narbonne.

La dernière de ces compagnies, qui, en 1874, recevait une de nos médailles en témoignage de gratitude pour le sauvetage, opéré par ses soins, de centaines d'inscriptions romaines, n'avait encore rien publié. Elle vient de rompre ce regrettable silence, en faisant paraître le premier volume d'un *Bulletin* qui inaugurera chez elle une ère nouvelle. A la vérité, dans ce volume, l'archéologie n'est représentée que par une notice de M. Berthomieu sur le musée, toujours menacé, de Lamourguié; mais à l'avenir on fera certainement une plus grande place aux antiquités dans le recueil d'une compagnie dont le domaine est le territoire d'une colonie romaine.

Nous mentionnerons encore avec honneur la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc, où le progrès s'accentue de jour en jour davantage; puis la Société des antiquaires du Centre, à Bourges. Cette compagnie, qui semblait sommeiller depuis 1875, vient de lancer coup sur coup deux volumes très-bien remplis, et en promet un troisième pour 1879. C'est une véritable renaissance que nous saluons avec la plus vive satisfaction.

Il est enfin une compagnie, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, que la section d'archéologie ne peut négliger, bien qu'elle ait reçu l'an dernier l'une des médailles de la section

Digitized by Google

d'histoire. Chez elle, les historiens sont archéologues, et les archéologues historiens. On citerait bien des noms à l'appui de cette assertion. Je n'en prononcerai qu'un, celui de M. Guigue, savant sur lequel des travaux hors ligne ont attiré depuis longtemps l'attention des deux sections du Comité, et que la section d'archéologie a désigné cette année tout particulièrement à la haute bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique[1].

Pour parler d'abord des travaux donnés par M. Guigue à la Société littéraire, je me contenterai de nommer ses beaux mémoires sur la topographie de Lyon et sur les voies romaines du Lyonnais et pays circonvoisins, mais je m'arrêterai sur un travail qui date des débuts de la carrière du laborieux archiviste de la ville de Lyon. Élève de l'École des chartes, M. Guigue avait pris pour sujet de sa thèse les causes de la dépopulation de la Dombes. Persuadé à priori que c'était aux innombrables étangs qui jadis couvraient cette contrée, qu'il fallait attribuer son insalubrité et, par conséquent, sa dépopulation, M. Guigue rechercha l'histoire de ces étangs, tant dans les documents qu'à l'aide d'observations sur le terrain. Il reconnut bientôt et démontra que la plupart de ces étangs, sous lesquels il constata souvent que de vieux chemins venaient se perdre, avaient été créés par la main de l'homme. A la suite de guerres féodales longues et meurtrières qui diminuèrent les bras dans des proportions inouïes, les seigneurs furent amenés à remplacer leurs revenus en céréales par l'établissement d'immenses viviers qui augmentèrent rapidement la dépopulation commencée de la Dombes, en y acclimatant les fièvres paludéennes.

La thèse de M. Guigue eut la fortune singulière de devenir le mémoire à consulter distribué aux Chambres, lors de la discussion de la loi du 21 juillet 1856, sur la licitation des étangs dans le département de l'Ain. En rendant la licitation obligatoire en tous cas, en simplifiant les formalités qui, en raison de la constitution particulière de la propriété des étangs, en rendaient la transmission et l'expropriation difficiles, et, par conséquent, entravaient le desséchement de ces foyers de pestilence; en encourageant le desséchement par une prime, la loi Bodin a exercé et exerce encore la plus heureuse influence sur la salubrité de la Dombes, dont les populations, jadis décimées par la fièvre, voient tous les ans re-

[1] Voyez plus haut, p. 150.

Digitized by Google

culer le fléau auquel la culture a déjà arraché la moitié de son empire.

Voilà un service d'importance capitale que l'on doit aux sciences historiques. Certes, ces sciences en ont rendu bien d'autres; mais ne semblera-t-il pas que l'influence des travaux d'un jeune paléographe, à peine sorti des bancs de l'école, sur une résolution législative, est un exemple frappant entre tous de l'utilité pratique d'études que l'on a quelquefois considérées comme un luxe de l'esprit qu'il ne faudrait pas trop encourager?

Grâce au développement incessant de l'instruction publique qui va pénétrer jusque dans les hameaux les plus écartés du territoire national, et aussi à la croisade dirigée par les Sociétés savantes contre le fléau de l'ignorance, bientôt il ne sera plus besoin de combattre certaines erreurs, de préconiser certaines vérités devenues banales; mais il est encore opportun aujourd'hui de répéter que les progrès du bien-être général et de la civilisation sont indissolublement liés à ceux de toutes les sciences.

Digitized by Google

Discours de M. Alfred Darcel, secrétaire pour les travaux des Sociétés des beaux-arts.

Messieurs,

Les Sociétés des beaux-arts des départements, assimilées aux Sociétés savantes de même origine par une décision ministérielle du 28 avril 1876, ont tenu l'an dernier leurs premières réunions sous les auspices de la commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France. Elles se sont réunies cette année sous la direction d'une commission permanente près la direction des beaux-arts, chargée de correspondre avec elles et de centraliser leurs travaux, commission instituée par un arrêté en date du 6 novembre 1877, et qui n'est autre que la première dont les cadres ont été élargis.

Aussi M. le Ministre a-t-il voulu qu'elle pût s'affilier les membres des diverses Sociétés d'art qui lui avaient prêté un actif concours et a-t-il, sur sa présentation, nommé :

Membre non résidant : M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire.

Membre honoraire : M. E. Marcille, conservateur du musée de peinture d'Orléans.

Membres correspondants : MM. Mollière, président de la Société des amis des arts de Lyon; George, architecte, membre de la Société archéologique de Lyon; Gaston le Breton, conservateur du musée céramique de la ville de Rouen, membre de la Commission d'antiquités de la Seine-Inférieure.

Maintenant, Messieurs, il nous faut vous faire connaître quels ont été les travaux accomplis par la commission permanente près la direction des beaux-arts pendant l'année qui vient de s'écouler, tant par elle-même que par les Sociétés d'art ou les membres de ces sociétés dont elle a centralisé les travaux.

La question de l'enseignement du dessin, qui est une de ses préoccupations, si elle n'est point un des objectifs de son action, abordée dans nos réunions de l'an dernier, est revenue dans nos réunions d'hier.

M. Charvet, président de la Société archéologique de Lyon, en nous racontant les origines et les vicissitudes de l'enseignement du dessin dans la ville qu'il habite; M. Noël, architecte, membre de

Digitized by Google

la Société des amis des arts d'Orléans, dans une étude sur les arts industriels au moyen âge et à l'époque moderne, ont touché tous deux à cette question par un côté particulier, celui par lequel l'art touche à l'industrie.

Question grosse de difficultés et qui appelle une réforme presque radicale de l'enseignement dans les méthodes, les modèles et les professeurs.

Il semble que l'enseignement du dessin ne doit plus être abandonné à des peintres sans talent ou sans clientèle, mais confié à des professeurs créés dans les écoles normales de dessin, comme il y a des écoles normales pour les professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

Or, ces écoles existent avec un enseignement varié, où les applications de l'art à l'ornement et, par suite, à l'industrie occupent une place. C'est en premier lieu l'École nationale des beaux-arts, qui donne aujourd'hui des diplômes à ceux de ses élèves qui ont satisfait à certaines conditions d'examen; c'est ensuite l'École nationale des arts décoratifs que l'énergique action de son nouveau directeur a ramenée aux conditions de son origine, lorsque Bachelier l'a fondée en 1766.

Les modèles appellent une réforme qui est déjà dans les esprits et qui sera dans les faits lorsque ceux qui dispensent les budgets, du haut en bas de l'échelle des pouvoirs, auront compris que le dessin n'est point un art d'agrément, mais un instrument, comme toute science acquise.

L'abandon presque exclusif des gravures, des lithographies et des photographies, que les élèves copient plus ou moins servilement pendant des années entières sans en tirer aucun fruit, est résolu, et la bosse doit leur être substituée.

S'il faut de l'argent pour créer ce nouveau matériel, il y a aussi un choix à faire. Les modèles qui, jusqu'ici, sont à la disposition des écoles, ne sont ni assez simples ni assez accentués pour des commençants, que l'on fait presque débuter par l'étude du relief.

Il y a là un desideratum qu'ont reconnu tous ceux qui ont eu à s'occuper des écoles élémentaires de dessin, que nous indiquons sans vouloir y insister.

Les méthodes seront une conséquence du changement de la nature des modèles. Il n'y aura qu'un programme à établir.

En résumé, ce que demandent tous ceux que préoccupe l'en-

Digitized by Google

seignement du dessin, tant à Paris que dans les départements, c'est qu'il y ait dans chaque ville importante une école bien organisée dans laquelle on formera des artisans habiles à manier le crayon ou l'ébauchoir, dans laquelle on les nourrira de l'étude de l'art qu'ils devront pratiquer, ainsi qu'on le faisait jadis dans l'atelier du patron au temps des corporations dont on parle un peu trop peut-être aujourd'hui.

Du reste, M. le Directeur des beaux-arts, dans le discours qui a inauguré nos réunions de cette année, nous a annoncé que M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts allait apporter une solution prochaine à cette question de l'enseignement du dessin dans un projet de loi qu'il élabore.

Si cet enseignement doit avoir surtout pour objet de donner des forces nouvelles à notre industrie française en aiguisant son goût, personne ne songe à couper les ailes de ceux qui, voulant ou pouvant voler plus haut, entreront dans la pléiade des artistes qui sont l'honneur de notre art national.

Pour ceux-ci, dont la province fait souvent compléter l'éducation à Paris, nous avons dit qu'il fallait que la province les ramenât à elle par les travaux d'art qu'elle pouvait avoir à faire exécuter.

L'administration des beaux-arts, ajoutions-nous, était disposée à les y aider. Aujourd'hui, cette aide lui est officiellement promise par une circulaire adressée par M. le Ministre aux préfets de nos départements.

L'invitation qui y est faite ne restera pas lettre morte. Plusieurs administrations municipales se sont émues, et nous en savons une qui, sollicitée déjà par son conseil municipal, va faire appel au bon vouloir de l'administration des beaux-arts, afin d'obtenir son concours dans la décoration d'un musée-bibliothèque qu'elle construit.

Nous ne sommes pas dans le secret des administrations municipales et préfectorales de France, mais nous sommes assurés que partout où un monument se bâtit ou se bâtira, qu'il soit nécessaire ou seulement possible de décorer, le concours de l'administration des beaux-arts sera sollicité, et que celle-ci, autant que la chose sera possible, chargera du travail un artiste que la ville, le département ou la région, pour ne pas dire la province, aura envoyé se perfectionner à Paris où il sera resté.

Et il est à espérer que ce missionnaire du grand art, prenant de

Digitized by Google

nouvelles forces au contact du sol natal, laissera à ses concitoyens une œuvre plus forte, témoignage de son talent, de sa science ou de son génie.

Il nous reste à vous parler, Messieurs, des travaux accomplis par la commission à laquelle nous vous demandons la permission de restituer ici son titre primitif de commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France, soit par ses membres, soit par ses correspondants.

Pendant les trois réunions que nous venons d'avoir ensemble, plusieurs d'entre vous nous ont indiqué ce qu'avaient fait les Sociétés d'art ou d'archéologie dont ils sont membres, comment les travaux avaient été distribués et entrepris, et ce qu'ils comptaient faire encore.

M. le chanoine Debaisne, le réellement savant archiviste du département du Nord; M. E. Jolibois, pour le département du Tarn; M. l'abbé Julien Laferrière, pour la Charente-Inférieure; M. de Saporta, pour la ville d'Aix; M. l'abbé Cheyssac, pour la Dordogne, et M. Parrot, pour l'Anjou, nous ont chacun renseignés. Ils nous ont appris, de plus, que le travail de l'Inventaire provoquait d'autres travaux qui, s'ils ne rentrent pas dans le cadre officiel d'une façon absolue, en ce sens qu'ils le dépassent, soit par des développements plus considérables donnés à la partie historique ou descriptive, soit par l'adjonction de la représentation des monuments décrits, sont toujours les bienvenus. Ils constatent, en effet, et d'une façon plus complète, l'existence de ce que possède le domaine public de la France : État, département ou commune.

Ce sont les richesses d'art appartenant au domaine public seul que nous inventorions. Nous le répétons ici après l'avoir dit dans une de nos réunions d'hier, afin de bien le préciser dans l'esprit de ceux où ce point était resté douteux. Quant à ce que possèdent les particuliers, l'État n'a point le droit d'y jeter un regard, même pour en constater l'existence. Ce sont choses meubles ou immeubles qui peuvent changer de propriétaire ou même disparaître, sans que ses représentants aient autre chose à exprimer qu'un regret.

Pour ce qui regarde l'Inventaire publié par la direction des beaux-arts, il comprend aujourd'hui :

27 monographies d'églises de Paris;

10 monographies de monuments civils de Paris;

15 monographies de monuments des départements, parmi les-

Digitized by Google

quels figurent les musées d'Orléans, de Montpellier et de Chalon-sur-Saône, avec les églises et les hospices.

Les travaux parvenus à la Commission concernent les musées d'Angers, de Nantes et de Tours, ainsi que 300 inventaires d'églises des départements d'Indre-et-Loire, du Rhône, du Loiret, du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Isère, etc., et 100 inventaires de bibliothèques.

L'élan est donné maintenant, et nous espérons que les documents arriveront à la direction des beaux-arts, assez abondants pour que les volumes puissent se succéder à de courts intervalles.

Sans se laisser distraire du travail de recensement pour lequel elle avait été fondée, la commission a consacré de nombreuses séances à l'organisation de l'exposition de portraits historiques nationaux qui doit faire partie de l'Exposition universelle.

Disons-le tout d'abord : vous nous avez, Messieurs, singulièrement facilité notre tâche par les expositions rétrospectives que vous avez organisées depuis une dizaine d'années sur presque tous les points de la France.

Munie des catalogues que vous en avez rédigés, la commission a su à qui s'adresser à coup sûr, et elle a trouvé des intermédiaires bienveillants dans ceux d'entre vous qui s'étaient le plus activement occupés d'organiser ces expositions.

Sur 1,500 portraits examinés par elle ou par ses correspondants, 800 portraits lui ont été confiés par 500 prêteurs, villes, évêchés, églises ou particuliers. La plupart sont déjà parvenus à Paris, et le reste s'y achemine, pris sur place par un agent sûr, qui a déjà transporté à Londres, à Vienne et à Philadelphie nos expositions françaises des beaux-arts.

Parmi une foule d'œuvres intéressantes, charmantes ou magnifiques, qui nous montrent les traits des souverains, des seigneurs, des grandes dames et des belles dames, des hommes d'épée, de robe et de tribune, des littérateurs, des artistes et des financiers de la France, depuis le XVIe siècle, et même au delà, jusqu'à 1830, vous verrez quelques peintures célèbres : le *Buisson ardent*, de la cathédrale d'Aix, et le triptyque de Moulins. Quant à celui de l'hôpital de Beaune, s'il ne se doit pas trouver parmi les portraits historiques, c'est qu'il sera exposé temporairement dans une des salles du Louvre, débarrassé de ses trop pudiques repeints et scrupuleusement restauré sous la surveillance de M. le Directeur des musées

Digitized by Google

nationaux. Il ne sera pas tel, cependant, qu'il fut peint pour le chancelier Rolin et Guigone de Salins, mais dédoublé dans son épaisseur, de telle sorte qu'il se présentera du même coup ouvert et fermé.

La province, vous le voyez, Messieurs, contribuera pour une large part, pour ce qui nous concerne plus spécialement, au magnifique spectacle auquel Paris convie la France, l'Europe et le monde. Nous vous remercions pour l'aide que vous nous avez donnée, sachant bien que la plupart d'entre nous ont, comme vous, leurs attaches les plus profondes dans la province, et que, pour habiter Paris, nous n'en sommes pas moins des provinciaux, en rupture de ban il est vrai.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du mercredi 24 avril 1878.

Président, M. Léopold Delisle; vice-président, M. Alfred Maury. — Assesseurs, MM. les Présidents de la Société d'émulation du Doubs, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen.

La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, par M. l'abbé Arbellot, président de la Société archéologique du Limousin.

Après avoir dit que les historiens modernes, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, ont suivi le récit du chroniqueur anglais, Roger de Hoveden, l'auteur du mémoire montre que cet historien a écrit une légende plutôt qu'une page d'histoire, et il signale les erreurs suivantes qui ont été reproduites par les historiens:

1° Ce n'est pas Bertrand de Gourdon qui a blessé Richard, mais un chevalier nommé Pierre Basile : et il le prouve d'abord par un chroniqueur limousin, Bernard Itier, dont la note sur la mort de Richard se trouve à la suite de la chronique de Geoffroy de Vigeois, et ensuite par le témoignage de Raoul de Dicet, historien anglais du temps, et par celui de Mathieu Paris.

2° Bertrand de Gourdon n'a pas été écorché vif et pendu par l'ordre de Mercaders, puis que, dix ans plus tard, Bertrand de Gourdon faisait partie de l'expédition contre les Albigeois, puisque d'autres actes authentiques, jusqu'en 1230, prouvent qu'il était encore vivant.

3° La revendication du trésor de Châlus n'est pas la véritable cause du siège de Châlus. La véritable cause, c'est que le vicomte de Limoges avait trahi Richard, son seigneur suzerain, en faisant un traité d'alliance avec Philippe-Auguste.

4° La blessure de Richard n'est pas indiquée d'une manière exacte par les divers historiens : les mieux informés disent que Richard fut blessé à l'épaule gauche.

5° Les entrailles du roi n'ont pas été ensevelies à Charroux, comme le dit Roger de Hoveden, ni à Poitiers, comme le préten-

Digitized by Google

dent d'autres historiens, mais à Châlus, comme le dit Mathieu Paris avec d'autres écrivains du temps.

6° Des chroniqueurs du XIVe siècle, Jean Brompton et Henri Knyghton disent que Richard mourut entre les bras de Gautier, archevêque de Rouen; c'est une erreur qu'il faut ajouter à celles qu'a commises Roger de Hoveden. Richard fut assisté à ses derniers moments, comme le raconte Raoul Coggeshale, par Milon, abbé de l'abbaye cistercienne du Pin, près de Poitiers. Milon, chapelain de Richard, l'avait accompagné à la croisade.

La législation des petites écoles, par M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas.

Dans de précédentes lectures, M. Maggiolo a établi l'existence des *petites écoles* sous l'ancienne monarchie, leur nombre, leur importance, la condition matérielle et morale des maîtres chargés de leur direction. Aujourd'hui, pour compléter l'œuvre de réparation, de justice, de patriotisme, qu'il poursuit avec une infatigable activité, il a analysé un important mémoire sur le droit public et sur la nature, le caractère, les transformations successives de la législation des petites écoles, depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution française.

Les capitulaires, les édits, les ordonnances des empereurs et des rois, les canons des conciles, les statuts des synodes, les actes et les mandements des évêques, les arrêts du Parlement et du Conseil d'État lui ont permis d'affirmer que jamais, dans notre France, l'autorité civile et religieuse n'a négligé l'éducation populaire, ce grand intérêt d'ordre social. M. Maggiolo a terminé son résumé rapide et animé par ces paroles : «Depuis votre dernière session, a-t-il dit, M. le Ministre de l'instruction publique m'a confié la mission d'exposer la situation de l'enseignement primaire avant 1789. J'aurai l'honneur, l'an prochain, de placer sous vos yeux les résultats de cette vaste enquête; je profite aujourd'hui de la solennité de cette réunion pour exprimer ma vive et profonde gratitude à tous ceux qui m'ont prêté leur concours, en cette œuvre de patience, en particulier à ces dignes instituteurs qui, au nombre de plus de quinze mille, ont consulté les archives et les registres de leurs communes pour m'adresser des chiffres, des notices, des mémoires, des documents inédits qui jettent la plus vive clarté sur le passé des écoles.»

Digitized by Google

La mort de François Ier et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris, par M. Auguste Castan, secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

Jean de Saint-Mauris, originaire de Dôle, avait été membre du Parlement de cette ville, puis du Conseil supérieur des Pays-Bas, lorsque Granvelle, alors directeur suprême de la politique de Charles-Quint, le fit envoyer à Paris, vers la fin de l'année 1544, en qualité d'ambassadeur impérial près la cour de France. Il eut pour principale mission de mander à Granvelle rapidement et secrètement tous les symptômes concernant la maladie du roi et les premières dispositions de son successeur. Sept dépêches confidentielles de cette nature nous sont parvenues. D'après tous les historiens, la dernière maladie de François Ier eut comme point de départ la nouvelle que ce monarque reçut du trépas de Henri VIII, roi d'Angleterre : « duquel trespas, dit Martin du Bellay, le roy porta grand ennuy, tant pour l'esperance qu'il avoit de faire ensemble une alliance plus ferme qne celle qu'ils avoyent commencée que parce qu'ils estoyent presque d'un aage et de mesme complexion, et eut doute qu'il fut pour bien tost aller après; mesme ceux qui estoyent près sa personne trouvèrent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'auparavant. » Ce récit, dit M. Castan, ferait supposer que François Ier, miné par un mal qui était le fruit de ses débauches, aurait encore été capable d'un regret généreux et d'un chagrin sincère. Cette illusion est détruite par le témoignage de Jean de Saint-Mauris. Il en résulte, au contraire, que le roi commença par se réjouir de la mort de Henri VIII. Ce fut une terreur superstitieuse qui changea subitement cette gaieté en « une misérable crainte de mourir ». François Ier fut en cette disposition dès que « ung gentilhomme anglais luy vint naguere declairer le trespas du feu roy d'Angleterre et dict de sa part, selon qu'il avoit ainsi enjoinct à l'article de la mort, qu'il deust penser *qu'il estoit malade comme luy;* laquelle admonition l'estonna des lors et advint que au même instant il tomba malade. » Henri VIII avait-il réellement songé à terrifier ainsi son ancien rival devenu son allié, ou bien l'émissaire anglais s'était-il ingénié à tirer vengeance de la joie mal déguisée que la mort du roi d'Angleterre avait fait éprouver au roi de France ?

Digitized by Google

Quel qu'ait été l'auteur de la cause, l'effet se produisit sans trop tarder.

Les lettres de Saint-Mauris donnent à ce sujet des détails qui semblent prouver que le roi de France avait été fortement ému de cette espèce d'ajournement pour le suivre que lui avait donné le roi d'Angleterre. La fièvre qui le prit ne l'abandonna plus. Jean de Saint-Mauris informa Granvelle de sa mort: « Le penultième du mois de mars passé le roy morust à Ramboillet d'une fiebvre que luy avoit duré trente jours. Il fut ouvert après sa mort et trouva l'on une apostume en son estomach, les roignons gastez et toutes les entrailles pourries; et sy avoit la partie du gousier enchancrée, le polmon y a quelque peu entamé. » L'ambassadeur expose ensuite quels furent les sentiments éprouvés par les divers personnages de la cour, et principalement la reine, le dauphin, la duchesse d'Étampes, Diane de Poitiers, etc.

Des dépêches de Charles-Quint, citées par M. Castan, sont assez curieuses. Dans les premières, l'empereur fait dire au nouveau roi que la mort de François Ier lui cause « tres grand desplaisir pour y avoir perdu ung si bon frere et amy »; mais dans une dépêche secrète, apportée par le même gentilhomme, Charles-Quint autorise Jean de Saint-Mauris à dire à sa sœur « qu'elle peult bien penser que la lettre (officielle qu'il lui écrit) est faicte a droit propos pour la monstrer, si besoing estoit, car elle n'a grande occasion de si fort sentir le trespas dudit feu roy selon le peu d'intérêt qu'il luy portoit et le mauvais traictement qu'elle en recevoit. »

Par ce rapprochement assez piquant, il est aisé de voir quelle distance peut quelquefois exister entre la traduction officielle et l'expression véridique d'un même sentiment; aussi conclurons-nous en recommandant, au point de vue de la sincérité de l'histoire, l'entreprise d'un recueil des dépêches diplomatiques écrites, comme celles de Jean de Saint-Mauris, pour contredire les allégations conventionnelles des chancelleries ou rectifier les échos légendaires de la renommée.

Le Guet de la milice bourgeoise à Troyes, par M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube.

Sous la domination des comtes de Champagne, tous les habitants de la ville de Troyes étaient tenus au service militaire. Des chartes de 1230 et de 1242 en affranchissaient seulement les hommes âgés

Digitized by Google

de plus de soixante ans. Le comte promettait, en outre, de ne les appeler «en l'ost et la chauvauchée» que pour le soutien de ses propres intérêts. Quoique la ville ne fût point régulièrement constituée en commune, les habitants ne purent désormais être emmenés «pour courre ou assaillir leurs voisins» sans le consentement des élus du commun. Mais si le service militaire extérieur cessa d'être exigé d'eux, ils restèrent toujours chargés de la garde de leurs portes et de leurs murailles.

En 1316, leurs députés avaient sans doute été du nombre de ceux qui demandèrent à Philippe le Long de «garnir d'armeures» les bonnes villes et de placer dans chacune d'elles, à leurs dépens, un capitaine qui saurait les commander et les défendre. Le privilège auquel les habitants s'attachèrent le plus consistait à confier leurs portes et leurs murailles à la surveillance exclusive de quatre notables.

Aussitôt que l'on commence à discerner l'organisation militaire de la ville de Troyes, elle apparaît en même temps comme un système de division municipale. Cette organisation mixte n'était pas spéciale à la capitale de la Champagne. Même au moyen âge, si les lois ne sont pas générales, si elles manquent de ce caractère d'unité qui les distingue aujourd'hui, les institutions n'en ont pas moins des caractères communs, qui dérivent de l'état social, moral, politique et économique des populations.

La ville de Troyes était, au XIVe siècle, divisée par quartiers : chacun d'eux tirait son nom d'une des quatre portes de la ville, Belfroi à l'ouest, Croncelo au sud, Saint-Jacques à l'est, Composté au nord. Cette division persista jusqu'à la Révolution de 1789, avec le caractère à la fois militaire et communal qui lui fut donné dès l'origine. Chaque quartier était subdivisé d'abord en un certain nombre de connétablies, ensuite en dizaines. En 1401, les hommes aptes à porter les armes dans les quatre quartiers étaient placés sous les ordres de soixante dizainiers. En 1483, chaque quartier est divisé en un certain nombre de sizaines et de dizaines : les sizainiers commandent aux *hommes de fer* et les dizainiers aux *hommes de pourpoint*. Aux compagnies des bourgeois vinrent s'adjoindre, dans la seconde moitié du XVIe siècle, des compagnies recrutées dans les faubourgs taillables et non taillables.

Philippe le Long avait chargé, en 1316, les baillis d'élire dans les villes, «par le conseil des bourgeois,» les hommes capables de

Digitized by Google

tenir des chevaux et des gens d'armes et de les armer. Ces hommes étaient relativement peu nombreux. Ceux qui étaient appelés à faire le guet formaient au contraire la majorité, sinon la totalité «des chefs d'hostelz», de maison ou de famille. La liste des hommes de fer ou de pourpoint est en même temps la liste des contribuables pour les impositions royales ou communales. Les premiers, placés dans les dizaines ou les gardes, payent les taxes les plus fortes; les seconds, inscrits dans les dizaines, payent des cotisations minimes et quelquefois même en sont exemptés pour cause d'indigence. Le recensement des uns et des autres avait une réelle importance. Il ne pouvait être fait à la légère.

En principe, tous les habitants devaient personnellement le service du guet, sauf quelques exceptions. L'exemption accordée aux membres du clergé est une de celles qui suscitèrent le plus de difficultés et de contestations. Le mémoire de M. Babeau contient à ce sujet d'intéressants détails, ainsi que sur les amendes et les diverses punitions encourues par les habitants qui se dérobaient à l'accomplissement de leur devoir. Le service du guet imposait d'assez lourdes charges : il devint plus régulier lorsque l'organisation militaire donna à la milice plus de force et d'unité.

Après avoir subi bien des phases, exposées par l'auteur du mémoire, la milice se trouvait en pleine décadence au moment de la Révolution. On demanda la suppression des offices, les élections des officiers comme avant 1694, et le rétablissement de quelques-uns de leurs privilèges. Le mouvement de 1789 donna satisfaction à quelques-unes de ces réclamations. Il rendit une vie nouvelle à la milice par la création de la garde nationale, qui conserva ses cadres en les élargissant.

L'Espagne a-t-elle exercé une influence artistique dans les Pays-Bas? Étude historique, par M. l'abbé Dehaisnes, président de la Commission historique du département du Nord.

C'est une opinion généralement accréditée que l'Espagne aurait exercé, en ce qui concerne les édifices publics et privés, une influence artistique sur les Pays-Bas. Cette opinion est acceptée comme un axiome par l'ensemble des habitants de la Belgique actuelle et des anciennes provinces de Flandre, d'Artois et de Hainaut. A Bruges, à Gand, à Lille, à Arras, on répète depuis longtemps que

Digitized by Google

les beffrois, les maisons à pignon crénelé et la plupart des édifices anciens sont des constructions espagnoles.

L'étude des édifices, des objets d'art et des musées du nord de la France et de la Belgique, des recherches opérées dans les dépôts d'archives de la même contrée et dans les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de l'art ont conduit l'auteur du mémoire à une opinion diamétralement opposée à celle qui est généralement reçue.

L'erreur historique qu'il se propose de détruire provient surtout de ce que l'on a attribué au gouvernement de Charles-Quint, de Philippe II et des archiducs une action puissante dans les Pays-Bas. Mais il faut remarquer que presque tous les grands officiers chargés par ces souverains des différentes parties de l'administration n'étaient pas des Espagnols, et que le plus grand nombre, au contraire, appartenaient aux provinces du Nord. Il y a quelque chose de plus: c'est que les architectes, les sculpteurs et les peintres des souverains et des gouverneurs généraux espagnols, dans les provinces des Pays-Bas, étaient tous de ces provinces.

Lorsque la domination espagnole s'établit dans les Pays-Bas, au commencement du XVIe siècle, l'école flamande primitive exerçait encore une action puissante dans le domaine de l'art. Au milieu de ce mouvement, il n'y a point de place pour une autre influence que celle de l'Italie. Au XVIIe siècle règne dans les Pays-Bas le roi de la couleur, Rubens, et autour de lui apparaissent les Van Dick, les Jordaens, les Breughel et les Téniers. La même thèse peut s'établir en ce qui concerne la sculpture et l'architecture. Les églises, les musées et les collections particulières du nord de la France et de la Belgique offrent encore un nombre considérable de statues, de bas-reliefs, de retables, de châsses, de tabernacles où les sculpteurs flamands se révèlent avec leur puissance d'individualisation et le fini de leur travail. La sculpture espagnole ne peut avoir exercé aucune influence sur ces sortes d'œuvres puisqu'elles sont d'une époque antérieure au XVIe siècle. Lorsque l'on a étudié la sculpture espagnole du XVIe et du XVIIe siècle, avec ses détails capricieux, son monde de figurines, ses statues aux poses souvent maniérées et sa profusion d'ornements qui lui a fait donner le nom de *genre plateresque*, on voit clairement qu'elle n'a aucun rapport avec le style rigoureux et souvent vrai jusqu'à la naïveté qui caractérise les sculpteurs flamands. Au point de vue de l'architecture, les Pays-Bas offrent aussi de splendides monuments. Sous la triple

Digitized by Google

influence de l'esprit de foi, des libertés communales et de l'amour des ducs de Bourgogne, des prélats et des bourgeois pour l'Église, pour leur cité, pour les arts et pour le luxe, ces provinces se sont couvertes des plus beaux édifices religieux et civils; et soit qu'on les étudie dans leur genre, soit qu'on les compare aux monuments des autres contrées, soit qu'on recherche dans l'histoire et dans les documents la date de leur construction et le nom de leur architecte, on acquiert toujours la conviction qu'ils sont le produit d'un art national, et qu'ils ont pour auteurs des artistes nés dans le pays.

Une étude approfondie des monuments que l'on admire dans les cités les plus renommées des Pays-Bas conduit M. l'abbé Dehaisnes aux mêmes conclusions. Il fait même remarquer qu'un grand nombre des objets d'art appartenant à la sculpture et à l'architecture que possède l'Espagne ont été exécutés par des artistes flamands : on sait quelle influence a exercée Rubens dans la Péninsule espagnole.

Le commerce de la boulangerie à Amiens au xve siècle, par M. le baron de Calonne, de la Société des antiquaires de Picardie.

Les seigneurs, dit en commençant M. de Calonne, se sont longtemps attribué le privilège exclusif des fours et des moulins banaux, c'est-à-dire des fours et des moulins où les vassaux étaient contraints de porter le blé et de cuire le pain. La banalité eut sa raison d'être tant que l'abbé, le vidame ou le châtelain disposèrent à peu près seuls des ressources nécessaires pour construire et entretenir ces établissements utiles, qui profitaient à tous; mais dans la suite, lorsque paysans et bourgeois acquirent une meilleure part de propriété comme de liberté, ils ne tardèrent pas à trouver onéreux de se soumettre au bon plaisir du seigneur et ils s'affranchirent, à la longue, des obligations résultant de la banalité.

Le roi Philippe le Bel fut le premier à consacrer ce principe de résistance.

Le xve siècle ne trouve point de fours banaux à Amiens : aux huit grands fours qui existaient jadis sous l'autorité du vidame et dans chacun desquels on pouvait cuire la quantité de vingt septiers de blé, on en a substitué un très-grand nombre, puisqu'il suffit pour les installer de solliciter de l'échevinage une permission qui n'est jamais refusée, moyennant une modique somme d'argent.

Les boulangers forment dès lors une corporation importante. Les

Digitized by Google

statuts de la boulangerie, rédigés au mois de mars 1408, bien que datant d'une époque antérieure, consacrent solennellement l'association religieuse des gens de métier. Ils sont tenus de contribuer pour une somme de 26 deniers aux dépenses de la confrérie de saint Honoré, leur glorieux patron, que la Picardie est fière de compter au nombre de ses enfants.

L'auteur du mémoire, après avoir fait connaître l'origine de la confrérie, donne la liste des prescriptions qui concernent la boulangerie : défense de cuire le dimanche, surveillance de la fabrication du pain, droits d'apprentissage et de maîtrise, les quatre espèces de pain : seminel, pain blanc, longtemps désigné sous le nom de *fouaches*, pain à bourgeois, pain bis ou pain brun. Dès l'année 1439 avait été proclamée la défense suivante, souvent rappelée depuis : « Qui fera pain blanc ne fera point de bis et qui fera bis ne fera pas de blanc. » Tout boulanger doit avoir une marque distinctive empreinte sur les pains de sa fabrication.

Parmi les punitions infligées aux boulangers qui se trouvaient en contravention, les registres des archives municipales d'Amiens apprennent qu'un nommé Jehan le Long, « qui mesprenait trop souvent à faire son pain et ne pesoit pas le poids qu'il devoit peser a 2 onches ou 2 onches 1/2 », se vit condamné à traverser les rues de la ville entre deux sergents de nuit, « ayant au col enfillé le pain qu'il a fait trop legier, et portant en signe d'expiation un cierge de deux livres à l'Hôtel-Dieu et un autre de même poids au chef de saint Jehan-Baptiste. »

La question de l'exportation du blé a donné lieu à plus d'un conflit entre le peuple et l'échevinage : on était bien loin alors de reconnaître les avantages de la libre circulation des grains.

La guerre de Cent ans et le comte de Richemont, par M. Guyot-Jomard, de la Société polymathique du Morbihan.

Après avoir présenté le tableau des principaux événements qui eurent lieu pendant cette longue et douloureuse période, M. Guyot-Jomard s'applique à mettre en relief l'importance du rôle qu'a joué le connétable de Richemont sous le règne de Charles VII. Il salue en lui le vainqueur de Patay en 1429, le promoteur du traité d'Arras en 1435, le libérateur de Paris en 1436, le vainqueur de Formigny en 1450. Ce grand homme n'a pas obtenu dans notre histoire nationale la place qu'il mérite. Après Jeanne d'Arc, ainsi

Digitized by Google

que l'a reconnu M. Guizot, c'est Richemont qui doit revendiquer l'honneur d'avoir chassé les Anglais de notre territoire. M. Guyot-Jomard termine en faisant connaître le projet que la Société polymathique du Morbihan a conçu, sur sa proposition, d'ériger une statue équestre en l'honneur du connétable, et il met sous les yeux de la section une photographie du projet dû à M. Le Merle, sculpteur à Vannes.

Le chevalier de Méré, seigneur de Plassac, en Saintonge, par M. Jouan, de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (mémoire lu par M. Audiat, ainsi que celui qui suit).

Le but de ce mémoire est de faire connaître le véritable lieu de naissance du chevalier de Méré, sur lequel les biographies contiennent très-peu de renseignements. L'auteur attribue le silence fait autour de cet ami de Pascal et de Mme de Maintenon, connu par la vivacité de son esprit dans la société du XVIIe siècle, à la position toujours embarrassée dans laquelle il se trouvait. Il était criblé de dettes, et il cachait autant qu'il le pouvait sa vie pour se dérober aux poursuites de ses créanciers. Plusieurs lettres de lui font connaître quelques particularités relatives à ce fait. Quant au lieu de sa naissance, l'auteur du mémoire conclut d'une discussion à laquelle il se livre que ce ne peut être que *Plassac*, en Saintonge.

Dissertation sur le lieu de naissance de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, par M. J. Pellisson, de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, pair de France, maréchal de camp, gouverneur du Dauphin fils de Louis XIV, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, est sans contredit une des grandes figures du XVIIe siècle : on peut fixer la date de sa naissance au 16 octobre 1610 et non en 1620, comme le disent le P. Anselme et La Chenaye des Bois, puisqu'il se distingua au siège de Casal en 1630 et que toutes les biographies le font mourir en 1690, à l'âge de quatre-vingts ans. Quant au lieu de sa naissance, ce point n'a été traité par aucun de ses biographes.

On a prétendu qu'il était né au château de Sainte-Maure en Touraine. C'est une erreur. Il est bon de constater d'abord que les Tourangeaux n'ont jamais considéré Montausier comme leur compatriote. Il est vrai qu'il était issu de l'ancienne famille de Sainte-

Digitized by Google

Maure, qui possédait la baronnie de ce nom située en Touraine. Mais il y avait déjà longtemps que les Sainte-Maure n'habitaient plus le berceau de leur famille, et au XVIIe siècle c'étaient les Rohan qui possédaient la terre de Sainte-Maure.

Or, vers l'année 1325, la baronnie de Montausier en Saintonge entra dans la maison de Sainte-Maure par l'alliance de Marguerite, dame de Montausier et de Jonzac, fille de Foucaud, baron de Montausier, et de Perrenelle de Mesnac, dame de Jonzac, avec Gui de Sainte-Maure, premier du nom, frère de Guillaume, chancelier de France en 1329. Les ancêtres de Charles de Sainte-Maure furent donc seigneurs et barons de Montausier. L'un d'eux fit construire au XVe siècle le beau château de Montausier, dont il n'existe aujourd'hui que des ruines. C'est en faveur de Charles de Sainte-Maure que Louis XIV érigea la baronnie de Montausier en marquisat, puis en duché-pairie. Il était naturel de penser que Charles de Sainte-Maure n'était pas né en Touraine au château de Sainte-Maure, mais bien en Saintonge dans le château de ses pères à Montausier, qui fait partie de la commune de Baignes-Sainte-Radegonde.

M. J. Pellisson en a acquis la preuve, et voici comment : parmi les manuscrits de la belle bibliothèque que M. Albert a léguée à la ville de Cognac, il en est un dans lequel se trouvent des harangues de Rossel, pasteur à Barbezieux et à Saintes, et de son fils, pasteur à Montausier et à Cognac. L'une d'elles contient le passage suivant : « Harangue faite par moi à Monseigneur le marquis de Montausier, quand il prit possession de son gouvernement et vint à Montausier où j'étais alors pasteur : *c'était le lieu de sa naissance.* » A cette preuve qui lui paraît décisive, l'auteur du mémoire ajoute plusieurs témoignages, entre autres ceux de Balzac et de l'abbé du Jarry, né dans les environs de la ville de Saintes et qui dit dans un de ses ouvrages : « Je dois le jour à une province qui a la gloire de vous avoir vu naître. »

SÉANCE DU JEUDI 25 AVRIL 1878.

Deux lettres inédites de la princesse Palatine, mère du Régent, par M. Armand Gasté, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

La bibliothèque de Vire possède un précieux carton qui lui a été gracieusement offert par M. le vicomte de Saint-Pierre, ancien

Digitized by Google

député de l'arrondissement de Vire et aujourd'hui sénateur du Calvados.

Ce carton contient une soixantaine de lettres adressées à Daniel Huet, évêque d'Avranches, et signées des noms les plus illustres du XVIIe siècle. Toutes ces lettres cependant n'offrent pas le même intérêt. Celles qui sont signées Colbert, Chamillart, Châteauneuf ou Pontchartrain méritent une attention particulière, surtout lorsqu'elles règlent la conduite à tenir par les évêques à l'égard des protestants et des nouvelles catholiques.

L'auteur du mémoire ne s'occupera ici que de deux lettres inédites écrites tout entières en français (chose assez rare) de la main de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine, et mère du Régent.

On sait avec quelle vigueur de pinceau Saint-Simon a fait le portrait de cette princesse. D'un autre côté, M. Sainte-Beuve a fait ressortir avec autant de justesse que d'habileté tout ce que présente de curieux et de piquant la correspondance de cette princesse allemande qu'un mariage dicté par la politique plaça au milieu de la cour la plus brillante qu'ait jamais eue la France.

La première de ces lettres concerne une des amies les plus intimes de la princesse Palatine, Madame la comtesse de Beuvron, à laquelle elle a adressé presque chaque jour de longues lettres. C'est quelque temps avant la mort de Madame de Beuvron, c'est-à-dire le 4 octobre 1708, que fut écrite la lettre adressée à l'évêque d'Avranches, qui l'avait engagée à avertir la comtesse de sa mort prochaine. La princesse répondit qu'elle ne trouvait point qu'il y eût de la charité «à donner à une amie une sentence de mort : Madame de Beuvron avait son confesseur et ses parents, qui devaient tout naturellement se charger de cette pénible tâche».

La seconde lettre est datée du 10 décembre 1710. Il y est question d'un prédicateur alors célèbre, le P. Poisson, qui devait être bien extraordinaire pour ne pas donner à Madame l'envie de dormir au sermon comme elle en avait l'habitude, d'après ses propres aveux. Elle aimait fort la comédie, comme on sait, mais elle avait la plus grande antipathie pour l'éloquence recherchée de certains prédicateurs à la mode. «Nul opium, disait-elle, ne m'endort aussi bien, surtout le soir.» Or, le P. Poisson, ne donnant pas à la princesse l'envie de dormir, devait avoir, comme plusieurs prédicateurs cordeliers, l'habitude de semer ses sermons de plaisanteries d'assez

Digitized by Google

mauvais goût, mieux appropriées au théâtre qu'à la chaire chrétienne. Les historiens du temps, et entre autres Gabriel Porée, curé de Louvigny, frère du célèbre professeur de Voltaire, ne laissent aucun doute à ce sujet. Ces particularités peuvent servir à expliquer ce qu'il pourrait y avoir d'obscur dans la lettre adressée à Daniel Huet par la princesse Palatine. Il s'était égayé avec Madame des propos extraordinaires tenus par le P. Poisson pendant l'Avent de 1710, et Madame avouait ingénument dans sa riposte que, malgré son antipathie fort prononcée pour les sermons, elle n'aurait pas envie de dormir à ceux du P. Poisson.

Notes biographiques sur le vicomte Guillaume de Joyeuse, lieutenant au gouvernement de Languedoc, par M. Louis Fédié, de la Société des arts et sciences de Carcassonne.

Parmi les grandes familles qui ont occupé un rang éminent dans la province du Languedoc pendant la seconde moitié du XVIe siècle, on remarque notamment la maison de Joyeuse. La grande figure qui domine cette race est celle de Guillaume-Baptiste ou Guillaume II, qui, dès ses jeunes années, avait été pourvu de l'évêché d'Alet, et était destiné à entrer dans les ordres. Mais en 1552 la mort de son frère aîné Jean-Paul, qui, sortant à peine des pages, fut tué dans la brillante défense de Metz, changea sa situation. Guillaume de Joyeuse eut dès lors en perspective l'héritage des titres et dignités du vicomte Jean son père, ainsi que la mise en possession des châteaux et des terres que sa mère Françoise des Voisins possédait dans le diocèse d'Alet. Après la mort de son père, une de ses résidences favorites fut le château de Couissan, aujourd'hui Couiza, dont la construction fut terminée en 1562, et dont les calvinistes se rendirent maîtres en 1576. Ils couvrirent le pays de ruines. Des villages entiers furent complètement détruits, et les habitants, réduits à la plus affreuse misère, errèrent dans les bois et sur les chemins, sans pain et sans abri.

Après le départ des calvinistes, Guillaume de Joyeuse, rentré en possession de ses domaines, résolut de créer dans le bourg de Couiza qui était le centre de sa baronnie, une cité qui devait être une véritable cité d'asile. Le village de Couiza, situé sur les bords de la petite rivière de Salz qui le sépare du parc du château, ne comprenait alors que 133 feux taillables, ce qui fait supposer une population d'environ 700 âmes. Le plan de la cité qui devait y être

Digitized by Google

construite fut dressé. Les rues projetées avaient la forme d'un damier composé de cinq rues longitudinales et de quatre rues transversales, exactement espacées, se croisant toutes à angles droits et ayant une largeur uniforme de 5 mètres. Chacune de ces rues reçut le nom d'un membre de sa famille, noms qu'elles ont conservés. Mais les guerres de religion ne permirent pas aux habitants de déposer la pique et l'arbalète pour manier la charrue et la truelle. L'attente fut longue, et lorsque le pays commençait à être pacifié, la mort surprit le vicomte au moment où il aurait pu donner suite à son projet de groupement et de colonisation. Il mourut le 6 janvier 1692.

M. Fédié examine les opinions diverses émises par les historiens sur le lieu de la mort de Guillaume de Joyeuse. Il résulte des recherches faites à ce sujet, qu'il est mort à Limours, mais qu'il eut sa tombe dans l'église de Couiza.

Mais que devint son projet de création de nouveaux quartiers dans le bourg qui porte ce nom ?

Pendant plus de deux siècles, les rues qu'il a tracées et qui devaient être les artères d'une cité de l'avenir ne furent bordées que de jardins et de quelques rares constructions. Mais depuis une quarantaine d'années, par suite de l'augmentation de la population, et grâce aussi à l'aisance qui s'est répandue dans la commune de Couiza, le quadrilatère autrefois désert s'est garni sur certains points de nombreuses maisons d'habitation, et l'on peut voir dès aujourd'hui réalisé en partie le rêve qu'avait caressé le vicomte Guillaume de Joyeuse.

Le Bouclier d'État et de justice, par le baron de Lisola, par M. Reynald, de la Faculté des lettres d'Aix.

Au début de la guerre de dévolution, Lionne écrivait à Louis XIV : « J'avais oublié de dire touchant le livre que les Espagnols ont publié pour répondre au traité des droits de la reine, lequel est intitulé *Bouclier d'estat et de justice* (qui doit être de la composition de Lisola), que le sentiment de Bennigen est que ce livre a pleinement et convainquemment détruit toutes les prétentions du roi sur la Franche-Comté, Namur, Limbourg, Haynaut, Artois, etc., sans que l'on y puisse faire une bonne réplique de notre part, en sorte qu'il ne peut rester au roi que la prétention sur le Brabant, pour le droit de dévolution, d'où il conclut qu'il ne doit demander qu'une satis-

Digitized by Google

faction proportionnée à cette prétention-là, et qu'ayant promis qu'elle serait modérée, il en tire maintenant la conséquence que la Franche-Comté et quelques autres places devraient suffire à Sa Majesté.» Un ouvrage qui a mérité d'être signalé en ces termes à Louis XIV, et que l'ambassadeur de Hollande tenait en si haute estime, a sa place marquée dans l'histoire des négociations qui préparèrent la paix d'Aix-la-Chapelle. Il paraît donc utile d'essayer de tirer de l'oubli où ils sont injustement tombés, et le livre et celui qui l'a écrit. Le baron de Lisola, car Lionne ne s'était pas trompé dans sa conjecture, est d'ailleurs intéressant à étudier : c'est un des personnages les plus curieux de cette époque. Ennemi acharné de Louis XIV, habile à deviner ses desseins, prompt à les dénoncer à l'Europe par ses écrits comme à les traverser par des négociations multipliées, il ne lui a manqué pour avoir une grande place dans l'histoire, que d'avoir été au service d'un maître plus habile ou d'être venu un peu plus tard. Il est mort avant la conclusion du traité de Nimègue, et s'il n'a pas eu la douleur de voir la fortune de Louis XIV à son apogée, il n'a pas eu non plus la consolation de pressentir les désastres par lesquels ce souverain a expié ses premières prospérités.

Après avoir tracé la biographie du baron de Lisola et présenté le tableau des événements qui avaient donné lieu à la publication de son livre, M. Reynald parcourt rapidement les deux parties dont se compose le *Bouclier d'État et de justice*. La première est la discussion des textes invoqués par le publiciste français qui avait entrepris de faire valoir les droits de la reine de France. Cette discussion a naturellement un peu vieilli et ne présente plus un grand intérêt. On n'en doit pas moins reconnaître le talent de l'auteur. La question du droit de dévolution est traitée avec une logique irréfutable. C'est une coutume particulière établie dans quelques districts du Brabant concernant la succession des biens privés et qui n'est pas même obligatoire. Comment prétendre qu'une pareille coutume peut être transportée du droit privé au droit public et régler la succession des couronnes? En examinant ensuite la question politique, il réfute l'argument si souvent invoqué, le non-payement de la dot promise à Marie-Thérèse. Il montre comment, malgré la clause si habilement insérée par Mazarin dans le traité des Pyrénées, une question d'argent ne peut décider du sort d'une grande monarchie. Lisola n'établit pas avec moins d'autorité ce qu'il y a d'irrégulier

Digitized by Google

et de violent dans les procédés de Louis XIV. S'il s'agit d'une simple question de droit, puisque le Brabant et les autres provinces sont des fiefs de l'empire, n'est-ce pas à l'empereur qu'il fallait s'adresser? Il était au moins convenable d'entrer en négociations avec la reine d'Espagne, au lieu d'envahir les Pays-Bas. Ce qui fait surtout le mérite et l'intérêt de cet ouvrage, c'est la pénétration de l'auteur pour deviner la politique de Louis XIV et son habileté à la mettre en lumière. « Ce prince est né avec une grande ambition : ses précepteurs l'ont développée en lui donnant Henri IV pour modèle, et il ne manque pas d'écrivains pour l'encourager à de nouvelles conquêtes. L'Europe n'a qu'à se tenir sur ses gardes. » Cette pensée qui domine tout l'ouvrage se représente naturellement dans le dernier chapitre et lui sert de conclusion. L'article VI est intitulé : « Discours de l'intérêt des princes chrestiens en cette guerre et de l'obligation précise des Estats de l'empire à la garantie du cercle de Bourgogne. »

Lisola ne rencontra pas, au moins dans la polémique qui se faisait par écrit, un adversaire sérieux. Les représentants de notre diplomatie affectèrent de mépriser son ouvrage, et déclarèrent que la France ne combattrait pas avec des livres. Elle laissa ce rôle à Castel-Rodrigo et Gremouville, profita de cette occasion pour comparer à une femme le brave et prévoyant capitaine qui avait deviné les projets de Louis XIV et devait seul lui opposer une sérieuse résistance. Le livre de Lisola n'en produisit pas moins un grand effet, et s'il ne décida pas en ce moment une intervention armée de l'Europe en faveur de l'Espagne, il frappa vivement l'attention des hommes d'État des Hollandais. Il ne fut sans doute pas étranger à la résolution qu'ils prirent l'année suivante de s'unir à l'Angleterre et à la Suède pour arrêter les progrès de Louis XIV et lui imposer le traité d'Aix-la-Chapelle.

Le capitaine de la ville et les abbés de la jeunesse dans les anciennes communes de la Haute-Provence, par M. de Berluc-Pérussis, président de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Aussi haut que l'on remonte dans l'histoire de Provence, c'est toujours sous la forme de troupes locales et nullement permanentes que l'on trouve la défense organisée. Les trois ordres, en vertu d'un règlement de 1581, durent concourir ensemble à l'œuvre de dé-

Digitized by Google

fense : la noblesse, en fournissant le nombre de cavaliers porté sur la cote du ban et de l'arrière-ban; le tiers état en envoyant là trois fantassins par feu; le clergé enfin par l'acquit d'une contribution que l'on appliquait au payement de l'artillerie et des munitions. Plus tard furent organisées les armées permanentes.

A côté des troupes royales, on trouve, aussi loin qu'il est possible de remonter, *des troupes bourgeoises;* c'est ainsi qu'on désignait généralement en Provence des compagnies locales organisées sous les ordres des municipalités. Leur chef, dans chaque commune, était uniformément désigné sous le nom de capitaine. Mais on distinguait des *capitaines châtelains*, des *capitaines pour le roy* et des *capitaines de villes*. A Forcalquier, Henri IV, voulant récompenser la fidélité de cette ville à la cause royale, donna à ses consuls toutes les attributions des gouverneurs, et c'est ainsi que le capitaine de la ville exerçait en quelque sorte sous l'autorité consulaire des fonctions royales. Il avait cinq capitaines de quartier sous ses ordres. Il est impossible de parler du capitaine de la ville sans être amené à s'occuper d'une institution qui se rattache à la première.

Il existait pour la petite armée municipale une sorte de bureau de recrutement dans la confrérie de Sainte-Barbe, ou *abbaye de la jeunesse*, association à la fois religieuse, civile et militaire, qui dépendait, et de l'église, puis qu'elle avait son siège au monastère des Cordeliers, et de la ville, puisque les viguiers et consuls présidaient chaque année à ses élections, et enfin du capitaine, car les officiers et les hommes de l'abbaye étaient tenus de marcher à sa suite.

Cette association est appelée en 1517 *abbatia seu confraria sanctæ Barbaræ*, en 1529 et 1531 *abbatia sociorum*, et enfin en 1617 *abbaye de la jeunesse*, titre qu'elle garda jusqu'à la Révolution. Elle se recrutait dans la jeunesse la plus valide du pays, et principalement dans les corps de métiers. Ses chefs étaient un *abbé*, un *lieutenant*, un *enseigne* et trois *prieurs*.

L'abbaye n'eut pas toujours la main heureuse dans le choix de ses officiers, et leur élection fut fréquemment accompagnée d'orages.

Parfois, comme en 1571, les suffrages de la jeunesse se portaient sur quelques têtes d'écervelés, et le conseil communal était obligé de nommer des surveillants chargés de prévenir les troubles. Le plus souvent, la lutte électorale dégénérait en disputes et en rixes : c'est ce qui arriva en 1580. En 1624, l'abbé s'oublia jusqu'à injurier un des consuls. Ces démêlés devinrent si fréquentes, qu'un arrêt de

Digitized by Google

1633 supprima les officiers de l'abbaye, et n'en laissa subsister que les prieurs.

L'association ou confrérie de Sainte-Barbe d'Aix avait été mieux organisée. Son capitaine était *perpétuel*, et de plus nommé par le gouverneur de Provence, et son second chef, connu sous le nom de *Rey des arquebutiers*, obtenait ce titre, non à l'élection, mais comme prix de son adresse au tir.

Quant à la confrérie de Forcalquier, elle prit plus tard pour patron saint Pancrace, et elle conserva ses règlements relatifs à l'élection des abbés de la jeunesse, jusqu'à la Révolution. Suspendue pendant quelques années, elle se reconstitua dès la réouverture des églises. Et aujourd'hui encore, la fête de saint Pancrace, qui rappelle le souvenir de cette ancienne institution, est une vraie fête populaire. Elle entretient dans la jeunesse provençale l'esprit d'union, le sentiment du patriotisme local et la pensée de la solidarité au jour du péril commun.

Un bibliophile au xve siècle, étude sur les lettres de Philelphe, par M. Ch. Fierville, de l'Académie nationale de Caen.

Les lettres de François Philelphe sont une des sources les plus curieuses que nous puissions consulter pour savoir à quel degré était poussée la passion des livres chez les promoteurs de la Renaissance en Italie au xve siècle. A la veille et au lendemain de la chute de Constantinople, il s'agissait de recueillir les épaves de la vieille civilisation grecque et romaine. C'était une œuvre grandiose à laquelle se dévouèrent des hommes tels que le Pogge, Aurispa, Guarini, Merula, Bessarion, Laurent Valla, George de Trébizonde, Théodore de Gaza et tant d'autres dont la liste serait trop longue. Les papes et quelques grands seigneurs lettrés secondèrent leurs efforts, et dans la seconde moitié du xve siècle les manuscrits des auteurs anciens se trouvèrent répandus à profusion dans toute l'Italie. Ils nous sont presque tous restés.

Philelphe ne fut pas un des moins infatigables chercheurs au milieu de cette pléiade de savants. Il revenait, en 1427, de Constantinople, où sept ans et demi auparavant il était allé étudier la langue et la littérature grecques sous la direction de Jean Chrysoloras, qui devint son beau-père. Avant de partir, il envoya à Venise une grande quantité de livres grecs qui devaient y être mis en dépôt, et qu'il ne revit jamais.

Digitized by Google

Il avait été déjà victime d'une spoliation du même genre. Il lui resta néanmoins un grand nombre de livres qu'il porta partout avec lui.

M. Fierville raconte plusieurs autres mésaventures semblables.

Son amour des livres lui concilia les bonnes grâces de Nicolas V, pour la mémoire duquel il conserva toujours une sorte de culte religieux, et dont il écrivit l'histoire. Ce fut pour lui un grand chagrin de voir la bibliothèque amenée à grands frais et de tous les coins de l'Europe par ce savant pape, abandonnée au pillage par son successeur Calixte III. Il voulut en avoir au moins le catalogue des mains de l'excellent bibliophile Giovanni Andrea Bussi.

Grâce à ses nombreux correspondants, il savait où se trouvaient les meilleurs manuscrits : il en acheta un très-grand nombre, et il s'occupa de copier ou de faire copier ceux dont ses ressources ne lui permettaient pas de faire l'acquisition. Il eut bien souvent à déplorer l'ignorance des scribes à qui il confiait cette tâche.

Ce qu'il y a surtout de remarquable dans le caractère de Philelphe, c'est qu'il n'était pas de ceux qui veulent tout pour eux. Il avait autant de livres qu'aucun de ses contemporains, et il les mettait à la disposition de ses amis : « Quelle serait, disait-il, l'utilité des chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie, s'il n'existait qu'un seul exemplaire de Démosthène ou de Cicéron, d'Homère ou de Virgile ! » aussi prêtait-il beaucoup, même à ceux qui abusaient de sa complaisance.

L'auteur du mémoire n'insiste pas sur les détails de sa vie intime : il se borne à rappeler que son existence a été des plus agitées. Il avait compté d'abord vivre tranquillement à Venise, la peste l'en chassa; à Bologne, l'ardeur des factions politiques lui enleva le calme nécessaire à ses chères études. Il crut être plus heureux à Florence, où il fut reçu à bras ouverts et où plus de quatre cents auditeurs suivirent journellement ses cours, mais il fut bientôt en butte à des ennuis plus graves que ceux qu'il avait éprouvés à Bologne. Il manqua de prudence, s'attira des inimitiés violentes, faillit même être assassiné et finit par être banni. Son séjour de quatre ans à Sienne et sa réapparition de six mois à Bologne ne furent que des étapes qui le conduisirent à Milan. Il y resta trente-quatre ans uniquement occupé, cette fois, de son enseignement et de ses livres, bien que sa vue se fût affaiblie de bonne heure. Toute sa vie il avait rêvé d'obtenir une chaire à Rome : Sixte IV l'y nomma pro-

Digitized by Google

fesseur de philosophie morale en 1474, avec un magnifique traitement. La peste l'en fit partir en 1481, et, grâce à Laurent de Médicis, il put rentrer à Florence comme professeur de langue et de littérature grecques. Mais il avait trop présumé de ses forces; épuisé par les fatigues et aussi par le chagrin, il mourut le 31 juillet 1481, à quatre-vingt-trois ans, quinze jours après son arrivée. Il était né le 25 juillet 1398. Sa carrière était remplie; il y avait soixante-cinq ans qu'il enseignait, et pendant cette longue période de temps, il n'avait pas cessé un jour de travailler au progrès de la véritable érudition classique.

Jean Bologne. — Sa vie d'après des documents inédits, par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai, membre honoraire du Comité.

M. Desjardins expose d'abord que, chargé d'une mission historique dans l'automne de 1854, il se trouva en rapport avec un savant né à Douai, M. Foucques de Vagnonville, qui, possesseur d'une belle fortune, avait conçu la pensée de consacrer sa vie à élever un monument à la mémoire de Jean Bologne, le grand artiste douaisien. Il avait réuni dans ce pieux dessein d'innombrables renseignements recueillis par lui avec une patience de bénédictin que l'auteur du mémoire a pu mettre à profit en y ajoutant les résultats de ses propres recherches. Son travail est une biographie des plus intéressantes et des plus complètes du grand sculpteur. Après avoir donné quelques détails sur sa famille et ses premiers maîtres, M. Desjardins le suit en Italie où il passera le reste de ses jours en produisant les chefs-d'œuvre dont il a enrichi les musées de ce pays. Il eut le bonheur de rencontrer à Florence un riche et généreux Mécène dans la personne de Bernado Vecchietti. Ce noble gentilhomme ayant remarqué, dit Baldinucci, avec son coup d'œil de connaisseur et d'homme de goût, les études et les copies que Jean Bologne apportait de Rome, l'engagea fortement à retarder son retour dans sa patrie, et à demeurer quelque temps dans une cité où il était entouré des chefs-d'œuvre de Michel-Ange et de tant d'autres sculpteurs; et comme l'état de pauvreté du jeune Flamand réclamait un secours plutôt qu'un conseil, il lui offrit de l'entretenir à ses frais dans son propre palais pendant deux ou trois ans, lui procurant toute facilité pour étudier; et ce qu'il avait promis, il l'exécuta.

Digitized by Google

C'est donc à Bernardo Vecchietti que nous devons rapporter l'honneur d'avoir découvert le rare mérite de Jean Bologne, d'avoir deviné son génie et préparé son éclatant succès. Il le présenta à François de Médicis, fils de Cosme Ier, alors âgé de trente-quatre ans, dont les faveurs étaient prodiguées aux artistes, aux archéologues, aux orfèvres, aux collectionneurs d'objets précieux. Il avait déjà fait l'acquisition de la Vénus de Jean Bologne, il le chargea d'exécuter pour lui une statue de baigneuse destinée à orner une fontaine; puis un groupe représentant Samson terrassant un Philistin. Le pape Pie IV appela le sculpteur, déjà devenu célèbre, à Bologne où il exécuta la belle Fontaine de Neptune, élevée sur la place de San Petronio.

Après un séjour à Rome, en 1572, Jean Bologne exécuta son Mercure volant, ce prodige de légèreté, de grâce et d'élégance qui excita un mouvement général d'admiration. Ce fut encore à son retour d'un voyage à Rome qu'il produisit un autre chef-d'œuvre, le Groupe de la Sabine, auquel il travailla deux ans. François, devenu grand-duc après la mort de Cosme Ier, donna aussitôt des ordres pour que le groupe fût érigé sur la place du Palazzo Vecchio, sous une des trois grandes arcades de la Loggia de'Lanzi, près de la Judith de Donatello et du Persée de Benvenuto Cellini. Après avoir signalé et caractérisé les principales œuvres de Jean Bologne, M. Desjardins a terminé ainsi son mémoire :

« Nous avons raconté la vie de Jean Bologne, il en est peu de plus glorieuses; il n'en est pas de plus heureuses. Tout lui a été facile. Si au début de sa carrière il a rencontré quelques obstacles, il les a surmontés sans effort. Pour lui, pas de ces longues et douloureuses épreuves qui trop souvent compromettent l'avenir des hommes de grand talent et qui leur font au cœur d'incurables blessures... sa robuste constitution, sa santé inaltérable lui permettent d'accomplir sans défaillance la tâche prodigieuse qu'il s'est imposée. Son égalité d'âme est toujours réglée, sa nature est en équilibre et le garantit de tous les excès. Uniquement possédé par l'amour de son art, il lui est donné de réaliser tout ce qu'il a conçu. Grâce à sa longue existence il a pu, de son vivant, jouir de sa renommée, et en mourant il a eu la consolation de confier à des maîtres éminents qu'il avait formés et enrichis (en leur abandonnant ses modèles) le soin de terminer dignement les quelques ouvrages qu'il laissait inachevés. Concluons en déclarant que si jamais

Digitized by Google

homme ne fut plus constamment heureux, jamais homme ne fut plus digne de l'être. »

M. le Ministre de l'instruction publique, entré dans la salle au moment où M. Fierville terminait sa lecture, a assisté à celle de M. Desjardins, qu'il a paru écouter avec le plus vif intérêt, et il a adressé à l'un et à l'autre les plus cordiales félicitations.

M. Castan avait déposé sur le bureau un manuscrit de la bibliothèque de Besançon extrêmement curieux : c'est le livre d'heures de Maximilien, imprimé à Augsbourg, en 1514, par Hans Schœnsperger. Il est orné d'admirables dessins, sur lesquels M. Castan a été prié, par M. le Ministre, de donner quelques explications. Il résulte des renseignements présentés par M. Castan, que ce serait au frère d'Albert Dürer que doit être attribuée la plus importante et la meilleure part de l'ornementation du précieux volume.

Hugues de Lionne, d'après des publications récentes, par M. Antonin Macé de Lépinay, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, de l'Académie delphinale.

L'auteur du mémoire rappelle d'abord qu'au premier rang des grands hommes du XVIIe siècle qui figurent dans la belle introduction des négociations relatives à la succession d'Espagne, publiées en 1836 par M. Mignet, il est juste de placer un Dauphinois, Hugues de Lionne, que sa province et en particulier Grenoble, sa ville natale, semblaient avoir oublié. Mazarin, dont il avait été un des agents diplomatiques les plus intelligents, et Louis XIV, dont après la mort du cardinal il était devenu l'un des ministres dirigeants, semblaient l'avoir effacé en confisquant sa gloire à leur profit.

Lorsqu'en 1806 fut constituée la Confédération du Rhin, personne ne se douta que l'on ne faisait que reproduire l'œuvre de la Ligue du Rhin accomplie par Lionne en 1658.

La biographie de Lionne, publiée en 1856, par M. Félix Réal, député de l'Isère, a fourni sur ce célèbre diplomate des documents importants, mais c'est surtout dans l'ouvrage dû à M. Valfrey que se trouvent les renseignements les plus étendus et les plus complets. Il est consacré aux grandes affaires auxquelles Hugues de Lionne a pris part comme ambassadeur et comme ministre. On doit au docteur Chevalier des détails nouveaux sur la vie privée de Lionne, et sur plusieurs des membres de sa très-nombreuse famille.

Digitized by Google

Ces divers documents sont analysés et appréciés par M. Antonin Macé, qui considère Hugues de Lionne comme ayant eu, ainsi que Richelieu et Louis XIV, le sentiment de la grandeur, de l'indépendance et de la dignité de la France. Dans toutes ses lettres, on voit qu'il ne regrette ni peines ni fatigues, quand il peut penser que ses efforts sont utiles à son pays. C'est ce sentiment de patriotique dévouement qui, dans les premiers mois de 1656, lui fit solliciter son rappel de Rome, parce qu'il ne pouvait plus, dit-il, y faire rien de bon ni de grand pour le service du Roi, ni pour le repos de la chrétienté. Lorsqu'en 1659 une suspension d'armes fut grâce à lui conclue entre la France et l'Espagne sur la base du mariage du Roi et de l'Infante, il écrivait, en partant pour aller arrêter à Fontarabie les conditions définitives de la paix : « J'espère que cette trêve n'expirera pas que tout le reste ne soit conclu à commune satisfaction, et je vous avoue qu'y ayant eu la part que tout le monde sait, à l'exclusion de tout autre, quand la chose sera achevée et exécutée de tous points, je ne me soucierai plus de mourir après cette gloire acquise et avoir eu ce mérite devant Dieu et devant les hommes. »

Assurément, dit M. Macé, l'homme qui écrivait ces belles paroles, non pas dans un livre destiné au public ou dans un mémoire qui passerait sous les yeux du Roi, mais dans une lettre particulière qui ne devait être connue que de celui à qui elle était adressée, était un bon citoyen et un grand serviteur de la France ; et le Dauphiné, berceau de sa famille, Grenoble, où il est né, doivent être fiers de lui et ne l'oublier jamais.

Lettres inédites de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et de la duchesse de Bourgogne, sa fille, par M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

A l'aide de documents inédits, puisés aux archives royales de Turin, M. Combes, de la Faculté des lettres et de l'Académie de Bordeaux, a résolu deux problèmes historiques qui ne sont pas sans intérêt.

1° Faut-il imputer à Louvois la rupture de la Savoie en 1690, dans la fameuse guerre de la Ligue d'Augsbourg ?

2° Dans la guerre suivante, qui fut celle de la Succession d'Espagne, la duchesse de Bourgogne, princesse de Savoie, trahit-elle la France ?

M. Combes a répondu à la première de ces questions, en citant

Digitized by Google

de belles et importantes lettres de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et de Jeanne-Baptiste de Nemours, sa mère. Il y a joint de curieux extraits des *Négociations secrètes de Pignerol*, attribuées au maréchal de Tessé.

Toutes ces pièces, soit françaises, soit piémontaises, chargent Louvois et disculpent Victor-Amédée II, malgré les manières artificieuses de ce prince.

La seconde question offrait une solution plus facile. M. Combes, aux Archives de Turin, a cherché et a trouvé toutes les lettres de famille de la célèbre duchesse de Bourgogne, tant aimée et tant regrettée. Après ces lettres qui sont d'une grâce infinie et où tout paraît sincère, le mot si connu de Louis XIV et de Mme de Maintenon : « La petite coquine nous trompait », n'a plus sa raison d'être et devient un pur soupçon que le malheur enfante, mais que le malheur ne justifie pas.

SÉANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 1878.

Le Polyptyque de Vuadalde, étudié au point de vue de la condition des personnes aux VIIIe et IXe siècles, par M. Blancard, membre de la Société de statistique de Marseille.

Le Polyptyque de Vuadalde, évêque de Marseille qui le fit dresser en l'année 814, a été découvert en 1854 dans les archives de cette ville par M. Mortreuil, qui en a fait connaître la substance en 1855. Le texte en a été publié depuis par MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle, à la suite du Cartulaire de Saint-Victor. Un fac-simile de ce document précieux devant figurer à l'Exposition universelle, M. Blancard en a dû faire une étude particulière, objet de ce mémoire.

Le plan de ce polyptyque est très-simple : dans l'état où il nous est parvenu, il renferme en treize chapitres la description des domaines que la cathédrale ou l'abbaye possédait en treize villages différents. Chacun de ces domaines se composait de tènements appelés le plus souvent *colonica*, quelquefois *vergeria*, jamais *mansus*; ce qui, pour le dire en passant, constitue une différence radicale entre le polyptyque de Marseille et les polyptyques publiés par M. Guérard.

Les gérants des colonages étaient des mancips, des colons et des accoles, et le polyptyque mentionne à côté d'eux des artisans, des

Digitized by Google

écuyers, des journaliers, des bergers, des bacheliers; ces individus avaient des professions spéciales qui les distinguaient des gérants proprement dits.

Un certain nombre de mancips du Polyptyque, les quatre cinquièmes environ, étaient gérants de colonage. La législation qui, en protégeant les intérêts de l'Église, fixa le mancip à la glèbe le transforma en serf. Le colon proprement dit naissait sur le sol et la qualification d'*originalis* et le nom d'*originarius* que lui donne le droit romain attestent cet état d'origine. L'*accola*, au contraire, n'était pas un colon de naissance, il le devenait; mais une fois lié au sol, il subissait la condition du colon.

Ces trois ordres de serviteurs étaient chargés de gérer les colonies de l'Église et des monastères de Marseille. Ils en avaient la responsabilité et en supportaient les charges. Ces charges étaient des redevances tantôt en nature et tantôt en argent. On distinguait trois sortes de redevances ou de cens : la première se composait ordinairement de deux porcs, dont un encore au lait, et d'un certain nombre de poules, de poulets et d'œufs; la deuxième était le tribut; la troisième était le *pasco* ou droit de pâturage, qui était payé en nature et ordinairement en une brebis.

Examinant ensuite la condition des personnes, M. Blancard fait connaître l'état de la famille, femmes, enfants et parents des colons; puis celui des auxiliaires parmi lesquels le porcher, *porcarius*, occupait une place importante. L'artisan et le fèvre étaient à peu près au même rang; puis venaient l'écuyer, gardien ou dompteur des chevaux, le berger, *verbecarius*, le bachelier et la bachelière. Cette dénomination, qui a eu plus tard une autre signification, désigne, selon M. Blancard, le *vacher*, chargé non-seulement de garder le gros bétail, mais de mener les bêtes au labour et d'aider le gérant dans les divers travaux de la campagne. Les bacheliers étaient donc les serviteurs et les valets du chef du colonage.

L'auteur du mémoire a cru devoir insister sur ce qui concerne le *bacalarius*, et il appuie sa dissertation sur un grand nombre de textes.

En résumé, le Polyptyque nous montre :

1° A la tête de chaque colonage : un *gérant* colon, accole ou mancip, soumis à des redevances diverses en nature ou en argent et probablement à des obligations personnelles s'il s'agit du mancip;

2° Autour du gérant : l'épouse, jamais libre; leurs enfants, de la

Digitized by Google

condition du père ou d'une condition inférieure, mais parfois engagés dans la voie ecclésiastique qui mène à la liberté, et parfois même prêtres et libres; leurs parents et alliés, affranchis ou *étranges*, c'est-à-dire appartenant à autrui, ou libres et ne devant ni redevances ni corvées;

3° Au-dessous du gérant : des *auxiliaires* ouvriers, bergers, mancips, bacheliers, ou valets et filles de ferme, appartenant ou non à la famille du gérant et soumis à des obligations personnelles vis-à-vis de lui et peut-être aussi, s'il s'agit des mancips, vis-à-vis du seigneur, c'est-à-dire de l'Église de Marseille.

L'armée anglaise au siège d'Orléans en 1429 d'après les documents anglo-normands inédits, par M. Boucher de Molandon, de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Durant la dernière phase de la guerre de Cent ans, le duché de Normandie fut le centre d'action de l'agression britannique. A Rouen s'élaboraient les projets et les plans de conquête si glorieusement déjoués par la merveilleuse intervention de la Pucelle. Là siégeait d'ordinaire le Grand Conseil et se décidaient les plus graves intérêts de la Régence. A Rouen se trouvaient naturellement réunis les documents relatifs aux luttes et à la domination de l'Angleterre. Quand le 29 octobre 1449 les Anglais cédèrent aux armes victorieuses de Charles VII la métropole de cette province, ils y abandonnèrent leurs archives.

Pendant plusieurs siècles, ce riche trésor historique, qui formait quatre dépôts distincts y demeura presque oublié. La chambre de Rouen ayant été supprimée en 1762, toutes ces pièces de comptabilité furent transférées à Paris dans les vastes locaux dépendant de la Cour des comptes. Peu d'années après, sous de regrettables influences, des lettres patentes du 9 juin autorisèrent le triage et la vente des papiers jugés inutiles au service. Ce fut le signal des plus déplorables abus. De scandaleuses dilapidations vinrent en aide à de coupables spéculations et à d'indignes convoitises. On ouvrit enfin les yeux, mais trop tard. Une masse considérable de comptabilité et des centaines de volumes de documents sur l'histoire de la domination anglaise et les guerres du xve siècle avaient disparu.

Des recherches faites par M. Boucher de Molandon à la Bibliothèque nationale lui ont fait reconnaître que plusieurs des docu-

Digitized by Google

ments ayant fait partie des archives anglaises si déplorablement dilapidées avaient été recueillis dans cet établissement, et son attention a été principalement attirée sur des pièces qui se rattachaient au siège d'Orléans de 1428 et 1429. Il s'est empressé de les soumettre à un sérieux examen.

Après avoir rappelé qu'au moment où la France, accablée sous le poids des revers, semblait toucher à son heure suprême, Thomas de Montaigu, comte de Salisbury, avait été chargé de diriger en France les opérations de l'armée anglaise, M. de Molandon expose que les titres originaux qu'il a consultés peuvent être classés selon qu'ils se rapportent :

1° A l'organisation proprement dite de l'armée assiégeante;

2° A la coopération obligée des habitants de Normandie aux opérations du siège;

3° Aux mesures financières du gouvernement d'Henri VI pour subvenir aux dépenses.

Le premier groupe se compose de lettres d'Henri VI ou du Régent appelant des chevaliers anglais à la direction sérieuse des opérations du siège, d'*endentures* ou contrats synallagmatiques d'enrôlements, de mandements de retenue pour continuer ou suppléer les endentures, de certificats de montres ou revues signés des commissaires du contrôle et constatant l'effectif des corps, de mandements, de payements et de quittances de solde données et souvent signées par les chefs. Le second groupe contient les mandements du roi Henri VI pour contraindre ces fiers Normands dont les pères avaient conquis l'Angleterre à l'aider de leurs épargnes et de leur sang pour combattre leur mère patrie. On conçoit tout l'intérêt que présentent les documents relatifs à cette douloureuse coopération.

Les pièces de la troisième série font voir que, bien que l'Angleterre concourût de ses propres deniers aux dépenses considérables de sa lutte contre la France, elle fit peser une notable partie de ces charges sur les provinces conquises et spécialement sur la Normandie.

Tous ces documents, émanés de personnages anglais, écrits par des fonctionnaires anglais et relatifs à des intérêts exclusivement anglais, sont cependant formulés en français de l'époque. Le français était donc l'idiome habituel des assiégeants aussi bien que des assiégés et les deux armées parlaient le même langage. C'est ce qui donne un caractère plus douloureux encore à la lutte acharnée qui

Digitized by Google

pendant tant d'années souilla la France de tant de trahisons et de crimes. « Le cœur, dit M. de Molandon, attristé du spectacle de cette guerre fratricide, aime, à sa dernière phase, à se reporter sur la pure image de l'héroïque enfant qui, après l'avoir glorieusement terminée par son patriotisme et son génie, paraît la purifier, en quelque sorte, par les vertus de sa vie et la sainteté de sa mort. »

Du droit d'emmortgagement ou vente à titre de mortgage, usité autrefois dans le pays de Saint-Amand, en Flandre, par M. Thellier de Poncheville, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.

Un contrat d'une nature spéciale était autrefois, et en particulier au XVIIIe siècle, d'un usage fréquent dans l'étendue de la petite seigneurie de Saint-Amand, détachée du Tournaisis et rattachée à la Flandre par le traité d'Utrecht. C'était la *vente* à titre de *mortgage*, deux mots qui semblent contradictoires, la vente étant une aliénation de la propriété et le mortgage n'étant que l'ancienne dénomination du gage, de l'antichrèse qui ne transférait pas la propriété. L'un des contractants déclarait vendre une terre à l'autre, à titre de mortgage et pour le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, avec faculté pour ses héritiers de la reprendre à l'expiration de ce terme, en en remboursant le prix. Quelle est la nature de ce contrat qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et dont il n'est fait mention ni dans la coutume locale ni dans ses commentaires? Quelle en était l'origine?

La nature? Était-ce réellement une vente, était-ce une antichrèse? La question se discute encore aujourd'hui. L'auteur du mémoire croit pouvoir affirmer qu'on se trouve en présence d'une vente à réméré; les termes employés, le fond de la convention, les formalités extrinsèques (notamment l'emploi des publications ou œuvres de loi), lui paraissent le démontrer. Quant au mot de mortgage, l'objection qu'il fournit n'est pas irréfutable; ce mot, comme d'autres synonymes de l'antichrèse, avait perdu en plus d'un endroit, dans la pratique coutumière, sa signification primitive.

L'origine du contrat? C'est le mortgage, mais successivement et complètement transformé. Proscrit comme usuraire, le mortgage avait été toléré dans certaines conditions, pour faciliter l'établissement des enfants. C'est avec ce caractère qu'il avait passé dans les dispositions de certaines coutumes du Nord et en particulier de celle

Digitized by Google

du bailliage de Tournai, supplétive de celle de Saint-Amand. Avec le temps, le mortgage-donation avait fini par être considéré comme translatif de propriété, et le mot de mortgage était devenu synonyme de celui de faculté de rachat. C'est en cet état que les praticiens du pays de Saint-Amand s'en sont emparés pour l'appliquer à la vente.

Quel intérêt y avaient-ils? Pourquoi cette aliénation à long terme dissimulée sous un nom impropre? Le mémoire examine diverses hypothèses; il s'arrête à la suivante : on avait voulu échapper à l'un des droits fiscaux qui grevaient les ventes d'héritages. L'aliénation à titre de mortgage était en effet considérée comme une aliénation mobilière; or, il était de principe, en droit coutumier, que les meubles échappaient au lien féodal, et par conséquent au droit seigneurial, aux lods et ventes. On était donc arrivé à éviter cet impôt au moyen de la formule que nous avons analysée; le procédé étant trouvé, il n'est pas étonnant qu'il ait été fréquemment employé :

Notre ennemi c'est notre maître,

a dit le fabuliste; ce maître-là, c'est le fisc envers qui on ne s'est jamais piqué de générosité.

Recherches sur les greffes des Insinuations ecclésiastiques, par M. George Musset, de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis[1].

Parmi les documents acquis par la bibliothèque de la ville de Saintes, depuis l'incendie de 1871, existe un manuscrit renfermant une partie du registre des Insinuations ecclésiastiques, dressé en 1565.

Les greffes des Insinuations ecclésiastiques ont été créés par un édit de Henri II, du mois de mars 1553, registré au Parlement de Paris le 21 du même mois. C'est à titre de protecteur et conservateur de l'Église gallicane que ce prince avait été sollicité de créer ces sortes de greffes, par les prélats français. De nombreux abus dans la collation, la transmission et la prise de possession des cures et des bénéfices s'étaient produits dans les siècles précédents, et tout récemment le concile de Trente venait de décréter l'établissement de règles fixes qui devaient prévenir le retour à des usages jugés mauvais. En juin 1595 Henri IV crut devoir enlever aux évêques

[1] Ce mémoire et ceux qui suivent n'ont pu être lus par leurs auteurs.

Digitized by Google

le droit que leur avait reconnu l'édit de Henri II, de choisir les hommes assez versés dans le droit canon et assez étrangers aux passions qui agitaient alors la société civile, pour remplir les fonctions de greffiers. Il érigea les greffes des offices ecclésiastiques en offices royaux, séculiers et domaniaux. On ne sait si la cour de Rome s'émut de cet empiétement du pouvoir royal, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il trouva dans le clergé de France une opposition qui, pendant un siècle, donna lieu à une lutte contre le pouvoir royal, tantôt pour garder, tantôt pour ressaisir ces greffes ecclésiastiques.

Mais la royauté tint bon et la victoire lui demeura. Lors de la promulgation de l'édit de Henri IV le clergé avait protesté, et les Parlements se refusèrent à l'enregistrer. M. Musset fait connaître les différentes phases parcourues par cette lutte sous les règnes de Henri IV, de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI.

Dans l'étude qu'il a faite des greffes des Insinuations du diocèse de Saintes et de ceux de la Rochelle et de Maillezais, M. Musset a reconnu que ceux qui ont été tenus par les greffiers ecclésiastiques sont bien supérieurs à ceux qu'ont rédigés les greffiers royaux. Les premiers abondent en renseignements et en détails intéressants sur plusieurs personnages tels que Charles de Bourbon, les Brémond, les Vivonne, sur les chanoines de l'église cathédrale de Saintes et les paroissiens nobles, bourgeois ou manants qui y figurent en grand nombre comme témoins. Ceux des greffiers royaux sont rédigés d'une manière beaucoup plus sèche.

A l'époque où les greffes ecclésiastiques furent créés, comme au moment où le cahier examiné par M. Musset fut rédigé, le siège épiscopal de Saintes était occupé par un prélat remarquable, Mgr Tristan de Bizet, sur lequel l'auteur du mémoire donne quelques renseignements. Il vante ses qualités morales, son savoir et sa charité. Clairvaux en particulier a conservé le souvenir de ses bienfaits, c'est à cette abbaye qu'il légua sa riche bibliothèque. M. Musset exprime, en terminant, le regret de n'avoir trouvé qu'une partie du manuscrit en parchemin dont il a donné l'analyse, et auquel manquent le commencement et la fin.

Lettres inédites de Henri IV et du deuxième prince de Condé, par M. Dumas de Rauly, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Ces lettres sont relatives à des membres de la famille de Pressac-

Digitized by Google

Lioncel. Elles portent pour suscription : *A Monsieur de la Chèze;* c'est le nom d'une seigneurie possédée de toute ancienneté par la maison de Pressac et sise en Saintonge. La généalogie des seigneurs de Pressac, devenus par la suite barons de l'Isle en Périgord, ne se trouve pas dans d'Hozier, la Chesnaye, Courcelles et Lainé. Celui auquel les lettres en question ont été adressées, Michel de Pressac, fut chevalier des ordres du roi et gentilhomme ordinaire de la chambre, et marié à la demoiselle Isabeau Guyton, fille de Sébastien Guyton et de Charlotte de Sainte-Maure. Le prince de Condé lui écrivait à la date de 1577 pour l'inviter à se rendre à Saint-Jean-d'Angely, où il faisait rassembler un grand nombre de gens de guerre dévoués à son service. Cette levée de boucliers ne fut pas heureuse; elle n'empêcha pas la prise de Brouage. Condé quitta peu après la Saintonge, rejoignit le roi de Navarre en Guienne, où il luttait péniblement. En septembre de la même année, un nouvel édit de pacification parut ramener la paix.

La lettre de Henri IV, écrite entièrement de sa main, était incluse dans une autre adressée au seigneur de la Chèze par Duch d'Asnières, et portant la date du 26 janvier 1589. Ce Duch d'Asnières, dit *le capitaine Asnières*, aida Mirambeau à s'emparer de Saintes. La date de 1589 apprend dans quelles circonstances la lettre fut écrite. Condé était mort en 1588, la Ligue triomphait, un double assassinat venait d'arrêter les Guises et non leur parti; encore quelques succès et les Valois finissaient comme les Carlovingiens. Mais en cette extrémité, le roi de Navarre engage Henri III à marcher sur Paris, et c'est alors qu'il écrit à tous les guerriers qu'il croit être dévoués à sa cause.

Le 5 juin 1593, Henri IV écrivait encore au comte de Pressac une lettre dans laquelle il se montrait plein de sollicitude pour la famille du vieux serviteur, dont le fils, le chevalier Gédéon de Pressac, était capitaine de cinquante hommes d'armes. Ce fut par ses soins que celui-ci épousa Gabrielle de Lioncel, dame de l'Isle, canton de Brantôme.

Étude biographique sur le Breton Hoël, évêque du Mans, par M. Mauriès, de la Société académique de Brest.

Le siège épiscopal du Mans fut occupé de 1085 à 1097 par Hoël, ou Ouwel, dont l'administration ne manque pas de valeur au point de vue de l'art architectural, de la religion et de l'histoire.

Digitized by Google

Descendait-il de la famille princière des Hoël, rois et ducs de Bretagne? C'est une question à laquelle les documents consultés par M. Mauriès ne permettent pas de répondre catégoriquement. On peut affirmer qu'il était de noble extraction et que l'éducation qu'il avait reçue l'avait préparé à remplir dignement les hautes fonctions dont il fut revêtu.

Après la mort d'Arnould, trente-quatrième évêque du Mans, Guillaume le Conquérant, qui venait de triompher de la révolte des Manceaux, voulut lui donner pour successeur Samson, un des chapelains de Bayeux; celui-ci refusa et dit au roi: «Il y a un clerc dans vôtre chapelle, nommé Hoël, qui est pauvre, mais noble et de bonnes mœurs; c'est un Breton fort laid, mais fort honnête homme.» Au premier aspect, le chapelain produisit un assez mauvais effet sur Guillaume, qui cependant l'agréa, et fit consacrer par l'élection sa nomination à l'évêché du Mans. Hoël se montra, dès le début, au niveau de ses fonctions pastorales. En 1085, date de sa promotion à l'épiscopat, la disette fut si grande dans le Maine que le setier de blé valait sept sols d'or; l'évêque distribua aux pauvres le produit de la vente d'une table d'or et d'argent qui servait à l'autel des saints martyrs Gervais et Protais.

Il eut à subir une violente persécution de la part de Hugues, fils d'Azon, marquis de Ligurie, arrivé les armes à la main pour revendiquer ses droits au comté du Maine, et secondé par Geoffroy de Mayenne, Hélie de la Flèche et plusieurs autres seigneurs ligués contre le duc Robert, dont l'évêque du Mans défendait la cause. Obligé de fuir, il trouva une retraite dans le monastère de Solesmes, près de Sablé, où les religieux l'accueillirent avec sa suite. Plus tard le comte Hugues se réconcilia avec l'évêque, reçut le pasteur dans la ville du Mans et même lui accorda, avant de retourner en Italie, plusieurs privilèges pour réparer les torts qu'il avait eus et contre l'évêque et contre l'Église.

Hoël put s'occuper alors de la construction de la cathédrale, commencée par ses prédécesseurs Vulgrin et Arnauld. L'église fut achevée en 1093; il y fit transporter le corps de saint Julien, sur la châsse duquel Hélie de la Flèche déposa une déclaration signée de sa main, par laquelle il exemptait toutes les terres possédées par l'évêque et les chanoines de toutes les exactions et coutumes que les comtes ses prédécesseurs étaient en droit d'y lever.

L'évêque du Mans prit part au concile d'Autun, réuni en 1094

Digitized by Google

par Hugues, archevêque de Lyon, agissant en qualité de légat du Saint-Siège. On y excommunia l'empereur Henri, l'antipape Guilbert et le roi de France Philippe Ier, qui avait épousé, du vivant même de sa femme légitime, Bertrade, déjà mariée au comte d'Anjou.

En 1095, il fit le voyage de Rome, où il fut honorablement reçu par le pape Urbain II, et il se trouva au concile de Clermont, où fut publiée la première croisade par le même pape, qu'il put recevoir et traiter ensuite dans son palais épiscopal du Mans.

Il résulte des faits constatés par cet essai biographique, dit en terminant M. Mauriès, que l'évêque Hoël, oublié par les écrivains bretons, a beaucoup plus de droits à l'immortalité qu'un certain nombre d'hommes que l'on a tirés des limbes de l'histoire et dont vainement on cherche les titres à la célébrité. D'ailleurs, un seul trait, qui nous révèle l'âme tout entière de ce vénérable pasteur, suffira pour prouver que nous avons eu raison, sinon de tirer de l'oubli ce pieux personnage, car il n'est point inconnu dans l'histoire ecclésiastique, mais de le faire connaître aux Bretons. Ce trait, nous l'empruntons textuellement à l'un de ses historiens : « Hoël distribua avant de mourir tout ce qu'il avait, jusqu'à sa chemise. »

Les finances de la Bretagne à la fin du xve siècle et les derniers budgets de Pierre Landois (1481-1485), par M. Dupuis, de la Société académique de Brest.

L'année financière en Bretagne, au xve siècle, commençait le 1er octobre. Le revenu normal était d'environ 400,000 livres bretonnes valant 500,000 livres tournois, soit 15 millions en monnaie de nos jours; le revenu du royaume de France, sans y comprendre la Bretagne, était alors de 4 millions de livres tournois. Cette somme de 400,000 livres bretonnes ne représentait d'ailleurs absolument que le budget de l'État; les villes et les paroisses rurales avaient leurs revenus spéciaux.

Chaque année, le budget était fixé par le Grand Conseil, qui réglait les dépenses d'après les recettes et en dressait un état qu'il délivrait au grand trésorier. Le duc ne pouvait établir aucun impôt sans le consentement des états de Bretagne.

Après avoir énuméré les diverses sources de revenus, M. Dupuis fait le compte des dépenses.

Le service de la guerre exigeait généralement une somme de 100,000 à 120,000 livres. Sur cette somme, 15,000 sont consa-

Digitized by Google

crées à l'entretien des places fortes, 5,000 à l'artillerie, enfin 90,000 à l'armée permanente, qui ne dépasse pas 800 hommes. Quant à la marine, le gouvernement a une flotte permanente qu'il arme quand il en est requis par les marchands. Les services civils, c'est-à-dire les gages, les pensions et le service des ambassadeurs, absorbent près de 100,000 livres. La maison du duc, de la duchesse et des princesses, les services de l'écurie, de la fauconnerie, les aumônes et les menus plaisirs dépassent la somme de 120,000 livres.

Si le gouvernement était économe et prévoyant, il aurait donc une magnifique situation financière; mais le duc, la duchesse, les filles, et surtout les fils naturels du duc, puisent à pleines mains dans le trésor. Chaque année, le duc dépasse les crédits que lui-même avait trouvés suffisants pour sa maison; les budgets se soldent rarement en équilibre; on y prévoit toujours un déficit qui se trouve inévitablement dépassé à cause de la prodigalité ruineuse de François II.

On voit, par le texte de l'Estat de la finance, faict et baillé par le duc et son conseil à Pierre Landoys, donné par M. Dupuis, que les recettes étaient de 397,776 livres 10 sous, les dépenses prévues de 403,635 livres 6 sous 11 deniers; le déficit prévu est de 5,858 livres 8 sous 11 deniers.

Le budget le plus élevé est celui de 1484-1485; il donne, en recettes, 432,288 livres 6 sous 8 deniers; en dépenses, 448,031 livres 10 sous 9 deniers, dont 106,500 livres pour la guerre; le déficit est de 15,813 livres 4 sous 1 denier.

Le prévôt de Notre-Dame et le magistrat, dans le gouvernement des écoles à Saint-Omer, en 1366, par M. de Lauweyrens, de la Société des antiquaires de Morinie.

Au XIVe siècle, dans la ville et communauté de Saint-Omer, c'était le clergé qui possédait le privilège d'ouvrir des écoles et de désigner les maîtres. Mais si «Messieurs de la Ville» avaient laissé au chapitre de Notre-Dame cette prérogative d'une date fort antérieure à leur plus ancienne charte et confirmée par leur propre adhésion à une bulle du pape Calixte II, en date de 1123, il paraît bien qu'un accord entre l'Église et la ville avait donné en retour à celle-ci des garanties pour une sérieuse instruction des fils des bourgeois, et que le pacte avait été toujours observé jusqu'en 1366

Digitized by Google

par « Messieurs du Chapitre »; car on lit dans un grand nombre de documents des archives tant ecclésiastiques que communales de la ville de Saint-Omer, que les maîtres préposés par le prévôt, le doyen et les chanoines de Notre-Dame avaient toujours été des clercs, également recommandables par leurs mœurs et leurs capacités, et, autre point à noter, des hommes parlant le langage du pays et y résidant.

Mais en 1366, messire Estevenne de Coulombe, prévôt de Notre-Dame, dérogea tout à coup aux us et coutumes érigés en droit par le Burgage, en faveur d'un proscrit italien désigné à son choix par le protecteur des ligues Florentines et Véronaises. Les échevins et les mayeurs protestèrent contre cette nomination. Ils portèrent leur plainte devant le prévôt de Montreuil qui rendait alors la justice pour le bailli d'Amiens, comme celui-ci la rendait pour le roi lui-même.

Le doyen du chapitre déclina d'abord la compétence du juge : il établit à l'appui de sa thèse une distinction entre la substance spirituelle et la substance matérielle. Faisant deux lots de toutes les choses qui sont sous le soleil, il fit entrer les spirituelles dans un domaine qui ne relève que de Dieu et de ses ministres, abandonnant les autres aux princes temporels et à leurs subordonnés. « Or, la science est une manne toute spirituelle, et c'est Dieu qui fait les maîtres ès arts. Donc aux vicaires de Dieu, à savoir aux prélats et à leurs délégués, appartient le droit de désigner les personnes dignes d'être préposées à la tenue et au gouvernement des écoles. » Par un jugement en date du 7 avril 1366, le prévôt de Montreuil retint l'affaire pour être plaidée dans les premiers jours de l'année suivante. La complainte de Messieurs de la ville de Saint-Omer portait en somme que le prévôt avait mis au *regimen* des écoles et écoliers de la ville de Saint-Omer « ung homme nommé Jehan Serlions de Areula, Ytalien non licencié en ars et ignorant le langage du pays, troublant par ce et empeschant à tort et sans raison, induement et de nouvel, les seigneurs mayeurs et eschevins en leur saisine et possession es quelles ils estoient que les écoliers de ladite école et les enfants de la ville de Saint-Omer fuissent induits en doctrine et instruicts en ars libéraux de grammaire et de logique par maistre ydoine résidant audit lieu de Saint-Omer et non aultre. » Le doyen du chapitre de Notre-Dame, après avoir soutenu ses droits, assura que Jehan Serlions était de bonne vie et homme expert, sinon

Digitized by Google

gradué dans les sciences enseignées aux écoles, qu'il avait pratiqué la grammaire, la logique et la théologie, qu'il parlait latin et encore d'autres langues avec une remarquable éloquence, qu'il était clerc enfin.

Le chapitre n'en fut pas moins condamné : il en appela de la sentence du bailli de Montreuil au bailli d'Amiens, qui confirma le jugement de son prévôt.

Les chanoines se soumirent, sauf à reproduire plus tard leurs prétentions, ce qu'ils firent en effet vingt ans après, sans succès.

Le comte de Sainte-Foy, chevalier d'Arcq, fils naturel du comte de Toulouse, notice par E. Forestié neveu, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, conservateur des archives municipales de Montauban.

Toutes les biographies générales reproduisent quelques lignes publiées par le *Dictionnaire historique* en 1786, sur le chevalier d'Arcq, qui serait mort en 1779 à Tulle où il était exilé. C'est là une de ces nombreuses erreurs qui, une fois commises par un biographe, sont acceptées sans contrôle par ses successeurs. Ainsi pour Pierre Fermat, on a longtemps persisté à le faire naître à Toulouse, malgré la publication de nombreux documents qui avaient prouvé que le grand mathématicien était né à Beaumont, département de Tarn-et-Garonne.

Né en 1720 à Paris, Philippe-Auguste de Sainte-Foy fut enregistré comme fils de Louis-Alexandre de Sainte-Foy, officier de marine, quoiqu'il n'existât pas d'officier de ce nom. Il fut élevé d'une façon princière par son parrain, valet de chambre du comte de Toulouse. Ce prince put ainsi l'avoir dans sa maison et surveiller son éducation. Par sa protection, il le fit d'abord entrer dans les mousquetaires du roi, et plus tard il lui obtint le brevet d'une compagnie de cavalerie.

Après avoir fait avec distinction plusieurs campagnes, notamment celle de 1747 en qualité d'aide de camp du maréchal de Saxe, le jeune officier rentra à Paris, et sur les conseils de la duchesse d'Orléans abandonna la carrière militaire pour se livrer tout entier à la littérature.

De 1753 à 1758 il publia avec plus ou moins de succès plusieurs ouvrages, notamment l'*Histoire des guerres* et l'*Histoire du commerce*, et quelques romans.

Digitized by Google

Bientôt surgirent des difficultés entre le duc de Penthièvre, fils légitime du comte de Toulouse, et le chevalier d'Arcq, qui peut-être ne se montra pas assez digne des bienfaits de la famille royale, et qui fut exilé en 1785 à Montauban. Dans sa nouvelle résidence, le chevalier d'Arcq s'attira, par sa conduite exemplaire, l'estime de ses nouveaux concitoyens, et désormais il se consacra tout entier à l'étude des graves questions qui préoccupaient la nation française au moment de la Révolution : Suppression de la mendicité; — Projets de contributions nationales; — Observations sur le nouvel ordre de choses ; — Nouveau plan d'administration sur les finances : — tels sont les sujets étudiés par le chevalier d'Arcq dans les nombreuses brochures qu'il fit imprimer à Montauban et qui ne sont citées par aucune bibliographie.

Que devint-il après 1792, en sortant du tribunal révolutionnaire où il fut acquitté par l'intervention de Barère? Nous l'ignorons encore.

En appelant l'attention de nos contemporains sur le comte de Sainte-Foy, nous croyons avoir rempli un devoir d'historien à l'égard d'un homme qui servit toujours sa patrie avec dévouement, non-seulement pendant sa jeunesse sur les champs de bataille, mais aussi dans l'âge mur et dans la vieillesse, par de nombreux écrits qu'inspira toujours la passion du bien public. La reconnaissance que leur auteur ne cessait de témoigner aux Montalbanais prouve la noblesse de ses sentiments, tandis que bien d'autres, dans la fausse position où l'avait placé sa naissance, se seraient laissé entraîner par la jalousie ou la haine contre les classes privilégiées. Avec ses relations et son intelligence, le chevalier d'Arcq, s'il eût été un ambitieux vulgaire, aurait pu jouer un rôle dans nos assemblées politiques, et serait peut-être devenu un chef de la Révolution, tandis que tous ses ouvrages se distinguent par le seul désir de voir la France grande et prospère, sous un gouvernement juste et libéral.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Les délégués des Sociétés savantes se sont rendus en foule, en 1878, à la Sorbonne, et avec le même empressement que les années précédentes; nous sommes heureux d'avoir à constater ce fait encore une fois; mais, en même temps, nous devons ajouter que le nombre des mémoires lus a été moins considérable. Les patriotiques émotions de la veille de l'Exposition universelle, les préparatifs de la fête solennelle du travail, ont certainement contribué à cette disette relative; toutefois, on doit peut-être y voir aussi une conséquence de la circulaire ministérielle du 31 janvier 1878. Aux termes de cette circulaire, les mémoires d'histoire, de philologie et d'archéologie destinés à la Sorbonne, munis préalablement, comme par le passé, de l'approbation de la Société savante à laquelle appartiennent leurs auteurs, devaient, dès 1878, et devront à l'avenir être adressés au Ministère avant une date de rigueur, et être soumis à l'examen des sections compétentes du Comité auxquelles le Ministre de l'instruction publique a confié la charge de les désigner pour être lus dans les séances publiques du mois d'avril ou de les ajourner. Malheureusement, on lit rarement les circulaires jusqu'au bout; comme les longs ouvrages, elles font peur; de là vient qu'elles ne sont connues et surtout bien comprises que longtemps après leur publication. La circulaire du 31 janvier 1878 n'a pas échappé à cette destinée. Parmi ceux à qui elle était adressée, les uns, pour n'en avoir pas su à temps les dispositions, ont envoyé leurs mémoires après l'expiration du délai fixé; d'autres, pour les avoir mal interprétées, y ont soupçonné, dit-on, des velléités inquisitoriales. Après cela, comment s'étonner de la brièveté de la liste des lectures de 1878 comparée à celle de 1877? Cette brièveté est regrettable et l'on ne cherche pas à le dissimuler; mais il n'y faudrait pas voir autre chose que ce qui y est. Surtout, il ne faudrait pas y supposer l'ombre d'un symptôme de ralentissement dans le zèle pour l'archéologie nationale chez les Sociétés savantes; c'est le résultat accidentel d'un malentendu et de la coïncidence de l'ouverture de l'Exposition

Digitized by Google

universelle avec celle de nos réunions. Ce malentendu ne sera pas difficile à faire cesser. Nous demanderons seulement qu'on veuille bien lire entièrement et sans parti pris la circulaire du 31 janvier; on s'apercevra vite qu'il serait souverainement injuste d'y chercher d'autres mobiles que ceux qui y sont nettement exposés.

Au milieu des travaux remarquables qui ont fait le succès de nos séances publiques de lectures et ont contribué si efficacement au progrès des études historiques, il s'est glissé parfois des œuvres peu dignes des assemblées d'élite de la Sorbonne. C'était un écueil pour l'institution; le Ministre, qui en apprécie l'importance, qui sait les services qu'elle a rendus et qu'elle doit rendre encore, a jugé à propos d'aviser. Mais où est l'esprit sérieux qui, après réflexion, pourrait croire que les opinions ou les doctrines sont en jeu dans l'examen préalable prescrit par la circulaire? La valeur, l'intérêt, la nouveauté des communications, voilà ce qui sera apprécié par le Comité; quant aux opinions et aux doctrines, elles resteront libres comme elles l'ont toujours été. En un mot, il n'y a pas d'inquisiteurs au Comité; on ne vient pas d'y rétablir la censure qui n'y a jamais existé, seulement on a consolidé une barrière jadis confiée à la garde des Sociétés savantes, barrière qui depuis quelque temps n'arrêtait plus rien; à l'origine, on avait espéré que les Sociétés savantes suffiraient à la rendre infranchissable aux redites, aux productions excentriques ou dénotant de l'inexpérience; on avait cru qu'elles ne laisseraient arriver au grand jour de la Sorbonne que les travaux susceptibles de le supporter. Cet espoir a été parfois déçu; l'expérience a démontré que des considérations fort naturelles de confraternité entraînent les membres des Sociétés savantes à accorder trop facilement le visa approbatif qu'on leur a demandé de tout temps. Il importait donc de préserver ces compagnies des dangers de la complaisance; pour y parvenir, il n'a pas été nécessaire de chercher bien loin. On a simplement remis en vigueur un ancien règlement que l'on avait imprudemment laissé tomber dans l'oubli. Il n'y a pas d'autre mystère. S'il en avait été autrement, s'il avait pu en être autrement, l'autorité supérieure n'aurait pas confié l'application de la nouvelle mesure à un corps qui doit ce qu'il peut avoir de crédit à l'indépendance complète dont il a toujours été en possession, à un corps qui, depuis près de vingt années, entretient les relations les plus cordiales avec les Sociétés savantes. En remettant un pouvoir discrétionnaire

Digitized by Google

au Comité, le Ministre n'ignorait pas que ce corps n'en userait que dans l'intérêt de la science et des Sociétés elles-mêmes. On ne tardera pas à le reconnaître, si même on ne l'a déjà reconnu. Dès l'année prochaine, le niveau des lectures se sera rétabli; le Comité recevra pour la Sorbonne autant de mémoires que jamais et, nous en sommes assuré, il se verra rarement dans l'obligation d'en ajourner la lecture. On va voir d'ailleurs que malgré la diversion occasionnée par l'Exposition universelle, malgré le malentendu sur lequel on vient de s'expliquer, on a lu en avril trop de bons travaux dans nos séances pour qu'il soit possible de placer la session de 1878 au-dessous de celles qui l'ont précédée, bien que ses séances aient été un peu moins remplies.

Séance du mercredi 24 avril 1878.

M. Adolphe de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, a donné lecture d'un travail intitulé *Notes sur quelques châteaux des environs de Paris antérieurs au règne de Philippe-Auguste.* En 1870, M. de Dion lisait à la Sorbonne une étude sur l'architecture militaire sous le règne de Philippe-Auguste; remontant aujourd'hui d'un siècle en arrière, M. de Dion a entretenu l'assemblée de l'architecture militaire sous celui de Philippe Ier. Pour reproduire les propres expressions du savant auteur, il a promené ses auditeurs au milieu des ruines des châteaux de ce temps qui se trouvent aux environs de Paris.

Selon M. de Dion, qui s'appuie sur l'histoire générale de la féodalité, presque tous ces châteaux dateraient soit du XIe, soit du XIVe siècle, et ses études sur place l'ont confirmé dans cette hypothèse. En décrivant rapidement les plus importants de ces châteaux, M. de Dion en a souvent montré les origines les plus lointaines. C'est ainsi qu'au chateau de Rochefort-en-Éveline, qui occupe le sommet irrégulier et fort allongé d'une haute colline isolée couverte de gros blocs de grès, il croit retrouver certains des caractères de l'oppidum gaulois. Il en est de même à Chevreuse, dont la plus ancienne enceinte présente aussi un alignement très-capricieux, et d'après leur position, il devait en être de même pour les châteaux de Montfort, de Neauphle, etc. etc., aussi bien que pour Montlhéry avant sa reconstruction par Louis VII ou par Philippe-Auguste.

Les châteaux d'Étampes, d'Auneau et de Gallardon, à enceintes

Digitized by Google

rectangulaires, paraissent à M. de Dion avoir remplacé des camps d'observation tracés par les Romains; tout au moins, aurait-on suivi pour leur assiette et leur plan les traditions de ces camps. Chacun d'eux renferme dans son enceinte une grosse tour du XIe siècle. L'auteur est encore plus affirmatif pour le château du Puiset, «si célèbre par les trois sièges qu'il soutint sous Louis le Gros», qui a bien pu être d'abord un camp romain de fortes dimensions, placé qu'il est à une distance de 2 kilomètres d'Allaines, où convergeaient huit voies romaines. On a écouté avec intérêt les aperçus de M. de Dion, remplis d'ingénieuses observations sur les enceintes circulaires, habituelles aux peuples des plaines, ainsi que sur les donjons et les mottes féodales; cependant, sa thèse principale a été discutée. M. Robert de Lasteyrie, membre du Comité, a contesté les dates reculées assignées par M. de Dion à certains des châteaux dont il a parlé; par exemple celui de Houdan ne serait pas du temps de Louis VI, mais bien de l'époque de Philippe-Auguste, etc. etc. Sur cette question de la date des forteresses féodales, un débat aussi courtois dans la forme que sérieux et approfondi s'est établi entre M. de Dion et M. de Lasteyrie. Les plans et les vues de plusieurs des châteaux décrits et dessinés par M. de Dion ont naturellement servi de bases à l'attaque et à la défense. M. Quicherat, résumant la discussion, a fait observer qu'il fallait se défier de la tendance trop générale à vieillir ces édifices, tendance qu'il a très-souvent constatée. En particulier, le savant professeur a déclaré que le château d'Étampes lui paraissait offrir tous les caractères du XIIe siècle et non ceux du XIe. Toutefois, le travail de M. de Dion n'en est pas moins très-instructif et, de l'aveu même de ceux qui en ont discuté certaines opinions, il faut en remercier l'auteur, qui a parfaitement inauguré la session.

En ce qui concerne la tendance à vieillir les édifices, écueil contre lequel M. Quicherat a voulu prémunir les archéologues, me sera-t-il permis d'ajouter qu'on la trouve partout. Il n'y a pas longtemps que, dans un rapport à la section d'archéologie [1], j'ai eu l'occasion de faire une remarque analogue, à propos de monnaies épiscopales trouvées en France. Cela tient à un entraînement de l'imagination contre lequel il faut réagir; c'est par la comparaison des types à dates certaines avec ceux qu'il s'agit de classer qu'on

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VI, p. 106.

Digitized by Google

peut se rapprocher de la vérité, peut-être plus difficile à serrer de près en ce qui concerne les édifices, parce qu'ils offrent souvent des vestiges d'époques diverses juxtaposés et parfois peu distincts, que pour les monnaies et les médailles, lesquelles certes ont leurs difficultés spéciales et se présentent à l'observateur plus ou moins bien conservées, mais du moins sans l'addition de remaniements trompeurs.

M. Borrel, membre de l'Académie de la Val d'Isère, architecte à Moutiers (Savoie), a donné lecture d'une *Notice sur la découverte des ruines d'un édifice romain et de celles d'une église des premiers temps du christianisme, dans l'église Saint-Martin, à Aime* (*Savoie*). On se souvient de l'intérêt qu'avait éveillé, à la Sorbonne, en 1875, une précédente lecture de M. Borrel sur les monuments antiques de la Tarentaise. Dans ce travail, le savant architecte avait annoncé qu'en opérant des fouilles dans l'intérieur de l'église de Saint-Martin, à Aime, il avait découvert une partie des fondations de deux anciens édifices. Le nouveau mémoire de M. Borrel, enrichi de superbes dessins, est consacré à la description et à la restitution de ces édifices. Des excavations continuées en 1875, en 1876 et en 1877, par M. Borrel, au nom de l'Académie de la Val d'Isère, ont fait sortir de l'oubli des ruines qui lui ont révélé l'existence, sous l'église actuelle, d'un édifice de l'époque romaine et d'une église remontant aux premiers temps du christianisme dans les Alpes Graies. Ces ruines sont entièrement dégagées jusqu'au sol antique, qui est à $3^{m},30$ en contre-bas du sol moderne. M. Borrel reconnaît une basilique dans l'édifice romain; il a décrit savamment cet édifice, et a mis sous les yeux de MM. les délégués, non-seulement le plan restitué d'après les vestiges des murailles, mais encore des dessins, des tuiles, des antéfixes et divers débris retrouvés et recueillis soigneusement par lui.

Le linteau de la porte latérale de l'église actuelle de Saint-Martin est formé d'un bloc antique. Sur le petit côté de ce bloc qui forme le retour du fronton, on lit :

Q·VERIVS
VRBICVS·

On a déjà souvent reproduit et tenté d'expliquer ces mots. Selon M. Borrel, il faudrait y voir la signature de l'architecte du monu-

Digitized by Google

ment romain; ce n'est pas impossible, mais pour affirmer un fait semblable il faudrait que l'inscription fût plus explicite, et avant tout, s'assurer que nous n'avons pas là tout simplement, comme on l'a supposé, un fragment d'inscription employé en guise de pierre de taille.

Si l'on adoptait le nom de basilique donné par M. Borrel à l'édifice par lui découvert et décrit, ce serait, comme il le fait observer, la confirmation de l'identification du *Forum Claudii* des textes de l'antiquité avec Moutiers, le chef-lieu des *Ceutrones*, et dans ce cas il faudrait reconnaître l'enceinte du Forum de cette ville dans le mur d'appui du portique qui se prolonge au nord.

Quant à l'église primitive des Ceutrons, ses fondations existent sur tout son périmètre; elle n'était composée que d'une nef, d'un petit avant-chœur trapéziforme et d'une abside semi-circulaire.

A quelque distance du chœur, il existait un mur d'appui qui devait supporter un *chancel*. Entre le chancel et le chœur, M. Borrel a trouvé plusieurs tombeaux formés de pierres taillées provenant de constructions romaines et renfermant des squelettes.

Les murs, grossièrement construits avec des galets de deux *opus* alternés, le *spicatum* et l'*incertum*, n'appartiennent plus à l'art romain. Ce n'est pas seulement de la décadence, dit M. Borrel, c'est de la barbarie. Élevée peu de temps après la destruction de la basilique romaine, et très-probablement détruite elle-même au IXe ou au Xe siècle, et sans doute incendiée, si l'on en juge par les nombreux débris de charbon trouvés dans les déblais, cette église dut précéder presque immédiatement celle qui subsiste encore et que M. Borrel fait remonter au XIe siècle.

On pourra discuter certaines des hypothèses émises par M. Borrel, soit celle qu'il a proposée sur la destination de l'édifice romain, soit la date qu'il fixe à la construction de l'église d'Aime actuelle; peut-être même n'acceptera-t-on pas toutes ses restitutions, si séduisantes que les ait rendues son crayon, mais tout le monde reconnaîtra que le savant et habile architecte a mis en lumière un fait rare et des plus intéressants pour l'histoire des origines et des transformations de l'art. Ce fait, c'est la coexistence de vestiges d'un édifice antique, assez bien conservés pour qu'on en ait retrouvé le plan, avec ceux d'un autre édifice vénérable par son ancienneté, superposés sur un troisième, lui-même très-ancien, encore debout; or, M. Borrel a donné de ce fait une démonstration inattaquable en

Digitized by Google

principe, de l'avis de juges aussi sévères que compétents, comme il n'en manque pas à la Sorbonne.

Écrite sobrement et avec clarté, l'étude de M. Borrel est un excellent morceau, et il faut espérer que le savant architecte n'en fera pas attendre longtemps la publication.

M. G. George, membre de la Société académique d'architecture et de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Habitations grecques dans les temps héroïques et dans les temps historiques.* C'est un chapitre détaché d'un grand travail auquel l'auteur travaille depuis plusieurs années et qu'il intitulera : *De l'habitation dans tous les temps et chez tous les peuples.*

Le sujet est si vaste et si difficile qu'il effraye la pensée; toutefois, M. George s'y est préparé par des études approfondies dont il a déjà donné des spécimens à la Sorbonne, ainsi que par des voyages répétés en Grèce, en Italie et dans les régions méridionales de la France. Pour les temps héroïques, M. George a pris pour guide Homère, qu'il a commenté sans se laisser éblouir par les exagérations poétiques des descriptions de l'Iliade et surtout de l'Odyssée. Pour les temps historiques, M. George n'a guère suivi que Vitruve dont il s'est efforcé d'expliquer le texte par la discussion et aussi par des plans.

L'architecte lyonnais n'a oublié aucun des commentateurs de Vitruve. Il avait illustré son mémoire de reproductions des plans de la maison grecque d'après Perrault, Scamozzi, Palladio, Galiani, enfin, d'après Mariette, qui en traça un pour le *Voyage du jeune Anarcharsis en Grèce* de l'abbé Barthélemy. C'est le plus acceptable selon M. George, qui cependant n'en a pas moins donné le sien. Chemin faisant, M. George propose des solutions nouvelles pour certains passages de Vitruve que rend trop souvent obscurs la perte des dessins qui accompagnaient son livre. Est-il besoin d'ajouter qu'un tel travail n'est pas de ceux qui peuvent être jugés à une simple audition. Nous avons parlé des plans qui l'illustrent; mais ces plans, dressés sur une échelle restreinte, étaient annexés au mémoire lui-même et ne pouvaient servir qu'imparfaitement à l'éclaircissement des théories de l'auteur; il aurait fallu de grandes planches distribuées aux assistants, ou des figures tracées au tableau.

Digitized by Google

Tel que l'a lu M. George, ce mémoire, qui témoigne d'une érudition spéciale très-étendue, fait honneur à son auteur, et a donné une idée avantageuse de l'ouvrage dont il a été détaché pour les lectures de la Sorbonne.

M. l'abbé Renet, conservateur adjoint du musée de Beauvais, a donné lecture d'un rapport sur les fouilles exécutées à 17 kilomètres sud-est de Beauvais, au pied du mont de *Hermes*, dans un lieu connu depuis longtemps sous les noms de *Les Carcis*, *La vieille cimetière*, et *Le cimetière des Bulles*. Commencées en 1876 par le M. le docteur Beaudon (de Mouy) et continuées en 1877 par M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, qui assistait à la lecture de M. l'abbé Renet, ces fouilles ont révélé que *La vieille cimetière* était un vaste lieu d'inhumation de l'époque franke qui paraît même avoir succédé à un cimetière de l'époque romaine.

Avec un zèle digne des plus grands éloges, qui a décuplé les ressources limitées d'un curé de campagne, encouragé par les découvertes faites par M. le docteur Beaudon, M. l'abbé Hamard a commencé l'exploration méthodique du cimetière de Hermes, où il a déjà rencontré plus de vingt sarcophages tous en pierre tendre des environs de Mouy. Ces tombes ont fourni ce qu'on trouve généralement dans les nécropoles frankes, des armes, des fibules, des plaques de ceinturon, des lances, des haches ou francisques, un très-beau scramasaxe, des anneaux et des vases, ceux-ci en petit nombre. Un fait qui prouverait que le cimetière de Hermes, comme tant d'autres, et notamment celui de Caranda, avait d'abord servi aux Gaulois sous la domination romaine, c'est qu'on y a trouvé beaucoup de monnaies romaines depuis Auguste jusqu'à Magnence. M. l'abbé Hamard a même rencontré un sarcophage dont un des côtés avait été formé par une pierre sur laquelle paraissent des vestiges d'une inscription latine, sur laquelle figure « le nom d'un Fabius ».

M. l'abbé Hamard avait bien voulu prendre la peine d'apporter de nombreux échantillons du petit mobilier des sarcophages de Hermes et nous a permis de parcourir l'album où il dessine ce qu'il trouve et où il note scrupuleusement les circonstances de ses trouvailles. Un investigateur aussi dévoué et aussi habile mérite d'être encouragé; aussi est-ce en sollicitant une subvention pour les fouilles de Hermes que M. l'abbé Renet a terminé son rapport.

Digitized by Google

Espérons que l'on trouvera moyen de venir en aide aux recherches de ce nouvel émule du regrettable abbé Cochet.

P. S. — Comme je recevais les premières épreuves du présent compte rendu, j'ai eu occasion de voir une copie de l'inscription latine « où figure le nom d'un Fabius » mentionnée ci-dessus. Cette copie exécutée avec la plus grande fidélité par M. l'abbé Hamard, a été placée par M. Servaux sous les yeux des membres de la section d'archéologie, le 8 juillet 1878, et M. Léon Renier, président, l'a restituée séance tenante, avec cette sûreté de critique qu'on reconnaît universellement au savant académicien. Voici ce texte, dont l'importance pour la géographie historique de notre pays est des plus considérables. Nous le donnons d'abord tel qu'il se présente sur la copie de M. l'abbé Hamard[1], puis nous le montrons restitué suivant M. L. Renier :

DOM·D·I·O·M·E·
X·ET·VIC·RATVM·
VI·SEX·FABIVS·AS·
S·MEDIC·D·S·P·F

in hon[*orem*] DOM*vs* *Divinæ* *Iovi* *Optimo* *Maximo* *Exvoto*
pro sal[*vte*] *eXercitvvm* ET·VIC*anorvm* RATVM*ag*
*ensiv*M·SEX*tvs*·FABIVS AS*cle*
*piade*S [*?*]
MEDIC*vs* *De* *Sva* *Pecvnia* *Fecit.*

En honneur de la maison divine, à Jupiter, très-bon, très-grand, pour l'accomplissement d'un vœu pour le salut des armées et des habitants du Vicus Ratumagus, Sextus Fabius Asclepiades, médecin, a fait élever (cet autel ou cette statue) *de ses deniers*[2].

Ptolémée cite deux localités du nom de Ῥατόμαγος : 1° la capitale des Véliocasses, peuple de la Gaule Lyonnaise, c'est-à-dire

[1] Trois jours auparavant M. Desjardins avait communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ce texte qui lui avait été signalé par M. Mowat. (Voy. *Revue critique*, numéro du 13 juillet 1878, p. 31.)

[2] Les lettres D et O du mot *domvs* de la première ligne sont liées. La restitution du mot *exercitvvm* est justifiée par divers textes épigraphiques analogues et notamment, comme l'a fait observer M. Léon Renier, par une belle inscription conservée à la Bibliothèque nationale, souvent publiée et que commentait encore, il y a quelques années, celui qui écrit ces lignes. Voy. *Mémoires de la Société des antiquaires de France, Bulletin*, année 1867, et *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XVII, p. 242, et additions, p. 320.

Digitized by Google

Rouen [1]; 2° la capitale des Silvanectes, peuple de la Gaule Belgique [2]. Or, comme Augustomagus, dont Ptolémée ne parle pas, mais que nomment l'*Itinéraire d'Antonin* [3] et la *Table de Peutinger* [4], passe généralement pour représenter la capitale des Silvanectes, c'est-à-dire *Senlis*, ville dont le nom a conservé le souvenir de celui de ces peuples, on a supposé que si nous lisons Ῥατόμαγος dans toutes les éditions de Ptolémée au paragraphe 11 du chapitre IX du livre II, c'était soit par suite d'une erreur du géographe, soit par la faute des copistes. Ptolémée distrait, ou l'un de ses copistes depuis suivi par les autres, aurait répété par mégarde le mot Ῥατόμαγος qu'il venait d'écrire dans le paragraphe 8 du chapitre précédent du même livre. Or, l'inscription découverte par M. l'abbé Hamard ne permet plus d'accepter une aussi commode explication. La présence à Hermes de la pierre sur laquelle on lit le commencement du nom des *Ratumagenses* ne prouve certes pas absolument qu'il faille placer leur *vicus* dans cette localité; on peut y avoir transporté d'ailleurs la pierre en question que nous voyons avoir été employée à la construction d'un sarcophage et qui provenait d'un monument élevé à Jupiter; mais cette pierre démontre qu'il y eut un *vicus* du nom de *Ratumagus* dans la région, car on ne supposera pas qu'on l'y avait apportée de Ῥατόμαγος, ou *Rotomagus*, Rouen, ni d'une autre localité voisine de cette ville dont le nom, presque semblable au sien, omis par Ptolémée, se trouve dans l'*Itinéraire d'Antonin* et sur la *Table de Peutinger* sous la forme Ritumagus [5]. Il y eut donc réellement dans le pays des Silvanectes un *vicus Ratomagus* ou *Ratumagus* et c'est bien Ῥατόμαγος qu'il faut lire dans le paragraphe 11 du chapitre IX du livre II de Ptolémée aussi bien que dans le paragraphe 8 du chapitre VIII de ce même livre II. Mais que de difficultés soulève cette confirmation inattendue du texte de Ptolémée! Ratumagus ou Ratomagus serait-il le nom gaulois primitif d'Augustomagus, dénomination qui ne peut

[1] Ptolémée, II, VIII, 8.

[2] *Ibid.* II, IX, 11.

[3] *Itiner. Antonini*, V, p. 380, édit. de Wesseling, et 180 de celle de Parthey et Pinder.

[4] *Tab. Peut.* Voyez p. 21, de l'édit. de M. E. Desjardins.

[5] *Itinéraire d'Antonin*, p. 382, édit. Wesseling, et p. 183, édit. Parthey et Pinder. Là, on lit *Ratomago* et immédiatement après *Ritumago*. Sur la carte de Peutinger, ces localités sont très-voisines l'une de l'autre. Leurs noms sont écrits *Ratumagus* et *Ritumagus*. (Voy. édit. de M. Desjardins, p. 22. Segment I. B. 1.)

Digitized by Google

dater que de l'époque impériale? Dans cette hypothèse, comment le géographe se serait-il attardé à conserver à la capitale des Silvanectes le nom qu'elle portait aux temps de l'autonomie gauloise? Ratumagus aurait-il existé en même temps qu'un autre *vicus* dont le nom primitif, de nous inconnu, se serait transformé en Augustomagus? Senlis ne serait donc devenue la principale ville des Silvanectes qu'à une époque plus récente et peut-être à la suite de quelque catastrophe survenue à Ratumagus? Je ne prétends pas résoudre ces difficultés; je me contente de les signaler. Si j'ai tenu à faire connaître aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* le texte de l'inscription de Hermes, c'est d'abord pour éveiller l'attention de ceux d'entre eux qui ont fait de la géographie historique l'objet principal de leurs études et surtout pour faire ressortir l'importance des découvertes de M. l'abbé Hamard; enfin, pour rappeler une fois de plus tout ce que l'on peut attendre des fouilles et particulièrement de l'épigraphie pour l'éclaircissement des obscurités des textes de l'antiquité. Quelle que soit l'explication que l'on donne au passage où Ptolémée nomme Ῥατόμαγος la capitale des Silvanectes, désormais il faut compter avec cette indication du géographe, et l'on ne pourra plus se tirer de la difficulté qu'elle soulève en substituant Αὐγουστόμαγος à Ῥατόμαγος qu'il faut y lire sans arrière-pensée; ce n'est pas là un mince résultat.

Séance du jeudi 25 avril 1878.

M. Bulliot, président de la Société éduenne, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a envoyé un mémoire dont M. Anatole de Barthélemy, membre de la section d'histoire du Comité, a bien voulu donner lecture sur la demande de l'auteur empêché. Ce mémoire est intitulé : *Les loges des fondeurs de bronze nomades à la foire de Bibracte.* Sous ce titre, qui paraîtra peut-être hardi, M. Bulliot a ajouté un important chapitre à la série de ses études sur l'oppidum gaulois de Bibracte, qu'il reconnaît, on le sait, non pas là où fut plus tard Augustodunum, c'est-à-dire Autun, mais sur les plateaux du mont Beuvray.

« L'exploration progressive du plateau supérieur du Beuvray durant trois années a permis d'atteindre certains résultats que des fouilles, poursuivies une année encore avec des ressources suffisantes, rendraient définitifs. Il serait possible alors de restituer dans son intégrité l'état du champ de foire gaulois tel qu'il existait un

Digitized by Google

peu avant l'ère chrétienne, avec son temple nouvellement créé, son Forum, ses divers groupes de loges marchandes, avec les industries qui y établissaient leur siége momentané. »

Tel est le début du nouveau mémoire de M. Bulliot; on le voit, l'infatigable investigateur du Beuvray semble se reconnaître dans les vestiges de l'antique oppidum aussi bien que le commandeur Fiorelli et ses disciples au milieu des rues de Pompéi. Et cependant quelle différence entre les ruines informes que le temps et l'incendie ont laissées sur le Beuvray et ces rues, ces places, ces temples, ces édifices que le Vésuve nous a si merveilleusement conservés!

C'est à force de patience et d'observations minutieuses, que M. Bulliot a appris à traduire le langage des ruines du Beuvray, si obscur pour les profanes, pour lui si éloquent; c'est à son esprit, plus qu'à ses yeux, qu'elles montrent le plan de l'oppidum du Beuvray qu'il perfectionne d'année en année, et où il reconstruit aujourd'hui, non seulement l'emplacement du Forum, mais jusqu'à des constructions qu'il déclare avoir été temporaires.

Selon M. Bulliot, à l'époque de la foire de Bibracte, des artisans nomades venaient s'y installer dans des boutiques, ateliers ou loges temporaires, pour y vendre leurs produits et, en certains cas, pour y exercer leur profession à la demande des pratiques. Cette fois, c'est l'ensemble des loges destinées aux fondeurs de bronze que le président de la Société éduenne s'est appliqué à décrire.

Les vestiges retrouvés sur le sol ont suffi pour révéler à M. Bulliot que ces fondeurs étaient en même temps étameurs, qu'ils étamaient et raccommodaient sur place les ustensiles que les visiteurs de la foire leur apportaient. L'imagination a peut-être une part dans cette nouvelle page de l'histoire des mœurs de la Gaule, à la fin de l'autonomie; mais les déductions que M. Bulliot tire de ses découvertes sont si solidement enchaînées qu'on se laisse volontiers aller à le croire sur parole. D'ailleurs, quoi qu'on puisse penser de certaines des hypothèses de M. Bulliot, il y a dans son mémoire tant d'observations judicieuses et de révélations incontestables, qu'il faut le remercier, comme nous le faisons depuis tant d'années, de la persévérance avec laquelle il poursuit l'entreprise de la restitution de l'oppidum de Bibracte.

Le mont Beuvray, qui a fourni un assez grand nombre de monnaies gauloises et romaines et qui est si riche en vestiges des arts

Digitized by Google

industriels, est pauvre au point de vue des inscriptions, ainsi qu'il fallait s'y attendre en pareil lieu. Cependant, l'épigraphie y a trouvé à glaner d'utiles notions, grâce aux produits de la céramique, trouvés soit entiers, soit à l'état de tessons. Cette fois, M. Bulliot cite les estampilles APOII, CARO sur des fragments d'amphore à couverte fine, noire et luisante, en caractères de la belle époque gauloise, et aussi un nom propre qu'il lit YNOYKΙAC et qu'il rapproche d'autres *graffiti* à finales semblables, déjà rencontrés au Beuvray, tels que ΔONNIAC, MATEPIAC, etc.

Je rappellerai encore la marque de potier EROS TITI, lue par M. Bulliot sur un tesson de *terre samienne*. A ce propos, M. Bulliot se demande si cet Eros, fils de Titus, ne serait pas de la même famille que le potier Lucius, fils de Titus, ou même que le L. Tettius Samia, dont on a trouvé des marques avec la variante *L. Tetus Samia* au Beuvray et dans d'autres localités de la Gaule. Le président de la Société éduenne ajoute : « L'inscription de *L. Tetus Samia* qui indique, paraît-il, un fabricant de poterie samienne, semble être la même que celle trouvée en Grèce par M. Albert Dumont, avec une légère différence de lecture, quand il dit, en parlant de la poterie samienne : « Le sigle du potier Teteus est souvent accompagné du nom Samia, qui ne laisse plus de doute [1]. »

Il y a ici une légère inadvertance. M. Albert Dumont, que je sache, n'a pas rencontré en Grèce une marque de potier avec le surnom *Samia;* celle à propos de laquelle il a écrit la note rapportée par M. Bulliot est ainsi conçue et disposée :

SARIVA
L. TETTI

ce qui ne peut être confondu avec

L. TETTI
SAMIA

mais M. Dumont a effectivement imprimé la phrase affirmative au

[1] Comme je n'ai plus sous les yeux le manuscrit du mémoire lu à la Sorbonne par M. Bulliot, je cite ici, afin de ne pas lui faire dire involontairement autre chose que ce qu'il a dit, un précédent travail du savant éduen, où il avait déjà parlé dans le même sens de la poterie samienne et du surnom *Samia*. Ce travail intitulé *Le Forum de Bibracte*, a paru dans la *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. VI, année 1877, p. 328 à 360; comparez particulièrement les pages 346 à 359).

Digitized by Google

sujet de l'adoption du nom de poterie samienne pour désigner les terres rouges lustrées que cite M. Bulliot[1]; seulement celui-ci paraît n'avoir pas remarqué que cette phrase, qui se trouve dans une note à la suite d'un renvoi au livre de M. Schuermans, sur les *Sigles figulins de l'époque romaine*, est placée entre des guillemets, en raison desquels on est fondé à croire qu'elle n'est pas de M. Dumont, et que celui-ci l'aurait empruntée à *l'Art de terre chez les Poitevins* de M. Benjamin Fillon cité à cet endroit[2]. Or, le savant poitevin lui-même n'a pas écrit cette phrase telle que nous la lisons chez M. Dumont; du moins, je l'ai cherchée dans *l'Art de terre*, et je ne l'ai trouvée ni à la page indiquée dans la note de M. Dumont ni ailleurs, et la vérité est que si M. Fillon ne se montre pas éloigné de croire que la désignation de *poterie samienne* convient aux poteries rouges lustrées que l'on nomme généralement ainsi, il est loin d'être aussi affirmatif à cet égard qu'il paraît l'être dans la note en question. Parlant de deux variantes de la signature *L. Tettius Samia*, dont il donne le fac-simile (voyez page 37 de son livre), M. B. Fillon fait observer que «ces marques ont peut-être une importance véritable, en ce que le mot SAMIA, qui les termine, semblerait indiquer la nature de la fabrication et leur donner cette signification : L. Tetius, fabricant de poterie samienne.» Si je comprends bien M. Fillon, le savant archéologue ne considère pas le mot *samia* comme le surnom du potier; il y verrait plutôt l'indication de l'espèce du vase sur lequel on le lit. Dans ce cas, il faudrait sous-entendre *testa*, ce qui n'est pas inadmissible.

La marque retrouvée en Grèce par M. Dumont pourrait même venir à l'appui de cette hypothèse; en effet, là, le mot SARIVA, dont à la vérité je ne saurais dire le sens, pourrait ne pas être considéré comme le surnom de L. Tettius, puisqu'il précède son prénom et son nom. Serait-ce l'indication de l'espèce de vase sur lequel on lit

[1] Voyez dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, le tome VI tout entier. Cet ouvrage, publié en 1871, porte le titre : *Inscriptions céramiques en Grèce*. C'est dans l'introduction, p. 25, que M. Albert Dumont a parlé de la poterie samienne en général. C'est dans la cinquième partie de ce savant ouvrage, intitulé *Inscriptions latines et de provenance italienne*, que l'auteur a donné dans le § 2, sous le n° 1, p. 390, la marque SARIVA
L. TETTI.

[2] *L'Art de terre chez les Poitevins*, etc., par Benjamin Fillon (1 vol. in-4°, 1864). Voyez p. 36 et 37 où l'auteur donne le fac-simile de la marque L. TETTIVS SAMIA, et p. 16 et 25 où il parle en général des poteries rouges.

Digitized by Google

ce mot, laquelle aurait été placée cette fois avant le nom du fabricant, tandis qu'elle le suivrait sur les tessons où on lit SARIVA ?

Il est bien entendu que je ne décide rien à ce sujet. D'ailleurs, il ne serait pas impossible que le mot SAMIA fût tout simplement le surnom de L. Tettius, et que le mot SARIVA fût le surnom d'un autre L. Tettius placé avant son nom, par suite d'une de ces inversions fautives dont on connaît tant d'exemples et qu'on peut comparer à nos *coquilles* typographiques. S'il en était ainsi, le surnom *Samia* n'aurait peut-être qu'un rapport fortuit avec la poterie samienne. Ma conclusion, c'est que, jusqu'à ce qu'on ait démontré que les poteries rouges que l'on trouve et que l'on fabriquait partout représentent la poterie samienne si célèbre dans l'antiquité et doivent prendre ce nom comme la faïence a pris celui de Faenza, il serait prudent de ne pas le leur attribuer formellement. N'oublions pas qu'il est des savants qui voudraient leur donner le nom de *poterie arétine*, par des raisons analogues à celles qui ont fait adopter celui de *poterie samienne*. L'étude des listes, tous les jours plus nombreuses, des marques de potier pourra aider à résoudre cette question. En passant, je signalerai aux curieux de l'archéologie nationale que cette recherche pourrait tenter, la bibliographie donnée par M. Albert Dumont dans le livre que je viens de citer. Cette bibliographie, qui occupe trois pages, comporterait sans doute d'importants suppléments puisqu'elle date de 1871; mais elle est déjà fort instructive. J'y note particulièrement le livre sur les *Sigles figulins* de l'époque romaine, publié à Bruxelles, en 1867, par M. Schuermans, dont j'ai déjà parlé; on y trouve, dit M. Dumont, une nomenclature comprenant 6,000 numéros. Je nommerai encore la *Storia degli vasi fittili aretini* de M. Fabroni, et l'ouvrage déjà mentionné de M. Fillon, « remarquable », ce sont les termes du directeur de l'École d'Athènes, « par les considérations d'ensemble auxquelles l'auteur s'est élevé et qui montrent toute l'importance des *sigles figulins*. »

Dans ses précédents mémoires, M. Bulliot s'est plu souvent à faire voir la persistance de certains usages de l'antiquité chez les descendants des Éduens. Aujourd'hui encore, après avoir montré les artisans nomades travaillant dans leurs loges du Beuvray, en face de l'acheteur, comme en ce moment certains artisans à l'Exposition universelle, le président de la Société éduenne nous apprend qu'il y a soixante ans les orfèvres étrangers qui fréquentaient la grande

Digitized by Google

foire de Saint-Ladre à Autun, y arrivaient non-seulement avec leurs marchandises d'étalage, mais avec tout leur attirail de fabrication. Installés dans leurs baraques à la lisière N du champ Saint-Ladre, aujourd'hui Champ-de-Mars, ils réparaient et façonnaient sur place ustensiles et bijoux, comme le faisaient les Massaliètes ou les Arvernes sur les plateaux de Bibracte, il y a deux mille ans.

M. Léopold Quintard, membre de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, avait envoyé un mémoire lu en son absence par son confrère, M. Cournault. Ce mémoire, intitulé : *Le cimetière franc du Champ des Tombes à Pompey* (*Meurthe-et-Moselle*), est le journal de fouilles commencées au mois de novembre 1869 et poursuivies avec persévérance et méthode jusqu'au 30 mai 1873, sauf quelques interruptions forcées.

Le *Champ des Tombes*, qui a fourni une abondante récolte en armes, bijoux, monnaies et objets divers, est un cimetière franc, analogue à ceux qui ont été explorés près de Bayeux, à Liverdun, à Aingeray, à Toul, à Maizières-les-Vic, etc. La tradition indiquait le lieu dit *le Champ-des-Tombes* comme ayant été le théâtre du martyre de saint Euchaire et de ses compagnons; M. Quintard croit que cette tradition ne repose pas sur des bases solides. Selon cet investigateur, c'est tout simplement le cimetière d'une des tribus frankes qui habitaient les bords de la Moselle et qui y ont laissé tant de traces de leur séjour. L'ensevelissement des corps a été fait régulièrement et avec soin. Les squelettes, superposés et accumulés dans une même tombe, montrent que l'inhumation a duré plusieurs années et que l'on y a souvent réuni les membres d'une même famille. Les squelettes sont orientés, revêtus de leurs armes et de leurs bijoux, dans des tombes en moellons; enfin, le mobilier funéraire du Champ des Tombes est celui qu'on rencontre dans d'autres localités du département; toutes ces circonstances tendent à montrer que, comme il arrive souvent, la tradition dont on vient de parler est née de l'ignorance, et sans doute longtemps après les événements auxquels elle se rapporte. A Pompey, devant les premiers coups de pioche, cette tradition s'est évanouie comme un fantôme. Des fouilles exécutées comme celles de Pompey sont d'inépuisables mines pour les musées de nos départements, et le catalogue des trouvailles de M. Quintard serait un précieux supplément aux grands travaux de l'abbé Cochet, de M. Baudot et de

Digitized by Google

tant d'autres savants investigateurs de l'archéologie nationale. M. Quintard renvoie à tout instant à des planches; espérons que ces planches seront prochainement publiées par la Société d'archéologie lorraine, comme le promet le consciencieux explorateur dont on a regretté l'absence à la Sorbonne.

Après la lecture de M. Quintard, M. Charles Robert, membre de l'Institut et du Comité, a appelé l'attention de l'assemblée sur une médaille trouvée à Pompey et décrite par M. Quintard. Si mes souvenirs sont exacts, ce que je ne puis affirmer, n'ayant pas sous les yeux le dessin présenté à la Sorbonne, la pièce dont a parlé le savant académicien est ovale, de bronze, avec traces de dorure. M. Quintard la compare à nos petites médailles de dévotion : « Sur l'un des côtés, dit-il, et au centre, on voit très-nettement la lettre X qui est, comme on sait, le monogramme du Christ. » D'où M. Quintard conclut que le christianisme comptait sans doute quelques prosélytes parmi les Francs qui dorment dans le cimetière des Tombes. Sans discuter cette hypothèse, M. Ch. Robert a fait observer que cette médaille aurait, en tous cas, ceci de curieux qu'elle reproduit le type d'une monnaie gauloise en or en forme de balle et très-connue, dont on a trouvé quelques exemplaires chez les *Meldi* et les *Remi*, et qui présente pour caractère une sorte de petite croix en saillie dont les branches sont égales et pointues.

M. Morel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, à Châlons, a donné lecture d'une *Note sur le cimetière gaulois de Sommebionne.* Les archéologues, et particulièrement les fidèles des réunions de la Sorbonne, connaissent les importantes découvertes faites à Sommebionne par M. Morel, ainsi que les publications magnifiquement illustrées que l'heureux et sagace investigateur leur a consacrées sous le titre de *La Champagne souterraine* emprunté à celui de l'ouvrage sur la Normandie qui a établi la renommée si vivante encore du regrettable abbé Cochet [1].

C'est en 1876 que M. Morel lut à la Sorbonne son mémoire sur la découverte, à Sommebionne, de la sépulture d'un guerrier gaulois, inhumé sur son char, avec ses armes, des vases et divers objets curieux dont les principaux, on ne l'a pas oublié, étaient une coupe de terre cuite de travail italo-grec et une œnochoé de bronze

[1] En ce moment (juillet 1878), les objets découverts par M. Morel à Sommebionne sont exposés au Trocadéro.

Digitized by Google

décorée d'une couronne d'or. On a contesté, tout au moins on a émis quelques doutes sur la réalité de la présence dans cette sépulture gauloise de cette coupe et de cette œnochoé, et comme, si je ne me trompe, M. Morel n'assistait pas de sa personne à la sortie de terre de ces deux objets, ces doutes étaient permis à la critique. La note lue cette année par M. Morel est une affirmation plus formelle que jamais de la réalité de ces faits. L'archéologue champenois a fait observer d'abord que M. de Witte, qui n'avait pas caché l'étonnement que lui faisait éprouver cette simultanéité de produits de l'art italo-grec avec des objets gaulois dans une sépulture gauloise, avait fini non-seulement par l'admettre, mais par rapprocher la découverte de Sommebionne de plusieurs autres faits analogues que son érudition lui a facilement fournis. M. Morel a ajouté que M. Alexandre Bertrand n'a pas hésité à donner le dessin de la coupe de terre cuite de Sommebionne dans son *Archéologie celtique et gauloise*, et que le conservateur du musée de Saint-Germain la compare à une autre, trouvée peu de temps après à Rodenbach (Bavière rhénane) accompagnée également d'une œnochoé. Indépendamment de ce second plaidoyer *pro domo sua*, dont le dossier avait été déjà réuni à peu près complètement dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], mais que M. Morel a voulu prononcer lui-même devant le tribunal qui avait entendu le premier, le savant châlonnais a donné de nouveaux détails sur les monuments de tous genres qu'il a recueillis à Sommebionne. Comme toujours, M. Morel a été écouté avec la plus sympathique attention.

Nous ne pouvons omettre de rappeler ici que M. le Ministre de l'instruction publique, qui avait pris place au fauteuil de la présidence de la section d'archéologie au milieu de la lecture du travail de M. Quintard, a voulu en outre entendre entièrement celle du mémoire de M. Morel.

En rendant le fauteuil à M. Jules Quicherat, le Ministre a vivement félicité M. Morel, et a surtout loué la netteté avec laquelle cet archéologue sait exposer ses découvertes et ses opinions. Les applaudissements de l'assemblée sont venus montrer que M. Bardoux avait touché juste. M. Morel est en effet de ceux, tous les jours plus nombreux à la Sorbonne, qui vont droit au but et ne fatiguent pas

[1] *Compte rendu* de la séance du jeudi 20 avril 1876. *Revue des Soc. sav.* 6e série, t. III, publié en 1877, voy. p. 320-321.

Digitized by Google

l'attention par l'abus de la phraséologie vide et inintelligible qui, jadis, faisait redouter l'audition des dissertations archéologiques.

M. Borrel, de Moutiers, en Savoie, et non de *Moulins*, comme on a pu le lire dans le *Journal officiel* du 26 avril 1878, par suite de la mauvaise écriture du manuscrit du rapport sommaire rédigé à la hâte à l'issue de la séance du 25, a fait une observation intéressante au sujet de la description, par M. Morel, d'un bijou composé de la réunion de plusieurs fibules au moyen d'une chaînette. Cette disposition, dont les exemples sont rares jusqu'à présent, paraît cependant n'être pas spéciale à la Champagne; le savant membre de l'Académie de la Val d'Isère, dont on a plus haut mentionné un travail, en a rencontré un spécimen à Saint-Jean-de-Bonneville dans la Tarentaise.

M. Eugène Lemarié, membre de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure, a donné lecture d'une notice sur le *Puits du Pilori à Saint-Jean-d'Angely*.

En 1819, la ville de Saint-Jean-d'Angely fit l'acquisition du puits monumental de la cour d'honneur du château de Brisambourg, situé dans son voisinage (à 17 kilomètres), lequel fut presque entièrement rasé à cette époque. Le maire de Saint-Jean-d'Angely était alors M. de la Laurencie, dont il est juste de rappeler le nom, car par cet acte, auquel ce magistrat prit une grande part, une œuvre intéressante de la Renaissance fut sauvée d'une imminente destruction. Devenu la propriété de la ville de Saint-Jean-d'Angely, le puits de Brisambourg reçut le nom populaire de *Pompe du Pilori* de celui du lieu où la municipalité le fit élever.

La *pompe* ou le *puits du pilori*, dont le style rappelle les jolies fontaines que l'on voyait à chaque pas dans nos villes du centre de la France, et dont Tours a gardé plusieurs spécimens, est bâti en pierres de taille; c'est une rotonde, primitivement à jour, soutenue par quatre pilastres et surmontée d'un dôme imbriqué orné de cinq clochetons. Entre le dôme et les arcs cintrés qui ajourent l'édifice, on lit en très-grandes majuscules fleuries l'inscription suivante :

IE : FVS : EDIFIE ʃ ET ʃ ASSIZ ʃ LAN : M̄ : V : XLVI [1].

[1] Le C qui devrait suivre le premier V dans cette date manquait sur le dessin, si mes souvenirs ne me trompent pas; en tout cas, il faut absolument le suppléer; on devait lire MVᶜ XLVI.

Digitized by Google

M. Lemarié ne s'est pas contenté de décrire ce monument, d'autant plus intéressant, dit-il, qu'« à part le beau château de Dampierre-sur-Boutonne, aucun édifice dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely ne se rapporte au style de la Renaissance. » — « Il est regrettable », dit-il encore avec juste raison, « que, pour cacher le mécanisme de la pompe, on ait bouché les arcs cintrés par un murage de brique du plus mauvais effet. N'y aurait-il pas moyen de rendre au *Puits du pilori* la légèreté qui convient si bien aux édicules de cet ordre? Ne vaudrait-il pas mieux, après tout, laisser la pompe visible que d'alourdir cette rotonde faite pour être à jour, par ces murs maladroits et inopportuns? »

Deux écussons sont placés au sud et au nord du dôme embriqué, chacun au pied de l'un des cinq clochetons. M. Lemarié les a dessinés sur la planche qui accompagne sa notice; mais il a négligé d'en donner l'explication. Sur l'un figure un fleuron de fantaisie; l'autre doit représenter les armes de la famille à qui appartenaient la terre et le château de Brisambourg en 1546, c'est-à-dire à la date inscrite sur la fontaine. Ce sont deux lions affrontés s'appuyant sur une sorte de balustre. Si c'est un blason, ce doit être celui des Poussard, seigneurs de Brisambourg avant la maison de Gontault qui posséda cette seigneurie depuis l'année 1559 jusqu'en 1793, par suite du mariage de Jeanne de Gontault avec Pierre Poussard, chevalier, seigneur de Brisambourg, ainsi qu'on peut le voir en consultant le père Anselme qui, je ne sais pourquoi, a donné par deux fois la généalogie des Gontault, ducs de Biron [1]. Ce Pierre Poussard, quelque financier anobli, ainsi que semble l'indiquer son nom peu chevaleresque en dépit de la qualification de chevalier et des lions du noble écusson que je lui suppose, mais bâtisseur comme les Bohier, les Briconnet, les Robertet, les Berthelot, fit sans doute construire la fontaine dont nous devons la connaissance à M. Lemarié, et peut-être le château lui-même. Je n'ai pas trouvé les armes des Poussard de Brisambourg dans le riche recueil de Palliot, ce qui n'est pas étonnant, cette famille paraissant n'avoir pas brillé longtemps, mais il serait à propos de les rechercher, et on y réussirait sans doute plus facilement dans le pays qu'ailleurs. Dans ce cas, on saurait si la conjecture que je propose est fondée; peut-être même, ce qui vaudrait encore mieux, cette re-

[1] Voy. t. IV, p. 125, et t. VII, p. 296.

Digitized by Google

cherche conduirait-elle à faire sortir de l'oubli le nom de l'artiste à qui l'on doit le château de Brisambourg et tout au moins la fontaine qui décore aujourd'hui la place du Pilori à Saint-Jean-d'Angely.

M. le docteur Mougin, secrétaire de la Société de Vitry-le-François, avait envoyé un mémoire trop étendu pour la Sorbonne, mais dont on a eu un suffisant aperçu grâce à M. Morel (de Châlons), qui avait bien voulu en faire un extrait qu'il a pris la peine de lire en l'absence de l'auteur. Ce mémoire est le compte rendu très-détaillé des *Fouilles du cimetière gaulois de Charvais, territoire d'Heiltz-l'Évêque* (*Marne*).

L'exploration de ce cimetière a été faite au mois de septembre 1877 par M. le docteur Mougin, au nom de la Société de Vitry-le-François, avec l'aide de M. Becret, instituteur à Outrepont. Le cimetière de Charvais renfermait 73 fosses, dont 10 fouillées avant l'explorateur, M. le docteur Mougin; ces fosses, à l'exception de deux ou trois, étaient toutes orientées de l'est à l'ouest.

On y a trouvé le mobilier funéraire bien connu, fibules, épées, couteaux, torques de bronze et de fer, colliers, bracelets. Parmi les armes, il faut remarquer un poignard, ou petite épée de fer, dont la poignée est ornée, en haut et en bas, de spirales opposées, aussi en fer, rappelant les types de Hallstatt et l'épée de bronze de Concise (lac de Neufchâtel). C'est une pièce hors ligne; aucun cimetière de la Marne n'en a donné de semblables, selon l'observation de M. Morel qui connaît si bien ces mines archéologiques. Il faut encore noter un bracelet de bronze orné de neuf grosses boules de copal, que l'on prit d'abord, comme il arrive souvent, pour de l'ambre naturel, mais auquel M. le docteur Mougin ne manqua pas de restituer sa véritable désignation.

Le cimetière de Charvais remonte à la fin de la période que l'on nomme l'époque du bronze et au premier âge du fer, alors que ce métal encore rare était employé à la bijouterie, puisque les fouilles ont fourni une bague et deux torques de fer.

Le rapport de M. le docteur Mougin est suivi d'un procès-verbal circonstancié tombe par tombe et, ce qui n'est pas moins utile, d'un atlas de quatre planches représentant les principaux objets découverts dans ces fouilles qui font autant d'honneur à la Société de Vitry-le-François qu'à son savant délégué.

M. Reboux, membre de la Société de Vitry-le-François, a donné

Digitized by Google

lecture d'*Observations sur les monuments fabriqués en ambre depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours.* On vient de voir un archéologue restituer leur véritable désignation à des boucles de bracelet en copal que l'on avait supposées être en ambre; voici qu'un membre de la même société que le savant docteur Mougin se présente immédiatement après lui, avec de nombreux spécimens d'objets en ambre; le hasard fait de ces coups. Depuis plus de trente ans, M. Reboux s'applique à réunir tous les monuments d'ambre qu'il rencontre; aussi sa collection est-elle l'une des plus riches en ce genre que l'on connaisse. A la section des sciences, on aurait discuté avec plus d'autorité que parmi nous les assertions de M. Reboux et ses définitions des caractères auxquels il distingue l'ambre naturel ou succin de l'ambre factice, ainsi que sa classification des diverses sortes d'ambre; cependant, les archéologues trouveraient certainement profit à s'approprier les indications contenues dans ce mémoire, si l'auteur voulait bien prendre la peine de l'achever et de lui donner une forme arrêtée et définitive. Si M. Reboux se décidait à entreprendre ce travail, qu'il me permette de lui recommander de citer avec précision ses autorités. C'est un avis que l'on a souvent répété ici même et que l'on ne saurait trop renouveler. Il est beaucoup d'archéologues amateurs, d'ailleurs fort méritants, qui oublient trop, d'abord qu'il ne faut jamais citer de mémoire, la mémoire est perfide; ensuite qu'il ne faut pas se contenter d'écrire : « César, Polybe, Pline, ont dit », mais qu'il est nécessaire d'indiquer avec précision où se trouve le passage allégué, en nommant le livre, le chapitre, la section où il se trouve. Le lecteur sérieux veut pouvoir vérifier facilement les citations sur lesquelles on s'appuie, et en contrôler l'exactitude et l'interprétation. C'est un soin bien simple à prendre, à la condition de ne pas s'en rapporter à des autorités de seconde main et de remonter aux sources; c'est malheureusement ce dont on ne prend pas toujours le souci.

M. Edouard Fleury, membre de la Société académique de Laon, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Coup d'œil d'ensemble sur les cinq grandes sépultures mixtes de Verly, Caranda, Chassemy, Sablonières et Arcy-Sainte-Restitue* (*Aisne*). Ces noms sont dans la mémoire de tous les savants qui s'intéressent à l'archéologie nationale et on les a entendus souvent dans les réunions de la Sorbonne. En ce qui concerne particulièrement Caranda et Sablonières, on

Digitized by Google

connaît ces nécropoles par le magnifique album publié par leurs investigateurs, MM. Frédéric Moreau père et fils, et par une intéressante lecture faite à la Sorbonne l'an dernier par M. Édouard Fleury lui-même. Ainsi que l'indique le titre choisi par le correspondant du Ministère pour sa lecture de 1878, il a voulu faire ressortir l'intérêt que présentent ces différentes fouilles, et notamment celles de Caranda et de Sablonières qui méritent d'être citées comme des modèles.

L'auteur du grand ouvrage intitulé *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, dont deux volumes sont déjà publiés, est un archéologue dont il n'y a plus à faire l'éloge et nous ne répéterons pas ce que nous disions de ses travaux l'an dernier[1]. Il suffira d'ajouter que le complément de sa lecture de 1877 a été accueilli par l'assemblée avec une faveur qui s'est manifestée par les plus sympathiques applaudissements.

M. le baron de Wismes, président de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, n'a pas cru devoir lire le travail qu'il avait apporté, le trouvant trop étendu pour nos séances, et a préféré en donner les traits principaux dans une spirituelle conversation. Il s'agit d'un « coffret de cuir décoré de compositions gravées, avec traces de peinture et de dorure, » fabriqué pour être offert en étrennes au jour de l'an, ainsi que l'indique clairement l'un de ces petits tableaux représentant un jeune homme offrant un coffret à une jeune fille, et où on lit :

PRENES. EN ARE. AMYE. DU (COEUR) AU BON AN.

Le sixième mot est remplacé par la figure d'un cœur. *En are* pour *en arrhes*.

Des deux parties cintrées, l'une représente l'Annonciation. De la bouche de l'ange, qui tient un sceptre et non le lis traditionnel, sort un phylactère avec les trois premiers mots de la salutation angélique : AVE MARIA GRATIA. Au-dessous de ce sujet, on lit :

ECCE ANCILLA DOMINI FIAT MICHI SECUNDUM

La place a manqué pour VERBUM TUUM.

Le pendant, sur l'autre partie cintrée, est une représentation de

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, année 1877, publié en 1878, p. 417.

Digitized by Google

la légende antique, si populaire au moyen âge, selon laquelle, la licorne, cet animal fabuleux, ne pouvait être prise que par une vierge. Ici, la licorne est représentée endormie sur le sein d'une jeune fille. Tout près, on voit un jeune homme tenant un épieu et sonnant du cor pour animer ses chiens qui *renâclent*. On lit :

LICORNE HAS PLESANTE ET BELLE.

Un autre sujet, qui aurait dû être mentionné le premier, représente une jeune fille à sa toilette dans un bois; elle tient un miroir et un peigne double dont elle se sert pour démêler ses cheveux. On lit :

QVEZ JE SUIS MEIREIR DICT.

(*Ce que je suis, miroir le dit.*)

Plus loin, on voit un jeune homme au milieu d'un bois, se tenant dans la position la plus gênante pour prouver chevaleresquement à sa mie tout ce qu'il saurait souffrir pour elle. On lit :

JE LA DOIZ AMER MARION.

Le sixième sujet n'a pas d'inscription. On voit le jeune chasseur assis ramenant à lui un de ses chiens par la chaîne.

M. de Wismes considère ce coffret, qu'il a placé en nature sous les yeux de ses confrères, comme une œuvre de la fin du xve siècle; en raison du style et de certaines formes de la langue et de l'orthographe, il suppose que ce petit meuble est de fabrique wallonne. Il y voit un curieux mélange d'idées mystiques et amoureuses, très-conforme du reste au génie du moyen âge. Est-ce, comme le suppose M. de Wismes, la première fois que la légende de la licorne s'applique à un autre personnage que la Vierge elle-même? je ne l'affirmerais pas. Au revers d'une médaille datée de l'an 1447, l'une des plus belles et des plus célèbres de l'œuvre du Pisan (Vittore Pisano ou Pisanello, de Vérone), le grand artiste a représenté une licorne reposant sur les genoux d'une vierge, la fille de Jean François Ier de Gonzaga, premier marquis de Mantoue, Cécile de Gonzaga, dont l'effigie figure de l'autre côté avec cette légende significative : *Cicilia virgo filia Joannis Francisci primi marchionis Mantue.* On peut voir une excellente représentation de cette médaille dans le *Trésor de numismatique et de glyptyque*[1]. Quoi qu'il en soit,

[1] *Médailles italiennes* (1re série, pl. II, n° 3, p. 3).

Digitized by Google

M. de Wismes rapproche les sujets principaux de son coffret d'un tableau de la bibliothèque de Weimar représentant l'Annonciation où l'ange est un chasseur et où la licorne se précipite sur le sein de la sainte Vierge. Ce tableau du xv° siècle, auquel M. Alfred Maury consacrait, en 1845, un savant mémoire qu'on peut lire dans la *Revue archéologique*[1], est un précieux monument dont la comparaison avec les sujets du coffret est des plus intéressantes. M. de Wismes publiera certainement son coffret qui mérite d'être connu; et sans aucun doute, il trouvera dans les manuscrits de nouveaux rapprochements à faire. En attendant, l'exposé rapide qu'il a fait à la Sorbonne et dont je n'ai pu donner qu'une idée fort incomplète, a captivé l'attention de l'auditoire.

Après avoir félicité M. le baron de Wismes de son intéressante communication, et avoir constaté qu'aucun des lecteurs inscrits sur la liste officielle n'était présent, M. le Président a autorisé MM. les délégués dont les travaux, pour être arrivés après les délais fixés, n'y pouvaient figurer, non pas à les lire, ce qui aurait été déroger aux dispositions de la circulaire du 31 janvier, mais à en faire verbalement de brefs résumés. Il est inutile d'ajouter que cette tolérance, motivée par la nouveauté du règlement encore mal connu et mal compris, ne se reproduira pas à l'avenir; autrement, serait manqué le but que le Ministre a voulu atteindre en adressant aux Sociétés savantes la circulaire mentionnée plus haut.

M. Auguste Nicaise, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, fait verbalement une communication sur le *Tumulus de Hamant*, situé sur la commune de Hancourt (Marne). Dans ce tumulus de grande dimension et de forme ellipsoïdale irrégulière, M. Nicaise a découvert un gisement de l'époque mérovingienne qui a donné des armes, des vases et des bijoux. Les scramasaxes et les couteaux y sont nombreux et de formes variées; on y a même rencontré deux francisques et une lance ainsi que des monnaies gauloises et romaines. M. Nicaise a cité particulièrement une fibule d'argent et bronze avec émaux rouges et bleus cloisonnés, un vase de verre bleuâtre fort élégant, en forme de calice, des agrafes de ceinturon en fer damasquiné d'argent, un style portant sur son renflement des traces d'émaillure et de beaux grains de collier de pâte de verre et

[1] Voyez 1re série, t. I, p. 462 : «Sur une ancienne peinture de l'Annonciation de la Bibliothèque de Weimar.»

Digitized by Google

d'ambre, naturel ou factice? Si la présence de longs clous de fer fait supposer que certaines inhumations ont été faites dans des cercueils de bois, on a constaté que plusieurs cadavres avaient été placés dans le sol sans cette précaution. Dans un cercueil de pierre de forme triangulaire allongée, élégant malgré sa simplicité, on a trouvé un squelette sans bijoux, armes, ou quoi que ce soit.

M. Édouard Fourdrignier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, à Châlons, a fait une communication verbale : *Sur la peinture des vases et l'ornementation à enroulements chez les Gaulois de la Marne.* M. Édouard Fourdrignier a mis sous les yeux de ses confrères de belles planches représentant des vases entiers ou les détails de leur décoration. Le point capital de cette communication que l'auteur publiera prochainement avec luxe, comme il a déjà publié son beau travail sur la sépulture gauloise de la Gorge-Meillet à Sommetourbe, et les chars gaulois dans la Marne [1], c'est la similitude qu'il a constatée entre l'ornementation de certains vases trouvés par lui en Champagne, avec des types fréquents sur les monnaies gauloises.

M. Voulot, délégué de la Société philomathique vosgienne, et de la Société d'émulation des Vosges, conservateur du musée d'Épinal, a fait une communication verbale sur *La roche dite le Mulot* située entre Bleurville et Darnay qui lui paraît avoir servi de pierre à sacrifices avant l'époque romaine. M. Voulot présente des photographies exécutées d'après ses moulages qui représentent les entailles larges et profondes dont cette roche est couverte. Il y a reconnu des cuvettes, selon lui factices, dont une entourée d'une couronne de cupules, des empreintes simulées de fers à cheval et de pieds d'homme, des croix grecques, la croix grecque inscrite dans un cercle, et jusqu'à la croix gemmée des Hindous, le *Swastika* ou signe du salut. En ce qui concerne les empreintes de fer à cheval, M. Voulot les considère comme le symbole d'un mythe solaire dont il dit avoir retrouvé des analogues sur nombre de roches, et qui s'est perpétué jusqu'à nos jours sous des formes variées. A l'appui de cette assertion, M. Voulot cite beaucoup de maisons en Russie

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 428. En ce moment (juillet 1878), on peut voir au Trocadéro une grande vitrine où les vestiges de chars et les autres objets trouvés dans la sépulture gauloise de Sommetourbe sont exposés en nature et disposés comme ils ont été trouvés.

Digitized by Google

et nombre d'églises de la France qui conservent des fers à cheval en nature cloués sur leurs portes. Ces églises, ajoute M. Voulot, sont pour la plupart dédiées à saint Georges le successeur du dieu Soleil dans la vénération des premiers chrétiens. En résumé, M. Voulot, croit que la roche *Le Mulot*, qui selon lui, a servi de pierre à sacrifices dans les temps de l'autonomie gauloise, rappelle des souvenirs d'idées religieuses asiatiques. Nous nous contenterons de cet exposé de la communication de M. Voulot, rédigé d'après ses notes, sans en discuter les conclusions qui au premier abord, nous le confessons, nous paraissent au moins hardies. A l'égard de la fréquence des représentations du fer à cheval, ou des fers à cheval en nature, sur beaucoup d'églises de nos provinces, un ecclésiastique, dont nous ignorons le nom, a fait observer que, dans la plupart des cas, c'était un souvenir de saint Éloi, le patron des maréchaux ferrants.

SÉANCE DU VENDREDI 26 AVRIL 1878.

M. Clément Simon, procureur général de la République à Aix et membre de l'Académie de cette ville, empêché par une maladie dont il n'est pas encore entièrement rétabli, n'avait pu envoyer dans les délais prescrits un mémoire qu'il désirait lire lui-même. En l'absence de M. Clément Simon, son représentant M. de Berluc-Pérussis, président de l'Académie d'Aix, ne pouvant, par respect pour la nouvelle réglementation de la Sorbonne, donner lecture du manuscrit de M. le procureur général, s'est contenté d'en faire verbalement un rapide résumé.

Le mémoire de M. Clément Simon est consacré à l'étude d'une *Statue mithriaque en pierre* découverte récemment dans le département du Gers et qui appartient au savant procureur général lui-même. Cette statue a été trouvée en rase campagne, loin de toute habitation. Je ne crois pas que M. de Berluc-Pérussis ait parlé de vestiges d'un monument mithriaque ou d'inscriptions trouvées avec l'image de cette divinité qui eut son heure de popularité dans le monde païen au déclin du polythéisme. Peut-être des fouilles aux environs du lieu de la trouvaille amèneraient-elles un complément à cette bonne fortune. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de la découverte d'une statue de Mithra est de sérieuse importance, et nous attendons avec impatience la publication du mémoire dont nous regrettons vivement de n'avoir pas eu connaissance.

Digitized by Google

M. l'abbé Richard, vicaire général honoraire d'Alger, à Montlieu (Charente-Inférieure), hydrogéologue, a fait une communication verbale sur la *Découverte d'une excavation singulière à Tesson*, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure). On a beaucoup discuté la question de savoir si cette excavation était une cave, une cachette ou une sépulture. Disons tout de suite qu'indépendamment de la similitude de cette excavation, et surtout de son contenu avec d'autres dont il avait connaissance, se fondant sur des considérations d'ordre matériel, comme la disposition en pente rapide de l'entrée, M. l'abbé Richard exclut toute idée d'y voir une cave, et est convaincu que c'est une sépulture gauloise de l'époque romaine.

La sépulture de Tesson, de 8 mètres de profondeur sur 1^{m},80 de largeur, a été creusée dans un terrain crayeux; elle n'est pas maçonnée. On y a trouvé quinze grandes amphores, d'où la supposition qu'il s'agissait d'une cave. Ces amphores, les unes debout, les autres couchées, sont de formes élégantes, les cols et les anses le sont particulièrement. Au moment de la découverte, l'une d'entre elles, encore fermée par un bouchon de terre glaise, contenait du liquide; on l'a maladroitement renversée dans l'espoir d'y trouver de l'or, aussi le liquide s'est-il perdu sans qu'il ait été possible d'en déterminer la nature. On a recueilli à Tesson ce que l'on trouve généralement dans les sépultures de l'époque romaine: des armes, glaives rouillés et brisés, des anneaux, une bague de bronze, des morceaux de fer en demi-cercle, une mâchoire de sanglier avec ses défenses. Parmi les armes, M. l'abbé Richard a signalé particulièrement un glaive de bronze de 50 centimètres de longueur, à lame à deux tranchants, avec son fourreau aussi de bronze, dont la poignée est surmontée d'une tête avec la chevelure partagée au milieu d'excellent travail, et une sorte de couronne.

L'un des assistants, M. de Beaurepaire, vient à l'appui de l'hypothèse de M. l'abbé Richard; le savant archéologue fait observer que l'excavation découverte à Tesson ressemble beaucoup à la sépulture décrite par lui jadis, et qui est connue sous le nom de Fosse ou Puits de Primèles (Cher). Là, comme à Tesson, on a rencontré beaucoup d'amphores, celles-ci pleines d'os de ruminants et de volatiles, et une quantité de vases des formes les plus variées. On a aussi remarqué à Primèles, comme à Tesson, la présence de défenses de sangliers, objets qui paraissent avoir été considérés par les Gaulois de l'époque romaine comme des préservatifs contre les

Digitized by Google

maléfices. En terminant cette analyse, je m'aperçois que je n'ai pas dit un mot de restes humains. M. l'abbé Richard n'en aurait-il pas parlé? Aurais-je négligé de recueillir ce qu'il a pu en dire? Je ne le sais; mais je note cette omission pour qu'elle soit réparée dans son mémoire, si elle y existe et s'il le publie comme je me permets de le lui demander.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, avait adressé, en temps utile, un mémoire dont M. Robert de Lasteyrie, membre du Comité des travaux historiques, a bien voulu donner lecture en l'absence de l'auteur empêché.

Ce travail ou cette note comme M. Godard-Faultrier l'a intitulé modestement, est relatif aux *Croix en X de divers cercueils de plomb du IVe siècle.*

« Question jugée! Les croix dont il s'agit n'ont rien de chrétien, affirment les archéologues les plus autorisés. D'autres, il est vrai, pensent, mais timidement et comme *in petto*, que cette opinion est trop absolue, et j'avoue que je me sens disposé à me ranger à leur avis. »

C'est ainsi, *in medias res*, que débute vivement le mémoire de M. Godard-Faultrier. On le voit, l'archéologue angevin a traité d'un fait très-intéressant et dont la signification a été fort controversée, mais qui, même après ses consciencieuses recherches, restera sans doute encore incertaine.

Les X perlés ou non perlés se sont retrouvés sur des cercueils de l'époque romaine, certainement païens, puisque l'on en connaît où ces signes sont accompagnés de bas-reliefs représentant des divinités comme Minerve et Vénus; on ne peut donc affirmer sans témérité qu'elles représentent la croix ou l'initiale grecque du nom du Christ et, en un mot, qu'il faille voir une croix sur les cercueils d'Angers. Pour que le signe X puisse être réputé appartenant au symbolisme chrétien, il faudrait tout au moins qu'il fût précédé par la lettre I qui compléterait les deux initiales grecques du nom de Jésus-Christ, ou par cette même lettre I surmontée de la boucle supérieure du ρ (rhô), ce qui donnerait, toujours en grec, soit la lettre initiale de Ἰησοῦς, soit les deux initiales de Χριστός, c'est-à-dire le chrisme. Quoi qu'il en soit, les recherches de M. Godard-Faultrier sur cette question, les rapprochements qu'il a faits entre les cercueils angevins et d'autres publiés dans le *Bulletin* de M. de Rossi,

Digitized by Google

notamment avec un cercueil trouvé à Sidon et conservé à Cannes chez M. le baron Lyklama, ont captivé l'attention de l'assemblée.

Au mémoire étaient jointes quatre planches dues au fils de l'auteur, M. le docteur Godard, dont le talent est déjà bien connu des habitués de la Sorbonne. Les deux premières de ces planches représentent deux des cercueils de plomb trouvés à Angers, dont il est question dans le texte. Sur la première on distingue clairement la lettre I et le X; ici, on peut donc lire Ἰησοῦς Χριστός comme il vient d'être dit; mais sur la seconde, le signe X paraît seul, et nous laisse dans la plus grande incertitude, malgré la présence d'une sorte de temple que M. Godard-Faultrier veut comparer à celui que l'on rencontre sur les monnaies carlovingiennes figurées sur la planche 4. Au contraire, le cercueil de Sidon, figuré sur la planche 3, d'après le *Bulletin* de M. de Rossi, est incontestablement chrétien; mais ici, si le X est perlé comme sur les cercueils angevins, il est figuré avec le P et est en outre accosté de lettres qui complètent le sens et montrent qu'il s'agit certainement du nom de Jésus-Christ. La cinquième planche donne la représentation d'une urne cinéraire en plomb du musée de Rouen, sur laquelle paraît le X perlé, mais sans ces lettres complémentaires. Je le répète, la question n'est pas jugée, mais elle n'est pas fermée, pour me servir des termes mêmes de M. Godard-Faultrier.

Comme ces comptes rendus ne sont pas écrits pour le vain plaisir d'échanger des compliments avec les lecteurs de la Sorbonne, mais afin de travailler à notre instruction commune, je n'oublierai pas, en terminant l'analyse sommaire de cette dissertation, de noter que celui de nos collègues, sur le rapport de qui on l'a inscrite sur la liste des lectures, a fait observer que M. Godard-Faultrier a cité inexactement le passage où Minucius Félix dit que, si les chrétiens ne pratiquent pas l'incinération, ce n'est pas qu'ils la redoutent, Dieu pouvant reconstruire les corps détruits. Cette inexactitude, que l'auteur reconnaîtra lui-même avec la bonne foi et la droiture qui le caractérisent, vient sans doute de ce qu'il n'aura pas recouru au texte même de Minucius Félix; l'aurait-il cité d'après un écrivain de seconde main, contrairement aux principes de la bonne méthode rappelés tout à l'heure[1]?

[1] Le passage en question se trouve dans le § 34 de l'*Octavius* de M. Minucius Felix. (Voyez p. 48 de l'édition de C. Halm. Vienne, 1867.)

Digitized by Google

M. Gratien Charvet, membre de la Société scientifique et littéraire d'Alais, correspondant du Ministère de l'instruction publique, avait envoyé un travail intitulé : « Rapport sommaire sur les découvertes archéologiques faites en 1876 et 1877 dans la source antique des Fumades. »

M. Charvet n'assistait pas à la séance; mais l'un des membres du bureau de la section, qui connaissait l'importance de ces découvertes pour avoir lu un mémoire adressé au Comité par ce savant sur ce sujet, dès le mois de mai 1877, lequel a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], a cru devoir donner lecture du nouveau travail auquel elles avaient donné lieu. C'était s'écarter, non pas du règlement, mais de principes que l'on a souvent préconisés dans ces comptes rendus, principes qui sont ceux de la section et auxquels on entend rester fidèle. En effet, selon nous, l'institution des réunions de la Sorbonne serait faussée, si l'habitude d'y envoyer ses travaux au lieu de les apporter tendait à se généraliser. Au nombre des avantages de ces assises scientifiques, il faut placer en première ligne l'établissement de relations personnelles entre les savants qui s'y rendent de tous les points du territoire et entre ces savants et ceux qui habitent Paris. Il importe donc que chacun prenne la peine de venir en personne lire son travail. Ce n'est pas tout; on a voulu encore faire naître des occasions de controverse et faciliter l'échange immédiat des idées entre lecteurs et auditeurs. Qui n'a pas remarqué tout ce que perd d'intérêt un mémoire abandonné au hasard de la complaisance de l'un des assistants, fût-il des amis particuliers de l'auteur? Qui ne s'est pas aperçu aussi que l'on écoute distraitement les lectures par procureur auxquelles manquent nécessairement les explications complémentaires que l'on demande parfois aux auteurs. On l'a déjà dit, mieux vaudrait publier ses travaux dans un recueil où chacun les lirait à loisir que les lancer seuls à l'aventure à la Sorbonne. Toutefois, on ne nous reprochera pas d'avoir dérogé exceptionnellement aux principes que nous rappellerons encore à l'occasion s'il le faut. M. Charvet n'ayant risqué aucune théorie, et s'étant borné à exposer avec précision l'ensemble des découvertes des Fumades, son mémoire ne pouvait guère soulever de discussion; cependant, s'il avait assisté à la séance, on n'aurait sans doute pas eu à regretter

[1] *Revue des Soc. sav.* 6e série, t. VI, p. 172.

Digitized by Google

l'absence des planches citées dans le rapport et qu'il avait omis de joindre à son envoi, ou du moins que l'on n'a pas vues à la Sorbonne.

Le 25 août 1876, M. Adolphe Roustan, propriétaire de l'un des établissements balnéaires des sources sulfureuses des Fumades, commune d'Allègre, à 15 kilomètres d'Alais (Gard), en entreprenant le fonçage et la restauration de l'un des puits de ces sources, lequel était abandonné et presque entièrement comblé depuis un temps immémorial, y trouva pêle-mêle vingt-quatre petits monuments plus ou moins complets, cippes ou autels de dimensions inégales, variant de 63 à 17 centimètres de hauteur, ornés presque tous de bas-reliefs et d'inscriptions.

Nous commencerons par féliciter l'heureux propriétaire, M. Roustan, qui, en permettant à la Société scientifique et littéraire d'Alais d'étudier et de faire connaître de pareils trésors archéologiques, s'est montré digne de sa bonne fortune. Les Fumades n'ont pas eu dans l'antiquité l'importance des eaux de Néris; on ne pouvait donc espérer y retrouver les vestiges d'édifices comme ceux que décrivait si pertinemment l'an dernier M. Esmonnot[1]; mais nous n'exagérons pas en ajoutant que, même dans les stations thermales, si fécondes en surprises de ce genre, on met rarement la main sur un ensemble aussi intéressant de monuments de l'antiquité, et qu'il n'arrive pas non plus souvent que ces découvertes soient décrites dès les premiers jours avec les soins scrupuleux et la sobriété qui distinguent le rapport rédigé par M. Charvet au nom de la commission nommée par la Société d'Alais[2].

Le plus grand des autels découverts aux Fumades témoigne de la gratitude d'une baigneuse, Quintina, fille de Maximus, qui l'a consacré aux nymphes pour accomplir un vœu, comme on l'apprend de cette inscription :

NIMP·QVINTINA·MAXIMI·F·V·S·L·M·

Cet autel est décoré d'un bas-relief où est représentée la principale

[1] Compte rendu des séances de la Sorbonne de 1877 (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 411).

[2] On va lire tout à l'heure des détails sur une découverte encore plus importante, faite aussi dans des thermes et qui au moment même a été également l'objet d'un excellent mémoire, mais celle-là a eu lieu à Vicarello, en Italie, près de Rome, et non dans une bourgade ignorée de la Gaule.

Digitized by Google

déité des Fumades, sous les traits d'une jeune femme à demi nue, appuyant son bras gauche sur une urne d'où s'échappent les eaux salutaires. Elle semble séparée par une muraille cintrée de trois autres nymphes dont on ne distingue que les bustes.

Le style de ce bas-relief, ainsi du reste que celui de tous les monuments des Fumades, accuse une époque basse.

Cette *Quintina* devait être une habituée des Fumades, si, comme je le suppose, il faut lui attribuer un second autel sur lequel on retrouve son surnom, précédé cette fois du nom *Casunia* déjà connu par une inscription trouvée à Font, près de Nimes[1]. Cet autel est décoré comme le premier d'un bas-relief sur lequel paraissent trois nymphes debout, chacune tenant une vasque en forme de coquille, et sur le socle duquel était gravée une inscription dont M. Charvet n'avait pas donné les vestiges dans le mémoire imprimé, mais qu'il lit aujourd'hui:

NYMPHIS
CASVNIA QVINTINA · V · S · L · M ·

Sur un autre cippe, celui-ci dépourvu d'inscription, paraissent trois divinités debout; elles ont une certaine analogie avec les déesses mères du célèbre bas-relief du musée de Lyon, provenant de la vénérable abbaye d'Ainay. Cependant, l'une de ces divinités verse le contenu d'une urne dans une vasque portée par celle qui occupe le milieu de la composition, la troisième tient une corne d'abondance et fait aussi le geste de verser ou de déposer quelque chose dans cette même vasque; ce sont donc toujours les nymphes des sources.

[1] Cette inscription a été publiée par Ménard (*Histoire de Nimes*, t. VII, éd. 1875, p. 462, n° CXIX). La voici :

D · M ·
CASVNIAE
CASVNAE F
SERVATAE
T · F · I ·

Cette indication est due à l'un des auditeurs, M. Mowat, qui la donna sommairement à la séance même afin de dissiper des doutes exprimés par l'un des assistants sur l'exactitude de la lecture CASVNIA.

Je n'ai parlé de ce détail que pour en tirer une moralité. Si M. G. Charvet avait été présent à la séance, d'un mot il aurait rassuré l'auditeur inquiet, et d'ailleurs sans doute il n'aurait pas omis de se munir des planches citées dans son rapport. Décidément, il faut prendre la peine de venir à la Sorbonne.

Digitized by Google

On trouvera des reproductions de ces trois monuments, dans le premier mémoire de M. Charvet cité plus haut[1].

Sur un autre cippe, représentant un personnage debout, on lit ces vestiges d'inscription :

IVS ASCOLI·F·V·S·

Sur un autre, on lit celle-ci qui est complète :

NYMFIS
L·LVCRETI
VS·EVPREPES
V·S·L·M·

Les lettres de cette inscription ont conservé la peinture en minium qui y avait été appliquée dans l'antiquité.

Je citerai encore cette inscription :

Q·MNC·API[2]
CLA·V·S·L·M·

et celle-ci :

NYMPHIS
LVCIA·G·FIL
AQVILINA
V·S·L·M·

On a encore retrouvé dans le puits de M. Roustan des fragments de poteries, un seau de bois blanc dont la parfaite conservation est signalée par M. Charvet qui y voit un effet des eaux, enfin des médailles impériales en or et en bronze, dont la plus ancienne remonte à Vespasien, tandis que les plus récentes descendent au règne de Septime Sévère[3].

Il est probable que M. Charvet fera prochainement paraître ce travail avec les illustrations dont nous ne connaissons encore que

[1] *Revue des Sociétés savantes* (6e série, t. VI, nos 1, 2 et 3, p. 174, 175 et 176). Dans le texte du mémoire imprimé et dans le rapport lu à la Sorbonne, p. 174, on lit : NYMP; dans la reproduction gravée, il y a NIMP. Le mot est également écrit avec la forme correcte, c'est-à-dire avec un Y dans la première syllabe, sur toutes les inscriptions citées par M. Charvet. Ce savant aurait-il corrigé les erreurs du lapicide, qui, remplaçant parfois le PH par un F, comme il arrive aux époques basses, peut bien avoir remplacé aussi l'Y par un I.

[2] C'est sans doute cette inscription qui, d'abord mal lue, a été mentionnée en ces termes dans la première et rapide énumération de M. Charvet (mémoire imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, déjà cité, p. 174).

O·M·N·CAPI
FLA·V·S·L·M·

[3] Sur cet effet des eaux, voir p. 275.

Digitized by Google

trois spécimens. Ce serait une publication des plus importantes et qui ferait grand honneur à la Société scientifique et littéraire d'Alais, aussi bien qu'à MM. Roustan et Charvet.

M. Hayaux du Tilly, membre du Comité archéologique de Senlis, avait écrit pour la Sorbonne un mémoire intitulé : *Les Gobelets de Vicarello ou Vases Apollinaires.* La lecture de ce mémoire, arrivé au Ministère après l'expiration des délais réglementaires, n'a pu être autorisée, mais M. Hayaux du Tilly, profitant de la disposition exceptionnelle prise dès la veille par le président de la section d'archéologie, a transformé son travail en une brève communication verbale. Cette improvisation ne pouvait donner et n'a pas donné, selon moi, une idée suffisante de l'importance des vases de Vicarello, que d'ailleurs l'auteur croit avoir été fort exagérée, sans doute faute d'avoir eu entre les mains les principaux écrits relatifs à ces précieux monuments dont la découverte en 1852 a eu un si grand retentissement dans l'Europe savante et fut un événement archéologique. Il ne sera donc peut-être pas inutile d'en donner ici un exposé complet et d'en présenter les résultats sous le jour qui me paraît le plus vraisemblable, d'autant plus que le mémoire qui la fit connaître et dont nous allons parler, n'a pas été mis dans le commerce et est resté assez rare.

Vicarello, domaine dont les jésuites du *Collegio Germanico Ungarico* devaient la possession au pape Grégoire XIII, est remarquable par des eaux thermales dont la renommée dans l'antiquité est attestée par des ruines d'édifices grandioses du Haut-Empire connues de temps immémorial. Cependant, les *Bagni di Vicarello* restèrent longtemps presque entièrement abandonnés en raison de la sauvagerie du site dépeuplé jadis par les Sarrasins maîtres de la mer voisine. Clément XIII rétablit cette station thermale en 1737; puis, les administrateurs de Vicarello, qui, dès les temps de Nibby, avaient fait quelques réparations aux anciens bains, voulant y ramener les malades, se décidèrent à les remplacer par un établissement confortable. C'est au cours de ces travaux, au commencement de l'année 1852, qu'eut lieu la découverte des vases en question. Dans la vasque antique, creusée dans le roc par les Étrusques et qui n'avait jamais été modifiée depuis des siècles, au fond des eaux, on trouva d'abord une masse énorme de monnaies de bronze qui visiblement avaient été jetées là, comme un tribut de la gratitude des baigneurs, « peut-

Digitized by Google

être depuis les temps préhistoriques jusqu'au commencement du «IVe siècle de notre ère[1].»

C'est surtout à l'auteur du mémoire fondamental sur la découverte de Vicarello, mémoire que n'a pas eu sous les yeux M. Hayaux du Tilly, que j'emprunterai les détails qu'on va lire. Dès le 21 février de l'année 1852, cet auteur, le P. Giuseppe Marchi à qui l'on devait déjà le beau livre sur les *As* qu'il publia en 1839 avec son confrère le P. Tessieri[2], fit connaître les découvertes de Vicarello dans la *Civiltà Cattolica*, en annonçant qu'il en donnerait prochainement la relation complète. Le savant jésuite tint parole; la même année, il faisait paraître le mémoire dont je viens de traduire quelques lignes. Dans cet ouvrage, illustré de quatre planches, et qu'il intitula : «La stipe tributata alle divinità delle Acque Apollinari scoperta al cominciare del 1852[3],» le Révérend Père, qui a décrit exactement et a savamment commenté ces antiquités, propose de reconnaître dans les *Bagni di Vicarello* les *Aquæ Apollinares* de l'*Itinéraire d'Antonin*, et c'est de cette identification que vient le nom de *Vases Apollinaires* attribué à certains des vases de la découverte, c'est-à-dire à ceux sur lesquels on lit des itinéraires et qui font l'objet du mémoire de M. Hayaux du Tilly.

Les monnaies trouvées à Vicarello et dont la totalité pesait plus de 200 livres, se subdivisent en pièces de l'*æs rude*, c'est la plus grosse portion, puis en pièces de l'*æs grave*, enfin, en pièces frappées, soit à Rome, soit en diverses contrées de l'Italie et de la Sicile. Indépendamment de ces monnaies que l'on trouva superposées chronologiquement, c'est-à-dire les plus anciennes, l'*æs rude*, tout au fond, on trouva des objets divers, mais surtout un cippe de marbre avec inscription en grec et quinze vases avec ou sans inscriptions, en argent, en bronze et argent, en bronze et en bois. C'est parmi les vases d'argent qu'il faut compter les trois dont a parlé M. Hayaux de Tilly et auxquels il refuse le nom de Vases Apollinaires.

Les objets divers se composaient d'osselets de bronze[4], d'épingles

[1] «Che forse da'i tempi anteriori alle nostre istorie erasi incominciata a loro tributare, e che cessò di tributarsi al quarto secolo incominciato dell'era nostra.» (Voir aux premières lignes du mémoire du P. G. Marchi dont on va lire le titre.)

[2] L'*Æs grave del museo Kircheriano*, etc., par les PP. Giuseppe Marchi et Pietro Tessieri de la Compagnie de Jésus. Un vol. in-4° avec de nombreuses planches.

[3] Un vol. in-4° de 32 pages. Rome, 1852.

[4] Voy. *La stipe tributata*, etc. p. 17, pl. I nos 2 et 3.

Digitized by Google

à cheveux[1], d'une petite palme[2] et d'un lis en argent[3], d'une plaque d'un métal non déterminé recouvrant un cône tronqué de plomb[4], d'une plaque aussi d'un métal non déterminé sur laquelle on lit ce fragment d'inscription au pointillé : G·MVRDIVS[5], d'une clochette de bronze[6], d'une noisette naturelle revêtue d'une patine très-solide[7] et de quelques marques de poteries trouvées dans les démolitions des anciennes constructions[8].

Voici la description sommaire des vases :

VASES DE BOIS.

Je ne suis pas tout à fait exact en parlant de vases de bois trouvés à Vicarello; on y a seulement recueilli le bouchon en bois d'un vase disparu, mais ce vase était sans doute également en bois[9].

Le P. Marchi fait remarquer la parfaite conservation de ce bois au milieu des eaux; cette singularité, qui vient d'être signalée à propos d'une noisette patinée par les eaux, a été observée aux Fumades dont les sources chaudes avaient, comme celles de Vicarello, la propriété de patiner et en même temps de conserver le bois, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 272).

VASES DE BRONZE.

Une *œnochoé* sans bec et sans inscription[10].

Autre, avec bec[11].

Coupe sans anses sur laquelle on lit au pointillé : C F H D D. Les trois premières lettres de cette inscription sont les initiales de l'auteur de la dédicace indiquée par les deux dernières[12].

[1] *La stipe*, p. 17, pl. I, n° 4.

[2] *Ibid.* p. 17, pl. I, n° 5.

[3] *Ibid.* p. 21, pl. II, n° 6. Le P. Marchi suppose que ce lis était l'acrotère d'un ustensile qui aura péri dans les tourbillons qui communiquent avec les eaux thermales de Vicarello.

[4] *Ibid.* «*Lastrina di metallo cesellata*, etc.» p. 22, pl. III, n° 5.

[5] *Ibid.* «*Striscia metallica*, etc.» p. 22, pl. III, n° 7.

[6] *Ibid.* p. 22, pl. III, n° 6.

[7] *Ibid.* p. 22, pl. III, n° 8. Sur la patine donnée au bois par les eaux chaudes, voy. à l'article du bouchon de bois qui suit.

[8] *Ibid.* p. 32.

[9] *Ibid.* p. 21, pl. III, n° 1.

[10] *Ibid.* p. 17, pl. I, n° 6.

[11] *Ibid.* p. 21, pl. II, n° 4.

[12] *Ibid.* p. 21, pl. III, n° 2.

Digitized by Google

Autre, également sans anses avec cette inscription aussi au pointillé :

NYMPHABVS MINV·CIA ZO·SI·ME·DD·

Les mots MINV·CIA ZO·SI·ME sont séparés ainsi par suite de l'ignorance ou de la maladresse de celui qui a écrit cette inscription. On sait que les inscriptions au pointillé sont généralemeent le fait de gens trop maladroits pour graver régulièrement des caractères et qu'on y remarque des fautes plus souvent que dans les autres [1].

VASES DE BRONZE ET ARGENT.

Vase à boire, trouvé privé de son pied (*sola coppa d'un calice*). Le P. Marchi s'est étendu sur ce vase qui est décoré de rinceaux ou feuillages d'un goût exquis admirablement exécutés. Ce vase d'abord fondu en bronze est revêtu d'une feuille d'argent, sur laquelle un habile ciseleur en a exécuté l'ornementation [2].

VASES D'ARGENT [3].

Une *œnochoé* sans autre ornementation que des stries régulières [4].

Vase bachique, qui a perdu partie du col, le bec et l'anse, mais dont la panse est ornée d'un sujet en relief représentant un jeune satyre, le col orné d'un collier, courant entre des feuillages, le thyrse sur l'épaule et tenant de la main gauche un petit panier rempli de raisins. Ce bas-relief d'excellent travail est du premier siècle de l'empire. Sur le col de ce vase on lit :

MEM · FVRIAE · ASCLEPIADIS [5].

Le P. Marchi interprète l'abréviation MEM· par *memoria* dans le sens de *souvenir,* ce que Catulle désigne par le grec *μνημόσυνον* [6].

Vase d'une forme allongée dont il y a peu d'exemples, mais qui, selon l'observation du Révérend Père, n'est pas sans rapport avec celle

[1] *La stipe tributata*, etc. p. 22, pl. III, n° 4.
[2] *Ibid.* p. 17, pl. I, n° 8.
[3] Sur trois de ces vases on lisait un *graffito.* Voir plus loin, p. 285.
[4] *Ibid.* p. 17, pl. I, n° 7.
[5] *Ibid.* p. 19, pl. II, n°s 1, 1 *a* et 1 *b*.
[6] «Verum est *μνημόσυνον* mei sodalis.» Catulle, XII, 13.

Digitized by Google

de certaines porcelaines de vieux Chine. Sur le col, on lit en deux lignes :

APOLLINI·ET·NYMPHIS·DOMITIANIS·
Q·CASSIVS·IANVARIVS·D·D·

Ce surnom de *Domitiennes* paraît avec raison, au P. Marchi, l'indice de réparations ou additions aux eaux, faites sous Domitien [1].

Œnochoé d'une forme et d'une élégance indescriptibles. Le bon Père termine ainsi l'éloge de ce vase : «Il a l'œil gâté par les *baroqueries* aujourd'hui à la mode, celui qui ne s'en enamourerait pas au premier regard [2].»

Coupe sans anses (*tazza*), décorée uniquement de stries régulières [3].

Vase sans anses et sans ornements. Sur la panse, on lit :

APOLLINI·SILVANO·NYMPHIS·Q·LICINIVS·NEPOS·D·D [4].

Ce serait ici le lieu de décrire les trois vases d'argent célèbres sous le nom d'*Apollinaires*, mais comme je dois en parler avec quelques développements, ainsi que du quatrième, trouvé ultérieurement avec d'autres vases sans itinéraires, je demande à donner d'abord quelques détails sur le cippe mentionné plus haut.

CIPPE DE MARBRE.

Cippe ou petit autel dont le sommet est mutilé, avec inscription grecque assez bien conservée pour que le sens n'en puisse être douteux, bien qu'il y ait des cassures à la fin des trois premières lignes :

CEΞTIΛ
ATTAΛO
OBAC
ΑΠΟΛΛΩΝΙ
KATONAP
ΑΦΡΟΔΕΙ
CIEVC

(*Sextilius Attalus Obas, de la ville d'Aphrodisia, à Apollon, d'après un songe*) [5].

[1] *La stipe tributata*, etc. p. 19, pl. II, n° 2 et 2 *a*.

[2] «..., e convien pur dire che abbia l'occhio contaminato dalle baroccherie che oggi sono in fama, chiunque al primo sguardo non se ne innamora.» *La stipe tributata*, etc. p. 20 et 21, pl. II, n°s 3, 3 *a* et 3 *b*.

[3] *Ibid.* p. 21, pl. II, n° 5.

[4] *Ibid.* p. 21, pl. III, n°s 3 et 3 *a*.

[5] *Ibid.* p. 15, pl. I, n° 1.

Digitized by Google

MARQUES DE POTERIES.

1. PRIMIGENIDVO
DOMITIORSERF

2. CVIBIDONA
FELIXSER

3. M·PVBLICI
SFDIEOTON

Ces trois premières marques sont imprimées sur une plaque rectiligne : *in una targa rettilinea.*

4. DOMITIOıFORTVNATI

5. CNDOMITARIGNOT

6. LLVRIVS PROCVL
FECIT

Ces trois dernières marques sont imprimées sur une plaque circulaire. Le P. Marchi avertit que les lettres MI et M du mot *primigeni* du n° 1 sont liées; il n'a pas donné toutes les marques trouvées à Vicarello, mais les principales; *diamo qui i sigilli principali delle figuline trovate nelle demolizione della fabbrica, che a ceduto il luogo alla nuova*[1].

LES TROIS VASES ITINÉRAIRES DITS APOLLINAIRES DE LA PREMIÈRE DÉCOUVERTE.

J'arrive aux vases dits *Apollinaires*, objet de la dissertation de M. Hayaux du Tilly[2]. Ces vases sont surtout remarquables et précieux, au point de vue scientifique, par une circonstance dont je ne crois pas qu'on ait signalé d'exemple ailleurs qu'à Vicarello où, dix ans après la découverte de 1852, qui, nous l'avons déjà dit, en a fourni trois, on en a trouvé un quatrième qui l'offre également. On ne voit sur ces vases ni sujet, ni dédicaces comme sur la plupart de ceux que nous venons de décrire, mais sur chacun d'eux, on lit, gravé à la pointe, un itinéraire, celui de Cadix à Rome.

Ces itinéraires diffèrent pour quelques stations, ce qui doit s'expliquer par la diversité des époques de leur fabrication. Sur chacun d'eux, on lit un intitulé également avec variantes de rédaction.

[1] *La stipe*, etc. p. 32.
[2] *Ibid.* p. 22 et *passim*, pl. III, n°s 9, 10 et 11.

Digitized by Google

L'intitulé du plus grand (15 centimètres), qui paraît aussi le plus ancien, est ainsi :

ITINERARIVM A GADES ROMAM

Sur le second, on lit :

ABCADES VSQVE ROMA ITINERARE

Sur le troisième :

ITINERARE·A·GADES·VSQ:ROMA.

La forme de ces vases est semblable à celle de la colonne milliaire, la première de la Via Appia, que l'on conserve à Rome, au Capitole : comme ce monument, nos vases sont cylindriques; ils ont de même le sommet façonné en doucine droite et la base en doucine renversée, mais ils en diffèrent par l'*acrotère*.

L'itinéraire est divisé en quatre colonnes; après chaque station on lit l'indication des distances dont le total est porté à la base; ainsi : lignes 1 à 4 du premier vase :

AD FORTVM XXIIII.
HASTAM XVI.
VGIAM XXVII.
ORIPPYM XXIIII.

En bas le total est :

SVMM·P·[X] ƉCCCXXXX(x)

(*Summa passuum 1840 millies*)[1].

Il est très-probable que ces itinéraires, fabriqués à Cadix, se vendaient aux personnes qui se rendaient d'Espagne aux *Aquæ Apollinares*, station thermale fort rapprochée de la ville éternelle; après s'en être servis pendant la cure, on les lançait dans la vasque comme tribut, surtout à Apollon, mais aussi aux nymphes, et autres divinités comme Silvain et Esculape.

Avant la découverte de 1852, on ne savait où placer la station

[1] Marchi. *La stipe*, etc.; après la page 23 figure une planche offrant le texte complet de chacun des trois itinéraires; sur la planche IV celui du premier est reproduit en fac-simile.

Digitized by Google

des *Aquæ Apollinares*, inscrite cependant dans l'*Itinéraire d'Antonin* et sur la *Table Théodosienne* ou *de Peutinger*[1]. Cluverius plaçait cette station de la *Via Claudia* à Cere, Lapie aux Allumiere, Westphal aux Bagni di Sasso, Mannert à Stigliano, désaccord explicable, dit le P. Marchi, qui cite ces divers géographes, par le grand nombre d'eaux thermales et minérales auxquelles les indications des textes de l'antiquité pouvaient s'adapter à la rigueur. «Mais», ajoute le savant archéologue, «il y avait une cinquième source beaucoup plus rapprochée que celles-là de la station des *Aquæ Apollinares*[2].»

C'est à cette source, située à Vicarello, et où l'on se rendait par un *diverticulum* partant de ladite station, que le Révérend Père attribue le titre d'*Aquæ Apollinares*[3], en raison de cette proximité, sans parler d'autres arguments non moins sérieux.

Au moment où parut le mémoire du P. Marchi, il fut accueilli par l'assentiment général et raisonné des érudits. Ici même, il y a près de vingt ans, Vicarello fut reconnu comme représentant les *Aquæ Apollinares* par un écrivain dont les travaux sur la géographie comparée furent remarqués et dont la fin prématurée fut une perte pour la science. Je parle d'Alfred Jacobs qui, en 1859, donnait, dans la *Revue des Sociétés savantes*, un article intitulé : *Les trois itinéraires des Aquæ Apollinares*[4].

La même année, un autre savant, M. Ernest Desjardins, qui, on le sait, fait de la géographie historique l'objet principal de ses études, se prononça en faveur de l'identification proposée par le P. Marchi. Après avoir publié, en 1859, la même année que Jacobs, dans les *Archives des missions*, un rapport intitulé : *Découverte des Aquæ Apollinares*[5], et toujours en 1859, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, sa «Lettre à M. Guillaume Henzen sur la position de diverses villes de la région où se trouve Vicarello,» dans laquelle il affirma de nouveau que cette

[1] Wesseling, *Vetera itineraria*, p. 300. Voyez aussi l'édition de l'*Itinerarium Antonini et Hierosolymitanum* de MM. G. Parthey et Pinder. Berlin, 1848, p. 142.

[2] «Molto più prossima alla mansione vi sorgeva un' altra fonte, alla quale sola, secondo noi pensiamo, competeva il titolo di Acque Apollinari.» *La stipe*, etc. p. 4.

[3] Voy. *La stipe*, etc. «Avea questo nome la mansiane, perchè di qui prendevasi la via traversa o il diverticolo che conduceva alle Acque Apollinari, etc.» p. 3.

[4] *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. II, p. 198 à 225. Dans ce travail, l'auteur a traité surtout de la partie des itinéraires de Vicarello qui concerne la Gaule.

[5] *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1re série, t. VIII, p. 24.

Digitized by Google

localité représentait bien les *Aquæ Apollinares*[1], en 1871, M. Desjardins, à l'occasion du quatrième vase itinéraire trouvé dans une seconde découverte d'antiquités à Vicarello dont nous avons déjà parlé et dont nous nous occuperons tout à l'heure, revint sur cette question dans la *Revue archéologique*[2]. Là, M. Desjardins montra, ainsi que dans son édition de la Table de Peutinger[3], que sa conviction à cet égard était inébranlable, car à ce moment l'opinion du P. Marchi, si longtemps en possession de l'assentiment général, avait trouvé un contradicteur, et le savant géographe ne l'ignorait pas. Ce contradicteur, c'était le P. Raphaël Garrucci, qui d'abord avait accepté l'identification de son confrère, et qui dix ans après la publication de *La stipe tributata*, etc., parlant du quatrième vase itinéraire de Vicarello, désignait cette localité par le nom d'*Aquæ Apollinares* dans un mémoire où il étudiait d'après ce vase la partie de la route de Cadix à Rome qui traversait la Gaule[4].

Nous reviendrons sur ce mémoire du Révérend Père et sur l'opposition d'ailleurs réservée qu'il fit plus tard à l'hypothèse de son confrère; auparavant, il importe de rappeler qu'en Allemagne l'identification du P. Marchi ne paraît pas avoir trouvé d'opposition plus qu'en France. L'un des plus éminents archéologues de notre temps, M. G. Henzen, celui-là même que nous venons de nommer, a parlé deux fois à ma connaissance de la découverte de 1852, d'abord dans le *Rheinisches Museum*[5], puis à trois reprises dans son supplément au *Recueil d'inscriptions latines d'Orelli*[6], et s'il ne s'est pas prononcé aussi nettement en faveur de l'opinion du P. Marchi que M. Desjardins, tous ceux qui connaissent le sens critique et la réserve du premier secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique de Rome, n'hésiteront pas cependant à le compter parmi ceux qui considèrent cette opinion comme seule acceptable. Parlant de Vicarello, p. 24

[1] *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica di Roma* (t. XXXI, publié en 1859, v, p. 35 à 60, et Tav. d'aggiunto B).

[2] *Revue archéologique*, 2e série, t. XXII, publié en 1870-1871, p. 124.

[3] Voyez p. 138, et segment IV, B. 2.

[4] Voyez dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, p. 254 du tome V, publié en 1862, le mémoire, traduit de l'italien par M. le général Creuly, que le P. Garrucci a intitulé : «Sur un nouvel itinéraire découvert dans les *Aquæ Apollinares*.»

[5] *Rheinisches Museum für Philologie*, etc. 9e année, 1854, p. 20 à 36. L'article intitulé *Alterthümer von Vicarello* est daté et signé : Rome, février 1853, W. Henzen.

[6] Henzen, *Supplément à Orelli*, publié en 1856, n° 5210, et p. 24, *ad calcem*. Voyez aussi les nos 5701 et 5767.

Digitized by Google

de son supplémen à Orelli, M. Henzen s'exprime ainsi : « ubi veterum Aquas Apollinares fuisse jam maxime probabile est. » Notons qu'au moment où le savant allemand formulait cet assentiment, en 1856, on ne possédait encore que les premières inscriptions de Vicarello[1].

Je n'ai pas la prétention de connaître tous les auteurs qui peuvent avoir eu occasion de parler, dans un sens ou dans l'autre, de la découverte des *Aquæ Apollinares;* cependant, j'aurai probablement cité les plus considérables des travaux auxquels cet événement archéologique a donné lieu, lorsque j'aurai rappelé le mémoire relatif aux itinéraires de Vicarello, publié en 1868 par M. Aurès, correspondant du Ministère de l'instruction publique et l'un des membres les plus distingués de l'Académie de Nimes. A la vérité, l'ancien ingénieur en chef du Gard ne discute pas l'identification du P. Marchi, mais comme cet érudit n'est pas de ceux qui jurent sur la parole du maître et qu'il donne à nos vases l'épithète *d'Apollinaires*, il est clair que, comme le savant jésuite, il reconnaît les *Aquæ Apollinares* dans les *Bagni di Vicarello*[2].

QUATRIÈME VASE ITINÉRAIRE DIT APOLLINAIRE.

J'arrive à la seconde découverte d'antiquités faite à Vicarello; celle-ci n'a pas eu son historien dès le lendemain comme la première. On n'en possède pas complètement les détails; la date elle-même n'en a pas été fixée avec précision, du moins, je ne la connais que par quelques mots échappés au P. Garrucci dans une dissertation d'ailleurs fort intéressante, comme tout ce qui sort de la plume de ce savant homme, mais où, comme je viens de le dire, il a exprimé sur le site des *Aquæ Apollinares* une opinion que je regrette de ne pouvoir partager.

Le travail en question du P. Garrucci se trouve dans le tome Ier d'un Recueil de dissertations sur divers sujets formant deux volumes publiés, l'un en 1864, l'autre en 1865[3]. Dans ce recueil, qui n'est pas assez connu en France, et dont je dois l'exemplaire

[1] La nouvelle découverte n'eut lieu que vers 1863 et ne fut guère connue qu'en 1864; on le verra plus loin.

[2] Ce mémoire, qui a été mentionné en 1869 dans la *Revue des Sociétés savantes* (4e série, t. IX, p. 292), est intitulé : « Concordance des Vases Apollinaires et de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, etc. » Nimes, 1868, in-8°.

[3] *Dissertazioni archeologiche di vario argomento di Raffaele Garrucci, D. C. D. G.* Roma. 2 vol. in-4°, 1864-1865.

Digitized by Google

que je consulte à l'amitié que veut bien m'accorder depuis longtemps cet éminent archéologue, on trouvera deux dissertations ayant trait à Vicarello. Dans la première, intitulée «Della via Clodia e coerenti e delle città e villaggi che furono sul corso di esse,» il a consacré un paragraphe aux stations de *Careiæ* et des *Aquæ Apollinares*[1]; dans la seconde, il a donné le texte des quatre itinéraires et l'a soumis à une étude critique. C'est dans la première de ces dissertations que le Révérend Père a discuté l'opinion du P. Marchi sur le site des *Aquæ Apollinares*, «seguita finora senza «contrasto da tutti», y compris lui-même, aurait-il pu ajouter.

Je l'ai déjà dit souvent dans la *Revue des Sociétés savantes*, je me refuse en principe à discuter les questions de géographie comparée pour diverses raisons inutiles à rappeler de nouveau, mais surtout parce que, dans le plus grand nombre des cas, ces questions ne peuvent être utilement traitées qu'après des explorations sur le terrain. Toutefois, je veux aujourd'hui me risquer à défendre l'opinion du P. Marchi contre son savant confrère et aussi contre le nouvel adversaire qu'il vient de trouver parmi nous. J'y suis d'autant plus autorisé que je compte me maintenir sur le domaine de l'archéologie propre, laissant pour ainsi dire de côté ce qui touche directement à la géographie comparée.

En effet, d'après les textes, les eaux de Cere, des Allumiere, de Sasso, de Stigliano et de Vicarello pourraient tant bien que mal s'adapter indifféremment l'une ou l'autre au site des *Aquæ Apollinares* et nous verrons plus loin que le premier des contradicteurs du R. P. Marchi l'a confessé lui-même[2]. Ce qui donne aux eaux de Vicarello l'avantage sur les quatre autres selon le P. Marchi et ses nombreux adhérents, ce n'est pas seulement d'être plus proches de la station antique, c'est encore, c'est surtout l'importance des découvertes qu'on y a faites, circonstance capitale qui fait défaut à ses rivales. La question est donc plutôt du ressort de l'argumentation des archéologues que de celui des calculs des ingénieurs géographes.

Quoi qu'en ait dit mon savant ami le P. Garrucci, la découverte d'objets précieux et d'inscriptions votives à Apollon à Vicarello constitue un argument très-sérieux en faveur de l'identification de ces eaux avec celles que les textes nomment *Aquæ Apollinares*, parce que, d'une part, les inscriptions à Apollon se sont présentées là en

[1] Voir t. I, p. 14 à 19.
[2] P. 285.

Digitized by Google

nombre tellement supérieur à celles qui ne parlent pas de ce dieu qu'il faut bien tenir compte de cette circonstance, mais aussi parce qu'à ce fait capital il s'en joint d'autres dont plusieurs nous sont fournis par la dissertation même du Révérend Père. Certes, comme le fait remarquer le P. Garrucci, dans toutes les sources thermales on adorait Apollon, et par conséquent toutes auraient eu droit à porter le nom de ce dieu. Mais n'est-il pas évident qu'on n'a pas pu donner le même nom à toutes les eaux thermales, et s'il est vrai, par exemple, comme il le fait observer, qu'on ait trouvé aux eaux dites *Cento Camere* sur les monts de Canino un autel dédié à Apollon et même à *Apollon* qualifié *sanctus*, comme il l'est sur trois inscriptions de Vicarello que je citerai plus loin et dont je dois la connaissance au R. P. Garrucci lui-même, n'est-il pas plus probable que le nom d'*Aquæ Apollinares* appartint à la localité où sur une série de neuf inscriptions votives il en est sept dédiées à Apollon, plutôt qu'à d'autres où l'on n'en a pas trouvé du tout et qui visiblement n'ont pas été aussi fréquentées jadis. Que l'on veuille bien considérer les signes manifestes de l'importance exceptionnelle des eaux de Vicarello dans l'antiquité, ruines d'édifices imposants, souvenir de la protection d'un empereur (*nymphis Domitianis*, voir ci-dessus, p. 277), offrandes d'une richesse exceptionnelle, monnaies en grand nombre, vases de bronze, d'argent et même d'or, comme nous le verrons plus loin[1], et l'on arrivera peut-être à penser avec nous que, puisqu'il y eut des eaux où certainement l'on adorait Apollon de préférence à toute autre divinité dans la région où sont situés les bains de Vicarello, il est naturel de donner le nom d'*Aquæ Apollinares* à celles-ci plutôt qu'aux quatre autres et que s'il est vrai qu'Apollon était le dieu de toutes les sources thermales, il n'en est pas moins pour ainsi dire certain que les *Eaux Apollinaires* par excellence étaient celles de Vicarello.

Ce n'est pas tout : c'est à Stigliano, avec Mannert, que le P. Garrucci placerait les *Aquæ Apollinares* de préférence à Vicarello, mais le Révérend Père n'a pas pris garde, comme l'a fait remarquer M. Desjardins[2], que le nom antique de cette station, *Thermæ Stygianæ*, est connu des érudits par un fragment de l'Itinéraire d'Antonin, transcrit

[1] P. 285.

[2] M. Desjardins a fait cette remarque dans une note de l'article cité plus haut, où le savant académicien explique un passage de l'Itinéraire inscrit sur le quatrième vase de Vicarello. (*Rev. arch.* N. S. t. XXII, 1870-1871, p. 124, note 3.)

Digitized by Google

par Annius de Viterbe, et que ce nom rappelle visiblement la forme italienne *Stigliano*. Vicarello n'aurait donc plus à lutter qu'avec Cere, les Allumiere et les Bagni di Sasso auxquels ne songe même pas le R. P. Garrucci, qui d'ailleurs convient lui-même qu'il est possible à la rigueur que Vicarello représente les *Aquæ Apollinares*, et qu'en somme on n'a rien d'absolument certain à produire pour remplacer la localité à laquelle on a donné, selon lui, inconsidérément un plein assentiment [1].

En résumé, il est clair que l'on ne peut pas prouver mathématiquement que Vicarello soit le site des *Aquæ Apollinares*, et il en est ainsi de beaucoup de conjectures archéologiques, mais il s'en rencontre rarement qui réunissent en leur faveur autant d'arguments sérieux, et en tout cas, ce n'est pas inconsidérément, comme le croit le R. P. Garrucci, qu'on a adopté l'opinion du P. Marchi.

J'ai dit que l'on ne savait pas la date précise de la seconde découverte faite à Vicarello. En effet, le P. Garrucci, le seul auteur qui en ait parlé avec quelques détails, à ma connaissance du moins, débute ainsi dans le passage qu'il lui a consacré : «J'arrive aux nouveaux vases trouvés dans les eaux à Vicarello, mais que l'on n'a pas connus, avant l'année dernière [2].» Le tome Ier de l'ouvrage où il écrit ces lignes ayant été publié en 1864, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il est probable que la deuxième découverte est de 1863, mais il se pourrait cependant qu'elle fût plus ancienne.

Cette addition à la première découverte consistait en trois vases d'or, neuf d'argent et un de bronze [3]. Parmi les vases d'argent, il en est un qui portait un itinéraire, lequel, comme les trois premiers, trace la route de Cadix à Rome, avec des variantes qui le rendent très-important. Son intitulé diffère de ceux des trois autres. On y lit :

A GADIBVS ROMA.

Je ne dois pas négliger d'avertir que le P. Garrucci a fait observer en passant que, sur le fond extérieur de ce nouvel itinéraire, on lit, en caractères extrêmement fins, les lettres grecques ΡΛΘΥ, gravées à la pointe, et que ce *graffito*, inobservé avant lui, se trouve

[1] «Del resto finora non abbiamo a produrre niente di solido in compenso di ciò, che ci si dava per certo, e a cui inconsideratamente erasi prestato pieno assenso.» (P. 15.)

[2] «Vengo ora a narrare dei nuovi vasi cavati già dalle acque : ma non conosciuti finora prima dello scorso anno.» (P. 17.)

[3] *Ibid.* p. 17 et 18.

Digitized by Google

aussi sur le fond de trois des vases d'argent trouvés avec les *vases itinéraires* et dont il annonce qu'il donnera le dessin ultérieurement, projet que le savant jésuite ne paraît pas avoir encore exécuté[1].

Dans la seconde des dissertations de son recueil où il a parlé de Vicarello, le P. Garrucci, qui déjà, nous l'avons vu, avait donné, dans la *Revue archéologique* de Paris, un travail sur la partie de l'itinéraire du quatrième vase Apollinaire relative à la traversée de la Gaule, a seulement étudié l'ensemble de ces quatre itinéraires et en a donné le texte avec un savant commentaire[2]. Du reste, dans la première de ses dissertations, le P. Garrucci n'a pas décrit tous les vases de cette seconde découverte. Ainsi, il ne dit rien des vases d'or, qu'il se contente d'indiquer, sans doute parce qu'ils n'offrent ni bas-reliefs ni inscriptions[3]; mais nous ne pouvons oublier de rappeler l'excessive rareté des grands monuments de ce métal, rareté telle que le Cabinet des médailles et antiques n'en possède qu'un seul de cet ordre, la célèbre patère trouvée à Rennes au siècle dernier[4]. Le savant jésuite nous apprend seulement que deux des vases à boire d'argent (*bicchiere*) et le vase de bronze portaient des inscriptions.

Sur le premier de ces vases d'argent, il lit :

APOLLINI·SANCTO·CL·SEVERIANVS·D·D·

Sur le second,

APOLLINI·SANCTO·ET·NYMPHIS·VOTO·SVSCEP
TO.GAVIA·RHODINE·D·D·CALICEM·ARGENTEVM·P·S· (*Pro salute.*)

Sur le vase de bronze à deux anses, qu'il nomme un *orciuolo*, et qui avait été revêtu d'une légère feuille d'argent,

APOLLINI ET
NYMPHIS
SANCTIS
NAEVIA BASILLA D.D.

Je compte neuf inscriptions votives de Vicarello (ci-dessus,

[1] *Dissertazioni di vario argomento, etc.*, t. Ier, V, p. 160. « Sul fondo esterno di questo itinerario si legge a sottilissima punta graffito PAΘY, il che ancora ho notato essere stato fatto satto i fondi di tre vasi di argento trovati iusieme cogli itinerarii, dei quali darò in altro luogo il disegno. »

[2] Cette dissertation intitulée : *Itinerarii di Vicarello* figure dans le tome Ier de son recueil déjà cité. (P. 160 à 176.)

[3] *Dissertazioni*, etc. t. I, p. 17.

[4] Ce n'est guère que dans les fouilles de la Crimée que l'on a trouvé en nombre des monuments importants d'or; ainsi Pompéi elle-même n'en a presque pas fourni

Digitized by Google

p. 284), parce que dans ce nombre, j'en comprends une qui a été trouvée longtemps avant notre époque et qui, oubliée, si je ne me trompe, de tous ceux qui ont parlé des *Aquæ Apollinares* avant le P. Garrucci, fut remise en lumière par cet érudit. Cette inscription, gravée sans doute sur un cippe, figure dans le *Corpus* de Gruter. La voici[1] :

APOLLINI.SILVANO
ASCLEPIO.NIMPHIS
SACRVM
L.ARATIVS PHOEBVS
DECVRIALIS.DECVR.IVLIAE
PRAECO CONSVLARIS
VOTO SVSCEPTO D.D. CVM
PHOEBIANO.FILIO.

Le P. Garrucci, qui dans les deux dissertations de son recueil visait surtout les questions de géographie comparée et ne s'est pas étendu sur les vases de Vicarello au point de vue archéologique, n'a pas laissé cependant de confirmer ce que nous en savions par le P. Marchi. Comme son savant confrère, il en loue les formes élégantes et fait observer qu'il en est que rendent encore plus précieux des ornements du meilleur goût, rinceaux dorés, etc., de la plus fine ciselure. On en aurait, d'ailleurs, une idée très-juste en jetant les yeux sur un des gobelets de la première trouvaille, celui qui est figuré sous le n° 8 de la pl. Ire de *La stipe tributata* du père Marchi. Cependant le P. Garrucci s'est donné un peu plus carrière au point de vue archéologique à propos de l'un des vases d'argent de la deuxième découverte. Celui-ci n'est pas décoré de rinceaux ou d'ornements de fantaisie : « Ce vase l'emporte, dit le P. Garrucci, sur tous les autres par les figures très-élégantes d'un faune et d'une nymphe dansant autour d'un Hermès d'Hercule, pendant qu'une autre nymphe couvre d'une sorte de coiffe le chef du héros déjà ivre. Devant l'Hermès est une table chargée de vases divers; il y en a

au musée de Naples, où l'on montre comme une excessive rareté une lampe antique d'or trouvée il y a dix ou douze ans, je crois.

La patère de Rennes porte le n° 2537 dans le *Catalogue des camées et autres monuments du Cabinet des médailles* publié par M. Chabouillet en 1858.

[1] Cf. XXXVI, 6. « Vicaroli, non procul ab urbe Roma, ad aquas calidas. » Après le mot *præco* Gruter a figuré un martelage. *Vicaroli* est un lapsus pour Vicarello. On ne sait pas la destinée de ce texte. M. Wilmanns qui l'a reproduit d'après Gruter, a, comme celui-ci, écrit *Vicaroli* au lieu de Vicarello. (*Exempla inscript latinar* 2 vol. 8°. Berlin, 1873. Voyez t. Ier, p. 442, n° 1323.)

Digitized by Google

aussi sur le sol. Dans le fond, un chêne et un candélabre. » Le Révérend Père ajoute : « Mais je consacrerai à ce vase et aux itinéraires une étude spéciale [1]. » Si l'étude sur les itinéraires se trouve, nous l'avons dit, dans le volume qui nous occupe, j'y ai cherché vainement le travail spécial annoncé sur ce vase et je ne sais si le Révérend Père a exécuté ce projet ailleurs; mais comme, grâce à sa bienveillante courtoisie, je possède une photographie représentant sous ses trois faces ce précieux monument que j'ai vu à Rome en nature, je compléterai la description sommaire du savant archéologue. Retenu peut-être par un sentiment de réserve qu'expliquerait sa robe, le Révérend Père a laissé dans l'ombre une circonstance scabreuse que j'oserai noter ici, parce qu'elle apporte une preuve nouvelle de la confiance des anciens dans l'efficacité des eaux de Vicarello et par conséquent des droits de cette localité à représenter les *Aquæ Apollinares*, c'est-à-dire une station thermale favorisée particulièrement par Apollon.

Le vase en question dont la forme est celle des gobelets, aussi d'argent, de la célèbre trouvaille dite de Bernay, que l'on conserve à la Bibliothèque nationale [2], est en effet d'un travail exquis. Malheureusement il n'est pas dans un musée public; tandis que les autres monuments découverts à Vicarello ont été partagés entre l'ancien musée Kircher, au collége Romain, et le musée Grégorien au Vatican, celui-ci appartient aujourd'hui à un riche amateur anglais, qui l'a payé, dit-on, 25,000 francs [3].

La nymphe que le P. Garrucci nous montre couvrant d'une coiffe le chef de l'Hercule ne se borne pas à cette prévenance; assise auprès du héros, elle lui caresse le menton, tandis que celui-ci verse le contenu d'un gobelet, qu'il tient à la main, sur une partie de lui-même dont l'état révèle le retour de sa santé et de sa vigueur. Ou je me trompe fort, ou ce n'est pas du vin que contient ce gobelet, ainsi que semble l'avoir cru le P. Garrucci qui suppose l'Hercule ivre, *già ubbriaco;* c'est l'eau sacrée et bienfaisante Apollinaire, c'est l'eau donnée aux humains par Apollon.

[1] Voyez p. 18 du recueil déjà cité du R. P. Garrucci : « Ma di questo vase e degl'itinerarii darò in appresso una illustrazione particolare. »

[2] Voyez n°s 2816 et 2817 du *Catalogue des camées et autres monuments du Cabinet des antiques* que l'on vient de citer note 4 de la page 286.

[3] Il paraît que les objets de la première découverte sont seuls arrivés au complet au musée Kircher, où on les conserve encore; quant à ceux de la seconde, il paraît que plusieurs ont été dispersés, y compris, je crois, ceux d'or.

Digitized by Google

Je le maintiens donc, l'identification de Vicarello avec les *Aquæ Apollinares* est, sinon absolument certaine, tout au moins *maxime probabile*, comme nous venons d'entendre M. Henzen le déclarer. J'ajouterai, en terminant, que M. Hayaux du Tilly me paraît avoir été téméraire, lorsqu'il a voulu démontrer que jusqu'à ce jour, on a attribué aux vases de Vicarello «une importance et une destination qui ne sauraient leur appartenir.» Les vases de Vicarello ne sont pas, a dit M. Hayaux du Tilly, des *vases itinéraires* ayant pu tenir lieu de diplômes officiels de poste; mais qui donc a prétendu cela? Interrogé à ce sujet à la Sorbonne, M. Hayaux du Tilly, n'a pas retrouvé dans ses souvenirs le nom de l'auteur qu'il combattait. Je dois avouer que moi non plus je n'ai pas retrouvé dans les miens le nom de la localité moderne où M. Hayaux du Tilly propose de placer les *Aquæ Apollinares;* je ne trouve pas davantage ce nom dans la note manuscrite sommaire dont j'ai déjà parlé et que j'ai sous les yeux; toutefois, je puis dire ce nom aujourd'hui, grâce à une courtoise communication du savant membre du Comité archéologique de Senlis. Au moment où je lisais les premières épreuves du présent compte rendu, M. Hayaux du Tilly me fit l'honneur de m'apporter une *Étude sur les Gobelets itinéraires de Vicarello*, et j'y lis (p. 18) qu'il place les *Aquæ Apollinares*, à Bagni di Sasso[1].

Selon M. Hayaux du Tilly, ces vases sont de simples *ex-voto* offerts par quelques personnages importants au retour d'une mission,

[1] Comme je ne trouve dans le travail imprimé de M. Hayaux du Tilly aucun argument qui puisse modifier ma manière de voir, soit sur la question de l'identification des *Aquæ Apollinares* avec les *Bagni di Vicarello*, soit sur la destination et l'importance des vases à itinéraires trouvés à Vicarello, comme la lettre que ce savant a bien voulu m'adresser à ce sujet ne m'a pas converti, comme, en outre, je me suis déjà peut-être trop étendu sur ces questions, je n'ajouterai rien à ce compte rendu. Il suffira de renvoyer les lecteurs, juges en dernier ressort de tout différend scientifique, au travail dans lequel M. Hayaux du Tilly a exposé son opinion. C'est une brochure in-8° de 18 pages, que l'on trouvera à Paris, chez M. Dumoulin, éditeur, 13, quai des Grands-Augustins. Cette brochure ne porte pas de date; mais l'auteur ayant pris la peine de me l'apporter lui-même au mois de juillet 1878, elle doit avoir été publiée vers cette époque. Le titre de ce travail, que l'on peut lire aussi dans le tome III de la 2ᵉ série des *Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, est : *Étude sur les gobelets itinéraires désignés sous le nom de Vases Apollinaires, par M. Hayaux du Tilly, officier d'académie*, etc. Je ferai observer que, dans cette étude, M. Hayaux du Tilly ne parle que de trois des Vases Apollinaires, ce qui permet de supposer qu'il n'a pas connu le quatrième, ni par conséquent la seconde découverte de Vicarello qui a fait l'objet de divers écrits cités plus haut.

Digitized by Google

probablement à la suite d'une cure. Oui, malgré l'absence d'inscriptions dédicatoires sur ces vases, ce sont des *ex-voto*, puisqu'on les a trouvés dans les eaux mêmes où leurs possesseurs les avaient jetés pour les offrir aux divinités, à la fin de leurs cures, et personne ne l'a nié, au contraire cela a été dit dès le premier jour par le P. Marchi; nul non plus n'a prétendu que ces itinéraires eussent un caractère officiel; mais, de la lecture de tous les écrits auxquels ont donné lieu ces monuments, il ressort manifestement qu'ils apportent à l'érudition des documents géographiques nouveaux, qui désormais devront être comparés avec les anciens et dont il sera impossible de ne pas tenir compte. D'ailleurs, rien n'autorise à attribuer ces *ex-voto* itinéraires à des personnages importants, puisque nul d'entre eux ne porte les noms des baigneurs reconnaissants qui les ont offerts à la divinité ou aux divinités des eaux, tandis que les noms inscrits sur les autres vases des deux découvertes annoncent des personnages obscurs, dont plusieurs, à en juger par la beauté ou la matière de certaines des offrandes retrouvées, étaient riches, mais rien de plus.

En résumé, contrairement à l'avis de M. Hayaux du Tilly qui soutient que la dénomination généralement admise de *Vases Apollinaires* doit être écartée parce qu'elle fait supposer que ces vases ont quelque chose de commun avec les *Aquæ Apollinares*, et en conséquence propose de leur donner celle de *Gobelets* ou de *Vases de Vicarello*, et déclare en outre qu'on a exagéré l'importance de ces monuments, je suis persuadé qu'ils conserveront le nom de *Vases Apollinaires* et que les archéologues continueront à les considérer comme des monuments de premier ordre, non-seulement au point de vue archéologique, mais à celui de la géographie comparée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, avant de lever la séance, M. Jules Quicherat, vice-président de la section d'archéologie, chargé par le Ministre de présider nos séances en l'absence de M. Léon Renier, empêché par une indisposition, a prononcé une brève allocution, souvent interrompue par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

M. Quicherat a d'abord remercié MM. les délégués des Sociétés savantes et les correspondants du Ministère de l'instruction publique d'avoir répondu à l'appel du Ministre en apportant à la Sorbonne les savants mémoires lus pendant ces trois séances, et aussi de

Digitized by Google

leur assiduité qui ne s'est pas démentie. M. le Président a ensuite fait observer que la nouvelle mesure prise par l'autorité supérieure au sujet de l'envoi des mémoires à une date fixée, et prescrivant leur examen préalable par les membres du Comité, n'avait rien d'inquisitorial, ainsi que le redisait après lui le secrétaire de la Section au début du présent compte rendu.

En décidant que les mémoires destinés aux réunions de la Sorbonne n'y seraient lus qu'après avoir été examinés par les sections compétentes du Comité, ajoute M. Quicherat, le Ministre a voulu qu'au milieu des travaux, pour la plupart très-remarquables, que nous avons le plaisir et l'habitude d'entendre depuis près de vingt ans, il ne vint pas se glisser des élucubrations peu dignes d'une assemblée composée d'un aussi grand nombre d'hommes d'étude et de mérite.

On a pu le remarquer, a dit encore M. J. Quicherat, cette année, la Champagne a brillé particulièrement dans nos séances. Serait-ce à dire qu'il n'y a de monuments dignes d'attention que dans cette région, ou même qu'il y en ait là beaucoup plus qu'ailleurs? Le vice-président de la section d'archéologie ne le pense pas; mais il arrive qu'en ce moment il s'est rencontré en Champagne un groupe d'hommes instruits, actifs, dévoués et passionnés pour l'archéologie, qui cherchent et qui trouvent. Qu'ils aient partout des imitateurs et l'on verra surgir partout des découvertes aussi intéressantes que celles qui ont fait le succès des explorateurs champenois.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Quicherat a déploré l'abandon presque complet où on laisse les monuments du moyen âge. Le savant directeur de l'École des chartes regrette d'avoir vu s'éteindre l'ardeur féconde de la période de 1830 à 1840. Si l'on a beaucoup et très-bien fait alors, et, pour ne parler que de l'architecture, si l'on sait aujourd'hui à peu près tout ce qu'il y avait à savoir sur les XIVe et XVe siècles, il reste à reprendre à nouveau l'étude de l'art français dans les temps antérieurs. Il existe dans le midi de la France une école qui reporte beaucoup de nos monuments à l'époque de Charlemagne; M. Quicherat croit que cette école se nourrit d'illusions qui se dissiperont devant un nouvel et plus sérieux examen.

« Au point de vue de l'art, » dit en terminant M. Quicherat, « nous datons de l'an 1000. »

Digitized by Google

Après cette séance, MM. les délégués se sont rendus rue Nicole, près du Val-de-Grâce, sur le terrain des fouilles intéressantes dirigées avec tant de zèle et d'intelligence par M. Landau et qui ont déjà donné de fort importants résultats, en inscriptions, en vases, en médailles et objets divers trouvés dans des tombes de l'époque romaine. On ne pouvait rencontrer un plus heureux complément à une série de lectures archéologiques [1].

[1] Une étude sur ces fouilles, due à l'un des membres de la section d'archéologie, M. Robert de Lasteyrie, vient de paraître dans la *Revue archéologique* (numéro de juin 1878). En terminant ce travail intitulé : «Notice sur un cimetière romain découvert à Paris, rue Nicole», M. de Lasteyrie annonçait que M. Landau, l'heureux propriétaire de ce sol fécond en antiquités, se proposait de donner lui-même une notice détaillée sur ces fouilles et sur les objets qu'il y a recueillis. Notre collègue était bien informé. M. Landau vient, en effet, de faire paraître une relation de ses fouilles à la librairie académique de Didier et Cie, sous ce titre : «*Un coin de Paris. Le cimetière gallo-romain de la rue Nicole, relation destinée à servir à l'histoire de Paris, par Léon Landau, officier d'académie.*» (Paris, in-8° de 31 pages.) «Cette brochure, purement historique, sera suivie bientôt d'un nouveau travail où j'examinerai tour à tour les côtés archéologique, numismatique, anthropologique, etc., des fouilles de la rue Nicole.» Nous empruntons ces mots à la préface de M. Landau; mais nous devons avertir les lecteurs que l'auteur a déjà donné une partie de ce qu'il promet; en effet, on trouvera dans sa relation la description d'une partie des monuments découverts par ses soins et même quelques bois offrant des fac-simile des inscriptions et des fragments de sculpture et d'architecture rendus à la lumière par l'heureux explorateur du coin du vieux Paris qui lui appartient.

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Émile Blanchard, secrétaire de la section.

La séance de la section des sciences s'est ouverte à midi et demi sous la présidence de M. Milne Edwards. Ont pris place au bureau : MM. Faye et Wurtz, vice-présidents; Émile Blanchard, secrétaire. — Comme assesseurs : MM. Allegret, de Clermont-Ferrand; Isidore Pierre, de Caen; Duval-Jouve, de Montpellier.

M. le Président donne quelques indications sur la distribution du travail et sur la tenue des séances.

M. Mulsant, de la Société linnéenne de Lyon, présente le quatrième et dernier volume de son ouvrage qui a pour titre *Histoire naturelle des Oiseaux-Mouches*, superbe ouvrage in-4° accompagné d'un riche atlas[1].

M. le docteur Lemoine, de Reims, présente une nouvelle série de pièces osseuses recueillies dans les terrains tertiaires inférieurs des environs de Reims. Il peut ainsi préciser les caractères des vertébrés qu'il a déjà indiqués et en faire connaître de nouveaux. L'ensemble des types de ces terrains ne serait guère inférieur à 70 ou 75, inconnus jusqu'ici pour le plus grand nombre.

La formule dentaire de la mâchoire inférieure de l'Arctocyon peut actuellement être donnée d'une façon complète. Deux espèces sont nouvelles : l'*Arctocyon Gervaisii*, l'*Arctocyon Dueilii*.

Les Lophiodons des environs de Reims appartiennent à cinq espèces, l'une représentée par un maxillaire inférieur complet et la plupart des os des membres. M. Lemoine établit les caractères du *Lophiodon Heberti*.

Le genre *Pachynolophus*, dont la formule dentaire complètement établie permet de reconnaître un mélange des caractères des Lophiodons, des Paleotherium et des Hyracotherium, est représenté par quatre types. Le mieux défini par ses mâchoires et les os des membres devient le *Pachynolophus Gaudryi*.

Le genre *Pleuraspidotherium* est établi pour un petit Plagiolo-

[1] Voyez le discours de M. Émile Blanchard, p. 151.

Digitized by Google

phus sans talon et à denticules dentaires inclinés latéralement, c'est le *Pleuraspidotherium Aumonieri.*

Le genre *Plescadapis* semble devoir être élevé à l'état de groupe; il renferme cinq types bien distincts, mais dont les molaires rappellent à la fois celles des Lemuriens et des Marsupiaux.

Le genre *Dichobune* est représenté par deux types : l'un passant aux Paleotherium, l'autre aux Lophiodons.

D'autres fragments indiquent probablement les genres *Pliophus*, *Hyracotherium*, *Paloptotherium sciurus*, etc.

Les oiseaux fossiles des environs de Reims paraissent constituer cinq types ; le plus considérable et le mieux connu devient le *Gastornis Edwardsi.*

Les Crocodilons appartiennent aux genres Caïman, Crocodile et Gavial.

Les tortues, dont quelques-unes ont pu être reconstruites en très-grande partie, paraissent devoir constituer environ douze espèces.

D'autres pièces semblent indiquer le genre Varan.

Un reptile, qui rappelle à beaucoup d'égards les Simesauriens, le *Simœdosaurus*, a pu être reconstitué en presque totalité.

Les serpents paraissent au nombre de trois ou quatre, rappelant les caractères du genre Python.

Le genre *Bufo* est également représenté.

Les poissons paraissent pouvoir se répartir dans les groupes des Salmonides, des Vastrées, des Silures, des Myliobates (2 types), des Sparoïdes (5 types), des Lepidostées (plusieurs types), des Squales (8 à 9 types), des Myliobates (5 à 6 types).

M. le capitaine de frégate Delagrange présente un mémoire déjà communiqué à la Société des sciences naturelles de Cherbourg. Il donne l'explication des effets de la houle et de l'action destructive de la mer sur ses bords. Il en déduit que, pour la forme préférable des digues en mer, les parements doivent être verticaux depuis leur pied jusqu'à leur faîte, quelle que soit la profondeur de l'eau où les digues sont fondées. Pour la construction de la partie sous l'eau, il propose un procédé remarquable. C'est d'édifier cette substruction par segments, de bâtir à l'air libre dans un caisson démontable, étanche, les deux parements de chaque segment et les murs de refend reliant les extrémités des parements, d'élever ainsi sur le

Digitized by Google

fond maçonné du caisson un énorme parallélipipède creux en maçonnerie, puis d'amener ce caisson flottant au-dessus de la place assignée au segment, de couler le caisson en introduisant l'eau dans les vides, et lorsque le parallélipipède, carcasse du segment, repose sur le fond de la mer à son poste, de vider l'eau de l'intérieur pour en faire le remplissage à l'aise, d'achever ainsi la construction du segment de la digue tandis que les parois latérales du caisson sont démontées et emportées pour servir à la construction d'un autre segment. Il est facile enfin de relier solidement les segments entre eux en coulant du béton dans les interstices de quelques décimètres qui séparent leurs murs de refend.

Ce mémoire, déjà discuté à Cherbourg par des hommes compétents, mérite une attention particulière au moment actuel, puisqu'il s'agit d'exécuter de grands travaux de digues à Boulogne, à Toulon, etc.

M. Lichtenstein, de Montpellier, traite de la génération des pucerons.

M. Lechartier, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, s'occupe de la condition des eaux de sources et de rivières du département d'Ille-et-Vilaine. Il indique l'état fâcheux pour la santé publique de certaines eaux chargées de matières organiques. Pour se procurer des eaux salubres il faudrait les capter au point même où elles sortent de la roche granitique et les amener à Rennes par des conduites couvertes.

M. Ch. Baltet, de la Société académique de l'Aube, adresse des observations sur le greffage des arbres.

M. Descamps, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy, transmet un mémoire sur la formation des arséniures métalliques.

M. Rolland-Banès, président de la Société havraise d'études diverses, lit un travail sur les moyens de prévenir les explosions de grisou dans les mines de houille. Il croit pouvoir les éviter à l'aide de lampes alimentées par de l'air pur, dont il donne une description. Les produits de la combustion, se trouvant expulsés de la lampe par de l'air pur légèrement comprimé, ne pourraient en

Digitized by Google

aucun cas déterminer l'explosion, n'étant mis en contact avec le gaz explosif que refroidis et avec une pression supérieure à la sienne.

M. Hébert, professeur au lycée de Moulins, présente un ensemble d'études sur les grands mouvements de l'atmosphère, en particulier sur les phénomènes de sirocco dans l'Amérique du Nord, pendant l'hiver 1876-1877.

M. Isambert, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, traite de la chaleur de combinaison du gaz ammoniac avec les chlorures métalliques.

M. Morière, de la Société linnéenne de Normandie, à Caen, fait une intéressante communication sur les fossiles du grès armoricain de Bagnoles (Orne).

Séance du jeudi 25 avril 1878.

La séance s'est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. Alfred Terquem, de la Faculté des sciences de Lille, présente des appareils qui permettent de répéter avec la plus grande facilité les expériences de Plateau sur l'équilibre des systèmes laminaires obtenus avec l'eau de savon. Dans ces appareils, un certain nombre de tiges rigides sont remplacées par des fils flexibles; on peut, grâce à cette disposition, employer des polyèdres d'une dimension très-considérable, et on n'a besoin que d'une quantité très-minime de liquide saponique. On peut aussi produire de la sorte des lames planes d'eau de savon, et faire quelques expériences très-simples pour démontrer l'existence de la tension superficielle des liquides.

M. Violle, de la Faculté des sciences de Grenoble, expose les résultats d'expériences, instituées dans le dessein de déterminer la mesure de la chaleur en Algérie.

En 1874, dit M. Violle, j'ai commencé une série de recherches expérimentales sur la température du soleil. Les mesures de cette chaleur peuvent se faire par deux méthodes différentes. Dans une emière méthode, un thermomètre est placé successivement pen-

Digitized by Google

dant des temps égaux à l'ombre, puis au soleil, et l'on suit dans chaque cas la marche de l'instrument. C'est la méthode dynamique, la méthode du psychromètre de Pouillet. Dans une seconde méthode, on laisse le thermomètre soumis à la radiation solaire tout le temps nécessaire pour que la température accusée par l'instrument devienne stationnaire, et l'on note alors à la fois la température de l'instrument et celle de l'enceinte : c'est la méthode statique. Dans mes premiers travaux, je n'ai fait usage que de cette dernière méthode; je me suis servi d'un appareil de mon invention appelé l'*actinomètre*. Il est également à noter que, pour obtenir la perte de chaleur que les rayons solaires éprouvent en traversant notre atmosphère, on peut avoir recours, soit à des observations simultanées faites à des hauteurs différentes, soit à des séries de mesures successives prises dans le cours d'une même journée. J'ai eu d'abord recours à la première de ces deux méthodes et je rappellerai les observations de cet ordre que je fis, d'une part au sommet du Mont Blanc, d'autre part à environ 3,600 mètres plus bas, au glacier des Bossons près de Chamounix, déterminations qui me portèrent à évaluer la température effective du soleil à environ 1,500 degrés. Afin de contrôler les résultats obtenus de la sorte, j'ai voulu expérimenter avec mon actinomètre, d'après la seconde méthode, et pour me placer dans des conditions favorables à l'emploi de ce procédé, je me suis transporté à Laghouat, station située à 460 kilomètres d'Alger, et où l'air très-sec conserve le même état hygrométrique à toutes les heures du jour. Les observations faites à Laghouat les 12 et 13 juillet confirment entièrement les conclusions precédentes et elles montrent l'avantage des observations en montagne.

M Pierre Faivre, de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône, traite de la préparation du miel et de la cire.

M. Dieulafait, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, s'occupe des métaux rares dans les mers modernes et dans les mers anciennes.

M. A. Sicard, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, expose les résultats de ses observations sur un semis d'éponges recueillies à Bengazi (régence de Tunis).

Digitized by Google

Il est présenté un mémoire de M. E. Filhol, de la Faculté des sciences de Toulouse, sur la composition chimique d'une eau minérale récemment découverte à Aulus (Ariége), et sur des roches et des minéraux qui l'avoisinent. L'éminent professeur a fait de cette eau une analyse très-complète. Il s'est occupé d'autre part de la formation de la sulfuraire dans l'eau minérale de Bagnères-de-Luchon.

M. Garrigou, de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, dépose un mémoire qui porte également sur les analyses des eaux minérales.

M. Gosselet, de la Faculté des sciences de Lille, fait une communication sur les changements orographiques survenus dans le nord de la France depuis l'invasion romaine.

M. Jouan, capitaine de vaisseau, membre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, trace une charmante description des îles Comores et des îles Seychelles. C'est un exposé de l'histoire naturelle des petits archipels des Comores, des Seychelles et des îlots madréporiques voisins de Madagascar. Il s'attache à faire ressortir les ressemblances et les différences avec la grande île, sous le rapport de la flore et de la faune. La constitution géologique de ces archipels, l'agencement des récifs de coraux qu'on y rencontre indiquent que ces terres n'ont pas toujours présenté, au-dessus de la mer, le même relief qu'aujourd'hui, qu'elles ont été soumises à des affaissements et probablement à des oscillations de haut en bas et de bas en haut. M. Jouan expose aussi quelques considérations sur la population bigarrée qui occupe aujourd'hui les Comores, sur l'introduction, il y a plusieurs siècles, de l'élément arabe, et l'influence prépondérante que cet élément a exercée sur l'état social des habitants primitifs.

M. Hébert, professeur de physique à Moulins, lit un mémoire sur les grands mouvements de l'atmosphère, dans lequel il arrive à établir les lois de la formation et de la marche des tourbillons atmosphériques. S'appuyant sur les observations effectuées trois fois par jour dans les quatre-vingt-huit stations de l'Amérique du Nord, il prouve que ces tourbillons prennent constamment naissance dans les montagnes de ce vaste continent. Le mécanisme de leur forma-

Digitized by Google

tion est le même que pour les tourbillons des rivières à cours rapide et résulte du frottement des courants d'air contre les parois des cols quand le courant équatorial franchit les chaînes montagneuses. Ces tourbillons suivent dans leur marche le cours des grands fleuves dans le sens du courant ou en sens contraire, et en se réunissant sur le golfe du Saint-Laurent y constituent de puissantes dépressions qui prennent leur route sur l'Atlantique. Ces tourbillons viennent aborder l'Europe à des points situés entre l'embouchure de la Manche et les côtes du Groënland, redescendent ordinairement de l'océan Glacial sur le nord de la Russie, puis, par la Sibérie, vont gagner la mer d'Okhotsk, puis l'Alaska; après avoir parcouru l'extrême nord de l'Amérique, ils paraissent atteindre de nouveau l'Islande avant de disparaître définitivement sur la mer Polaire. Sous leur influence et sous celle du courant équatorial venu de l'Atlantique, de nombreux tourbillons se forment au passage des diverses chaînes montagneuses de l'Europe, et ce sont eux qui donnent naissance aux dépressions qui parcourent la Méditerranée et la mer Noire, et à celles du golfe de Gascogne, de la Baltique et, en général, des mers resserrées.

M. Hébert établit ensuite qu'il en est de même dans l'Asie méridionale et sur le continent africain.

M. Schneider, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, présente des observations sur les Rhizopodes terricoles.

Au cours de recherches sur les Grégarines, dans l'examen minutieux qu'il a fait des fèces de certains insectes ou de certains myriapodes : Lithobius, Glomeris, etc., il a été frappé par la vue de tests d'une admirable délicatesse, d'une conservation parfaite, dont il a voulu dès lors reconnaître la provenance. Examinant alors la terre du bois dans lequel le naturaliste faisait habituellement ses récoltes, il a trouvé vivants des Rhizopodes terricoles au seul point de vue de leur habitat et qui, par leurs affinités zoologiques, paraissent se rattacher incontestablement au groupe des Amibes et des Arcelles, dont ils viennent accroître la richesse d'une dizaine de formes nouvelles. Toutes sont pourvues d'un test, toutes émettent des pseudopieds non coalescents, etc. Chez toutes, l'existence de deux sortes de kystes a été reconnue : kystes d'hibernation et kystes de reproduction, dont l'histoire a pu être suivie et sera bientôt publiée.

M. Schneider a rencontré cinq espèces nouvelles, dont deux mé-

Digitized by Google

ritent de devenir le type de genres nouveaux : l'une vit dans le tube digestif des Glomeris, l'autre dans celui des Tritons. La première est remarquable par la similitude qu'elle offre entre le phénomène de sa division en spores et celui de la segmentation de l'œuf : disposition du noyau sur un point de l'équateur et émission de deux globules qui ressemblent aux globules polaires.

Il insiste sur ce fait, que le spore des Grégarines engendre dans certaines espèces des corpuscules falciformes, malgré la critique faite à ce sujet par M. Giard, de Lille.

M. Alluard, doyen de la Faculté des sciences de Clermont, présente un nouvel hygromètre à condensation. Cet appareil se distingue de tous ceux qui ont été employés jusqu'ici, par les deux points suivants : 1° la partie sur laquelle le dépôt de rosée doit être observé est une face plane, bien polie, en argent ou en laiton doré; 2° cette face plane est encadrée dans une lame d'argent ou de laiton doré et polie elle-même, qui ne la touche pas, et qui, n'étant jamais refroidie, conserve toujours tout son éclat. Il résulte de cette disposition que le dépôt de rosée s'observe avec la plus grande facilité, de telle sorte qu'on ne trouve presque aucune différence entre les températures des instants où la rosée commence et finit de paraître sur l'instrument convenablement refroidi par l'évaporation de l'éther.

L'emploi du nouvel hygromètre étant très-simple, tout en donnant des résultats d'une grande précision, rien ne s'oppose à ce que son usage devienne général.

M. Coutance, de la Société académique de Brest, professeur à l'École de médecine navale de la même ville, énumère les expériences physiologiques qu'il a instituées en vue de la détermination de l'énergie et de la structure musculaire chez les Mollusques acéphales. Il tire de ces recherches les conclusions suivantes :

Le système musculaire adducteur chez les Acéphales est toujours formé de deux éléments histologiquement et fonctionnellement différents.

Ces éléments sont la fibre striée et la fibre lisse dans le genre Pecten.

Chez les autres Acéphales, une fibre lisse spéciale remplace la fibre striée et en remplit les fonctions.

Digitized by Google

Ces éléments unis chez les Monomyaires sont quelquefois séparés chez les Dimyaires.

Ils concourent au même but avec des tendances opposées.

Leurs rhythmes de contraction et de détente sont différents.

L'un et l'autre sont sous la dépendance de la volonté.

Quelques réactifs, vapeurs ammoniacales, chloroforme, etc., permettent d'exagérer leurs fonctions ou de les rendre indépendantes.

Ils agissent sur les organes sensibles et les paralysent dans des ordres différents.

Les élévations et les abaissements de température modifient leur rhythme et les paralysent momentanément.

Le *Pecten maximus* offre aux physiologistes les meilleures conditions possibles pour l'observation des phénomènes musculaires les plus délicats.

L'analyse peut en être faite sur les deux éléments réunis, mais faciles à isoler : fibre lisse, fibre striée,

Sur des muscles considérables placés entre des leviers mobiles qui permettent d'analyser de très-minimes contractions ou détentes;

Sur des animaux intacts n'ayant besoin d'aucune préparation et d'une grande vitalité.

M. Doumet-Adanson, président de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Cette, expose des vues d'un intérêt réel sur des observations météorologiques. Il rappelle, comme déjà l'ont fait quelques observateurs, qu'il ne suffit pas de prendre les températures au plein nord. Le soleil joue un rôle de premier ordre dans la vie et le développement des êtres. Il est donc indispensable de reconnaître en tous lieux les températures au plein soleil et de tenir compte des abaissements du froid aussi bien que de la chaleur. M. Doumet-Adanson propose d'agir de la manière suivante : On aurait pour chaque point d'observations quatre thermomètres, deux à maxima, deux à minima. Quelques arbres à feuillage compacte et persistant (thuya, cyprès, etc.) seraient plantés en lignes de l'est à l'ouest. Un thermomètre à maxima et un à minima seraient placés au nord de cet abri; les deux autres au sud. Les arbres seraient élagués par le bas jusqu'à la hauteur où se trouveraient placés des instruments, pour laisser à l'air une libre circulation, et

Digitized by Google

taillés en muraille, de façon que leurs branches ne s'étendent pas au-dessus des thermomètres.

Un tableau comparatif des observations faites pendant une période de quatre jours, en février et en mars, avec des instruments, comme on vient de l'indiquer, a donné une moyenne de température de 1°,7 plus élevée que celle de l'observation thermométrique au nord. Cette moyenne plus élevée, dit M. Doumet-Adanson, est la seule qui intéresse la météorologie appliquée à l'agriculture.

M. Duclaux, de l'Académie de Clermond-Ferrand, communique d'intéressantes observations sur le développement des œufs du ver à soie.

M. le Président adresse quelques questions à M. Duclaux relativement à l'action de diverses substances sur les œufs, car il lui paraît que ces substances agissent uniquement sur l'enveloppe.

M. Duval-Jouve, de l'Académie de Montpellier, présente de nombreux fragments de tiges de *Quercus ilex* qui, après avoir été dépouillées de leur écorce, se revêtent de nouvelles couches de bois et d'écorce et présentent dans ce revêtement diverses anomalies. Le plus souvent, les nouvelles couches sont concentriques aux anciennes; mais lorsqu'elles ne se développent que partiellement, il arrive assez fréquemment qu'elles prennent toutes les apparences de tiges parallèles à la première, accolées à elles, avec couches concentriques, rayons médullaires et écorce interposée entre la tige primitive et les nouveaux revêtements longitudinaux. On croirait vraiment avoir sous les yeux certaines tiges anomales de Malpighiacées.

L'auteur attribue quelques-unes de ces anomalies à l'action de la chaleur solaire sur les tiges décortiquées; pour quelques autres, il avoue loyalement l'impuissance où il est d'en donner encore une explication et annonce l'intention de la rechercher dans une suite d'expériences.

M. l'abbé Vassart, de la Société d'émulation de Roubaix, traite de l'unification de l'heure par l'électricité.

M. Olivier, d'Elbeuf, présente des observations au sujet du téléphone.

Digitized by Google

Les sons confiés au téléphone Bell ne sont reproduits qu'avec une diminution notable de l'intensité et une altération très-sensible du timbre. La raison en est que le diaphragme vibrant est un disque de forme plane. Ce diaphragme ne vibre parfaitement que pour son ton propre. Aussi n'est-il pas susceptible de modifications en rapport avec toutes les qualités qui déterminent le son. S'il rend le ton fondamental et les premiers hypertons, il n'est que peu ou point ébranlé par les tons les plus aigus.

Il en est autrement de notre membrane tympanique, laquelle est concave et supporte la charge des osselets. Aussi n'a-t-elle pour ainsi dire pas de ton propre. Possédant une série de tensions différentes, elle peut entrer en vibration pour toutes les nuances de l'échelle tonique comprises, d'après Kœnig, entre 20,000 et 30 vibrations doubles par seconde. En donnant au diaphragme du téléphone une forme et une tension semblables à celles de la membrane tympanique, et en faisant varier son épaisseur d'une région à l'autre, on en obtiendrait un résultat semblable à celui que nous donne notre oreille : la décomposition des vibrations composées d'une même période en une somme de vibrations pendulaires.

On peut aussi disposer cinq téléphones sur cinq faces d'un cube, en réservant la sixième pour parler.

Telle est la conception de M. Th. du Moncel. Ne convient-il pas de donner aux diaphragmes de ces cinq téléphones cinq épaisseurs différentes?

De cette façon, l'intensité et le timbre des sons seraient fidèlement respectés.

M. Alluard communique les résultats suivants sur les expérience de téléphones faites journellement à l'observatoire du Puy de Dôme.

Les poteaux portant la ligne télégraphique qui relient les deux stations de cet établissement soutiennent aussi la ligne télégraphique mettant en communication l'école d'artillerie située à Clermont avec le camp établi à la base du Puy de Dôme.

Les deux fils télégraphiques placés à une distance l'un de l'autre de 1 mètre environ ont une longueur d'à peu près 15 kilomètres. Or, à chaque instant, quand on se sert du téléphone à l'observatoire, on entend toutes les conversations qui se font à l'école d'artillerie, au moyen du même appareil.

Digitized by Google

Réunion particulière des représentants des sciences mathématiques.

Les mathématiciens s'étaient réunis, à neuf heures du matin, dans l'amphithéâtre de physique de la Sorbonne, sous la présidence de M. Faye, membre de l'Institut.

On a entendu diverses lectures.

M. Gruey, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, a donné communication d'un mémoire très-étendu, qu'il intitule : *Distribution par groupes géométriques des accélérations d'un solide en mouvement.*

M. André, chargé de cours à la Faculté des sciences de Dijon, a parlé sur les fonctions de M. Weiertrass, fonctions qui sont développables en séries. M. André donne la forme du coefficient d'un terme de rang quelconque de cette série.

M. Delègue a fait connaître deux formules nouvelles, pour la résolution très-approchée des équations numériques du troisième degré, dans le cas irréductible.

M. Mathieu, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, a lu un mémoire sur le refroidissement d'un corps indéfini terminé par un plan ou par une sphère.

Séance du vendredi 26 avril 1877.

La séance s'est ouverte à une heure sous la présidence de M. Milne Edwards.

M. l'abbé Vassart, de la Société d'émulation de Roubaix, indique le résultat des recherches qu'il a entreprises sur la question de l'unification de l'heure des horloges publiques. Le système qui offre le plus de garanties pratiques est celui de la remise à l'heure automatique en agissant par un électro-aimant sur la roue d'échappement. Ce système est établi à Roubaix, où il fonctionne de la manière la plus satisfaisante, toutes les horloges étant remises à l'heure automatiquement à chaque heure et sonnant toutes en même temps. Le même système est expérimenté à Lille et doit l'être prochainement à Amiens; il figurera à l'Exposition universelle.

Digitized by Google

M. Lory, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, donne une description des massifs centraux des Alpes.

Les massifs primitifs des Alpes, dit le savant géologue, se répartissent en deux zones, qu'on peut désigner sous les noms de zone du Mont Blanc, s'étendant des Alpes maritimes aux Alpes bernoises, et zone du Mont Rose, bordant immédiatement la plaine italienne, depuis Saluces jusqu'au lac Majeur.

Dans la première, les schistes cristallins et le grès houiller, qui est sensiblement concordant avec eux, ont été redressés, presque toujours dans une situation à peu près verticale, et recouverts ensuite sur leurs tranches par des assises horizontales dépendant du trias et du lias. L'époque de ce redressement se trouve ainsi très-nettement circonscrite.

Au contraire, dans la zone du Mont Rose, les schistes cristallins paraissent être restés horizontaux jusqu'après les dépôts des puissantes assises des schistes lustrés et des calcaires du Briançonnais, qui appartiennent au trias et au lias. L'ensemble de ces terrains et de ces formations secondaires a été alors façonné en grands plis plus ou moins profondément crevés, suivant leurs axes, mais d'une régularité de structure que l'on peut comparer à celle des chaînes classiques du Jura. La coupe du Simplon présente un type très-net de cette structure et montre la succession normale, en assises presque horizontales, des gneiss, granitoïdes à leur base, des micaschistes, avec assises de calcaire cipolin et des schistes chloriteux et amphiboliques, constituant l'étage supérieur des schistes cristallins.

Dans la zone du Mont Blanc, la régularité de structure des massifs cristallins a été modifiée par des failles, postérieures au dépôt du lias et par suite desquelles ce dernier terrain s'est affaissé en grande partie dans les intervalles des lambeaux de terrains anciens ainsi disloqués. Mais on peut encore retrouver, par des coupes précises, la régularité de succession des divers groupes de roches cristallines, telle qu'elle s'offre dans les massifs de l'autre zone. C'est ainsi que le massif des Alpes occidentales, ou de Belledona, et celui des Grandes-Rousses représentent les deux versants d'une grande voûte disloquée dans sa partie médiane par des failles qui ont donné lieu à la grande dépression de l'Oisans.

Le massif de Pelvoux est aussi dans son ensemble une grande voûte rompue, montrant comme noyau central les gneiss granitoïdes, flanqués par des micaschistes, ceux-ci par des schistes chlo-

Digitized by Google

riteux, associés à l'ouest à des schistes amphiboliques et contenant à l'est de grandes assises de *protogine* qui alterne avec les schistes chloriteux plus ou moins feldspathiques, et se présente ainsi comme subordonnée, en amas concordants, à cet étage supérieur de schistes cristallins.

Il en est de même du Mont Blanc, qui n'est que la crête orientale d'une chaîne primitive à la voûte centrale de laquelle appartient le Brévent, formé de gneiss, mais dont la crête occidentale a disparu sous le revêtement des terrains secondaires. Là aussi, comme au Pelvoux, la protogine est rejetée dans l'écorce extérieure du massif cristallin; elle n'est qu'une roche subordonnée à l'étage des schistes talqueux et chloriteux. Il serait possible même que la structure en éventail du Mont Blanc ne fût que le résultat d'un repli de cet étage supérieur en forme de V très-aigu, au bord de la grande faille qui règne sur l'autre versant du Mont-Blanc, et constitue, sur plus de 20 lieues de longueur, le trait le plus important de la structure de cette partie des Alpes.

M. Hébert, membre du Comité, fait ressortir en quelques paroles l'importance considérable des recherches de M. Lory.

M. Leymerie, de l'Académie des sciences de Toulouse, professeur à la Faculté des sciences de la même ville, présente un travail général sur la géologie et la paléontologie des Pyrénées de la Haute-Garonne, savoir: une carte coloriée sur 6 feuilles du dépôt de la guerre, un texte de 800 pages et un atlas contenant 20 planches de coupes géologiques et 30 de fossiles caractéristiques des divers terrains. Il donne un aperçu rapide des terrains de cette partie des Pyrénées et insiste particulièrement sur le terrain garumnien, étage nouveau qui joue un grand rôle dans le midi de la France.

M. Delfortrie, de la Société linnéenne de Bordeaux, annonce la découverte d'un squelette entier de *Rytiodus*, mammifère de la famille des Siréniens.

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, rend compte de recherches entreprises pour fixer l'âge géologique du gisement préhistorique de Mont-Dol. Il fait remonter le gisement à une époque comprise dans la période glaciaire. Les résultats de

Digitized by Google

huit sondages à ciel ouvert font connaître la structure géologique des marais de Dol. Le mode de formation des marais est attribué à l'influence d'un cordon littoral qui, à différentes reprises, aurait été rompu et rétabli.

M. Morière, de la Société linnéenne de Normandie, présente un magnifique échantillon d'un remarquable type d'astérie (étoile de mer), découvert dans le terrain oxfordien, sur la côte de Normandie, aux Vaches-Noires, entre Dives et Villers.

M. Rey-Lescure, de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, communique des observations sur les terrains jurassiques et leurs dislocations dans le Quercy. Il montre l'intérêt d'une étude générale de la géologie du sud-ouest de la France.

M. le docteur Paul Fabre, de la Société des sciences médicales de Gannat, communique d'intéressantes observations sur les conditions hygiéniques des houillères, observées particulièrement à Commentry.

M. E. Marchand, de Fécamp, membre de la Société havraise d'études diverses, s'occupe des procédés actuellement employés pour faire l'examen chimique du lait. Il montre la nécessité d'adopter une méthode d'analyse uniforme conduisant à des résultats d'une réelle exactitude.

M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, donne quelques détails sur les *Échinides* du calcaire grossier de Mons (Belgique). Sur les six espèces que renferment ces couches, trois sont identiques avec celles qu'on rencontre dans le calcaire pisolithique de France; une seule appartient au terrain crétacé; les deux dernières sont nouvelles.

M. Mégnin, de la Société d'émulation de Montbéliard, étudie quelques acariens vivant sur les mammifères et les oiseaux, où ils attaquent d'autres espèces d'acariens. Ce sont les Cheylétides parasites.

« Le genre *Cheyletus*, dit M. Mégnin, a été créé par Latreille pour un acarien vagabond découvert par Schranck et nommé par cet auteur

Digitized by Google

Acarus eruditus parce qu'on le rencontre fréquemment dans les vieux livres. La dernière et la plus complète étude faite de cet acarien est due à MM. Ch. Robin et Fumouze[1], qui ont donné une description complète de son anatomie, mais qui, en même temps, ont constaté que cet animalcule coureur, qui abonde dans toutes les matières animales ou végétales en voie de décomposition sèche, en compagnie de nombreux tyroglyphes et glyciphages, n'est qu'une nymphe octopode et que son état sexué est encore inconnu.

« En poursuivant mes recherches sur les acariens parasites des quadrupèdes et des oiseaux, j'ai rencontré un certain nombre d'espèces, les unes complètement inédites, les autres entrevues ou vues par quelques observateurs, qui toutes appartiennent au même groupe, lequel présente les caractères généraux du genre Cheyletus: *des pattes à cinq articles, terminées par des ongles crochus et formant deux groupes distincts, un antérieur et un postérieur; un rostre en suçoir conique à mandibules styliformes et à palpes maxillaires volumineux, à pénultième article armé d'un fort crochet; un appareil respiratoire trachéen complet et aboutissant à une paire de stigmates situés de chaque côté du rostre.* Les espèces complètement inédites que j'ai étudiées et que j'ai suivies à tous les âges et dans les deux sexes sont au nombre de trois et sont remarquables par des mœurs extrêmement curieuses. La première, que je nomme *Cheyletus parasitivorax*, vit et pullule au fond des poils des lapins en compagnie de nombreux sarcoptides de l'espèce *Listrophorus gibbus* de Claparède, dont elle fait sa proie en les tuant et les suçant comme les araignées font des mouches. C'est un premier et remarquable exemple de *parasitisme auxiliaire*. Les deux autres, que je nomme *Cheyletus heteropalpus* et *Cheyletus macronychus*, vivent dans les plumes de plusieurs oiseaux : passereaux, colombidés, psittacidés, etc., et ont des habitudes analogues à celles de l'espèce précédente: ils chassent aux sarcoptides plumicoles, souvent très-nombreux, qui ont le même habitat qu'eux. J'ai encore trouvé une quatrième espèce d'acarien parasite du même groupe, vivant et se multipliant dans les follicules plumeux vides de différents oiseaux et donnant lieu à des colonies si nombreuses que le follicule se dilate au point de prendre la forme et le volume d'une tumeur. Cet acarien, tout en ayant le rostre en suçoir conique, les mandibules styliformes, le système trachéen et les pattes articulées,

[1] *Journal de l'Anatomie et de la Physiologie*, 1867.

Digitized by Google

armées et groupées comme chez les Cheylètes précédents, en diffère cependant tellement par la brièveté de ses pattes dont les postérieures sont réduites à l'état de moignons terminés par des soies, et par l'armature des palpes portant au lieu d'un seul crochet dirigé en dedans trois crochets à pointe dirigée en haut, ce qui en fait un puissant organe de reptation sous-cutanée; il en diffère, dis-je, à ce point qu'il est indispensable de créer pour lui un genre nouveau; je propose de donner à ce genre le nom d'*Harpirhynchus*[1], et comme c'est, selon toute probabilité, le même parasite que Nitzsch avait trouvé dans une tumeur cutanée chez un Verdier et nommé, sans le décrire, *Sarcoptes nidulans*[2], j'emprunterai à cet auteur son épithète spécifique et je nommerai ce parasite *Harpirhynchus nidulans*.

« Enfin, je rattacherai au même groupe le parasite de la souris, très-bien étudié par Claparède sous le nom de *Myobia musculinus*, et celui que vient de découvrir sous la peau d'un pic cendré un jeune savant de Berne, M. G. Haller et qu'il nomme *Picobia Heeri*.

« A tous ces acariens parasites s'applique la diagnose que je donne plus haut du genre Cheyletus en y apportant de légères modifications dans les caractères secondaires; aussi est-il nécessaire maintenant d'ériger en tribu l'ancien genre de Latreille, et cette tribu des *Cheylétides* comprendra alors les quatre genres *Cheyletus*, *Harpirhynchus*, *Myobia* et *Picobia*.

« Parmi les particularités anatomiques très-intéressantes fournies par les organes de relation, de digestion, de génération, etc. qui sont décrites dans mon mémoire et figurées dans les planches qui l'accompagnent, je me bornerai à citer dans cette note une très-curieuse disposition des organes génitaux qui sont très-différents, dans tout le groupe, de ce qu'ils sont chez tous les autres acariens; le pore génital de la femelle est une fente longitudinale toujours voisine et en avant de l'anus, mais quelquefois en arrière; l'organe mâle est toujours en arrière, sur la face dorsale, souvent au milieu ou même en avant du milieu du dos, comme chez l'*Harpirhynchus nidulans* par exemple. Cette dernière espèce est encore remarquable

[1] De ἁρπη, «crochet, harpon,» et ῥύγχος «bec.»

[2] M. le professeur L. Corvini, de Milan, l'a vu aussi, et provenant d'une tumeur cutanée de gros-bec; il ne le nomme ni ne le décrit, mais il le figure d'une manière très-reconnaissable, bien que les dispositions essentielles du rostre soient mal rendues dans son dessin. (*Apertura dell'anno scolastico 1874-1875 della reg. scuola sup. di medic. veterin. di Milano.*)

Digitized by Google

en ce qu'elle ne présente aucune trace d'ouverture anale à aucun âge et dans aucun sexe; c'est que ce parasite, comme je l'ai dit, habite les follicules plumeux et n'y vit que de *sebum;* cet aliment gras ne fournit sans doute que des déchets gazeux qui sont expulsés par le système trachéen si complet chez cet animalcule, à côté duquel nous voyons d'autres acariens bien plus volumineux ne présentant aucune trace de cet appareil, mais ayant un système digestif plus complet et une alimentation différente. »

Réunion des représentants des sciences mathématiques.

Les mathématiciens se sont encore réunis à neuf heures du matin sous la présidence de M. Faye, de l'Institut.

Dans cette réunion :

M. Sawicki, de la Société des sciences et des lettres du Lot, à Figeac, a exposé des vues particulières sur les marées.

M. G. de Longchamps, professeur au lycée de Poitiers, a établi, par une analyse nouvelle, la formule de Gauss relative aux intégrales Eulériennes de seconde espèce.

M. Morin, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, a présenté les résultats de recherches fort étendues sur les fonctions qu'il appelle complexes et sur leurs diverses applications.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE MAI-JUIN 1878.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 4 mars et 1er avril 1878, par M. Hippeau, secrétaire, p. 311 à 316.

Section d'archéologie. — Séances des 11 mars et 8 avril 1878, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 317 à 322.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 323 à 326.

Rapport, par M. Théry, sur les travaux de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 326 et 327.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur le Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, p. 327 à 329.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 329 à 333.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Albert Lenoir, sur le Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 334 et 335.

Rapport, par M. Anatole de Montaiglon, sur le plan scénographique de la ville de Lyon au XVIe siècle, p. 335 à 341.

Rapport, par M. le comte Édouard de Barthélemy, sur le Congrès archéologique de France, 43e session. Séances générales tenues à Arles en 1876, p. 342 à 346.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, p. 347 à 349.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur le Bulletin de l'Académie delphinale, p. 349 à 353.

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 353 à 358.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 358 à 360.

Digitized by Google

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par MM. de Luçay, J. Tardif et Léon Gautier, sur la publication des lettres, mandements et actes d'Alfonse de Poitiers, p. 361 et 362.

Rapport, par M. A. Chéruel, sur une note de M. le marquis de Bouthillier, relative à trois lettres de Richelieu, p. 362 et 363.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur les instructions données par Charles le Téméraire à des émissaires auprès du duc et de la duchesse de Savoie. Communication de M. Vayssière, p. 363 à 366.

Texte de cette communication, p. 366 et 367.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur des fragments inédits de la correspondance de Bussy-Rabutin, suivis de sept lettres inédites de Mlle de Scudéry à Godeau, évêque de Vence, et de trois lettres inédites de Fléchier. Communication de M. Bernard Prost, p. 368 à 370.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les dénominations romaines ou latines de diverses localités du canton de Pont-de-Roide (Doubs). Communication de M. l'abbé Richard, p. 370.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur deux lettres de Kléber et une lettre de Durande Féré, abbesse de Montivilliers, en 1417. Communication de M. de Beaurepaire, p. 370 à 372.

Texte de cette communication, p. 372 à 376.

Rapport, par M. de Boislisle, sur des lettres des rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Charles IX et Henri IV. Communication de M. Duhamel, p. 377 et 378.

Rapport, par M. de Boislisle, sur les règlements des prix des denrées, marchandises et journées de travail dressés par les États du comtat Venaissin, en 1593 et 1594. Communication de M. Duhamel, p. 378 et 379.

Texte de cette communication, p. 379 à 401.

Rapport, par M. de Mas Latrie, sur des communications de MM. Terris, Soucaille, de Lamothe, Alart, Verlaque et Albanès, p. 401 à 405.

Criée et proclamation de la foire de Beaucaire, le 25 juillet 1499. Communicatoin de M. de Lamothe, p. 405 à 407.

Copie d'une bulle du pape Alexandre IV. Communication de M. l'abbé Verlaque, p. 407 à 412.

Huit chartes des XIVe et XVe siècles. Communication de M. Alart, p. 413 à 422.

Une nomination de chanoine par le roi de France (1560); la Grosse-Tour de Toulon (1514). Communications de M. Albanès, p. 422 à 448.

Émeute du 21 février 1591 à Marseille. Communication de M. Eiglier, p. 448 à 455.

Rapport de M. Perrens sur sa mission en Toscane, p. 456 à 462.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur une consultation musicale donnée à Besançon, en 1458, par le compositeur Guillaume du Fay. Communication de M. Castan, p. 463 et 464.

Texte de cette communication, p. 465 à 468.

Digitized by Google

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des communications de MM. L. de Backer et Leclercq de la Prairie, p. 469.

Inscription du XVIe siècle relative à Jean Bellegambe. Communication de M. L. de Backer, p. 469 et 470.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur deux notices de Verpel, Blanchefosse et Bonnefontaine, p. 470 et 471.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur le marché pour la confection d'une tapisserie, fait à Perpignan en 1411. Communication de M. Alart, p. 471 à 473.

Texte de cette communication, p. 473 et 474.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur une notice du château de la Serre (Lot-et-Garonne). Communication de M. le baron de Verneilh, p. 474 à 476.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur des empreintes d'un sceau. Communication de M. Auguste Nicaise, p. 476 et 477.

Rapport, par M. A. Ramé, sur le tombeau circulaire de Kerbascat et port ancien dans les marais de Pont-Men en Tréguennec (Finistère). Communication de M. du Châtellier, p. 477 et 478.

Texte de cette communication, p. 478 à 484.

Rapport de Moreau jeune et Lemonnier, sur les objets d'art et meubles existant à Compiègne et qui pourraient figurer dans le Muséum national (28 sept. 1792). Communication de M. de Marsy, p. 484 à 488.

Addition à un rapport de M. Quicherat, p. 489.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique de Laon, p. 490 et 491.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 491 et 492.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 492 et 493.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, p. 493.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 493 et 494.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 494 et 495.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Congrès archéologique de France, 44e session, p. 495 à 497.

Académie du Gard, p. 497 et 498.

Société archéologique du midi de la France, p. 498.

Académie delphinale, p. 499.

Société de la Diana, p. 499 et 500.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 500.

Académie de Stanislas, p. 500 et 501.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, p. 501.

Comité archéologique de Senlis, p. 501 et 502.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, p. 502 et 503.

Société archéologique de Rambouillet, p. 503.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, p. 503 et 504.

Société d'émulation d'Abbeville, p. 504.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. Bureau pour 1878-1879, p. 505.
Société académique de Brest. Concours pour 1879, p. 505.
Société archéologique et historique de l'Orléanais. Troisième concours quinquennal, p. 506.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. Bureau pour l'année 1879, p. 506.
Société de géographie de Lyon. Concours pour 1880, p. 506 et 507.
Société havraise d'études diverses. Bureau pour 1879, p. 507.
Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. Bureau pour 1879, p. 508.
Société archéologique de Sens. Bureau pour 1879, p. 508.

Corrections et additions, p. 509 à 612.

Table des matières du VIIe volume, p. 513 à 530.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1878.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 4 MARS 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. de Beaurepaire, membre non résidant, à Rouen, adresse les copies d'une lettre de Durande Féré, abbesse de Montivilliers, et de deux lettres de Kléber.

Renvoi à M. de Mofras.

M. Barbey, correspondant à Château-Thierry : *Fac-similé* de l'acte de baptême et reproduction photographique d'un autographe de la Fontaine.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Mireur, correspondant à Draguignan : un manuscrit intitulé *Note sur les chevauchées d'un maître des requêtes en province, en 1556.*

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier : copie de

Digitized by Google

sept lettres inédites de Mlle de Scudéry, de trois lettres inédites de Fléchier, et de fragments inédits de la correspondance de Bussy-Rabutin avec Benserade, Corbinelli, Mmes de Sévigné, de Montmorency, de Coligny, etc.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs) : *Dénominations romaines ou latines de diverses localités du canton de Pont-de-Roide, arrondissement de Montbéliard.*

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Soucaille, correspondant à Béziers : copie d'une bulle du pape Adrien IV (1460).

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. Lucien Ayrault, procureur de la République à Lannion, adresse par l'intermédiaire de M. Fierville, correspondant à Saint-Brieuc, un rapport sur les archives antérieures à 1790 déposées au tribunal de Lannion.

Renvoi à M. de Rozière.

M. de Backer, correspondant à Nordpeenne (Nord) : copie d'une lettre inédite de Henri IV.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. J. Quicherat, membre de la commission des missions, demande la publication dans un des volumes des *Mélanges* de deux documents transmis par M. Molard, chargé d'une mission à Gênes. Ce sont les *coutumes de Bonifacio à la fin du XIIIe siècle* et une *description de la Corse dans la fin du XVIe, composées sous forme de dialogue par l'évêque de Nebbio Giustiniani.*

Renvoi à M. de Rozière.

La commission des missions transmet également à la section un rapport de M. Perrens, chargé d'une mission en Italie.

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. Baudel, censeur au lycée de Tournon, ancien secrétaire général de la Société des études du Lot, sollicite le titre de correspondant du Ministère.

Digitized by Google

Cette demande, vivement appuyée par M. de Rozière, est renvoyée à la commission des correspondants.

Les hommages suivants sont faits au Comité par leurs auteurs:

M. Marchegay, membre non résidant à Saumur : *Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, de 1067 à 1200*, publiées d'après les originaux et les cartulaires, publication de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis[1];

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *Le voyage à Jérusalem de Loys Balourdet, curé de Mareuil (1588)*[2];

M. Backer, correspondant à Nordpeenne (Nord) : *Guillaume de Rubrouck, ambassadeur de saint Louis en Orient; récit de son voyage, traduit de l'original latin*[3];

M. Hardy, correspondant à Dieppe : *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe*, par Michel Guibert, prêtre, publiés pour la première fois avec une introduction, des suppléments jusqu'à 1790 et des notes historiques[4].

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, M. Jourdain et M. le comte de Luçay.

M. Léon Gautier, au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Saige, archiviste aux archives nationales, relative à la publication, dans la Collection des documents inédits, des lettres, mandements et actes d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, lit un rapport qui conclut à l'adoption de cette proposition.

A la suite d'un vote au scrutin secret, les conclusions du rapport de M. Léon Gautier sont adoptées à l'unanimité.

Les rapports suivants sont lus par :

M. Théry, sur une publication de la Société de la Morinie : *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer*[5], par M. Deschamps de Pas.

[1] Tours, 1877, in-8°, 57 pages.
[2] Paris, 1878, in-8°, 11 pages.
[3] Paris, 1877, in-8°, 336 pages.
[4] 1878, 1 vol. in-8°, 414 pages.
[5] 1 vol. in-8°, 1877.

Digitized by Google

M. Bellaguet, sur le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*[1];

M. le comte de Luçay, sur le *Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses*[2];

M. Chéruel, sur une note du marquis de Bouthillier relative à trois lettres de Richelieu, publiées dans le tome V, 6e série, de la *Revue des Sociétés savantes*.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Léopold Delisle fait hommage aux membres de la section de sa brochure intitulée : *Notes sur quelques manuscrits du musée britannique* (Extrait du tome IV des mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France)[3].

Un exemplaire de cet ouvrage est également mis par M. Léopold Delisle à la disposition du Comité pour la bibliothèque des Sociétés savantes.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président annonce la mort de M. Théry, membre du Comité. Les regrets qu'il exprime sont partagés par la section. M. Hippeau est chargé de la rédaction d'une notice biographique qui sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Octave Teissier, membre non résidant, à Marseille, adresse une note relative au lieu de naissance de Voltaire.

Dépôt aux archives.

M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille : copie de quatre

[1] T. XV et XVI, 1876 et 1877.
[2] 41e et 42e années, 1876.
[3] Paris, 1878, in-8°, 59 pages,

Digitized by Google

lettres et d'un brevet de François II et de Charles IX, relatifs à la nomination d'un chanoine.

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. Le Men, correspondant à Quimper : notice et documents sur deux Bretons qui ont joué un rôle important à la fin du xve siècle, Joan Coetanlem, amiral de Portugal, et Nicolas Coetanlem, armateur de la Cordelière.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : mémoire intitulé : *Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, Henry d'Albret, roi de Navarre, et leur chapelain Gérard Roussel à la Rochelle.*

Renvoi à M. L. Lalanne.

M. l'abbé Verlaque, correspondant au Revest, près Toulon : copie d'une bulle du pape Alexandre IV, en faveur du monastère de Lérins (1259).

Renvoi à M. de Mas Latrie.

En vertu de l'arrêté ministériel du 27 juin dernier, prescrivant que les mémoires destinés à être lus pendant les réunions de la Sorbonne devront être préalablement examinés par le Comité, M. le Président désigne les membres de la section chargés de cet examen.

A propos d'un des mémoires envoyés ayant pour titre : « Étude historique sur le *Jus applicationis* en droit romain, » il est demandé si la section doit s'occuper des mémoires traitant de la législation et du droit romains; la section décide que les questions dont il s'agit peuvent être traitées lorsqu'elles touchent à notre histoire nationale, ne fût-ce qu'incidemment.

M. le baron de Watteville, directeur des sciences et lettres, après avoir rappelé qu'il a été chargé, par M. le Ministre de l'instruction publique, d'une exposition de l'histoire du théâtre français et de la décoration théâtrale, signale à l'attention du Comité un manuscrit se rattachant à cette exposition et dont M. Nuitter, secrétaire de l'Opéra, propose la publication. Ce manuscrit, qui appartient à la Bibliothèque nationale, est intitulé : *Mémoire de plusieurs décoration* (sic) *qui serve* (sic) *aux pièces contenues en ce présent livre commencé par Laurent Mahelot, et continué par Michel Laurent, en l'année 1673.*

Digitized by Google

La proposition de M. Nuitter est renvoyée à l'examen de MM. Marty-Laveaux, Ludovic Lalanne et de Laborde.

Le manuscrit du procès du maréchal de Gié, dont le Comité a en principe décidé la publication dans la Collection des documents inédits, est transmis par M. de Maulde, actuellement sous-préfet à Bernay, et placé par M. de Boislisle sous les yeux du Comité.

Il est renvoyé à l'examen de MM. de Boislisle, Jules Tardif et Anatole de Barthélemy.

M. Ludovic Lalanne appelle l'attention de la section sur la publication des lettres des rois, princes et personnages de France, depuis le règne de Louis XI jusqu'au règne de Henri III, d'après les originaux existant à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Les questions auxquelles pourrait donner lieu cette publication, proposée par M. Gustave Bertrand, seront examinées par MM. Ludovic Lalanne, de Mas Latrie et Anatole de Barthélemy.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. Marty-Laveaux, Léon Gautier, Hippeau, Paul Meyer, de Mofras et Anatole de Barthélemy.

MM. Desnoyers, Marty-Laveaux, de Mofras, de Boislisle donnent lecture de rapports sur des communications manuscrites de MM. Vayssière, Bernard Prost, l'abbé Richard, de Beaurepaire et Duhamel.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

La liste des mémoires qui pourront être lus aux réunions de la Sorbonne est arrêtée conformément aux rapports verbaux faits par les membres de la section chargés d'examiner les manuscrits adressés en temps utile au Comité.

Des rapports sont lus: par M. de Mofras, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*[1], et par M. de Mas Latrie, sur des communications de MM. l'abbé Terris, Soucaille, de Lamothe, Alart, l'abbé Verlaque et l'abbé Albanès.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] 7e série, t. IX, 1877.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 11 MARS 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président annonce la mort de M. de la Saussaye, membre honoraire du Comité. Les regrets exprimés par M. Léon Renier sont partagés par l'assemblée, dont les membres ont eu souvent l'occasion d'apprécier les mérites divers du défunt, ainsi que son zèle pour l'archéologie nationale. Personne parmi nous n'oubliera que le savant académicien n'avait jamais cessé de s'intéresser et même de prendre part aux travaux de la section, bien que depuis plusieurs années le mauvais état de sa santé l'ait tenu presque constamment éloigné de Paris.

Le secrétaire de la section demande qu'une notice nécrologique sur l'auteur de tant d'excellents écrits sur l'archéologie et l'histoire de notre pays, et particulièrement du Blésois, soit publiée dans la *Revue des Sociétés savantes*. M. le Président pense que M. Chabouillet, en sa qualité de numismatiste et d'ami particulier de M. de la Saussaye, est désigné pour cette tâche. M. Chabouillet déclare qu'il l'accepte et qu'il la remplira de son mieux.

M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité, à Alger, adresse l'estampage d'un monogramme chrétien trouvé à l'Oued-Cham, près Souk-Ahras, l'explication de ce monogramme et un extrait de la carte de l'Algérie indiquant la position géographique de l'Oued-Cham.

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille, adresse la copie de six inventaires du mobilier de diverses églises de Provence (XIIIe et XIVe siècles).

Renvoi à M. Darcel.

Digitized by Google

M. Berthomieu, correspondant à Narbonne, membre de la commission archéologique de cette ville, adresse le fac-similé de quarante-six inscriptions ou fragments d'inscriptions romaines inédites, ainsi que les estampages de celles de ces inscriptions qui lui ont paru présenter le plus d'intérêt.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse :

1° Les dessins d'une petite épée et d'un poignard en fer, avec fourreau en bronze, provenant du cimetière gaulois de Charvais (Marne);

2° Le dessin d'un scarabée en jadéite, qui servait de poids et a été trouvé sur le territoire de la commune de Bussy-Lettrée (Marne).

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Nicaise, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse une empreinte de sceau du xve siècle.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Parrot, correspondant à Angers, adresse un mémoire sur l'abbaye royale de Saint-Florent de Saumur.

Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Vallentin, correspondant à Montélimar, adresse :

1° L'estampage d'une inscription chrétienne trouvée près de Saint-Vallier (Drôme).

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

2° L'estampage d'une inscription romaine inédite trouvée à Châteauneuf-de-Mazenc (Drôme).

Renvoi à M. Léon Renier.

M. du Châtellier, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère), adresse un rapport accompagné d'un dessin sur le tombeau circulaire de Kerbascat, dans les marais de Pont-Men en Tréguennec (Finistère).

Renvoi à M. Alfred Ramé.

M. le comte d'Héricourt, membre de l'Académie d'Arras, adresse

Digitized by Google

la photographie de l'estampage d'une inscription du XIIIe siècle qui se trouve sur le seuil de l'église de Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais).

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Henriquet, architecte à Sainte-Foy (Gironde), annonce la découverte d'une construction de l'époque romaine près de cette ville.

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, fait hommage de ses *Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise*. Moutiers, 1877, in-8°, 218 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère*, IIIe vol.)

Remerciements et dépôt à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. Albert Lenoir lit un *Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* (années 1875-1876);

M. Anatole de Montaiglon, sur la *Société de topographie historique de Lyon* et le *plan scénographique de Lyon au XVIe siècle;*

M. Éd. de Barthélemy, sur le *Congrès archéologique de France* (43e session, séance générale tenue à Arles en 1876);

M. Darcel, sur les *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer* (t. V, 3e partie, 1874-1876);

M. J. Quicherat, sur le *Bulletin de l'Académie delphinale* (t. XII, 3e série, année 1876).

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Gustave Bertrand lit un rapport sur une communication de M. Castan, membre non résidant, à Besançon : *Une consultation musicale à Besançon en 1458, par le compositeur Guillaume du Fay.*

M. Chabouillet, pour M. le baron de Guilhermy retenu loin du Comité par une grave maladie, lit un rapport de ce zélé collègue sur des communications de MM. de Backer, Leclercq de la Prairie et Nozot.

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. Alart,

Digitized by Google

correspondant à Perpignan : *Marché pour la confection d'une tapisserie en 1411;*

M. J. Quicherat, sur une communication de M. le baron de Verneilh, correspondant à Nontron (Dordogne) : *Notice sur le château de la Serre près Nérac (Lot-et-Garonne).*

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Président rend compte d'une nouvelle visite qu'il a faite aux fouilles de la rue Nicole que dirige M. Landau, l'heureux propriétaire du terrain. Entre autres objets intéressants, M. Léon Renier signale particulièrement deux nouvelles inscriptions romaines et le cercueil en pierre d'un enfant inhumé avec une sorte de biberon en verre que l'on a retrouvé près de la tête.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse le dessin d'une sorte d'écusson gravé sur le fourreau de bronze de l'épée trouvée à Sommebionne.

Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Mowat, correspondant à Rennes, adresse le calque d'un croquis topographique dessiné en 1636 par Claude Ménard, historien angevin. Ce croquis donne l'indication des localités par lesquelles, suivant l'auteur, devait passer la route romaine d'Angers à Poitiers.

M. Terninck, correspondant à Arras, adresse le résultat de ses recherches sur l'ancien Arras.

Renvoi à M. A. de Montaiglon.

Digitized by Google

M. le chanoine Potier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban, adresse l'empreinte du double sceau de Jeanne d'Angleterre, comtesse de Flandre. Cette empreinte a été prise au moyen de la matrice originale en argent trouvée dans les ruines de l'abbaye de Grandselve.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Nonce Rocca, à Tunis, adresse la reproduction de l'inscription funéraire d'un chevalier de Malte, découverte à la Mendia (Tunisie). Cette inscription date de l'année 1554.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. l'abbé Arbellot, président de la Société archéologique et historique du Limousin, fait hommage au Comité de sa *Notice sur le jubé de la cathédrale de Limoges*. Paris, 1878, in-8°, 16 pages.

M. Auguste Nicaise, correspondant à Châlons-sur-Marne, fait hommage d'un mémoire intitulé : *La station préhistorique de Saint-Martin-sur-le-Pré* (*Marne*). Châlons-sur-Marne, Paris, 1878, in-8°. 35 pages et 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, années 1876-1877.)

Des remerciements seront adressés à M. l'abbé Arbellot et à M. Nicaise, dont les envois seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes, MM. de Montaiglon et Robert de Lasteyrie.

Un arrêté ministériel du 27 juin dernier ayant prescrit que dorénavant les mémoires destinés à être lus à la Sorbonne devront être préalablement examinés par le Comité, M. le Président désigne les membres de la section d'archéologie qui devront se charger de cet examen.

Il sera statué sur les manuscrits déposés en temps utile, dans une prochaine séance, après lecture des rapports; les autres seront restitués à leurs auteurs.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (t. XI, année 1876).

Digitized by Google

M. Gustave Bertrand lit un rapport sur les *Annales de la Société archéologique et historique de Château-Thierry* (1875).

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication de M. Nicaise, correspondant à Châlons-sur-Marne, relative à un sceau-matrice du xve siècle, de sa collection.

M. Alfred Ramé lit un rapport sur une communication de M. du Châtellier, intitulée : *Tombeau circulaire de Kerbascat et port ancien dans les marais de Pont-Men en Tréguennec (Finistère)*.

M. Ramé conclut pour l'impression de ce travail dans la *Revue*.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

Tomes XV et XVI, années 1876 et 1877.

(Séance du 4 mars 1878.)

M. A. de Salies a commencé, dans ces deux volumes, une série d'études historiques et archéologiques sur les *Prieurés de Marmoutier dans le Vendômois;* elles sont le résultat d'un examen attentif et consciencieux du cartulaire de Marmoutier, de l'histoire de cette abbaye par D. Anselme Lemichel, et d'un certain nombre de chartes et autres documents provenant d'archives publiques ou privées; ces études débutent par le prieuré de Saint-Martin de Lancé, qui était situé près de Saint-Amand, dans l'arrondissement de Vendôme.

La première partie des recherches de M. de Salies, qui va jusqu'à la fin du XIIIe siècle, ne porte que sur les origines obscures du prieuré, sur des donations, des contrats de vente et d'achat, ou des contestations relatives à des droits de propriété. On y trouve aussi, sur certaines dates et sur l'identité de certains personnages, quelques discussions qui n'éclaircissent pas suffisamment les points douteux.

La deuxième partie, qui comprend les siècles suivants, renferme des renseignements moins arides et plus précis sur les mesures d'ordre intérieur, les règlements, le mode d'administration du prieuré. Mais ces renseignements peuvent également s'appliquer à presque tous les prieurés dépendant de la grande abbaye. Nous n'y avons relevé que très peu de faits concernant exclusivement le prieuré

Digitized by Google

de Saint-Martin de Lancé; entre autres, une visite abbatiale effectuée dans cet établissement, en 1316, par Jean de Mauléon, dont l'acte, conservé dans les archives d'Indre-et-Loire, constate la bonne administration du prieuré et la régularité des moines; et plus tard, en 1580, une circonstance particulière qui fit choisir le prieuré comme lieu de réunion pour une assemblée des députés de plusieurs grandes abbayes bénédictines appelée à délibérer sur des modifications aux statuts de l'ordre. M. de Salies a pu, à l'aide des lièves existant dans les mêmes archives, dresser l'état des biens et des revenus du prieuré. Il a terminé cette partie de son travail par une liste, d'ailleurs incomplète, des prieurs de Saint-Martin de Lancé, avec les dates et l'indication des sources qui lui ont fourni chaque nom.

La troisième et dernière partie est tout entière archéologique; elle ne nous a pas paru la moins intéressante, mais nous devons en laisser l'appréciation à la section compétente du Comité.

Nous laisserons également de côté la partie archéologique d'un mémoire de M. l'abbé de Préville sur les deux anciennes paroisses d'Espéreuse et du Rouillis, arrondissement de Vendôme. C'est sur de simples conjectures que M. l'abbé de Préville suppose qu'il est possible de faire remonter à la fin du XIe siècle l'origine de la paroisse d'Espéreuse. Les seules données certaines qu'il ait pu recueillir sur l'histoire de cette petite localité dans les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures, ne remontent pas au delà de 1624. Elles ne se rapportent qu'à des faits d'un intérêt très secondaire, qui peuvent servir toutefois à éclairer certaines recherches généalogiques et à faire connaître l'emplacement et les vicissitudes de quelques anciens domaines. Il en est de même de la paroisse du Rouillis, sur laquelle les premières informations sont cependant plus sûres, car il résulte de plusieurs documents conservés à la bibliothèque de Vendôme et dont la plupart ont été publiés dans le *Bulletin de la Société du Vendômois*, que le Rouillis dépendait, au commencement du XIVe siècle, de la seigneurie de Montmirail, qui relevait de l'évêque de Chartres.

Les communes d'Espéreuse et du Rouillis, dont M. l'abbé Préville a poursuivi la brève histoire jusqu'à nos jours, ont été réunies, par un décret du 2 novembre 1865, en une seule commune sous le nom de commune de Rahart, canton de Morée.

Digitized by Google

M. Rigollot, professeur de philosophie au lycée de Vendôme, dans une étude sur les *Lettres de saint Yves, évêque de Chartres*, s'est attaché à faire ressortir ce qui, dans ces lettres, était de nature à révéler le caractère, les actes et la conduite du célèbre prélat, ses rapports avec la société ecclésiastique, avec les papes Urbain II et Pascal II, qui occupèrent le saint-siège pendant les vingt-quatre ans de son épiscopat, avec ses supérieurs et ses collègues, le clergé inférieur et les moines, avec la société laïque, les rois Philippe Ier et Louis le Gros, les seigneurs féodaux et le peuple, enfin ses sentiments et ses idées sur les principaux événements et les principales institutions de son temps, la question des investitures, les croisades, la trêve de Dieu, le combat judiciaire et les épreuves de l'eau et du feu.

Ce n'est pas un examen critique de la correspondance de Saint-Yves que M. Rigollot a prétendu faire. Il a seulement essayé d'en dégager le côté historique.

Nous avons encore remarqué dans ces deux volumes une courte notice de M. Launay sur Marchenoir, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blois, et un document inédit publié par M. Joseph Thillier, ayant pour objet une vente par Henri IV de deux fours banaux, à Vendôme, et d'une coupe de bois dans la forêt de Champrond (8 octobre 1594); vente qui eut lieu à l'effet de payer une dette provenant de fournitures de vivres faites à la maison du roi avant son avènement au trône. M. J. Thillier a joint à cette pièce quelques renseignements intéressants sur les circonstances qui avaient motivé la vente, sur les conditions dans lesquelles elle fut faite, ainsi que sur les biens dont elle constate l'aliénation.

La Société du Vendômois a continué dans les tomes XV et XVI de son *Bulletin* la publication, qu'elle avait commencée dans les deux tomes précédents, des différents documents qui ont pu être recueillis sur l'invasion allemande de 1870 et 1871 dans l'arrondissement de Vendôme. Les nouvelles communications qui lui ont été adressées sont relatives aux communes de Montoire, de Saint-Ouen et de Lancé; elles sont dues à MM. l'abbé Constant Bourgogne, curé de Villavard, Malardier, juge de paix, Poirier, capitaine de la garde nationale de Saint-Ouen et des communes environnantes, et Renou, maire de Lancé.

Digitized by Google

Nous ne pouvons que rappeler ici l'approbation que nous avons donnée précédemment à cette utile et louable entreprise[1].

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Société des antiquaires de la Morinie.

Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, par M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut et du Ministère. 1 vol. in-8°, 1877.

(Séance du 4 mars 1878.)

Rien n'est plus désirable que de voir les membres des Sociétés savantes des départements s'appliquer de plus en plus à faire bien connaître les traditions locales, les coutumes, les mœurs qui caractérisent, pendant une suite d'années, une province ou une ville de leur ressort.

C'est à l'aide de ces travaux particuliers que se forme l'histoire générale du pays, et que le temps présent peut se rendre compte impartialement de ce qu'il doit au passé.

Cette pensée a inspiré M. Deschamps de Pas dans la composition du modeste et intéressant volume que nous adresse la Société des antiquaires de la Morinie.

L'auteur a retracé toute l'histoire des hospices de Saint-Omer, sujet bien particulier, bien spécial sans doute, mais vraiment instructif, si l'on considère le nombre et les bienfaits des établissements de charité que cette ville a possédés depuis le XIIe jusqu'au XIXe siècle.

Ces hospices ont atteint le nombre de onze, dont neuf d'une sérieuse importance. M. Deschamps de Pas ouvre successivement les annales de chacun, et nous fait assister aux donations généreuses, aux dévouements obscurs et infatigables, aux conflits entre les administrations municipales, qu'on désignait sous le nom de *Magistrat*, et les autorités religieuses, influences réunies par l'émulation du bien, mais divisées trop souvent dans la manière de le comprendre.

Ces pacifiques établissements ressentaient quelquefois le contrecoup des circonstances politiques. C'est ainsi qu'en 1793, les infir-

[1] Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. IV, p. 90.

Digitized by Google

mières de l'hospice de la Maladrerie ayant réclamé une augmentation de traitement, la commune décida que, par compensation, ces femmes dévouées n'auraient du café qu'une fois par décade, espérant que, par ce moyen, l'hospice recouvrerait une partie de l'augmentation accordée, et les infirmières ne contracteraient pas une habitude aussi dispendieuse qu'inutile, qui leur faisait perdre beaucoup de temps, *de bonnes républicaines devant se contenter des objets que le sol produit.* Quelques mois plus tard, il fut question de retrancher absolument le café de l'ordinaire des infirmières, mais elles se déclarèrent toutes prêtes à quitter le service de l'hospice, la ville de Boulogne leur offrant des avantages plus grands.

La municipalité fut peu édifiée d'un patriotisme si tiède. Elle céda cependant, et le café gagna sa cause.

Heureusement, ces petitesses n'empêchaient pas que, même alors, les hospices ne fissent beaucoup de bien, et que la commune comme les particuliers ne missent leur honneur à en seconder, à en augmenter la prospérité.

Le règlement que M. Deschamps de Pas nous fait connaître, les dossiers qu'il a compulsés, les archives municipales qu'il a dépouillées avec scrupule, démontrent qu'une charité intelligente a soutenu pendant huit siècles ces asiles de la pauvreté et de la souffrance.

A l'histoire proprement dite des hospices de Saint-Omer, le consciencieux écrivain a joint cent pages de pièces justificatives : chartes de fondation, devis de travaux, conventions, legs et donations, toutes pièces empruntées aux archives de la ville et des hospices, et qui servent à contrôler la vérité de ses assertions.

THÉRY,

Membre du Comité.

RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

41e et 42e années. Le Havre, 1876, 1 vol. in-8° de 509 pages.

(Séance du 4 mars 1878.)

Le volume publié en 1876 par la Société havraise correspond à deux années : 1874-1875. De même que les volumes précédents il consacre une première partie au résumé des travaux annuels de

Digitized by Google

la Société ainsi qu'au compte rendu analytique des séances. L'un et l'autre témoignent, de la part de ses membres, d'une réelle activité, de sérieuses études.

Après avoir mentionné, au moins pour mémoire, les *Considérations statistiques et médicales relatives au Havre*, intéressante publication que poursuit depuis 1868 le docteur Lecadre, et le *Supplément au Dictionnaire de droit maritime* de M. Aldrick Caumont, j'arrêterai un instant l'attention du Comité sur un travail de M. Charles Quin, *Le Havre avant l'histoire*, qui malgré ses débuts scientifiques et son titre même, touche par certains côtés aux questions qui sont de notre ressort. L'auteur, en effet, remontant aux sources et s'appuyant de documents authentiques, établit que plusieurs siècles avant la fondation du grand port, qui aujourd'hui commande l'embouchure de la Seine, il existait au lieu dit la Vieille-Eure une agglomération maritime importante en possession de privilèges anciens et considérables. Du XIe au XIVe siècle, les habitants de cette ville prirent une part active à tous les armements partis des côtes normandes à destination de l'Angleterre, de la Flandre, de la Sicile, de l'Asie Mineure, et l'un de ces armements, qui appareilla de sa rade même en juillet 1338, est célèbre par le fait de l'emploi, pour la première fois officiellement constaté, de la poudre à canon. Mais la guerre de Cent ans devait être fatale à la ville et aux ports de l'Eure; les compagnies anglo-navarroises les ravagèrent et démolirent de fond en comble, à tel point qu'en 1517, lors de la création du Havre-de-Grâce, il en restait à peine quelques vestiges, et qu'au siècle suivant leur emplacement se trouvait totalement usurpé par les seigneurs riverains, en même temps que le souvenir en avait disparu de la mémoire des hommes.

Dans un travail plein d'érudition, M. de Charencey étudie la légende tzendale concernant *Ymos* et les légendes persane et indoue relative à *Yama* et à *Yima;* il groupe les divers points de ressemblance qui lui sembleraient exister entre ces divinités, lesquelles remplissent à la fois le double rôle de l'Adam et du Noë bibliques, et, sans prétendre même formuler une conclusion, indique au lecteur la vraisemblance de l'hypothèse d'une influence exercée par les races et les cultes de l'Orient sur ceux du Centre-Amérique.

C'est principalement à l'aide des manuscrits actuellement conservés à la bibliothèque municipale de Montivilliers, que M. Dumont a rédigé sa notice sur la riche et puissante abbaye bénédictine fon-

Digitized by Google

dée dans cette localité au VIIe siècle par saint Philibert, abbé de Jumièges, restaurée en 1035 par Robert, duc de Normandie, et qui, jusqu'en 1790, tint sous la domination de sa crosse abbatiale un grand nombre d'églises et de terres de l'ancien pays de Caux. L'auteur a su tirer bon parti des documents inédits qu'il a eus à sa disposition et parmi lesquels figure une charte de saint Louis d'avril 1256, dont il a joint un fac-similé au texte. N'aurait-il pas pu cependant les mettre encore plus à profit et s'étendre notamment davantage qu'il ne l'a fait sur la véritable juridiction épiscopale conférée à l'abbesse par la charte du duc Robert, plusieurs fois contestée, mais toujours maintenue, et qui plaçait absolument en dehors de l'autorité diocésaine les onze paroisses de l'Exemption de Montivilliers. C'est là une question intéressante qu'il me permettra de signaler à ses recherches ultérieures.

M. Brianchon s'est proposé d'étudier les particularités de *la jeunesse de Cuvier* et d'en rassembler les souvenirs épars depuis le 23 août 1769, jour de sa naissance à Montbéliard, jusqu'au printemps de 1795, époque à laquelle il quitta définitivement le Becaux-Cauchois et la Normandie. L'héritier du grand naturaliste a libéralement ouvert à M. Brianchon ses archives de famille, et l'introduction, que contient seule le présent volume, fait bien augurer de la suite de l'œuvre.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.

7e série, t. IX. Toulouse, 1877.

(Séance du 15 avril 1878.)

Le volume des Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, publié en 1877, présente un intérêt particulier à cause de la variété et de l'importance des sujets qui y sont traités. Au premier rang nous devons placer un travail érudit de M. Gatien Arnoult, recteur honoraire, sur l'histoire des dix années qui suivirent la fondation de l'Université de Toulouse, instituée en 1229, après la paix signée à Meaux par le roi Louis IX et le comte Raymond VII, accord qui mit fin à la guerre dite des Albi-

Digitized by Google

geois. L'instrument de paix règle le nombre des professeurs et leur salaire pendant dix ans; il est l'acte authentique de l'origine et du commencement de l'Université toulousaine et il en représente la charte de fondation. Le comte de Toulouse s'engageait à entretenir quatorze professeurs ainsi désignés : quatre maîtres en théologie, deux décrétistes, six maîtres ès arts libéraux et deux grammairiens. On doit s'étonner de la différence énorme qui existe entre les traitements des professeurs. Ainsi, pendant que les théologiens reçoivent cinquante marcs d'argent par an, et les décrétistes trente, il n'en est alloué que vingt aux maîtres ès arts et dix seulement aux grammairiens. Le légat du pape, cardinal du titre de Saint-Ange et principal acteur dans toutes les négociations qui précédèrent le traité, se concerta avec Foulque, évêque de Toulouse, pour choisir les nouveaux professeurs, qui furent presque tous pris parmi les maîtres de l'Université de Paris, fondée peu d'années auparavant. Le cardinal les conduisit lui-même à leur nouvelle résidence, et à peine installés, ils publièrent une sorte de manifeste du programme de cette université plus libérale, en matière d'enseignement, que celle de Paris à qui le pape Honorius, par un édit de 1220, avait défendu de professer le droit romain, tandis que les auditeurs toulousains assistaient à l'exégèse du code Justinien faite par les décrétistes, professeurs de droit canon. Il est tout à fait utile de remarquer, avec le saint-siège, que le droit romain n'était pas en usage dans le nord de la France, alors qu'il servait de règle aux provinces méridionales. Parmi les maîtres ès arts libéraux se trouvaient des physiciens et des médecins qui expliquaient la doctrine de Galien, pendant que les logiciens ou dialecticiens, autrement dit les professeurs de philosophie, lisaient Aristote, dont les livres étaient à l'index à Paris. Enfin, tous les professeurs étaient assurés de trouver pleine et entière liberté d'enseignement, sans être retenus par personne, ni obligés de recourir, comme à Paris, à la suspension des leçons pour résister à l'oppression.

On voit donc, en résumé, que le *Novum studium Tolosanum* eut, dès sa fondation, l'équivalent des quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts. L'inauguration eut lieu avec la plus grande solennité le 24 mai 1229, jour de l'Ascension, dans l'église de Saint-Jacques, et un moine de l'ordre de Cîteaux prononça le discours d'ouverture. M. Gatien Arnoult donne dans son mémoire des renseignements sur les Dominicains, les Cordeliers et

Digitized by Google

autres principaux religieux qui exercèrent les premiers le professorat. L'un fut Antoine de Padoue; un second, Alexandre, devint évêque de Chester et mourut en Angleterre; un autre, Jean de Garlande, élève d'Oxford, était né dans la Grande-Bretagne et avait été appelé de Paris à Toulouse. L'auteur peint d'une manière saisissante le développement religieux et intellectuel de l'époque; les luttes, les rapports de l'Université avec la cour de Rome, avec les capitouls, consuls ou magistrats municipaux de la ville, avec le comte souverain et avec le roi de France, les causes de leurs dissensions, les mesures qui y mirent un terme. M. Gatien Arnoult annonce que son travail général est très avancé et qu'il espère avant peu le poursuivre jusqu'en 1789. Nous ne pouvons que faire des vœux pour que cet espoir se réalise.

Les orientalistes, ou mieux les égyptologues, liront, pensons-nous, avec intérêt un travail biographique exécuté sur place, à Figeac, à Grenoble et à Paris sur les origines de la famille Champollion par M. Charles Barry, professeur d'histoire au lycée de Toulouse. Cette notice, appuyée sur des pièces et documents originaux, rectifie bien des erreurs qui se retrouvent pourtant dans les recueils les plus autorisés.

C'est pour les bibliophiles que M. le docteur Desbarreaux-Bernard, bibliothécaire de l'Académie, a décrit minutieusement un magnifique incunable, volume in-folio, de la bibliothèque de la ville, un *Novum testamentum* qui lui fournit l'occasion d'étudier les anomalies des signatures dans les premiers livres où on en rencontre. Une autre notice traite de la *Marque des cinq plaies*, portée par des livres imprimés et vendus en 1512, à Lyon et à Toulouse; quelques-uns avec cette particularité que la marque se trouve quelquefois sur le dernier feuillet. Feu M. Bernard, dans son ouvrage sur l'Origine de l'imprimerie, et le savant M. Madden ont fourni à l'auteur de très curieux rapprochements.

M. Molinier, professeur à la Faculté de droit de Toulouse a traité avec une grande hauteur de vues, sous le rapport moral et juridique, une question de réhabilitation en faveur de la mémoire d'un condamné qui fut exécuté, en 1776, et dont l'innocence fut tardivement reconnue et constatée solennellement par plusieurs arrêts rendus en 1778, 1781 et 1788 par le Parlement de Toulouse.

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres, M. Duméril a abordé le terrain de l'économie politique et examiné avec le soin

Digitized by Google

le plus scrupuleux une question non encore résolue, celle de savoir si, en 1773, l'Académie de Toulouse a décerné un prix à un des premiers physiocrates, à Le Trosne, avocat du roi à Orléans, élève du célèbre Pothier, auteur de dix discours lus devant l'Académie de Caen et réunis plus tard en un volume intitulé *L'ordre social*. Le mémoire que l'on prétend avoir été couronné à Toulouse, mais dont il n'existe ni trace ni mention dans les archives en publication de l'Académie, aurait été inspiré par le contraste existant entre le désordre des autres provinces du royaume, et l'économie, la bonne administration que le Languedoc devait à l'intégrité des membres de ses États. Au moment où des écrivains de diverses opinions, et notamment M. Taine, reprennent l'étude des origines, des causes et des effets de la Révolution française, la lecture du mémoire de M. Duméril nous a paru devoir être particulièrement signalée.

M. Baudouin, archiviste du département de la Haute-Garonne, en examinant les bulles confiées à sa garde, en a trouvé une d'Innocent IV, datée de 1245, en faveur de l'Université de Toulouse, dans laquelle le Pape engage les maîtres et les écoliers de la Faculté de théologie à étudier louablement, *laudabiliter*, à ne pas jouer aux philosophes, mais à devenir de savants théologiens, à ne point parler le langage du peuple et à ne point confondre la langue hébraïque avec la langue azotique : *Ne loquantur in linguâ populi, linguam hebræam cum azoticâ confundentes.* Qu'est-ce que la langue *azotique?* Le mot n'est pas dans Du Cange et, dans son supplément au Glossaire de la basse latinité, Dom Carpentier le regarde comme corrompu et renvoie au mot *arethica*, ἀρετός, en grec, ce qui veut dire *agréable*. M. Baudouin, mécontent de cette explication, en propose une autre que lui fournissent la géographie de la Bible et le mot *hebræa* opposé à *azotica*, et il pense que ce mot signifie la langue parlée à Azoth, ville du pays des Philistins. Cette version est-elle exacte? Elle donne du moins lieu à un rapprochement avec l'expression si usitée dans les universités d'outre-Rhin; car nous savions, même avant Henri Heine, que pour les étudiants qui portent la casquette microscopique et la longue rapière, les profanes, les bourgeois, ne sont que des *Philistins*.

Il appartenait à M. Compayré, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, de signaler quelques détails nouveaux sur un maître de l'école française, longtemps professeur à Toulouse et à la Sorbonne, sur Pierre Laromiguière. Ces détails sont tirés de lettres

Digitized by Google

inédites, adressées à un de ses fervents élèves, à feu l'abbé Roques, ancien professeur au collège d'Albi, et elles embrassent les dix dernières années de Laromiguière, de 1827 à 1837. C'est à l'obligeance de M. Germain Crozes, exécuteur testamentaire de l'abbé Roques et éditeur consciencieux de son ouvrage posthume « *Cours de philosophie* », que M. Compayré a dû ces documents. Ils sont d'autant plus précieux que, pour des raisons inexpliquées, il faut renoncer à voir publier les nombreux papiers laissés par Laromiguière à son intime ami, M. de Chabrier, ancien directeur général des Archives nationales, qui durant toute sa vie avait caressé l'idée de mettre au jour les fragments inédits de Laromiguière. Malheureusement M. de Chabrier est mort sans pouvoir réaliser son projet et voici ce que répondait, le 20 mai 1874, à M. l'abbé Roques, son héritier et successeur : « Je suis dépositaire des manuscrits de M. Laromiguière, je les conserverai jusqu'au moment où ils seront brûlés, conformément à la volonté exprimée par M. de Chabrier dans son testament. » Cette résolution mystérieuse privera, sans doute, les amis de la philosophie d'un grand nombre d'écrits qui méritaient un meilleur sort. Aussi doit-on remercier M. Compayré de la compensation consciencieuse et inattendue que nous donne la publication de son excellent travail. Il nous est impossible de terminer cette trop longue analyse du volume des Mémoires de l'Académie de Toulouse, sans mentionner la fructueuse récolte qu'y ont faite, avant nous, les sections des sciences et d'archéologie du Comité des travaux historiques.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Années 1875 et 1876.

(Séance du 11 mars 1878.)

Je n'ai trouvé dans ce volume qu'un seul travail du ressort de la section, ce sont des notes sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen, par M. C. de Beaurepaire.

M. de Beaurepaire fait précéder son travail sur le cimetière de Saint-Ouen d'une grande planche lithographiée d'après une des gravures du *Monasticon Gallicanum* et représentant l'église de l'abbaye de Saint-Ouen en construction, le sol du cimetière situé au sud de l'édifice, la grande rue de Saint-Ouen et celles qui y aboutissent, la belle fontaine de Sainte-Croix, et les maisons élevées sur l'alignement des rues voisines.

L'auteur du mémoire rappelle, en commençant, que des travaux exécutés il y a peu d'années dans le jardin de Saint-Ouen firent découvrir à M. l'abbé Cochet l'existence d'un cimetière remontant au VIIe siècle, époque de l'origine du monastère bénédictin. L'étendue qu'avait ce cimetière ne fut pas reconnue alors par le savant explorateur. C'est ce point important qu'a étudié M. de Beaurepaire à l'aide de nombreux documents qui remontent à Guillaume le Conquérant, et que l'auteur suit durant le moyen âge, jusqu'au 24 mai 1431, époque à laquelle ce cimetière fut choisi, en raison de sa grande étendue, pour la prétendue abjuration de Jeanne d'Arc, et, vingt-cinq ans après, pour la proclamation de son innocence.

M. de Beaurepaire suit, au moyen des dates fournies par les documents, toutes les transformations apportées à la surface de l'aitre Saint-Ouen, par la construction de la chapelle Saint-Pierre, de la maison de l'abbé, de la paroisse de Sainte-Croix, de maisons bourgeoises et de boutiques. En 1659, il fut clos de murs qui sont in-

Digitized by Google

diqués sur la gravure du *Monasticon;* il était limité, suivant les textes: 1° par une ligne droite longeant la façade de l'église paroissiale et aboutissant entre le transept et la partie méridionale de l'église abbatiale; 2° par la nef de cette église; 3° par une ligne partant du bas de cette nef et aboutissant à la rue Saint-Arnaud; 4° par la rue qui venait du pont de Robec et à laquelle faisait suite la grande rue de Saint-Ouen. Sur ce cimetière, les paroissiens demandèrent aux religieux une place restreinte pour l'inhumation des corps; les moines accédèrent à cette demande. La planche du *Monasticon* fait voir une croix qui fut élevée dans cette partie de l'enceinte accordée aux paroissiens.

Au xve siècle, l'usage s'introduisit de se faire enterrer dans le cloître des religieux, M. de Beaurepaire en cite des exemples, puis on préféra ensuite l'intérieur de l'église abbatiale; ce fut dans une des chapelles qu'on inhuma, le 23 juillet 1442, le corps de Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, qui, dans le cours du procès de la Pucelle, avait eu le courage de se prononcer pour elle et de rendre témoignage de son innocence.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

PLAN SCÉNOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE LYON AU XVIe SIÈCLE.

Fac-similé publié par la Société de topographie de Lyon. Lyon, 1872-1876, in-folio de 3 feuillets et 25 planches.

Le plan scénographique de la ville de Lyon au xvie siècle. Notice de M. Claude Brouchoud, secrétaire de la Société. Lyon, imprimerie de Vingtrinier, in-8° s. d. de 14 pages.

(Séance du 11 mars 1878.)

Rien de plus intéressant que la situation géographique de Lyon au confluent de deux fleuves. A l'ouest, la Guillotière et les Brotteaux, sur la rive droite du Rhône, sont la ville neuve; une partie de l'ancienne ville est à l'est, sur la rive droite de la Saône, serrée entre la rivière et la colline de Fourvière. L'autre partie, la plus importante, commence au pied de la colline de la Croix-Rousse, au nord, pour finir, au sud, à la pointe de Perrache. Là les changements modernes sont énormes. La vieille ville, rajeunie par les percées modernes, va de la place des Terreaux à la place Bellecour;

Digitized by Google

l'abbaye d'Ainay, qui était autrefois à la pointe, est maintenant dans le quartier qui va de Bellecour au chemin de fer. Au delà de celui-ci est le nouveau quartier de Perrache, dans une situation admirable, mais absolument perdue et solitaire, grâce au talus plein du chemin de fer qui l'isole complètement de la ville et en empêche l'accès. Il aurait peut-être mieux valu que la gare fût restée sur la rive droite et que cette belle pointe fût devenue un véritable quartier, ce qui est impossible maintenant qu'on n'y peut accéder que par les deux quais. Si le talus du chemin de fer avait été, comme celui d'Auteuil à Paris, fait en viaduc et percé d'une série ininterrompue d'arcades, la vie, qui en est absente, aurait pu y pénétrer. Avec le thème des aqueducs voisins, on aurait, sur le boulevard qui va de la Saône au Rhône, pu avoir une façade admirable, qui eût été l'honneur de la ville. On finira peut-être par y venir, mais, dans tous les cas, ce qu'il convient de rappeler, c'est l'extrême différence entre l'étendue du Lyon moderne et l'étroitesse du Lyon ancien; elle rend d'autant plus intéressante la belle reproduction qui vient d'être faite du grand plan à vol d'oiseau, pris de l'ouest, de sorte que les églises orientées sont vues par le chevet. Il reproduit l'état de la ville au XVIe siècle et est à l'état perspectif comme les plans de Paris de Gomboust, de Bullet, et celui dit de Turgot.

En un sens, il n'est pas absolument nouveau, car il en avait été fait plusieurs réductions : une première, dès 1575, dans le livre de Georges Braun, *Civitates orbis terrarum;* une seconde, plus grande, en deux feuilles, gravée en 1695 par Tardieu pour le P. Ménétrier, et une troisième, du format de celle de Braun, gravée par Moittrey en 1780; mais elles étaient tout à fait insuffisantes, et il s'en est bien peu fallu que nous en fussions réduits à elles, car l'exemplaire unique des archives du Rhône fut longtemps comme absolument abandonné. Il aurait fini par périr, sans l'intelligente restauration qui en fut faite en 1840 par M. Dignoscyo, inspecteur des domaines des hospices civils, et, à partir de ce moment, l'attention était attirée sur ce précieux document. Deux érudits lyonnais, M. Charvet, architecte et professeur d'ornement à l'école du palais des Beaux-Arts, bien connu par ses excellentes monographies d'architectes lyonnais, et M. Brouchoud, auquel on doit de bien curieuses études sur l'ancien théâtre local, ayant eu, plus que d'autres, dans le cours de leurs travaux, l'occasion de constater l'importance exceptionnelle du vieux plan, pensèrent à le faire repro-

Digitized by Google

duire par la Société littéraire[1]. M. Charvet en fit la proposition dans la séance du 30 mars 1870, et M. Brouchoud fit un rapport sur les voies et moyens, dans la séance du 11 mai. Les événements politiques arrêtèrent la poursuite du projet qui, en 1872, avait encore peu de chances de succès. MM. Brouchoud et Charvet décidèrent alors de créer une société spéciale composée de quelques membres seulement, afin que l'esprit d'initiative y fût plus vigoureux et plus actif. Des statuts provisoires furent adoptés dans la réunion du 30 avril 1872, et la Société commença par être composée de douze membres fondateurs : MM. Louis Bresson, architecte; Claude Brouchoud; Raoul de Casenove; Léon Charvet, architecte; Casimir Echernier, architecte; Gaspard George, architecte; Adrien Gobin, ingénieur des ponts et chaussées; Alexandre de Lagrevol, président à la cour d'appel; Martin-Daussigny, conservateur du musée; Vital de Valous, sous-bibliothécaire au palais Saint-Pierre; Vingtrinier, imprimeur, auxquels ont été joints depuis comme membres agrégés MM. Récamier, avocat, Nouvellet et Clair Tisseur, architecte. On a de plus, afin d'augmenter les ressources, décidé l'adjonction de membres souscripteurs en nombre illimité, qui sont déjà au nombre de trois cents; mais les douze membres fondateurs doivent demeurer la commission administrative de publication, et, depuis la fondation, le bureau reste composé de MM. Martin-Daussigny, président; Bresson, vice-président; Charvet, archiviste-trésorier, et Brouchoud, secrétaire.

Ceci dit sur la constitution de cette société nouvelle, il faut dire quelque chose du plan lui-même, dont les vingt-cinq feuilles, publiées de 1872 à 1876, sont l'œuvre de M. Dubouchet pour les figures des cartouches, et de M. J. Séon pour la partie topographique. Quant à l'époque à laquelle il en faut attribuer la confection première, les érudits lyonnais ont pu la serrer entre un petit nombre d'années.

On se souvient de l'entrée solennelle de Henri II à Lyon, à propos de laquelle Brantôme a écrit de si jolies pages. Comme le roi devait loger à l'abbaye d'Ainay, la ville fit élever à côté un grand jeu de paume, dont la construction dura trois mois, de juillet à septembre 1548; il figure dans le plan avec ses deux grands croissants d'argent. Plus tard, l'occupation de Lyon par les protestants, en 1562,

[1] *Mémoires de la Société*, 1870-1871, p. XXIII et XXX; 1872-1873, p. XXXVIII.

Digitized by Google

apporta des changements à la ville; or, certains édifices, démolis alors, figurent sur le plan; par contre, le chemin neuf, ouvert la même année par le baron des Adrets, n'y figure pas. Le plan est par là postérieur à 1548 et antérieur à 1562. Je le croirais plus près de la première date que de la seconde. En effet, ses deux grands cartouches sont décorés de croissants, et il offre l'enlacement des trois croissants minces et longs, « presque clos, » comme on disait alors, qui sont la marque du roi; il est donc antérieur à sa mort, c'est-à-dire à juillet 1559. De plus, on a justement rapproché ce plan de Lyon du plan de Paris, gravé en bois par Truschet, dont l'exemplaire unique, conservé à la bibliothèque de Bâle, vient aussi d'être fac-similé par les soins de la Société de l'histoire de Paris, et qui a été fait en vertu d'un édit spécial de Henri II, daté de 1550 et qui ne nous est connu que par les *Antiquités de Paris* de Corrozet. Nous pouvons dans le même sens ajouter un autre fait du même genre, dont l'intervention apporte peut-être quelque lumière à la question.

En 1873, M. Octave Teissier, dans un mémoire sur l'histoire des fortifications de Toulon, publié dans le *Bulletin de la Société académique du Var* (nouvelle série, VI; *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, VIII, 251), nous apprend qu'un ingénieur provençal, nommé Saint-Remy, fut envoyé quelques années après 1549 à Toulon, par Henri II, « pour faire le pourtraict en exemplaire des nouveaux fossés, murailles, bollevards et platteformes, requises pour la tuition et défense de ladite ville et du port d'icelle, » projet qui, modifié en 1565, ne fut exécuté qu'en 1599 par le capitaine Pierre Hubac, « en se conformant aux instructions de l'ingénieur. »

L'idée de ces trois plans — et n'a-t-on fait alors que ces trois seuls — ne partirait-elle pas d'une même préoccupation militaire de mettre en état de défense les principales villes du royaume pour lutter avec plus d'avantage contre l'invasion espagnole et pouvoir la repousser, de quelque côté qu'elle se produisît?

MM. Breghot du Lut et Perricaud, dans leurs *Lyonnais dignes de mémoire*, ont avancé, d'ailleurs sans aucune preuve, que le plan de Lyon était l'œuvre de l'imprimeur Maurice Roy et du graveur Louis Pesnot. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas dû être publié, parce que la gravure n'est pas terminée, les deux grands cartouches des planches I et XXI, qui devaient contenir chacun un long texte et, par conséquent, la date et les noms des auteurs, étant restés

Digitized by Google

vides et blancs; mais il est bien probable que le véritable auteur du plan est plutôt un ingénieur et un capitaine, peut-être étranger à Lyon, peut-être même italien, comme l'étaient la plupart des ingénieurs militaires du XVIe siècle. Un détail de trois des planches du plan de Lyon vient très précisément corroborer cette supposition que l'origine en est due à une préoccupation de fortification et est liée à des travaux effectifs. Dans la feuille XX, on voit des hommes, occupés à des travaux de terrassement, qui piochent et transportent des déblais. Dans la feuille XXIII, presque tout à côté de la poterne Saint-Vincent, se dressent un certain nombre de poutres en forme de mâts. Dans la planche XXV, à côté de Pierre-Cise, on voit un plus grand nombre de ces poutres, les unes fichées en terre et droites, d'autres plus longues posées en diagonale; elles sont là pour régler les hauteurs et pour donner les pentes des talus des ouvrages de terre. Le plan est donc exactement du temps de travaux de ce genre, et, par les comptes de la ville, il serait possible, si l'on trouvait trace de travaux faits aux endroits indiqués par le plan, de fixer positivement la date à laquelle il a été dessiné.

De toutes façons, l'on ne saurait trop faire honneur à la Société topographique de Lyon de l'avoir à la fois sauvé et fait connaître par sa belle reproduction. Elle travaille à un grand texte, qui serait bien nécessaire; les solides études de M. Bonnardot sur les enceintes et sur les plans de Paris, comme le beau livre sur Bordeaux vers 1450, aussi honorable pour M. Léo Drouyn, qui l'a écrit, que pour la municipalité, qui l'a imprimé, sont dans ce genre de véritables modèles. Mais, avant ce grand travail, qui peut demander beaucoup de temps, il est facile d'ajouter à la publication du plan de Lyon deux choses qui lui manquent. L'une est la table alphabétique complète de toutes ses légendes, avec le renvoi à la feuille et, par les lettres *a*, *b*, *c*, *d*, aux quatre parties de chaque feuille; il ne faudrait pas un feuillet in-folio pour imprimer ce répertoire, qui serait bien utile. Il faudrait aussi une planche de plus, c'est-à-dire un plan d'assemblage, et la photogravure permettrait de le réduire et de le graver sans trop de frais. Ce plan d'assemblage serait même d'autant plus nécessaire que les numéros nouveaux ne concordent pas avec les numéros anciens. L'ancien plan s'assemblait de gauche à droite en cinq bandes horizontales; le nouveau s'assemble de bas en haut en cinq bandes verticales, ainsi qu'on le peut voir dans le tableau ci-joint. Les chiffres romains renvoient à la reproduction

Digitized by Google

moderne, les chiffres arabes aux numéros de l'ancien plan. Dans ces derniers, les cinq accompagnés d'une astérisque ne se trouvent pas sur les planches originales, où le graveur ne les avait pas encore inscrits. Je n'ajouterais pas que les chiffres 4 et 9 sont retournés — le vieux graveur ne les ayant pas renversés — si le 9 ne devenait par là d'une forme inusitée et au premier abord peu lisible.

1 — V	2 — X	3* — XV	4 — XX	5 — XXV
6 — IV	7 — IX	8* — XIV	9 — XIX	10 — XXIV
11 — III	12 — VIII	13* — XIII	14 — XVIII	15 — XXIII
16 — II	17 — VII	18 — XII	19 — XVII	20 — XXII
21 — I	22 — VI	23 — XI	24* — XVI	25* — XXI

Ce que la Société topographique de Lyon veut surtout faire, c'est, en restant dans le sens de son point de départ archéologique et pittoresque, la reproduction en fac-similé d'anciens plans de tout genre, inédits ou publiés. Ainsi, elle fait autographier un plan du mandement de Bechevelin au commencement du XVIe siècle, aujourd'hui le quartier de la rive gauche du Rhône, intéressant, parce qu'il permettra de mieux discuter le tracé du commencement de la voie antique de Lyon à Vienne. Elle fait aussi reproduire une vue de Lyon par Du Cerceau, dont on ne connaît que l'exemplaire unique qui est à notre Cabinet des estampes. En 1862, M. Desjardins, architecte, faisait remarquer au Congrès archéologique (ses-

Digitized by Google

sion de Lyon, XXXI, 523) que, sur un dallage en pierre de l'une des pièces de l'hôtel de ville de Lyon, était, par un souvenir évident du plan de la Rome antique dont les débris sont bien connus des érudits, gravé un immense plan de Lyon qui, sans être très ancien, puisqu'il est du commencement de ce siècle, offre cependant de l'intérêt. A-t-il, comme il le cherchait, trouvé un emplacement pour le mettre dans une position verticale? Dans tous les cas, je ne sache pas qu'il ait été depuis gravé ni commenté. Ce serait affaire à la Société topographique de Lyon, qui devrait bien aussi nous donner une carte du Lyon romain, avec l'emplacement marqué de toutes les découvertes, et une carte complète des aqueducs. Mais en même temps elle devra ne pas négliger de publier aussi des textes, soit à l'état de documents, soit à l'état de mémoires. Un Lyon au XVIe siècle, un autre Lyon au XIIIe siècle, dont on s'occupe, sont des besognes qui ne peuvent s'élaborer que lentement; en attendant, elle pourrait commencer par des Mélanges, qui se font bien plus facilement.

On y pourrait, en particulier, réunir ce qui se trouve dans des ouvrages qui ne sont pas relatifs à Lyon et où il ne figure que pour quelques pages. Je n'en citerai comme exemples que les itinéraires en Terre sainte, les voyages, surtout latins, des étudiants allemands en France et, dans les *Lettres inédites* de Duché de Vanci, contenant la relation historique du voyage de Philippe d'Anjou, appelé au trône d'Espagne, publiées à Marseille en 1830, la longue lettre (p. 347-73) où il est question du séjour des fils de Louis XIV à Lyon, du 9 au 13 avril 1701. Outre leur intérêt, des mélanges de pièces de différentes époques et de divers genres se feraient facilement et permettraient à la Société de donner signe de vie et d'attirer de plus en plus à elle, ce qui lui donnerait d'autant mieux le moyen de préparer des œuvres de longue haleine. Elle a si bien commencé qu'on est en droit de lui demander beaucoup.

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Congrès archéologique de France, 43e session. Séances générales tenues à Arles en 1876.

1 vol. de 922 pages, in-8°. Paris, Champion, 1877.

(Séance du 11 mars 1878.)

Jamais la Société française d'archéologie n'a publié un volume aussi considérable. Nous ne prétendons nullement formuler une critique en nous exprimant ainsi, car grand est le nombre d'excellents mémoires; nous constatons seulement un fait tout à l'avantage des efforts faits par la Société que dirige maintenant M. Palustre. Nous ne pouvons pas analyser tous les travaux ressortissant à notre section; nous allons seulement indiquer les sujets, nous réservant de nous arrêter à l'examen des plus curieux. Dolmen de Colbas (Alpes-Maritimes), par M. de Maret; Visite de l'amphithéâtre d'Arles, par le marquis de Monclar; Notice sur le canal et le camp de Marius, par MM. Salles et de Revel; Étude sur les voies romaines traversant l'arrondissement d'Arles, par M. Véran; Note sur les deux stèles gauloises de Saint-Remy, par M. Aurès; Aqueduc antique d'Arles, par M. Gautier-Descottes; Anciennes églises du même arrondissement, par M. Revoil; l'église de Saint-Trophime, par M. Véran; Iconographie de son portail, par M. Clair; Les monnaies frappées à Arles depuis Constantin le Grand jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, par M. Laugier; Statistique archéologique de l'Hérault, par M. Fabre; Inventaire descriptif du trésor de Saint-Trophime et de la Major, par M. Robollez, travail tout particulièrement curieux; Des monnaies en usage au moyen âge jusqu'à la réunion d'Arles à la France, par M. Blancard; Des manuscrits de la bibliothèque d'Arles, par M. Souchières. Signalons encore: une Nouvelle lecture de la table de Peutinger en ce qui concerne la route de *Reïs Apollinaris* à *Forum Voconii*, par M. Hayaux du Tilly[1]; les Notes de M. de Laurière sur la Ceinture de saint Césaire (vie siècle), et de M. Mongins de Roquefort sur quelques Poteries sigillées de Fréjus et d'Antibes.

M. H. Nicolas a composé des Études préhistoriques très complètes sur la vallée du bas Rhône. Il les divise en trois parties : constitution du sous-sol des environs d'Arles; présence de l'homme dans les

[1] Ce mémoire a été lu à la Sorbonne par son auteur, en 1877. (Voir *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 448, dans le compte rendu des Lectures.)

Digitized by Google

dépôts de la Camargue; l'homme primitif dans la vallée du Rhône. Nous ne pouvons que les indiquer, car il faudrait écrire ici un second mémoire pour suivre M. Nicolas dans ses déductions que nous ne nous croyons pas, d'ailleurs, l'autorité de juger. M. Nicolas démontre l'accroissement de la Camargue comme le résultat des oscillations lentes du sous-sol depuis une époque très reculée. «Nous espérons même, dit-il, fixer le temps écoulé, qui serait aussi celui très approximatif de l'époque quaternaire. L'épaisseur des dépôts une fois bien déterminée, au moyen de puits forés en Camargue, dont l'usage tend à se généraliser, et la surface occupée parfaitement limitée, nous aurons leur volume total: il suffirait d'attribuer au fleuve le volume de sédiments annuel transporté par ses eaux pour en déduire le nombre de siècles.» M. Nicolas expose ensuite qu'il existe, dans la couche inférieure du fleuve, les restes d'une flore et d'une faune bien voisines des nôtres; dans la couche supérieure, les traces de l'industrie humaine accompagnées cette fois de coquilles marines qu'on ne rencontre pas dans les couches inférieures, telles que Pectens divers, Murex, Donan, Ostrea, Venus, etc. On connaît donc les coquillages qui servaient de nourriture aux habitants de cette époque reculée et qui, pour la plupart, sont encore des objets de consommation.

M. Nicolas conclut nettement à la présence de l'homme dans les dépôts de la Camargue, et il expose ensuite tout ce qui lui paraît propre à représenter l'existence de l'homme primitif dans la vallée du Rhône, en proposant un nombre de siècles que nous signalons sans prétendre les discuter.

Le travail de M. Véran sur Arles mérite des éloges; il reconstitue, d'après les dernières découvertes faites dans cette ville, son état successivement sous les Celtes, sous Auguste et ses successeurs, sous Constantin, sous ses successeurs et au temps des Wisigoths, sous les Sarrasins, dont les excès détruisirent sa prospérité sans qu'elle pût s'en relever; les VIIIe et IXe siècles furent constamment signalés par d'effroyables désastres. M. Véran explique parfaitement les causes de la grandeur et de la décadence d'Arles; on comprend l'origine de la ville d'Arles actuelle, avec ses rues irrégulières, dans lesquelles se retrouvent les directions des anciennes voies romaines, ses monuments portant des traces d'incendie, ses maisons dont aucune ne rappelle l'architecture romaine, ses églises élevées sur les ruines

Digitized by Google

d'autres églises et dont aucune ne remonte, au moins dans leurs parties essentielles, au delà du VIIIe siècle. On sent que la ville romaine a été subitement saccagée avec la plus terrible violence. Ces ruines sont restées dans le même état où les Barbares les ont laissées. Les chapiteaux se retrouvent aux pieds de leurs colonnes, les statues non loin de leurs piédestaux; les tronçons de colonnes épars sur un faible rayon peuvent être rapprochés et se raccorder entre eux; plusieurs statues mises en pièces ont pu être reconstituées en en réunissant les débris; autant de faits qui n'auraient pu se produire si la ville moderne ne s'était substituée à la ville antique que par l'effet du temps et le cours naturel des choses.

M. de Revel fixe l'emplacement du camp de Marius au plateau de Puyricard. Selon lui, Marius avait des postes fortifiés nombreux entre la Durance et l'Arc. Six d'entre eux sont connus et indiqués dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône* de M. de Villeneuve. Il constate que l'emplacement du camp de Catulus à la Cabre est depuis longtemps connu près de la *Mota*. Aucun doute ne peut donc plus subsister, selon M. de Revel, à l'égard de l'emplacement du camp principal de Marius. Après les détails fournis par Plutarque, la tradition et les restes d'aqueducs, la création des Fosses-Marianes, peut-on douter que le camp du grand général fût ailleurs que sur le territoire de la commune de Fos qui doit son nom à ce travail gigantesque, et que ce camp ne fût situé dans l'angle de terre ferme formé par la mer et l'étang de Stomaliné, sur le plateau dominant le grand canal, en sorte que la partie principale de la ville de Fos est assise sur une partie même du camp.

Les fouilles de l'allée couverte de Castellet près d'Arles ont fourni à M. Huart les éléments d'une intéressante notice. Cette galerie dont la forme est celle d'une pyramide tronquée dans les deux sens a $10^m,50$ de profondeur et $2^m,40$ de hauteur; $2^m,10$ de largeur à la base, $1^m,70$ au sommet; de grandes dalles posées sur la tranchée la recouvrent horizontalement; la rampe est en forme de coque de pirogue et mesure $6^m,10$ de longueur avec une pente de 25 centimètres par mètre. On y a exhumé de nombreux ossements humains, dont une vertèbre dorsale percée d'une pointe ou flèche en silex; parmi les objets de parure une perle d'or massif en forme d'olive allongée, des perles en calaïs, en pierre ollaire, et calcaire blanc; parmi les armes, une belle hachette en porphyre vert, d'origine évidemment étrangère, de pointes de javelots et de flèches,

Digitized by Google

dont plusieurs en losange allongé ; la poterie est représentée uniformément par des vases variés, mais tous en grès noirâtre contenant de petits grains de quartz; elle est travaillée à la main et lissée au moyen d'un polissoir, quelquefois avec des stries et des traits irréguliers.

M. Vallier fait connaître les briques émaillées du château de Bressieux (Isère) et du monastère de Saint-Trophime à Arles. Quoique ne remontant qu'au XVIIe siècle, elles méritaient d'être signalées. Le carrelage du presbytère est particulièrement d'une exceptionnelle conservation. Au centre se trouvent les armes très compliquées de Mgr de Grignan, archevêque de 1646 à 1685, placées sous une croix archiépiscopale avec la couronne comtale et le chapeau primatial. Le tout sur fond d'émail blanc. Autour règne un cordon de briques émaillées offrant l'image d'un ornement en fleurons de fantaisie, se reproduisant toujours le même sur chaque carreau et bordé d'un autre ornement courant, d'un élégant dessin, blanc sur fond bleu, avec des cabochons jaunes enchâssés au dedans. Le reste de ce riche carrelage se compose de deux bandes alternées d'autres briques, formant par quatre des dessins de fleurons enrichis de toutes couleurs se détachant sur un fond blanc et vert.

La ceinture de saint Césaire, archevêque d'Arles au VIe siècle, est étudiée par M. de Laurière : c'est une ceinture de cuir, encore munie de sa boucle d'ivoire; elle est conservée au trésor de la Major à Arles. Cette boucle se compose d'une plaque ou patte fixe de forme carrée et d'un anneau mobile roulant dans une charnière autour d'une broche; il est couvert de fruits et de feuillages; la plaque figure deux soldats armés de lances et dormant, la tête appuyée sur leurs mains, aux pieds du saint Sépulcre. Le caractère de ces objets est byzantin. Le cuir est à gros grain plat, écaillé, de couleur primitivement noire; une légère piqûre de soie formant la bordure et la surface d'une de ses extrémités est ornée du monogramme du Christ avec l'alpha et l'oméga. Quant à l'origine de cette ceinture, M. de Laurière se contente de faire remarquer que saint Césaire légua à son successeur tous ses vêtements et parmi eux sa tunique. Le lecteur appréciera donc s'il est permis de supposer que le trésor d'Arles possède réellement la ceinture qui a dû accompagner la tunique du grand évêque.

M. de Maret a fouillé en 1876 un dolmen à Colbas près de Saint-Césaire (Alpes-Maritimes). Ce dolmen est construit au sommet de

Digitized by Google

la colline de Colbas, orienté du nord-ouest au sud-est. Il se composait en tout d'une pierre de 2 mètres sur $1^m,50$, dont le sommet est assez sensiblement convexe. Les deux côtés sont formés chacun d'une pierre mise de champ, mesurant $1^m,20$ sur 1 mètre. Deux pierres étroites, hautes de $1^m,50$ servaient pour les montants de la porte, sans toucher les deux formant la voûte du dolmen, mais reliées à celles-ci par une maçonnerie en pierres plates superposées à sec. Deux pierres formaient la porte, l'une formait marche, l'autre, mesurant 60 centimètres de largeur sur 70 de hauteur, était placée perpendiculairement sur la première et touchait aux piliers. En avant existe un couloir formé de deux pierres de $1^m,50$ de longueur sur 60 centimètres de hauteur, deux autres pierres fermaient cette première entrée. Autour du monument existe, s'élevant à la hauteur des côtés, un amas de pierres en forme ovale, haut de 1 mètre, large de 10 mètres, long de 15 mètres. La longueur est dans le sens de la porte : ces pierres sont amassées sans ordre pour la plupart, celles du contour seulement sont plus grosses et alignées avec soin. Un cercle de ce genre entourait très probablement tout le dolmen. En arrière, mais toujours sur le monticule, se trouvait une pyramide allongée de 1 mètre de large sur $1^m,50$ de long et 80 centimètres de hauteur; une seconde, semblable, mais moins grande, était construite immédiatement après la porte et sur le couloir. La fouille faite dans un terrain noir a fourni de nombreux ossements humains, surtout des dents; les objets d'ornement ont uniquement consisté en une perle de bronze, une pendeloque en or, quelques morceaux de poterie unie et grossière. On remarquait à l'entrée des traces de feu sur cette couche noire. M. de Maret a reconnu un pavage irrégulier en pierres plates, au-dessus duquel il y avait une terre rougeâtre et des ossements humains en petits morceaux. Cette sépulture avait été évidemment violée à une époque reculée, car il n'y avait plus rien en place.

A ce propos M. Revoil a signalé au Congrès l'existence d'une masse considérable, — ce sont ses expressions, — d'habitations entaillées dans les roches de Calès près Lançon (Bouches-du-Rhône), qu'il considère comme d'origine celtique.

Comte Édouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Tome V, 2e partie, 1874-1876.

(Séance du 11 mars 1878.)

Nous négligeons dans ces Mémoires celui qui concerne une industrie qui a fait la fortune de Boulogne. Il est relatif à la *Vie de saint Harenc, glorieux martyr*, dont la légende rimée doit aller de compagnie avec celle de saint Raisin, qu'elle rappelle en commençant, car

> .....vous devez croire
> Que quand on menge sainct Harenc
> On y doit boire bien souvent.

Mais cela regarde surtout la philologie, et nous ne retiendrons que les travaux, assez rares, mais bien faits, qui ont l'archéologie pure pour objet.

Le premier, qui est dû à M. Lejeune, décrit les *Fouilles exécutées sur la plus grande des trois noires mottes de Sangatte.*

Ces mottes sont naturelles étant formées par une laisse du terrain primitif enlevé autour d'elles. Mais un tumulus a surélevé l'une d'elles où un banc avait été établi naguère.

C'est celle-là que M. Lejeune a fouillée. En dehors de l'excavation faite pour asseoir le banc, il a trouvé sous une première couche de terre de bruyère des traces de foyer, et dans une seconde couche de la même terre, distincte de la première, des débris de poteries romaines portant même des marques de potier, puis une couche de rognons de silex au-dessus d'un amas de terres rapportées, le tout d'une épaisseur de 2 mètres environ.

Ici s'arrête le tumulus proprement dit, dans lequel il n'a été trouvé aucun ossement, mais que, par analogie avec d'autres tumulus voisins, M. Lejeune croit appartenir à la pierre polie.

Au-dessous commence le terrain naturel, recouvert d'abord de terre de bruyère, puis d'une couche de limon qui se retrouve dans les formations géologiques des terrains avoisinants. Un foyer, assez puissant pour avoir calciné à une certaine profondeur le sable naturel sous-jacent, indique une station prolongée, peut-être l'existence d'un phare à une époque où le renne vivait encore sur le sol de la Gaule. Un débris d'os de renne a en effet été découvert au niveau de

Digitized by Google

la couche des cendres avec une coquille percée de main d'homme, qui appartient aux fossiles de la Champagne.

M. Lejeune a voulu établir la date approximative de l'existence de ces trois dépôts successifs, — le romain, supérieur, — de la pierre polie, intermédiaire, — du renne, inférieur, — à l'aide de l'épaisseur des couches de terre de bruyère dont les couches de formation fourniraient une échelle chronométrique.

Il arrive ainsi à une date de 3,000 ans pour l'époque de la pierre polie, ce qui est un assez joli chiffre qui n'a pas reçu l'assentiment des physiciens auxquels M. Lejeune l'a soumis.

Nous nous contentons de citer le *Livre provincial des blasons d'armes du Boulonnais*, daté de 1582, qui est conservé aux archives de la ville de Hesdin et que M. G. Vallée y a copié, pour arriver à une communication de M. Alph. Lefebvre intitulée : *Notice sur des vestiges de constructions romaines trouvés dans le cimetière de l'Est à Boulogne-sur-Mer.*

Ces vestiges, comme le dit M. Alph. Lefebvre lui-même en résumant son mémoire, « sont les restes d'un réservoir d'eau, sans doute édifié sous Auguste, qui faisait probablement partie d'un ensemble de constructions destiné à amener les eaux dans l'ancien Boulogne. Peut-être détérioré lors du siège de Carausius, à la fin du IIIe siècle, il fut transformé sous Constance Chlore et devint une dépendance d'un bain particulier. Il fut enfin détruit au Ve siècle, lors du bouleversement général qui expulsa les Romains du territoire. »

Tout ceci est bien ingénieux, et un peu longuement déduit dans un mémoire qui, par ses développements excessifs, se transforme en un traité de construction dans l'antiquité, avec ses annexes, les enduits et les peintures, l'établissement des canalisations et des réservoirs d'eau et enfin l'économie des thermes. Ce qui ressort de plus clair, à notre avis, des fouilles si bien décrites par l'auteur, c'est la similitude des rigoles observées par lui sur le parquet en pente d'une *area* maçonnée avec un grand soin avec d'autres rigoles relevées dans des ruines romaines à Valognes au XVIIIe siècle, et gravées dans l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon.

On prétend que ces rigoles étaient destinées par leurs nombreux circuits à faire refroidir et reposer l'eau des bains afin de ne la laisser s'échapper qu'avec une apparence d'eau purifiée.

Un fragment important de la construction dont il s'agit a été transporté au musée de Boulogne, où il sera possible d'étudier tous

Digitized by Google

ses détails de construction. C'est ce qu'on pouvait faire de mieux, les ruines découvertes l'ayant été dans le cimetière de Boulogne et devant être remblayées pour recevoir des tombes.

Des planches suffisamment précises accompagnent ces deux mémoires, les seuls que nous ayons à citer, et aident à en comprendre les descriptions.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DELPHINALE.

Tome XII de la 3e série, année 1876.

(Séance du 11 mars 1878.)

Ce volume ne contient que deux articles rentrant dans l'ordre des travaux qui intéressent la section, et tous les deux sont des articles d'épigraphie.

Nous avons d'abord une interprétation nouvelle proposée par M. Guirimand pour une inscription de Die qui a été maintes fois publiée et commentée. Le texte ne compte pas moins de dix éditions, et toutes si parfaitement conformes, que l'on est amené à croire qu'il n'a présenté aucune incertitude de lecture. Le voici, tel qu'il est rendu, dans le mémoire que j'analyse, après un nouvel examen de la pierre où il est gravé:

D· M
LIBERORVM AC CON
IVGIBVS PVBLICI CALIS
TI ET IPSIVS CONSECRAT
CVM BESE VINEAE AREP
EX CVIVS REDITV OMNIB
ANNIS PROLIBARI VOLO
NE MINVS XV V.S.E
H.T.H.N.S.

Il s'agit, comme on le voit, d'une fondation pieuse attachée à une sépulture. Un certain Publicius Callistus, qu'à la forme de son nom on reconnaît pour un affranchi, a été marié au moins deux fois et père d'enfants qu'il a perdus. Il affecte les deux tiers d'un arpent de vigne (*cum besse vineæ arepennis*) aux libations annuelles qui devront être faites au tombeau commun de toute la famille. Les

Digitized by Google

sigles par lesquels se termine l'inscription étant des plus connus qu'il y ait, il n'y a réellement de difficulté que sur les mots *ne minus XV* qui renferment une prescription relative à la manière dont seront faites les libations.

M. Guirimand rejette avec raison comme inacceptables quatre interprétations qui ont été données jusqu'ici. La dernière en date, et la plus sérieuse, qui a été soutenue par M. Herzog dans son Histoire de la province romaine d'après une indication d'Orelli [1], attribue à la clause *ne minus XV* le sens de « une valeur de 15 sesterces fixée comme minimum de la dépense qu'occasionnerait une libation unique renouvelée tous les ans ».

M. Guirimand élève, contre cette manière d'entendre les choses, une objection qui n'est pas très solide. Elle ferait dire au texte, prétend-il, qu'on répandra en libations, non pas un liquide, mais des pièces de monnaie. Il est cependant tout naturel que la quantité de vin à offrir dans un sacrifice soit exprimée par une somme d'argent. Mieux eût valu, ce me semble, exciper de l'absence des sigles consacrés *HS*. On n'aurait point omis ce signe, s'il s'était agi de sesterces.

Cherchant une solution différente, M. Guirimand s'est livré à des calculs ingénieux sur ce que pouvaient rapporter de vin deux tiers d'arpent de vigne. Il estime le produit brut annuel à 5 hectolitres, et réservant les deux cinquièmes de la récolte pour les frais de façon, il se trouve avec un reste de 3 hectolitres à employer pour le sacrifice. Est-il supposable qu'une telle quantité de liquide aurait été versée en une seule fois ? Le savant dauphinois ne le pense pas. Il se rappelle ce qu'Ovide a dit du peu d'exigence des dieux mânes, *parva petunt manes*, et cela lui suggère l'idée que la cérémonie devait se renouveler plusieurs fois dans l'année, tant à l'occasion des fêtes publiques des morts qu'à celle des anniversaires d'une nombreuse famille.

Je me rendrais à sa conclusion s'il l'avait maintenue dans ces termes généraux; mais il va plus loin. La nécessité d'expliquer *ne minus XV* le conduit à entendre que le testateur a voulu que les libations eussent lieu quinze fois par an à tout le moins, c'est-à-

[1] Voyez n°s 4350 et 4419. Dans la *Religion des Gaulois* de Dom Martin, II, p. 422, dans le *Corpus* de Gunter, 897, n° 18; dans le recueil d'Orelli, n° 4350, à la ligne 4 de cette inscription, on lit, non pas *consecrat*, mais *consecratum*. Les lettres VM ont-elles été vues sur la pierre originale par M. Guirimand? (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

dire que le chiffre *XV* de l'inscription représenterait, selon M. Guirimand, l'adverbe de nombre *quindecies*.

Mais y a-t-il en épigraphie des exemples d'adverbes de nombre représentés par un simple signe numéral? Vainement le savant dauphinois invoque les chiffres romains employés pour désigner la répétition des dignités. Ces chiffres, qui répondent à des nombres ordinaux pris adverbialement, accompagnent toujours l'expression de la dignité dont ils constatent l'exercice, outre qu'ils sont surmontés d'ordinaire d'un trait indicatif de leur valeur.

L'opinion de M. Léon Renier, consulté sur ce point, est que le groupe *XV* se compose du chiffre *V* précédé de l'abréviation de *denariis*, qui est un *X* traversé d'un petit trait à l'intersection de ses branches. Il faudrait lire alors *denariis quinque*, et nous aurions la valeur de 5 deniers assignée comme minimum au prix du liquide à répandre dans les libations.

Cinq deniers romains équivalaient à peu près à 4 fr. 25 cent. de notre monnaie. C'est une somme si modique, eu égard au produit supputé de 3 hectolitres de vin, qu'on peut sans témérité se rallier à l'opinion de M. Guirimand, que les libations étaient réitérées plusieurs fois dans l'année. Il est même permis de le suivre dans une autre de ses déductions, qui est que l'accomplissement des sacrifices ayant été confié, selon toute apparence, à une corporation, l'excédent du liquide, après que la terre avait reçu sa part, était consommé par les confrères.

Si M. Guirimand veut bien se donner la peine de vérifier jusqu'à quel point l'état actuel de l'inscription justifie la conjecture de M. Renier, je lui recommanderai de regarder en même temps si la lettre qui termine l'avant-dernière ligne n'est pas un *F* plutôt qu'un *E*. La formule ordinaire est *vivus sibi fecit*, et non pas *vivus sibi erexit*. Quant aux sigles de la dernière ligne, pour l'interprétation desquels il se conforme à la leçon d'Orelli, *hic tumulus heredes non sequitur*, ne faut-il pas plutôt, au lieu du présent, mettre le futur indicatif ou impératif, *sequetur* ou *sequitor ?*

Les dieux indigètes du pays des Voconces, dénommés dans un certain nombre d'inscriptions, ont fourni à M. Florian Vallentin le sujet d'une intéressante monographie. C'est une bonne idée d'avoir rassemblé tous les textes propres à nous faire connaître les divinités honorées dans l'une des circonscriptions de la Gaule romaine. Lorsque le même travail aura été fait pour toutes les provinces, il

Digitized by Google

sera possible de reconstituer, non pas la religion des Gaulois, mais tout un Olympe de génies locaux assimilés plus ou moins exactement aux grands dieux de l'empire et admis comme eux à jouir d'un culte public.

Le contingent formé par M. Vallentin comprend *Mars Rudianus*, dieu particulier des Vertacomicori; *Mars Albiorix*, dont le culte a existé au nord du mont Ventoux; *Vasio*, génie local de Vaison, associé à Mars; *Dullovis* ou *Dullovius*, honoré également à Vaison, et qu'un bas-relief, depuis longtemps détruit, représentait sous la forme d'une divinité mâle environnée de lauriers; *Dea Andarta*, nommée dans huit inscriptions qui ont été trouvées à Die ou dans des villages voisins de Die; *Albiorica*, dont l'existence est constatée par un fragment d'inscription provenant de la même région que celle du dieu Albiorix; *Belesamis*, dont le nom a été fourni par une inscription en langue celtique découverte à Vaison; *Bormanus* et *Bormana*, génies des eaux thermales de toute la Gaule centrale, qui se retrouvent à Aix en Diois; *Nymphæ percernes*, sur un monument d'une provenance incertaine, mais voisine de Vaison; *Ignes æterni*, déification des flammes qui se dégagent de la célèbre fontaine ardente, l'une des sept merveilles du Dauphiné, laquelle, indépendamment de cela, fut dédiée à Vulcain, comme le constatait une inscription vue par Salvaing de Boissieu.

Trois autres inscriptions incomplètes et sur la lecture desquelles on ne s'accorde pas ont fourni à M. Vallentin les incertains de sa liste, à savoir : un *Jupiter Anxur*, conjecturé d'après les lettres VI ▒NXVRI; un *Sumalis Voretus*, très suspect à M. Allmer, quoique Pictet ait trouvé dans ces noms le sens de « doux protecteur »; enfin une déesse qualifiée *conservatrix*, du nom de laquelle il ne reste que la désinence *dalla*.

M. Vallentin ne se donne pas pour un celtiste. Il n'a pas entrepris l'explication des noms qu'il consignait; il s'est borné à rapporter les opinions émises avant lui ou que lui ont suggérées des personnes de sa connaissance. Je suis loin de lui en faire un reproche. En pareille matière, les plus savants atteignent tout au plus à la vraisemblance, et c'est pourquoi, au point où nous en sommes, il est plus utile de grouper les noms de formes analogues que de chercher à en démêler le sens. On a heureusement rapproché la *Belesamis* de Vaison de la *Belisama* de Saint-Lizier, le *Bormanus* d'Aix en Diois, des *Bormo* et *Borvo* d'Aix en Savoie, de Bourbonne-

Digitized by Google

les-Bains et de Bourbon-Lancy. Il me semble que l'on pourrait établir une parenté entre le *Rudianus* des Vertacomicori et le *Rudiobus* trouvé à Neuvy-en-Sullias.

La haute vallée du Vercors, dans les Alpes dauphinoises, représente l'ancien *pagus* des Vertacomicori. Je trouve tout à fait digne d'attention une conjecture de M. Vallentin au sujet du pays de Royan, contigu au Vercors. Il voit dans le nom de *Royan* un dérivé de *Rudianus*. L'analogie autorise effectivement cette étymologie; mais je n'oserais pas affirmer, comme le fait le savant dauphinois, que c'est le dieu qui a donné son nom au pays, car nombre d'exemples tendent plutôt à établir que c'est des lieux, ou de quelque accident naturel par lequel les lieux se distinguent, que les divinités gauloises ont tiré leurs noms. Les dénominations *Pœninus*, *Vosagus*, *Dumias*, qu'il invoque pour appuyer sa thèse, la contredisent absolument, car ces mots sont des adjectifs formés sur des noms de montagnes, et l'on peut donner pour certain que *Borvo*, *Icaunis*, *Sequana* et tant d'autres ont été des noms de sources ou de rivières avant d'être des noms de divinités.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

1875.

(Séance du 8 avril 1878.)

Ce volume des *Annales de la Société de Château-Thierry* est moins riche en éléments et en travaux d'archéologie que la plupart des précédents. Voici pourtant une courte notice de M. de Vertus sur une médaille gauloise, trouvée et présentée par M. Harant, agent voyer de l'arrondissement de Château-Thierry. Cette médaille anépigraphe est en effet toute gauloise : à la face, un croissant; au revers, le cheval au galop. Sous le cheval, on voit un rond; au-dessous, un autre signe en forme de paire de lunettes[1]. A cette occasion, M. de Vertus rappelle quelques-unes des opinions qu'il a dé-

[1] Il s'agit d'une pièce de potin que l'on attribue aux Silvanectes et que Duchalais classa parmi les *Incertaines anépigraphes de la Lyonnaise*. (Voyez *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, p. 198, n° 503. Voyez aussi p. 417 et pl. II, n° 11.) — [Note du secrétaire de la section d'archéologie.]

Digitized by Google

veloppées dans des mémoires antérieurs, et dans un livre publié depuis : le globe et la paire de lunettes expriment, selon M. des Vertus, la pleine lune principale d'une saison, et les deux lunes qui l'escortent. Quant aux signes qu'on remarque au-dessus du cheval dans la même médaille, ce sont ceux du serpent et de l'angle, c'est-à-dire du croissant et du décroissant « qui vont toujours, dit M. de Vertus, l'un dévorant l'autre, tour à tour vainqueur et vaincu. »

Voici une autre notice du même auteur, sur une hache celtique, trouvée au bord de l'Ourcq, et présentée à la Société par M. Barbey; nous devons supposer que cette hache n'offre aucun caractère spécial et se réfère à l'un des types les plus connus, car M. de Vertus ne nous en dit rien expressément, et la prend seulement comme point de départ d'un mémoire sommaire sur l'origine et le caractère souvent religieux des haches préhistoriques et des silex lancéolés. « La première et la plus grande erreur, dit-il, a été de ne pas voir que les silex lancéolés, à la taille si nette et si aiguë, ne sont pas le plus souvent l'œuvre de l'homme, mais celle de la nature, et que cette forme de glaives est le résultat d'un clivage naturel à certaines espèces de silex. L'homme primitif rencontrait ces pointes toutes faites, absolument comme on les rencontre aujourd'hui dans nos terrains siliceux. Il n'a donc point donné aux silex ces formes de glaives, ces arêtes délicates devant lesquelles s'extasient si naïvement tant d'amateurs; il n'a fait que les modifier par une contre-taille. »

Au sujet des haches celtiques, M. de Vertus proteste encore, en passant, contre la classification dogmatique qui distinguait un âge pour la pierre taillée, et un âge pour la pierre polie. Les haches demi-polies et demi-taillées, telles qu'on en trouve tant à Brécy, dit-il, démontrent l'absurdité de ces répartitions. Quant aux petites haches d'environ 5 centimètres de hauteur, trouvées à ce même Brécy, où habite l'honorable archéologue, ce ne sont pas des jouets d'enfant, comme aucuns l'avaient supposé, mais de petits emblèmes religieux. En considérant, par exemple, un petit silex poli placé dans une corne de cerf, puis emmanché dans un morceau de bois, on voit bien que ce double emmanchement en eût fait un instrument impropre à toute espèce de travail, et l'on doit présumer que certaines de ces haches étaient des attributs de la divinité, de la justice, et enfin un signe de l'autorité.

Digitized by Google

M. de Laubrière donne une notice également très courte sur les *Grottes d'Essonnes*, signalées déjà par M. Ed. Fleury, dans un intéressant *Mémoire sur les habitations souterraines*. On les nomme, dans le pays « les creuttes de la Fosse aux lutons »; *lutons* est sans doute ici pour *lutins*. Ces grottes, ayant longtemps servi de bergerie, avaient subi par endroits des retouches d'appropriation qui pourraient faire douter de leur antiquité; c'est ainsi qu'on avait transformé en mangeoires certains sièges en forme de banquettes, qui régnaient le long des parois de la troisième grotte. La quatrième grotte, qui est la plus curieuse malgré la destruction de son ouverture, contient deux alcôves malheureusement agrandies, et mises de plain-pied; elles sont pratiquées dans la même paroi, et donnent une largeur totale de $5^{m},30$; au fond de la grotte, qui n'a elle-même que $4^{m},40$ à l'endroit le plus étroit, on remarque des sièges taillés dans le roc, comme aussi de ces excavations qui se rencontrent presque toujours dans les habitations préhistoriques et qui devaient avoir des attributions domestiques.

L'idée d'un lieu d'habitation très antique est corroborée par une hache en silex, trouvée dans le lit d'un ru tout voisin, et serait vraisemblablement mise hors de doute par quelques fouilles pratiquées dans les parties effondrées de cette sorte de falaise. Quelques vestiges permettent déjà de supposer qu'il y avait d'autres grottes formant comme un petit village souterrain. Les cinq aujourd'hui existantes avaient leurs ouvertures alignées sur une façade de 20 mètres, et sont séparées du ru voisin par une sorte d'esplanade de 25 mètres. Les agrandissements forcés qu'on a fait subir à toutes ces grottes pour les utiliser en bergerie sont la cause évidente des effondrements qui ont fait disparaître les unes et défigurent les autres.

Il nous reste à parler d'une excellente notice de M. Barbey sur *Un Almanach en 1718, avec la Description d'un tir provincial d'arquebusiers à Meaux en Brie, le 29 août 1717*. Cet almanach est une gravure à l'eau-forte, terminée au burin, offrant 86 centimètres de long sur 55 centimètres de haut; elle représente un tir des compagnies d'arquebusiers des provinces de l'Isle-de-France, de la Champagne, de la Brie et de la Picardie, en la ville de Meaux, dans les premiers jours de septembre de l'année 1717; on y trouve encastré un almanach pour l'année 1718.

« Cette pièce fort rare, peut-être unique, puisque j'en ai en vain, dit M. Barbey, cherché un autre exemplaire dans les cartons de la

Digitized by Google

Bibliothèque nationale et des principaux marchands d'estampes anciennes, est la propriété de M. Cauley, horloger en cette ville, et l'un des plus habiles tireurs à la carabine de notre contrée. M. Cauley en a fait tirer au tiers de grandeur des épreuves photographiques, dont il a généreusement fait cadeau à notre Société et à un grand nombre d'amateurs. »

A cette gravure il y a un titre sur deux lignes : *Les cérémonies observées dans la marche des chevalliers de l'Arquebuse des 57 villes ou provinces assemblés par ordre du Roy en la ville de Meaux, pour y emporter les prix en présence de M. le prince de Rohan, gouverneur de Champagne et de Brie, commis par Sa Majesté pour tirer le premier coup en son nom, le vingt-neufvième aoust 1717.*

A droite et à gauche, on voit deux écus armoriés, non émaillés, de forme ronde; celui de gauche offre les *Armes de la ville de Meaux;* celui de droite porte un chevron avec deux quintefeuilles en chef et un lion armé; il est surmonté d'une couronne de comte qui a deux lions pour supports, avec cette légende : *M. Marquelet, escuyer, seigneur de Rutel et autres lieux, Con^er du Roy, maire et Lieut. en l'élect. de Meaux, capitaine Comandant.*

Les deux tiers de la planche sont ensuite remplis par la représentation gravée de la marche et du cortège des arquebusiers en costume, se déroulant sur cinq lignes serpentines.

Au bas, se trouve un cartouche entouré de palmes, d'arquebuses, de drapeaux et de trompettes, divisé en deux scènes et dans lequel on lit : *A Paris, chez G. Jollain, à l'Enfant-Jésus.* La scène supérieure a ce titre : *Messe du Saint-Esprit célébrée par Mgr le cardinal de Bissy,* et celle du dessous : *Premier coup tiré pour le Roy par M. le prince de Rohan.* Dans la première, le cardinal célèbre la messe entouré de son clergé; au-dessus de sa tête, plane la colombe sainte. Dans la seconde, le prince, entouré d'arquebusiers et des notables, vise le panton, l'arme tenue sans fourche, tendue à bras.

A droite et à gauche du cartouche, sont deux tableaux rectangulaires : celui de gauche représente la Chambre du conseil des chevaliers de l'Arquebuse; cette salle est ornée des quatre portraits de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et du Dauphin, et d'un dais sous lequel siège le président du conseil, assisté de dignitaires assis autour d'une table, et d'arquebusiers montant la garde; celui de droite porte en légende : *Réception faite aux chevaliers de l'Arquebuse à leur arrivée en la ville de Meaux.* La scène se passe à la porte Cor-

Digitized by Google

nillon, depuis longtemps détruite, et doit être, dit M. Barbey, une représentation exacte de cette partie des remparts de l'ancienne ville de Meaux. « La scène est charmante : salutations, concours de population, maréchaussée à cheval, rien n'y manque. »

L'almanach occupe le reste de la planche; il est indiqué pour l'année 1718, et ressemble en tout aux almanachs de nos jours.

Mais la partie la plus intéressante de cette curieuse gravure est, sans contredit, celle qui représente le défilé de toutes les compagnies. « Chevaliers avec leurs costumes pittoresques, porte-piques, hallebardiers, trompettes, musiciens, emblèmes, tout y est tracé avec une remarquable fidélité... Cinquante-sept compagnies d'arquebusiers, représentant un effectif de neuf cent quarante hommes, magnifiquement équipés, avec leurs tambours, fifres et trompettes : voilà certes de quoi jeter dans une ville une animation exceptionnelle. »

Au bas de l'estampe, sur dix colonnes divisées en six lignes chacune, se trouve la *Liste et noms de messieurs les Présidents du prix général de Meaux, et des officiers et chevalliers qui ont tiré au prix*, puis le nom de l'auteur-éditeur : *A Paris, chez Gérard Jollain, rue Saint-Jacques, à l'Enfant-Jésus.*

Au point de vue artistique, la gravure de Jollain est une pièce « parfaitement conçue, d'un dessin correct, naturel, et d'un burin facile. » Jollain, artiste, ou tout au moins éditeur de mérite, n'a cependant son nom marqué dans aucune biographie. M. Barbey[1] a seulement découvert dans la collection de la Bibliothèque nationale, recueil Jeaurat-Jouy, in-fol. M 3, une gravure de Jollain représentant l'entrée de Louis XV à Paris, disposée en cortège d'une manière tout à fait identique à celle des arquebusiers. Ces cérémonies, alors

[1] Les biographies générales et Jal lui-même ont en effet omis le nom des Jollain, qui furent peintres, maîtres et marchands graveurs, mais n'atteignirent et ne méritèrent peut-être pas la célébrité. Cependant, on n'est pas dépourvu de tous renseignements sur les membres de cette famille; ainsi, le Gérard Jollain qui a signé l'almanach de 1718 en question était le petit-fils d'un autre Gérard Jollain, maître et marchand graveur, mort en 1683, et le fils de François Jollain et d'Angélique Boudin. Il est qualifié *marchand imagier* dans l'acte de décès de sa mère, le 27 mars 1704, par les registres de l'église Saint-Benoît. (Voyez sur les Jollain, Herluison, *Actes civils d'artistes français*, 1873, p. 192 et suiv.; et au tome VI des *Archives de l'art français, Documents*, la Table des matières, où l'on trouvera mentionnés plusieurs Jollain, lauréats ou membres de l'ancienne Académie de peinture, etc.) [Note du secrétaire de la section d'archéologie.]

Digitized by Google

si fréquentes, tendent de nos jours à se renouveler dans nos villes de province à propos de concours de musique, de réunions d'orphéonistes ou d'archers, de représentations d'anciens faits historiques décorées du nom de *cavalcades*.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

Tome XI, année 1876.

(Séance du 8 avril 1878.)

Au point de vue archéologique, ce volume ne contient qu'un rapport très précis et très détaillé de M. de Laurière sur les fouilles qui, à partir de 1870, ont amené dans le *bois des Bouchauds* (commune de Saint-Cybardeaux), à 4 lieues d'Angoulême, la découverte d'un théâtre romain enfoui sous les terres et la végétation. Dans la séance du 16 juin 1873, j'avais déjà eu l'honneur de soumettre à la section un rapport sur cette découverte, rapport auquel le travail de M. de Laurière n'apporte aucune modification.

Le théâtre de Saint-Cybardeaux formait un magnifique hémicycle de 107 mètres de diamètre, plus considérable que les théâtres d'Orange, d'Arles et de Néris, plus petit que celui de Lillebonne; mais sa découverte ne modifiera en rien ce que l'on savait déjà de la disposition générale et des détails particuliers relatifs aux théâtres antiques. Les fouilles ont mis en lumière divers objets usuels qui tous ont leurs semblables dans les vitrines des dépôts publics. Je citerai entre autres un vase en terre noire, à anse rattachée à la panse, d'une rare élégance de forme.

Cette découverte soulève une question importante, celle du centre de population auquel était destiné ce théâtre. Cette question reste intacte depuis 1873; rien n'est venu l'élucider. C'est par cet aveu que l'auteur termine son travail, et malheureusement cette conclusion ne conclut pas. Ce n'est la faute de personne.

Des fouilles opérées à une distance assez éloignée du périmètre du théâtre ont mis à jour des vestiges de murailles et d'enceintes, des débris d'objets mobiliers, démontrant l'existence d'habitations solides et permanentes. Il y avait donc là un centre de population.

Digitized by Google

Quels étaient son importance et son nom? C'est ce que ne nous apprennent ni la Carte de Peutinger ni aucun des géographes de l'antiquité; c'est cequi reste à déterminer. La Société archéologique est plus à même que qui que ce soit de tenter la solution de cette énigme. Cette solution ferait grand honneur à la bonne volonté, à l'esprit d'investigation, à la sagacité de ses membres.

M. Laurière, s'appuyant sur une affirmation des plus catégoriques de M. Michon dans la *Statistique monumentale de la Charente* (p. 159), regarde Saint-Cybardeaux comme une des stations de la voie qui reliait Saintes (*Mediolanum Santonum*) à Limoges (*Augustoritum*). Ce serait là une première présomption en faveur d'une agrégation de population à Saint-Cybardeaux, et par suite de l'existence d'un théâtre pour desservir cette population.

Mais ici les difficultés s'élèvent et la question s'obscurcit. D'un côté, je le répète, M. Michon est des plus affirmatifs sur l'existence d'une voie suivant une ligne directe de l'ouest à l'est entre Saintes et Limoges : il en a suivi le tracé *de visu*, il en a constaté les vestiges intacts presque lieue par lieue, entre les deux points extrêmes. D'un autre côté, la Carte de Peutinger est absolument muette sur cette voie. Suivant elle, la route qui rattachait Saintes à Limoges s'amorçait au-dessus de Saintes, à Aulnay (*Aunedonnacum*), sur la grande route de Tours à Saintes, et gagnait Limoges, par Chasseneuil (*Sermanicomagus*) et Chassenon (*Cassinomagus*). Elle ne mentionne pas de voie plus directe partant de Cognac (*Condate*) pour tomber à Limoges, par Saint-Cybardeaux, un peu au nord d'Angoulême. Ces deux voies anraient formé un triangle très aigu dont le sommet eût été à Limoges et dont la base, allant d'Aulnay à Cognac, aurait mesuré à peu près 50 kilomètres, soit 12 lieues et demie. Or, l'on ne se rend pas bien compte de la nécessité, — pour desservir Saintes et Limoges, — de deux voies aussi rapprochées l'une de l'autre. Au moins en théorie, le silence de la Carte de Peutinger est plus rationnel que les affirmations de M. Michon. J'ajoute de suite que je ne connais pas le pays où M. Michon a retrouvé ces traces, que je n'ai pu contrôler ses assertions et que je n'ai aucun motif pour les contredire. Je me permets seulement de signaler une apparence de contradiction entre deux dépositions des plus autorisées.

Le rapport de M. de Laurière est accompagné de onze planches lithographiées représentant des vues d'ensemble du théâtre avant et

Digitized by Google

pendant les fouilles, de tout ou partie des constructions découvertes, des coupes, des plans, des élévations, des objets retrouvés dont l'exactitude archéologique ne nuit nullement à l'effet pittoresque. L'exécution de ces planches fait honneur au talent de l'artiste, M. Sadoux, qui a consenti à mettre son crayon au service de la Société, et à la Société qui a compris que les représentations figurées sont devenues l'auxiliaire nécessaire, indispensable de toute description archéologique, et qui n'a pas reculé devant les frais occasionnés par l'exécution et le tirage de ces planches.

Clément de Ris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur la publication des lettres, mandements et actes d'Alfonse de Poitiers, frère de saint Louis.

(Séance du 4 mars 1878.)

M. Gustave Saige, archiviste aux Archives nationales, propose au Comité de reprendre la publication des *Lettres, mandements et actes d'Alfonse de Poitiers*, frère de saint Louis, qui avait été déjà approuvée par le Comité et avait été confiée par lui à notre regretté collègue, M. Edgard Boutaric. La correspondance d'Alfonse est, à coup sûr, l'une des sources les plus abondantes et les plus précieuses de l'histoire du XIIIe siècle. M. Boutaric avait eu le mérite, sinon de la découvrir, au moins de la mettre en lumière, et il y avait puisé les meilleurs éléments de son livre sur Alfonse et saint Louis. Mais il ne faut pas s'étonner s'il avait principalement étudié ces registres au point de vue administratif. Une étude minutieuse de ces documents nous permet d'affirmer qu'à tous les points de vue ils offrent le même intérêt, puissant et varié.

Les *Lettres, mandements et actes d'Alfonse* se divisent fort naturellement en plusieurs parties : les Lettres et Mandements, d'une part; en second lieu, les Enquêtes et Décisions de sa cour; puis, les Comptes, et enfin, les Hommages. Il y a là un ensemble imposant.

Les Lettres seront l'élément le plus considérable de la publication dont elles constitueront environ les deux tiers. Elles devront être publiées selon l'ordre chronologique le plus rigoureux : l'éditeur aura à fondre entre eux les trois registres JJ 24 des Archives nationales; le registre lat. 10918 de la Bibliothèque nationale et le document des Archives coté J 307 n. 55. En tête de cha-

Digitized by Google

cune de ces lettres, il nous paraîtrait suffisant d'imprimer l'envoi d'Alfonse, lequel, d'ailleurs, est souvent accompagné d'une analyse abrégée. Il ne serait pas nécessaire, à notre sens, de rédiger de nouveaux sommaires et l'on pourrait se contenter de compléter parfois les *envois* du comte de Poitiers en ayant soin de placer ces additions entre parenthèses ou crochets. Nous mettrons volontiers l'éditeur en garde contre la multiplication des notes, et il ne devra inscrire, au bas des pages, que les rectifications nécessaires à l'établissement de son texte. Il réservera, pour sa Table générale, ses identifications des noms de lieux et des noms de personnes. Cette *Table*, d'ailleurs, ne remplira peut-être pas moins de dix-huit feuilles.

Les Enquêtes, les Comptes et les Hommages seraient publiés selon le même système et fourniraient à la Table unique une partie notable de ses éléments constitutifs. Dans une Introduction, dont les proportions ne devraient pas excéder douze feuilles, l'éditeur résumera les données principales de tout le livre et les conclusions principales qu'ils se croira en droit de formuler d'après ces textes.

Il nous reste à déterminer l'étendue de cette publication. Si l'on adoptait la justification et le caractère des *Mémoires des Intendants*, de M. de Boislisle, on arriverait à un total d'environ 210 feuilles, ou, pour parler net, de deux volumes.

Le Comité, frappé sans doute de l'importance exceptionnelle de la publication et des garanties que lui offre l'éditeur, n'hésitera pas à lui accorder ces deux volumes qui sont rigoureusement nécessaires. Parmi toutes les publications dont le Comité a pris l'initiative et accepté la responsabilité, il n'en est guère de plus considérable que les *Lettres et Mandements d'Alfonse*[1].

Cte de Luçay, Jules Tardif, Léon Gautier,
Membres du Comité.

Rapport sur une note de M. le marquis de Bouthillier relative à trois lettres de Richelieu.

(Séance du 4 mars 1878.)

M. le comte de Mellet, correspondant du Comité, a adressé une note de M. le marquis de Bouthillier, relative à trois lettres de Ri-

[1] Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité. Voir plus haut, p. 313.

Digitized by Google

chelieu publiées dans le tome V de la 6e série de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. le marquis de Bouthillier indique plusieurs rectifications pour le texte de ces lettres et les notes qui y sont jointes.

J'ai l'honneur de proposer au Comité d'adresser des remerciements à M. le comte de Mellet pour cette communication, et d'insérer la note de M. le marquis de Bouthillier dans la *Revue des Sociétés savantes.*

A. Chéruel,

Membre du Comité.

EXTRAIT DE LA NOTE DE M. DE BOUTHILLIER.

Page 184, note 5. Le texte véritable est : « Encore ne faut-il pas qu'autres que ceux du Conseil sachent qu'on envoye ce pouvoir en général; pour les propositions particulières, c'est-à-dire la permission que le Roy nous donnera d'y entendre, le Roy et la Reine sa mère seuls le doivent savoir. »

Page 185, note 2. Il y a bien *ses armes.*

Note 7. Il y a *Massé qui est en Berry.*

Note 8. Je ne puis déchiffrer ce mot; il n'y a pas *canonique;* ce serait plutôt *juste.*

Note 9. Il y a bien trois *g.*

Note 11. Le mot *exquise* est très-lisible.

Page 187, note 5. C'est peut-être *Chancy.*

Page 189, note 4. Il y a bien *promission.*

Note 7. Le texte est effectivement *à donner un bon advis.*

Note 12. Ce n'est ni *Boneuil* ni *Bonnelle.*

Instructions données par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, à des émissaires auprès du duc et de la duchesse de Savoie.

Communication de M. Vayssière, correspondant du Ministère.

(Séance du 1er avril 1878.)

M. Vayssière, archiviste du département de l'Ain, correspondant du Comité, a envoyé la copie d'un document historique, conservé dans ces archives et faisant partie du fonds de Montrevel, dans la série E.

Digitized by Google

Quoiqu'il n'ait été joint à cette communication aucune note, soit sur la date du document, soit sur les personnages, soit sur les faits historiques qui y sont mentionnés, le document n'en est pas moins intéressant et son authenticité paraît incontestable, tant il est conforme, en tous ses détails, aux événements du xve siècle auxquels il se rapporte.

La date peut en être fixée par les faits suivants :

Le comte de Charolais avait succédé à son père, Philippe le Bon, dans le titre de duc de Bourgogne, au mois de juin 1467; les instructions dont il s'agit sont donc postérieures à cette date.

L'entrevue de Louis XI et du duc à Péronne eut lieu l'année suivante, 1468, ainsi que la seconde révolte des Liégois et le pillage de la ville. Or, ces faits sont rapportés comme tout récents, dans le message, et la mention du *présent mois d'octobre* (seule indication chronologique que présente le document) ne laisse à cet égard aucune incertitude. Tous les documents contemporains fixent cette célèbre entrevue au 9 octobre 1468; le départ du roi et du duc, après leur démarche à Liége, est indiqué par les mêmes documents au 15 du même mois. Les anciens traités de Conflans et de Saint-Maur (1465) sont rappelés dans le document, et le nouveau traité, contracté à Péronne, entre les mains de l'évêque d'Angers (le cardinal Balue), est formellement indiqué comme presque immédiat; or, on sait qu'il est antérieur au 15 octobre de l'année 1468. C'est donc entre le 10 et le 15 du même mois de cette même année que le message a été rédigé et transmis au duc et à la duchesse de Savoie.

Les deux envoyés du duc de Bourgogne, porteurs de ce message, sont bien connus dans les annales du xve siècle : Messire Aymard Boton, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, est mentionné, dans le père Anselme, sous le nom d'Aymard Bouton, seigneur du Fay, comme ayant été précédemment chargé par le duc de Bourgogne de porter à Louis XI, le 16 juin 1467, la nouvelle de la mort du duc Philippe.

L'autre messager, Guillaume de Rochefort, est beaucoup plus célèbre; il était aussi «conseiller et maistre des requêtes de Mgr le duc»; il avait été auparavant chambellan de Philippe le Bon; et à l'imitation de Commynes, il remplit plus tard un rôle important à la cour de Louis XI, qui le nomma chancelier de France en 1483.

Le duc et la duchesse de Savoie auxquels est adressé le message

Digitized by Google

sont le duc Aimé ou Amédée IX, surnommé le Bienheureux, et la duchesse Yolande, sœur de Louis XI, qui, malgré cette proche parenté, était plus intimement liée avec le duc de Bourgogne qu'avec le roi de France, et dont la vie agitée et presque romanesque a été racontée par les chroniqueurs contemporains. C'est à elle, plutôt qu'au duc Aimé, dont la faiblesse d'esprit et la santé débile le rendaient presque étranger aux affaires politiques, que le message du duc de Bourgogne devait être adressé.

En effet, tout en rapportant les événements politiques qui venaient de se passer entre Louis XI et le duc Charles, celui-ci n'oublie-t-il pas de mentionner l'appui qu'il a donné au duc de Berry, frère d'Yolande, pour soutenir ses droits dans le partage des territoires que les membres de la famille royale se disputaient si scandaleusement et si malheureusement pour la France, dans cette fatale guerre dite *du Bien public?*

Le message dont il s'agit est une sorte de justification de la conduite du duc de Bourgogne, en vue de conserver l'alliance de la Savoie contre le roi. Les faits qui y sont exposés sont tous conformes aux récits des chroniqueurs contemporains, Olivier de la Marche, Jacques Duclerc, Chastellain, Commynes et autres. Le texte même du traité de Péronne, confirmant celui d'Arras, y est en partie énoncé, et un détail presque insignifiant, qui garantit la complète authenticité du document communiqué par M. Vayssière, est la lecture d'un mot que celui-ci n'a copié qu'avec incertitude et qui doit être remplacé par le terme employé dans le texte même du traité.

Le duc de Bourgogne dit que, tout en contractant avec le roi de nouvelles conditions, il a *renouvellé les alliances par luy faites avec les Angleys, la maison de Savoye et aultres ces alliés.* Or, dans le texte des archives de Bourg, M. Vayssière avait cru lire, mais avec un doute qu'il a énoncé, le mot *résnié* dont le sens serait tout contraire à l'esprit du message et à la conduite politique du duc.

En résumé, le document en question paraît incontestablement authentique; il est conforme à tous les récits des chroniqueurs contemporains, il leur ajoute même quelques détails intéressants. Je croyais l'avoir vu mentionné dans l'un des recueils publiés par MM. de Reiffenbery, Gachard, Kerwyn de Lettenhove et autres érudits de Belgique, mais je l'ai vainement cherché dans leurs ouvrages; la publication m'en semblerait donc utile.

Digitized by Google

M. Vayssière, dans sa lettre d'envoi, renouvelle une demande qu'il avait déjà adressée à M. le Ministre, en vue d'obtenir le don de quelques volumes de la collection des Documents inédits; il signale particulièrement les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* et le *Cartulaire de Cluny*. Cette demande d'un correspondant qui a déjà communiqué d'autres documents intéressants, me paraît pouvoir être appuyée auprès de M. le Ministre de l'instruction publique.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Instructions données par le duc de Bourgogne à des émissaires auprès du duc et de la duchesse de Savoie.

Instructions et memoyres à mess^e^ Aymard Boton, chevallier, conseiller chambellan et pardessus des offices de la saunerie de Salins, et mess^e^ Guillaume de Rocheffort, docteur en loys, aussi conseiller et maistre des requestes de l'ostel de monseigneur de Bourgoigne, de ce qu'il auront à dire de par ly à monseigneur le duc à madame la duchesse de Savoye.

Premierement, auront lesd. dessus nommés ambassadeurs lectres de creance sus eux de par mond.ict s^gr^ de Bourgoigne adressans à mond. s^gr^ et dame de Savoye, ouquelz il feront les recommandacions accoustumées.

Item, et pour leurdicte creance diront et remonstreront à mond. s^gr^ et a mad. dame de Savoye comme mond. s^gr^ de Bourgoigne à tout son armée estans ou chans de la reviere de Somme en entencion de marchié devers mons^gr^ de Normandie et mons^gr^ de Bretagne aussi que conclus avoit estez, a esté avertiz comme apres plusieurs parlemens heu et tenus entre mons^gr^ de Calabre, de la part du Roy, et le duc, icelluy duc a faict tractié avec le Roy, duquel tractié lesd. ambassadeur leur monstreront la copie que leur sera baillié à ceste fin.

Item, nonobstant lequel tractier mond. s^gr^ de Bourgoigne demorant et perceverant toujours en son bon voloir, desir et affection qu'il a envers mond. s^gr^ de Normandie, a tenu les chams par pluseurs jours esperant tousjour d'avoir nouvelles de mond. s^gr^ de Normandie.

Item, et pour ce que par le moyen dud. tractier l'armée de Bretagne este rompue et que mond. s^gr^ le duc de Bourgoigne n'a esté et n'est comprins oud. trectié, il est vray que par les moyans tenu par mond. s^gr^ le cognetable mond. s^gr^ a accepté certaine jornée prinse à Hemz en Vormandois, à laquelle mons^gr^ le cardinal d'Angier, mond. s^gr^ le conetable et aultre de la part du roy sont venus pour les matieres estans en differant entre le roy et mond. s^gr^, et illec a esté prins ung seul (*sic*) estat jusque à six moys à conté le premier jour de ce present moys d'octobre.

Digitized by Google

Item, et ouquel seur estat, à la requeste de mond. s^{gr} de Bourgoigne, ont esté et sont comprins ces alliés, mesmement mons^{gr} de Savoye, mons^{gr} le conte de Baugié et mess^{grs} leur freres ce estre y vullient en acceptant que pendant icelluy seur estat tous esplois de guerre doyvent cesser et que les empeschemens mis à l'occasion desd. differens es terres appartenans aux vassaulx et subgez d'ung costé et d'aultre seront levés et osté.

Item, diront et remonstreront en outre que despuis led. seul estat prins et accepté, le roy a volu venir à Peronne où il a trouvé mond. s^{gr} de Bourgoine, ouquel lieu, apres aucunes converçacion qu'il ont heu ensamble, le roy a juré solempnellent et promis en la main de mons^{gr} le cardinal d'Angiers illec present de entretenir à mond. s^{gr} de Bourgoigne le tractier d'Arras et celuy de Conflans celon leur forme et teneur, et de entrenir à mond. s^{gr} et ces alliés qui comprins voudront estre avec ly bonne paix, union et suerté, sans jamais fere riens ou contraire, sus les poynes et censures d'Église, et aultres peynes et contraintes pour ce declarées et spécifiées.

Item, et avec ce mond. s^{gr} de Bourgoigne a resnié (?) les alliances par luy faites avec les Angleys, la maison de Savoye et aultres ces alliés.

Item, diront encoures que mond. s^{gr} de Bourgoigne a tellement tractié et besoignié avec le Roy pour le fait de mons^{gr} de Normandie, que le roy a accordé de fere a mond. s^{gr} son frere son partaige es pays et contés de Champagne et de Brie.

Item, et a en oultre esté tractié que le roy fera randre et restitué à mond. s^{gr} le conte de Baugié les pertes et dommaiges que les gens du roy ly ont fait en son pais de Breysse. Et au regars des aultres matieres touchant mond. s^{gr} de Savoye et mess^{grs} cesd. freres, yceux ambassadeurs diront que mond. s^{gr} de Bourgoigne c'y employera tout ainsi que fere voudroit pour ces propres besoignes ou bien honneur et profit d'eux et de leurs pays et subgez.

Item, et desquelles chouses mond. s^{gr} de Bourgoine fait advertir par ces ambassadeurs mond. s^{gr} et dame de Savoye affin qu'il sachent et cognoissent qu'il n'a volu faire tractier ou roy cynon en la maniere dicte, en leurs declarans que mond. s^{gr} desire de tout son cuer fere chouse qu'il leur soit aggreable, et de tousjours garder et entretenir l'aliance qui a à la maison et ou pays de Savoye.

Item, diront lesd. ambassadeurs et declaireront a mesd. s^{gr} et dame de Savoye l'ocupation que a presentement mond. s^{gr} pour le fait advenus en Liége, et comme le roy et mond. s^{gr} sont ensamble.

Pour copie conforme :

A. Vayssière,

Correspondant du Ministère.

Digitized by Google

Fragments inédits de la Correspondance de Bussy Rabutin, suivis de sept lettres inédites de Mlle de Scudéry à Godeau, évêque de Vence, et de trois lettres inédites de Fléchier.

Communication de M. Bernard Prost, archiviste du Jura, correspondant.

(Séance du 1er avril 1878.)

Dans le tome VIII de la troisième édition des *Historiettes de Tallemant des Réaux* (p. 83 et suivantes), M. Monmerqué décrit un manuscrit in-4°, intitulé *Anecdotes sous le règne de Louis XIV ou Recueil de lettres et pièces diverses touchant l'histoire de Louis XIV.*

Il avait fait partie de la collection du président Mesnières, vendue à vil prix et dispersée en 1806, et se trouvait, lorsque M. Monmerqué l'a consulté, en la possession de M. Peuchet, archiviste de la préfecture de police. A la mort de cet amateur, M. Monmerqué perdit la trace de ce recueil.

« Ce volume, dit-il, est rempli pour la plus grande partie de lettres extraites des manuscrits de Bussy... On y lit aussi trois lettres de Fléchier à Mlle de la Vigne... Enfin on trouve dans ce manuscrit... sept lettres de Mlle de Scudéry à Godeau. »

C'est ce manuscrit ou un autre tout semblable, qui en est, soit l'original, soit la copie, que M. Bernard Prost a trouvé dans la bibliothèque de Salins, sous le numéro 28; le titre, un peu différent à la vérité, est : *Recueil de diverses lettres et autres pièces touchant l'histoire anecdote du règne de Louis XIV,* mais il est probable que M. Monmerqué l'a légèrement modifié pour faire disparaître l'expression *Histoire anecdote.* Qu'il y ait du reste un seul et même manuscrit ou plusieurs, il est certain du moins que les pièces décrites sont identiques.

C'est dans la préface de la publication des sept lettres de Mlle de Scudéry, imprimées d'abord en 1835, et, en dernier lieu, en 1862, à la suite des *Historiettes de Tallemant*, que M. Monmerqué a décrit le manuscrit qui nous occupe; elles sont donc loin d'être inédites, et la communication de M. Prost ne pourrait être utile à cet égard que pour la rectification de quelques détails du texte et le rétablissement de certains passages fort connus et sans grande importance, que M. Monmerqué n'a évidemment supprimés qu'à cause du peu d'intérêt qu'ils présentent.

Comme les lettres de Mlle de Scudéry, celles de Fléchier ont été

Digitized by Google

publiées. M. Monmerqué nous dit où : c'est dans un recueil donné chez Tardieu, en 1802, par M. Serieys.

Restent les fragments de la correspondance de Bussy. M. Monmerqué déclare n'y avoir rien vu qu'il n'eût rencontré « dans les manuscrits ou dans le *Supplément* de Bussy Rabutin. »

Le travail de comparaison, fait par M. Prost entre le manuscrit de Salins et l'excellente édition des *Lettres de Bussy* donnée par notre confrère M. Lalanne a cependant fourni vingt-sept fragments et une série de rectifications et de variantes qui ne sont pas sans intérêt. Mais là encore il y a assurément lieu d'opérer quelques suppressions. Un des passages les plus curieux, et par le détail qu'il renferme et par le nom de la personne à qui il est attribué, est un fragment d'une lettre de Mme de Sévigné à Bussy, du 24 avril 1672, qui présente Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, comme l'original de Tartufe; il a échappé, il est vrai, à M. Lalanne, mais il se trouve en note dans l'édition des *Lettres de Mme de Sévigné*, qui fait partie de la collection des Grands écrivains publiée à la librairie Hachette. Il se peut que plusieurs autres morceaux ne soient pas plus nouveaux; il faudrait lire entièrement la correspondance de Bussy publiée par M. Lalanne, pour se bien assurer que les fragments anonymes et non datés qu'indique M. Prost ne s'y trouvent pas en quelque endroit avec une date et un nom d'auteur.

Il est évident, par ce qui précède, que la communication faite au Comité ne peut donner lieu à une publication. Elle n'est pas néanmoins sans intérêt, car, si elle ne nous fournit pas de documents nouveaux, elle nous remet en présence d'un manuscrit longtemps égaré, qui complète des publications importantes en y ajoutant quelques renseignements, certains noms propres omis et d'utiles variantes. Je crois qu'en remerciant M. Prost de son envoi, on pourrait l'engager à faire pour la *Revue* la description et l'histoire du manuscrit qu'il a eu sous les yeux, à le conférer très rigoureusement avec les imprimés, et à en extraire les fragments réellement nouveaux qu'il présente. Ce recueil de bribes littéraires se terminerait par une lettre de M. Subtil, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, à M. Migieux, président à mortier au Parlement de Bourgogne, datée de 1709, et qui vient, dans le manuscrit de Salins, après les lettres de Mlle de Scudéry et avant celles de Fléchier. Peu importante en elle-même, elle est curieuse en ce qu'elle signale une sorte de mot d'ordre donné depuis deux an-

Digitized by Google

nées, pour diminuer l'exagération des éloges prodigués au Roi et la suppression officielle du titre de *grand* dans les inscriptions récentes. Cette lettre, que M. Monmerqué ne mentionne pas, se rapporte à un opuscule de M. Migieux, qui n'est point indiqué par l'abbé Papillon dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*. Avant de la considérer définitivement comme inédite, il serait bon peut-être que M. Prost prît l'avis de notre savant correspondant M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, si versé dans tout ce qui touche à la bibliographie bourguignonne.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Dénominations romaines ou latines de diverses localités du canton de Pont-de-Roide, arrondissement de Montbéliard (Doubs).

Communication de M. l'abbé Richard.

(Séance du 1er avril 1878.)

Ce petit travail aurait une autorité qui lui manque si, au lieu de citer d'une façon générale les anciens titres ou l'Almanach de 1789 de Perreciot, il indiquait pour les vieilles dénominations des sources authentiques et originales. Tel qu'il est, il atteste une connaissance très approfondie du pays et de ses traditions. Nous proposons de remercier l'auteur de son envoi, et de déposer son manuscrit dans les archives du Comité.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Copie de deux lettres de Kléber et d'une lettre de Durande Féré, abbesse de Montivilliers en 1417.

Communication de M. de Beaurepaire, membre non résidant du Comité.

(Séance du 1er avril 1878.)

M. de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure, membre non résidant du Comité et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, envoie au Comité copie de deux lettres du général Kléber et d'une lettre de Durande Féré, abbesse de Montivilliers en 1417. La première lettre de Kléber

Digitized by Google

est datée de Moncontour, département des Côtes-du-Nord, petit bourg situé à 25 kilomètres de Saint-Brieuc, le 18 ventôse an II de la République française une et indivisible (18 mars 1794). Kléber remplaçait Marceau tombé malade de fatigue. Cette lettre est adressée aux citoyens et citoyennes Stackler et Rezé, à Ribeauvillé, en Alsace. Elle raconte comment, après avoir pris une part considérable aux combats de l'armée du Rhin et au siège de Mayence, Kléber fut nommé général de brigade, puis mis en arrestation et dirigé sur Paris. Avant d'y arriver, à la Ferté-sous-Jouarre, il est mis en liberté et apprend que la Convention a décrété que les *Mayençais* ont bien mérité de la patrie. Il reçoit le commandement de ces vaillantes troupes, se rend d'abord à Tours, et, de là, va faire cette terrible guerre de la Vendée, où il est nommé général de division, et dont il dit que « cette guerre est la plus cruelle qu'il ait jamais vue. »

La seconde lettre est datée de Coblentz, le 6 pluviôse an V (25 janvier 1797). Son intérêt historique n'est pas moindre que celui de la lettre précédente. Kléber raconte à un de ses amis, le citoyen Martelière, commissaire ordonnateur des armées, ses discussions avec le Directoire. Il commandait alors, par intérim, la célèbre armée de Sambre-et-Meuse, mais, abreuvé de dégoûts, il avait donné cinq fois sa démission au général Petiet, ministre de la guerre, qui finit par le remplacer par Hoche. Malgré les prières de Moreau et de Beurnonville, qui le suppliaient de rester à la tête des troupes, Kléber remit le commandement à Championnet, le 23 janvier, et quitta l'armée quelques jours après.

Ces deux lettres appartiennent à M. Henri Stackler, riche manufacturier de Rouen, et petit-fils des deux personnes à qui elles sont adressées, M. Stackler et M. de la Martelière. Nous avons examiné longuement, au Dépôt de la guerre, tout ce qui a trait à Kléber, et nous sommes convaincu, comme M. de Beaurepaire, que ces lettres sont inédites. Elles ne figurent pas dans l'ouvrage le plus récent, le plus complet sur ce grand homme de guerre, publié l'année dernière par M. le général comte Pajol, dont le père fut aide de camp de Kléber; aussi n'hésitons-nous pas à en proposer l'impression au Comité.

La lettre de Durande Féré, abbesse de Montivilliers, est très-curieuse au point de vue de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Rouen, et de l'occupation de la Normandie par les Anglais, de

Digitized by Google

1417 à 1448. Durande Féré était prieure de Saint-Paul de Rouen, établissement dépendant de l'abbaye de Montivilliers, lorsqu'elle fut élue abbesse de ce dernier monastère en juin 1417, en remplacement d'Isabelle de Boscherville. Le *Gallia christiana* nous apprend que Durande Féré avait été choisie contrairement au désir du roi Charles VI et du Dauphin, qui avaient recommandé Marce de Hellande, fille du bailli de Rouen. Elle resta en fonctions pendant la domination britannique, et dut prêter serment de fidélité au roi d'Angleterre, le 14 des kalendes de mars 1420, comme tous les autres fonctionnaires ou dignitaires, et elle mourut en 1445. La lettre a trait à la répartition des revenus et à l'administration du temporel de l'abbaye, presque jusqu'au moment où, en 1448, Charles VII expulsa les Anglais, après la bataille de Formigny, et reprit possession complète du royaume. Comme les précédentes, cette lettre nous paraît mériter une attention spéciale et être digne de figurer dans le recueil du Comité.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Copie de deux lettres de Kléber.

Les deux lettres ci-jointes de Kléber peuvent se passer de commentaire. J'en dois la communication à M. Henri Stackler, de Rouen, petit-fils des deux amis de Kléber, auxquels ces lettres avaient été adressées.

Ch. de B.

LIBERTÉ.

Moncontour, petit bourg dans le département des Côtes-du-Nord, situé entre le port de Saint-Malo et celui de Brest, le 18 ventôse l'an 2 de la République française une et indivisible. (8 mars 1794.)

Kléber à ses chers concitoyens et citoyennes Stackler et Rezé.

Je suis arrivé ici pour passer la revue du 1er bataillon du 77e régiment qui doit faire partie de ma division. J'y trouve le chef de brigade Gochnat; je ne le connoissai pas; il me dit être établi à Ribeauvillé... — A Ribeauvillé! hé, bon Dieu, j'ai là mes meilleurs amis... — Et qui donc?... — Je les décline. — Ce sont les miens, repartit le colonel... — et vous pensez un peu comme nous avons parlé de vous..... comme nous en avez (*sic*) dit du mal. Je vous écris, nous en parlons encore, on m'interrompit pour boire

Digitized by Google

à votre santé; à force d'y boire, je suis entre deux vins; ainsi je ne puis répondre des petites bêtises que je vais vous écrire; cependant, connoissant l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon sort, je vais vous rendre compte de ma petite conduite depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir et la douleur de vous quitter.

De Ribeauvillé, nous avons été, comme vouz savez, à l'armée du midy, de l'armée du midy nous revînmes à celle du Rhin, de là à Mayence. On me donna là un commandement de 2,000 hommes malgré l'infériorité de mon grade. Je tache de répondre à cette marque de confiance. Custine est battu, je rentre avec ma troupe dans cette dernière ville, on me conféra le commandement des forts et du camp extérieur, et on me fait adjudant général chef de brigade. Ayant inspiré à ma troupe le feu qui dévoroit la mienne, je lui fais faire nombreuses sorties; toutes me réussirent. Pendant trente-deux jours nous vivons sous une voute de feu, balles, obuses, boullets, tout me respecte, je ne reçois pas une égratignure. Le siège fini, on me met en état d'arrestation, je suis conduit dans une bonne berline et en poste à Paris. Avant d'y arriver, c'est à dire à Lafferté, on me rend la liberté, en me remettant le décret de la Convention, que nous *avons bien mérité de la patrie*, et la commission de général de brigade dont je ne me soucioit guerre. L'armée de Mayence marche dans la Vendée, je la rejoins à Tours, on me donne le commandement de l'avant-garde dans cette guerre la plus cruelle qu'il y ait jamais eu: partout j'ai le bonheur de battre l'ennemi; ces succès reveillerent l'envie: on me calomnia près du ministre qui me suspend; le commité de salut public rejette ma suspension, je vais toujours mon train et ne répond à tout cela qu'en battant l'ennemi encore et en coopérant à la destruction totale des rebelles de la rive droite de la Loire estimé à plus de 80,000 combattants; on me fait sans que je le demande général de division. Dans toute cette bagare je ne reçois qu'une balle à l'épaule, mais quantité de mes braves camarades perrissent à coté de moi. Ayant fait mon épreuve au feu, on veut me faire subir celui de l'eau et je suis à la veille de m'embarquer..... Mais partout où le destin me conduira je me rappellerai toujours avec le plus vif intérêt de la charmante maison du citoyen Stackler, où j'ai receu tant de marque d'amitié, tant de témoignage de bonté. L'ambition, toute l'ambition d'un général doit être aujourd'hui de mourir sur le champ de bataille; cependant si la fatalité me refusait cette insigne faveur et qu'il me fût permis de retourner dans mon département..... ah! avec quel plaisir, avec quelle satisfaction on me verroit courir à Ribeauvillé vous embrasser et vous ennuyer du récit de ma carrière de laquelle nous ferions sur le champ un proverbe.

Recevez, mes chers concitoyens, aimables concitoyennes, l'assurance de mon entier dévouement, de l'amitié la plus sincère et de mon respect.

Signé: Kléber.

Digitized by Google

P. S. Si vous daignez me donner signe de vie, voici mon adresse :

K. général divisionnaire à l'armée des Côtes de Brest,
à Port Malo.

Veuillez me rappeller à nos anciens amis et à toutes les connoissances.

Coblence, le 6 pluviose l'an 5. (25 janvier 1797.)

J'ai reçu, il y a deux jours, mon bien cher ordonnateur, votre lettre du 17 du mois dernier. Il m'eut été doux de satisfaire à votre demande, ou plutôt à celle de votre cousine, en envoyant près d'elle son fils Moroy, brigadier au 18e régiment de dragons; j'aurai même passé à cet égard sur la forme, de laquelle je n'ai jamais été beaucoup esclave; mais ce régiment est en route depuis le 18 nivose pour se rendre en Italie, c'est là tout vous dire.

J'ai vu avec douleur que vous, mon cher Martellière, le meilleur, le plus doux, le plus honêtes de tous les hommes, vous ne soyez pas plus qu'un autre à l'abri des coups de l'envie et de toutes les amertumes qu'elle traîne à sa suite..... Mais qui peut parer le coup d'un pervers? Cependant je présume trop bien du général Moreau pour penser qu'il ne prenne le plus vif intérêt à votre conservation et qu'il ne vous fasse rendre la plus éclatante justice. — Je suis au reste de votre avis, que vous trouverez plus d'avantage et plus d'agrément en vous livrant tout entier au bonheur que doit vous procurer la douce et aimable Madelon que je suis bien empressé de voir, actuellement qu'elle est mère, ce qui doit ajouter un tendre intérêt de plus.

J'ai demandé cinq fois ma démission et elle a été enfin acceptée le 6 du mois dernier. J'aurois pu quitter l'armée le 14 suivant, mais à la sollicitation de Beurnonville et de Moreau, je resterai ici jusqu'à l'arrivée de ce dernier. Dans six semaines au plus je compte avoir la satisfaction de vous embrasser chez vous et de vous témoigner de vive voix combien je vous suis sincèrement et fortement attaché.

Signé : Kléber.

Présentez, je vous prie, mes hommages respectueux à madame Martellière.

Pour copie conforme :

Charles de Beaurepaire,
Membre non résidant du Comité, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

DURANDE FÉRÉ.

Durande Féré, dont nous avons transcrit la lettre, était prieure de Saint-Paul de Rouen, établissement dépendant de l'abbaye de Montivilliers, lorsqu'elle fut élue abbesse de ce dernier monastère au mois de juin 1417, en remplacement d'Isabelle de Boscherville. Le 26 de ce mois, les vicaires généraux de l'archevêque, avant de confirmer cette élection, prescrivirent des proclamations à Montivilliers, à Saint-Paul, à la cathédrale, pour savoir s'il y avait lieu à quelque opposition canonique. Cette élection fut confirmée peu de temps après. On voit dans le *Gallia christiana* que Durande Féré avait été élue contrairement au désir du roi Charles VI et du Dauphin, qui avaient recommandé Marie de Hellande, fille de Robert de Hellande, bailli de Rouen, abbesse de Saint-Paul au diocèse de Beauvais; qu'elle fit serment de fidélité au roi d'Angleterre le 14 des calendes de mars 1420; qu'elle mourut au mois de novembre 1445. La lettre ci-jointe est relative à des contestations survenues, pour la répartition des revenus de l'abbaye et l'administration du temporel, entre la nouvelle abbesse, réfugiée à Rouen avec plusieurs religieuses, et les autres sœurs qui résidaient à Montivilliers. Cette lettre est écrite d'une manière assez intéressante et m'a paru mériter d'être communiquée au Comité des travaux historiques.

CH. DE B.

Lettre de Durande Féré, abbesse de Montivilliers, aux religieuses de ce monastère, 1417.

Très chières et très amées seurs en Dieu, n'a guères que par seur Katherine de Hardeville [1] je ay sceu de vostre bon estat et santé, dont je suis très joieuse de cuer, et Dieu le vous doint tourjous si bon comme de cuer le désire et forche aussi de vous emploier au saint service de Dieu de mielx en mielx. Et quant ad ce que elle escript de vous envoier à vivre, pleust à Dieu que vous en eussiés ainssy largement et à grant bandon comme je veuldroie! mais dure chose est que vous me requérés d'un costé, et de l'autre me impugnés, dont tous ceulx qui en oent parler en sont esbahis, et ne sçay pourquoy ou comment vous me avés en si grant indignacion sans cause. Car combien que nous eusson assés perdu toutes ensemble, il semble que vous par veulliez de tous les poins destruire l'église et regardés

[1] Il y avait eu à Montivilliers une abbesse de ce nom en 1415.

Digitized by Google

se vous faictes bien. Car verité vaincra en conclusion, au plaisir de celuy qui est souveraine verité. Et quant à vous envoier riens, il faudroit premier avoir de quoy. Ad ce que elle escripveit d'oultre Sainne [1], vous povés assés savoir que tout y est perdu par la prise d'Argentem [2] et de Sez [3], et n'est riens de quoy nous nous puisson aidier, se n'est de Magneville [4], dont j'ay bien poy receu, quelque on vous die. Et si fault bien avoir par dechà argent comme à vous et plus, pour cause que nous sommes plus ensemble que vous n'estes par delà aux despens de l'église, et leur faiz le mielx que je puis selon le temps qui cuert. Et sembleroit que de la revenue de par delà et des moulins, il peust bien suffire pour vous gracieusement vivre. Vous en avés receu les comptes et fait veir l'estat de Casir [5], notre prevost, par le cappitaine de Moustiervillier [6] et G. Grenon, lieutenant du viconte, et aultres, dont j'ay esté moult esbahie, et non pas seulle. Car à eulx ne appartient point de savoir ou voir l'estat ou revenue de l'ostel, ne oncques gens séculiers ne sceurent si poy de notre estat que ce ne fust trop. Pour laquelle cause, comme de droit je aie administracion en temporel et espirituel et me appartiengne de les veir et ouir, envoiez les moy par dechà par le dit Casier, se bon vous semble, et, yceulx veus et ouix, je feray de bon cuer ce que je pourray. Et quant aux biens de l'église que j'ay, ils sont bien se Dieu plaist, se tout ne se pert. Et quant à les transporter hors de Rouen, point n'est seur, par ce qui est advenu, comme vous savés. Maiz, se à Rouen venoit effroy ou besistre [7], que Dieu ne veulle! je pensseroie de les sauver en l'église Notre Dame [8]. Vous avés par de là fait officiers nouveaux à votre plaisir, sans en avoir licence ou autorité ou en faire riens savoir, où remede sera mis en temps et en lieu, au plaisir Dieu, lequel par sa grace vous veulle advertir et en bonne pais, concorde et union ramener et maintenir avec santé et joie telle comme l'en peut ou doibt avoir ès tribulacions où nous sommes, et pacience par quoy aiez paradis en la fin. Escript à Rouen.

DURANDE FERE, esleue.

Pour copie conforme :

CH. DE BEAUREPAIRE,

Membre non résidant du Comité, à Rouen.

[1] De la rive gauche de la Seine.

[2] Argentan (Orne), ville prise par les Anglais au mois d'octobre 1417.

[3] Séez (Orne), ville prise par les Anglais le même mois.

[4] Manneville-ès-Plains, aujourd'hui commune de l'arrondissement d'Yvetot (Seine-Inférieure).

[5] Plus loin Casier.

[6] Guillaume Blancbaston, vicomte de Montivilliers.

[7] Danger.

[8] La cathédrale de Notre-Dame de Rouen.

Digitized by Google

Lettres des rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Charles IX et Henri IV.

Communication de M. Duhamel, correspondant, à Avignon.

(Séance du 1er avril 1878.)

Les six pièces que M. Duhamel a extraites des archives du département de Vaucluse et des archives municipales d'Orange, sont :

1° Une courte lettre datée de Moulins, le 11 décembre 1452, par laquelle Charles VII, répondant aux sollicitations des États du comtat Venaissin, promet d'avoir «le pays de Venicy en bonne et singulière recommandation»;

2° Une lettre datée de Paris, le 1er septembre, par laquelle Louis XI accrédite auprès des bourgeois d'Orange le gouverneur d'Asti, son chambellan ordinaire;

3° Une autre lettre du même roi, beaucoup plus longue et plus importante, demandant aux États du Comtat d'appuyer auprès du pape les démarches que le roi fait pour obtenir la légation d'Avignon au profit de l'archevêque de Lyon. Cette lettre est datée de Meung-sur-Loire, le 10 octobre. Le prélat qu'elle concerne, Charles de Bourbon, fils du duc Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne, est bien connu pour le rôle qu'il joua sous les règnes de Charles VII et de Louis XI. Commynes dit que c'était «un bon compagnon.» Il obtint la légation, comme le demandait Louis XI, qu'il servit très fidèlement dans les circonstances les plus difficiles, et il fut fait cardinal en 1476;

4° Une lettre circulaire, datée d'Amboise, le 1er septembre, et que M. Duhamel a crue être de Charles VII, mais qui est de Charles VIII, annonçant aux bourgeois d'Orange, dans les termes ordinaires, la mort de Louis XI (30 août 1483);

5° Une lettre écrite de Fontainebleau, le 14 février 1563, par le roi Charles IX, au comte de Tende (Honorat de Savoie, 1538-1572), gouverneur de Provence, lui recommandant de protéger les sujets de la principauté d'Orange;

6° Une lettre de Henri de Navarre, datée de Nérac, le 3 décembre 1584, et adressée aux consuls d'Orange, auxquels le roi promet sa protection.

Digitized by Google

Cette sixième lettre prendra place dans le recueil que la section m'a chargé de former en supplément aux *Lettres missives de Henri IV* déjà publiées. Quant aux cinq autres, je propose d'en faire le dépôt aux archives du Comité, où les pièces relatives à Louis XI pourront être consultées par les éditeurs de la correspondance de ce prince.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

RÈGLEMENTS DES PRIX DES DENRÉES, MARCHANDISES ET JOURNÉES DE TRAVAIL DRESSÉS PAR LES ÉTATS DU COMTAT VENAISSIN, EN 1593 ET 1594.

Communication de M. Duhamel, correspondant, à Avignon.

(Séance du 1er avril 1878.)

Le Comité a reçu souvent des communications analogues à celle dont je suis chargé de rendre compte aujourd'hui; à diverses reprises, notre collègue M. Desnoyers a eu l'occasion de faire ressortir l'importance que présentent pour la statistique les documents qui font connaître d'une façon précise et authentique le prix des denrées ou des marchandises, le salaire quotidien des artisans et des ouvriers, les frais d'hôtellerie, etc. Les règlements envoyés par M. Duhamel, et qui ont trait au comtat Venaissin, ne sont pas moins intéressants que ne le peuvent être ceux qui nous sont déjà venus d'Amiens, de Beauvais, de Sedan, de Saint-Maximin ou d'autres parties de la France. Presque toutes les denrées, marchandises et mains-d'œuvre y figurent en détail. Dans les denrées alimentaires, produites par le pays ou importées de l'étranger, je citerai les viandes de boucherie, les gibiers, les volailles et autres animaux élevés en basse-cour, les graisses, beurres et fromages, sucres et épices; les grains et les poissons sont seuls omis. Dans les marchandises et objets manufacturés figurent : d'une part, les bois, les corderies, les matériaux de construction, les matières métalliques, les peintures; et d'autre part, les étoffes de toute espèce, les cuirs, les chapeaux, les chaussures, les soieries, les toiles, les menus objets de mercerie, et même les poudres à feu. Puis viennent les taux établis pour la façon de chaque produit ou pour le salaire des artisans : vignerons, moissonneurs, laboureurs, maçons, charpentiers, paveurs, boisseliers, charrons, tonneliers, tisserands, drapiers, etc.; enfin,

Digitized by Google

les tarifs des hôtelleries et auberges, que les États croyaient prudent de fixer aussi sévèrement que le prix des objets de consommation.

A part quelques lacunes, qu'il serait possible de combler, on voit que c'est là un tableau complet de la vie matérielle des habitants du Comtat à la fin du XVIe siècle, beaucoup plus complet surtout que ne le donnaient les renseignements fournis sur le même Comtat, il y a quelques années, par M. l'abbé André [1]. Je crois donc que les documents envoyés par M. Duhamel tiendraient une place importante dans le recueil de statistique historique dont le Comité a décidé jadis la formation, et qui doit s'être accru considérablement depuis lors; mais, comme rien ne fait encore prévoir le moment où ce recueil pourra être livré aux travailleurs, il y a lieu, je pense, de publier immédiatement dans la *Revue* ces deux règlements de 1593 et 1594, en supprimant toutefois du second ce qui ferait double emploi avec le premier.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

PRIX DES MARCHANDISES ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE COMTAT VENAISSIN, AU XVIe SIÈCLE.

Pendant les années 1593 et 1594, les États du comtat Venaissin, trouvant que les prix des marchandises, denrées, victuailles, variaient, au gré des détenteurs, d'une façon trop sensible, demandèrent, avec instance, au vice-légat d'Avignon et au recteur de Carpentras, d'y porter remède en approuvant et en promulguant les règlements qu'ils avaient préparés. Le recteur obtempéra à leurs réclamations et, par ses lettres des 28 août 1593 et 26 août 1594, rendit ces règlements obligatoires pour tout le Comtat. On y trouve successivement mentionnés, en 1593, les prix des diverses denrées telles que sucre, poivre, girofle, cannelle, etc.; les prix des chanvres, des cordes, des papiers, des futaines, des toiles, des merceries, des draps de soie et de laine, des laines, des cuirs, des matériaux de construction, des métaux, fer, étain, cuivre; en 1594, les prix des diverses viandes de mouton, de bœuf, de veau, les prix des denrées alimentaires, du gibier, du bois, le prix des repas dans les hôtels, le prix de la journée des divers travailleurs, celui des teintures, des cercles, le prix de façon des outils, drap, serges, corbeilles, etc.

[1] *Revue*, 5e série, t. IV, p. 97 et suiv.; rapport de M. Desnoyers.

Digitized by Google

Outre qu'ils nous montrent quelle était la situation économique et industrielle du pays, quelles étaient ses productions et ses principales ressources, ces documents, mieux que de longs mémoires, nous initient à la vie matérielle dans le Comtat à cette époque reculée. C'est ce qui nous détermine à les communiquer au Comité.

Ces documents se composent :

1° De la délibération des États, du 2 juin 1594, contenant le règlement du prix des marchandises;

2° D'une lettre du recteur du Comtat, Pierre-Jérôme Leopardi, rendant le taux et règlement de 1594 obligatoires pour toutes les villes et communautés du pays;

3° Du règlement du 28 août 1593;

4° Du règlement du 26 août 1594, dont nous avons supprimé tout ce qui, par suite de la comparaison des deux documents, pouvait faire double emploi avec le précédent.

DUHAMEL,

Correspondant à Avignon.

I

Extrait des délibérations des États du Comtat Venaissin pour ce qui concerne le taux des marchandises (2 juin 1594).

Et quand au surtaux des marchandises et taxat de toutes aultres choses. pour ce que la soye, la leyne, les lins et champvres, les cuirs et toutes denrées sont à fort bas pris, à l'esgard du pris et vente des marchandises, adviseront les instances que seront nécessaires d'y faire.

Semble fort à propos que les marchandises, que sont trop chères, soyent tauxées et le prix d'icelles abaissé à proportion de celles que sont à bon marché. Les dictz sieurs vassaulx tiennent bon de rabaisser le pris de toutes marchandises, journées et aultres choses que sont trop haultes, à la proportion de celles qui sont à bon compte, et, à ces fins, se députera ung de chasque estat pour faire ledict taux.

Le besoing de remedier promptement à ces desordres importe de tant au pays que Messieurs du Tiers Estat treuvent bon supplier, comme est contenu à l'article, et d'y faire tel règlement que touttes choses soyent ordonnées et réglées, mesmes les journées des travailleurs.

Digitized by Google

Au-dessous de cette délibération est écrit :

Concedimus et mandamus, ut petitur, modis et formis per nos designandis.

Et d'aultant que la superfluité et désordre des habits a porté, quant à soy, grande despence, émulation et appouvrissement des maisons, delibereront Messieurs, sy bon leur semble, d'y prendre réglement.

S'il plaisoit à Monseigneur Illustrissime Legat de prouvoir, suyvant la teneur de l'article, seroyt fort à propos pour le soulagement du pays.

Lesdictz sieurs vassaulx treuvent bon de supplier mondict Seigneur Illustrissime vouloir prouvoir sur le contenu audict article, pour le soulagement du pays.

Ce seroit ung grand bien au pays, repressentent Messieurs du Tiers Estat, sy le bon plaisir de mondict seigneur estoit prendre, ordonner et fere inviolablement observer quelque bon réglement sur le contenu de l'article.

Au-dessous de cette délibération est écrit :

Concedimus et mandamus, ut petitur, modis et formis per nos designandis.

(Orig. : Archives de Vaucluse, C. 17, fol. 17 et 18.)

II

Lettre de Monseigneur Pierre-Gerôme Leopardi, recteur du Comtat Venaissin, établissant le taux et règlement des marchandises, victuailles et denrées..... (25 août 1594).

Extraict du livre des registres de la cour supprême de la Rectorerie par moy notaire soubsigné, F. Geresy, notaire.

Pierre Hierosme Leopard, prothonotaire du Saint Siège aspostolique, Recteur du Conté de Venisse pour Nostre Sainct Père le Pape et Saincte Église Romayne, à tous justiciers et officiers dudict Comté et à chascung d'eulx, salut.

Sçavoir faisons que, puis qu'il a esté veriffié le pris des marchandises et denrrées et les journées des travailheurs et journaliers estre à trop hault et pris excessifz, pour estre les grains et vin et aultres fruictz à bon marché, et les moyens tant excuillies, en ce pays du Comté, à quoy voulant prouvoyr, pour le soulagement du public et pour coupper chemin à tant de desbordementz et abus, que se commettent aux vantes desdictes marchandises et aultres choses, desquelles le prix est excessif. A cette cause, ayant esté procédé audict réglement et tauxat des marchandisses, par messieurs les esleus et deputés des Trois Estatz de ce présant pays du Comtat Venaissin,

Digitized by Google

par commission nostre, tout ainssy qu'est, cy après, particulièrement declaré, icelluy tauxat authorizant et appreuvant, sauf toutefois à nous la faculté icelluy tauxat augmenter et diminuer, lors et quand congnoistrons estre expediant et nécessaire, à l'instance et requeste desdictz sieurs esleus et procureur général desdictz Estatz, joinct à eulx Monsieur l'Advocat général de Nostre Sainct Père le Pape dudict pays et Comtat Venayssin, mandons et commandons ledit tauxat estre gardé et inviolablement observé, de poinct en poinct, selon sa forme et teneur. Et à ce qu'icelluy tauxat puisse estre notoyre et parvenir à la notice d'ung chascung, et aulcung ne puisse prétendre cause d'ignorance, mandons et commandons icelluy estre leu et publié, à vois de trompe, et cry public, par tous les lieux et carrefours accoustumés, tant de la présente cité de Carpentras que autres villes et lieux dudict Conté de Venisse et enregistré ez-registres de nostre cour et des autres cours desdictes villes et lieux dudict Comté. Aussy est faict commandement, à toute personne, en quel estat, qualité et condition qu'il soyt, sans nul exepter, de n'exceder ledict tauxat, soubz la peyne de vingt-cinq florins, applicable au fisc, que encoura chascung contrevenant, pour chascune foys; et ceulx que n'auront de quoy payer ladicte peyne, de trois treitz de corde publique, aussi que les reffuzantz de vendre lesdictes marchandises ou travailler selon ledict taux incouront semblable peyne, se treuvant avoyr moyen de se faire.

Donné à Carpentras, ce vingt-cinquieme du moys d'aoust, année mil cinq cens nonante quatre. — Petrus Hierosme rector : F. Gerezy, notarius, pro graffario.

III

Taux et règlement des marchandises faicts par Messieurs les esleuz des Trois Estatz et procureur général du pays de la Comté Venayssin, en julhet 1593, publyé à Carpentras, de l'auctorité de Monseigneur le Reverendissime Recteur, le XXVIII d'aoust suyvant.

Sucre fin : dix-huict soulz la livre.
Sucre de Madère : seze solz la livre.
Cassonade blanche, de Madère : douze solz la livre.
Cassonade Canarie : quatorze solz la livre.
Sucre Canarie : quatorze solz la livre.
Poyvre : vingt soulz la livre.
Gingembre : douze solz la livre.
Geroffle : soixante solz la livre.
Muscade en sorte : trente solz la livre.
Canelle fine : cinquante solz la livre.
Cire couverte : douze solz la livre.
Miel : ung sol la livre.

Digitized by Google

Le cocton filé : douze soulz la livre.
Le cocton en layne : dix soulz la livre.

Chenèves.

Le chenève de Vienne pigné dit *madaisse*[1] : cinq solz la madaisse.

Chenebve fin dict en long, de Vienne.

Chenesve fin dict en long, de Vienne : six soulz la livre.
Chenesve femelle pinchinat[2] pour les femmes : quatre solz la livre.
Cheneve pour trepougne[3] : quatre solz la livre.
Chenesve de maisse[4] batut : quatre solz la livre.
Chenesve de pays, femelle : la livre, quatre solz.

Cordes.

Corde toute de femelle, la plus fine : cinq solz et demy la livre.
Corde commune : quatre solz et demy.
Graine de chenebve : quarante-cinq solz l'eymine.
Cordes fines pour charrettiers : quinze solz la livre.
Cordes de poulommaux[5] : huict solz la livre.

Papiers.

Papiers du Comtat, de la grand forme, le meilheur : vingt-quatre solz la rame.
Le petit : dix-huict solz la rame.
Papier de Lion, croix : la rame, quarante solz.
Papier au raisin : la rame du moyen, cinquante solz.

Les fassons des cousturiers et chaussatiers.

Fasson d'ung perpoinct, avec ung galon : vingt-cinq solz.
Fasson d'ung perpoinct, à deux galons : trente solz.
La façon d'un reystre, à ung gallon : vingt soulz.
Fason d'une casaque, à simple façon : vingt solz.
Façon d'une cazaque, à double façon, à escusson, ayant ung gallon chamarré de soye : trente solz.
Des chausses à la gregue, avec ung gallon, et bas de chausses : vingt solz.
Des chausses gregues, avec deux gallons : vingt solz.

[1] Écheveau, en écheveau.
[2] Peigné.
[3] Ficelle à trois brins employée par les cordonniers.
[4] Chanvre cordé et foulé sous une meule.
[5] Grosse ficelle à deux ou trois bouts, aujourd'hui *polomar*.

Digitized by Google

Des chausses à la poloignoisse, avec les bas : vingt-cinq soulz.
Une robbe longue, avec un galon : trente solz.
La fasson d'ung paire de bas : cinq solz.

Draps de soye.

Velours noir de trois poilz, de Gennes : le pan, cinq florins.
Velours de deux poilz, de Gennes, et noir : le pan, cinquante-cinq solz.
Velours d'ung poil et demy, dudit Genes, noir : quarante-cinq solz le pan.
Velours dudict Genes, renforcé d'un poil : le pan, trente-six solz.
Velours ordinere noir : le pan, trente solz.
Velours de couleur de Genes : le pan, quarante solz.
Velours raz noir, de Gennes : le pan, quarante-six solz.
Satin noir de Genes, grand drap : le pan, trente-deux solz.
Satin de couleur, de Genes, à grand drap : le pan, vingt-huict solz.
Satin de Luques, petit drap noir : vingt-six solz le pan.
Satin de Bourges : sept solz le pan.
Damas de Genes, grand drap noir : trente-deux solz.
Damas de Luques : vingt-cinq solz.
Armoizin; taffetas noir de Gennes, grand drap : vingt-cinq solz le pan.
Armoizin susdit, moyen : dix-huict solz le pan.
Armoizin susdit, petit drap : seize solz le pan.
Et les taffetas susdicts, de couleur : dix-huict solz le pan.
Demy armoizin par moitié : sept solz le pan.
Velours ras d'Avignon : quarante solz le pan.
Velours de couleur dudict lieu : trente-cinq solz le pan.
Taffetas armoizin dudict Avignon, noir : quinze solz.
Canavatz de Genes, de soye : vingt-cinq solz le pan.
Riberat de soye : quatorze solz le pan.
Bas de soye de Milan, à rouler : trente florins.
Bas de soye de Naples et Genes, à rouller : vingt florins.
Taffetas de couleur, minse : six solz.
Taffetas à gros grain : trente-deux solz.
Taffetas veluté ou mouscheté ou chenille : vingt-quatre solz le pan.
Taffetas bouton : vingt soulz le pan.
Soye noire à coudre : quatorze solz l'once.
Soye de couleur à coudre : seze solz l'once.
Gallons de soye : quatorze solz l'once.
Gallons susdicts de couleur : seze solz l'once.
Gallons entièrement de soye noyr : dix-huict solz l'once.
Gallon tout de soye de couleur : vingt solz.
Soye cruze : dix florins la livre.

Digitized by Google

Sarges étrangères.

Sarge de Florence fine : quarante solz le pan.

Sarge de Genes : trente-deux solz le pan.

Sarge de Milan, cramoysine : quarante solz le pan.

Sarge de Milan, de couleur, dicte *razette :* vingt-cinq solz.

Sarge de Piemond : vingt-cinq solz le pan.

Camelot de Levant, à gros grain, à quatre filz : la pièce, quarante florins.

Camelotz ordinères, de Levant, à gros grain : trente-cinq florins la pièce, qu'est cinq florins la canne.

Camelot Montcayat de Levant : trente florins la pièce.

Camelot de l'Isle à gros grein, du large : cinquante solz la canne.

Camelot bonfis : cinquante solz le pan.

Camelot commun de l'Isle : vingt florins la pièce.

Fustaines.

Fustaines à une raye et troyes rayes franges et à dez : vingt-neuf florins deux solz la pièce, que revient la canne, vingt-neuf solz.

Fustaines à petitz detz, oultre fins : trente-cinq florins la pièce, que revient à trente-cinq soulz la canne.

Fustaines à petitz grains et à ondes : cinq florins la canne.

Fustaines croisés : quinze florins la pièce, que sont trente solz la canne.

Fustaines carrés pour doubleure : treze florins quatre solz la pièce, que sont vingt-huict solz la canne.

Fustaines à ramaiges : cinq florins quatre solz la canne.

Fustaine carré, Alemaigne, au raisin : vingt-huict solz la canne.

Fustaines de Millan, blancz, gris, noirs et cannelletz : cinquante florins la pièce, que sont cinquante solz la cane.

Toilles et austres merceries.

Constances, sans galle : cinquante-six solz la cane.

Constances, gambre rouge, la cane : quarante-huict solz.

Constances à l'aigle : quarante solz la cane.

Toilles carrées d'Allemaigne, la cane des plus fines : cinq florins, et les moyennes : quarante solz, et les moindres, trente-cinq soulz la canne.

Boucassins noirs, gris et blancz : vingt-huit soulz la canne.

Boucassins de couleurs : trente-deux solz la canne.

Boucassins incarnatins : quarante solz la canne.

Boucarans à trois feres de couleurs et noirs : quarante solz la canne.

Trelis, sans gale, fins : quarante-huict solz la canne.

Boucaran de Bourgongne, pour doubleures : vingt-huict soulz la cane.

Toilles de nave fines : cinq florins la cane.

Digitized by Google

Toilles de nave moyennes : quarante-huict solz la cane.

Toilles fines de Flandres, dites naturelles : douze florins la canne.

Les moyennes : dix florins la cane.

Toilles d'Ollande assorties : à neuf solz, douze soulz, quinze solzs, vingt-quatre soulz et trente soulz le pan.

Buratz, lis et croisés dict ratines, assortis : trente-cinq florins, quarante florins, cinquante florins et soixante florins la pièce.

Baratz de Reins : vingt-cinq florins la pièce.

Cambraix assortis : à neuf solz, douze solz, quinze solz, vingt-quatre soulz et trente soulz le pan.

Toilles baptistes assorties : de mesme pris.

Bombazines croysées d'Allemaigne : cinq florins la cane.

Filz d'espine assortis, la flotte : neuf, douze et dix-huict deniers tournoys.

La livre de fil blanc assorty : vingt-huict, trente, trente-cinq et quarante solz la livre.

Espingles fortes de la Reyne : dix solz le millier.

Espingles fortes, teste ronde : douze solz le millier.

Espingles menues et morguettes : huict solz le milier.

Espingles menues : huict solz le milier.

Letton pour esguillettes, la livre : dix-huict solz.

Toilles rètes de Vienne piquet : trente solz la cane.

Toilles estoupières dudict : vingt-quatre soulz la cane.

Toilles retes estrangères : de mesme pris.

Toilles estoupières estranges : vingt-huict solz la cane.

Tarrares fines, la cane : vingt-huict solz.

Tarrares moyennes, vingt-quatre soulz la canne.

Tarrares fines, de trois quartz et demy : quarante soulz la cane.

Tarrares blanches, de trois quartz et demy : quarante-huict solz.

Villefranche fine : trente solz la canne.

Toilles cordailhes, de Lyonnais, rond : vingt-six solz la cane.

Toilles cordades, de Lyon, en plat : trente-deux solzs la cane.

Toilles de Sainct-Rambert, la cane : quinze solz.

Toilles de trente aulnes, la cane : dix-huict solzs.

Toilles de Rouen, blanches, fines, le pan : dix solzs.

La moyenne dudict : sept solz et six.

Les crues dudict : six solz six deniers le pan.

Les grises : sept solz et six deniers le pan.

Les larges grises dudict : dix solz le pan.

Burates d'Auvergne, la cane : vingt-quatre solz.

Esguillettes de Padoue, la douzaine : six solz.

Esguillettes de Gènes : trois sous la douzaine.

Esguillettes moyennes, la douzaine : trois solz.

Esguillettes de soie pure, la douzaine : douze et quinze solz.

Digitized by Google

Esguillettes de cuyr, la douzaine : deux solz et six deniers.
Et les autres : ung sol et six deniers.

Draps de layne.

Draps noirs passefin, de sates : trente-trois florins quatre solz la cane.
Draps noirs fin de sates : trente florins la cane.
Draps gris fin de sates : vingt-six florins huict solz la cane.
Sarge large noire, de sates, passefin, la cane : trente florins.
Sarge large blanche, de sates : vingt-cinq florins la cane.
Stamet passefin, noir de sates, la cane : vingt-trois florins quatre solz.
Draps noirs passefin, contrectz de Carcassonne, la cane : vingt florins.
Draps noirs dudict floret : vingt florins la cane.
Draps contrectz Hyères dudict : vingt florins la cane.
Draps stamet dudict noir, la cane : sept florins huict solz.
Stamet noir passefin dudict, la cane : seze florins huict solz.
Stamet noir, flouret dudict : comme l'autre.
Stamet blancz fins et de couleurs, dudict, la canne : seze florins huict solz.
Bijarre de sates contrefin, la cane : vingt-six florins huict solz.
Bijarre contrect, de Carcassonne : vingt florins la cane.
Bijarre de Carcassonne, de 7 centz, la cane : seze florins huict solz.
Bijarre cabaret, la canne : quinze florins.
Cordeilhatz [1] du pays de Comté, sçavoir de Bollène [2] : quatre florins, les blancz les plus fins, et cinq florins en couleurs légères et en noir; fins, six florins huict solz la cane.
Cordeilhatz de l'Isle [3], blancz et autres du Comté : quarante soulz la cane.
Cordeilhatz de coulleurs de pays : cinq florins quatre solz la cane.
Draps de l'Isle, en blanc : cinq florins la cane; et en couleur : sept florins la cane.
Sarges larges de Bollène et Montellimard, en blanc : douze florins la cane; et l'estroicte, la moitié moings; en noir : seze florins huict solz la cane, et l'estroite : huict florins quatre soulz.
Sarge estroite de Nismes, en blanc, la cane : six florins.
Cadis de Nismes, fins, la cane : huict florins, en blanc.
Cadis communs, en blanc, la cane : cinq florins.
Cadis de Nismes tainctz : dix florins la cane.
Stametz de Sannes, blancz, la cane : dix florins.
Stamet dudict en couleur : douze florins la cane.
Drapt de Sainct-Pons, en taincte : treze florins la cane.
Et les communtz : onze florins huict solz la cane.

[1] Grosse toile.
[2] Bollène, arrondissement d'Orange, chef-lieu de canton.
[3] L'Isle, arrondissement d'Avignon, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

Couvertes des lictz.

Les couvertes neufves, blanches, marchandes, d'Avignon : dix florins la pièce.

Les couvertes grandes, marchandes, la pièce : quinze florins.

Et les fines : cinq florins davantage.

Les passegrandes, marchandes, blanches : vingt-cinq florins la pièce.

Et la fine blanche : trente florins.

Laines.

La layne plus fine du pays du Comté : trente-cinq florins.

Et la commune : trente florins le quintal.

Anisses fins, le quintal : quarante florins.

Chappeaux.

Les chappeaux grandz fins, d'hommes : vingt solz la pièce.

Les chappeaux grandz fins, de femmes : troys florins.

Et les moyens : trente solz.

Bourres.

Bourre blanche, le quintal : vingt-cinq florins.

La grise : vingt florins.

Cuirs et souliers.

Le paire de mules de huict, neuf, dix et unze poinctz, avec les escarpins : quarante soulz.

Le paire des souliers, à lièges, de huict, neuf, dix, unze poinctz : trente soulz.

Le paire des souliers, à doubles semelles : vingt-quatre solz.

Le paire des pantouffles, à huict, neuf, dix et unze poinctz, à liège : vingt-huict soulz.

Le paire d'escarpins à simple semelle, de marroquin : quinze solz.

Le paire des souliers de paysans, simples : vingt solz et vingt-deux.

Les souliers de paysants à double semelle, pounchau et talonneau : trente et trente-cinq solz.

Les patins des femmes tant blancz que noirs : trente et trente-deux solz.

Et les autres souliers plus petits ou plus grands, à proportion dudict pris.

Le paire de semelles : dix solz.

Le paire des bottes, de vache : treze florins.

Cuirs de boeufs.

Cuirs de boeufz en poil, de recepte : douze florins.

Digitized by Google

Cuyr de vache, en poil, de recepte : neuf florins la pièce.

Peaulx de bouc ou chièvre, en poil, la douzaine : douze florins.

Nerfs de mouton, la douzaine, de la première recepte : six florins.

La seconde recepte desdicts nerfs, la douzaine : douze florins.

Cuirs de beuf habillés, en rusque, des plus forts, la pièce : dix-huict florins.

Cuirs de bregadis, la pièce : seze florins huict solz.

Vaches de bazanne, de recepte, la pièce : douze florins.

Vaches blanches, acoustrées pour bourreliers, la pièce : huict florins quatre solz.

Veaux et bazannes de Lion, la douzaine : unze florins huict solz.

Vaches noires couroiées, la pièce : dix-huict florins.

Veaux noirs : vingt florins la douzaine.

Marroquins noirs en galle, la douzaine : quinze florins.

Moutons noirs en galle, la douzaine : dix florins.

Bazanne de moutons, la douzaine : six florins.

Arnoix de chevaux et muletz.

Le corps d'une selle de cheval, de moyenne taille, de peaulx de moutons : treize florins.

La faulce housse, de peaulx de mouton : cinq florins.

La croppière simple : vingt solz avec les pendantz.

Le paire des estrivières simples : ung florin, quatre solz.

Les sangles : huict solz.

Les surfaictz : huict solz.

La testière, avec les resnes : trente solz.

Ung poytral simple : douze solz.

La selle de mule, pour tirer charrettes : cinq florins.

Le collier : quatre florins.

La croupière : six florins huict solz.

La suffre : trois florins quatre solz.

Le bridel avec les hullières : deux florins.

Chaux et gip, thuilles et mavons.

En sera faict reglement, à chascune judicature, par les sieurs consuls, et pour celle de Carpentras :

Le petit sac de demye eymine, randu à Carpentras : ung sol.

Les sacz de charrette, rendus à Carpentras, battus à l'acoutumée : troys solz la pièce.

Le sçandal, de la charge de Pernes, sur le lieu : deux solz et demy.

Le cent de thuylles, sur le lieu : vingt-quatre solz.

Digitized by Google

Fers et autres métaux.

Le ballon de fer d'Espaigne : seze florins huict solz ; qu'est la livre : deux solz.

Le fer commun brut, de Bourgongne : treze florins quatre solz le quintal ; qu'est la livre : quatre pieçons.

Le fer ouvré, la livre : trois soulz.

Les cloux patacaux, le cent : huict soulz.

Les cloux deveyraux : quatre soulz le cent.

Et les autres : à proportion.

Les assiers : trois soulz la pièce.

Les fers pour un grand cheval : cinq soulz la pièce.

Des moyens : quatre solz.

Des mulets et des petits chevaux : trois solz.

Des petits mulets et asnes : deux solz et demy.

Les refferer à proportion : ung sol.

Estaing fin.

Pour les platz et assietes et autres vaiselles à semblable usaige : sept soulz la livre ouvrée.

Estaing commung ouvré : cinq solz et demy la livre.

La livre du plomb : deux solz.

La livre des balles de plomb et grenades : deux solz et demy.

Sur l'ouvrage des broquiers [1].

Les grandes tines a fere lyssive ou a extuver : cinq florins.

Le barral Zasseyrol : deux florins.

Les cornudes de vendange, pour mulet : dix-huict solz la pièce.

Les cornudes pour les asnes : douze solz la pièce.

Les cornudous ou brocgz, pour charrier d'eau : huict solz la pièce.

Les feratz pour les pins : six solz.

L'eymine pour mesures : trente solz.

La demie eymine : quinze solz.

Et le tout sans préjudice du meilleur marché qu'en peuvent avoir les lieux plus voisins du bois.

Ouvrage de rodier [2].

Roddes de charrettes, le paire : quinze florins, des meilleures et du grand arnoix.

Les eschelles des charrettes, grandes à quatre chevaux : douze florins.

[1] Boisseliers.

[2] Charron.

Digitized by Google

Et les comunes : dix florins.
Les essieu de charrette : douze solz la pièce.
Une cambete d'arrayre[1] : quinze solz.
L'estève de l'arraire : dix soulz.
Une allamon : trois solz.
Ung joug : douze solz.
Ung tombareau de tempeste : quinze florins.
Et le tout sans prejudice du meilleur marché qu'en doibvent avoir les lieux plus voisins du bois et du charbon.

Tainctures des draps, sarges et cordeilhatz.

La cane de cordeilhatz[2] en couleur claire : six solz.
La cane des cordeilhatz, noirs de galle : douze solz.
La cane du cordeilhat en alle de gor : quinze solz.
La cane des sarges extroictes : quinze solz.
La cane des sarges larges, noir de galle : deux florins.
La cane des sarges larges, en noir de garenc : quarante solz.
Et l'extroite : vingt solz la cane.
Les estametz : du mesme pris.
La cane des draps larges de mayson, en teincture fine : troys florins.
Les communes : dix-huict solz la cane.

Cuivre.

La livre de cuivre ouvré : douze solz.

Poudres.

Poudre fine d'arquebuze, pour la chasse : douze solz la livre.
La commune : huict solz, servant pour les canons.

Toutes denrées, marchandises et aultres choses que ne sont et exprimées dans le présent réglement seront réduites et tauxées à proportion du réglement et pied de la monoye. Le tout toutefois sans conséquence et par manière de provision, attendu le desbordement et désordres qui sont survenus pour regard des monoyes.

(Extrait de son original et dument à iceluy collationné par moy secretere genéral dudict pays soubsigné :

CHEVALIER.

Extrait et collationné à sa coppie, tabellionnée par moy :

BENEDICTZ, greffier.

[1] Mancheron de charrue, soc de charrue, cep de charrue.
[2] Grosse toile.

Digitized by Google

IV

Registre du taux et réglement des denrées, victuailles et marchandises cy bas scriptes, faict et impausé par Messieurs les Depputés des gens des Trois Estatz du présent pays du Comtat Venayssin, soubz l'authorité et mandement de Monseigneur le Reverendissime Recteur dudict pays, le vingt-sixiesme jour du moys d'aoust, mil cinq cent quatre vingtz et quatorze, à la Nativité de Nostre Seigneur.

Pour le mouton.

	sous	deniers.
Premièrement, pour la chair de mouton	2	12
La foye	2	"
La levade[1]	1	11
Le ventre gras complect avec la teste	2	"
La graisse, la livre	3	"

Pour le beuf.

La livre de la cher du beuf	1	16
La reboulle[2]	2	"
Le pied cuit	2	"
La langue fréche	6	"
La langue sallée	6	"
La graisse	3	"

Pour le veau à laict.

Le cartier darnier, la livre	3	"
Le cartier devant, la livre	2	12
Le teste	6	"
La foye	6	"
Les trippes	6	"
Le pied	1	"
Les deux galhes[3]	1	"
La levade	2	"

Pour les chevreaux.

Les chevreaux bons et gras	20	"
Le cartier devant	4	"
Le cartier dernier	5	"
La teste, avec les pieds	2	"

[1] La fressure contenant le foie, la rate, le poumon, etc.
[2] Le gras-double.
[3] Rognons.

Digitized by Google

	sous	deniers.
La levade	2	"
Le ventron nectoyé	1	"

Pour les agniaulx.

L'agniau de laict bon et gras	16	"
Le cartier devant	5	"
Le cartier dernier	1	"
La teste	1	16
La levade	1	16
Le ventron nectoyé	"	20

Pour les revendeurs.

La livre de la chair sallée de pourceau jusques à Sainct-Michel.	3	"
Le lard, la livre	4	"
La livre des chandelles	4	"
Les saulcisses de poivre, la livre	3	"
La livre des saulcisses communes	2	12
La livre de froumaige d'Auvergne noveau	3	"
La livre de froumaige de Servière et Briançon	3	12
La livre du froumaige de Mallorque	3	12
La livre de froumaige de fede (brebis)	2	12
La livre de froumaige de Sarduegne	2	"
La livre du burre sallé	4	"
Froumaige de fede (brebis) noveau, la livre	2	"
Le carteyron d'huille	4	"
La livre de prunes noires séches	1	"
La livre de la graysse fondue, en pain	3	"
Pain de suif, pour les chiens, la livre	"	6
Graysse blanche, la livre	4	"
Sain et roges, la livre	5	"
La livre du senbatut[1]	2	12

La chasse et gibbier.

Le paire de perdrix rougues	15	"
Le paire de peix grises	12	"
Le connil de garrigue[2]	7	"
Le lapin moyen valant demy connil	4	"
La paire de perdreaux malhes	9	"
La paire de colons favars[3]	6	"

[1] Suif battu.
[2] Lapin de garenne.
[3] Variété de pigeons.

Digitized by Google

	sous	deniers.
La paire de pigeons, privés de collombier	7	"
La paire de pigeons, privés de mesons	10	"
La paire de palombes [1]	7	"
La grosse lièvre	10	"
Le gros levreau jeune	10	"
Le levreau moyen	8	"
Le chappon vieulx, de pallier, bon et gras	15	"
Le chappon moyen, bon et gras	10	"
Le chappon depuis Pasques jusques à Sainct Michel	6	"
Une gelline bonne et grasse	8	"
Une poulle prene	5	"
La poulle, depuis Pasques jusques à Noel	5	"
Et de Noel jusqu'à Caresme	7	"
La paire de becasse	10	"
La paire de becassons	3	"
Le paire de pluviers	6	"
Le paire de vanelles [2]	4	"
La paire de calhes [3]	1	6
La douzaine des estorneaux	3	"
Le corlis [4] gros à long bec	5	"
La douzaine des calandres [5]	4	"
Ung corlis petit [6]	2	6
Tourdres et merles, la pièce	"	19
Une cere [7]	"	20
La douzaine de allouettes	3	"
La douzaine des moyneaux et autres petits oiseaux	1	"
La douzaine de becafigues gras	2	"
Une grosse starde [8]	25	"
Ung stardons	15	"
Une grue	15	"
La paire de poletz bon, à plaine main	5	"
Une oye privée	12	"
Oyson privé	10	"
Le canard sauvage bien gras	6	"

[1] Pigeons ramiers.
[2] Vanneaux.
[3] Cailles.
[4] Courlieu, vulgairement charlot.
[5] Variété d'alouettes.
[6] Courlis proprement dit.
[7] Grosse grive, ou guêpier.
[8] Outarde.

Digitized by Google

	sous	deniers.
Le connil de meson	5	"
Le paire de poletz à poin d'estre chastré	6	"
Le canard sauvaige moyen	5	"
Le canard privé, de meson	4	"
Le canardon	2	"
La pièce de margolhes [1]	1	12
La paire de tourtorelles à haulte graisse	8	"
La paire de tourtorelles, moyenes	5	"
Le coq d'Inde bon et gras	36	"
La galline d'Inde bonne et grasse	24	"
Un dindon bon et gras	12	"
Un couchon bien gras	7	"
La livre du burre frais	8	"

Se dorra le burre frés au poidz jusques à ung demy quarteyron, et le burre d'ung liard pesera demy onze, et ne sera permis vendre aucun burre sallé pour de frés ny laver aussy aulcun burre vieulx ny le mesler avec le frais, à peine de quatre escus.

La douzaine des eulx	3	"

Pour les pasticiers.

Seront tenus les pasticiers balher le veau au prix du taux. Et si est lardé auront deux liards pour livre d'avantaige.

Et pour le lardage de toute la chasse que les pasticiers sont en coustume de vendre, auront comme s'ensuit :

Pour ung paire perdrix	2	"
Pour ung connil	2	"
Pour un paire bécasse	2	"
Pour un paire pluvier	1	12
Pour ung paire vanelles	1	12
Pour ung paire palombes [2]	1	12
Pour ung levreau	2	12
Pour les anches d'ung lièvre	3	"
Pour ung paire pigeons	1	12
Pour ung paire polletz	2	"
Pour ung oyson	3	"
Pour une oye	5	"
Pour ung canard	2	"
Pour ung canardeau	1	12
Pour ung crolis	1	"

[1] Pie commune.
[2] Pigeons ramiers.

Digitized by Google

	sous	deniers.
Pour ung tourdre ou merle	"	6
Pour ung paire becassons	1	12
Pour ung paire de calhes	1	"
Pour ung chappon	2	12
Pour ung chapponeau	2	"
Pour une poullailhe	2	12
Pour ung paire de tourtorelles	1	12
Pour une douzaine de callandres	2	12
Pour une douzaine becaficz [1]	2	"
Pour un gros coq d'Inde	6	"
Pour un gros coq dinde moyen	4	"
Pour les anches d'un chevreau	3	"
Pour chasques quartier devant	1	12
Pour cuire un couchon	2	12
Pour la façon d'ung pasté de pigeon	6	"
Pour la façon d'ung pasté de gigot	8	"

Et seront tenus lesdictz pasticiers faire de pastés d'ung et de deux liardz et d'ung sou et de pastés de Venayssin de trois sous, ainsy qu'a esté autrefois de coustume.

Pour le bois.

Le quintal de bois d'euse [2]	4	"
Le quintal de bois chaisne	4	"
La soumée ou charge de mullet	10	"
La soumée ou charge d'asne, de menu bois	6	"

Commandant de ne reffaire aulcune saumée de bois à peine de confiscation.

Le quintal de charbon d'euse	12	"
Le quintal de charbon de chaisne	10	"

Réglement des logis.

Les hostes qui logent gens à cheval auront quarante soulz, le jour, pour homme et cheval, sçavoir : seze soulz pour la disnée, et vingt-quatre soulz pour la souppée; bailhant aux personnes le traictement qu'il est de coustume de balher à table d'hoste, sçavoir : les jours gras, beuf, mouton, veau, chevreau, poulailhe, perdrix et autre gibbier, selon le temps et saison, avec les entrées et issues de table; et, les jours maigres, toute sorte de poysson et du meilleur qui se trouvera, selon le temps et sayson, œufz, burre, e froumaige, avec l'entrée et yssue de table; et aux chevaulx :

[1] Becfigues.
[2] Chêne vert, yeuse.

Digitized by Google

l'avoine à la mesure accoustumée qu'est demy quarte à la disnée et une quarte à la souppée.

Pour le serviteur à pied, douze soulz la journée, et pour le laquay, dix soulz la journée.

Les gens à pied, à table d'hoste, ne payeront que dix soulz pour la disnée, et douze soulz pour la souppée, ayant le même traictement que dessus, compris le lict.

Pour la disnée du cheval, se payera sept soulz, et dix soulz pour la souppée, en balhant aussy l'avoyne que dessus; et ne balhant l'avoine, quatre soulz pour la disnée et six soulz pour la souppée.

Des reppetiers[1] et reppetières et des hostes.

Est deffendu à toutz hostes et hostesses, repetiers et repetières et à tous pasticiers, que, pour éviter le grand abus qu'ilz ont accoustumé de commettre, d'achepter aulcung gibbier ou chasse, en grande ny petite quantité, dans les villes et lieux ny au terroir d'iceulx, ny aller au-devant de ceulx qui les portent pour vendre; moings y mander et fere achepter, par personne interposée, n'achepter aussy aulcungs œufz d'estrangiers, ancores que se feust pour ung habitant particulier, que dix heures du matin ne soint frapées, et la bannière que l'on met à la grande place ne soyt oustée; et ce, despuis Pasques jusques à Sainct Michel, et unze heures frappées, despuis Sainct Michel jusques à Pasques, et ce soubz la peyne de confiscation et de l'emende.

Davantaige est deffendu ausdictz repetiers et repetières revandre aulcune chosse et gibbier en autre part que à la grande place des villes et lieux, où seront tenus de pourter la chasse ou gibbier qu'ils auroient, et là la tenir évidentement, soubz la peine de confiscation de gibbier et aultre arbitraire.

Pour les chevaulx de louaige à selle.

Se payera quinze soulz pour jour balhant le cheval bien ferré et arnéché.

Pour les paveurs et caladaires[2].

Ne prandront lesdictz calladaires pour le pavement, que quinze soulz pour cane carrée en fournissant tout ce qu'est de besoing, fors la pierre.

Des journées des vignerons et travalheurs.

Les brassiers et travalheurs ou vignerons, despuis la feste de Sainct Michel jusques au demy fevrier, auront sept soulz la journée, se nourissantz; et estant nourris, trois soulz; de la my febvrier jusques à la fin de may, auront huict soulz la journée et neuf soulz a resclaure, se nourissantz;

[1] Marchands de la halle revendeurs.

[2] Synonyme de paveur, de *caladar*, «paver, garnir de pierre.»

Digitized by Google

et à toutes œuvres, excepté le faucher des prés; et estantz nourris, quatre soulz. Les seytres[1] se nourissantz, quinze soulz, et estans norris, huict solz.

Les femmes à toutes œuvres, de Sainct Michel jusques à la fin de may, trois soulz le jour, se nourissants; et estantz nourris, six liards.

Les moysonneurs estants nourris s'y provoyra au temps.

Et de la fin de moyssons jusques à Sainct Michel, dix soulz, le jour, se nourrissantz; et estans nourris, quatre soulz, mesme pour vendenger.

Que toutz lesdictz travailheurs, se presentantz à la place, pourront estre constrainctz d'aller travailher au taux.

Des massons et gippiers[2].

La journée d'ung maistre masson se nourrissant, de la feste de Sainct Michel jusques à demy febvrier, dix soulz le jour, et, en autre temps, quinze soulz le jour, heu la considération du bon marché des grains.

Le mesme d'ung maistre gippier[3].

La journée d'ung homme maneuvre se nourrissant, cinq soulz le jour, de la feste Sainct Michel jusques à la fin de febvrier, et, en autre temps, sept soulz.

Les femmes manœuvres se nourrissantz : trois soulzs le jour, en hivert, et quatre soulz, en autre temps.

Des charpentiers.

Iront de même prix que les massons et gippiers.

Des charratiers, laboureurs et louaige des bestes à dos.

La journée d'une charrette ou tombareau a quatre bonnes bestes, dès la feste de Sainct Michel jusques à la fin d'apvril, cinquante soulz, et pour le reste de l'année, cinq florins le jour.

La journée d'une charrette à trois bonnes bestes, dès ladicte feste de Sainct Michel jusques à la fin d'apvril, quarante soulz.

Et, pour le reste de l'année, quatre florins.

La journée d'une charrette, à deux bonnes bestes, de Sainct Michel jusques à la fin d'apvril, trente soulz, et le reste de l'année, trois florins.

La journée de deux mulletz charrians à dos, despuis la Sainct Michel jusques à la fin d'apvril, dix-huict soulz, et, le reste de l'année, vingt-quatre soulz.

La journée de deux asnes charrians à dos, dix soulz le jour, de Sainct Michel jusques à la fin d'apvril, et, en autre temps, quinze soulz le jour, en tout compris, l'homme qui les conduit.

[1] Faucheurs.
[2] Plâtriers.
[3] Plâtrier.

Digitized by Google

Des taincturiers.

Des cordelhats mis en coleur comme noyr, vert, jaune, bleu, orange que collombin et autres colleurs communes, sans pastel et sans bresil, six soulz la canne.

Les noyrs de galle, alledegon, vert, maroquin, rouge, tanet de garence avec pastel et bresil, fins, quarante soulz la cane, des draps larges, et vingt soulz, des estroictz; et, pour le regard des draps et sarges, larges de six pans, à proportion des estroictz.

Des tysseurs de toilles, pour leur façon.

De la toylle en tour de la plus grossière, stoupe sur estoupe, de quatre pans de large, trois soulz la cane.

Toille stoupe sur corps de mesme largeur, quatre soulz la cane.

Toille cor sur cor, ou de deux cors, le comun, de quatre pans de large, six soulz; et le prin, sept soulz.

Toille coutonine cordade, de quatre pans de large, huict soulz la cane.

Toille de lin du plus beau fillet, de quatre pans de large, dix soulz la cane et de toute autre largeur, à proportion.

Napes de cor et d'estoupes, moytié l'ung et moytié l'autre, de six pans de large, les cordades, six soulz la cane.

A grain d'ordi, sept soulz la cane.

A la petite Venise, neuf soulz la canne.

A la grande Venise, dix soulz la cane.

Des nappes fines ou de fillets plain, appellés cor sur cor, de six pans de large, quinze soulz la cane.

De servietes de mesme fillet et de mesme façon et de trois pans de large, sept soulz et demy, et, de deux pans et demy de large, six soulz et ung liard.

Et quand seront la moytié cor et moytié stoupes, cinq soulz la cane.

Des mouchoirs, de cor sur cor, chenepve, six blancz la cane, et de lin, troys soulz la cane.

De fustaine à trois ries, de quatre pans de large, huict soulz la cane, et à granc d'ordi de mesme.

Pour la façon des draps de sarges.

De la cane de dix-huict centz et de trois pans de large, sept soulz.

De la cane de cordelhat, de mesme largeur, quatre soulz.

De la cane de Cadix, cinq soulz.

De la cane d'estame sur estame, huict soulz.

De la cane de drap de cinq pans de large, cinq soulz.

Digitized by Google

Des cercles.

Les cercles de meme qui ne seront mis en œuvre, trante soulz la douzaine, et estantz mis en œuvre, trante-six soulz.

Les cercles grissons, dix huict soulz la douzaine, sans estre mis en œuvre et vingt quatre soulz, estant mis en œuvre.

Les cercles de Sainct Gilles sont remis à la discretion de messieurs les consulz des six villes principales du pays, lesquels aussy pourront diminuer le prix des choses dessus tauxées si le jugent estre raysonnable.

Pour les instruments de fer.

L'eyssade[1] plus grosse, quarante soulz.

L'eyssade moyenne, trante soulz.

Le bacha[2] plus gros à deux becz, quarante soulz.

Le moyen, trente soulz.

Et sera au choix des achepteurs les prandre audit prix du taux ou bien au pois, à rayson de quatre soulz la livre.

Les banastons et terreyrons.

La douzaine des plus grands banastons[3], cinq florins; la douzaine des terriers[4], trante soulz.

Et pourront les consuls et scindicz des villes et lieux dudit pays, avec toutefois la presance et consantement des magistrats respectivement desdictz lieux, moderer le taux de toutes les choses cy-dessus scriptes, selon la commodité ou incomodité desdictz lieux le permettra.

Et pour l'entière et inviolable observation de tout ce que dessus, toute personne de age compétant, discretion et bone renommée, pourra denoncer et accuser les contravenantz, et ce, aux greffes des lieux respectivement, laquelle sera cru moyennant son serment.

Et qui contreviendra, incoura la peyne de vingt cinq florins applicables au fisc, sauf l'arbitraire, et plus grande peyne qu'il plaira à mondict seigneur appauser. Et, à ces fins, sera enjoinct, de l'auctorité de Monseigneur, à tous les magistratz et consuls desdictes villes et lieux dudict pays, faire observer ledict taux et réglement, à peine de s'en prendre à eulx.

Comme aussi ne pourront lesdictz vigneyrons et travailheurs laysser ou quicter la besongne, avant cinq heures du soir, sur la peyne de troys tretz de corde pour la première foys, et pour la seconde du fouet et estre banis.

[1] La houe.
[2] Bêche.
[3] Corbeille.
[4] Corbeille pour vendanger.

Digitized by Google

Et pour rayson des maistres que loueront lesditz travailheurs et marchantz qui vendront ou achepteront les marchandises et tout ce qu'est y dessus tauxé, à plus hault pris, incouront la peyne de vingt-cinq florins, pour chacune foys que y contraviendront, applicables comme dessus, et, venant cas que lesdictz maitres qui loueront lesditz travailheurs, ou ceulx que achepteront les choses y dessus tauxées, soint constrainctz par nécessité et presse, promettre plus que du taux auxdictz vigneyrons et vendeurs, le venant déclarer, seront tenus secretz et n'incouront aulcune peyne; et, si quelcung sçait que lesdictz maitres ou achepteurs donnent plus que du taux, sans que le déclarent, venant icelluy le nottiffier et déclarer, sera tenu secret et aura ung tiers de l'amende que ledict maitre ou achepteur aura incoreu pour avoir plus donné que dudict taux.

(Extraict du livre des registres de la cour suppreme de la rectorie par moy notaire soubsigné. F. Geresy, notaire.)

Pour copie conforme :

DUHAMEL,

Correspondant du Ministère à Avignon.

RAPPORT SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES PAR MM. TERRIS, SOUCAILLE, DE LAMOTHE, ALART, VERLAQUE ET ALBANÈS.

(Séance du 15 avril 1878.)

J'ai l'honneur de rendre compte à la section des communications manuscrites qui lui ont été adressées par MM. l'abbé Terris, de Fréjus, Soucaille, correspondant à Béziers, de Lamothe, correspondant à Nimes, Alart, correspondant à Perpignan, Verlaque, correspondant au Revest, et l'abbé Albanès, correspondant à Marseille.

I. Saint Auspice, premier évêque de la ville d'Apt, en Provence, dont M. l'abbé Terris nous communique une *vie inédite*, souffrit le martyre sous le règne d'Honorius, et vers l'an 408. Ce sont les faits les plus certains de la courte biographie que les Bollandistes ont consacrée à ce saint pontife et imprimée dans le tome Ier, page 155, des *Saints du mois d'août*. La *vie* découverte par M. Terris est extraite d'un manuscrit assez récent; notre correspondant en signale une copie plus ancienne, dont il a profité, dans un manuscrit du XVIe siècle, appartenant à la ville de Carpentras. Quant à la rédaction, M. Terris la rapporte au VIIe ou au VIIIe siècle, attribution

Digitized by Google

qu'il nous paraîtrait bien difficile de justifier. D'après l'ensemble du style, d'après quelques vers qui s'y trouvent intercalés, où apparaissent l'assonance et presque la rime, elle nous semble appartenir tout au plus au XIe siècle et peut-être au XIIe. Si éloignés qu'ils soient cependant des temps et des événements auxquels ils se rapportent, les documents de cette nature méritent d'être conservés. Peut-être y pourrait-on retrouver quelques restes des antiques hagiographies consultées par les rédacteurs du bas moyen âge. Nous avons l'honneur de proposer le dépôt aux archives du Comité de la communication de M. Terris.

II et III. Nous proposons l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes* de la bulle d'Alexandre IV, communiquée par M. Verlaque, confirmant, en 1259, les possessions de l'abbaye de Lérins en France, en Italie et en Espagne, et le dépôt aux archives d'une bulle du même pape, communiquée par M. Soucaille, laquelle bulle confirme, en 1260, les privilèges du couvent des religieuses de Sainte-Claire de Béziers. Nous demanderions également l'impression, dans le même recueil, de l'annonce officielle ou *Criée de la foire de Beaucaire* du 25 juillet 1499, transmise par M. Bessot de Lamothe, correspondant de Nimes. Lors de l'impression, M. Verlaque serait prié de collationner également le libellé de la date de la bulle concernant l'abbaye de Lérins, dont l'indiction et l'année du pontificat laissent quelques doutes.

IV. Nous croyons qu'il y aurait lieu d'admettre, après collationnement, dans la *Revue* ou dans les *Mélanges*, les huit chartes des XIVe et XVe siècles copiées sur les originaux et transmises avec quelques notes courtes et substantielles par M. Alart, de Perpignan. Le n° 1 concerne la charge si diversement jugée, suivant les temps et les pays, d'exécuteur des hautes œuvres de justice, qu'on appelait en catalan le *botxi*, *botxinus* en latin, le bourreau. C'est la déclaration notariée d'un juré de Perpignan qui reconnaît, en 1328, tenir du roi de Majorque une certaine métairie sous l'obligation de cens et redevances annuelles, et en outre sous l'obligation de pourvoir, par lui-même ou par d'autres, à l'exécution des sentences criminelles entraînant la mort ou la perte d'un membre prononcées dans une circonscription judiciaire appelée *Sajonia de Tellet*.

Les nos 2, 3 et 8 concernent les juifs de Perpignan.

Digitized by Google

Le n° 2 est l'extrait notarié, certifié et daté du 1er novembre 1407, de l'acte de vente d'une maison, rédigé en hébreu et daté de l'année de la création du monde 5166. L'ère juive, dont il est ici fait usage, suivant la coutume des juifs du moyen âge, est une modification de l'ère adoptée par Josèphe. Le n° 3 montre que les juifs devaient être assez nombreux au xve siècle, en Roussillon, puisque les tailleurs de cette nation avaient à eux seuls une confrérie et un hôpital à Perpignan.

Les nos 4, 5, 6 et 7 sont des actes d'affranchissement d'esclaves de l'année 1420. Ils offrent un intérêt particulier. Sans entrer dans l'exposé des questions d'état et d'origine qui se rattachent à l'esclavage personnel et au commerce des esclaves au moyen âge, nous rappellerons les faits principaux dont témoignent les documents qui nous sont envoyés de Perpignan et quelques documents contemporains.

Les maîtres des esclaves affranchis dans les chartes envoyées par M. Alart sont des seigneurs ou des bourgeois de Perpignan ou du Roussillon. Les noms des esclaves, *Lucie*, *Nicholava*, *Madeleine*, *Pierre*, annoncent que les esclaves ont été baptisés, en abandonnant un premier nom, ou qu'ils ont reçu le baptême et leur nom dès leur naissance. A l'exception de Madeleine, dont on n'indique pas la nationalité, et de Nicholava, qui avait peut-être été enlevée ou achetée par les Sarrasins sur les côtes de Sardaigne, puisque l'on dit qu'elle est Sarde d'origine, les autres venaient de l'Orient. Par leur origine, elles appartenaient à des familles circassiennes ou russes.

Les provinces orientales de la mer Noire et de la mer d'Azof, depuis le Caucase jusqu'au Dnieper, étaient en effet les pays qui fournissaient, par des achats réguliers, le plus considérable contingent au commerce des esclaves dans la Méditerranée, en dehors des prisonniers capturés et vendus à la suite de guerres ou de faits de piraterie.

Nous ne saurions croire avec M. le comte Daru que la majeure partie de ces esclaves fût destinée aux nations chrétiennes et particulièrement aux Vénitiens. L'Europe occidentale n'a jamais eu au moyen âge de vrai marché d'esclaves, et les esclaves personnels n'y ont jamais été, même dans les ports de mer, même à Venise où l'usage en fut le plus répandu peut-être pour le service domestique, qu'en nombre très restreint. Les grands débouchés de ces cargaisons que les armateurs italiens ne se faisaient faute d'accepter et

Digitized by Google

de transporter malgré d'incessantes défenses apostoliques, étaient l'Asie Mineure et l'Égypte. Nous en avons un témoignage dans le mémoire qu'Emmanuel Piloti, marchand génois, adressa au Pape, en 1440, après avoir longtemps résidé en Égypte sous les enfants de Barkok. Du seul port de Gallipoli, qui était un des centres principaux où l'on réunissait les esclaves de la mer Noire destinés à l'Égypte, partaient annuellement pour Alexandrie 2,000 jeunes esclaves mâles de dix à vingt ans. A leur arrivée au Caire, ils étaient incorporés dans la milice ou dans les écoles militaires des mameloucs[1]. Les jeunes filles esclaves, chrétiennes ou musulmanes, mais d'origine étrangère, importées peut-être en moins grande quantité que les jeunes garçons, étaient néanmoins très nombreuses, tant on les recherchait pour les marier en Égypte. Un Pèlerinage au mont Sinaï, de 1435 à 1439, récemment publié par la Société des bibliophiles de Madrid[2], donne à cet égard des renseignements aussi curieux que ceux du mémoire de Piloti.

On y voit que le transport permanent en Égypte et en Syrie de jeunes esclaves des deux sexes, d'origine chrétienne, ou du moins d'origine étrangère, était une nécessité absolue du maintien de la race et de la prépondérance des mameloucs. Pour combattre l'influence énervante du séjour et de la vie d'Égypte, il n'est pas de moyen que n'aient employé les sultans. Les vrais mameloucs étrangers, rendus et élevés au Caire, pouvaient prétendre à tout. Le trône leur était réservé. Leurs fils, nés en Égypte, avaient moins de privilèges qu'eux; leurs petits-fils tombaient dans la classe commune. Il fallait que d'annuelles recrues fournies par l'importation vinssent entretenir dans sa force le sang et l'esprit de la milice conquérante. Aussi les mameloucs choisissaient toujours pour épouses, dans l'intérêt de l'accroissement de leurs familles, des esclaves chrétiennes ou musulmanes étrangères à l'Égypte. Ils les préféraient aux femmes indigènes les plus riches et les mieux douées de la nature.

Nous n'ajouterons qu'un mot aux indications précédentes. La Bibliothèque nationale a récemment recueilli les papiers de M. Montreuil, de Marseille. Le volume XXIe de cette collection renferme, sous la rubrique : *Esclaves et captifs*, quelques documents de ventes et d'affranchissements d'esclaves analogues à ceux qui nous sont

[1] *Histoire de Chypre*, t. II, p. 128.

[2] *Andancas y Viajes de Pero Tafur*, 2 vol. in-12. Madrid, 1874, chez Ginesta.

Digitized by Google

adressés aujourd'hui, et d'une date plus ancienne. On les consultera avec fruit[1] pour traiter les questions bien diverses qui se rattachent à la communication de M. Alart.

V. Nous avons l'honneur de proposer aussi l'admission dans la *Revue des Sociétés savantes* des documents envoyés par M. J.-H. Albanès sur la *Construction de la grosse tour de Toulon* et sur le droit de *Nomination à un canonicat au chapitre de Toulon* que voulurent exercer, mais sans résultats satisfaisants, les rois François II et Charles IX à leur avènement au trône.

M. Albanès ne se borne pas à donner de nettes copies des documents qu'il communique. Il y joint, sous forme d'introduction, des notices brèves et claires, puisées aux meilleures sources. Nous demanderions qu'on ne séparât pas ces courtes expositions des documents qu'elles accompagnent et qu'elles complètent utilement.

L. de Mas Latrie,

Membre du Comité.

Criée et proclamation de la foire de Beaucaire, le 25 juillet 1499.

A la requette de Messieurs les consuls de la présent ville de Beaucaire l'on fait assavoir les foyres franches en la dite ville le jour de la Marie Magdelaine et trois jours après ensuivant, non comprises les festes collables et commandées à couldre, et commenceront la veille de la feste de la Marie Magdelaine à l'eure de vespres. Aux quelles foyres pourront venir toute manière de gens d'où qu'ils soient, estrangiers ou privés, exceptés les ennemis du Roy nostre sire; et pourront pourter toutes marchandises, achepter ou vendre et autrement contracter en icelles et eulx en retourner tant dedans le royaume que dehors avec toutes leurs marchandises cy appourtées ou achaptées franchement et sans pour icelles marchandises rien payer des droicts de péage, leyde, resve, denier saint André, havage, ne autres droicts quelconques et autrement comme il est accoustumé, et ce par don et priviléges donnés par les feus roys de France, que Dieu absoulle, à la ditte ville et aux habitants d'icelle et de nouveau confirmés par le Roy

[1] Le tome IIIe des *Mélanges historiques* qui doit être prochainement mis sous presse renferme aussi plusieurs chartes de vente et d'affranchissement d'esclaves dressées à Venise.

Digitized by Google

nostre sire, que Dieu doint bonne vie, pourvu qu'ils n'aient commis crime qui requière pugnition corporelle.

Item, l'on fait commandement à tous hostelliers et taverniers et autres qui ont accoustumé louger ou faire lys aux gens qu'ils ayent à tenir lums à leur fenestres toutes les nuits durant les dites foires sur poine de cinq soulz tournois pour chascune fois qu'ils failliront.

Item, que chascun des habitans de la dite ville ayent à faire curer et netoyer leurs rues sur la dicte poyne.

Item, que chascun chief d'oustel ayent à venir demain à la procession généralle et que ceulx qui ont bandiéres[1] les ayent à pourter sur ladite poyne.

Item, que tous les archiers et arbalestriers de la présent ville se ayent à trouver à la dite procession avec leurs arcs, flèches, arbalestes, traicts et trousses bien en poinct, avec leur capitaine pour accompagner la procession et le chapitaine de la dicte ville, à poyne de cinq soulz.

Item, l'on fait assavoir à tous gentils compagnons que vouldront courir, après la proucession, le mieulx courant gaignera ung mouton de layne[2] et luy sera réaulment délivré par les dits messieurs les consuls.

Item, et après la dite course qui voudra saillir[3] à pié just sans courir l'espée et gans, et cellui mieulx saillant lui sera deslivré les dites espée et gans.

Item, pareillement l'on fait assavoir à tous gentils galans qui se vouldroient despourter à luicter par bonne amour[4], ainsin qu'il est accoustumé, qu'ils se ayent à trouver au lieu accoustumé, et aux mieulx luyctans sera deslivré le drap[5] comme est de bonne coustume.

Item, l'on fait assavoir aux belles fillettes qui se voudroient despourter à courir, après les cours et saults des dits hommes, comme est de bonne coustume, qu'elles se ayent à trouver au lieu accoustumé, car à la mieux courante seront délivrés un per de chausses et un per de solliés comme est accoutumé.

Item, l'on fait assavoir aux dits archiers et arbalestiés et à tous autres gentils galants qu'ils ayent à compaigner le capitaine de la ville faisant son guet par la ville es jours accoustumés, à l'eure que par le dit chapitaine leur sera mandé, avecques leurs abilhemens de guerre ainsi qu'il est de bonne coustume.

Anno incarnationis Domini millesimo cccc° nonagesimo nono et die dominica intitulata viccesima prima die mensis Jullii, vigilia Beate Marie

[1] Bannières.
[2] Mouton de deux ans.
[3] Sauter à pieds joints.
[4] Lutter de bonne amitié.
[5] Écharpe.

Digitized by Google

Magdelene, vesperorum hora ejusdem diei; et fuit publicatum retroscriptum mandatum, voce tube precedente, per Vitalem Pastoris, preconem publicum et servientem domus communis sive consulatus Bellicadri, per loca et cadivria dicte ville consueta, presentibus majistro Anthonio Grandis, Jacobo Brulhe, Anthonio Mascaroni, Blasio Albi, Anthonio Caballerii, et me Bertrandi.

(Tiré des archives municipales de Beaucaire, registre des copies faites par dom Pacotte sur le titre original, lettre A, liasse 18.)

Pour copie conforme :

A. DE LAMOTHE.

Copie d'une bulle du pape Alexandre IV en faveur du monastère de Lérins (13 mars 1259).

Communication de M. l'abbé Verlaque, correspondant.

(Séance du 15 avril 1878.)

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Bernardo[1], abbati monasterii Lerinensis, et fratribus ejus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis, in perpetuum.

Quotiens illud a nobis petitur quod religioni et honestati convenire dignoscitur animo nos decet libenti concedere, et petentium desideriis congruum suffragium impertiri. Ea propter, dilecti in domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus et monasterium Lerinense quod specialiter B. Petri juris existit, in quo divino mancipati estis obsequio, ad instar felicis recordationis Innocentii Tertii papæ prædecessoris nostri sub B. Petri et nostra protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus. Imprimis siquidem statuentes ut ordo monasticus qui secundum Deum et B. Benedicti regulam in eodem loco institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Præterea quascumque possessiones, quæcumque bona idem monasterium in præsentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum concessione Pontificum, largitione Regum justis modis præstante Domino poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis. Locum ipsum in quo præfatum monasterium situm est, cum omnibus pertinentiis suis, Lerinensem et S° Mar-

[1] Bernard Aiglier, chapelain du pape Alexandre IV, et ancien moine de Savigny, dans le diocèse de Lyon. Il fut nommé abbé de Lérins en 1256, et gouverna ce monastère jusqu'en 1263, époque où le pape le plaça à la tête du Mont Cassin, et le fit cardinal en 1282.

Digitized by Google

garitæ Insulas cum capellis et ecclesiis in ibi constitutis et omnibus pertinentiis earumdem [1].

In diœcesi Grassensi, castrum quod dicitur de Valleaurea [2] cum ecclesia ejusdem castri et omnibus pertinentiis suis. Castrum quod vulgariter nuncupatur Cannis et ecclesiam Sanctæ Mariæ ejusdem castri cum omnibus pertinentiis eorumdem [3]. Castrum vulgariter nuncupatum Arlucum et ejusdem castri ecclesias [4]. Castrum quod nominatur Mogins et S^i Jacobi, S^e Mariæ et S^i Martini ejusdem castri ecclesias, cum omnibus pertinenciis earumdem [5]. De Roqueta cum omnibus pertinentiis ejusdem; S^i Michaelis de Antipoli [6]; S^i Honorati et S^e Margaritæ Grassensis; S^e Mariæ et S^i Martini Vallisauriæ [7]; S^i Maximi de Revesto [8]; S^i Petri de Rocaforti [9]; S^i Ambrosi de Gordono [10] et S^i Florentii de Canallis ecclesias, cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem.

In diœcesi Forojuliensi, castrum de Ulmis [11] et ecclesiam ejusdem castri et omnibus pertinentiis eorumdem. Castrum quod dicitur de Speluca [12] et ecclesias ejusdem castri et omnibus pertinentiis eorumdem. S^e Mariæ et

[1] Il y avait autour de l'île de Lérins sept chapelles qui sont mentionnées par dom Barralis. *Chronologia Lerin. Descriptio situs.* — *Documents inédits sur l'histoire de France.* Correspondance de Sourdis, t. I, p. 10-12. — L'abbé Alliez : *Les îles de Lérins, Cannes et ses environs*, p. 44. Cent ans après, 1352, l'île Sainte-Marguerite fut enlevée à Lérins et donnée par la reine Jeanne à B. de Grasse, seigneur du Bar.

[2] Vallauris, village situé dans les Alpes-Maritimes, canton de Cannes, avait été donné au monastère de Lérins en 1030. *Cartulaire inédit de Lérins*, fol. 48 r° v°, 49 r°, Archives départementales des Alpes-Maritimes.

[3] Cannes. La chapelle mentionnée dans cette bulle n'existe plus, elle a été remplacée par l'église paroissiale.

[4] Arluc. Ce village avait été donné par testament par Aldebert, évêque d'Antibes. *Cartulaire de Lérins*, fol. 51 v°, 52.

[5] Mougins, Alpes-Maritimes, canton de Cannes, donné à Lérins en 1056. *Cartulaire*, fol. 35-36. Cette donation fut confirmée, en 1060, par Grégoire VII.

[6] Cette chapelle n'existe plus.

[7] Saint-Vallier, chef-lieu de canton, arrondissement de Grasse, mentionné dans la charte d'habitation de Vallauris de 1056. Archives de la commune de Vallauris.

[8] Cette chapelle est mentionnée dans l'acte de donation de Vallauris à Lérins : *Simili modo dono in alio loco qui vulgo dicitur Revestis totam illam partem quam ibi videor habere cum parochiâ ipsius loci nuncupatâ S^i Maximi. Cartulaire de Lérins*, fol. 48.

[9] Roquefort, canton du Bar (Alpes-Maritimes).

[10] Gourdon, canton du Bar (Alpes-Maritimes).

[11] Aujourd'hui Seillans, village situé dans le canton de Fayence; il y avait primitivement une chapelle placée sous le vocable de Notre-Dame-de-l'Ormeau, *de Ulmo.*

[12] Notre-Dame de Spéluque, située sur le territoire d'Ampus, canton de Draguignan. Cette chapelle avait été donnée à Lérins en 990. *Cartulaire de Lérins*, fol. 94.

Digitized by Google

S^i Petri de Amonete, S^e Mariæ, S^i Honorati, S^i Martini et S^i Donati de Calliano[1]; S^i Michaelis de Carnarosa[2]; S^i Pauli Gallinagrassa; S^i Stephani de Bargemono[3]; S^i Michaelis de Favars[4]; S^e Mariæ de Valleaurata et S^i Bartholomei de Lorgues[5] ecclesias cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem. Ecclesiam S^i Elegii de Sclapone[6] cum ecclesiis dependentibus ab eadem et omnibus pertinentiis earumdem. Ecclesiam S^i Maceritii prope castrum de Reino[7]. Ecclesiam S^i Petri, sitam in territerio castri de Ampurs, cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis eorumdem.

In diœcesi Arelatensi, ecclesiam de Simiano[8] cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis suis.

In diœcesi Avenionensi, ecclesiam S^i Honorati de Castro Rainardo[9], cum omnibus pertinentiis suis.

In diœcesi Barchinonensi, ecclesiam S^i Pauli de Mariana, cum omnibus pertinentiis suis.

In diœcesi Claromotensi[10], ecclesiam de Vetrispissa, cum omnibus pertinentiis suis.

In diœcesi Regiensi[11], castrum de Albioso cum ecclesiis ejusdem castri et omnibus pertinentiis eorumdem. S^e Mariæ et S^i Michaelis de Monasteriis, S^e Mariæ de Regio, S^i Saturnini et S^i Cyriaci ecclesias, cum omnibus pertinentiis earumdem. S^i Vincentii de Sparrone[12] cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem. Ecclesiam S^e Mariæ de Arti-

[1] Callian, canton de Fayence, arrondissement de Draguignan.

[2] Carnoules, canton de Cuers, arrondissement de Toulon.

[3] Bargemon, canton de Callas, arrondissement de Draguignan. *Gallia christiana*, t. III, p. 1196.

[4] Favas, hameau situé près de Bargemon.

[5] Chef-lieu de canton, arrondissement de Draguignan.

[6] La Roque-Esclapon, canton de Comps, arrondissement de Draguignan.

[7] Reinié. Cette église avait été donnée à Lérins en 900, comme l'église de Saint-Pierre d'Ampus, mentionnée ci-dessus après celle-ci et à laquelle elle fut unie dans la suite. Voy. *Cartulaire de Lérins*, fol. 94.

[8] Simiane, village de l'arrondissement d'Aix.

[9] Château-Renard, chef-lieu de canton, arrondissement d'Arles, à 19 kilomètres nord-est de cette ville. En 1090, trois nobles chevaliers, fils de dame Emenone de *Château-Renard*, se rendirent à Lérins et se consacrèrent à la vie religieuse. Leur mère étant morte, ils donnèrent à ce monastère les propriétés qu'ils possédaient dans ce pays. *Cartulaire de Lérins*, fol. 109.

[10] Cette donation dut être faite en 1064, année où Étienne, évêque de Clermont, se fit religieux dans cette abbaye. Barralis, *Chronol. Lerin*, t. II, p. 153.

[11] Toutes les églises mentionnées ci-après se trouvent également dans la donation du diocèse de Riez, qui fut faite à Lérins en 1113. *Cartulaire de Lérins*, fol. 97 r° v°.

[12] Esparron, village du département du Var, canton de Rians, arrondissement de Brignoles.

Digitized by Google

gnosco[1] cum ecclesiis dependentibus ab eadem et cum omnibus pertinentiis earumdem. De Quinsono[2] et de Bras[3] ecclesias cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem.

In diœcesi Vapincensi, S^i^ Mametis et S^e^ Mariæ de Fontevinoso ecclesias, cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem.

In diœcesi Diniensi, castrum S^i^ Georgii et ecclesiam ejusdem castri, cum omnibus pertinentiis suis.

In diœcesi Senenci, S^i^ Honorati de Limancio et S^i^ Julianeti castra et eorumdem castrorum ecclesias, cum omnibus pertinentiis suis. S^e^ Mariæ de Serreto, S^e^ Mariæ de Angles, S^e^ Mariæ et S^i^ Ferreoli de Vergone et S^i^ Johannis de Lafos ecclesias, cum terris, vineis, possessionibus et omnibus aliis pertinentiis earumdem.

In diœcesi Glandatensi, S^i^ Martini, S^e^ Mariæ et S^i^ Saturnini de Briançono[4]; S^i^ Martini et S^i^ Saturnini de Roqueta, S^i^ Johannis de Rocha, S^i^ Johannis de Aurela et S^e^ Mariæ de Ferris ecclesias, cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem.

In diœcesi Niciensi, S^e^ Mariæ et S^i^ Johannis de Villario, S^i^ Martini de Bairals, S^i^ Torpetis[5] cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem.

In diœcesi Vintimiliensi, castrum de Sepulchro cum omnibus pertinentiis suis; S^i^ Michaelis Vintimiliensi, S^e^ Mariæ de Sanogio, S^e^ Mariæ de Vers et S^i^ Martini de Carnoleto[6] ecclesias, cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis suis.

In diœcesi Januensi, ecclesiam S^i^ Antonii cum omnibus pertinentiis suis.

In diœcesi Viterbiensi, S^e^ Mariæ de Studio et S^i^ Sylvestri de Civitate Vetula, cum terris, vineis, possessionibus et omnibus pertinentiis earumdem.

In diœcesi Astensi, ecclesiam S^e^ Trinitatis de Capite, cum omnibus pertinentiis suis, cum terris, pratis, vineis, nemoribus, usuagiis et pascuis, in bosco et plano, in aquis et molendinis, in viis et semitis et omnibus aliis libertatibus et immunitatibus suis.

[1] Artignosc, village du département du Var, canton de Tavernes, arrondissement de Brignoles.

[2] Quinson, village du département des Basses-Alpes.

[3] Bras, village du département du Var, canton de Barjols, arrondissement de Brignoles.

[4] Il n'avait été donné à Lérins que la quatrième partie du château et du village de Briançon «quarta parte castri et villæ *Briançon*, in diœcesi Glandatensi.» *Gallia christiana*, t. III, p. 1196.

[5] «Ecclesiam Sancti Torpetis, martyris, que sita est in ripa *Nicee.*» *Cartulaire de Lérins*, fol. 69 v°.

[6] «Conradus comes... qui professi sunt *ex nacione nostra lege vivere Romana*... ecclesiam sancti Martini, quæ est ædificata in comitatu Vintimiliensi in Valle Carnolensi, cum casis, vineis, etc.» *Cartulaire de Lérins*, fol. 71.

Digitized by Google

Sane novalium vestrarum quæ propriis manibus aut sumptibus colitis, de quibus aliquis hactenus non percepit, sive de vestrorum animalium nutrimentis, nullus a vobis decimas exigere vel extorquere præsumat. Liceat quoque vobis clericos vel laicos liberos et absolutos a sæculo fugientes ad conversionem recipere, et eos absque contradictione aliqua retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum post factam in monasterio vestro professionem fas sit, sine abbatis sui licentia, de eodem loco nisi arctioris religionis obtentu, discedere; discedentem vero absque communium litterarum vestrarum cautione nullus audeat retinere. Cum autem generale interdictum terræ fuerit, liceat vobis clausis januis, exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, suppressa voce divina, officia celebrare, dummodo causam non dederitis interdicto. Chrisma vero, oleum sanctum consecrationis altarium seu basilicarum, ordinationis clericorum qui ad ordines fuerint promovendi, a diœcesano suscipietis episcopo, siquidem catholicus fuerit, et gratiam et communionem sacrosanctæ Romanæ sedis habuerit, et ea vobis voluerit sine pravitate aliqua exhibere; alioquin liceat vobis quemcumque malueritis catholicæ ecclesiæ antistitem gratiam et communionem sedis apostolicæ habentem qui nostra fretus authoritate vobis quod postulatis impendat. Prohibemus insuper ut infra fines parrochiæ vestræ nullus sine assensu diœcesani episcopi et vestro capellam seu oratorium de novo construere audeat, salvis privilegiis Pontificum Romanorum. Ad hac novas et indebitas exactiones ab archiepiscopis, episcopis, archidiaconis sive decanis, aliisque omnibus ecclesiasticis secularibusque personis vobis omnino fieri prohibemus. Sepulturam quoque ipsius loci liberam esse decernimus, ut eorum devotioni et extremæ voluntati qui se illis sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati vel interdicti sint, aut etiam publici usurarii, nullus obsistat, salva tamen justitia illarum ecclesiarum et quibus mortuorum corpora assumuntur. Decimas præterea et possessiones ad jus ecclesiarum vestrarum spectantes, quæ a laicis detinentur, redimendi et legitime liberandi de manibus eorum et ad ecclesias ad quas pertinent revocandi libera sit vobis de nostra authoritate facultas. Obeunte vero te nunc ejusdem loci abbate vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi subreptionis astutia seu violentia proponatur, nisi quem fratrem communi consensu vel fratrum major pars consilii senioris secundum Deum et B. Benedicti regulam providerint eligendum. Paci quoque et tranquillitati vestræ paterna in posterum sollicitudine providere volentes, authoritate apostolica prohibemus, ut infra clausuras locorum seu grangiarum vestrarum nullus rapinam seu furtum facere, ignem apponere, sanguinem fundere, hominem temere capere vel interficere seu violentiam audeat exercere. Quidquid præterea juris, quidquid immunitatis prædecessores vestros a nostris constat prædecessoribus habuisse nos quoque præsentis decreti pagina concedimus atque firmamus. Statuimus insuper ut monasterium vestrum nulli nisi Romanæ ecclesiæ subjectum existat, neque ad cujuslibet

Digitized by Google

nisi Romani Pontificis ordinationem vel dispositionem pertineat. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat præfatum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salva sedis apostolicæ authoritate, et in prædictis ecclesiis diœcesani episcopi canonica justitia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque careat dignitate, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et a sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri J. C. aliena fiat, atque in extremo examine districto subjaceat ultioni. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus, sit pax Domini nostri Jesu Christi quatenus et hic fructum bonæ actionis percipiant et apud districtum judicem præmia æternæ pacis inveniant. Amen.

Ego Alexander, catholicæ Ecclesiæ episcopus.
Ego Odo Tusculanus episcopus.
Ego Stephanus Prænestinus episcopus,
Ego Joannes S. Laurentii in Lucina presbyter cardinalis.
Ego Hugo S. Sabinæ presbyter cardinalis.
Ego Richardus S^i Angeli diaconus cardinalis.
Ego Octavianus S^a Mariæ in via lata diaconus cardinalis.
Ego Octobonus S^i Adriani diaconus cardinalis.
Ego Petrus S^i Georgii ad velum aureum diaconus cardinalis.

Datum Anagnie, per manum magistri Jordani S^e Romanæ ecclesiæ notarii et vicecancellarii, III idus Maii, indictione III[1], Incarnationis dominicæ anno MCCLIX, pontificatus vero domini Alexandri papæ quarti anno quarto[2].

(Bibliothèque d'Aix, dite de Méjanes: manuscrit concernant la ville d'Arles.)

Pour copie conforme :

L'abbé V. Verlaque,

Correspondant du Ministère, au Revest près Toulon.

[1] L'original devait porter : *Indictione II.*
[2] Il devait y avoir sur l'original : *quinto.*

Digitized by Google

Huit chartes des XIVe et XVe siècles.

Communication de M. Alart, correspondant du Ministère.

(Séance du 4 février 1878.)

I

Reconnaissance faite par un exécuteur de la haute justice, à Prats de Mollo [1].
1328.

Noverint universi quod Petrus Capelerii de Noguereto, vallis de Pratis, juratus, recognovit illustri domino regi Mayoricarum absenti et notario

[1] La vallée de Prats, située dans le haut Vallespir, aux sources du Tech (arrondissement de Céret), se composait de la ville de Prats et d'une vingtaine de sections rurales comprenant de petits hameaux et une infinité de métairies éparses. Cette vallée ne formait qu'une communauté dont la seigneurie a appartenu aux comtes de Besalu jusqu'en 1111 et ensuite aux comtes de Barcelone et rois d'Aragon, leurs successeurs. Elle forma à elle seule le canton du Tech en 1790, auquel fut réuni, deux ans après, celui de Saint-Laurent-de-Cerdans. C'est aujourd'hui la commune de Prats-de-Mollo, chef-lieu de canton, sauf la partie inférieure qui en a été distraite depuis quelques années pour former la commune du Tech. L'ancien nom était *vallée de Prats* et celui de *Mollo* lui vient du village de Sainte-Cécile-de-Mollò, situé en Espagne, de l'autre côté des Pyrénées, près de Camprodon; mais ce nom ne lui fut donné que vers 1320, probablement pour distinguer cette vallée de celle de Prats-de-Balaguer, située en Conflent.

Le *capbreu* ou terrier de la vallée de Prats, conservé aux archives des Pyrénées-Orientales, fut fait en 1328 et 1329, sous le règne de Jacques II de Majorque. C'est un registre de 77 feuillets de parchemin, et il n'y a guère que des reconnaissances de manses, bordes et autres propriétés rurales, sauf pour la partie qui concerne la *ville* de Prats. Chaque section du territoire ou canton porte un nom particulier, de même que les bordes ou métairies, et la plupart se conservent encore aujourd'hui. Mais indépendamment de ces circonscriptions territoriales, on trouve encore dans ce *capbreu*, notamment dans l'acte dont j'adresse la copie, des traces de subdivisions ou circonscriptions judiciaires, sous le nom de *sajonies*. La *sajonia de Tellet* comprenait sans doute les *vilars* ou sections de *Nogueret*, d'*En Cabatz* et de *Tellet*, soit vingt-sept bordes ou manses dont les reconnaissances figurent dans le terrier de 1328, dix-huit dans le vilar de Nogueret, quatre dans celui d'En Cabatz et cinq dans celui de Tellet.

La circonscription de la *sajonia* remonte sans doute à l'époque wisigothique, où les *tiuphads* représentaient probablement les officiers judiciaires appelés *sagiones* dès l'époque carlovingienne, plus tard *nuncii curiæ*, et en catalan *saigs*, *porters* et *missatgers*, correspondant aux anciens sergents ou huissiers; la *sajonia* du Vallespir n'est donc qu'une huisserie.

On ne trouve à aucune époque aucune trace de *sajonies* dans le Roussillon proprement dit, mais dès le XIIIe siècle, on trouve dans la viguerie de Conflent, dont le

Digitized by Google

subscripto pro eodem domino hec stipulanti, quod ipse tenet pro dicto domino rege quandam bordam vocatam *as Puig* qua inhabitat, cum omnibus pertinenciis et tenedonibus suis; pro qua facit quolibet anno de censu dicto domino regi in festo sancti Michaelis septembris duos sol. Bar. et in festo Natalis Domini duos sol. et in carniprivio cadragesime Domini unam pernam porchi, et in mense madii unum magench; et quod debet facere ac facere tenere omnes justicias suspendendi[1] et membrorum fractionis et tocius alterius conditionis per judicem judicaturas, tocius sayonie de Teyleto tantum; et ipse debet habere ab illis dictas justicias pacientibus caligas, sotulares, coutellum, et corrigiam, et marsupium, et capucium, et retrodecimam illius retrodecime quam dictus sagio de Teleto habet de condempnacionibus criminalibus a quibuscumque personis in peccuniam conversis; et quod ipse debet mandare omnes quoscumque a loco de Gordiola ad super habitantes, ad faciendum opera domini regis, quociens dictus sagio de Teyleto sibi mandet; et ipse debet habere retrodecimam illius retrodecime quam a dictis hominibus seu *obres* dictus sagio recipiat seu sibi competet. Et quod dictus dominus rex de expletis in terris dicte borde levantibus recipit tascham, et foriscapium quandocumque vendantur vel alienentur. Actum est hoc octavo kal. Junii anno Domini M° CCC° vicesimo octavo, in presencia Petri de Campo et Perpiniani Clapera de Noguereto testium. Ego Aparicius Fontanes hec scripsi vice notarii subscripti.

(Archives du département des Pyrénées-Orientales, B 82 : *capbreu* de la vallée de Prats, fol. 19 v°.)

II

Attestation relative à la vente d'une maison sise au call de Perpignan, par acte rédigé en hébreu, le 6 adhar l'an de la création 5166, traduit en *romans* (catalan), le 1er décembre 1407.

Multum honorabile vir, domine Johannes Jou, cum humili et subjectiva reverencia et honore vestram prudenciam serie cum presenti duco cercio-

chef-lieu était Villefranche, un territoire ne formant qu'une seule communauté et comprenant les lieux de Serdenyà, Flaça, Marfinyans, La Guardia et Juncet (aujourd'hui formant ensemble la commune de Serdinyà), toujours désigné sous le nom de *sajonia de Conflent*. Il y avait également dans la viguerie de Cerdagne un territoire considérable comprenant plusieurs communautés, appelé *la sajonia de Cerdagne*, mais on ne voit pas qu'il y ait eu pour ces deux *sajonies* des *saigs* ou officiers judiciaires spéciaux comme dans les *sajonies* de Prats-de-Mollo. C'est donc le seul exemple connu de pareilles circonscriptions particulières dans le territoire d'une même commune.

[1] En marge, même écriture : *hic debet tenere botxinum; botxi*, «bourreau,» en catalan.

Digitized by Google

randam ego Bernardus Fabri, notarius ville Perpiniani, instante et requirente Sobredona judea uxore magistri Boneti Bellshom Judei quondam ville Perpiniani, quod in quadam vendicione per ipsam Judeam facta de quadam domo sua Bondia Bonjach Judeo Perpiniani precio xxv libr., cum instrumento ebrayce scripto facto sexta die mensis ebrayce vocati *Adhar,* anno creationis mundi quinque milia CLXVI°, que domus est scita intus callum[1] Perpiniani, confrontata juxta tenorem dicti ebrayci instrumenti, ex parte una in domo Yssach Salamonis Natan, et ex alia cum quodam viridario dicti magistri Boneti, et a parte retro cum muro prope quandam vassam et cum via vocata Carrer nou, et cum alia via intus dictum callum; que vendicio fuit translata de ebrayco in romancium, et ratificata per ipsam Judeam cum instrumento per me dictum Bernardum Fabri notarium recepto, die prima decembris anno a nativitate Domini MCCCC septimo; in quo quidem vendicionis instrumento ebrayce scripto dicta Judea venditrix penes se retinuit viridarium dicte domui contiguum suum sub hiis verbis : «Mas en pero en la compra daquesta casa yo m'en arremen hu tros de pati qu'es ajunt ara ab lo verger de magestre Bonet desus dit, e be es ver que en temps passat era dels dechs[2] de la casa desus dita; e per so cor era dels dechs de la casa; promet Na Sobredona desusdita que ha comprat En Bondia desus dit de ma dona Sobredona e carregat sobre al (*sic*) verger desus dit la stimacio del morabati[3] que sera degut a pagar del verger en la manera que ordonara En Jordi Pons e En Cresques Alphaquim desusdits.»

Et quia ut pretangitur ita est rey veritas, mito vobis hanc scripturam mea manu propria scriptam die x^a mensis Febroarii, anno MCCCC° undecimo. Et ut plenior fides per vos adhiberi valeat, pono hic meum solitum quo utor in publicis regia auctoritate signum.

(Archives des Pyrénées-Orientales, série B, juiverie de Perpignan.)

III

Marché pour l'administration de l'hôpital des juifs de Perpignan, consenti par les régisseurs de la confrérie de l'hôpital des tailleurs juifs, appelés en hébreu *baruzim*. 1414.

Die quarta mensis Octobris anno M CCCC XIIII.

[Nos[4]] Levj Judeus Castilianus[5] et Sera conjuges, gratis bono animo et nostra [bona et] pura voluntate promitimus et firmum pactum facimus vobis Jusse Struch de [Besaldu], Yssach Jaffuda et Vidal Efraym, rectoribus

[1] *Lo call,* quartier des juifs de Perpignan.

[2] *Dechs*, «limites».

[3] *Morabati,* monnaie imposée comme censive aux maisons et autres propriétés du Call.

[4] La feuille est endommagée en certains endroits.

[5] Juif de Castille.

Digitized by Google

confratrie hos[pita]lis sartorum Judeorum Perpiniani, qui ebrayce vocamini baruzim, regere [ ] et administrare per totum unum annum inmediate instantem et [completum] bene fideliter et legaliter, sub capitulis subscriptis, domum hospi[talis] pauperum Judeorum qui ebrayce vocatur Heddes, que capitula sunt [ista] :

Primo, que nos sim[1] tenguts la dita casa hospital tener endressada e recullir los pobres Juheus qui de qual se volra parts del mon en aquella volran repausar ni y staran, per aytant temps com vosaltres volrets que y stien.

Item quels, aurem bon solas, els tenrem netz ab blanchs lansols, axi com mils porem.

Item, que de continent com hi vinga pobres vos o denunciarem, e cant s'en hiran aço meteys, per so que les lansols flassades e traverses vosaltres stugs[2] en la caxa quey es, e la'm detz cant mester hi fara; es covinent que tota la roba e so que en la casa del dit spital es, sia en hu stat copiat per a b c, e si res hi fallira nos siam te[n]guts de continent pagar so que seran stimades, pero que s'en leven o s'en abaten dos ss per lbr [de so] que auran costat o seran stimades sotz aquelles obligacions per vos fetes als secretaris[3].

E mes avant, que, si pagar o restituir no ho podem, que's obliga nostres persones a preso. Es empero covinent que vos altres, baruzim, nos dats la casa francha e pagatz per los dits trebals de tot l'ayn quatre flor. de present hu flori, e aquell confessam aver resebut, e a Pascha hu flori e mig, a sent Miquel 1 flori e mig, e de continent com los pobres s'en iran, de tornar tota la roba a la caxa a fi que gastar ni fraudar no's puga.

E nos dits Jusse Struch e Vidal Efraym asso lausam.

Testes Anthonius Ros textor et Cathala ferraveller[4] et dictus notarius.

(Manuel de Guillaume Fabre, notaire de Perpignan, ann. 1414-1415. Archives des Pyrénées-Orientales, série E.)

IV

Affranchissement d'une esclave qui doit se marier. 1420.

Na Lucia muller den Gassiot Alagret.

In nomine Domini nostri Jeshu Christi amen. Sit omnibus notum quod ego Johannes Piquerii loci de Rippisaltis[5] ex certa sciencia per me et omnes meos heredes et successores quoscumque, manumito, absolvo, quitio, libero

[1] Lisez *siam*, «soyons».

[2] Il faudrait *stugats*.

[3] L'*aljama* ou communauté juive de Perpignan avait quatre administrateurs appelés *secrétaires*.

[4] Marchand de ferraille ou «vieux fer».

[5] Rivesaltes en Roussillon.

Digitized by Google

et diffinio ac penitus affranquio te Luciam servam et captivam atque sclavam meam, de progenie Serqueorum (*sic*) sive Serquesa [1], etatis XXVII annorum vel inde circa, ibidem presentem, et eciam omnem et quancumque prolem tuam natam et nascituram et omnia bona tua presencia et futura, videlicet ab omni et quacumque servitute ac jugo illius in qua seu quibus michi quomodolibet tenearis vel teneantur seu teneri possent et deberent de jure, usu, stilo, consuetudine et alias modo quocumque, et ab omni et quocumque jure, accione, questione, peticione et demanda in quibus et pro quibus tu dicta serva et captiva mea et proles tua nata et nascitura et bona tua et tuorum michi tenearis et tenerentur, et quas et que ego vel mei nunc vel in futurum super te et proles (*sic*) tua petere, agere, movere, intemptare, seu demandare possemus in judicio et extra judicium, tam racione cujusvis servitutis quam alia quacumque racione, jure, titulo sive causa hic tacita vel expressa et scita vel ignorata; volens quod tu dicta Lucia serva et captiva mea et proles tua nata et nascitura sis et sint de cetero in antea franchi, quitti, liberi et ingenui, et valeas et valeant tu dicta Lucia et proles tua testari, codicillare et quoslibet contractus facere prout quilibet ingenuus et civis Romanus de jure vel alias facere potest. Presentem autem libertatem, ingenuitatem et franquitatem tibi dicte Lucie serve mee et proli tue nate et nasciture concedo sub condicione et retencione sequentibus : videlicet quod tu dicta Lucia et Gaciotus Alagreti, qui quidem Gaciotus erit maritus tuus, servietis me et illos quos ego voluero, videlicet per unum annum completum tantum, qui annus incipiet currere de prima die mensis junii proxime venturi, precepta licita et honesta faciendo; quoniam ego promito tibi dicte Lucie serve et captive mee et vobis dicto Gacioto ibidem presenti, quod in fine anni, incontinenti cum dictus annus erit finitus, dabo tibi dicte Lucie et vobis dicto Gacioto Alagreti pro dicto servicio ea que secuntur : et primo undecim libras Barcinonenses de terno, et tres ayminas frumenti boni pulcri et receptibilis atque purgati, et amplius tres canas panni lane colorati coloris de bruneta, inter vos dividenda medium pro medio. Et prehabitis condicione et retencione, ego cedo et remito tibi dicte Lucie serve atque captive mee omnia jura et acciones michi pertinencia et pertinentes in te et prole tua nata et nascitura qua vis racione. De quibus juribus et accionibus et omnibus aliis supradictis me et meos penitus expolio et denuo et te dictam Luciam servam meam et tuos de eisdem gratis investio, et ut in rem tuam et eorum propriam veros dominos et procuratores constituo. Promitens tibi

[1] Nom écrit le plus souvent *Xerques*, «Circassien». — Il y avait déjà en 1416 une esclave du nom de *Lucia* appartenant à Pierre Piquer, de Rivesaltes. On lit dans le testament de Guillema, veuve de Bérenger Piquer, de Rivesaltes (20 juin 1416): «Item lego Lucie serve domini P^i Piquerii soceri mei, casu quo «sit francha et alias non, v libr. et amplius unum cot. viridi coloris, et unum man«tellum coloris de morat cum folratura de cendato vermelli.» (Notule de G. Raynart, ann. 1416.)

Digitized by Google

dicte serve mee et tuis quod predicta omnia semper rata grata et firma habebo et ea attendam et servabo, etc. et ita juro per dominum Deum et ejus sancta IIII. euuangelia, etc. Et ego dicta Lucia predictis omnibus et eorum singulis presens, vobis dicto Johanni Piquerii domino meo de premissis omnibus grates et gracias cum omnimoda reverencia reffero copiosas. Et nichilominus nos dicti Gaciotus Alagreti et Lucia conjuges gratis et ex certa sciencia convenimus, paciscimur et promitimus vobis Johanni Piquerii pactumque validum et firmum solempni stipulacione vallatum [facimus], quod nos ambo serviemus vos aut illos quos volueritis per totum unum annum completum per vos superius retentum, faciendo precepta vestra licita et honesta, et juxta pacta et convenciones superius specifficatas, utilia vobis procurando et dampnosa vobis evitando. Pro quibus omnibus attendendis, tenendis, servandis et complendis obligamus vobis et vestris omnia bona nostra presencia et futura. Et quod contra predicta vel aliquid predictorum non veniemus nostra bona fide, firmaque stipulacione ita promitimus. Acta fuerunt hec et laudata in loco de Rippisaltis, die decima nona Madii anno a nativitate Domini M° CCCC° vicesimo, presentibus pro testibus domino Petro Gacia presbitero, Bernardo Thamaurerii de Rippisaltis, Petro Marchi pentinatore de Perpiniano, et me Guillemo Raynardi, notario de Rippisaltis, qui hec recepi requisitus.

(*Notule* de Guillaume Raynard, ann. 1420. — Archives des Pyrénées-Orientales, série E.)

V

Extrait du testament de Bérenger Batlle, chevalier, domicilié à Rivesaltes, châtelain et bailli de Salses, du 9 juin 1420.

Item manumito et affranquischo Nicholavam de genere Sardinorum, et volo quod sit francha et sit prout quisque civis Romanus, et possit testari, codicillari et omnimodas facere voluntates suas; et lego eidem Nicholave X. libras Barchin. et amplius unum cot. mantell. panni de Vervi, et unam gonellam panni comunis. Atamen volo et ordino quod dicta Nicholava habeat se collocare matrimonio cum expresso consensu Bertholomeve uxoris mee, et casu quo collocaverit se matrimonio sine consensu dicte uxoris mee, eo casu adveniente, volo, ordino et mando quod dicta Nicholava habeat servire dictam uxorem meam quatuor annos computandos a die mortis mee tunc sequentes et completos. Insuper volo quod, casu quo dicta Nicholava fecerit vilaniam sive desonestatem sui corporis ante collocacionem matrimonii aut infra dictum terminum IIII^or annorum, eo casu adveniente, revoco dictum legatum superius factum, et remaneat ad statum in quo nunc est. Item, etc.

(Manuale Guillemi Raynard, ann. M CCCC XX. — Archives du dép. des Pyrénées-Orientales, série E.)

Digitized by Google

VI

Affranchissement d'une esclave russe, le 2 juillet 1420.

Die secunda Julii MCCCCXX. — Ego Laurencius Redon, burgensis ville Perpiniani, volens te Fflorem servam et captivam meam de progenie Russorum, favore prosequi gracioso, gratis cum presenti instrumento per me et meos affranquio et manumito ac penitus diffinio et absolvo, franchamque liberam et manumissam facio te dictam Fflorem, servam meam et omnem prolem ex te natam et nascituram, ab omni et quacumque servitute in qua michi tenearis et sis astricta quovismodo et jugo illius, extrahens te et totam prolem tuam natam et nascituram de potestate jure et dominio mei et meorum. Ita quod sis tu et dicta proles tua de cetero in antea francha, libera et manumissa, et possis testari, codicillare, emere, vendere, donare, pacisci, contrahere et in judicio stare ac quocumque volueris ire, redire, et omnia alia et singula facere et liberaliter exercere que persona libera ingenua et sui juris ac civis Romanus facere potest et exercere; restituens te et dictam prolem tuam natalibus antiquis et juri ingenuitatis ac juri primevo secundum quod omnes homines liberi nascebantur, nec erat illis temporibus manumissio introducta, cum servitus esset incognita. Et eciam remito tibi et toti proli tue nate et nasciture totum peculium ac jus patronatus ac omne aliud jus quod in personam tuam et dicte prolis tue habeo, seu habere possum et debeo, racione servitutis predicte vel aliis juribus sive modis. Et predicta facio sicut melius, etc., promitens predicta habere rata, etc. Et volo tibi fieri instrumentum. Dicta Fflors fecit graciam dicto honorabili Laurencio de dicta gracia. Testes : honorabilis Berengarius de Catlario, domicellus, in loco de Sancto Ypolito domiciliatus, Jacobus Seguerii mercator, discretus Symeon de Campis, notarius Perpiniani, et ego notarius.

(Manuel de Pierre Baseli, notaire de Perpignan, année 1420. — Archives du département des Pyrénées-Orientales.)

VII

Affranchissement d'un enfant âgé de huit jours, fils d'une esclave et d'un messager ou sergent de la cour du bailli de Perpignan. 28 novembre 1420.

Die XXVIII. Novembris anno a nativitate Domini M.CCCC.XX.

Magdalena serva et captiva P^i Bajuli speciayrii Perpiniani, presente et sibi auctoritzante dicto P° Bajuli domino suo, mediante juramento per ipsam infra prestito, dixit et confessa fuit quod quidam filius suus, jam baptitzatus, vocatus Petrus, quem peperit octo dies sunt effluxi, est eciam filius Rogerii Amelli, nuncii curie venerabilis bajuli Perpiniani, sic quod, ad invicem se congnoscentibus, fuit procreatus. Et ita juravit, et dictus P.

Digitized by Google

Bajuli prestitit auctoritatem super hiis dicte serve, et confessus fuit dicto Rogerio quod solvit sibi octuaginta solidos Barchin. racione avinencie inter ipsos ad invicem facte pro redempcione dicti infantis, de quibus renunciavit exceptioni, etc. Et affranquivit et manumisit dictum Petrum, ab omni servitute in qua sibi teneretur et esset obligatus ipse vel proles sua, volens ipsum et prolem suam fore franchos et manumissos, etc. sic quod possit cum in etate fuerit testari, codicillare, emere, vendere et alios contractus facere sicut quilibet liber homo. Testes : Johannes Ville cirurgicus, Berengarius Martha parator, Bertholomeus Bajuli sabaterius Perpiniani, et ego notarius.

(Manuel de Pierre Baseli, notaire de Perpignan, année 1420. — Archives du départ. des Pyrénées-Orientales, série E.)

VIII

Restitution de dot à une Juive dont le mari s'est fait chrétien. 1421.

Die sexta mensis Januarii anno MCCCCXX primo.

Ego Gaspar Tallant[1] mercator ville Perpiniani, procurator ad hec Bonedone Judee olim uxoris vestri Bernardi Guillemi Duran, corraterii ejusdem ville olim Judei, vocati in Judahismi tempore Duran Salamies, ut de mea procuracione et potestate constat publico instrumento facto Perpiniani die secunda mensis et anni presentium et suprascriptorum, attento quod dicta Judea vult et intendit remanere in sua Judaysmi perfidia et infidelitate, nec voluit vultve venire ad sanctam fidem catholicam, nec asumere sacratissimum babtismum, licet per vos pluries ac pluribus vicibus a quatuor annis citra juxta formam sancte matris Ecclesie monita et requisita fuerit et per vos expectata per dictos IIII. annos et ultra, inducta et detenta maligno spiritu; cujus infidelitatis dicte Bonedomine pretextu, matrimonium inter vos dictum Bernardum Guillemi et ipsam factum est nullum vel saltem inefficax; et quia, soluto matrimonio, dos est restituenda; pro tanto, super dicta dote restituenda et alimentis prestandis dicte Bonedone per vos, ob moram seu tardam[2] solucionis ejusdem, questio contractus oriri procul dubio sperabatur; et nos, volentes anfractus litium evitare, venimus inter me quo supra nomine et vos ad amicabilem composicionem et avinenciam subsequentes, attento quod Plaensa et Alicendis filie comunes vestrorum amborum vivunt et in humanis per Dei gratiam existunt, que ex pacto nuptiali

[1] Gaspar Tallant était sans doute un juif converti, ainsi que son épouse. Ils sont ainsi nommés dans le testament de la juive Gracia, veuve d'Yssach Perfet, juif de Castello d'Empories (9 juillet 1421) : «Item, lego Brunecende uxori Gaspar Tallant mercatoris Perpiniani, filie vitalis Bendit Judei olim Perpiniani et Bonedomine ejus uxoris, nabode (nièce) mee, unum lectum meum,» etc.

[2] *Tarda*, mot catalan, «retard».

Digitized by Google

seu vigore instrumentorum nupcialium inter vos et dictam Bonadona firmatorum, si dicte earum matri supervixerint, succedunt pro majori parte in dicta dote eorum matris; que instrumenta facta fuerunt et firmata Perpiniani secunda die Madii, anno a nativitate Domini MCCC, octuagesimo sexto recepta per discretum Berengarium Bajuli notarium.

Et primo est conventum et in pactum deductum inter me dicto nomine et vos dictum Bernardi Guillemi, quod vos habeatis et teneamini dare et solvere michi dicto nomine seu dicte Bonedone, quamdiu ipsa Bonadona vixerit, anno quolibet pro provisione et alimentis ejusdem Bonedone decem libras Barchinonenses infra ac per tres equales anni soluciones, qualibet tercia anticipando, cum venter non paciatur dilacionem. Et amplius habeatis et teneamini dare dicte Bonedone, seu michi quo supra nomine, tres canas et dimidiam panni lane precio cujus libet cane, viginti quinque solidos Barchinonenses pro uno supertunicali sive cot. et una tunicha hinc ad duos annos et dimidium, et XI. sol. VI. den. pro costuris et avariis ipsarum duarum vestium, qui summam capiunt nonaginta novem solidorum; et sic de duobus et dimidio annis in duos annos et dimidium quandiu ipsa Bonadona vivat, dictos XCVIII. sol. michi dicto nomine aut dicte Bonedone solvere habeatis et teneamini pro dictis duabus vestibus fiendis et costuris et avariis solvendis.

Item, est conventum et in pactum deductum inter nos quod vos habeatis et teneamini solvere de presenti michi dicto nomine XV. libr. Bar. ex et de dicta dote seu in solutum et prorata dicte dotis dicte olim uxoris vestre, vobis apocham per me dicto nomine faciente de dictis XV. libr. salvo jure in residuo ipsius dotis.

Item, est conventum et in pactum deductum inter nos quod vos habeatis dare fidejussores et principales paccatores dicte Bonedone, videlicet Bernardum Jou mercatorem majorem dierum aut Jacobum Figueres paratorem Perpiniani, de et pro LX. libris Barchinonensibus tantum ex et de dote dicte olim uxoris vestre, si et in casu quo vos dictus Bernardus decederetis prior dicte olim uxoris vestre, seu in casu quo ipsa olim uxor vestra vobis supervixerit, infra duos menses immediate sequentes post vestri decessum, in solutum et prorata ejusdem dotis ipsius Bonedone, remanentibus absque novacione contractus in suis robore et firmitate dictis nupcialibus instrumentis pro residuo in dictis nupcialibus instrumentis ad solvendum restante.

Item, est conventum inter nos quod si vos in vita dicte olim uxoris vestre mutaveritis vestrum domicilium extra villam Perpiniani, eciam habeatis michi dicto nomine solvere provisionem dicte olim uxoris vestre debitam et solvi restantem, et amplius debendam per IIII^or^ menses.

Preterea est conventum inter nos quod si casus fuerit seu evenerit quod omnes Judei Perpiniani vel major pars eorumdem usque ad decem casades[1] ex ordinacione regia exirent seu haberent deserere dictam villam Per-

[1] Dix « ménages. »

Digitized by Google

piniani et muros ejusdem, ita quod non auderent stare seu habitare in dicta villa Perpiniani, in hoc casu eciam habeatis solvere michi dicto nomine vel dicte olim uxori vestre, si tunc viveret seu in humanis foret, dictas LX. libras Barchinonenses in solutum et prorata dicte sue dotis.

Que omnia fuerunt laudata, concessa, firmata et jurata per dictum Gasp. Tallant dicto nomine et per dictum Bernardum Guillemi Duran, etc.

Testes : Dalmacius Ferrarii sartor, Petrus Pou ejus gener cedacerius, Perpiniani ambo, et ego Bernardus Fabri notarius.

(Manuel de Bernard Fabre, notaire de Perpignan, ann. 1420-1421. — Archives des Pyrénées-Orientales, série E.)

Pour copie conforme :

ALART,

Correspondant du Ministère à Perpignan.

UNE NOMINATION DE CHANOINE PAR LE ROI DE FRANCE (1560).

Communication de M. Albanès, correspondant du Ministère.

(Séance du 1er avril 1878.)

Le droit de joyeux avènement, en vertu duquel les rois de France nommaient à un canonicat dans tous les chapitres du royaume, et donnaient des places dans les abbayes d'hommes et de femmes, est une chose bien connue dans l'histoire. Ce qui l'est moins peut-être, ce sont les origines d'un pareil droit, et la manière dont il s'exerça dans les commencements. Sous ce rapport, les documents anciens un peu explicites et d'une authenticité non douteuse peuvent offrir quelque intérêt.

Pour ce qui concerne la Provence, dont la réunion n'eut lieu qu'à la fin du XVe siècle, il ne nous faut pas aller chercher bien loin les premières traces des nominations faites à ce titre; car, bien qu'on affirme, dans les actes que nous allons citer, que de tout temps cela s'était fait ainsi, il n'en est pas moins avéré que les choses se passaient tout différemment.

Les chapitres y étaient en possession d'élire aux places vacantes, et ils s'empressaient d'user de leur droit, pour ne pas être prévenus par un collateur supérieur. Bien des fois, il est vrai, il leur fallut admettre des collègues pourvus directement par le pape ou par le légat d'Avignon, et ce n'était pas sans inquiétudes qu'ils

Digitized by Google

voyaient amoindrir de la sorte leur prérogative. Mais s'ils étaient contraints de baisser la tête devant l'autorité ecclésiastique, ils ignoraient encore les nominations de joyeux avènement, lorsqu'eurent lieu les faits dont nous avons à parler. Du moins, nous ne connaissons, en cette matière, rien d'antérieur aux pièces que nous avons tirées d'un vieux registre de notaire, et où nous voyons le chapitre d'une église alors bien peu importante résister à quatre lettres successives et à un brevet royal qui tendaient à lui imposer un chanoine qu'il n'avait pas élu. Le récit de cette lutte est assez piquant pour nous engager à en résumer ici les principaux incidents, et à faire voir avec quel soin jaloux les chanoines de Toulon maintenaient leur droit, même en face du protégé d'un roi de France.

C'est en 1560 que l'affaire commença. François II était sur le trône depuis peu de mois; un simple prêtre qui résidait à Toulon, bien qu'il fût originaire de Baumes, au comtat Venaissin, forma le projet d'entrer au chapitre de la cathédrale, et profitant de la faveur dont jouissaient auprès du Roi quelques-uns de ses parents, il en obtint une lettre qui lui attribuait le premier canonicat vacant de cette ville. Il est probable qu'Antoine Grossi, le nouveau pourvu, ne mettait pas en doute la valeur de son titre, et qu'il croyait être bientôt en possession de sa stalle et de sa prébende. Il était loin de compte. Lorsqu'il présenta, le 12 décembre 1560, la lettre royale donnée à Fontainebleau le 20 juillet, le prévôt et les chanoines se contentèrent de lui répondre qu'ils avaient déjà conféré la première prébende vacante, et qu'ils étaient les très humbles et très obéissants serviteurs et sujets du Roi.

Grossi dut s'adresser de nouveau à ses protecteurs, et François II étant mort dans l'intervalle, il reçut de Charles IX une nouvelle lettre, datée d'Orléans le 22 janvier 1561, qui confirmait celle du roi défunt. Il se hâta de la signifier aux chanoines de Toulon, qui, après un mois de silence, lui répondirent, dans les mêmes termes que la première fois, qu'ils y avaient déjà pourvu, par création faite selon les privilèges, statuts et coutumes du chapitre.

Il y a apparence que le prétendant malheureux avait prévu cette réponse, qu'on lui fit attendre un peu trop longtemps; car, le même jour où elle lui fut donnée par-devant notaire, le 22 mars 1561, Charles IX signait à Fontainebleau une troisième lettre, qui rappelait les précédentes, et maintenait la nomination. Mais cette nouvelle faveur n'avança en rien les affaires du candidat qui était si

Digitized by Google

bien en cour. Le chapitre objecta qu'il y avait deux ou trois chanoines *dehors*, et que, quand ils seraient de retour seulement, on pourrait faire réponse à la missive du Roi. Cette réponse ne paraît pas même avoir été faite, car nous n'en avons trouvé aucune trace, là où elle devrait être.

Il fallut une fois de plus recourir au souverain, qui donna, le 25 septembre, à Saint-Germain-en-Laye, une quatrième lettre, où il se plaignait du peu de compte que l'on avait fait des autres, et exprimait son mécontentement. Renouvelant la demande faite tant de fois, il insistait, une fois pour toutes, pour que son protégé fût enfin pourvu de son canonicat, sans différer davantage, et exigeait un accusé de réception avec une réponse catégorique.

Il semblait difficile de ne pas céder aux instances réitérées du roi de France, et Grossi pouvait penser qu'il était arrivé au terme de ses tribulations. Cependant, le chapitre ayant remarqué que toutes les missives apportées par lui étaient des lettres closes, et qu'au lieu de contenir un brevet ou d'exprimer un ordre, elles se bornaient à des sollicitations et à des prières, il s'avisa d'un moyen qui lui permettait d'échapper à la nécessité de répondre par un refus formel. Il se borna donc à dire, que « là et quand il plairait à Sa Majesté leur commander par lettres patentes, ils seront prêts à obéir à ses commandements. »

Nous ne sommes pas à même de vérifier si l'emploi de lettres patentes, ou d'un brevet portant nomination expresse, n'était pas encore usité en pareil cas, et si l'on hésita à substituer un procédé nouveau à l'usage jusqu'alors suivi. Peut-être aussi que Grossi se découragea à poursuivre, au milieu de tant de difficultés, une dignité qui fuyait devant lui quand il croyait la tenir. Toujours est-il que l'affaire, si chaudement menée d'abord, demeura en suspens durant plus de trois ans; ce n'est que vers la fin de 1564 que nous en retrouvons la suite.

En cette année-là, le roi Charles IX vint en Provence, et se trouvant à Brignoles le 27 octobre, il délivra enfin le brevet qui devait, semblait-il, ouvrir l'entrée du chapitre de Toulon au prêtre de Baumes. Muni de cette pièce, celui-ci vint se présenter devant ceux qui depuis si longtemps le tenaient en échec. Mais s'il avait cru être au bout de ses épreuves, il dut bientôt se détromper. De tous les chanoines, un seul déclara consentir à l'accomplissement de la volonté du Roi; tous les autres firent une réponse qui les engageait fort peu,

Digitized by Google

et avait l'avantage de ne pas les compromettre, à savoir : « que là et quand la commodité se présentera, ils se garderont de méprendre. » Pour comble d'infortune, un chanoine surnuméraire nommé par le chapitre, pourvu en cour de Rome, et attendant depuis dix ans une prébende, était là, ses bulles à la main, et protesta contre les prétentions du nouveau venu qui lésaient ses droits d'expectative.

Antoine Grossi ne put se contenir. Il protesta à son tour contre ceux dont le mauvais vouloir paralysait tous ses efforts, les accusa de désobéissance à cinq mandements faits par le Roi, de contravention à ses ordres, d'occupation des droits royaux; il les menaça de se plaindre à Sa Majesté et à tous autres qu'il appartiendrait, et fit dresser procès-verbal de leur refus.

Comment se termina la lutte? Cette pièce étant la dernière que nous ayons découverte, nous en ignorons le dénouement; mais il est probable que le brevet de joyeux avènement ne fut pas plus utile à celui qui l'avait obtenu que les quatre lettres précédentes, et qu'il lui fallut renoncer à son canonicat.

Il ne serait peut-être pas facile de rencontrer sur une affaire de ce genre des renseignements aussi précis, permettant, comme ici, de la suivre dans toutes ses phases. Les lettres du Roi ont leur intérêt; la résistance opposée par le chapitre de Toulon à une intervention nouvelle qui allait le priver de sa plus importante prérogative est digne de remarque; elle aide à comprendre les faits semblables qui ont dû se produire ailleurs, mais dont le souvenir n'a pas été conservé. C'est ce qui nous engage à trasmettre au Comité les documents ci-joints.

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère à Marseille.

Quatre lettres et un brevet de François II et de Charles IX.

I

Présentation de certaine lettre missive du Roy pour messire Anthoine Grossi, prebstre, habitant de Thoulon. (12 septembre 1560.)

Au nom de Dieu, sçaichent tous, presents et advenir, que l'an de l'incarnation de nostre seigneur Jesu Christ 1560, indiction 3ᵉ, et le 12ᵉ jour du moys de Septembre, regnant Francoys segond, en l'an premier, estably en personne par davant moy soubzsigné, notaire, et tesmoingz cy apres nommez, mᵉ Anthoine Grossi, prebstre de Baulmes, diocese d'Orenge, au conté

Digitized by Google

de Venisse, habitant de la ville et cité de Thoulon, a presenté, baillé et delayssé à Reverendz, venerables et egreges s^rs messire Estienne de Albis, prevost, Melchion de Clapiers, archidiacre, Pierre Signier, Anthoine Thomas, Loys Motet, Pierre Fornier, Anthoine Facy, et Blaise de Scallis, chanoynes de l'eglise cathedrale dudict Thoulon, là presents, capitulairement assemblez, certaine lettre missive à eulx envoyée et addressante par le Roy nostre dict seigneur, deuement close, et scellée du seel et armes dudict seigneur, en syre rouge; ayant et contenent à la superscription, ou addresse d'icelle, ces mots escriptz : *A noz amez et feaulx les doyen, chanoynes et chapitre de la cathedrale de Thoulon.* Laquelle lettre lesdicts sieurs Prevost, archidiacre et chanoynes, ont receu tres honnorablement, et ouvert; et icelle ouverte, ont faict la lire par moy soubzsigné, notaire et secretaire, de mout à mout, present ledict Grossi; de la teneur suyvante :

De par le Roy. — Noz amez et feaulx. Pour ce que nous desirons singulierement le bien, promotion et advancement en l'eglise de nostre cher et bien amé Anthoine Grossi, en faveur des bons et recommandables services que nous ont cy davant faictz, et continuent chascun jour, aulcuns de ses parents et amys, qui pour luy nous ont faict requeste en cet endroict. A ceste cause, nous vous avons bien volu faire la presente, pour vous prier, aultant que fere pouvons, que en nostre faveur, et pour la premiere requeste que nous vous ayons faicte despuis nostre advenement à la coronne, vous vueilhez pourveoir ledict Grossi de la premiere prebende qui viendra à vacquer en vostre eglise. En quoy faysant, oultre ce que vous satisferez à ce que vous nous debvez pour le present que vous avez à nous faire pour nostre dict advenement à la coronne de ladicte premiere prebende venant à vacquer en vostre dicte eglise, ainsi que de tout temps ont faict et accoustumé faire les prelatz et collateurs des eglises de nostre royaulme, et pays de nostre obéissence, à noz predecesseurs Roys, à leur nouvel advenement à la coronne, vous ferez chose qui nous sera tres aggreable, et qui fera que nous aurons vous et voz affaires, tant en general que en particulier, en meilheure et plus favorable recommandation, l'occasion se presentant de faire pour vous. Donné à Fontainebleau, le xxe jour de Juilhet 1560. — FRANÇOYS. — Ainsi signé, et au dessoubz : *Robertet.*

Laquelle lettre missive ainsi leue et entendue, et apres par iceulx sieurs prevost, archidiacre et chanoynes retirée, iceulx sieurs prevost, archidiacre et chanoynes ont dict et respondu, que iceulx sieurs prevost, archidiacre, chanoynes et chapitre ont, ces années dernier passées, pourveu de la premiere prebende vacquant, par creation, suyvantz les statutz et privilieges dudict chapitre, soy rendantz tres humbles et tres obeissantz subjectz et serviteurs dudict seigneur. Dont iceulx sieurs prevost, archidiacre et chanoynes ont volu, et ledict Grossi a requis en estre, si comme a esté faict, par moy soubzsigné, notaire, ce present instrument publicque.

Digitized by Google

Faict et passé audict Thoulon, au pacti, sive basse court de la mayson dudict chapitre, es presences de m^es Augustin Vias, appoticaire, Mathieu Royer, barbier, Hugues Bouegre, dict de Phalippe, et Symon Antelme, laboreurs dudict Thoulon, tesmoings à ce requiz et appellez. Et moy Anthoine Pavès, filz de feu Guilhaume, notaire royal dudict Thoulon, et secretaire dudict chapitre, en foy de ce, cy soubz signé de mon seing accoustumé.

(Arch. départ. du Var, E. 760, fol. 629. Protoc. d'Ant. Pavès.)

II

Présentation de certaine missive du Roy, pour messire Anthoine Grossi, prebstre, habitant de Thoulon. (25 février 1561.)

Au nom de Dieu. Sçaichent tous, presens et advenir, que l'an de l'incarnation de nostre seigneur Jesu Christ mil cinq cens soixante, indiction quatriesme, et le vingt et cinquiesme jour du moys de Febvrier, de matin, à l'issue de la grand messe, regnant en prospérité le tres chrestien et chier prince nostre souverain seigneur Charles, neufviesme de ce nom, par la grace de Dieu roy de France, comte de Provence et Forcalquier, et terres adjacentes, de son reigne le premier, estably en personne par davant moy soubz signé, notere, et les tesmoins cy apres nommez, messire Anthoine Grossi, prebre, habitant de Thoulon, a presenté à reverendz, venerables et egreges s^rs messire Estienne de Albis, prevost, Melchion de Clapiers, archidiacre, et Pierre Signier, chanoyne de l'église cathedrale de Thoulon, là presens, certaine lettre missive envoyée à eulx par le Roy, nostre dict seigneur, close et seellée; requerant icelle estre par eulx ouverte, et apres, estre par eulx délibéré sur le contenu d'icelle, et de leur responce estre faict acte. Et les dictz sieurs prevost, archidiacre et chanoyne ont dict qu'ilz feront assembler le chapitre, et la ouvriront, et la verront, et luy en feront responce. Dont ledict Grossi, et les diets sieurs prevost, archidiacre et chanoyne ont volu et requis en estre, si comme a esté, faict par moy soubzsigné, notere, ce present instrument publicque. Faict et passé à Thoulon, dans ladicte eglise, et au pacti d'icelle, es presences de m^e Jehan Raymond, garçon praticien, et Charles Chautard, clerc de Thoulon, tesmoings à ce requiz et appellez. Et moy, Anthoine Pavès, filz de feu Guilhaume, notere royal de Thoulon, en foy de ce, cy soubz signé de mon seing accoustumé.

22 mars 1561.

Responce faicte par le chapitre de Thoulon à la missive du Roy. — 1560 et le 22e jour du moys de Mars, de matin, à neuf heures, regnant en prosperité....., establys en personne par davant moy soubzsigné, notaire, et les tesmoings cy apres nommez, reverends, venerables et egreges s^rs messire Estienne de Albis, prevost, Melchion de Clapiers, archidiacre, Pierre

Digitized by Google

Signier, Loys Motet, Pierre Fornier, Blaise de Scallis, Anthoine Facy et Jehan Nas, chanoynes de l'esglise cathedrale de Toulon, capitulairement assemblez à la maniere accoustumée; tous ensemble, à ung accord, veue et entendue la lettre missive riere ledict Chapitre estant envoyée par le Roy, nostre dict seigneur, de la teneur cy apres inserée, ont dict et respondu tout ainsi qu'ilz ont respondu à l'aultre lettre missive, envoyée par le feu roy Françoys dernier decedé : c'est, qu'ilz y ont ja pourveu, par creation faicte selon les privilieges, statutz et coustumes dudict chapitre. Demandant estre signiffiée ladicte responce audict messire Anthoine Grossi, absent du present acte, par moy soubzsigné, notere.

Teneur de ladicte lettre missive.

A noz chers et bien amez les doyen, chanoynes et chapitre de l'eglise de Thoulon.

De par le Roy. — Chers et bien amez. Pour ce que nous desirons singulièrement le bien, promotion et advancement en l'eglise cathedrale de Thoulon, de nostre cher et bien amé Anthoine Grossi, en faveur des bons et recommandables services que nous ont cy davant faictz, et continuent chascun jour, aulcuns de ses parentz et amys, qui pour luy nous ont faict requeste en cest endroict. A ceste cause, nous vous avons bien volu faire la presente, pour vous prier autant que faire pouvons, que en nostre faveur, et pour la premiere requeste que nous vous ayons faicte, despuis nostre advenement à la coronne, vous vueilhez pourveoir ledict Grossi de la premiere prebende que viendra à vacquer en vostre eglise, ainsi que si davant vous à escript le feu Roy, nostre tres cher seigneur et frere, que Dieu absolve. En quoy faysant, oultre ce que vous satisferez à ce que vous nous debvez, pour le present que vous avez à nous faire à nostre dict advenement à la coronne, de ladicte premiere prebende venant a vacquer en vostre dicte eglise, ainsi que de tout temps ont faict et accoustumé faire les prelatz et collateurs des eglises de nostre royaulme, et pays de nostre obeyssance, à noz predecesseurs Roys, à leur nouvel advenement à la coronne, vous ferez chose qui nous sera tres aggreable, et qui fera que nous vous aurons, et vos affaires, tant en general que en particulier, en meilheure et plus favorable recommandation, l'occasion se presentant de faire pour vous. Donné à Orleans, le XXIIe jour de Janvier 1560. — CHARLES. — Ainsi signé; et au dessoubz : *Robertet.*

(Arch. départ. du Var, E. 760, fol. 1388.)

III

Présentation de certaine lettre missive du Roy, pour messire Anthoine Grossi, prebstre, habitant de Toulon. (5 septembre 1561.)

Au nom de Dieu. Sçaichent tous, presents et advenir, que l'an de l'incar-

Digitized by Google

nation de nostre seigneur Jesu Christ 1561, indiction 4e, et le 5e jour du moys de Septembre, à troys heures apres midy, ou environ..., estably en personne par davant moy soubzsigné, notaire, et les tesmoingz cy apres nommez, messire Anthoine Grossi, prebstre, habitant de Thoulon, a presenté à reverends, venerables et egreges s^rs messires Melchion de Clapiers, archidiacre, Folquet Salvaire, sacristain, Pierre Fornier, Anthoine Facy et Jehan Nas, chanoynes de l'eglise cathedrale de Thoulon, là presents, capitulairement assemblez, à son de cloche, à la maniere accoustumée, certaine lettre missive du Roy, nostre seigneur, addressante auxdicts sieurs par ces motz : *A noz chiers et bien amez les doyen, chanoynes et chapitre de l'eglise cathedrale de nostre ville de Thoulon;* close, seellée, ou cachetée, du seel ou cachet dudict seigneur, en cyre rouge; requerant icelle estre ouverte, et apres, estre faict selon le contenu d'icelle. Et lesdicts sieurs archidiacre, sacristain et chanoynes, recepvant ladicte lettre avec l'honneur et reverence qu'il convient, ont icelle ouvert, et icelle ont faict lire par moy soubzsigné, notaire, de mout à mout, signée Charles, et soubzsignée *Robertet;* donnée *à Fontainebleau, le* XXIIIe *Mars 1560*. Laquelle leue, pour ce qu'il y a deux ou troys de messieurs les chanoynes qui sont dehors, ont dict que d'icy à deux ou troys jours qu'ilz seront de retour, ilz feront responce de ladicte missive; retenantz cependant icelle missive rière ledict chapitre. Dont icelluy Grossi a volu et requis en estre, si comme a esté, faict par moy soubzsigné, notaire, ce present instrument publicque. Faict et passé audict Thoulon, en la chambre estant aupres de la salle de la mayson du chapitre...

(Arch. départ. du Var, E. 760, fol. 1398.)

IV

Responce faicte par le chapitre de Thoulon à certaine lettre missive du Roy, présentée par messire Anthoine Grossi. (19 novembre 1561.)

Au nom de Dieu. Sçaichent tous, presents et advenir, que l'an de l'incarnation de nostre seigneur Jesu Christ, et le 19e jour du moys de Novembre..., establis en personne par davant nous soubzsigné, notaire..., reverends, venerables et egreges s^rs messires Estienne de Albis, prevost, Melchion de Clapiers, archidiacre, Folquet Salvaire, sacristain, Pierre Signier, Anthoine Thomas, Pierre Fornier, Anthoine Facy, Jehan Nas et Loys Maistre, chanoynes de l'eglise cathedrale de Thoulon, capitulairement assemblez à son de cloche, à la maniere accoustumée, trestous ensemble, en ung accord, et sans discrepation de personne; respondantz à la missive du Roy, nostre seigneur, presentée hyer par messire Anthoine Grossi, prebstre des Baumes, du conté de Venisse, diocèse d'Orenge, habitant de Thoulon, donnée *à Sainct Germain en Laye, le* XXIVe *jour de Septembre 1561*, signée Charles, et soubzsignée *Robertet*, cy dessoubz inserée, rière ledict chapitre estant; ont dict et respondu que ledict chapitre y a pourveu par

Digitized by Google

creation; et que la et quant plaira à la majesté dudict seigneur leur mander par lettres patentes, ilz seront prestz obeyr à ses mandementz.

Teneur de ladicte missive. — A noz chiers et bien amez les prevost, archidiacre, chanoynes et chapitre de Thoulon. — De par le Roy, conte de Provence. — Noz amez et feaulx. Par noz lettres du vingt deuxiesme de Mars dernier, à vous presentées le quatriesme du present moys, vous avez peu clairement entendre combien nous desirons veoir sortir effect la requeste que le feu roy Françoys, dernier decedé, nostre tres chier seigneur et frère, que Dieu absolve, vous a faict, et laquelle vous a esté par nous reiterée, à ce que vous eussiez à pourveoir nostre cher et bien amé Anthoine Grossi, duquel nous avons en singulière recommandation le bien et advancement en l'eglise, de l'une des prebendes qui ont vacqué en vostre eglise, despuis que nostredict seigneur et frère vous en escrivit premièrement, ou bien à la premiere paysible et pacificque qui y viendroit à vacquer. Ce que nous avons entendu n'avoir encores esté par vous faict; dont nous ne pouvons demeurer contentz; nous donnant à cognoistre par la le peu de compte que vous faictes des prieres et requestes de nostredict seigneur et frere, et de nous. Au moyen de quoy, nous avons esté meuz de vous faire encores la presente; vous priant, autant affectueusement que faire pouvons, ceste foys pour toutes, que sans differer de nous satisfaire et gratiffier en cest endroict, en ensuyvant ce que ont faict pour nous la plupart de tous les autres colleges et eglises de nostre royaulme, tant cathedrales que collegiales, vous semblablement ayez à pourveoir ledict Grossi de l'une desdictes prebendes cy dessus specifiées, en vostredicte eglise; le preferant à tout aultre pour qui nous vous en porrions avoir escript. Nonobstant aulcunes creations non sorties à effect, et sans plus y faire aulcune faulte, ni difficulté. Et affin que nous entendons en quelle intention vous estes de nous satisfaire à cest endroict, vous bailherez au porteur de la presente certiffication du jour de la reception d'icelle, ou elle soit de mot à aultre inserée, avec vostre responce sur ce. Car tel est nostre plaisir. Donné à Saint Germain en Laye, le xxve jour de Septembre 1561. — Charles. — Ainsi signé; et au dessoubz : *Robertet.*

Dont, et de toutes les choses dessus dictes, ledict Grossi a volu et requis en estre, si comme a esté, faict par moy soubzsigné, notaire, ce present instrument publicque. Faict et passé audict Thoulon, en la chambre neufve, estant aupres de la salle de la mayson dudict chapitre...

(Arch. départ. du Var, E. 760, fol. 1396 v°.)

V

Presentation de brevet pour messire Anthoine Grossi, prebstre, habitant de Thoulon. (2 décembre 1564.)

Au nom de Dieu. Sçaichent tous, presentz et advenir, que l'an de l'incar-

Digitized by Google

nation de nostre seigneur Jésus Christ 1564, indiction 7e, et le second jour du moys de Décembre,... estably en personne par davant moy soubzsigné, notaire,... messire Anthoine Grossi, prebstre, habitant de Thoulon, a presenté à reverendz, venerables et egreges s^rs messires Melchion de Clapiers, archidiacre, Folquet Salvaire, sacristain, Anthoine Thomas, Loys Motet, Anthoine Facy et Melchion Signier, chanoynes de l'eglise cathedrale de Thoulon,... certain brevet escript en parchemin, signé *Robertet*, et de la teneur que s'ensuit :

Aujourd'huy vingt septiesme d'Octobre, l'an mil cinq cens soixante quatre, le Roy, estant à Brignole, a continué et confirmé à Anthoine Grossi la promesse que le feu roy Françoys luy a cy davant faicte, de la premiere chanoynie, prebende ou dignité, qui viendra cy apres à vacquer en l'eglise cathedrale de Thoulon, dont par cy davant il a faict requeste, à son advenement à la coronne, aux doyen, chanoynes et chapitre dudict Thoulon, pour en pourveoir ledict Grossi, auquel Sa Majesté m'a commandé en expedier le present brevet. — *Robertet*, ainsi signé.

Requerant icelluy Grossi lesdicts sieurs archidiacre, sacristain et chanoynes, estre faict selon la teneur dudict brevet, et le vouloir dudict seigneur. Et lesdicts archidiacre, sacristain et chanoynes... ont dict et respondu comme s'ensuit. Sçavoir est, lesdicts sieurs archidiacre, sacristain, Thomas, Motet et Facy, chanoynes, que veu et attendu le bon plaisir de la majesté du Roy, nostre seigneur, la et quant la commodité se presentera, ce que Dieu vueilhe garder, ilz se garderont de mesprendre. Et ledict Signier, chanoyne, respondant à ladicte presentation dudict brevet, envoyé audict chapitre de par le Roy, nostre seigneur, en la faveur de m^e Grossi, prebstre, a dict et desclairé que son bon vouloir soit accomply de poinct en poinct, selon sa forme et teneur. Et illec present Jacques Facy, borgeois de Thoulon, comme oncle paternel, et au nom de m^e Aymar Facy, clerc de Toulon, créé auparavant par ledict chapitre en chanoyne supernuméraire de ladicte église, et à la premiere prebende vacante, constant acte receu par moy soubzsigné, notaire, en l'an mil cinq cens cinquante et quatre, et le dixiesme de Novembre, et confirmé et pourveu par nostre sainct père le pape Pie moderne, constant signature et provision par lui obtenue, donnée à Rome *apud Sanctum Petrum*... inthimée ladicte signature et provision audict chapitre, qui a respondu ainsi qu'il appert par acte aussi receu par moy soubzsigné, notaire, en l'an mil cinq cens soixante trois, et le quatorziesme d'Octobre, lesquelz actes, signature et provision, deuement insinuez, il a exhibé audict nom de sondict nepveu absent, et comme procureur d'icelluy, conste acte aussi receu par moy soubzsigné, notaire, comme a dict, en l'an et jour y contenuz, et pour lequel il s'est faict fort; a protesté contre lesdicts sieurs archidiacre, sacristain et chanoynes là presents, solennellement et en forme deue, des censures portées par ladicte provision, et de la contraven-

Digitized by Google

tion d'icelle provision, en cas que y soit contravenu en aulcune maniere; ensemble de tous domaiges, interests et despens, qui en porront advenir. Et lesdicts sieurs archidiacre, sacristain et chanoynes n'y ont rien dict, ni respondu. Et ledict messire Anthoine Grossi a protesté aussi contre lesdicts sieurs archidiacre, sacristain et chanoynes Thomas, Motet et Facy, comme est contenu en certaine cedule escripte, et soubz escripte de sa main, ja leue de mot à aultre par moy soubzsigné, notaire, de leur mandement; de ceste teneur : Ledict Grossi, attendu la responce faicte par ledict chapitre, refusant par icelle obeyr aux mandementz de la Majesté du Roy, lesquelz mandementz sont au nombre de cinq, ains les contennantz, et commettantz plus tost desobeyssence à sadicte Majesté que obeyssance, à rayson de quoy ledict Grossi proteste desdicts contennementz et desobeyssence des susdicts mandementz. Joinct, que par iceulx vous seroit mandé des incontinent le pourveoir de la premiere prebende vacquant; ce que ne auriés daigné ne daignés faire. Ains, l'auriés tenu en sesjour despuis le douziesme Septembre 1560; qui monstre vostre evidente desobeissance, et occupation des droictz royaulx. De la contrevention desquelz proteste s'en plaindre a sadicte Majesté, et tous aultres qu'il appertiendra; et du retardement de la reception dudict Grossi; et de tous despens, domaiges et interests. Et de ce, et de vostre responce, requiert acte. — A. Grossi; ainsi signé. — Et lesdictz sieurs archidiacre, sacristain et chanoynes, de ladicte cedule en ont demandé le double. Dont chacune des parties, audict nom respectivement, a volu et requis en estre, si comme a esté, faict par moy soubzsigné, notaire, ce present instrument publicque. Faict et passé audict Thoulon, en la chappelle de Sainct Jehan Baptiste, tenent à ladicte eglise cathedrale, es presences de m^e Laurens Royer, barbier, et Anthoine Muradour, cordonnier, dudict Thoulon, tesmoingz à ce requiz et appellez. Et moy Anthoine Pavès, filz de feu Guilhaume, notaire royal dudict Thoulon, en foy de ce cy soubzsigné de mon seing accoustumé; qui ensuyvant le decret sur ce faict, ay faict signer à la briefve du present acte lesdictes parties et ledict Royer, l'un desdicts tesmoingz, sçachent escripre. — Archidiaconus. — F. S., sacristain. — A. Thomassi. — L. M. — A. Facilis. — M. de Signier. — A. Grossi. — Jacques Fassy. — Laurens Royer. — Ainsi signez. — Et ay requis ledict Muradour, aultre tesmoing, d'y se signer, qui m'a respondu n'y se sçavoir point signer. — Ant. Pavès, not.

(Arch. départ. du Var, E. 760, fol. 1420.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère à Marseille.

Digitized by Google

La Grosse-Tour de Toulon (1514).

Communication de M. Albanès, correspondant du Ministère.

(Séance du 1er avril 1878.)

En cherchant autre chose, nous avons découvert quelques pièces assez curieuses, concernant les fortifications de Toulon, et éclaircissant à peu près tout ce qui regarde la construction de la Grosse-Tour qui défend l'entrée de sa rade. Comme les documents de ce genre ne sont pas très communs, et que les renseignements qu'ils nous fournissent ne se trouvent pas dans les ouvrages les plus récents sur les fortifications de ladite ville, nous les réunissons ici, avec quelques observations auxquelles ils donnent lieu.

La Grosse-Tour de Toulon est la première en date parmi les défenses de la ville; et l'on remarquera, en lisant nos pièces, qu'elle porta, dès le premier jour, le même nom qu'elle a encore aujourd'hui; on l'a aussi appelée quelquefois la *Tour-Royale*, parce qu'elle doit son origine au roi Louis XII. Ce prince était à la fin de son règne, lorsque prévoyant, à la suite de la guerre portée tant de fois en Italie, que la Provence pourrait un jour être exposée aux mêmes invasions, il voulut opposer aux troupes envahissantes un obstacle puissant, capable de les arrêter longtemps, sinon de les forcer à reculer. Il ordonna donc de construire à l'entrée du port de Toulon une grande tour pour la défense et la sûreté dudit port.

La détermination précise de l'emplacement où la tour devait s'élever fut confiée aux soins de M. Du Puy Saint-Martin, lieutenant au pays de Provence, c'est-à-dire lieutenant du Grand Sénéchal, qui était alors René de Savoie, comte de Tende.

L'ingénieur chargé de diriger l'entreprise n'est pas nommé dans les premières pièces, mais il nous est connu d'ailleurs; et il est indubitable que Jean-Antoine de la Porte, que nous verrons se donner ce titre en 1523, est le même que le noble M. Jean Anthoni, ingénieur et commissaire député, qui paraît, dès l'ouverture des travaux, dans les comptes que nous allons citer bientôt. Les documents par nous édités nous apprennent qu'il était originaire de Milan, et son surnom de Novarais semble indiquer que sa famille venait plus anciennement de Novare. Il était fils de Barthélemy de la Porte, comme il le dit lui-même dans son testament. Or,

Digitized by Google

précisément à cette même époque, vivait l'illustre peintre Fra Bartholomeo della Porta, qui ne mourut qu'en 1517, lequel avait pour oncle, frère de son père, un autre Barthélemy, et celui-ci, parmi plusieurs enfants, en avait un nommé Antoine. Cette concordance de noms nous paraît assez extraordinaire pour être signalée, parce qu'elle permet, non sans probabilités, de rattacher l'ingénieur toulonnais avec le célèbre artiste italien[1].

Jean-Antoine de la Porte prend dans ses actes le titre d'ingénieur du roi de France; il avait dû s'attacher à Louis XII, quand il était dans le Milanais, et entrer en France à la suite de ses armées, et il était venu demeurer à Toulon pour faire construire la Grosse-Tour. Il y séjourna une dizaine d'années, car nous l'y trouvons déjà présent en mai 1514, et il y fit son testament le 10 février 1523. Ce fut la dernière année de sa vie; en 1524, il n'existait plus, et nous voyons figurer Christophe de la Porte, son neveu et son héritier[2].

Le plus ancien document à nous connu relativement à la tour élevée par cet ingénieur est l'ordonnance du général des finances provençales, qui fit donner deux mille livres tournois, pour être employées à cet ouvrage[3]. La pièce est datée du 1er mars 1513; mais il faut lire 1514, puisque, à cette époque, on continuait le millésime de l'année précédente jusqu'à Pâques, ou du moins jusqu'au 25 mars. Ceci est très certain, non seulement parce que la remise aux consuls de Toulon de l'ordonnance et de la somme allouée eut lieu le 2 avril 1514, après qu'ils eurent fait la promesse solennelle de la consacrer à la bâtisse de la nouvelle tour, mais encore, parce que nous savons qu'on mit la main à l'œuvre au mois de mai de ladite année.

Il existe, en effet, aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, dans les registres de la Cour des comptes, un cahier dans lequel nous lisons : « Ceci est le livre des recettes et des dépenses faites par moi, Antoine Thomas, trésorier de la construction de la tour nouvellement commencée, à l'entrée du port de la ville de

[1] Voir pour la généalogie de Fra Bartholomeo, *Memorie de' più insigni pittori domenicani*, de Marchese, t. II.

[2] Arch. départles du Var. E. 726, fol. 98 v°. — « Anno 1524, die 7a dec., notum sit quod nobilis Chistophorus de la Porta, nepos et heres quondam nobilis Anthonii de la Porta, dum viveret inginerii turris regie civitatis Tholoni. » *Procure*.

[3] Pièces just. n° 1.

Digitized by Google

Toulon, commencé l'an 1514[1].» Antoine Thomas intervint, en cette qualité, aux premiers travaux de la tour, et solda les dépenses faites à son occasion. Il payait sur mandats délivrés sur lui par Jean Anthoni, ingénieur, et commissaire député pour diriger l'œuvre[2]. Or, le premier payement fait par lui, ainsi que son livre en fait foi, est du 12 mai 1514. Sa gestion dura toute cette année et la moitié de l'année suivante. Son registre porte en recettes, 1,500 florins, et en dépenses, 1,538 florins 2 gros 6 deniers. Il fut déposé à la Cour des comptes le 15 mai 1521.

Dès le milieu de l'année 1515, il était remplacé comme trésorier-payeur des travaux de la tour par Antoine de Cuers, dont nous avons aussi le livre de raison, qui s'étend de 1515 à 1518[3]. Chose singulière et que nous ne saurions expliquer, tandis que les comptes par lui rendus commencent au 8 juin 1515, l'ordonnance qui lui donna sa commission n'est que du 25 septembre 1517. On peut la voir au n° 3 des pièces justificatives. Il y est dit que la *belle et grosse tour*, à la construction de laquelle il devait concourir, était *déjà élevée des fondements à fleur d'eau*. C'était bien peu, après trois ans et demi de travail; mais les fonds que l'on y consacrait étaient fort maigres, et les recettes dont Antoine de Cuers dut justifier l'emploi, après ses trois ans d'exercice, ne montaient qu'à la somme de 6,533 florins 6 gros 4 deniers. La besogne ne pouvait marcher rapidement avec un pareil budget. Du reste, le système suivi par ce comptable était le même que celui de son devancier : l'ingénieur Jean-Antoine de la Porte écrivait les mandats pour les journées d'ouvriers, les salaires des em-

[1] Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B. 2554. — «Sec si lo libre de la razon, sive de la intrada et salhida de mi Anthoni Thomas, conthesorier de la factura de la torre novellament acomensada alla intradadel port de la Cioutat de Thoulon, per er mossur lo general depputat, acomenssat l'an mil v^c et xiiii, come apar de madicha comission, letras patentas a mi per lod. mons^r lo general consentidas.»

[2] *Ibid.* — «Sec si l'argent despendut per mi davant dit Anthoni Thomas, en exequcion des mandas a mi sus aquo fachs per lo noble Mr Johan Anthoni, inginhier et comissari sus aquo depputat, acomenssant l'an mil v^c et xiiii, et del mes de May.»

[3] *Ibid.* B. 2554. — *Sur la couverture :* «Thollon, pour la Tour. Compte de la despence du bastiment de la Tour. 1515.» — *En dedans :* «Compte premier et dernier de moy Anthoine de Cues, de la cité de Tholon, commis et depputé par le seigneur monseigneur le général de ce pays de Prouvence, tant des derniers receuz, que a tenir le compte, et faire les paiemens des edifices de la grant tour, que nouvellement faict faire par ordonnance du roy au port dud. Tholon.»

Digitized by Google

ployés et le montant des fournitures, et de Cuers les acquittait sur les fonds qu'il avait en caisse[1]. Ces comptes, remis à la Cour le 17 mai 1521, nous disent fort peu de chose sur l'œuvre de la tour; on n'y trouve que des généralités, sans détails intéressants.

En mai 1518, nous voyons paraître un troisième trésorier, Pierre Motet, sous lequel la construction du fort fut poussée avec une vigueur extraordinaire, de manière à arriver enfin à son terme. Son livre de raison, qui nous a été conservé[2], nous présente des chiffres d'une tout autre importance que ceux de ses prédécesseurs; en un peu plus de deux ans, les recettes atteignirent la somme de 21,094 florins 9 gros 10 deniers, et les dépenses celle de 20,226 florins 8 gros 7 deniers. C'est environ 10,000 florins par année, c'est-à-dire le quintuple de ce que l'on avait longtemps consacré à cet objet. Nous avons dit que Pierre Motet vit achever la tour; en effet, bien que le cahier que nous venons de citer ne comprenne que l'intervalle qui va du mois de mai 1518 à novembre 1520, une note inscrite au folio 1er indique clairement qu'il y avait aussi les comptes des années 1521 à 1524 jusqu'au 11 juillet[3]. Cette partie manque actuellement; mais nous en avons assez pour conclure que cette dernière date marque la terminaison de l'ouvrage. Ce n'était pas trop tôt, car les événements se précipitaient, et peu s'en fallut que les armées impériales, qui envahirent alors la Provence, ne trouvassent la forteresse de Toulon inachevée. Pierre Motet n'eut pas le temps de rendre ses comptes; il ne put les porter à la Cour que le 10 août 1525, quand le pays fut délivré des Espagnols. Nous ne pouvons pas même assurer qu'il put les présenter complets, vu l'absence actuelle des dernières années. Peut-être que cette partie fut perdue dans le désastre, et que nous ne devons pas chercher d'autre cause de sa disparition des archives.

Pour n'omettre aucun des personnages qui prirent part à cette

[1] Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B. 2554. — «L'an susdich (1515) et a viij. de Juni, ay paguat, per vertut de hun mandament enescrich, sos senhat de la man de M. Johan Anthoni, enginhor du Roy, et comisari en aquest afayre...»

[2] *Ibid.* — «Lo libre de la razon, tant de ressauput coma despendut, per la factura de la torre, acomensat per mi Peyre Motet maior, comis sus aco deputat, l'an mil sinq cens des et huech, et lo jornt vint et dos del mes de may.» (*Sur la couverture.*)

[3] *Ibid.* fol. 1. — «Commensant l'an mil v^c xxi. et del mes de Jenoyer, et finissent l'an mil v^c xxiiii. et le xj^e de juillet.»

Digitized by Google

affaire, nous signalerons à côté de l'ingénieur Jean-Antoine de la Porte, chef de l'œuvre, son lieutenant Jean-Ange Amorosi [1], et après les trésoriers-payeurs, les contrôleurs qui en surveillaient la partie financière; c'était, en 1517, Grégoire Gavoti [2], et en 1522, Pierre de Bussière [3].

Claude d'Assonville, évêque de Sisteron, chancelier de Provence, et chargé d'affaires du Grand Sénéchal, figure aussi à diverses reprises dans l'affaire. Il paraît avoir eu pour mission spéciale de procurer des fonds, dans ce but, sur les bénéfices ecclésiastiques; nous le voyons, le 5 juin 1523, donner quittance au rentier de l'évêché de Marseille pour la somme de « 341 escus d'or sol, fournis pour la bastisse de la Tour neuve de Thoulon », et recevoir, vers la même époque, et pour le même objet, du séquestre de l'abbaye du Toronet, 1,200 livres, valant 2,000 florins [4].

Le premier capitaine de la Grosse-Tour de Toulon fut Jean de Motet. Il était en fonctions bien avant qu'elle fût terminée, puisque nous le trouvons avec ce titre dans les comptes de Pierre Motet (1518-1520), et il était en même temps commissaire chargé de délivrer les mandats que celui-ci devait payer [5]. Il fut maintenu à son poste quand tout fut achevé, dut présider à son armement, et il y commandait lorsqu'elle fut assiégée et prise par les Impériaux. Ce ne fut pas à son honneur, comme nous allons le dire.

La tour venait à peine d'être mise en état de défense, lorsque le connétable de Bourbon envahit la Provence, à la tête d'une puissante armée. Il paraissait marcher sur Toulon, et l'amiral de Lafayette, qui commandait la flotte française, prévoyant que la ville ne pourrait résister à ses attaques, ordonna aux consuls de porter à la tour toute leur artillerie. Nous donnons, parmi nos pièces, n° 7, la curieuse lettre de l'amiral, ainsi que le procès-verbal de la livraison des *trois bombardes de bronse*, ou plutôt des *trois couleuvrines*, dont une de grande dimension, les seules pièces, paraît-

[1] Pièces justif. n° 6.

[2] *Ibid.* n° 3.

[3] *Ibid.* n° 5.

[4] Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1487, fol. 53. — « Conte de Ruymond Borgarel, fermier et sequestre de la badia del Thoronet. 1522-1523. Plus à M. Claude de Anceville, evesques de Cisteron, la somme de douze cens livres, vallens deux mille florins, pour employer en la fabrique de la torre de Thollon. »

[5] *Ibid.* B. 2554. — « Mos^r lo comessary Jehan de Motet, capitani de ladita turre. »

Digitized by Google

il, que la ville de Toulon possédât alors, et qu'elle livra au capitaine de Motet.

Ce n'était pourtant pas Toulon qu'avait en vue le connétable; après s'être porté sur Aix, il se dirigea rapidement sur Marseille, et mit le siège devant cette ville. Ce qui se passa alors est trop connu pour que nous ayons à le raconter; personne n'ignore comment Marseille fut défendue, et comment les assaillants durent se retirer après d'inutiles efforts, qui tournèrent à leur confusion et à la gloire des Marseillais. Mais ce qui est de notre sujet, c'est de dire que la tour de Toulon tomba entre les mains des ennemis; voici le récit de ce fâcheux événement emprunté à l'historien Louis-Antoine de Ruffi.

« Cependant que Bourbon était devant Marseille, il détacha quelques troupes pour aller assiéger le fort de Toulon, qu'on estimait imprenable, et pour son assiette et pour sa fortification, étant d'ailleurs très bien pourvu de toutes les munitions de guerre et de bouche, et d'autres choses nécessaires à la défense d'une place. Mais un capitaine nommé Mottet, qui y commandait, l'abandonna lâchement[1]. »

Ainsi la précaution prise par l'amiral de Lafayette eut un résultat diamétralement opposé à ses prévisions, car l'ennemi s'empara des canons qui étaient dans la tour, et les fit traîner pour servir au siège de Marseille, « dont l'un, ajoute l'historien, qui était d'une grosseur démesurée, ayant été mis en batterie, faisait un effet extraordinaire. » Bouche[2] et Papon[3] s'accordent à dire « que Bourbon tira de cette tour trois gros canons, et neuf autres pièces d'artillerie, qu'il fit porter à son camp. » Ce dernier nous apprend de plus que « parmi les canons, se trouva cette fameuse couleuvrine, nommée *la Lézarde*, qui fit tant de mal aux Français à la célèbre journée de Pavie, et qui décida en partie de la victoire. » Cette pièce, devenue historique, est évidemment la même dont Ruffi vient de nous raconter l'*effet extraordinaire* contre les Marseillais, et probablement c'est aussi celle que l'on voit figurer en première ligne parmi les trois couleuvrines dont l'amiral de Lafayette ordonna le transport.

La levée du siège de Marseille et la retraite des Impériaux déli-

[1] Ruffi, *Hist. de Marseille*, p. 310.
[2] Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 547.
[3] Papon, *Hist. de Provence*, t. IV, p. 40.

Digitized by Google

vrèrent la tour de Toulon. Nous ignorons ce que devint celui qui l'avait si mal défendue; pour le moins, il dut être immédiatement privé d'un emploi où il avait donné de telles preuves d'incapacité. Dès l'année suivante, nous voyons sa place occupée par Pierre de Montdragon, commissaire ordinaire de l'artillerie du roi, qui prenait le titre de capitaine de la Tour Royale du port de Toulon; c'est le second titulaire de cette place. Pour réparer la perte des canons emportés par les Espagnols, et faute d'autre ressource, il emprunta des pièces à Claude d'Assonville, évêque de Sisteron, et reçut de lui, à titre de prêt, un *canon vénicien* et un *canon pierrier*. Il s'était engagé préalablement à les rendre à la première réquisition, à moins toutefois que la Tour ne fût alors dans une nécessité urgente. Ici finissent les renseignements que nous avons recueillis sur la Grosse-Tour de Toulon.

Les deux pièces qui portent les nos 9 et 10 ont avec les précédentes certains rapports de lieu, de date et presque d'objet, qui nous ont engagé à les y joindre. La première nous donne l'inventaire de l'artillerie fournie, à Toulon, en 1522, par le vice-amiral du Levant au vaisseau *la Sainte-Catherine*, commandé par M. de la Trémouille. La seconde relate une levée de marins, faite à la même époque, dans les environs de Toulon, pour le service de l'armée de mer; les syndics de Solliès ont amené les hommes qui doivent en faire partie, et insistent vainement pour les faire recevoir; en présence du refus qu'ils rencontrent, ils font dresser l'acte que nous produisons, pour constater les faits, et leur servir de décharge au besoin. L'un et l'autre de ces documents sont pleins d'originalité et de détails curieux.

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère à Marseille.

I

Première ordonnance du général des finances. (1er mars 1514.)

Henry Bohier, chevalier, sieur de Chesnaye, conseillier du Roy nostre sire, general ayant la charge et administracion de ses finances, ordinaires et extraordinaires, es pays et contés de Prouvence, Forcalquier et terres adjacentes, à maistre Pierre Alberti, archivère en la chambre des comptes et archif d'Aix, commis à recevoir et tenir le compte des deniers venuz et

Digitized by Google

eschuz au Roy nostredit seigneur, de la vente et biens qui estoient en la nef Portigaloyse prinse en l'année derrenière passée près le port de Marseille, appartenans aux Genovoys, et d'autres biens prins et confisqués sur les autres ennemys et adversaires d'icellui seigneur, salut. Nous vous mandons que des deniers de vostre recepte, venuz et yssuz de ladite commission, vous baillés et délivrés aux consulz et conseilliers de Thoulon la somme de deux mille livres tournois, à eulx ordonnée, pour icelle convertir et employer *à l'edifice d'une tour que le Roy, nostredit seigneur, veult et entend fère construire, et edifier à l'entrée du port dudit Thoulon,* au lieu plus propice et convenable pour la deffence et seureté dudit port, comme leur sera ordonné par mons^r^ du Puy Sainct Martin, lieutenant oudict pays de Prouvence. De laquelle somme de II^M^ livres, et autres sommes que leur seront ordonnées cy après pour cest effect, ilz seront tenuz rendre compte par devant mess^rs^ de ladite chambre desdits comptes, audit Aix. Et par repportant ces presentes, avec quictance desditz consulz et conseilliers, celle dite somme de II^M^ livres sera allouée en voz comptez, desduicte et rebatue de vostre recepte, partout où il appartiendra, sans aucune difficulté. Donné soubz nostre seing manuel, le premier jour de Mars, l'an mil cinq cens et treize. — H. Bohier.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B. 1450, fol. 94.)

II

Promesse des consuls de Toulon. (2 avril 1514.)

Procura quoad constructionem turris construende in introitu portus civitatis Tholoni. Anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo decimo quarto, et die secunda mensis Aprilis, notum sit, etc. Quod cum, ut asseritur, beneplaciti ac mentis sit Christianissimi domini nostri Regis, hujus Provincie patrie Comitis, *de proximo turrim unam construi et edificari facere in introytu portus regii civitatis Tholoni,* ejusdem Provincie patrie, ac in loco illius eligendo et magis convenienti pro thuicione ac deffensione dicti portus Tholoni; spectabilisque dominus generalis hujus Provincie patrie, per mandamentum et deschargiam suam, inferius de verbo ad verbum insertam, nobili viro magistro Petro Alberti, secretario, rationalique ac archivario regio in sua camera computorum ac regiorum archivorum ejusdem Provincie patrie, in eodem mandamento et deschargia nominato, directam, deque denariis ac pecuniis recepte ejusdem magistri Petri Alberti..., expediri ac deliberari mandaverit duas mille libras turonensium, consulibus ac consiliariis ejusdem civitatis Tholoni, pro illis, simul cum aliis denariis ac pecuniarum summis ordinandis, convertendis ac implicandis in factura constructioneque, ac edificio ejusdem construende turris, juxta ordinationem spectabilis ac magnifici domini Podii Sancti Martini, locum-

Digitized by Google

tenentis illustris domini magni senescalli ejusdem Provincie patrie..., deque summa ipsa, ac aliis pro dicte turris factura, ac constructione, ordinandis exinde, computum in dicta regia computorum camera, et coram magnificis dominis computorum, et rationem debitam reddi, ac reliqua, prout decet, prestari; prout sic ac latius in eodem mandamento et deschargia contineri dignoscitur, et quam dischargiam, paulo ante, infrascripti nobiles Petrus Moteti, consindicus, et dominus Anthonius Thomassii, jurisperitus ejusdem civitatis Tholoni, a nobili Anthonio Talhier, dominus de Perignac, habuisse, ac realiter recepisse confessi fuerunt, et de eadem eundem quictiarunt; ac cujus quidem mandamenti, sive deschargie, tenor talis est, prout ecce : Henry Bohier... (*ci-dessus, n° 1*). Hinc est quod dicti nobiles viri Petrus Moteti, consindicus, ac dominus Anthonius Thomacii, jurisperitus, dicte civitatis Tholoni, ambo simul, tam nominibus eorum propriis ac privatis, quam etiam ut procuratores, receptores, ac thesaurarii universitatis dicte civitatis Tholoni..., promiserunt sollenniter et convenerunt dicto spectabili ac magnifico domino Podii Sancti Martini, locumtenenti dicti magni senescalli, magnificisque et egregiis dominis Johanni Arbaudi, magistro rationali, Octoboni Spinolle, thesaurario ac receptori generali ejusdem patrie, ac dicto domino de Perignac, michique secretario, rationalique, ac archivario regio, ac publico notario subscripto, presentibus, stipulantibus solenniter, et recipientibus nomine regie ac comitalis curie, ac omnium aliorum quorum interesse poterit, quod tociens quociens, et quandocunque ipsi habuerint, et realiter receperint dictas duas mille libras turonen., ac alias summas, ac pecuniarum quantitates, pro dicte turris edifficio ordinando, illas bene, et decenter, et sine fraude, convertere ac implicare in dicte turris edifficio ac constructione, juxta ordinationem predictam magnifici dni. locumtenentis fienda, in eodemque mandamento ac deschargia contenta; deque eadem summa librarum duarum millium turonensium, ac aliarum ordinandarum et recipiendarum, in eodemque edifficio convertendarum, ac implicandarum, in regia computorum camera, et coram magnificis dominis presidente, ac magistris rationalibus, bonum ac legale computum, ac rationem, quandocunque expedierit, reddere, ac reliqua de plus receptis quam expositis, ac implicatis in eodem edifficio, prout decet, prestare. Obligantes propterea, ac pro premissis omnibus firmius attendendis, complendisque, ac inviolabiliter observandis,... bona eorum, et dicte universitatis Tholoni, mobilia et immobilia, presentiaque et futura... Actum Aquis, in aula regii palatii, in qua moram facit dominus locumtenens. Testes : nobiles Renatus Matharoni, dominus de Podionerio, et dominus Johannes Fulconis, jurium doctor Aquensis. Et ego Honoratus Duche, secretarius, rationalisque, ac archivarius regius, publicusque notarius.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B. 1450.)

Digitized by Google

III

Deuxième ordonnance du général des finances. (27 septembre 1517.)

Henri Boyer, seigneur de la Chappelle, conseiller du Roy nostre sire, général ayant la charge et administracion de ses finances, ordinaires et extraordinaires, es pais et contez de Prouvence, Forcalquier et terres adjacentes, à Anthoine de Cues, de la ville de Tholon, salut. Comme le Roy nostredict seigneur, pour la deffence et seurté du port dudit lieu, ait ordonné estre faicte, construicte et ediffiée, *une belle et grosse tour* sur ledict port, affin que navires et vaisseaulx venans illec y puyssent estre et demourer seurement et sainement; *laquelle tour est ja eslevée des fondemens à fleur d'eau,* sur le bort d'ycelluy port. Pourquoy, pour tenir le compte et faire les payemens des deniers que le Roy nostre seigneur a ordonnez, et pourra icy après ordonner, pour convertir et employer en ladicte construction et ediffice, soit besoing commettre personnaige receu, seur et feable audict seigneur; savoir faisons que pour la bonne confiance que nous avons de vostre personne et bon sens, sufficience, loyaulté, preudomie, et bonne diligence, ensuyvant le pouvoir à nous donné pour le Roy nostre seigneur, vous avons commis, ordonné, depputé et estably, commettons, ordonnons, depputons et establissons par ces presentes, [pour] tenir le compte et faire les payemens desdicts ediffices et construction de ladicte *grosse tour* commencée sur ledict port de Tholon; avoir ladicte charge et commission, avoir, tenir, et doresenavant exercer; aux gaiges ou tauxations telz que par le Roy nostredict seigneur, ou nous, vous seront pour ce tauxez et ordonnez; et aux aultres droictz, prouffiz et emolumens acoustumez, et qui y appartiennent. Lesquelz payemens vous ferez pour les controrrolleur de Gregoire Gavot. Et si aucuns priz faictz et marchez estoient faictz, seront baillez, pour le prouffit de l'ouvraige, aux rebbatuz, a la chandelle estaincte, par les maistres racionaulx de la chambre des comptes dudict pais, ou alcun d'eulx, les solenpnités requises gardées et observées. En commettant, par ces dictes presentes, aux maistres racionaulx, et prins et receu le serment et caution acoustumés, ilz vous mettent, instituent, pour ledict seigneur, en possession. Et faisant ladicte commission, et par rappourtant ces dictes presentes, ou vidimus d'ycelles, faictz soubz seel royal ou prouvençal, pour une foiz, lesdicts pris et marchez, si aucuns en sont baillez, comme dict est, et les quitances des parties deument controrollées par ledict Gregoire Gavot, et en ce ayant, consentons que tous chascuns lesdicts payemens, que ainsi auront esté et seront par vous faictz à la cause susdicte, seront allouez en voz comptes, et rebatuz de vostre recepte et commission, partout [où] il appartiendra, sans difficulté. Donné soubz nostre seel manuel, le XXVIIe jour de Septembre, l'an mil cincq cens et XVIIe. — Henry Bohier.

(Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B. 2554, fol. 433.)

Digitized by Google

IV

Procure de Jean Antoine de la Porte, constructeur de la tour. (27 juillet 1519.)

Procura pro N. Johanne Anthonio de la Porta, inginerio regio.

M. V° XIX. et die XXVII. Jullii, notum sit, etc. Quod *nobilis Johannes Anthonius de la Porta,* dictus Novarinus, oriundus civitatis Mediolanensis, *inginerius Christianissimi domini nostri Regis,* Tholoni commorans, gratis, etc. constituit suum procuratorem, etc., videlicet nobilem Johannem Symonem de la Porta, dictum Novarinum, ejus fratrem, et inginerium camere ducalis, et communis Mediolanenensis, solum et in solidum; scilicet, specialiter et expresse, ad, ipsius constituentis nomine et pro eodem, exigendum, levandum... Actum Tholoni...

(Arch. dép. du Var, E. 763, fol. 92. Protoc. de Jacq. Pavès, notaire de Toulon.)

V

Quittance du contrôleur de la tour. (4 janvier 1522.)

Quittancia pro nobili Petro Moteti, seniore, civitatis Tholoni. — Anno et die premissis (4 jan. 1521), notum sit, etc. Quod *nobilis Petrus de Bussieres, contrarollator operis sive edifficii turris regie Tholonensis,* gratis, etc., confessus fuit habuisse, et recepisse, a nobili Petro Moteti, seniore, civitatis Tholoni, comisso et deputato super sumptibus dicti edifficii dicte turris, summam videlicet ducentum librarum turonensium, per eumdem Moteti exsolvi dicto contrarollatori mandatorum, per magnificum et extrenuum dominum Henricum Boerii, militem, dominum de la Chappella, generalem financiarum Christianissimi domini nostri Regis, in presenti patria Provincie; constante mandato per eumdem magnificum generalem propterea facto..., dato et facto, ut in eodem legitur, die XXVIII. mensis Februarii, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo; ad causam exercitii dicti officii contrarollatoris, spacio duorum annorum et decem mensium, in eodem mandato latius designatorum... De quibus... Actum Tholoni, in domo nobilis Petri Moteti, junioris... Testes... Et ego Jac. Pavesii, not.

(Arch. dép. du Var, E. 674, fol. 274. Protoc. de Jacq. Pavès.)

VI

Testament de Jean Antoine de la Porte, ingénieur de la tour. (10 février 1523.)

Testamentum nobilis Johannis Anthonii de la Porta, Mediolanensis. — Anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo vigesimo secundo, et die decima mensis Februarii, notum sit, etc. Quod cum nil morte certius

Digitized by Google

sit, etc. Ego ideo Johannes Anthonius de la Porta, dictus Novarinus, filius quondam Bartholomei de la Porta, alias de Novayra, civitatis Mediolanensis, enginerius Christianissimi domini nostri Francorum Regis, *Tholoni commorans pro opere turris regie et fabrice illius*, nolens decedere intestatus, sanus Dei gratia mente et intellectu, licet aliquantulum indispositus de persona, ob infirmitatem guttarum, meum ideo facio, condo et ordino ultimum testamentum... (Et après diverses institutions et substitutions d'héritiers)... Et si et ubi dictus Franciscus moreretur sine herede, seu heredibus ex suo corpore legitime procreatis, tunc volo et ordino quod omnia bona et hereditas mea, deveniant et devenire debeant ad Johannem Angelum Amorosum, *locumtenentem meum in dicto opere turris quam ego facio, seu conduco, et fieri facio, pro dicto Christianissimo domino nostro Rege, in ingressu portus hujus civitatis Tholoni*... Actum Tholoni, in camera magna domus heredum domini Fulqueti de Coreys, quam tenet dictus testator.... Et ego Jac. Pavesii, not.

(Arch. dép. du Var, E. 675, fol. 417 v°. Protoc. de Jacq. Pavès.)

VII

Transfert de l'artillerie de Toulon dans la tour. (1er août 1524.)

Confessio cum promissione pro universitate presentis civitatis Tholoni. — Anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo quarto, et die lune, prima mensis Augusti, notum sit, etc. Quod cum factum fuerit preceptum per illustrem dominum de Fayeta, admiratum classis regie, nunc in introitu portus hujus civitatis Tholoni existentis, dominis consulibus et consiliariis dicte civitatis Tholoni, de tradendo, et cum effectu expediendo, omnes petias metalli et ferri, dicte civitatis Tholoni, nobili scutifero Bonifacio Ponteves, domino de Gien, et nobili Johanni de Cepeta, civitatis Massilie, per eosdem nobiles de Ponteves et de Cepeta expediendas, tradendas et consignandas nobili Johanni de Motet, capitaneo turris regie dicti portus, et per eundem nobilem de Motet servandas et custodiendas, ac eidem universati, et non alteri, restituendas incontinenti, cessante periculo guerre Hyspanorum et inimicorum nunc in presenti patria Provincie existentium, prout de premissis latius constat mandamento manu propria ipsius domini admirati subscripto, michi subscripto notario exhibito, tenoris subsequentis.

Mess" les consulz, manans et habitans de Thoulon. Pour ce que les enemys du Roy, lesquelz, comme avons entendu, sont partie à Brignolles, et partie à Pignans, s'en viennent tout droict par deça, aveques lur artillerie, pour assourtir vostre dicte ville de Thoulon, et que n'estes pas assés fortz pour resister à eulx, charroyans artillerie; à ceste cause, nous Anthoine de la Fayete, admiralh pour le Roy en son armée de mer en Provence, vous mandons et commandons par ces presentes, affin que si les enemys dudit seigneur vous prenoient vostre artillerie, ne puysse fère

Digitized by Google

ennuy à la tour du port dudit Thoulon, ou autrement estre en ayde auxdits ennemys, que incontinent et sans delay, ycelle vostre artillerie de bronse et de fer délivrés, ou faictes délivrer, au cappitaine de la dicte tour des soubz nommé, ou aux nobles Boniface de Pontevès, seigneur de Gyen, et Jehan de la Cepète, commissaires par noz à ce deputés, pour ycelle recepvoir et delivrer au noble Jehan de Motet, cappitaine de ladiete tour de Thoulon, pour ycelle tour refforcer; en reportant quitance d'eux, et promission de ycelle artillerie vous rendre et restituer, passé ce dangier de guerre. Et ce, sur la fidélité que vous debvés au Roy, et de confiscation de vouz personnes et biens. Commandant aussi audict cappitaine de ladicte tour, soubz la peine susdicte, qu'il n'aye à délivrer ny bailler ladicte artillerie à autre personne que à ladicte université de Thoulon; et ce, incontinent passé ce dangier de guerre. Donné à Thoulon, soubz nostre manuelle subscription, le premier d'Avost mil v^e^. xxiiii. — Ainsi signé : Lafayete.

Indeque, vi preinserti mandamenti, prenominati nobiles de Ponteves et de la Cepeta, infra dictam civitatem Tholoni, tres bombardas *de bronse*, unam videlicet dictam *colobrino bastardo*, et duas dictas *colobrinos moyenos*, armis et superscriptione dicte civitatis Tholoni munitas et suprascriptas, ut asseritur, acceperint, et ad dictam turrim transduxerint, illasque custodiendas eidem nobili de Motet expediverint, et consignaverint... Hinc igitur fuit et est quod supranominatus nobilis Johannes de Motet, cappitaneus dicte turris, bona fide, etc... confessus fuit, etc... se habuisse, et realiter cum effectu recepisse, ac in suo posse infra dictam turrim habere dictas tres petias *de bronse* superius declaratas, modo prenarrato per eum, per manus ipsorum nobilium de Ponteves et de la Cepeta, habitas et receptas. Quas tres petias *de bronse* bene, tute et legaliter, sicuti alias petias infra dictam turrim existentes, nomine dicte universitatis Tholoni servare, et custodire, et eidem universitati, aut ejus certo nuncio ad hoc potestatem habenti, et non alteri cuicunque persone, restituere, et indilate reddere promisit, incontinenti cessante periculo dicte guerre. Et hoc, sola et simplici visione presentis contractus, et nullo alio superioris expectato mandato. In pace, etc... Actum Tholoni, in aula domus egregii domini Poncii Bruni, jurisperiti...

(Arch. dép. du Var, E. 726, fol. 75. Protoc. de Jean Cabasson, not. de Toulon.)

VIII

Emprunt de canons pour la tour. (Novembre 1525.)

Pro Reverendo patre domino Glaudio de Hasonvilla, episcopo Sistaricensi. — Anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo vicesimo quinto, et die (*en blanc*) mensis Novembris, notum sit, etc. quod nobilis et generosus dominus Petrus de Montedracone, commissarius ordinarius arti-

Digitized by Google

lharie Christianissimi domini nostri Francorum Regis, et cappitaneus turris regie portus Tholoni, confessus fuit se habuisse et recepisse, causa veri mutui, seu titulo commodati, ad fines ponendi infra dictam turrim, pro illius servicio, duas machinas, de fonta videlicet metalli, unam dictam *canon venician*, et alteram dictam *canon perrier*. Et hoc, per manus nobilis Petri Moteti, junioris, ejusdem civitatis Tholoni, et quas ibidem habuit et recepit. Quas promisit eidem expedire totiens quotiens illas habere voluerit, dum tamen tunc non esset in necessitate illarum constituta dicta turris; sive ad illius primam et simplicem requisitionem... Actum Tholoni, in magasino artilharie domus dicte universitatis Tholoni.

(Arch. dép. du Var, E. 677; pièce ajoutée après le fol. 181.)

IX

Fourniture d'artillerie au bâtiment *Sainte-Catherine*. (1er octobre 1522.)

Confessio pro Christianissimo domino nostro Rege, et generoso domino Bertrando d'Ornesan, barone Sancti Blancardi. — Anno Incarnationis Domini 1522, et die prima mensis Octobris, notum sit, etc. Quod nobilis Michael Chausseblanche, uti patronus et general is negociorum gestor navis magnifici domini de la Tremoilhe, dicte Sancte Catherine, gratis, etc., dicto nomine confessus fuit habuisse et recepisse a generoso domino Bertrando d'Ornesan, barone Sancti Blancardi, capitaneo triremium Christianissimi domini nostri Francie Regis, ac vice admiralhi maris hujus patrie Provincie, et per manus magistri Gabrielis Fornerii, notarii dicte civitatis Tholoni, et negociorum gestoris dicti domini baronis; vigore et in executionem cujusdam mandati regii eidem domino baroni Sancti Blancardi, ut asseritur, facti; videlicet, bombardas regias, et earum munimenta, subscriptas, in dicta navi, juxta mandatum regium predictum, ut asseruit, positas, descriptas in parcella penes eundem magistrum Gabrielem Fornerii remanente, per dictum Chausseblanche scripta et subscripta. — Tenor dicte parcelle.

Inventoire de l'artillerie que moy Michel Chausseblanche, patron et facteur general de la nef de très hault et puissant seigneur mons^r de la Tremoilhe, nommée Saincte Catherine, ay receue de mons^r le baron de Sain Blancart, vis-admirail du Levant, et capitaine des gallères de France, soubz la charge de mons^r le grand maistre admiral dudict Levant; par les mains de maistre Gabriel Fournier, notaire de Tholon, et serviteur dudict mons^r le baron; laquelle ay faicte mettre en ladicte nef, par l'ordonnance du Roy, pour l'équippaige d'icelle. Et laquelle artillerie avoit esté prinse ès navires de feu mons^r de Channoy. Et premierement, une colevrine bastarde, montée sus basses reuhes, sur laquelle y a une salemendre et une coronne. — Item, une aultre colevryne semblable, montée sus reuhes à charrète. — Item, une grant colevryne, montée sur basses reheues, qui a le nez

Digitized by Google

couppé, sur laquelle y a escript *le gerfault de Bourdeaulx.* — Item, une colevryne moyenne, semée de fleurs de lys, montée sur basses reuhes. — Item, une autre colevryne moyenne, sur laquelle y a ung porc espic, montée sur basses reuhes. — Item, ung faulcon, monté sur basse reuhe, qui a à la culasse une boucle de fer tortisse, et dessus est escript m. mj^c mj^xx xij, et y a unes armes d'ung chasteau. — Item, ung aultre faulcon, de mesmes, sur laquelle y a une L. dans une coronne, monté sur basses reuhes. — Item, ung faulconneau monté sur basses reuhes, sur lequel est escript *J. Cadou.* — Item, unze hacquebutes à crochet, avecques leurs frequètes. — Item, deux charjouers de colevryne bastarde. — Item, deux refoulouers. — Item, ung charjouer de la colevryne du nez couppé. — Item, deux charjouers de colevryne moyenne. — Item, deux charjouers de faulcon. — Item, ung charjouer de faulconneau. — Item, deux refoulouers de faulcon. — Item, trante deux bouletz de fer de colevryne bastarde. — Item, cinquante neuf bouletz de faulcon. — Faict par moy susdict, tesmoing mon saing manuel cy mys, le lundy vingt deuxiesme de Septembre, l'an mil cinq cens vingt deux. — Chausseblanche.

Et hic finis dicte parcelle. De quibus, etc. Actum Tholoni, in appotheca domus dotalis honorabilis viri magistri. Jacobi Pavesii, mei notarii honorandi genitoris. T. nobilis Petrus Tomacii... Et ego Johannes Pavesii, not.

(Arch. dép. du Var, E. 713, fol. ii^c LVII. Protoc. de Jean Pavès, notaire de Toulon.)

X

Une levée d'hommes pour la flotte. (11 juillet 1522.)

Pro universitate castri de Soleriis[1]. — Anno premisso (1522) et die XI. mensis Jullii, notum sit, etc. quod constituti in presentia nobilis Donati de Bauxio, meique notarii publici, et testium infrascriptorum, honorabiles viri magister Honoratus Olivarii, alias Truffet, et Anthonius Alegre, sindici universitatis hominum castri de Soleriis, dixerunt se, in vim et executionem cujusdam precepti eisdem facti, virtute litterarum ab excellente domino locumtenente illustris domini magni Provincie senescalli obtentarum et emanatarum, duxisse et conduxisse ad hanc civitatem Tholoni decem homines, ad fines et effectus deserviendi classi Christianissimi domini nostri Regis. Et propterea illos eidem nobili Donato presentant, ad effectus premissos; quos sunt parati eidem relinquere ad illos effectus, si illos recipere voluerit. Et per se non stare fuerunt solenniter protestati. De qua quidem oblatione et presentatione, una cum responsione, vel sine, petierunt instrumentum. Dictus vero nobilis Donatus respondit vulgariter, ut sequitur, videlicet : *Jeu non ay poynt de carga de los recebre en aquesta villa; mays, se los voles*

[1] Solliès-Ville, commune du canton de Solliès-Pont, à 15 kilom. E. de Toulon.

Digitized by Google

condurre a Albanha[1], *ho a Masselha, la honte son las galeras, aqui seran receupus; car ayssi, jeu non entendi poynt de los recebre*[2]. — Et dicti sindici fuerunt protestati per eos non stetisse, neque stare, quin dicti homines, juxta preceptum eis factum, serviant Christianissimo domino nostro Regi, et alias faciant prout eis fuit injunctum. De quibus, etc. Actum Tholoni, in carreria Bone fidey, ante ingressum domus heredum Baptestine Salvatricis. T[estes] : dominus Laurentius Christoli, jurisperitus, Bertrandus Cayre, alias de la Mola, de Tholono. Et ego Jac. Pavesii, notarius.

(Arch. dép. du Var, E. 675, fol. 167. Protoc. de Jacques Pavès.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Correspondant du Ministère à Marseille.

Émeute du 21 février 1591 à Marseille.

Communication de M. Eiglier.

(Séance du 4 mars 1878.)

L'émeute qui eut lieu à Marseille le 21 février 1591 peut être considérée comme un événement d'une importance capitale, en ce sens qu'elle détermina l'arrivée au pouvoir du célèbre ligueur Charles de Casaulx, sous l'administration duquel Marseille refusa pendant cinq ans de reconnaître l'autorité du roi de France. Déjà, en 1589, le parti de la Ligue, ayant à sa tête le seigneur de Vins, avait tenté de faire confier à Casaulx les fonctions de premier consul; il n'avait pas réussi, et le chaperon consulaire était échu à Pierre Caradet de Bourgogne, grâce à l'influence du comte de Carcès, ennemi juré du seigneur de Vins. L'année suivante, la candidature de Casaulx fut de nouveau présentée; elle échoua devant celle de Cornellio de Remesan, royaliste éprouvé. Irrité de ces deux échecs successifs, Casaulx sortit de Marseille et se rendit à Aix, au moment où les États réunis dans cette ville suppliaient le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, d'entrer en Provence, «pour maintenir le pays en l'obéissance du Roy tres-chrestien Charles X^e^». Ce prince

[1] Aubagne, chef-lieu de canton, arrondissement de Marseille, département des Bouches-du-Rhône.

[2] «Je n'ai point charge de les recevoir en cette ville; si vous voulez les mener à Aubagne, ou à Marseille, où sont les galères, on les y recevra; mais ici je n'entends pas les recevoir.»

Digitized by Google

déféra immédiatement au vœu des États; ses partisans rappelèrent à Marseille Charles de Casaulx, qui dès lors devint un des meneurs les plus influents du parti du duc, et c'est sur ces entrefaites que se produisirent les désordres du 21 février 1591.

Le compte rendu officiel que nous transcrivons ci-après est rédigé par le lieutenant du viguier, Antoine Brunet; il nous apprend la véritable part que prirent les consuls marseillais à ce soulèvement populaire. D'après les divers historiens de Provence[1], les trois consuls auraient *également* contribué à fomenter et à diriger l'émeute. Ruffi va même plus loin : il prétend qu'Antoine Brunet[2], lieutenant du viguier et viguier *par intérim*, était aussi de connivence avec les consuls. Voici, d'après nous, de quelle manière la vérité doit être rétablie.

Cornellio de Remesan, premier consul, est le seul et véritable instigateur de l'émeute; les deux autres consuls ne sauraient être regardés comme ses complices. En ce qui concerne le viguier, sa non-participation à l'émeute est un fait acquis : les termes énergiques par lesquels il flétrit les Bigarrats[3] dans son procès-verbal, nous confirment dans cette opinion; Ruffi est d'ailleurs le seul historien qui ait songé à le mettre dans les rangs d'un parti auquel il n'a jamais appartenu. Quant à Melchion Maumes et Antoine Germain, second et troisième consuls, ce sont des hommes sans convictions bien arrêtées, refusant de se prononcer pour l'émeute, sans toutefois avoir le courage de la condamner hautement, s'appliquant surtout à s'effacer le plus possible et n'attendant que l'heure propice pour se mettre à la disposition du parti savoyard. C'est ce qu'ils firent dès le lendemain, lorsque la victoire fut acquise à ce parti, et, en récompense de leur soumission, « ils furent retenus par Casaulx et continués en leurs charges pour s'en servir comme d'un zéro en chiffre, et debpendre absolument des vollontés et commandements

[1] Nostradamus, *Histoire et Chronique de Provence*, p. 899 et 900. — Gaufridi, *Histoire de Provence*, p. 711. — Papon, *Histoire générale de Provence*, t. IV, p. 297. — Ruffi, *Histoire de Marseille*, 2e édition p. 386. — Ain Fabre, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 140. — Dr Gve Lambert, *Histoire des guerres de religion en Provence*, t. II, p. 186. — Bouche se borne à citer le fait sans donner aucun détail.

[2] Cornellio de Remesan, premier consul, était parent de Robert Ruffi, aïeul de l'historien. Serait-ce en considération de ce lien que ce dernier aurait voulu lui enlever une part de sa responsabilité en la déversant sur le viguier?

[3] On appelait *Bigarrats* les politiques à nuance indécise qui formaient une sorte de tiers parti tenant la balance égale entre les catholiques et les réformés.

Digitized by Google

de ce cocquin[1] ». En effet, dans l'assemblée générale tenue à l'hôtel de ville le 23 février, Melchion Maumes blâme sévèrement la prise d'armes de l'avant-veille et affirme que les faits se sont produits « non que luy et ses compaignes icy présantz feussent advertis au vray du subgect et de l'intancion du premier consul de Remesan... protestant, quant ausditz Maumes et Germain, n'avoir jamais pancé en aulcune mauvaize intancion[2]. » C'est dans cette même assemblée que l'on délibère « que sera informé à l'encontre dudict Remesan et ses complices, et cependant que le chapperon luy sera obsté. »

Ces quelques considérations et la lecture du document qui suit nous paraissent de nature à dégager la responsabilité du lieutenant de viguier, Brunet, et des consuls Maumes et Germain, dans l'affaire du 21 février, et à nous confirmer dans l'idée que le seul auteur de cette échauffourée fut le premier consul, Cornellio de Remesan.

J. Eiglier.

Procès-verbal de Monsieur le Viguier de Marseille du faict de la prodiction et sédition, pour Messieurs les Consuls audict Marseille.

(23 février 1591.)

A tous qu'il appartiendra sçavoir faisons nous, Anthoine Brunet, escuyer viguier pour le Roy en ceste ville de Marseilhe, comme le jeudy vingt ungniesme jour du moys de febvrier mil cinq cens quatre vingtz et unze, estant nous au devant le palais royal dudict Marseilhe, environ deux heures après midy, en compagnie de cappitaine Pierre Champorcin et de nostre familhe, aurions aperceu que dans la maison de Cornellio de Remesan, premier consul de ladicte ville, voulloint entrer plusieurs gens armés, que feust la cause que nous serions approchés pour veoir que s'estoit et estant près, aurions veu entre aultres quy entrarent en ladicte maison Jehan Estelle, François Claret, Barthelemy Drivet, François Arnaud, Joseph Cornelhe, Guilheaumes Galhard et quelques aultres que n'avions peu recognoistre. Et ayantz passé tout oultre avec nostredicte familhe, nous aurions transportés à la Loge, pour nous informer de quelques ungs à quelle occasion ledict de Remesan faisoit ceste assemblée avec armes. Et y estanctz, y seroint survenus Urban et François Buses, Victor Sibilly, Guilheaume

[1] Mémoires de Nicolas de Bausset, publiés par la Société historique de Provence, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Ligue en Provence*, p. 158.

[2] Arch. de la ville de Marseille, série BB. — Délibérations du Conseil, reg. 18. fol. 61.

Digitized by Google

Clavier, Noël Seren, Estienne l'Escarlataïre, Melchion Davin, Jacques Séguier et quelques aultres, ausquelz nous aurions faict entendre ladicte assemblée, et les aurions interrogés s'ilz en sçavoint aulcune chose; lesquelz nous auroint respondu qu'ilz n'en sçavoint rien et qu'il s'en falloit informer afin qu'il n'y heust aulcune surprinse ny esmossion à la ville. Pendant que nous estions sur ce discours, estanz nous au coing de la Loge, du cousté de la maison du Roy, seroict survenu ledict de Remesan accompagné d'ung grand nombre d'hommes en aparance de plus de cent, pourtant luy son chapperon, estant armé d'un corps de cuirasse, avec lequel estoint Melchion Maumes et Anthoine Germain, aultres consulz, pourtant leurs chapperons, sans aultres armes que leurs espées. Et aussy y estoint les susnommés Estelle, Drivet, Claret, Cornilhe, Arnaud, Galhard, Joseph Just, Jehan Berardi, Ambroise Prince, Jehan Morlan, Héraud fils de Barthelemy, tous lesquelz marchoint en teste desdictz consulz. Y estoint aussi Benoict Tergier, huissier, Charles Gentil, Amadis Morlan, Ambroise Prince, Pierre Lhermite, Saulvadour Garoute, Gontardy armurier, Joseph Lange, et plusieurs aultres, comme dict est armés de corps de cuirasse et leurs pistolles les chiens couchés dessus, et quelques ungs armés d'armes d'aste. Et lhors, nous serions adressé ausdictz consulz, leur demandant l'occasion pour quoy ilz avoint faict telle assemblée de gens avec armes, et que cella n'estoit pas l'estat d'ung magistrat comme eulz, ains ilz debvoint tenir la ville en paix et non y mesttre sedition et esmotion. Lhors, ledict Remesan nous auroict respondu que Cazaulx le voulloit tuer et que pour cest effect l'on faisoit d'assamblées pour la ville sans que les aultres consulz heussent rien dict. Auquel Remesan nous aurions remonstré qu'il n'y avoit aulcunes assamblées par la ville, et qu'il ne debvoit croire de légier, et que, se tant estoit que y heust aulcun si mal advisé qui ausast entreprendre sur sa personne, que luy en ferions justice comme nostre charge le pourtoit, et qu'il debvoit fayre retirer toutes ces gens, pour évicter à l'escandalle qui en pourroict survenir, duquel il en seroict responssable et ceulx qui luy assistoint sans auctorité de justice. Luy, auroict dict telz motz : *Cazaulx mène beaucoup de gens avec luy qui me vullent tuer; mais je me veulx rendre le plus fort.* Auquel aurions sur ce remonstré que aurions rencontré au devant le palais ledict cappitaine Cazaulx que s'en alloict à sa maison, n'ayant que cinq ou six hommes aveque luy, comme il a acoustumé de mener, et qu'ilz n'avoint aultres armes que leurs espées et qu'il ne falloit point doubter de luy, car il n'y panssoit point. Lequel Remesan percista tousjours à son oppinion, nous disant en coullere : *Venés avec moy.* Auquel aurions remonstré que pour l'exercisse de la justice et main forte à icelle, nous estions prest à faire ce quy estoit du deub de nostre charge, et pour ce que nous prevoyons quelque escandalle aurions resolleu de aller avec ledict consul pour evicter à icelluy, si nous pouvions par le bras de la justice, comme du mesmes les aultres consulz qui nous assistoint et aussi les susnommés Urban Buse,

Digitized by Google

George Clavier et aultres avec nostre familhe. Mais tout aussi tost que ledict consul Remesan feust le long de la rue alant au quartier de Sainct-Jehan, avec les aultres susnommés et plusieurs aultres en grand nombre, se mit à plaindre et crier tout hault que l'on le voulloit tuer, suscitant le puple de se mettre en armes et feust plus facilement esmeu le suivre et faire sedition et esmossion. Et en cest estat, nous arrivames au corps de garde du quartier de Sainct-Jehan, et, nonobstant que nous heussions tousjours remonstré audict Remesan qu'il ne fesoit pas son debvoir de crier ainsi et de mettre les armes au puple, et qu'il pourroict estre cause de la perte de la ville, toutesfois il n'auroict cessé, ains continué. Se treuva avec luy ung grand nombre de genz de plus de cinq ou six centz hommes, armés de pistolles, arquebouse et armes d'aste, la pluspart desquelz estoint de bigarradz, d'uguenaudz et *merles*[1] *sive carcellistes*[2]. Y seroit aussi survenu Anthoine Borrelly qui fesoit conduire deux verses (?) avec grande afection. Et ayant ledict de Remesan demeuré quelque peu dans le corps de garde du quartier de Sainct Jehan, les susnommés Jehan Morlan, Stelle, Claret, Joseph Lange, Arnaud, Cornelhe, Galhard et aultres le firent sortir du corps de garde, criant : *Alons, alons, Monsieur le Consul, il faut aler tuer se Cazaulx et aultres savoyards quy sont à Cavalhon, car sont tous de volleurs et de brigantz.* Tellement que le dict Remesan quy estoint du nombre susdict et davantage, s'estant assurés du corps de garde, y ayant mis de gens à sa dévotion, comme nous pouvions présumer parce qu'ilz avoint faict quelque particullière assamblée et resollution avec les proudhommes de Sainct-Jehan et aultres, sans nostre présance, nous jugeames incontinent à nous mesmes qu'il y avoit de la meschanceté audict Remesan et quelque entreprinse d'importance, et qu'il voulloit commettre quelque traison à la ville avec ses adérans; et, pour nous garantir du dangier auquel nous estions plongés, pour ce que nous estions en mains des Bigarradz, nos ennemys, nous aurions assayé par tous moyens de quicter la trouppe; mais il feust impossible pource que ledict Remesan disoit tousjours et tout hault : *Alons, Monsieur le Viguier, vous ne nous abandonnerés point.* Et de faict, l'on marcha tout oultre pour venir à la Loge. Et en cheminant, à cause du grand nombre de Bigarradz que y estoint, ledict Urban Buse, que estoit avec nous, dict qu'il falloit faire retirer lesdictz Bigarradz et les merles sive *Carcellistes;* et tout aussy tost qu'il heust dict ses parolles, ung nommé Ambroise Prince, Pierre Lhermite, Joseph Lange et plusieurs aultres chargèrent ledict Buse à coups d'espées, le voullant tuer et murtrir et, sans la comodicté qu'il treuva d'une porte de maison ouverte dans laquelle il se gecta, et que le consul Germain le préserva, c'est à croire l'eussent tué et murtry. Et, poursuivant toujours nostre chemin, ledict Remesan, ensemble

[1] Merles (?)

[2] *Carcellistes :* les partisans du comte de Carcès.

Digitized by Google

tous ceulx qui aloint au devant de luy pour escorte, entre lesquels estoint ledict Jehan Morlan, Jehan Estelle, Joseph Cornelhe, Joseph Lange, Ambroise Prince, Bartelemy Drivet, Amadis Morlan, François Arnaud, Saulvadour Garoute, Pierre Lhermite, Anthoine Borelly et quelques aultres et par le dernier venoit ung aultre grand nombre, ne les ayant peu ny sceu cognoistre, si n'est les susnommés François Claret et Guilheaume Galhard, tous lesquelz crioint à haulte voix et tant qu'ilz pouvoint incessement par telz motz : *Fore savoyardz, bregans, larrons et volleurs ; il fault aler tuer ce brigand de Cazaulx et tous les aultres larrons, savoyards et brégans que se sont retirés à Cavalhon.* Et lhors, nous aurions cogneu que ledict de Remesan et sa trouppe avoint progecté quelque prodiction et traïson à la ville, le manifestant asés par les actes publicz qu'ilz en fesoint. Nous aurions remonstré audict Remesan, consul, qu'il avoit prins un pouvre pretexte, pour mettre les armes en main au puple, sur ce que disoit qu'on le voulloit tuer, mais que se estoit tout le contrère, que luy-mesmes voulloit faire tuer et perdre ledict Cazaulx et les bons catholliques, et qu'il panssast bien en son faict, estant nous lhors resolleu de y perdre la vie. Et, comme il est à croire, luy et ses adérans eurent quelque respect au baston du Roy que nous portions en main. Mais les susdictz Morlan, Cornelhes et aultres ne sessoint de crier tousjours les susdictz motz sedicieux : *Fore Savoyardz, larrons et brigandz ; alons tuer se Cazaulx et ces brigandz.* Et en cheminant estoit à la rue ung nommé Marin Silvi, lequel, s'adressant audict Remesan, consul, dict tout hault, en levant la main et le pousse en hault : *Tenés fort, monsieur le Consul.* Et ayant ung peu cheminé au devant de nous, vismes, tout au darnier dudict Consul, cappitaine Nicollas Lange, bon cathollique, lequel faisoit des belles remonstrances audict consul de faire cesser les armes audict puple ; ains ledict Consul n'en faisoit point de compte. Ains au contraire lhorsque fusmes arrivés au devant la maison de Jehan Baptiste de Nicolle, estant ledict Lange tout au dernier de nous et des consuls avec lesdictz François Claret, Guilhen Galhard, et d'autres, feust tiré une pistolletade, et soudain tornasmes vizaige en arrière, et tout incontinent vismes tomber ledict Lange par terre, et ledict François Claret, quy estoit au dernier de luy, se obsta de là tout soudain, ayant le pistolle en sa main encores avec la fumée et se mit au devant dudict Remesan, sans que, pour raison de ce, ledict Remesan et ses adérans fissent aulcung semblant d'estre fachés, ores que ledict Lange criat : *A palhard Claret, tu m'as tuat!* Lhors, ung de la trouppe, à nous incogneu, dict tout hault : *Tu as fach un beau cop, as errat lou viguier*[1]. Et ledict Jacques Seguier, que nous accompagnoit, dict tout hault : *Le viguier est homme de bien et ne mérite d'estre tué de la façon.* Sur quoy, ledict Remesan dict tout hault et en collère : *Taisé-vous, vous n'avés bouche à*

[1] « Tu as fait un beau coup, tu as manqué le viguier. »

Digitized by Google

parler. Tellemens que par là nous cogneusmes que le Consul nous volloit faire tuer. Et causant la grand presse du puple et la craincte que avions, ne pusmes tourner en arrière pour prandre ledict Lange et le fayre pourter, ny moings saisir ledict Claret qui l'avoit tué, pour n'estre assurés de nostre personne. Ains, fusmes constrainctz de suivre ledict Consul jusques à la Loge, lequel faisoit toujours crier : *Fore Savoyardz, larrons, brigands; les fault aler tous tuer au quartier de Cavalhon, et mesmes ce palhard Cazaulx, quy est leur chief.* Et arrivés à la Loge, ledict Remesan nous laissa, disant qu'il s'en alloit à sa maison; y demeurantz les aultres deux consulz aussi estonnés comme nous. Et ledict consul Germain feust depputé pour aller audict quartier de Cavalhon, pour veoir d'acomoder les affaires, mais il n'en revinct point. Et, pour ce que nous voyons que tout le puple estoit en armes et que falloit nécessairement que y heust de gros exès, nous aurions essayé par tous moyens de nous retirer, mais il feust impossible, car lesdictz Morlan, Estelle, Claret, Borrelly, Joseph Lange, Cornelhe, Arnaud, Just, Lhermite, et ung grand nombre de Bigarradz et Carcellistes criarent tous : *Venès avec nous par la ville.* Disant encore ledict Estelle : *N'ayés peur, Monsieur le Viguier, non vous faran gès de mau*[1]; *recommandaz vous à Sainct-Victor.* Et encores que nous heussions faict reffus de y aller, ilz nous auroint néantmoings constrainct de ce faire et nous aurions mené avec le consul Maumes le long de la rue de la Loge et de la Place Neufve à la Blancarie, criant tousjours : *Fore Savoyards, larrons, brigandz.* Et de la Blancarie nous constraindrent de passer à la rue Droicte, criant tousjours de mesmes, et retornasmes à la Loge. Là où estans, et quelque peu de temps après, ledict Remesan y seroict venu, disant qu'il venoict du quartier de Sainct-Jehan. Nous ly aurions remonstré et à tous les acsistans par telles semblables parolles : *Vous voyés, Messieurs, que est de mettre les armes entre les mains du puple sans occasion, car, soubz ce pretexte de Savoyardz, cella estoit pour faire perdre la ville et la rendre à l'heretique, pour ce qu'il n'y avoit aulcuns Savoyards, bregans ny volleurs.* Et ledict Remesan et tous les aultres Bigarradz et Carcellistes crioint que ce n'estoit pas à nous a quy fallut randre compte de leurs actions et qu'ils estoint resollus de exterminer tous les Savoyards, que n'estoint que des volleurs, larrons et brigantz, et jusques aux femmes et enfantz, et mettre leurs maisons par terre et en faire de places pour servir de mémoire et troffée à l'advenir. Et, de peur de perdre la vie, nous mismes aultre reffuge que à la sillance. Et nous firent monter à la salle de la maison de la ville, où demeurasmes quelques heures sans pouvoir sortir, nous tenant comme prisonnier. Et y survint ledict Jehan Morlan, qui crioit tout hault : *Allons mener le canon à Cavalhon, pour ce que ces larrons Savoyardz feront entrer de forces ceste nuict, et alons les tous tuer, car l'on a tué le consul Germain.*

[1] « On ne vous fera point de mal. »

Digitized by Google

Ce que n'estoit que pour anymer de plus en plus le puple. Et encores les dictz Morlan, Cornelhe, Estelle et autres susnommés crioint que y falloit mener le canon et tuer tous ces Savoyardz et brigandz. Despuis, feust entre eulx prins resollution de depputer quelques ungs pour aller parlamenter avec ledict Cazaulx et autres que estoint audict quartier de Cavalhon, par ce mesmes que les bons catholliques qu'estoint avec nous cogneurent la meschanceté dudict Consul et ses adérans et que peu à peu se retiroint tous. Nous fusmes l'ung des depputés pour y aller avec promesse de retourner. En exécution de ce, nous serions allés au quartier de Cavalhon, avec quelques arquebusiers et nostre familhe, et aurions parlé audict Consul Germain, au sieur Assesseur Seguier, au cappitaine Cazaaulx au s^r François Auvilly, cappitaine Taron, cappitaine Mittre, cappitaine Lois d'Aix, cappitaine Chais, Mes François de Cazaulx et Nicollin David, cappitaine Savyne, Nicollas Franc, Pierre de Libertat, Gilbert Tavaneau, Melchion Gandolphe, Gaspard Reynaud Benoit Asquier, Jaumet Dauphin, Jacques Faulcou et plusieurs aultres personnes notables en grand nombre. Et ayantz entendu le discours de tout ce que dessus, nous aurions dict et respondu que le preteste du Consul et ses adérans estoit faulx et contre la vérité, car ils l'avoint prins expressement pour tuer et murtrir les bons catholliques, pour ce randre à l'hérétique; et que, sans les dictz bons catholliques que s'estoint retirés audict Cavalhon et s'estoint faictz fortz pour garantir leurs vies et s'opposer aux pernicieux dessaings dudict Consul et desdictz Bigarradz et Carcellistes afin qu'ilz peussent préserver leur ville, ayant prins pour leur chef et conducteur le sainct Crucifi soubz lequel voulloint vivre et mourir. Ilz ne voulloint faire aulcung appel que, au préallable, les huguenaudz, Bigarradz, Carcellistes et leurs adérans ne feussent chassés de la ville; et, en ce fesant, ilz estoint tous prestz de laisser les armes et non aultrement. Et voyant ceste saincte resollution et que ceux que assistoint audict Remesan tenoint le contraire, nous aurions demeuré avec lesdictz catholiques et employés nos forces contre lesdictz hérétiques et Bigarradz, lesquelz d'eus mesmes sont esté rompus et dissipés par la vollonté divine. Et, en foy de tout ce que dessus, nous sommes soubzsignés, et encores avons faict signer et marquer ceulx que nous ont assisté et veu ce que dessus. Ce XXIIIe dudict mois de febvrier.

(Archives municipales de la ville de Marseille, série FF.)

Pour copie conforme :

J. Eiglier.

Digitized by Google

Rapport de M. Perrens sur la mission qu'il a remplie en Toscane.

(Séance du 4 mars 1878.)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur la mission que vous avez bien voulu me donner (Arrêté du 23 juillet 1877).

Cette mission avait un double objet :

1° Continuer dans les diverses archives de la Toscane les recherches nécessaires au IVe et au Ve volume de mon Histoire de Florence, dont j'ai déjà publié les trois premiers;

2° Rechercher dans ces mêmes archives, et notamment à Sienne, à Pise, à Lucques, où elles n'ont pas encore été explorées à ce point de vue, les documents pouvant avoir trait à l'Histoire de France.

Sur le premier point, les deux volumes dont je prépare la publication et que j'aurai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous soumettre en temps et lieu, vous donneront une idée des résultats que j'ai obtenus. Je puis dire, dès à présent, qu'en vivant six semaines, à sept heures de travail par jour, au milieu des pièces originales, sans préjudice du travail que je faisais chez moi, le matin et le soir, sur les livres, manquant à Paris, qui m'étaient prêtés, j'ai vécu plus que jamais de la vie des vieux Florentins, et je suis parvenu, pour les dates et les faits, à cette précision, à cette certitude que ne saurait avoir quiconque se borne à consulter les chroniqueurs.

Sur le second point, vous verrez plus bas, Monsieur le Ministre, ce qu'il m'a été possible de trouver à Florence, où le gros de la besogne avait déjà été fait par M. Canestrini, comme l'atteste le recueil de documents publié, sous les auspices de votre administration, par M. Abel Desjardins. Mais je dois le dire à mon grand regret, subitement rappelé à Paris par la Direction des études à l'École polytechnique, à cause de la maladie de M. de Loménie, qui me remplaçait dans mon service et que je dois remplacer dans le sien, j'ai dû renoncer, pour le moment, à me rendre dans les villes de Pise, de Lucques et de Sienne. A cause d'elles, il me faudra, plus ou moins prochainement, refaire ce voyage; mais, en attendant, j'ai prié des amis de commencer pour moi les recherches : j'aurai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous communiquer les résultats dès qu'ils me seront connus.

Digitized by Google

Je n'ai donc plus maintenant qu'à vous communiquer ceux de mes recherches personnelles dans les Archives de Florence. J'ai dû me restreindre, dans mon travail, à une assez courte période, car, fonctionnaire en activité de service, je n'avais qu'un congé limité. C'est donc seulement entre les années 1313 et 1382 que je crois pouvoir dire qu'il sera difficile de faire ultérieurement d'importantes découvertes. Pour les temps antérieurs, il n'y a rien ou presque rien; mes trois volumes en font foi, et c'est pour les temps postérieurs, c'est-à-dire à partir du xve siècle, que le recueil de M. Abel Desjardins commence à devenir une mine féconde. J'espère, cependant, en terminant ce rapport, pouvoir montrer ce que m'a montré à moi-même un examen rapide des Archives florentines, pour les temps dont je n'étudiais pas encore à fond l'histoire, à savoir qu'il ne sera pas impossible d'ajouter un supplément à ce recueil.

Quant à la période que j'ai plus particulièrement étudiée, c'est-à-dire au xive siècle, moins ses dernières années, je puis signaler quelques documents non dénués d'intérêt. M. Canestrini, qui a travaillé fort longtemps dans ces archives pour le compte de M. Thiers, n'avait pu les y découvrir, ni, par conséquent, M. Abel Desjardins les publier, car ils sont contenus dans de précieux volumes donnés par M. le marquis Ginori, postérieurement aux recherches et à la mort de M. Canestrini. Ces volumes sont remplis de copies authentiques des lettres de la Seigneurie pendant une période étendue. Il y a malheureusement des lacunes où disparaissent plusieurs années de suite. Quelque hasard pourrait seul faire retrouver ce qui manque dans des archives privées, non examinées encore avec toute l'attention qu'elles méritent.

Dans les quarante-trois premières années du xive siècle, je ne trouve absolument rien. C'est seulement le 18 mars 1344 que je rencontre une première lettre, de peu d'intérêt à vrai dire, et qui ne se rapporte encore que fort indirectement à notre histoire. Elle est adressée par la Seigneurie au dauphin de Viennois, en réponse à une recommandation de ce prince pour quelques-uns de ses fidèles. (*Signori, carteggio, missive, registri*, I, Cancelleria, fol. 69 v°). Je ne cite cette lettre que pour mémoire.

Je fais de même d'une autre en date du 16 juin 1346. Elle est beaucoup plus importante, mais M. Cesare Paoli l'a publiée dans l'*Archivio storico italiano* (3e série, t. XVI, part. I, p. 36-38). Cette lettre, émanant de Philippe de Valois, renouvelle les représailles

Digitized by Google

accordées au duc d'Athènes contre les marchands florentins dans le royaume, en considération des maux et dommages qu'il se plaignait d'avoir endurés à Florence, alors qu'il en fut chassé.

Je mentionne aussi une lettre du pape Clément VI à la Seigneurie, en date du 20 mai 1348. Le pontife y annonce aux prieurs que Philippe de Valois consent à réhabiliter les marchands florentins, à leur rendre le droit de séjourner dans son royaume et d'y trafiquer, pourvu que la République abolisse le statut qui mettait à prix la tête du duc d'Athènes (*Capitoli*, t. XVI, p. 28). Faute de temps, je n'ai pas pris copie de cette lettre, mais il me serait facile, Monsieur le Ministre, de la faire transcrire, si vous le jugiez à propos.

J'arrive maintenant aux lettres dont j'ai moi-même pris copie.

28 octobre 1348. Lettre de l'Université de Paris à la Seigneurie, pour lui recommander un certain abbé de Sainte-Cécile de Corvaria et son monastère. L'intérêt de ce document, assez obscur d'ailleurs, n'est autre que de montrer à quoi et jusqu'où l'Université étendait alors sa vigilance et ses relations (*Sign.*, *cart.*, *miss.*, *reg.*, I, Canc., fol. 26 v°).

Ici une lacune considérable dans les volumes du *Carteggio*.

12 décembre 1379. Lettre de la Seigneurie au roi de France. — Charles V avait retiré aux Florentins sa protection et le droit de trafiquer dans son royaume, pour les punir de la guerre qu'ils avaient osé faire au Saint-Siège, et pour se conformer aux condamnations prononcées contre eux par Grégoire XI. La Seigneurie informe le roi que la paix est faite, et, en gémissant du schisme, elle le prie de rendre ses bonnes grâces à un peuple qui lui a toujours été dévoué (*Sign.*, *cart.*, *miss.*, t. XVIII, p. 89 v°).

(Ce volume contient un certain nombre de lettres de la Seigneurie à la ville de Marseille, sur des intérêts mercantiles exclusivement florentins. Je n'ai pas cru devoir en prendre copie. Au besoin, on les retrouverait facilement.)

18 juillet 1380. Très longue et très curieuse lettre de la Seigneurie au roi Charles V. Écrite par la plume élégante de ce grand lettré, de ce grand rhéteur qu'on nommait Colucciò Salutati, elle se répand en flatteries à l'adresse du roi et de sa race. Elle lui en rappelle tous les services rendus à Florence depuis Charlemagne, même les

Digitized by Google

plus hypothétiques, même les plus controuvés. Elle rappelle le sang que les Florentins ont versé pour les rois de France en diverses guerres. Elle fausse outrageusement l'histoire, tantôt en confondant Totila avec Attila, en l'appelant fléau de Dieu, en lui attribuant la destruction de Florence, que ce barbare n'a jamais eu à se reprocher; tantôt en représentant comme un bienfaiteur de cette ville Charles de Valois, père de Philippe VI, quoique ce prince ait joué un fort triste rôle dans l'histoire de Florence et d'Italie aux premières années du XIVe siècle. Tout cela pour arriver à conclure que les Florentins doivent avoir la libre pratique en France. L'écrivain disculpe la République au sujet de la guerre soutenue contre le Saint-Siège, preuve que la précédente lettre n'avait pas obtenu les résultats qu'on en espérait. La paix est faite avec l'Église; dans le schisme, Florence a pris parti pour le vrai pape; elle demande à rentrer en grâce (*Sign.*, *cart.*, *miss.*, t. XIX, fol. 22 v°).

8 janvier 1381. Lettre de la Seigneurie au roi Charles VI. Même sujet. Le changement de règne explique la nécessité de renouveler la demande; mais la thèse historique, un peu plus brièvement soutenue, revêt des formes nouvelles. On insiste sur ce que la paix avec le Saint-Siège a été conclue avant que le schisme éclatât. Les condamnations pontificales sont supprimées par le fait de cette paix (*Sign.*, *cart.*, *miss.*, t. XIX, fol. 97 v°). Ces lettres montrent avec quel soin le fils aîné de l'Église observait les condamnations prononcées par elle.

Même date. Lettre de la Seigneurie au duc d'Anjou pour lui envoyer la précédente, ou plutôt pour lui en annoncer l'envoi, et le prier d'intercéder pour les Florentins. Le duc est appelé *benefactor noster*, fait d'autant plus curieux qu'il n'avait guère eu à se louer de la République qui, quoique bienveillante au fond pour lui dans sa lutte contre Charles de Durazzo, avait toujours soigneusement évité de prendre parti, pour ne pas s'aliéner le roi de Hongrie (*Sign.*, *cart.*, *miss.*, t. XIX, fol. 98 r°).

22 juin 1381. Lettre de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, frère du roi de France Charles VI, à la Seigneurie, au sujet de certains joyaux à lui appartenant, que détenaient certains marchands, et dont la gravité des affaires publiques l'avait empêché de s'occuper (*Sign.*, *cart.*, *miss.*, t. XIX, fol. 153 v°).

Digitized by Google

Voilà, Monsieur le Ministre, l'indication des documents que des recherches très attentives m'ont permis de découvrir dans la période comprise entre les années 1313 et 1382. Pour les temps ultérieurs, que j'étudierai plus tard avec le même soin, je pense qu'il sera possible d'en trouver de plus nombreux, soit dans les recueils qui sont venus aux Archives florentines après la mort de M. Canestrini, soit dans ceux qu'il a parcourus sans les épuiser. Ce qui me permet de croire qu'on peut chercher encore après lui, c'est que dans une vue à vol d'oiseau, en quelque sorte, il m'a été donné de reconnaître un certain nombre de documents qui manquent au recueil de M. Abel Desjardins. Les limites de temps qui m'étaient imposées ne m'ont pas permis de prendre des copies, et je le regrette d'autant moins que j'aurais eu l'air par là d'avoir soigneusement compulsé les registres, tandis que c'est le hasard qui, au cours d'autres recherches, m'a fait rencontrer les documents dont je vais ci-dessous donner l'indication.

15 octobre 1404. Lettre de Charles VI à la Seigneurie, annonçant qu'il a chargé trois ambassadeurs, envoyés par lui en Italie, d'informer la République de quelques-uns de ses desseins et de prier les seigneurs de leur accorder toute créance (Arch. dipl. *Riformagioni, atti pubblici*, I, t. XLVI).

28 août 1405. Promesse de la commune de Florence de verser entre les mains de Jean Lemyngre, maréchal de France, 20,000 florins d'or, en sus de 36.000, à cause des dépenses faites pour la conservation et défense de la citadelle de Pise, payement qui devait se faire en trois échéances (*Florent. act. et fœd.*, p. 22. *Riformagioni*). Ce document aurait pu, ce semble, être mentionné par M. Desjardins, qui parle des quittances de Boucicaut (t. I, p. 36, note 5).

26 avril. Quittance donnée par Jean Lemyngre, maréchal et lieutenant du roi à Gênes, au nom de son maître, pour la deuxième échéance des payements dus par les Florentins, en vertu des contrats d'août et de septembre de l'année précédente (*Riform.*, *atti pubblici*, IX).

6 septembre 1411. Procuration des seigneurs de la commune et château de Porto-Venere, sur l'ordre et avec le consentement du capitaine et lieutenant du roi de France dans ledit port, pour con-

Digitized by Google

tracter ligue et concorde avec toute commune, avec tout seigneur, pour emprunter à la commune de Florence quelque somme que ce soit (*Rif.*, *atti pubblici*, XI).

Même date. Procuration d'Egidio, fils de feu Jean de Grigny, normand, gouverneur de Porto-Venere pour le roi de France, pour remettre cette terre avec toutes ses forteresses et dépendances au commissaire florentin (*Rif.*, *atti pubblici*, XII).

17 septembre 1422. Provision du Conseil général de la ville de Marseille, pour supprimer, en conformité des ordres de la reine de France, les représailles ordonnées contre les sujets, marchandises et biens des communes de Florence et de Pise (*Rif. atti pubblici*, XIII).

10 juin (sans année). Lettre de Louis XI à la Seigneurie. Il la prie de traiter les marchands et marchandises de Perpignan, du Roussillon, de la Cerdagne, de la même manière et avec la même douceur qu'elle traitait les autres marchands et marchandises de son royaume, lesdits lieux en faisant partie (*Rif.*, *atti pubblici*, II, t. XLVI).

25 avril (sans année). Lettre de Louis XI à Ludovico des Medici, le priant de soutenir auprès de la Seigneurie de Florence la cause et les intérêts de son conseiller et général Pierre de Riolo (Rieux?), sur laquelle cause il avait déjà écrit à la Seigneurie directement, afin que si l'agent dudit Pierre paraît à Florence ou sur le territoire de la République, il soit arrêté et contraint à restituer les biens dérobés audit Pierre (*Rif.*, *atti pubblici*, III, t. XLVI).

16 novembre 1494. Copie des *capitoli* de Charles VIII avec la République florentine, contenant: la libération et l'absolution accordée par le roi à ladite république, un traité de ligue, la remise de Pise, Livourne, Sarzana, Sarzanella, Pietrasanta en faveur du roi durant l'entreprise de Naples, la lettre de commerce des Florentins en France, et la faculté de tester et de succéder en France selon les statuts florentins (*Rif.*, *atti pubblici*, IV, t. XLVI).

27 novembre 1494. Diplôme de Charles VIII, roi de France, par lequel, pour reconnaître le mérite qu'il avait constaté, durant son séjour à Florence, chez le gonfalonier, les prieurs et le chancelier de la Seigneurie alors en exercice, il leur concède, ainsi qu'à

Digitized by Google

leurs descendants à l'infini, le droit de mettre dans leur armes sur champ azur, la croix de Jérusalem en or avec deux lis (*Rif.*, *atti pubblici*, V, t. XLVI).

Tels sont, Monsieur le Ministre, les résultats de recherches, les unes approfondies, les autres rapides, durant un séjour de six semaines dans des archives où l'on pouvait croire qu'il n'y avait plus, en ce qui concerne la France, de recherches à faire. Ce n'est pas à dire que dans les archives de Sienne, de Pise et de Lucques, où il n'en a point été fait encore, on puisse se flatter de recueillir une moisson abondante comme celle de MM. Canestrini et Desjardins; mais il n'est pas interdit d'espérer que les recherches qu'on y fait en ce moment pour mon compte et que j'y ferai moi-même plus tard donneront un certain nombre de pièces intéressantes soit pour notre histoire, soit pour l'histoire de Florence. Je me ferai un devoir de vous soumettre les documents qui me paraîtront dignes de votre attention.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. T. Perrens.

5 décembre 1877.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Une consultation musicale donnée à Besançon, en 1458, par le compositeur Guillaume du Fay.

Communication de M. Castan, membre non résidant du Comité, à Besançon.

(Séance du 11 mars 1878.)

M. Castan exerce en tous les sens et dans les divers domaines ses rares qualités de chercheur sagace, ingénieux et en même temps très pratique : je veux dire que ses travaux aboutissent presque toujours à quelque donnée parfaitement nette, rectifiant ou confirmant de façon définitive un point intéressant d'histoire ou d'archéologie. C'est ainsi que la notice manuscrite qu'on a renvoyée à notre examen établit enfin des dates sûres pour la biographie d'un des musiciens les plus importants du xve siècle, Guillaume du Fay.

On savait par les théoriciens et historiens de musique contemporains l'originalité et l'influence décisive des innovations entreprises par du Fay; d'autre part, on trouvait chez les poètes et les chroniqueurs des mentions flatteuses à l'adresse des œuvres du maître, qui charmaient également les auditoires d'église et de cour; mais faute d'un incident particulier, précis et bien daté, on en était réduit à des indications chronologiques ou douteuses ou contradictoires.

On s'en tenait généralement à l'opinion du savant auteur de la *Vie de Palestrina*, Baini, qui avait trouvé dans les registres de la chapelle Sixtine la mention d'un chantre-ténor nommé du Fay, lequel fut attaché à cette chapelle à la date de 1380, ne la quitta point, s'il faut en croire les registres, et était encore à Rome au moment de sa mort, en 1432.

Cette circonstance, d'une vie toute sédentaire et modeste, aurait dû pourtant éveiller quelques doutes : car celui qui fut le célèbre Guillaume du Fay, était connu pour avoir librement et longuement

Digitized by Google

brillé soit à Paris et à la cour des derniers ducs de Bourgogne, soit dans les grandes maîtrises de France et des Flandres.

Sur la foi de Baini et de Fétis, cette mention des registres de la chapelle pontificale n'en avait pas moins jusqu'ici semblé plus décisive que les divers passages d'Adam de Fulde, de Tinctoris et de Martin le Franc, qui fixaient le moment de la grande réputation de Guillaume du Fay au milieu du xve siècle. L'autorité d'Adam de Fulde et de Tinctoris était bien considérable cependant.

Pour ma part, je m'étonne que feu M. de Coussemaker, qui possédait si magistralement l'histoire des styles musicaux de cette période, n'ait pas jeté dans la balance l'argument considérable qui peut et doit se tirer de l'étude du style même et des réformes harmoniques de Guillaume du Fay. Lorsqu'il s'agit d'une différence de plus de cent ans, les considérations de cette sorte ont une valeur positive; la musique, en effet, si variable de sa nature, était précisément alors dans une période climatérique qui comportait d'intéressantes et rapides modifications. Si hardi novateur qu'on veuille supposer Guillaume du Fay, il ne pouvait faire, en 1380, ce qui ne se fit couramment qu'en 1450. Et si les innovations harmoniques qui sont reconnues pour lui appartenir s'étaient produites en 1380, elles eussent été alors aussi vite adoptées qu'un demi-siècle plus tard; car le mouvement musical était alors très vivace et très enclin aux nouveautés. Or, tout ce que nous avons et savons de ce maître, se rapporte à l'époque attribuée à Guillaume du Fay par les témoignages d'Adam de Fulde, de Tinctoris et du poète Martin le Franc, et non pas à celle où vivait ce chantre du Fay, que mentionnent les registres de la chapelle Sixtine, et dont ils ne donnent d'ailleurs pas le nom de baptême.

Je ne sais toutefois si ces considérations *à priori*, d'un ordre tout technique, auraient prévalu contre l'autorité de Fétis et de Baini. Mieux valait un argument de fait, un document; or, ce document et cet argument de fait, c'est M. Castan qui nous les apporte.

Proposant de la façon la plus instante la publication de son mémoire dans la *Revue des Sociétés savantes*, je n'insisterai pas davantage, afin d'éviter les répétitions, et lui laisserai produire et commenter lui-même sa curieuse découverte.

Gustave Bertrand,

Membre du Comité.

Digitized by Google

UNE CONSULTATION MUSICALE DONNÉE À BESANÇON, EN 1458, PAR LE COMPOSITEUR GUILLAUME DU FAY.

Dans son *Traité sur la Musique*, écrit en 1490, Adam de Fulde, énumérant les hommes de génie qui avaient modifié ou perfectionné ce grand art, place en tête de sa liste le Jubal de la Bible, nomme ensuite Moïse, Pythagore, Boëce, et finit par citer deux de ses quasi-contemporains, Guillaume du Fay et Antoine Busnois [1]. Dans d'autres passages de son livre, Adam de Fulde insiste sur la haute valeur des innovations de Guillaume du Fay, l'appelant très savant et vénérable [2]. Edmond de Coussemaker compte Guillaume du Fay parmi les plus célèbres musiciens du xve siècle [3]. Fétis, qui ne lui consacre pas moins de quatre colonnes de sa *Biographie universelle des musiciens* [4], dit qu'il « partage avec Egide Binchois et Jean Dunstaple la gloire d'avoir épuré l'harmonie, de l'avoir affranchie des formes grossières et des successions de quintes, d'octaves et d'unissons qui entachent les productions des plus habiles musiciens du milieu du xive siècle....., enfin de lui avoir imprimé un caractère de suavité qui a été se perfectionnant jusqu'à la fin du xvie siècle, dans la tonalité du plain-chant..... L'influence de du Fay sur les perfectionnements de l'art, ajoute Fétis, ne peut être mise en doute, car Tinctoris, Adam de Fulde, Spataro, Gafori, ont signalé précisément ce maître comme ayant eu la plus grande part aux perfectionnements de la musique de son temps. »

Tinctoris, compositeur de la seconde moitié du xve siècle, dit que Guillaume du Fay était de France : il était au moins originaire d'un pays très voisin de cette contrée, car un manuscrit du commencement du xvie siècle le fait sortir de Chimay en Hainaut; sur quoi Fétis conjecture qu'il pouvait avoir tiré son nom de l'une des communes de Fay-la-Ville et de Fay-le-Château, qui se trouvent dans la province de Hainaut. Une messe composée par du Fay existant dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, Edmond de Coussemaker en a conclu que notre artiste avait reçu son éducation musicale à la maîtrise de la cathédrale de cette ville.

[1] Adami de Fulda *Musica*, pars I, cap. vii, ap. Gerberti *Scriptores ecclesiastici de Musica*, t. III, p. 340-341.

[2] *Id. ibid.* pars II, cap. i, p. 342; cap. ix, p. 350.

[3] *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, p. 54.

[4] 2e édition, t. III, p. 70-72.

Digitized by Google

«Le fait n'est pas impossible, répond Fétis; mais il faut avouer que la raison sur laquelle se fonde la conjecture est assez faible.» On n'avait donc aucun renseignement précis sur l'existence de Guillaume du Fay, lorsque l'abbé Baini crut en avoir découvert de sérieux dans les archives de la chapelle pontificale de Rome. «L'abbé Baini, dit Fétis, a trouvé la preuve que du Fay était attaché à cette chapelle, en qualité de ténor, dans l'année 1380. Il ne devait pas être alors âgé de moins de vingt-cinq ans; en sorte qu'il a dû naître vers 1350 ou 1355 au plus tard. Il demeura attaché à cette chapelle tout le reste de sa vie et mourut en 1432, dans un âge avancé, circonstance qui prouve que l'époque de sa naissance doit être placée vers 1350. Pendant le temps où il fut au service de la chapelle pontificale, il paraît qu'il visita la France et les Pays-Bas, car quelques vers de Martin le Franc semblent indiquer que ce poète l'a vu à la cour des ducs de Bourgogne.»

Que disent ces quelques vers de Martin Le Franc? Ils rapportent que la renommée qu'avaient eue Teinturier, Carmen et Cesaris, dans le monde de Paris, était nouvellement éclipsée par la vogue de Guillaume du Fay et d'Egide Binchois :

Car ils ont nouvelle pratique
De faire frisque concordance
En haute et basse musique,
En feinte, en pause et en muance.

On le voit, Guillaume du Fay obtenait ses plus beaux succès quand Martin le Franc écrivait son *Champion des Dames;* il était alors l'émule d'Egide Binchois; plus tard Tinctoris, dans le prologue de son *Traité du contrepoint*, le citait parmi les musiciens illustres récemment décédés. Or, Martin Le Franc composa son poème entre les années 1436 et 1439; Binchois, chantre-chapelain du duc de Bourgogne dès 1425, mourut entre 1452 et 1464; Tinctoris acheva son *Traité du contrepoint* au mois d'octobre 1477[1]. Dès lors, comment admettre qu'un homme né vers 1350 et mort en 1432 ait pu passer pour contemporain et émule de gens ayant brillé entre les années 1425 et 1464; comment admettre surtout qu'on ait, en 1477, indiqué comme récent un décès remontant à 1432? Évidemment l'abbé Baini a pris un homonyme de notre musicien, peut-être son parent et instituteur, pour Guillaume du Fay lui-

[1] Voy. Fétis, *Biographie*, 2e édition, articles *Binchois* et *Tinctoris*.

Digitized by Google

même. Et la preuve absolue de cette confusion, c'est que Guillaume du Fay, présumé mort en 1432, donnait une consultation musicale en 1458, dans le chœur de l'église cathédrale de Saint-Étienne de Besançon. Mais n'aurais-je pas été moi-même trompé par une similitude de nom? J'ai d'abord en ma faveur, comme on l'a vu plus haut, les vraisemblances chronologiques. Et puis, dans le document que je révèle, le nom de Guillaume du Fay vivant se trouve entouré des mêmes qualificatifs dont usa plus tard Adam de Fulde envers la mémoire du grand musicien. Dans l'un comme dans l'autre texte, c'est «vénérable homme maître Guillaume du Fay, habile musicien et savant compositeur.» L'identité ne saurait être un instant douteuse, et il en résulte que rien de ce qu'a découvert l'abbé Baini n'est applicable au compositeur Guillaume du Fay. Le procès-verbal qui va suivre a donc une réelle importance pour l'histoire encore si peu connue de nos vieux contrapuntistes. Voici, avec une traduction française, ce document que j'ai relevé sur un *martyrologe* ayant appartenu à Saint-Étienne de Besançon, où l'un des secrétaires du chapitre l'avait consigné :

Anno Domini millesimo CCCC^{mo} L^{mo} octavo, die jovis XIIII^{a} mensis septembris, que dies jovis fuit festum Exaltationis sancte Crucis, post offertorium majoris misse in choro ecclesie Bisuntine Sancti Stephani tunc decantatum, fuit per venerabilem virum magistrum Guillelmum du Fay, in arte musica peritum et scientificum factorem, declaratum antiphonam que incipit : *O quanta exultatio angelicis turmis*, etc., esse de secundo et non de quarto tono, prout nonnulli sustinere nitebantur; quodque si de hujusmodi quarto tono *seculorum* aut finis in nota ipsius antiphone alicubi reperiretur, hoc procedere ex vicio scriptoris et aliis rationibus per eumdem magistrum declaratis et expressis. Tunc presentibus in hujusmodi declaratione venerabilibus et discretis viris dominis Petro Grossicapitis, canonico, Johanne Beloni, succentore et canonico.

«L'an du Seigneur 1458, le jeudi 14 du mois de septembre, auquel jeudi tombait la fête de l'Exaltation de Sainte-Croix, après l'offertoire de la grand'messe chanté au chœur de l'église de Saint-Étienne de Besançon, vénérable homme maître Guillaume du Fay, habile musicien et savant compositeur, déclara que l'antienne *O quanta exultatio angelicis turmis*, etc., est du deuxième ton et non du quatrième, comme quelques-uns voulaient le soutenir; il ajouta que si, dans la notation de cette même antienne, le *seculorum* ou la finale étaient du quatrième ton, cela procédait d'un vice de transcription et d'autres causes déclarées et exprimées par le susdit

Digitized by Google

maître. Étaient présents à cette déclaration : vénérables hommes et discrets messires Pierre Grossetête, chanoine; Jean Belon, surchantre et chanoine. »

On voit par là quelle attention scrupuleuse les maîtrises de nos cathédrales portaient dans l'étude des moindres détails du chant d'église, et l'on comprend ainsi, que la simple fréquentation des offices ait pu, en ces temps où le théâtre n'existait pas, éveiller des vocations musicales. Il me semble voir le petit Claude Goudimel, enfant d'un boulanger de Besançon [1], courant à Saint-Étienne pour régaler ses oreilles des chants liturgiques rectifiés, soixante ans plus tôt, par les conseils de l'illustre Guillaume du Fay.

Sans m'avancer plus loin dans le champ de l'hypothèse, je veux terminer en montrant, par un exemple se rattachant à mon sujet, les conséquences heureuses que peut avoir la conquête d'une date précise. Parmi les compositeurs qui furent en vogue avant Guillaume du Fay, Martin le Franc cite un nommé Cesaris. Longtemps on ne sut rien de la biographie de ce personnage. Un jour arriva pourtant où l'on crut le reconnaître dans un certain maître Henri Cesaris, pourvu du doyenné de Termonde vers 1464 et d'un canonicat à Anvers en 1466, mais ayant continué de résider à Rome, où il occupait une place de chantre à la chapelle pontificale. Après avoir enregistré ces détails, Fétis déclare qu'il lui « paraît très douteux que ce chantre-chanoine ait été le Cesaris dont parle Martin le Franc; car celui-ci avait précédé du Fay, qui mourut en 1432, dans un âge avancé. Le Cesaris, doyen et chanoine, aurait dû être centenaire quand il obtint ses bénéfices, ce qui est peu probable [2]. » Or, ma découverte prouvant que Guillaume du Fay vivait encore en 1458, et permettant d'accorder créance à l'écrivain qui donne sa mort comme ayant été de peu antérieure à 1477, il en résulte qu'aucune raison chronologique ne s'oppose désormais à ce que le chantre-chanoine Cesaris soit bien celui qui avait été, quelques années avant Guillaume du Fay, en possession de la vogue parisienne.

A. Castan,

Membre non résidant du Comité.

[1] Cette famille vécut, pendant presque tout le XVIe siècle, des profits d'une boulangerie qui était située dans le quartier Saint-Pierre de Besançon. Son nom s'écrivait indifféremment *Godimel*, *Godymel*, *Goudimel*, *Jodimel* et *Jodimey*.

[2] *Biographie*, 2e édit. t. II, p. 242.

Digitized by Google

Rapport sur des communications de MM. L. de Backer sur Jean Bellegambe, et Leclercq de la Prairie sur des inscriptions de cloches de l'Aisne.

(Séance du 11 mars 1878.)

L'inscription, qui fait connaître un ouvrage important de Jean Bellegambe, le célèbre auteur du triptyque de l'ancienne abbaye d'Anchin, dont l'église de Notre-Dame de Douai doit la possession à la générosité du docteur Escallier, me semble d'un intérêt majeur. Elle nous prouve que l'artiste travaillait encore en 1526[1]. Je propose l'insertion dans la *Revue* de la lettre de notre correspondant, M. Louis de Backer; il a eu la main heureuse; mais les bonnes chances de cette nature n'appartiennent qu'aux travailleurs.

M. Leclercq de la Prairie nous adresse un huitième rapport sur quelques cloches du département de l'Aisne. Ce nouveau travail vient compléter les nombreux renseignements que notre correspondant nous a déjà fait parvenir sur le même sujet. Nous lui sommes redevables de toute une série d'inscriptions campanaires. Indépendamment du texte de trois inscriptions des XVIe et XVIIe siècles, il nous communique, cette fois, de précieux détails, extraits d'un rituel du commencement du XIIIe siècle, sur la sonnerie que possédait alors la cathédrale de Soissons.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Inscription du XVIe siècle relative à Jean Bellegambe.

J'ai l'honneur de communiquer à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, une inscription du commencement du XVIe siècle, inscription que j'ai découverte dans le ms. n° 9931, fonds latin, de la Bibliothèque nationale. L'auteur du manuscrit la fait précéder des observations suivantes :

«Biennio post anno 1526, sub aut circa hujus guardiani (Joannis Bacqueler) gubernium, Joannes quidam Potier, Beatæ Virginis immaculatæ conceptæ sacellum, mystica præcellentis picturæ tabulâ, dotis Margaretæ filiæ suæ nubenti assignandæ pretio cumparatâ, condecoravit; in cujus rei testimonium, hos qui sequentur versicu-

[1] Voy. *Revue des Soc. sav.* 6e série, t. I, p. 35-36.

Digitized by Google

los ad prædictæ tabulæ calcem sub columnâ duplici bino cum stemmate describi curavit.

COLUMNA PRIMA.

De ung bon voloir Jehan Potier l'aisné
Et sa femme nommée Marguerite
Muret : ont cy cette table donné
En laquelle est subtilement descripte
La très-pure et digne conception
De Marie Royne de Sion.
Quant à l'ouvrier qui voelt cognoistre lhoē
Jehan Bellegambe pour vray se nomme
Et le acheva pour estre en ce lieu mise.
L'an xv^c vingt et six par devise

COLUMNA SECUNDA.

Chinq ans devant ce nombre de ans prédict
En Apvril la quatorzième journée
Marguerite Potier fille dudict
Jehan Potier fut par mort ajournée
Et gist devant le autel de Nostre Dame [1],
Leaquelle pour le salut de son ame
Ains que morir feist requeste loable
A son père que du don amiable
Que avoir debvoit pour le sien mariage
Fut emploié a faire ceste ouvrage.

Cette inscription est extraite d'un registre-journal de l'ancien couvent des frères mineurs de la ville de Douai (Nord), et constate que l'auteur du tableau représentant l'Immaculée Conception est Jean Bellegambe, le peintre du fameux triptyque qui se trouve dans la sacristie de l'église Notre-Dame de Douai.

LOUIS DE BACKER,
Correspondant du Ministère.

RAPPORT SUR DEUX NOTICES DE VERPEL, BLANCHEFOSSE ET BONNEFONTAINE.

Communication de M. Nozot, correspondant, à Sedan.

(Séance du 11 mars 1878.)

M. Nozot poursuit sans faiblir son exploration du département des Ardennes. Nous recevons de lui deux notices. L'une contient

[1] Dans l'église des frères mineurs de Douai.

Digitized by Google

la description et l'histoire de la commune de Verpel; nous y trouvons l'épitaphe d'un personnage de grande maison, Louis-René de Joyeuse, baron de Verpel, mort le 18 mai 1633, inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale. La seconde complète les documents déjà fournis en 1857 et 1858 par notre infatigable correspondant, sur la commune de Blanchefosse et sur l'ancienne abbaye de Bonnefontaine. La modeste chapelle, du titre de Saint-Jean-Baptiste, qui est devenue l'église de la paroisse de Blanchefosse, après avoir été agrandie à diverses reprises, fut construite en vertu d'un marché passé le 21 novembre 1543, entre Jean de Coucy, premier abbé commandataire de Bonnefontaine, et Michel Deshez et Jean Bousseux, maçons, tailleurs de pierres à Aubenton. Ce même édifice possédait jadis un vitrail représentant plusieurs sujets de la vie du saint patron, que le curé, Jean de Chauny, avait fait faire à Reims, par le verrier Regnault de Martin, en 1545.

Il ne reste plus de l'abbaye de Bonnefontaine que les ruines et quelques débris des tombeaux des sires de Rumigny, fondateurs. De la succession de ce monastère, Blanchefosse a recueilli une cloche de 1569, une croix en métal de style roman, et des vases sacrés que M. Nozot a jugés remarquables, mais dont il aurait bien dû nous dire quelque chose de plus.

Si nous ne craignions d'être indiscret, nous prierions M. Nozot, dans l'intérêt de la publication de l'Épigraphie de la France, de dresser une nomenclature de toutes les inscriptions qu'il a recueillies dans le département des Ardennes, et qui appartiennent, pour la plupart, à l'ancien diocèse de Reims. Il voudrait bien renvoyer aux notices qui contiennent les textes. Plus tard, le Comité aurait à lui demander les estampages des monuments de ce genre les plus intéressants.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Marché pour la confection d'une tapisserie, fait à Perpignan en 1411.

Communication de M. Alart, correspondant du Ministère.

(Séance du 11 mars 1878.)

Un fait commence à se dégager des nombreuses recherches dont l'histoire de la tapisserie est aujourd'hui l'objet; c'est que les ateliers

Digitized by Google

ont été beaucoup plus nombreux et plus disséminés, tant au moyen âge qu'à l'époque moderne, qu'on ne se l'imaginait naguère. Il y avait bien des centres au moyen âge, comme Arras : mais il faut y ajouter Paris depuis que M. J.-J. Guiffrey à découvert que l'importante tenture de l'*Apocalypse*, qui appartient aujourd'hui à la cathédrale d'Angers, avait été fabriquée dans cette dernière ville. Voici que parmi les ateliers de moindre importance disséminés sur la surface du pays à la même époque, comme on le découvrira sans doute un jour, le document adressé par notre correspondant, M. Alart, nous signale celui de Perpignan.

Cette dissémination, qui est plus connue pour la Renaissance et pour les siècles qui l'ont suivie, s'explique facilement.

Un ouvrier habile pouvait emporter son métier, qui n'était pas coûteux, et un assortiment de laines, qui était alors très restreint, et s'établir dans une ville quelconque pour y fabriquer sur commande, soit d'après les cartons qu'il possédait, soit d'après ceux qu'on lui fournissait, comme dans le cas révélé par le document qui nous intéresse aujourd'hui. Le mode de traiter au moyen âge permettait de ne point avoir d'avance de capital.

Il n'y avait de difficultés que pour développer l'atelier, à l'aide d'apprentis qu'il fallait instruire et former. Cela n'était possible que dans les grands centres industriels.

Aussi tous les ateliers secondaires sont de peu de durée. Il dut en être de même de celui qu'exploitait à Perpignan le tapissier Pierre le Fort.

Comme cette ville était en ce temps plutôt en relation avec l'Espagne qu'avec la France, Pierre le Fort avait-il fait son éducation dans un atelier qui aurait dès lors existé dans la péninsule ibérique comme il en exista plus tard, à ce que l'on sait aujourd'hui? Nous ne saurions le déterminer. La seule chose que nous puissions indiquer, c'est que l'expression *pannum de Ras*, employée dans le document, est espagnole pour la seconde partie, et qu'elle est l'équivalent de l'expression *arazzi* des Italiens pour désigner les tapisseries que l'on croyait toutes tissées à Arras.

Par ce document, rédigé en latin, avec intercalation de français, Pierre le Fort, tapissier, demeurant à Perpignan, s'engage envers Arnaud de Roussillon, orfèvre ou simplement forgeron (*faber*), à exécuter, d'après un modèle que ce dernier lui fournit, une tapisserie représentant sainte Catherine, avec parties d'or.

Digitized by Google

La tapisserie devait avoir cinq cannes et six palmes carrées, à la mesure de Montpellier, et être payée quarante écus de France, payables moitié en signant l'acte, moitié après l'achèvement de la pièce.

Elle devait être livrée à la Pentecôte prochaine, ce qui donne sept mois pour l'exécution.

Une amende était stipulée pour non-exécution du marché, dont un tiers devait revenir à l'église cathédrale de Perpignan.

En outre des deux notaires qui ont signé l'acte, on y voit figurer comme témoin un nommé Jaubertus Gaucelmi, peintre de Perpignan, qui était sans doute l'auteur du modèle, ce qui prouve que l'œuvre est bien locale.

Nous proposons la publication de ce document, qui, d'ailleurs, est court, mais qui est d'une certaine importance pour la géographie des ateliers de tapisserie, puisqu'il révèle l'existence d'un atelier qui jusqu'ici était inconnu.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Marché pour la confection d'un drap ou tapisserie historiée d'Arras, fait à Perpignan le 26 septembre 1411.

Die XXVI septembris anno a nat. Domni M CCCC XI. Nos Arnaldus Rossilionis faber Perpiniani et P^us^ lo Fort [1], magister sive compositor pannorum de Ras comorans in villa Perpiniani, gratis super infrascriptis facimus inter nos conventionem sequentem, videlicet, quod ego dictus P^us^ Lofort promito vobis dicto Arnaldo facere et operari meis propriis sumptibus et expensis bene et notabiliter hinc ad festum Pentecosten proxime venturum, unum pannum de Ras de ystoria B^te^ Catherine juxta et secundum formam cujusdam mostri (*sic*) [2] per vos michi super hoc traditi : qui pannus habere debet, et est conventum, tres cannas in longitudine et in amplitudine quatuordecim palmos canne Montispessulani, taliter quod dictus pannus habeat inter longitudinem et amplitudinem quinque cannas et sex palmos cadratos canne Montispessulani predicte. Est eciam conventum quod ego habeo et debeo facere les diademes e les corones de les ymages quj seran en lo dit drap, e les fresades de les vestedures de aquelles, e les mans els peus de Jhesus e de la Maria de bono auro, bene et notabiliter, et alia opera dicto panno necessaria et oportuna facere et perficere bene et perfecte juxta te-

[1] Ce Pierre le Fort vivait encore à Perpignan en 1419.

[2] Montre ou dessin.

Digitized by Google

norem mostri predicti. Et vos dictus Arnaldus habeatis et teneamini michi dare et solvere pro precio sive mercede dicti panni quadraginta scutos auri Francie, valentes xxxvi libras Barchinonensium de terno, de quibus michi de presenti tradidistis decem octo libras Barchinonensium et residuas xviii libr. michi solvatis cum dictus pannus erit perfecte operatus. Ego enim promito predicta vobis adimplere infra tempus predictum modo et forma superius expressatis, alias incurrere volo penam xxv librarum Barchinonensium dandam vobis tres partes, et quarta pars curie venerabilis bajuli Perpiniani vel alii curie, etc. pro quibus obligo bona, etc. Et ego dictus Arnaldus predicta laudo et promito solvere dictas restantes xviii libras cum dictus pannus fuerit per vos perfecte operatus et perfectus prout supra continetur, etc.

Testes : discretus Arnaldus Stoherii notarius, Jaubertus Gaucelmi pictor Perpiniani et ego P^us^ Baseli notarius, etc.

(Suivent les quittances de diverses sommes, en tout 18 livres, faites par ledit Petrus Lo Fort, depuis le 26 mars 1412 jusqu'au 28 février 1414.)

(Archives des Pyrénées-Orientales, série E. — Manuel d'actes de Pierre Baseli, notaire de Perpignan, ann. 1411.)

Pour copie conforme :

ALART,

Correspondant du Ministère à Perpignan.

RAPPORT SUR UNE NOTICE DU CHÂTEAU DE LA SERRE (LOT-ET-GARONNE).

Communication de M. le baron de Verneilh, correspondant à Nontron.

(Séance du 11 mars 1878.)

Les membres du Congrès archéologique de France, réunis à Agen en 1874, s'arrêtèrent dans une de leurs excursions au château de la Serre qui domine le lieu de Bapteste, devenu célèbre depuis quelques années par la découverte d'une somptueuse villa romaine. Cette visite a fourni le sujet d'une notice imprimée dans le XLIe volume des comptes rendus du Congrès, mais d'une notice purement historique, de sorte que diverses observations auxquelles donna lieu l'inspection de l'édifice n'avaient pas été consignées. C'est pour combler cette lacune que M. de Verneilh nous envoie une note succincte accompagnée de photographies.

Le château de la Serre, construit tout à la fin du xvie siècle pour Paul d'Esparbès de Lussan, capitaine aux gardes, est dans le goût

Digitized by Google

florentin qui fut de mode sous Henri IV. Une cour carrée où l'on accède par un portail précédé d'un fossé, était fermée sur trois de ses côtés par des corps de bâtiments, dont l'un a été démoli et remplacé par une terrasse d'où l'on a vue sur la campagne. Le corps de logis principal est garni de deux pavillons d'angle et d'un autre pavillon au milieu, qui font avant-corps sur la façade et sont reliés au rez-de-chaussée par un portique d'arcades. La construction est en bossage aux angles et autour des percements, sans emploi de briques dans les pleins. Plusieurs reconstructions ont fait perdre à l'édifice une partie de son caractère à l'extérieur. Les appartements sont décorés à la moderne, sauf trois cheminées monumentales qui y ont été conservées, ainsi que les anciens plafonds.

Les poutres des planchers sont en sapin du Nord, ce que notre correspondant signale comme un fait digne de remarque pour une construction de cette époque, située dans une contrée si méridionale, à plus de 50 lieues de la mer; mais il ajoute que la rivière de Bayse, affluent de la Garonne qui coule près de la Serre, est navigable pendant les grandes eaux, et que l'on s'explique par là comment s'est effectué le transport du bois employé.

Quant aux cheminées, elles se présentent avec toute l'exubérance d'ornements que comportaient alors ces pièces de construction. Elles sont surmontées de tableaux d'architecture qui s'élèvent jusqu'au plafond; leurs manteaux forment de larges entablements avec frontons interrompus, et les chambranles, dessinés en consoles, sont surchargés de guirlandes et de figures sculptées. C'est pour donner une idée de ces ouvrages indescriptibles que M. de Verneilh a joint à son envoi des photographies qui ont l'air d'avoir été faites, non pas d'après les cheminées elles-mêmes, mais d'après des dessins.

La partie la plus intéressante de la communication est une inscription gravée près de la porte d'entrée pour conserver la mémoire de l'architecte qui a bâti le portail et probablement tout le château. Elle est ainsi conçue :

M·DE LAVALLEE
Mᵉ MASSON
A PÆRIS·MA
FAICTE·1596.

M. de Verneilh demande si ce Parisien, qui alla si loin exercer son talent, n'aurait pas laissé quelque trace de lui dans sa ville natale.

Digitized by Google

Oui, assurément. Maître Marin de Lavallée, «juré du roy en l'office de maçonnerie» et «entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie,» est cité plusieurs fois dans l'*Histoire de l'hôtel de ville de Paris* par M. Le Roux de Lincy. Il fut l'entrepreneur des travaux d'achèvement du corps principal du bel édifice qui a péri en 1871. C'était un homme soigneux de sa gloire. Il mettait son nom partout où il avait travaillé. L'inscription de la Serre avait son pendant sous le portique de la cour de l'hôtel de ville de Paris, où on lisait au plafond de l'angle gauche :

HANC·ÆDIFICIORVM·MOLEM
MVLTIS·IAM·ANNIS·INCHOATAM
ET·EFFECTAM·MARINVS·DE·LA
VALLEE·ARCHITECTVS·PARISIN'
SVSCEPIT·AN·1606·ET·AD·VLTI
MAM·VSQVE·PERIODVM·FOELICI
TER·PERDVXIT·AN·SAL·1628·

J. Quicherat,

Membre du Comité [1].

Empreintes d'un sceau.

Communication de M. Auguste Nicaise, correspondant à Châlons-sur-Marne.

(Séance du 8 avril 1878.)

M. Nicaise a envoyé au Comité cinq empreintes en cire à cacheter d'une matrice de sceau qu'il possède et qui a été trouvée aux environs de Châlons-sur-Marne. C'est un sceau rond, de 25 millimètres de diamètre. Il est armorial et porte un écu chargé de deux épieux en sautoir accompagnés en chef d'une étoile, sous un chef chargé de trois autres étoiles. Les épieux sont un meuble rare en blason, et Palliot, par exemple, ne le donne pas. Cet écu est posé sur une crosse. La légende porte, en caractères gothiques de la seconde époque, et nous entendons par là la première moitié du XVIe siècle, caractères qui sont séparés par des roses et des feuilles, un *c*, ensuite un *s*, après les trois lettres *abs* suivies d'un *c* et enfin des deux

[1] Voir addition à ce rapport, p. 489.

Digitized by Google

lettres *lo*, ce qu'on pourrait lire : *Contra sigillum abbatis Caroli loci* (contre-sceau de l'abbé de Châlis). Châlis est une abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Senlis. Mais ces légendes du gothique de la seconde époque sont presque toujours si mal gravées et offrent tant de bavures de burin que nous ne prétendons pas affirmer notre lecture. On doit n'y voir qu'une conjecture de notre part : cas fréquent pour ces sortes de matrices privées de leurs actes et même, on pourrait ajouter, de leur généalogie.

DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

TOMBEAU CIRCULAIRE DE KERBASCAT ET PORT ANCIEN DANS LES MARAIS DE PONT-MEN EN TRÉGUENNEC (FINISTÈRE).

Communication de M. du Chatellier.

(Séance du 8 avril 1878.)

M. du Châtellier, poursuivant le cours de ses découvertes archéologiques dans le canton de Pont-l'Abbé (Finistère), signale au Comité l'existence d'un nouveau champ funéraire de l'époque gauloise au village de Kerbascat, commune de Tréguennec, sur le sommet d'un coteau qui domine la grève. Ce cimetière a fourni à notre zélé correspondant une urne en terre brune, d'un type connu, avec ornements imprimés en creux, qui était protégée par six dalles de micaschiste disposées à la manière d'un coffre. A côté s'est rencontrée une enceinte circulaire en pierres sèches de $6^{m},60$ de diamètre, formée par une murette conique aussi en micaschiste, dont les matériaux étaient assemblés avec beaucoup de soin, comme le montre le dessin joint à la notice. Une fouille pratiquée à l'intérieur de cette petite enceinte n'a produit que quelques fragments de poterie grossière, des charbons et des éclats de pierre portant la trace de l'industrie humaine. M. du Châtellier rapproche avec raison ce débris de monument funéraire des monuments analogues, mais bien plus complets, découverts en Afrique et décrits par M. le capitaine de Bosredon. Il rappelle, avec des dimensions plus considérables, les cercles de pierre protégeant des urnes funéraires qui ont été découvertes en 1873 dans les environs de Luchon et qui ont

Digitized by Google

été figurées dans la *Revue des Sociétés savantes*[1]. Pour assurer la conservation de ce type intéressant, qui fait sa première apparition à l'extrémité du Finistère, M. du Châtellier l'a fait transporter et rétablir pierre à pierre dans sa propriété de Kernuz, près Pont-l'Abbé, devenu un véritable musée des temps préhistoriques pour l'extrême Armorique.

L'auteur signale, en outre, l'existence d'un port antique ensablé à une date inconnue dans le voisinage de Kerbascat, sur le territoire de la commune de Plonéour, contiguë à Tréguennec. L'examen de la carte d'état-major autorise cette conjecture; il est certain toutefois qu'à raison du relief du sol et de la nature des roches, la mer n'a pas pénétré jadis sur ce point aussi profondément à l'intérieur des terres qu'elle l'a fait sur d'autres parties du littoral armoricain.

Le travail de M. du Châtellier, qui signale deux faits nouveaux intéressant les antiquités armoricaines, mérite d'être inséré au *Bulletin du Comité*, et j'ai l'honneur d'en proposer la publication.

A. Ramé,

Membre du Comité.

Tombeau circulaire de Kerbascat et port ancien dans les marais de Pont-Men en Tréguennec (Finistère).

Des carriers étant venus m'apporter une urne cinéraire qui, par sa forme et sa pâte, me rappelait quelques-unes des urnes du cimetière gaulois de Kerviltré, je pris note du lieu de la découverte et m'y transportai peu de jours après.

Arrivé au bourg de Tréguennec, canton de Pont-l'Abbé, si nous prenons la route qui mène au presbytère et que, rendu à la porte du vénérable pasteur de cette commune, nous contournions les murs de son jardin à l'ouest, remontant de 500 mètres vers le nord, nous ne tardons pas à arriver à une petite garenne inculte du nom de *Menez-Rouz*, dépendant du village de Kerbascat, où nous trouvons une carrière en pleine exploitation et trois ouvriers occupés à en extraire du moellon. Ce sont ceux-là mêmes qui m'ont apporté l'urne qu'ils avaient recueillie, pleine de restes incinérés, quelques jours auparant.

[1] 6e série, t. II, p. 461.

Digitized by Google

MONUMENT CIRCULAIRE DE KERBASCAT EN TRÉGUENNEC (FINISTÈRE).

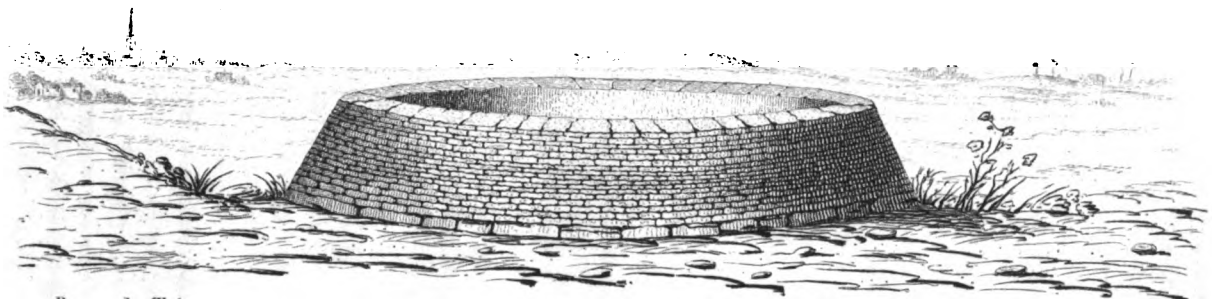

Bourg de Tréguennec.

Plan à 0m,014 par mètre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cette urne, ainsi qu'ils me l'apprirent, était déposée dans un coffre en pierre, resté sur place, mesurant intérieurement 55 centimètres en long et en large, formé de six dalles grossières en micaschiste, apportées d'assez loin, celle du fond reposant sur la carrière même. L'urne y était placée sur une pierre mince, soigneusement arrondie, et était recouverte d'une autre pierre du même genre afin d'empêcher les infiltrations extérieures d'atteindre les précieux restes qu'on y avait enfermés.

Cette urne, d'un beau brun lustré, est, quoique faite à la main, d'une forme régulière et élégante. D'une pâte fine, elle est décorée de quatre zones d'ornements élégants, obtenus en appliquant sur la pâte encore tendre une roulette sur laquelle les mêmes dessins étaient gravés en relief. Ces zones ornementées sont distribuées, l'une près du bord et trois sur la panse. C'est parmi ces dernières que figure le motif très riche dont je joins un estampage à ce mémoire.

Après examen des lieux, il me fut facile de constater un peu plus loin, sur le sommet de la carrière, un monticule, et aussi çà et là quelques pierres de nature toute différente de celles qu'on extrait sur les lieux, pierres présentant, du reste, des traces d'une taille incontestable..

Intrigué, je me mis, avec quelques hommes, à pratiquer une tranchée partant du coffre en pierres qui renfermait le vase et allant vers le tertre qui piquait ma curiosité. Je pus ramasser, chemin faisant, un grand nombre de ces pierres taillées, et, après avoir labouré le sol sur l'espace d'un mètre, rendre au jour les restes d'une construction. Je la fis suivre extérieurement en pratiquant une large tranchée. Après deux jours de travail, j'avais devant moi une construction circulaire, en forme de cône tronqué, de 6^{m},60 de diamètre, sans ouverture aucune, si bien que sur 82 centimètres d'élévation qu'ont les murs restants, ils présentent à la partie supérieure un retrait de 28 centimètres sur la base.

Cette construction est établie sur une couche de terre jaune rapportée, de 20 centimètres d'épaisseur, soigneusement disposée sur le sommet de la carrière mis à nu. Elle est faite avec grand soin et par rangs de pierres échantillonnées, de manière à n'employer dans le même rang que des matériaux de même épaisseur. Le premier rang, celui qui repose sur la terre jaune rapportée, a une épaisseur moyenne de 12 centimètres, et si quelques-unes des

Digitized by Google

pierres qui le forment n'ont pas exactement cette épaisseur, on est arrivé à la leur donner en y ajoutant quelques feuilles minces. Les autres rangs ont une épaisseur moyenne de 4 centimètres, si bien que les 80 et quelques centimètres de haut qu'a encore le monument sont atteints par dix-sept rangs outre la base.

Toutes les pierres employées sont, du reste, scrupuleusement taillées de manière à soigneusement prendre le cercle dans le rang où elles sont placées; si bien que l'aspect général est des plus réguliers, quoique la construction soit faite à pierres sèches.

Le monument bien dégagé extérieurement, j'avais hâte de l'explorer intérieurement et de voir si je pourrais y faire quelques constatations propres à m'éclairer sur sa destination et sur son époque. Je fis à mes hommes entreprendre cette tâche délicate avec soin, de manière à bien ménager les murs, du moins extérieurement.

Nous ne tardâmes pas, dans cette opération, à rencontrer de très gros blocs de pierre brute mêlés à de la terre, et plus nous approchions du fond, plus ces blocs devenaient volumineux. Extraits et rejetés au dehors avec les terres encombrantes, nous avons d'abord reconnu que les murs de notre construction n'avaient pas de façade intérieure. Continuant à rejeter au dehors tous les décombres, nous avons recueilli çà et là quelques fragments de poterie grossière en approchant du fond, de nombreux restes de charbon mêlés aux terres, une pierre circulaire en micaschiste percée d'un trou central, forage conique à la façon préhistorique; cette pierre a 15 centimètres de diamètre; plusieurs pierres plates de dimensions variées arrondies sur le pourtour, mais non percées; l'une pourtant porte les traces d'un commencement de forage; quelques éclats de silex pyromaque, et trois instruments en schiste mêlé de gros grains de quartz, pointes de lances, hache d'une longueur de 20 centimètres, quelques pierres à aiguiser et enfin quelques percuteurs. J'ai, en outre, constaté à l'intérieur, formant le fond, une épaisse couche de terre jaune rapportée, posée sur la carrière mise à nu.

Ce monument étant ainsi dégagé extérieurement et intérieurement, reste à en fixer la destination. Mais, d'abord, voyons un peu dans quelles conditions nous le trouvons.

Construit sur une carrière, il ne l'est pas avec les pierres qui se trouvaient à main-d'œuvre, mais bien avec des pierres amenées de loin, en micaschiste verdâtre, qui probablement se prêtaient mieux au besoin de la taille, et dont on n'a pas hésité à faire le

Digitized by Google

transport, malgré de grandes difficultés sans doute, car il fallait les apporter d'une localité aujourd'hui séparée du lieu de la construction par un marais large et profond. Ce monument était, du reste, édifié à 3 kilomètres de la mer, sur un tertre admirablement choisi, dominant le pays à plusieurs kilomètres à l'entour.

Age du monument.

L'urne, relevée à 1 mètre à l'est du monument, ne saurait avoir été déposée là avant sa construction, car la dalle supérieure du coffre affleurait à la surface du sol, et elle eût nécessairement été découverte à ce moment et détruite. De plus, les dalles de ce coffre sont en micaschiste de la même nature que les matériaux employés à la construction du monument. Elles viennent de la même carrière éloignée. Tout porte donc à croire que les mêmes populations ont construit le monument et déposé cette urne près de lui. Il y a quelques années, les carriers ont trouvé, m'ont-ils affirmé, une seconde urne au nord de la première, à 1 mètre également de la construction.

Les quelques objets et fragments de poteries recueillis à l'intérieur du monument sont bien, du reste, de la même époque que cette urne, quoique plus grossiers. Le monument et l'urne sont donc contemporains, c'est-à-dire gaulois d'avant la conquête, et remontant, sans doute, à cinq ou six siècles avant notre ère.

Sa destination.

Reste à en déterminer la destination.

D'abord sans ouverture et sans parement intérieur aux murs, ce ne peut être une habitation.

Ce ne peut être non plus un édifice élevé pour servir de poste d'observation. Il eût été inutile, l'endroit choisi est assez élevé par lui-même, et, en outre, pourquoi une construction aussi soignée pour un pareil but. Rien n'a été ménagé pour permettre de gravir au sommet.

C'est, je crois, un tombeau. L'inhumation y a été faite, par incinération probablement, ainsi que l'indiquent les quelques fragments de vase et les charbons recueillis à l'intérieur. Le monument a été élevé en l'honneur du défunt et comblé intérieurement pour éviter toute profanation. Ensuite sont venues se grouper près de lui

Digitized by Google

les sépultures de quelques parents ou serviteurs. Et si nous n'avons pu faire à l'intérieur de constatations plus décisives, c'est que ce monument élevé, qui se voyait de tout le pays, a dû exciter la convoitise de quelques-uns des vainqueurs qui ont passé sur notre vieux sol gaulois, et être dévasté, dans un but de cupidité, à une époque sans doute fort éloignée, car ses ruines, recouvertes de terre et d'arbustes sauvages, étaient ignorées de nos générations actuelles.

Ce qui me confirme dans mon opinion, c'est que, en Algérie, dans la province de Constantine, plusieurs centaines de monuments de ce genre ont été découverts et en partie explorés par M. le capitaine de Bosredon. Ces tombeaux circulaires, en cône tronqué, s'élevant à une hauteur de 3 mètres à 3^{m},50 et ayant de 6 à 9 mètres de diamètre à la base, sont construits en pierres plates brutes, ne portant aucune trace de taille, mais choisies avec soin de manière à faciliter la construction le plus possible. Comblés de remblais à l'intérieur, ils sont recouverts au sommet par de grandes pierres plates. M. de Bosredon en a trouvé un grand nombre d'intacts et, en les fouillant, a rencontré au fond un ou plusieurs squelettes, mais sans objets pouvant les dater.

L'analogie, comme on le voit, est bien grande entre ces monuments et celui de Kerbascat. Seulement, ici, je crois, il y a eu incinération, ainsi que je l'ai dit plus haut, et non inhumation [1].

Ces faits établis, il était intéressant de chercher comment ces pierres avaient été taillées. J'ai pour cela fait appel à plusieurs praticiens du pays, hommes intelligents et adroits; la population du Pont-l'Abbé est connue pour ses habiles tailleurs de pierre. Ces hommes m'ont tous affirmé que ces pierres n'avaient été taillées par aucun outil analogue à ceux en usage aujourd'hui. Ils ont même été plus loin et affirmé que la plupart n'ont pas été taillées avec des instruments en métal et que la plus grande partie des pierres, formant les petites assises, ont été amenées à leur forme par un simple frottement. Quelques-unes des grosses pierres du cercle de base portent cependant la trace incontestable d'une taille faite avec

[1] Un archéologue bien connu de tous ceux qui s'occupent de nos antiquités nationales, M. Ed. Flouest, me fait remarquer que les monuments de ce genre sont communs dans l'île de Sardaigne, où ils sont connus sous le nom de *nurraghi*, et que ma découverte peut fournir un argument de grande portée à ceux qui soutiennent la thèse d'une influence exercée sur nos côtes par des populations orientales attirées par le commerce.

Digitized by Google

un instrument tranchant dont les coups ont laissé à la surface des dessins, si je puis m'exprimer ainsi, donnant exactement des chevrons, dans lesquels, ainsi que je l'ai constaté, s'adapte assez bien le tranchant de haches en bronze en forme de coin.

Ce curieux monument méritait d'être conservé sur place; mais son propriétaire me fit observer que, par suite de l'exploitation de sa carrière, il disparaîtrait forcément avant peu. Je l'ai alors acheté et transporté chez moi où il est aujourd'hui réédifié dans son état au moment de la découverte.

Quelle pouvait être son élévation primitive? Je ne puis le dire. Était-il complètement clos et conique, ou comme ceux de la province de Constantine, affectait-il simplement la forme d'un cône tronqué? En tous cas, il devait avoir une assez grande élévation, si je juge d'après le dire des carriers qui assurent que, depuis quinze ou vingt ans que la carrière est ouverte, ils ont toujours trouvé à sa surface, parmi les terres qui la recouvrent et qu'ils enlèvent successivement, des feuilles minces de micaschiste dont ils ne pouvaient s'expliquer la destination.

Le port.

Un pareil monument là où il était placé ne doit pas nous étonner. En effet, il était situé sur un plateau dominant des collines dont le pied vient aujourd'hui plonger dans des marécages assez étendus qui, s'il faut en croire la tradition locale, recouvrent l'emplacement d'un ancien port qui eut ses jours de prospérité. Sur les coteaux qui se trouvent en face, de l'autre côté du marécage actuel, on voit, en effet, encore aujourd'hui, scellés dans des roches dépendant du village de Trégalet en Plonéour, de grands anneaux en fer, destinés sans doute à amarrer les navires ou les barques. Ils sont la meilleure preuve en faveur d'un port existant autrefois dans cette vallée de Pont-Men. Une autre preuve à l'appui est une barque trouvée, il y a une vingtaine d'années, en creusant des fondations pour la construction d'un édifice dans un des villages situés sur les bords de ce marais.

La constatation de ce port est un fait capital pour nous, fait qui expliquerait peut-être l'occupation romaine dans ces pays arides qui s'étendent de Tréguennec à Tronoën; occupation dont l'importance est démontrée par l'oppidum de Tronoën et la fabrique de

Digitized by Google

statuettes gallo-romaines antérieurement relevée par nous dans la partie des palus de Tréguennec, dite *an dachen caër*, où mon père mit au jour, il y a une trentaine d'années, un four précipitamment abandonné, encore plein de statuettes de Vénus et de Lucine.

Ce port fut abandonné, sans doute, à la suite de quelques grandes tempêtes, telles que nous en voyons sur nos côtes à de longs intervalles, tempêtes qui sont de véritables cataclysmes auxquels rien ne résiste. Des lames, démesurément soulevées, amenèrent alors ces monceaux de galets qui aujourd'hui, en empêchant l'introduction de la mer, font de notre port un marécage.

P. du Chatellier.

Rapport de Moreau jeune et Lemonnier, sur les objets d'art et meubles existant à Compiègne et qui pourraient figurer dans le Muséum national (28 septembre 1792) [1].

Communication de M. de Marsy, correspondant à Compiègne.

Le vingt-huit septembre mil sept cent quatre vingt douze, l'an premier de la République françoise, nous, citoyens Moreau [2] et Le Monnier [3], membres de la Commission des Monuments, nous sommes transportés à Compiegne, par ordre du Ministre de l'Intérieur, conjointement avec le citoyen Restout, conservateur du Garde meuble et des différens mobiliers nationaux, en présence des administrateurs du District et officiers municipaux dudit lieu, avons procédé à l'exacte recherche des objets d'arts et de sciences répandus, tant dans le chateau que dans tous les domaines nationaux et maisons d'émigrés, dont nous présentons inventaire de tout ce qu'il y a à réclamer, pour devoir contribuer à l'ornement du *Museum national.*

Dans la première antichambre du ci-devant Roi, un tableau de 21 pieds 1/2 sur environ 12 pieds de hauteur, représentant *Neptune* offrant ses richesses maritimes à Louis XIV et le faisant Souverain des mers, excellent ouvrage

[1] Voy. p. 88, les conclusions du rapport de M. A. Ramé.

[2] Moreau (Jean-Michel) dit *le Jeune*, peintre et graveur, né en 1741, mort en 1814. Membre de la Commission temporaire des arts, disent les auteurs de la *Biographie des contemporains*, il fut à même de sauver de la destruction une foule d'objets précieux.

[3] Lemonnier (A.-C.-G.), peintre, né à Rouen en 1743, mort en 1824. Tout entier à son art, disent les mêmes écrivains, au milieu des tourmentes révolutionnaires, Lemonnier ne coopéra à aucun acte politique et fit seulement partie de la Commission des monuments historiques, avec Moreau le Jeune, Barthélemy et Dacier.

Digitized by Google

de Mignard, rempli d'esprit et de finesse de détail. Il a été rallongé des deux bouts par Boullongne [1].

Salle du Grand Couvert. Un tableau en bas relief sur la cheminée et six dessus de porte par Sauvage [2].

Première antichambre de la cy devant Reine. Six petits dessus de porte, idem [3].

Salon, les dessus de porte, idem, representant les quatre *saisons*.

Salon de la ci-devant Madame Royale, un tableau déposé, représentant une répétition de *la famille de Darius*, qui nous a paru bien fait.

Œil de bœuf, deux tableaux et quatre dessus de porte de Sauvage [4].

Chambre du cy-devant Roi, quatre dessus de porte, idem [5].

Cabinet du Conseil. Une superbe tapisserie ou plutôt un superbe ouvrage en jus d'herbes, par Van der Meulen, représentant le *passage du Rhin*. La bordure est bien composée et très riche de figures et d'enfans, grands comme nature, et faite de même manière par Le Brun. Le tout est peint sur une moerre d'un seul morceau et rien n'est aussi frais, aussi précieux et même aussi curieux que cet ouvrage.

Dans le même cabinet, vingt quatre pliants peints habilement par le Pr.[6]. Ce sont des marches de troupes, des haltes, des scènes de corps de garde et des paysages, tous très curieux, bien conservés. Il y a aussi des portières bien faites, dans le même genre; et si, dans le milieu du *Museum*, on faisoit une espèce de tribune ou de centre de repos, il conviendroit de placer autour ces meubles.

Plus, deux superbes tables de stuck, représentant les plans de *Versailles* et de *Compiègne* propres encore au même lieu.

Quatre dessus de porte de Sauvage.

[1] Ce tableau est au Musée du Louvre; c'est le n° 357 du Catalogue publié en 1855 par F. Villot. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

[2] Aujourd'hui (je me base pour les indications des pièces sur les désignations données par Pellassy de l'Ousle, dans son *Palais de Compiègne*, Imp. imp. 1860, in-4°, et reproduites dans la notice sur les *Peintures et sculptures du palais de Compiègne*, 1867, in-8°) salle à manger. Ces six dessus de porte, en grisaille, représentant du gibier, des poissons, des fleurs et des fruits, ainsi que le dessus de cheminée, *Bacchus et Ariane*, sont encore en place.

[3] *Melpomène*, *Thalie*, *Euterpe*, *Clio*, *Erato* et *Uranie*, grisailles de Sauvage, dans le premier salon de l'appartement A.

[4] Aujourd'hui salon de famille. Il y a quatre dessus de porte, attribués à l'école française du XVIIIe siècle, *les Saisons*; ce sont vraisemblablement les mêmes.

[5] Peut-être sont-ce ceux qui représentent des amours et se trouvent placés, deux dans le salon circulaire de l'appartement B et deux dans le salon du même appartement.

[6] Je crois que ce sont ceux dont les tapisseries remontées composent aujourd'hui le meuble placé dans le salon des huissiers.

Digitized by Google

Dans le cabinet de toilette, deux autres tables également en stuck représentant l'une *Saint-Germain-en-Laye*, l'autre *Fontainebleau*.

Six dessus de porte de Sauvage.

Salle à manger des petits appartements. Deux grands plans de la forêt de Compiègne et de ses environs, avec figures de Martin [1].

Salon de Madame. Belle table de porphyre de six pieds de long, sur trois, quatre pouces de large. Épaisseur, au moins trois pouces.

Salle des Gardes de Madame. Au dessus d'une glace, un beau tableau, qu'on croit d'André Del Sarte, représentant *la Visitation*, de quatre pieds de large et six de haut [2].

Salon de Madame d'Artois. Deux dessus de porte de Claude le Lorrain, qui nous ont paru superbes.

Salle des Buffets des petits appartements. Deux tableaux de fleurs et de fruits. Bibliothèque de 3 à 400 volumes, dont il y a un catalogue [3].

Dans la chapelle du Chateau, une copie de Paul Véronèse, du tableau des *Pelerins d'Emmaus* [4].

Appartement de Mesdames. Une très belle table de mosaïque de Florence [5].

Au magasin des Batimens, six tableaux d'animaux de Desportes [6].

Six autres, par Oudry [7].

Deux par Fontenay, représentant des fleurs; quatre autres, deux de Desportes et deux d'Oudry.

[1] Aujourd'hui dans le salon des aides de camp. Indépendamment de l'intérêt qu'ils offrent pour la cartographie de la forêt, ces plans sont curieux à cause des groupes de chasseurs et d'officiers qui y figurent.

[2] Ce tableau est placé dans la chapelle du palais, au rez-de-chaussée, et le dernier catalogue le considère comme une ancienne copie de Sébastien del Piombo.

[3] Tous ces volumes ont dû être dispersés. La bibliothèque actuelle du palais ne paraît dater que des premières années de l'empire. En dehors de quelques anciens fonds ecclésiastiques, elle renferme surtout des livres provenant du Tribunat. M. le marquis de Laincel-Vento, son conservateur actuel, a réuni dans une sorte de réserve un nombre assez considérable de ces ouvrages remarquables soit par leurs riches reliures, soit par la beauté de leurs éditions.

[4] Donné sous la Restauration à l'église de Saint-Jacques de Compiègne, ce tableau s'y trouve placé dans le fond du transept gauche.

[5] Il y a encore au palais une fort belle mosaïque de Florence, montée depuis peu d'années sur une table de bois doré et placée dans la grande galerie.

[6] Il y a aujourd'hui au palais un tableau de Desportes placé dans le salon des huissiers : *Chevreuil mort gardé par des chiens*, et plusieurs tapisseries exécutées d'après les toiles de ce peintre.

[7] On conserve également au palais deux tableaux d'Oudry, placés aussi dans le salon des huissiers : une *Chasse au sanglier* et une *Chasse dans la forêt de Compiègne*. Pellassy de l'Ousle dit que c'est à tort que ce tableau a été indiqué dans les anciens livrets, *Chasse à Fontainebleau*, et qu'il faut lire *à Compiègne*. Je ne vois pas sur quoi il peut s'appuyer pour motiver cette dernière désignation.

Digitized by Google

Dans l'appartement du ci-devant Roi, quatre superbes commodes modernes très ornées, très grandes et d'excellent goût, avec de superbes feux et des girandoles de cheminée du meilleur goût.

A l'hôtel de la Chancellerie [1] deux belles commodes à tombeau du très beau Boule.

A la surintendance, deux cartes topographiques très completes et très intéressantes. Trois tables de très beau marbre de bresche violette.

Nous nous sommes transportés dans tous les hôtels, églises et maisons d'émigrés, où nous n'avons rien trouvé de remarquable.

Au district, nous y avons pris connaissance des procès-verbaux et inventaires d'une maison de Compiègne, du cy-devant archevêque de Narbonne [2], située à cinq lieues dans la forêt, endroit appelé Haute-Fontaine [3]. Voici le relevé des articles, qui pourroient nous concerner.

En un cabinet de M. de Narbonne, un grand tableau, à cadre doré, sans désignation du sujet.

Dans la Bibliothèque, cinquante tablettes d'acajou, garnies de livres de différens formats.

Chartrier, des tablettes de bois commun avec des livres et des titres.

A Saint Corneille, ci-devant abbaye, six figures d'anciens rois de France, des IXe et Xe siècles, faisant tombeau de chaque côté du chœur [4]. Aux deux côtés de l'autel, quatorze émaux de la vie du Christ.

Un grand sarcophage du bas-empire, en marbre blanc et de six pieds de long; largeur 3 pieds et demi [5].

Une très grande base de chapiteau de basalte, avec ornemens en re-

[1] Rue du Château, aujourd'hui Palais de Justice.

[2] Arthur-Richard Dillon, archevêque de Narbonne, de 1762 à 1790, mort en émigration.

[3] Le château de Haute-Fontaine (canton d'Attichy) avait été, dit Graves (*Statistique du canton d'Attichy*), reconstruit peu d'années avant la Révolution par la comtesse Dillon, nièce de l'archevêque. Il avait 60 mètres de façade à l'est et 56 en retour d'équerre au nord. Presque tous ces nouveaux bâtiments sont actuellement détruits.

[4] Ces six statues qui représentaient Charles le Chauve, Louis V et Louis VII, d'un côté, et Louis le Bègue, Hugues II et Jean de France, fils de Charles VI, de l'autre, figurent dans la *Description des reliques et des autres monuments remarquables de l'église de Saint-Corneille* (1770, in-12, p. 59 et 60). Elles étaient en bois et recouvertes de peintures. On les brûla sur une des places publiques de Compiègne pendant la Révolution.

[5] Ce sarcophage, qui est resté longtemps dans le jardin de M. du Bloc, rue de Pierrefonds, a été acheté par l'empereur Napoléon III et se trouve dans le grand escalier du palais de Compiègne. Il servait de baptistère à Saint-Corneille et est décrit dans les anciens inventaires de Saint-Corneille. On en trouve des gravures dans *Compiègne historique et monumental*, de Lambert de Ballyhier, et dans *le Palais de Compiègne*, de Pellassy de l'Ousle.

Digitized by Google

lief, travail assez bon du bas-empire et servant de fonts baptismaux, de trois pieds et demi en quarré, le chapiteau de deux pieds et demi d'épaisseur [1].

Dans la bibliothèque, un missel du IXe siècle et trois autres manuscrits [2], avec diptyques consulaires [3].

Nous avons encore trouvé dans la salle du Directoire du district, un tableau déposé, provenant de l'abbaye de Saint-Corneille. C'est un paysage assez beau, peint par Patel, de 3 pieds et demi, sur deux pieds et demi.

Après quatre jours d'absence, avons rédigé le présent état des objets, dont il importe beaucoup d'ordonner incessamment le transfert au dépot provisoire du *Museum* à Paris, et pour lequel il suffira que le ministre manifeste sa volonté aux Corps administratifs de Compiègne, en vertu de copie du présent procès verbal.

De Compiègne, on auroit la commodité de faire transporter toutes choses par eau, au moins, celles d'un gros volume. Et avons signé. Les Commissaires. Signé : Moreau, le Monnier. Pour copie conforme. Signé : Oudry, secrétaire général [4].

Pour copie conforme :

De Marsy,

Correspondant du Ministère à Compiègne.

[1] Ce baptistère, qui appartenait à l'église du Crucifix, chapelle érigée en paroisse dans l'église de l'abbaye de Saint-Corneille, à l'usage des fieffés et serviteurs de l'abbaye, est actuellement dans l'église de Saint-Antoine de Compiègne. Il est gravé également dans les deux ouvrages de Pellassy de l'Ousle et de Lambert de Ballyhier.

[2] J'ai envoyé au Comité des travaux historiques une note (extraite de D. Bertheau) relative à ces manuscrits. Trois d'entre eux sont compris dans la *Description des reliques* (citée plus haut), p. 45 à 53. Les manuscrits de Saint-Corneille, conserves d'abord au collège de Compiègne (devenu l'école des arts et métiers), furent envoyés en 1802 à la Bibliothèque nationale, où ils formèrent un fonds spécial jusqu'au nouveau classement. (Voy. M. Léopold Delisle, *Inventaire des manuscrits français*, t. I, Introduction, p. XCII.) Un assez grand nombre de livres imprimés est resté à la bibliothèque de la ville de Compiègne.

[3] Ces diptyques sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, cabinet des médailles. Ils ont été décrits dernièrement par M. Chabouillet dans la *Revue des Sociétés savantes* (1874).

[4] Procès-verbal transcrit d'après les manuscrits de M. de Cayrol, ancien député, conservés aujourd'hui dans sa famille à Compiègne. Une note mise à la fin porte qu'il a fait cette transcription sur une copie conservée à la bibliothèque de la ville de Compiègne, mais je ne puis y retrouver aujourd'hui ce document.

Digitized by Google

Addition au rapport de M. Quicherat, page 474.

Notre regretté collègue Adolphe Lance n'a pas consacré d'article à Marin de la Vallée, dans son *Dictionnaire des architectes français*. Lance considérait Marin de la Vallée plutôt comme un maçon et un entrepreneur que comme un véritable artiste, et surtout comme un homme peu délicat. A ce sujet, on peut lire une note curieuse dans l'article de Lance sur Auguste Guillain (t. I, p. 340). Cependant, il est regrettable qu'il ait pris ce parti et qu'il n'ait pas ouvert le *Dictionnaire critique d'histoire et de biographie* de Jal. Il y aurait trouvé un article instructif sur ce personnage dont Jal avait vu l'acte de décès dans les registres de Saint-Sulpice de Paris. Marin de la Vallée est qualifié dans ce document «architecte des bâtiments de feu la Royne mère, demeurant rue de Mézières, au coing.» Son convoi et enterrement eurent lieu le 16 mai 1655; il était veuf de Jeanne Morissant. On peut d'ailleurs lire le texte *in extenso* de l'acte de décès de Marin de la Vallée cité par Jal, dans les actes d'état civil d'artistes français publiés par M. Herluison, en 1873.

Il y eut une famille d'architectes du nom de la Vallée, à laquelle appartenait sans doute Marin de la Vallée. Lance cite plusieurs membres de cette famille, parmi lesquels un Martin de la Vallée. Celui-ci fut «inspecteur des édifices royaux» de la reine Christine de Suède. Serait-ce notre Marin de la Vallée, dont le prénom aurait été altéré dans le document auquel M. Dussieux cité par Lance a emprunté ce renseignement? On ne donne cette hypothèse que pour ce qu'elle vaut, et à titre d'indication pour les chercheurs.

(Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique de Laon. — *Bulletin*, t. XXII, années 1875, 1876, 1877. Laon, Paris, 1878, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société académique pendant vingt-six ans, par M. Combier. P. 1 à 24.

Le château d'Anizy et le cardinal de Rochechouart, par M. de Beauvillé. P. 25 à 33.

Une visite à Foigny, par MM. de Florival et Midoux. P. 34 et 35.

Notes sur le bailliage de Chauny, par M. Matton. P. 36 à 53.

Rapport de M. Fleury sur les antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Taiée. P. 54 à 63.

États généraux de 1789, divers cahiers de doléances, par M. Combier. P. 65 à 95.

L'union de la manse abbatiale de Saint-Jean de Laon à la chapelle de l'école royale militaire (1755-1762), par M. le comte de Marsy. P. 97 à 110.

Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de la Valroy, par M. Desilve. P. 111 à 252.

La ville de Laon devant le Parlement de Paris, par M. Desmaze. P. 253 à 274.

Rapport sur une étude historique sur le XIIe siècle : Barthélemy de Vir, évêque de Laon, de M. de Florival, par M. Taiée. P. 325 à 336.

Racine, sa noblesse, ses armoiries, son testament, sa mort, son épitaphe, sa statue, par M. Dey. P. 337 à 347.

Barthélemy, moine à Foigny, par M. de Florival. P. 349 à 374.

La nécropole mérovingienne d'Arcy-Sainte-Restitue, par M. Ed. Fleury. P. 375 à 406.

Note sur les fragments d'architecture relevés dans une maison sise Ruelle-Rouge, à Laon, par M. Ermant. P. 407 à 409.

Digitized by Google

L'Université royale de Norwège à Christiania, par M. l'abbé Marlier. P. 410 à 413.

Les vitraux de la cathédrale de Laon, par MM. de Florival et Midoux. P. 414 à 446.

Notice sur L.-A. Lamy d'Hangest, par M. l'abbé Baton. P. 447 à 453.

Notice sur Jacques de Monchy, seigneur de Dincsan, ancien gouverneur militaire de la ville de Laon, par M. Mangin. P. 454 à 461.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Mémoires, 4e série, t. I. Travaux de juillet 1876 à janvier 1878. Saint-Quentin, 1878, in-8° avec planches.

Séance publique du 25 novembre 1877.

Discours de M. Monnier. P. 5 à 10.

Rapport de Georges Lecocq sur le 1er et le 2e concours d'histoire locale. P. 11 à 14.

Rapport de M. Joachim Malézieux sur le 4e concours d'histoire locale (biographies). P. 15 à 18.

Rapport de M. Charles Magnier sur le concours de littérature. P. 19 à 29.

Rapport de M. Emmanuel Lemaire sur le concours de scènes lyriques. P. 30 à 37.

Rapport de M. P. Bénard sur le 3e concours d'histoire locale (Histoire de Saint-Quentin). P. 38 à 43.

Rapport de M. A. Patoux sur le concours de poésie. P. 44 à 57.

Rapport de M. Tingry sur le concours de composition musicale. P. 58 à 60.

Littérature.

Préface d'une traduction de la *Divine comédie* de Dante Alighieri, par M. Abner Trémisot. P. 109 à 135.

Archéologie, histoire.

L'atelier quaternaire du Rond-Point de Busigny, par M. Pilloy. P. 139 à 146.

Histoire de l'abbé de Fervaques, à Saint-Quentin, par M. l'abbé Poquet. P. 147 à 223.

Note sur une pierre tombale à Essigny-le-Grand, par M. Joachim Malézieux. P. 224 à 226.

Étude iconographique sur le culte et le pèlerinage de Saint-Quentin, à Saint-Quentin, par M. Georges Lecocq. P. 227 à 240.

Digitized by Google

Analyse du cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy, par M. le comte Édouard de Barthélemy. P. 241 à 308.

Saint-Just et Mme Thorin, détails biographiques, par M. Abel Patoux. P. 309 à 330.

La ville de Saint-Quentin devant le Parlement de Paris et le Conseil d'État du roi (1211-1725), par M. Charles Desmaze. P. 331 à 346.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Saint-Quentin (XIVe siècle), par M. Charles Desmaze. P. 347 et 348.

Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin, par M. Emm. Lemaire. P. 349 à 501.

Poésie.

Histoire de mon village, par M. Achille Millien. P. 502 à 515.

Dieu et patrie, par M. Pierre Mieusset. P. 516 à 523.

Marthe, poème maritime, par M. Comignan. P. 524 à 534.

A propos de l'herbe qui croît à ma porte, par Mme Baptistine Marcout. P. 535 à 537.

Stances à Corneille, par M. Julien Pieters. P. 538 et 539.

Le petit ménage de la voisine; la danseuse; l'univers éternel; promenade en forêt, par M. Léon Magnier. P. 540 à 543.

Catherine Howard, scène lyrique, par M. Edmond Delière. P. 544 à 556.

Nécrologie.

Discours prononcé sur la tombe de M. Charles Daudville, par M. Louis Blin. P. 583 et 584.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. — Annales, t. V. Nice, 1878, in-8° avec planches.

L'idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent, par M. A.-L. Sardou. P. 5 à 89.

Une lettre de F. Mistral à propos de l'idiome niçois. P. 90 et 91.

Essai de psychologie appliquée aux sciences mathématiques, par M. E. Cugnin. P. 93 à 170.

Supplément à l'édition du *Martyre de sainte Agnès*, publiée par la Société; rectification et notes nouvelles, par M. A.-L. Sardou. P. 171 à 180.

Les aqueducs romains de *Cemenelum* (Cimiès), par M. René Guébhard. P. 181 à 185.

Épigraphie antique du département des Alpes-Maritimes: 1re partie, arrondissement de Grasse, par M. Ed. Blanc. P. 187 à 351.

L'Ægitna de Polybe, par M. A.-L. Sardou. P. 353 à 370.

Digitized by Google

Rectification de l'itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Nice, par M. F. Brun. P. 371 à 374.

Étymologie du nom de Κεμενέλεον (*Cemenelum*), par M. F. Brun. P. 375 à 378.

Notice nécrologique, par M. F. Brun. P. 383 et 384.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. — *Mémoires*, t. VI, 1876. Cannes, 1878, in-8°.

Histoire de Cannes et de son canton, par Mgr Guigou. P. 1 à 288.

Coup d'œil sur le théâtre en Espagne au XVIIIe siècle : Don Ramon de la Cruz, par M. E. Lafond. P. 289 à 308.

Étude sur les contemporains de Shakspeare : George Chapman et Thomas Heyvood, par M. E. Lafond. P. 309 à 345.

Éphémérides cannoises (1875), par M. Paul Négrin. P. 346 à 349.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — *Mémoires*, t. XLI de la collection ; 3e série, t. XIV. Troyes, 1877, in-8° avec planches.

Compte rendu des travaux de la Société académique, par M. Albert Babeau. P. 31 à 44.

Notice biographique sur M. Théophile Boutiot, par M. Émile Socard. P. 45 à 70.

Poésies, par M. Charles des Guerrois. P. 71 à 74.

Washington, d'après sa correspondance, par M. Édouard Vignes. P. 75 à 84.

Essai sur l'expression de la musique, par M. Victor Deheurle. P. 85 à 99.

Comment au bon vieux temps (vers 1440) les chanoines de la cathédrale de Troyes n'avaient pas trop froid pendant les offices, par M. l'abbé Charles Lalore. P. 101 à 106.

Le rêve d'un pseudo-poète, par M. Alfred Nancey. P. 107 à 118.

La franc-maçonnerie à Troyes (1751-1820), par M. Émile Socard. P. 119 à 147.

Le grand clocher de la cathédrale de Troyes, notice historique et archéologique, par M. Léon Pigeotte. P. 149 à 210.

Note sur les limites du *Pagus Breonensis*, par M. l'abbé Charles Lalore. P. 211 à 213.

Digitized by Google

Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 215 à 368.

Cérémonial du joyeux avènement des évêques de Troyes, par M. l'abbé Charles Lalore. P. 369 à 377.

Voyages d'un savant à travers les sociétés européennes, par M. Charles des Guerrois. P. 379 à 409.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — Collections de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale, t. I. Troyes, 1878, in-8°.

Documents inédits tirés des archives de Troyes et relatifs aux états généraux, recueillis par M. Théophile Boutiot. P. IX à XL et 1 à 218.

Lettres inédites de Grosley et de quelques-uns de ses amis, recueillies par M. Truelle Saint-Évron. P. 219 à 433.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. — Mémoires, années 1877-1878. Marseille, 1878, in-8°.

De la querelle suscitée à l'occasion du livre intitulé : *Le jardin des racines grecques*, par M. Mortreuil. P. 1 à 8.

Séance publique du 4 février 1877.

Catulle et Alfred de Musset (discours de réception), par M. Eugène Rostand. P. 9 à 34.

Réponse de M. Blancard. P. 35 à 39.

Éloge de Léon Vaudoyer (discours de réception), par M. Révoil. P. 59 à 65.

Réponse de M. Blancard. P. 67 à 70.

Traduction en vers de quatorze syllabes et à trois temps, de la IVe ode d'Horace, par M. Rousset. P. 71 à 77.

Sur la date et le lieu d'origine du consulat de la mer, par M. Blancard. P. 89 à 109.

Séance du 8 novembre 1877.

Souvenirs historiques sur le logement de l'Académie de Marseille, par M. l'abbé Dassy. P. 135 à 154.

Installation de l'Académie dans son nouveau local : discours de M. de Jessé et de M. Blancard. P. 155 à 159.

Le Verrier, sa vie et ses travaux, par M. l'abbé Aoust. P. 161 à 203.

Digitized by Google

Séance publique du 3 février 1878.

Étude sur Virgile (discours de réception), par M. Tamisier. P. 229 à 252.

Réponse de M. Blancard. P. 253 à 257.

Du scepticisme de Kant (discours de réception), par M. E. de Marin Carranrais. P. 259 à 270.

Réponse de M. Blancard. P. 271 à 276.

Favorin d'Arles, sa vie, ses œuvres, ses contemporains, par M. Ludovic Legré. P. 277 à 459.

Le polyptyque de Vuadalde, évêque de Marseille, étudié au point de vue de la condition des personnes, en Provence, aux VIIIe et IXe siècles, par M. Blancard. P. 461 à 499.

De l'importance des artistes provençaux dans l'antiquité, par M. Parrocel. P. 501 à 520.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — Congrès archéologique de France, XLIVe session. Séances générales tenues à Senlis en 1877. Paris, Tours, 1878, in-8° avec planches.

Séance du 28 mai 1877.

Discours de M. Léon Palustre. P. 15 à 21.

Topographie préhistorique d'une partie de l'arrondissement de Senlis, par M. le comte de Maricourt. P. 22 à 42.

Les monuments mégalithiques de Thimécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise), constructions contemporaines de l'âge de la pierre taillée, par M. Millescamps. P. 43 à 45.

A quelle époque faut-il faire remonter la prédication du christianisme dans le *Pagus Silvanectensis?* par M. l'abbé Eugène Müller. P. 46 à 68.

Les arènes de Senlis, par M. de Caix de Saint-Aymour. P. 69 à 77.

Séance du 29 mai 1877.

Évangélisation des Gaules : prédication du christianisme dans le *Pagus Silvanectensis*, par M. l'abbé de Meissas. P. 78 à 129.

Réplique de M. l'abbé Müller. P. 130 à 142.

Le cimetière du Compan, près Luzarches, sépultures de l'âge de la pierre polie, par M. Hahn. P. 142 à 147.

Station de la fin de l'âge de la pierre polie à Thimécourt, par M. Vieille. P. 148 et 149.

Age du bronze : cachette de fondeur à Luzarches (Seine-et-Oise), par M. Hahn. P. 150 à 156.

Digitized by Google

Hugo de Groot (Grotius) à Balagny et à Senlis (1623-1635), par M. Hardouin. P. 157 à 162.

Dom Pierre Constant et Guillaume d'Ercuis, par M. le colonel Constant d'Yanville. P. 162 à 180.

Rapport de M. B. Ledain sur une excursion à Chantilly, à Saint-Leu-d'Esserent et à Montataire. P. 180 à 184.

Séance du 30 mai 1878.

Les silex taillés de Sauvigny-les-Bois (Nièvre), par M. le docteur Jacquinot. P. 185 à 197.

Note relative à deux emplacements gallo-romains, situés au lieu dit *Rigalot*, dans la forêt de Chantilly, par M. Margry. P. 198 à 205.

Bratuspantium, par M. Hayaux du Tilly. P. 206 à 231.

Bataille de César contre les Nerviens au passage de la Sambre, par M. l'abbé Caudel. P. 232 à 246.

L'architecture religieuse dans le diocèse de Senlis, du ve au xvie siècle, par M. A. Saint-Paul. P. 246 à 268.

De la terminologie archéologique, par M. l'abbé Van Drival. P. 269 à 277.

Les archers, arbalétriers et arquebusiers à Senlis, par M. l'abbé Vattier. P. 277 à 300.

Note pour la carte préhistorique du département de l'Oise, par M. le comte de Maricourt. P. 301 à 312.

31 mai. — Excursion à Compiègne. P. 312 à 321.

Hôtel de ville de Compiègne, par M. le comte de Marsy. P. 321 à 378.

Séance du 1er juin 1878.

Notre-Dame-de-la-Victoire, près Senlis, par M. Paul Durand. P. 378 et 379.

Carte comparative du pays senlicien aux temps anciens et de nos jours, par M. Hahn. P. 380 à 383.

Note sur les monnaies découvertes dans les fouilles des arènes de Senlis, par M. Dupuis. P. 383 et 384.

Les bibliothèques de Senlis, par M. l'abbé Vattier. P. 385 à 394.

Études sur les principales voies romaines et gallo-romaines partant de Senlis, par M. l'abbé Caudel. P. 396 à 420.

Excursion à Chaalis et à Ermenonville. P. 420 et 421.

Sir Henri Parker et ses projections de vues photographiques, par M. Jules de Laurière. P. 421 à 430.

2 juin. — Excursion à Champlieu, Pierrefonds et Morienval. P. 430 à 433.

Digitized by Google

Séance du 3 juin 1878.

Quelle est la véritable signification à donner aux mots *mansio* et *mutatio* dans les itinéraires? par M. Hayaux du Tilly. P. 433 à 436.

Le château de Senlis, par M. Bouet. P. 436 à 442.

Conférence sur les amphithéâtres en général et sur les arènes de Senlis en particulier, par M. Ernest Bosc. P. 443 à 453.

4 juin. — Excursion à Mello, Mouchy et Beauvais. P. 459 à 462.

Extrait d'une notice sur Lévignen, par M. l'abbé Gros. P. 463 à 473.

Voie romaine de Senlis à Meaux, par M. l'abbé Caudel. P. 474 à 481.

Excursion archéologique dans le département du Lot.

Compte rendu général, par M. l'abbé Poulbrière. P. 483 à 498.

Les aiguilles de Figeac, par M. Léon Palustre. P. 499 à 505.

Mémoire sur le camp des Césarines, près de la ville de Saint-Céré, par M. Castagné. P. 506 à 528.

Souillac, le Vigan et Gourdon, par M. de Laurière. P. 529 à 555.

Le pont de Valentré à Cahors, notice historique et archéologique, par M. Paul de Fonténilles. P. 556 à 581.

L'église et le portail de Beaulieu, par M. l'abbé Poulbrière. P. 582 à 611.

Académie du Gard. — *Mémoires*, année 1876. Nimes, 1877, in-8° avec planches.

Notice biographique sur le peintre Alexandre Colin, par M. Jules Salles. P. v à xxi.

Notice biographique sur M. F.-F. de La Farelle, par M. Irénée Ginoux. P. xxiii à lxiii.

Notice sur M. Léon Blanchard, par M. N. Gouazé. P. lxv à lxxx.

Archéologie, histoire.

Monographie des bornes milliaires du département du Gard, par M. Auguste Aurès. P. 1 à 240.

Découvertes archéologiques faites à Nimes et dans le Gard pendant l'année 1873 (2e semestre), par M. Eug. Germer-Durand. P. 241 à 320.

Note sur l'inscription d'une statue du portail de Saint-Gilles, par M. l'abbé J. Gareiso. P. 321 et 322.

Sur l'ancienne histoire de Carthage, par M. Alph. Dumas. P. 323 à 332.

Louis VIII à Saint-André (Villeneuve-lez-Avignon) et Bermond de Clau-

Digitized by Google

sonne, 13e abbé du monastère de Saint-André d'Avignon, par M. A. Coulondres. P. 333 à 370.

La chambre de l'édit de Languedoc, par M. N. Gouazé. P. 371 à 406.

Littérature.

Du néologisme et de quelques néologismes, par M. Charles Liotard. P. 407 à 448.

Analyse et appréciation de la vie d'Augustin Cochin par le comte de Falloux, par M. Q. des Rivières. P. 449 à 471.

Fénelon missionnaire et prédicateur, par M. A. de Grisy. P. 473 à 676.

Molière et la médecine, par M. le docteur Léon Carcassonne. P. 677 à 713.

Philosophie.

Le scepticisme scientifique de notre temps, par M. E.-J. Pérès. P. 716 à 772.

Les mœurs et les lois, par M. Hipp. Roux-Ferrand. P. 773 à 782.

Poésie.

La Tartugo et li dous Canar, par M. A.-H. Bigot. P. 783 à 788.

Société archéologique du midi de la France. — Mémoires, t. XI, 5e et 6e livraisons. Toulouse, 1878, in-4° avec planches.

Hôpital et hôtel Saint-Jean à Toulon, par M. A. du Bourg. P. 249 à 271.

Notice historique sur le couvent des Minimes de Toulouse, par M. H. de Crazannes. P. 272 à 285.

Note sur les ruines romaines et la nécropole d'Um-Keis (Gadara), près du lac Tibériade, par M. Louis Lartet. P. 286 à 294.

Organisation communale des petites villes dans le sud-ouest de la France, par M. A. du Bourg. P. 295 à 306.

Étude sur un manuscrit historique intitulé: *Cajer renouvelé (1585-1654) et continué suivant lés circôtances du temps et aproportion qu'elles sont arrivées de mon temps, depuis 1736 jusques à 1797,* par M. Bernard Benezet. P. 307 à 342.

L'amphithéâtre de Toulouse, par M. de Sevin. P. 343 à 351.

La cathédrale de Pamiers, par J. de Lahondès. P. 352 à 368.

Digitized by Google

Académie delphinale. — *Bulletin*, 3e série, t. XIII, 1877. Grenoble, 1878, in-8°.

Essai historique sur l'emplacement du couvent des Jacobins et la place Grenette, par M. Ennemond Perier. P. 10 à 24.

Un souvenir de mes études en philosophie, science et méthode, par M. Patru. P. 29 à 99.

Monographie historique, archéologique et artistique de l'église de Notre-Dame de Grenoble, par M. J. La Bonnardière. P. 100 à 142.

Les délateurs à Rome depuis Auguste jusqu'à Hadrien, par M. P. Golléty. P. 147 à 215.

Le comte de Plélo et le général Lamotte de Lapeyrouse, par M. Antonin Macé de Lépinay. P. 216 à 236.

Une ascension au Popocatepetl, par M. H. Ferrand. P. 237 à 251.

Rire et sourire, par M. Charaux. P. 252 à 262.

La voie romaine de l'Oisans, par M. Florian Vallentin. P. 263 à 304.

Séance publique du 21 mars 1878. P. 305 à 311.

Rapport sur le concours annuel de 1877, par M. Dugit. P. 312 à 332.

Hugues de Lionne, d'après des publications récentes, par M. Antonin Macé de Lépinay. P. 333 à 351.

Poésies : La sœur de charité; le vieux chêne, par M. Monavon. P. 352 à 360.

Le château delphinal de Crémieu, ballade dauphinoise, par M. La Bonnardière. P. 361 à 364.

Essai sur les divinités indigètes du Vocontium, *errata* et *addenda*, par M. Florian Vallentin. P. 365 à 375.

Société de la Diana. — *Recueil de Mémoires et documents sur le Forez*, t. IV. Vienne, 1878, in-8° avec planches.

Histoire territoriale du Lyonnais, par feu M. Auguste Bernard, parties inédites (suite), publiées par M. Henry Gonnard. P. 1 à 124.

La Galiney de l'église de la Tour-en-Jarez, par M. Testenoire-Lafayette. P. 125 à 144.

Reliques littéraires du Forez : *Resjouissance sur la France désolée*, par Benoist Voron, publiée par M. A. Benoît. P. 145 à 160.

L. Mandrin à Saint-Bonnet-le-Château, par M. Vincent Durand. P. 161 à 172.

Oraison funèbre de Florimond Robertet, Forézien, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble, publiée par M. J. Delaroa. P. 173 à 228.

Digitized by Google

Bulletin archéologique, par M. Vincent Durand : colonnes itinéraires de Pommiers; puits antique découvert à Trelins; ancien établissement céramique à Montverdun; habitations gallo-romaines à Nollieu; habitation gallo-romaine à Pralong; habitations gallo-romaines à Saint-Just-en-Chevalet; poterie antique découverte à Saint-Martin-la-Sauveté; sépultures découvertes à Boën. P. 229 à 264.

Excursion archéologique de la Diana à Saint-Bonnet-le-Château, en juillet 1877. P. 265 à 269.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François. — *Travaux*, t. VIII, 1877, Vitry-le-François, in-8° avec planches.

Discours de M. Barbat de Bignicourt. P. 85 à 98.

Rapport de M. le docteur Mougin. P. 99 à 132.

Rapport de M. le docteur Vast. P. 133 à 141.

Compte rendu de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 13 avril 1877, par M. Barbat de Bignicourt. P. 143 à 149.

Foyers gaulois de Plichancourt (époque de la pierre), par M. le docteur Mougin. P. 157 à 171.

Notice historique et biographique sur la vie et les écrits de François-Joseph Deschiens, par M. Auguste Denis. P. 173 à 209.

Charte de Possesse et autres documents inédits (1222-1540), par M. G. Hérelle. P. 223 à 244.

Fouilles du cimetière gaulois de Charvais, territoire d'Heiltz-l'Évêque (1er âge du fer), par M. le docteur Mougin. P. 245 à 268.

Note sur l'église de Plichancourt, par M. G. Pestre. P. 294 à 297.

Épitaphe posée en l'église de la Chaussée. P. 298 à 300.

Pierre conservée dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Châlons. P. 301 et 302.

Académie de Stanislas. — *Mémoires*, 1877, CXXVIIIe année, 4e série, t. X. Nancy, 1878, in-8°.

Compte rendu de l'année 1877-1878, par M. E. Michel. P. I à XXIII.

Éloge du professeur Blondlot, par M. Jacquemin. P. XXIV à XLIV.

François Hoffman, sa vie, ses œuvres, par M. P. Jacquinet. P. XLV à XCIV.

Discours prononcés sur la tombe de M. Gérard et sur celle de M. Gérolt, par M. Jalabert. P. CXX à CXXIX.

Les plus principalles et générales coustumes du duchié de Lorraine, par M. Bonvalot. P. 1 à 131.

Digitized by Google

Du droit public et de la législation des petites écoles de 1789 à 1808, par M. Maggiolo. P. 132 à 196.

Quelques vues sur l'histoire et le génie de la langue française, par M. Benoît. P. 197 à 236.

Tableaux faussement attribués à J. Callot, par M. Meaume. P. 237 à 273.

École lorraine, le peintre Senémont (1720-1782), par M. Jules Renauld. P. 369 à 397.

Un patois lorrain (suite), par M. Clesse. P. 398 à 434.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. — Mémoires historiques, t. V. Valenciennes, 1878, in-8°.

Essai sur l'organisation militaire de la ville de Valenciennes (1057-1789), par M. H. Caffiaux. P. 1 à 147.

Papiers d'État et documents inédits pour servir à l'histoire de Valenciennes pendant les années 1566 et 1567, par M. Charles Paillard. P. 149 à 424.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, 2e série, t. III, année 1877. Senlis, 1878, gr. in-8° avec planches.

Mémoires.

Voie romaine de Senlis à Beauvais, par Creil; vieux chemin de la forêt d'Halatte; chemin de Compiègne, par Raray, Brasseuse, Villeneuve et Verberie; chemin de Compiègne de Paris à Senlis, par M. L. Caudel. P. 3 à 24.

Un sermon à Notre-Dame de Senlis il y a deux cents ans, par M. A. Vattier. P. 25 à 35.

Extrait d'une notice sur Lévignen et sa seigneurie, par M. Gross. P. 37 à 57.

Topographie historique d'une partie de l'arrondissement de Senlis, par M. R. de Maricourt. P. 58 à 79.

Les gobelets de Vicarello ou vases Apollinaires, par M. Hayaux du Tilly. P. 81 à 95.

Première campagne de César dans la Gaule Belgique (97), par M. L. Caudel. P. 97 à 102.

Notice sur un phallus en silex, par M. Plessier. P. 103 à 109.

Essai sur les sources hagiographiques de la vie de saint Lucien, par M. E. Muller. P. 112 à 207.

Digitized by Google

Le reliquaire de Nantouillet, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 209 à 214.

Notice sur deux anciennes maisons de Senlis : 1° hôtel du Flammant, rue des Cordeliers; 2° moulin de Saint-Étienne ou de Saint-Vincent; 3° légende du plan de la vallée de la Nonette, par M. A. Margry. P. 215 à 360.

Liste des monuments, gisements et découvertes connus dans le département de l'Oise, par MM. R. de Maricourt et R. Guérin. P. 361 à 379.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. — *Bulletin*, t. VIII, 1875-1877. Meaux, 1878, in-8° avec planches.

Un atelier préhistorique; une fabrique d'outils de grès, par M. Doigneau. P. 1 à 8.

Notice sur une stèle grecque du musée de Melun, par M. Ed. Drouin. P. 9 à 14.

Essai généalogique sur les seigneurs autochtones de Vaux-le-Pénil, du xi° au xv° siècle, par M. G. Leroy. P. 15 à 42.

Le plumitif d'une justice de village au xv° siècle, par M. G. Leroy. P. 43 à 50.

Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Melun, par M. G. Leroy. P. 51 à 69.

Le pavillon Bouret, par M. Th. Lhuillier. P. 71 à 90.

Les noms de lieux de la commune de Doue, par M. G. Réthoré. P. 91 à 104.

Souvenir du congrès des sciences géographiques de Paris, en 1875; cartes et plans concernant l'arrondissement de Fontainebleau, par M. Ch. Constant. P. 105 à 109.

Le congrès des sciences géographiques de 1875, par M. A. Foucher de Careil. P. 111 à 121.

Étude sur l'administration provinciale avant 1789; les assemblées provinciales instituées sous Louis XVI et spécialement celle tenue à Melun en 1787, par M. E. Aubergé. P. 123 à 144.

Notice biographique sur Claude-Jacques Notté, artiste peintre briard, par MM. Gaucher et Lhuillier. P. 145 à 153.

L'édit de Dioclétien sur le maximum, par M. Ed. Drouin. P. 155 à 163.

De l'enseignement à l'époque de la Renaissance et des idées de Rabelais et de Montaigne en matière d'éducation, par M. E. Aubergé. P. 165 à 172.

L'ancienne déclinaison et les origines du pluriel dans les substantifs français, par M. Ed. Drouin. P. 173 à 198.

Digitized by Google

Note sur une sépulture gauloise découverte à Vaux-le-Pénil, par M. G. Leroy. P. 199 à 202.

Un seigneur des Granges, près Melun, au XVIe siècle, par M. Th. Lhuillier. P. 203 à 209.

Palais de Fontainebleau : La statue du Gladiateur au jardin anglais, par M. Max. Beauvilliers. P. 211 à 218.

Description d'une pyramide élevée en 1789 sur la place publique de Champdeuil, par M. Gaucher. P. 219 à 226.

Note archéologique sur Saint-Soupplets et ses environs, par M. Meignant. P. 227 et 228.

L'honneur, drame maritime en un acte et en vers, par M. H. Comignan. P. 229 à 256.

Société archéologique de Rambouillet. — Mémoires et documents, t. IV, 1877-1878. Rambouillet, 1878, in-8°.

Cartulaires de Saint-Thomas d'Épernon et de Notre-Dame de Maintenon, prieurés dépendant de l'abbaye de Marmoutier, composés d'après les chartes originales et divers autres documents transcrits et annotés, par MM. Auguste Moutié et Adolphe de Dion. P. I à VI et 1 à 188.

Notice sur les vitraux de l'église paroissiale de Montfort-l'Amaury, par M. l'abbé Lechenetier. P. 189 à 220.

Les trois pendaisons de Jean Chagrin ou un conflit de juridiction au XIVe siècle, par M. A. de Dion. P. 221 à 231.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens. — Mémoires, 3e série, t. IV. Amiens, 1878, in-8°.

Note sur l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Brebières, par M. Daussy. P. 1 à 32.

Des transports avant le chemin de fer, par M. Guérard. P. 53 à 112.

Souvenir de voyage, par M. de Puyraimond. P. 113 à 130.

Le génie de la France et Gresset, par M. Eugène Yvert. P. 131 à 142.

Rapport de M. Le Vassasseur sur le buste de Sanson. P. 143 à 150.

Discours de réception de M. de Jancigny. P. 151 à 174.

Réponse de M. Moullart. P. 175 à 184.

Du respect de la loi, par M. Moullart. P. 185 à 208.

Rapport de M. Eugène Yvert. P. 209 à 220.

Le P. Lacordaire, par M. Gustave Dubois. P. 221 à 246.

Digitized by Google

Deux virgiliens au XVIe siècle, par M. de Beaussire. P. 247 à 262.
En lisant Anacréon et Théocrite, par M. Le Vassasseur. P. 263 à 269.

Société d'émulation d'Abbeville. — Mémoires, 3e série, t. II (1873, 1874, 1875 et 1876). Abbeville, 1878, in-8° avec planches.

La Société d'émulation, par M. E. Prarond. P. I à XXIV.

Chronique de Pierre le Prestre, abbé de Saint-Riquier, publiée pour la première fois d'après le manuscrit original et précédée d'une notice sur l'auteur, par M. le marquis de Belleval. P. 1 à 155.

Manfred, poème dramatique, traduit de l'anglais, par M. P. Boullon de Martel. P. 157 à 229.

Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique (Abbeville et ancien comté de Ponthieu), par M. A. Van Robais. P. 231 à 275.

Nomination d'un magistrat à Abbeville en 1666, par M. L. de Bonnault. P. 277 à 291.

Étude archéologique sur Port-le-Grand, par M. E. Hecquet d'Orval. P. 293 à 317.

Émile Rousseaux, graveur d'Abbeville : biographie et catalogue de son œuvre, par M. Émile Delignières. P. 373 à 404.

Edmond Levêque, sculpteur abbevillois, par M. Émile Delignières. P. 405 à 415.

Sur la date des premières recherches préhistoriques à Abbeville, par M. E. Prarond. P. 417 à 424.

Notices nécrologiques sur MM. Gustave de Villepoix, Paul Boullon de Martel, l'abbé J.-B. Désiré Cochet, Louis-Charles de Belleval et Charles-Joseph Buteux, par M. E. Prarond. P. 425 à 439.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
Composition du bureau pour 1878-1879.

Président : M. de Berluc-Perussis.
Vice-Présidents : MM. le docteur Payan et l'abbé Cherrier.
Secrétaires perpétuels : pour les sciences, M. le comte Gaston de Saporta; pour les lettres, M. Charles de Ribbe.
Archiviste : M. le chanoine Boyer.
Secrétaire annuel : M. Hippolyte Guillibert.
Trésorier : M. Léon de Garidel.

Société académique de Brest. — Concours pour 1879.

Un concours est ouvert par la Société académique de Brest, durant l'année 1879, sur le sujet suivant :

ÉTUDE SUR ÉMILE SOUVESTRE.

1er PRIX. — Une médaille de vermeil de la valeur de.. 100 fr.
2e PRIX. — Une médaille d'argent de la valeur de.... 50

Les manuscrits ne devront pas comprendre plus de 100 pages d'impression du format in-8°.

Ils devront parvenir *franco*, avant le 1er janvier 1880, à M. le Président de la Société, à Brest.

Ils ne seront pas signés, mais ils porteront, pour point de repère, une devise qui sera reproduite à l'extérieur d'un pli signé à l'intérieur, puis cacheté et adressé sous enveloppe au Président.

Le travail auquel sera décerné le prix sera inséré au *Bulletin de la Société académique de Brest;* l'auteur en recevra gratuitement cinquante exemplaires, ainsi qu'il se fait pour tous les travaux imprimés au *Bulletin.*

Aucune réserve n'est imposée relativement aux titres personnels et à la nationalité des concurrents.

Digitized by Google

Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Troisième concours quinquennal.

Une médaille d'or de mille francs sera décernée à Orléans, en séance publique, au mois de mai 1880, à l'auteur du meilleur travail d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de biographie, de géographie ancienne ou de bibliographie, relatif soit à l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant, à peu près, aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, soit spécialement à une localité particulière, ou à l'un des établissements religieux, civils ou militaires de cette circonscription.

Ce prix de mille francs pourra, s'il y a lieu, être divisé en premier et second prix.

Les membres titulaires *résidants* de la Société composeront le jury d'examen.

Les mémoires devront être adressés *francs de port* au Président ou au Secrétaire de la Société, au lieu habituel de ses réunions, hôtel de la Préfecture, à Orléans, *avant le 15 février 1880, terme de rigueur.*

Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, son adresse, et la déclaration, signée de lui, que son travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours antérieur.

Tous autres renseignements sur ce concours pourront être demandés, soit au Président, soit à l'un des membres de la Société.

Société académique de Maine-et-Loire, à Angers. — Bureau pour l'année 1879.

Président : M. C. Decharme.
Directeur-Administrateur : M. Armand Parrot.
Secrétaire général : M. le docteur P. Mabille.
Trésorier : M. Ch. Ménière.
Archiviste : M. E. Quernau-Lamerie.
Bibliothécaire : M. P. Lebatteux.

Société de géographie de Lyon. — Concours pour 1880.

Conformément à la décision du Comité d'action, en date du 17 octobre 1878, la Société de géographie de Lyon, encouragée par M. le Gouverneur général de l'Algérie, met au concours le sujet suivant :

Digitized by Google

ORIGINE DES EAUX DE LA COLONIE ALGÉRIENNE.

La limite sud de la région à étudier est fixée au parallèle d'El-Goleah.

Étudier plus particulièrement les points suivants :

1° Cours d'eau permanents ou temporaires de l'Algérie, leur direction, leur débit annuel, époque à laquelle on trouve de l'eau à la surface du sol;

2° Sources actuellement existantes, leur nature, leur débit, leur origine;

3° Eaux souterraines du Sahara algérien, nappes ou cours d'eau; indiquer si ces eaux souterraines sont habitées par des êtres vivants, et, dans ce cas, par quelles espèces animales.

Accompagner chaque mémoire d'une carte explicative.

Comme le désir de la Société est que cette étude soit faite spécialement au point de vue des puits artésiens, signaler les résultats généraux donnés par les puits déjà existants.

Indiquer ce qui paraîtra utile pour l'établissement des puits à venir.

Appuyer, autant que possible, les recherches sur l'observation et l'expérience.

Conditions du concours.

Les manuscrits portant une épigraphe répétée dans un pli cacheté, avec le nom et l'adresse de l'auteur, devront être envoyés avant le 31 mai 1880, au siège de la Société, quai de Retz, 25.

Le pli du travail couronné et ceux des mémoires ayant obtenu une mention honorable seront seuls décachetés par le président, en séance du Comité d'action.

Les auteurs gardent leur droit de propriété. La Société se réserve seulement la faculté d'insérer, si elle le juge utile, dans son Bulletin, le travail du lauréat.

La valeur du prix est de *mille francs*, dont cinq cents sont dus à la munificence du Gouverneur général de l'Algérie.

Société havraise d'études diverses. — Bureau pour 1879.

Président : M. l'abbé Lamurée.
Vice-Président : M. Roger.
Secrétaire général : M. Ed. Lefranc.
Secrétaire des séances : M. H. Bailhache.
Trésorier : M. Rouette.
Archivistes-Bibliothécaires : MM. Ed. Lemaître et M. L. Loos.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Bureau pour 1879.

Président : M. Charles Salmon.
Vice-Président : M. le baron Albéric de Calonne.
Secrétaire perpétuel : M. J. Garnier.
Secrétaire annuel : M. Hector Josse.
Trésorier : M. Alcide Duvette.

Société archéologique de Sens. — Bureau pour 1879.

Président : M. G. Julliot.
Vice-Président : M. Alf. Compérat.
Secrétaire : M. l'abbé Martin.
Prosecrétaire : M. Paul Muleur.
Archiviste : M. Mauroy.
Vice-Archiviste : M. Carré.
Trésorier : M. Loriferne.

Digitized by Google

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

Page 21, lignes 31 et 34, au lieu de M. Haudoy, lisez M. Houdoy.

Page 61. — La bulle d'Alexandre III, dont les épreuves n'ont pas été corrigées par suite d'un malentendu, doit être rétablie ainsi qu'il suit :

Extrait du cartulaire de l'abbaye de Valloires.

Communication de M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens.

(Séance du 4 février 1878.)

Privilegium Alexandri pape, ubi continetur confirmatio omnium possessionum nostrarum; et quod non licet alicui facere violentiam in grangiis et in locis nostris; et quod licet nobis clericos liberos et absolutos recipere; et quod non licet alicui post factam professionem in domo nostra a nobis discedere, neque discedentem a nobis alicui licet retinere; et quod nullus potest a nobis de laboribus nostris, quos propriis manibus aut sumptibus excolimus, seu de nutrimentis animalium, decimas postulare.

[A]lexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Hugoni, abbati monasterii Sancte Marie Balantiarum [1], ejusque fratribus tam presentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum. Religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit adesse presidium, ne forte cujuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet, aut robur sacre religionis, quod absit, infringat. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum monasterium in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus. Inprimis siquidem statuentes ut ordo monasticus, qui secundum Domini et beati Benedicti regulam atque institutionem Cisterciensium fratrum in eodem loco institutus esse dinoscitur,

[1] Les Cisterciens ont-ils eu d'abord leur principal établissement à Bonances, comme l'affirme le *Gallia christiana?* Feu notre savant collègue M. Bouthors émet un avis contraire dans son *Rapport sur le cartulaire de Valloires;* Amiens, Ledieu, 1839, in-8°, p. 12 et 13. Dans tous les cas, aucune bulle pontificale ne parle de Bonances comme abbaye. Les religieux semblent n'avoir eu là qu'un établissement provisoire pendant quelques années. Dès 1138, ils étaient fixés à Balances (charte de l'évêque de Thérouane, contenant donation par Robert d'Ailly).

Digitized by Google

perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Preterea quascunque possessiones, quecunque bona idem monasterium inpresentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum, possessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, procurante Domino, poterit adipisci, firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant. In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ipsum in quo prefatum monasterium situm est, videlicet in territorio Argove, cum omnibus pertinentiis suis, tam in terris quam in aquis, silvis et pascuis; trencheiam quoque que protenditur a molendino Arguie usque ad abbatiam; terram que dicitur de Arguia; terram que dicitur de Trou de Cabal; viam que ducit ad Moxultrum usque ad abbatiam; terram que dicitur Restolanglia; totam terram de Valoliis; usuarium de Pinchemont; terram de Moflers; terram de Praels, cum molendino et aquis que ad ipsum locum pertinent; terram que dicitur Poteles, et omnem terram quam habetis in territorio de Langrei, cum aquis et silvis; terram que dicitur Pentevallis; grangiam de Balantiis cum pertinentiis suis, et terram quam habetis in territorio de Verron [1] et de Carten; sartum quod habetis in nemore Alelmi, videlicet quatuor carucatas terre; terram que dicitur Hatinangle; grangillam de Tillera cum pertinentiis suis; terram de Campinels [2]; omne nemus de Tilleia; terram de Machi; terram de Vilunceles [3]; molendinum de Feis, cum stagno; grangiam de Moxultra, cum pertinentiis suis; terram et nemus Sancti Judoci; terram de Damineis; terram de Moxultrel; nemus omne de Triunchei; grangiam de Cressi, cum appenditiis suis; terram de Ligescurt; terram de Wascurt; terram de Wadencurt; grangiam de Roches, cum pertinentiis suis; terram de Trussuncurt; terram de Maisuns; terram de Naieres; grangiam de Bonances, cum pertinentiis suis; terram de Laviers; terram de Port; in nemore de Cantastre [4], duas carucatas terre et omnes libertates quas habetis de munere comitis Pontivi; et omnes terras et possessiones quas tenetis de abbatiis Sancti Martini videlicet de Majore Monasterio, et Sancti Richarii et Sancti Judoci supra mare, et Sancte Marie de Foresmuster [5], sicut in cartis quas inde habetis continetur. Paci quoque et tranquillitati vestre paterna diligentia providere cupientes, auctoritate apostolica prohibemus ut infra clausuram locorum seu grangiarum vestrarum nullus violentiam facere vel rapinam seu furtum committere, aut ignem apponere, vel hominem capere seu interficere audeat. Liceat etiam

[1] Vron.

[2] Campigneul.

[3] Vironchaux.

[4] *Vulgairement* Cantate.

[5] Forestmoutiers. — Il est à remarquer qu'un certain nombre de noms de lieux exprimés en cette bulle sont aujourd'hui inconnus. Il est certain, d'un autre côté, que les bulles pontificales et le *Gallia christiana* renferment des noms propres et des noms de lieux tronqués.

Digitized by Google

vobis clericos vel laicos liberos et absolutos ad conversionem vestram recipere, et eos absque contradictione in vestro collegio retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum, post factam in eodem loco professionem, aliqua levitate, sine abbatis sui licentia, fas sit de claustro discedere; discedentem vero absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere. Sane laborum vestrorum quos propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium, nullus a vobis decimas exigere presumat. Decernimus ergo ut nulli omnino homini liceat prefatum monasterium temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare; sed illibata omnia et integra conserventur eorum[1], pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura, salva sedis apostolice auctoritate. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo terciove commonita, nisi presumptionem suam digna satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sacratissimo sanguine ac corpore Dei et Domini redemptoris nostri Jhesu Christi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus, sit pax Domini nostri Jhesu Christi, quatinus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inquirant. Amen.

Ego Alexander, catholice sedis episcopus, subscripsi.

✠ Ego Hubaldus, Hostiensis eps, ss.

✠ Ego Bernardus, Portuensis et Sce Rufine eps, ss.

✠ Ego Galterus, Albanensis eps, ss.

✠ Ego Johannes, Sanctorum Johannis et Pauli presbiter cardinalis, tituli Pamachi, ss.

✠ Ego Willelmus, presbiter cardinalis, tituli Sancti Petri ad vincula, ss.

✠ Ego Boso, presbiter cardinalis Sancte Pudentiane tituli Pastoris, ss.

✠ Ego Manfredus, presbiter cardinalis tituli Sancte Cecilie, ss.

✠ Ego Petrus, presbiter cardinalis tituli Sancte Susanne, ss.

✠ Ego Ardicio, diaconus cardinalis Sancti Theodori, ss.

✠ Ego Cinthius, diaconus cardinalis Sancti Adriani, ss.

✠ Ego Vitellius, diaconus cardinalis Sanctorum Sergii et Bachi, ss.

✠ Ego Hugo, diaconus cardinalis Sancti Angeli, ss.

✠ Ego Laborans, diaconus cardinalis Sancte Marie in Porticu, ss.

Data Ferentini, per manum Gratiani, sancte Romane ecclesie subdiaconi

[1] *Sic.*

Digitized by Google

et notarii, vij kal. Martii, indictione viij°, Incarnationis dominice anno M° C° LXX iiij, pontificatus vero domini Alexandri pape iij anno xvj°.

(La présente copie est certifiée conforme à celle qui se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Valloires, conservé aux archives du département de la Somme.)

F. Pouy,

Correspondant, à Amiens.

Page 103, ligne 4, au lieu de *correspondant du Comité*, lisez *correspondant du Ministère.*

Page 147, ligne 10, au lieu de *Armar*, lisez *Harmand.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VIIe VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

Pour les noms des membres du Comité, voyez sous les deux titres RAPPORTS.

A

ADRIEN IV (Une bulle d'), p. 312.
AIME (Savoie). Ruines d'un édifice romain et d'une église des premiers temps du christianisme, p. 243.
AISNE (Anciennes cloches du département de l'), p. 9, 469.
ALART. Documents divers relatifs à l'histoire de Perpignan, p. 4.
—— Marché pour la confection d'un tapis historié d'Arras, p. 11, 471.
—— Huit chartes des XIVe et XVe siècles, p. 402; texte, 413.
ALBANÈS. Six bulles d'Innocent III, p. 2.
—— Quatre lettres et un brevet de François II et de Charles IX, relatifs à la nomination d'un chanoine, p. 312, 422. — La Grosse-Tour de Toulon, p. 433.
—— Six inventaires du mobilier de diverses églises de Provence, p. 317.
ALEXANDRE III (Deux bulles d'), p. 50.
ALEXANDRE IV (Une bulle d'), p. 315, 402, 407.
ALFONSE DE POITIERS (Lettres, mandements et actes d'), p. 6, 361.
ALGER (Relâches faites à) de 1705 à 1813, p. 54.
ALLUARD. Hygromètre à condensation, p. 300. — Expérience de téléphone, p. 303.
AMIENS (Le commerce de la boulangerie à) au XVe siècle, p. 209.
ANDRÉ (Désiré). Médaille d'argent, p. 147. — Travaux de mathématiques, p. 157.
—— Fonctions de M. Weiertrass, p. 304.
ANNECY. Société florimontane, prix de 1,000 francs, p. 148, 180.
AOSTE. Cahiers présentés aux États généraux tenus dans cette ville, p. 2.
ARBELLOT (L'abbé). La vérité sur la mort de Richard Cœur-de-Lion, p. 202.
—— Notice sur le jubé de la cathédrale de Limoges, p. 321.
ARCY-SAINTE-RESTITUE (Sépultures antiques d'), p. 260.
ARGONNE (Les faïenceries de l'), p. 31.
ARLES (Études sur), p. 343.
ARRÊTÉ qui fixe les jours de réunion des délégués des Sociétés savantes, p. 140.
—— qui règle les récompenses à accorder aux Sociétés savantes et aux savants, p. 140.
—— qui fixe la composition des bureaux pour les séances publiques des délégués à la Sorbonne, p. 141.

Digitized by Google

Aubertin (Charles). Documents relatifs aux fortifications de Beaune; armes des couvents et corporations de cette ville, p. 53.
Audiat (Louis). Histoire de Saint-Eutrope, p. 28.
Aulus (Analyse de l'eau minérale d'), p. 298.
Auneuil. Notice par M. Deladreue, p. 19.
Auspice (Vie de saint), p. 401.
Auvergne (L'abbé). Élection du doyen du chapitre de Grenoble, en 1445, p. 54.
Ayrault. Archives antérieures à 1790, déposées au tribunal de Lannion, p. 312.

B

Bareau (Albert). Le village avant la Révolution, p. 5. — Le guet de la milice bourgeoise à Troyes, p. 205.
Backer (De). Inscription relative au peintre Jean Bellegambe, p. 8, 469.
—— Inscription relative à l'hôpital de Gravelines, p. 103.
—— Une lettre de Henri IV, p. 312.
—— Guillaume de Rubrouck, ambassadeur de saint Louis en Orient; récit de son voyage, p. 313.
Bagnoles [Orne] (Fossiles du grès armoricain de), p. 296.
Balourdet (Le voyage à Jérusalem de Loys), p. 313.
Baltet. Greffage des arbres, p. 295.
Barbey. Sépultures découvertes à Nanteuil-Vichel (Aisne), p. 8.
—— Fac-similé de l'acte de baptême et reproduction d'un autographe de la Fontaine, p. 311.
—— Un almanach en 1718, avec la description d'un tir provincial d'arquebusiers à Meaux, p. 355.
Barbier de Montault. Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise, p. 319.
Barbier d'Yssingeaux (Jean), p. 81.
Bardoux (A.), ministre de l'instruction publique, préside la séance générale des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 143. — Son discours, p. 144. — Il proclame les noms de deux chevaliers de la Légion d'honneur, p. 150.
Barry (Charles). Origines de la famille Champollion, p. 331.
Barthélemy (A. de). Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine, p. 12.
Barthélemy (Edouard de). Copie de quatre chartes extraites du cartulaire de Notre-Dame de Foigny-en-Thiérache, p. 4.
—— Histoire des comtes de Soissons, p. 25.
Baudouin. Une bulle d'Innocent IV, p. 332.
Baye (Joseph de). Quelques traces de l'âge du bronze en Champagne, p. 12.
Beaucaire (Criée de la foire de), p. 402, 405.
Beaune. Documents relatifs à ses fortifications; armes des couvents et corporations de cette ville, p. 53.
Beaurepaire (De). Une lettre de Durande Féré et deux lettres de Kléber, p. 311, 370.
—— Notes sur le cimetière de Saint-Ouen de Rouen, p. 334.
Beauvais (Pilori de), p. 19.
—— Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, prix de 1,000 francs, p. 148, 170.
Bellegambe (Jean). Inscription le concernant, p. 8, 469.
Berluc-Perussis. Le capitaine de la ville et les abbés de la jeunesse dans les anciennes communes de la haute Provence, p. 217.
Berthomieu. Poteries de la Narbonnaise avec marques de fabrique, p. 103.
—— Quarante-six inscriptions prove-

Digitized by Google

nant de la démolition des murs de Narbonne, p. 318.
Bertrand (Gustave). Lettres des rois, princes et personnages de France, existant à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, p. 316.
Besançon. Société d'émulation du Doubs, prix de 1,000 francs, p. 148, 176.
Betton (Vitraux et fonts baptismaux de l'église de), p. 10.
Beuvray (Fouilles du mont), p. 11, 12.
Bibracte (La foire de), p. 3.
—— (Les loges des fondeurs de bronze nomades à la foire de), p. 249.
Bigot de Montville. Ses mémoires, p. 29.
Blanc (Edmond). Comptes et délibérations de Vence (1386-1394), p. 54.
Blancard. Le polyptyque de Vuadalde, p. 225.
Blanchard (Émile). Discours sur les travaux scientifiques des Sociétés savantes en 1878, p. 151. — Compte rendu des communications faites à la section des sciences à la Sorbonne, p. 293.
Blanchefosse (Note sur la commune de), p. 12, 470.
Bonifacio (Coutumes de) à la fin du xiiie siècle, p. 312.
Borrel. Notice sur la découverte des ruines d'un édifice romain et de celles d'une église des premiers temps du christianisme, dans l'église de Saint-Martin, à Aime, p. 243.
Boucher de Molandon. L'armée anglaise au siège d'Orléans, en 1429, p. 227.
Bouclier d'État et de justice, par le baron de Lisola, p. 215.
Boulogne-sur-Mer (Notice sur des vestiges de constructions romaines trouvés dans le cimetière de l'Est, à) p. 348.
Bourbon. Traité signé entre Jean Ier, comte d'Armagnac, et le roi de Castille, Pierre IV, p. 51; texte, 55.
Bourgogne (Lettres inédites de la duchesse de), p. 224.
Boutaric (Edgard). Sa mort, p. 1; notice nécrologique, par M. Jules Tardif, p. 121.
Bouthillier (De). Note sur trois lettres de Richelieu, p. 363.
Bressieux (Isère). Briques émaillées de son château, p. 345.
Bretagne (Les finances de la), à la fin du xve siècle, p. 234.
Brianchon. Jeunesse de Cuvier, p. 329.
Brivates portus, p. 39.
Brouchoud (Claude). Notice du plan scénographique de la ville de Lyon au xvie siècle, p. 335.
Bruel. Tombeau d'Odilon, sire de Mercœur, p. 17.
Buhot de Kersers. Boucle d'ivoire trouvée à Issoudun, p. 81.
Bulliot. La foire de Bibracte, p. 3.
—— Fouilles du mont Beuvray, p. 11.
—— Les loges des fondeurs de bronze nomades à la foire de Bibracte, p. 249.
Bussy-Lettrée (Marne). Scarabée en jadéite trouvé dans cette localité, p. 318.
Bussy-Rabutin. Fragments de sa correspondance, p. 312, 368.

C

Cailletet. Médaille d'or, p. 147. — Liquéfaction des gaz, p. 154.
Calonne (Baron de). Le commerce de la boulangerie à Amiens, au xve siècle, p. 209.
Canat de Chizy. Lettre écrite de Morée à Étienne de Semur par le seigneur de Rosche La Molère, p. 51, 68.
Caranda (Sépultures antiques de), p. 260.
Castan (Auguste). La mort de François Ier et l'avènement de Henri II,

Digitized by Google

d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial, Jean de Saint-Mauris, p. 204.
Castan (Auguste). Une consultation musicale donnée à Besançon, en 1458, par le compositeur Guillaume du Fay, p. 463, 465.
Castellet, près d'Arles (Fouilles de l'allée couverte de), p. 344.
Cent ans (La guerre de), p. 210.
Césaire (Ceinture de saint), p. 345.
Chabouillet. Discours sur les travaux archéologiques des Sociétés savantes en 1878, p. 180. — Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, p. 239.
—— est chargé de rédiger une notice nécrologique sur M. de la Saussaye, p. 317.
Chambaud (Famille des), p. 17.
Champollion (Origine de la famille), p. 331.
Charencey (De). Les légendes relatives à *Ymos*, à *Yama* et à *Yima*, p. 328.
—— Symbolique romaine des couleurs affectées aux cochers du cirque, p. 33.
Charles VII (Une lettre de), p. 377.
Charles VIII (Une lettre de), p. 377.
Charles IX (Une lettre de), p. 377.
Charles le Téméraire. Ses instructions données à des émissaires auprès du duc et de la duchesse de Savoie, p. 363.
Chartres. Société archéologique d'Eure-et-Loir, prix de 1,000 francs, p. 148, 184.
Charvais (Fouilles du cimetière gaulois de), p. 259. — Épée et poignard trouvés dans cette localité, p. 318.
Charvet (Gratien). Rapport sur les découvertes archéologiques faites dans la source des Fumades, p. 269.
Chassemy (Sépultures antiques de), p. 260.
Château-Guillaume et ses seigneurs, p. 4.
Châtillon-d'Azergues, son château, sa chapelle et ses seigneurs, p. 12.
Cherbonneau. Notice et inscription d'un cimetière musulman établi près de Marseille en 1770, p. 1, 53, 66.
Cherbonneau. Inscriptions chrétiennes trouvées à Hadjar-er-Roum, p. 8.
—— Inscriptions romaines, p. 11.
—— Monogramme chrétien trouvé à l'Oued-Chaum, près Souk-Ahras, p. 317.
Clément VII (Bulle de), relative au meurtre de la reine Jeanne, comtesse de Provence, p. 52, 64.
Clément-Simon. Statue mithriaque en pierre, p. 265.
Coetanlem (Joan et Nicolas), p. 315.
Colbas, près de Saint-Césaire (Un dolmen à), p. 345.
Colmar (Recherches sur la constitution de la commune à), p. 5.
Combes. Lettres inédites de Victor-Amédée II et de la duchesse de Bourgogne, sa fille, p. 224.
Comité. Séances de la section d'histoire et de philologie des 7 janvier et 4 février 1878, p. 1; des 4 mars et 1er avril 1878, p. 311. — Séances de la section d'archéologie des 14 janvier et 11 février 1878, p. 8; des 11 mars et 8 avril 1878, p. 317.
Comores (Description des îles), p. 298.
Compayré. Détails sur la vie de Pierre Laromiguière, p. 332.
Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, p. 27.
—— (Documents relatifs aux monuments de), p. 86.
Comtat Venaissin (Règlements des prix des denrées, marchandises et journées de travail, dressés par les États du), p. 378.
Condé (Lettres inédites du deuxième prince de), p. 231.
Corblet (L'abbé). Médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge, p. 88.
Corrections et Additions, p. 509.
Corse (Description de la), dans la fin du XVIe siècle, p. 312.
Cotteau. Des Échinides du calcaire de Mons (Belgique), p. 307.

Digitized by Google

Courgeon. Monuments de l'antiquité de l'Algérie, p. 13.
Coussemaker (De). Notice descriptive du manuscrit du couvent de Sainte-Catherine-de-Sienne de Douai, p. 21.
Coutance. Système musculaire chez les mollusques acéphales, p. 300.
Cumières (L'homme de), p. 31.
Cuvier. Sa jeunesse, p. 329.

D

Daoulas et son abbaye, p. 34.
Darcel (Alfred) proclame, pour les beaux-arts, les noms des officiers d'académie et de l'instruction publique, p. 150.
—— Discours sur les travaux des Sociétés des beaux-arts, p. 196.
Dehaisnes (L'abbé). L'Espagne a-t-elle exercé une influence artistique dans les Pays-Bas? p. 207.
Deladreue. Notice sur la commune d'Auneuil, p. 19.
Delagrange. Effets de la houle, p. 294.
Delègue. Équations numériques du 3e degré, p. 304.
Delfortrie. Découverte d'un squelette de *Rytiodus*, p. 306.
Delisle (Léopold). Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique, p. 314.
Desbarreaux-Bernard. Notice sur les signatures et marques des premiers livres imprimés, p. 331.
Descamps. Formation des arséniures métalliques, p. 295.
Deschamps de Pas. Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, p. 326.
Desjardins (Abel). Jean Bologne; sa vie d'après des documents inédits, p. 221.
Devoulx. Relâches faites à Alger, de 1705 à 1813, p. 54.
Die (Une inscription de), p. 349.
Dieppe (Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de), p. 313.
Dieulafait. Carte géologique du département du Var, p. 161.
—— Des métaux rares dans les mers, p. 297.
Dion (Adolphe de). Notes sur quelques châteaux des environs de Paris, antérieurs au règne de Philippe-Auguste, p. 241.
Doublet. Fontaines et regards de Paris, p. 98.
Doûmet-Adamson. Observations météorologiques, p. 301.
Du Châtellier. Rapport sur le tombeau de Kerbascat (Finistère), p. 318, 478.
Duclaux. Développement des œufs des vers à soie, p. 302.
Du Fay (Guillaume). Une consultation musicale donnée à Besançon, en 1458, p. 463.
Duhamel. Lettres des rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Charles IX et Henri IV, p. 377. — Règlements des prix des denrées, etc., dans le comtat Venaissin, p. 378.
Dumas de Raucly. Lettres inédites de Henri IV, et du deuxième prince de Condé, p. 231.
Duméril. Le Trosne, avocat du Roi à Orléans, p. 332.
Du Molin (Fruchard). Notice sur les Chambaud, les de Lestrange et les Saint-Nectaire, p. 17.
Dumont. Notice sur l'abbaye de Montivilliers, p. 328.
Dupuis. Les finances de la Bretagne à la fin du xve siècle et les derniers budgets de Pierre Landois, p. 234.
Durande Féré (Une lettre de), p. 311, 370.
Duval-Jouve. Tiges de *Quercus ilex*, p. 302.
Duvillier. Médaille d'argent, p. 147. — Travaux de chimie, p. 156.

Digitized by Google

E

Eiglier (J.) Émeute du 21 février 1591, à Marseille, p. 448.
Espéreuse (Mémoire sur l'ancienne paroisse d'), p. 324,
Essonnes (Les grottes d'), p. 355.
Estaintot (Vicomte d'). Mémoires d'Alexandre Bigot de Montville, p. 29.
Étienne de Semur (Lettre de Rosche La Molère à), p. 68.

F

Fabre (Paul). Conditions hygiéniques des houillères, p. 307.
Faivre (Pierre). Préparation du miel et de la cire, p. 297.
Fédié (Louis). Notes biographiques sur le vicomte Guillaume de Joyeuse, p. 214.
Fierville (Ch.). Un bibliophile au xve siècle, étude sur les lettres de Philelphe, p. 219.
Filhol (E.). Analyse de l'eau minérale d'Aulus (Ariège), p. 298.
Finot (Jules). Charte d'affranchissement des habitants de Rupt, p. 4.
Fismes et ses anciennes fortifications, p. 79.
Fléchier (Trois lettres de), p. 312, 368.
Fleury (Édouard). Coup d'œil d'ensemble sur les cinq grandes sépultures mixtes de Verly, Caranda, Chassemy, Sablonières et Arcy-Sainte-Restitue, p. 260.
Foigny-en-Thiérache (Cartulaire de Notre-Dame de), p. 4.
Fontaine de Resbecq (Comte de). La sainte et noble famille de Lille, p. 22.
Fontannes. Médaille d'argent, p. 147
— Travaux de géologie, p. 160.
Forestié. Le comte de Sainte-Foy, chevalier d'Arcq, p. 237.
Fourdrignier (Édouard). Peinture des vases et ornementation à enroulements chez les Gaulois de la Marne, p. 264.
François Ier. Sa mort, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris, p. 204.

G

Garrigou. Analyse des eaux minérales, p. 298.
Gasté (Armand). Deux lettres inédites de la princesse Palatine, p. 212.
Gatien Arnoult. Mémoire sur l'Université de Toulouse, p. 329.
Gauchin (Inscription de l'église de), p. 99.
Gauthier (Jules). Poids et mesures du xve au xviie siècle, conservés à l'hôtel de ville de Montbéliard, p. 8, 108.
George (G.). Habitations grecques dans les temps héroïques et dans les temps historiques, p. 245.
Germain. Lettre de Manuel de Fiesque, concernant les dernières années du roi d'Angleterre Édouard II, p. 6.
Germer-Durand fils. Inscription romaine trouvée à Nimes, p. 8.
Gié (Procès du maréchal de), p. 316.
Godard-Faultrier. Une statuette de terre cuite, p. 104.
—— Croix en X de divers cercueils de plomb du ive siècle, p. 267.
Gosselet. Travaux de géologie, p. 159.
—— Changements orographiques dans le nord de la France, p. 298.
Grellet-Balguerie. Œuvres de Meste Verdié, p. 5.
Grenoble. Élection du doyen du chapitre, p. 54.
Grossi (Quatre lettres et un brevet concernant messire Anthoine), p. 425.

Digitized by Google

Gruey. Distribution par groupes géométriques des accélérations d'un solide en mouvement, p. 304.
Guibert (Michel). Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe, p. 313.
Guillemare. De la chlorophylle, p. 156.
Guillemin. Un menu de souper au xve siècle, p. 77.
Guirimand. Une inscription de Die, p. 349.
Guyot-Jomard. La guerre de Cent ans et le comte de Richemont, p. 210.

H

Hadjar-er-Roum (Inscriptions chrétiennes trouvées à), p. 8.
Hamant (Tumulus de), p. 263.
Hamard (L'abbé). Fouilles exécutées au cimetière de Hermes, près Beauvais, p. 246.
Hamon (L'abbé). La commune de Margut, p. 23.
Hardy. Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe, par Michel Guibert, p. 313.
Harmand (Le docteur). Médaille d'or, p. 147. — Voyage au Cambodge et au Laos, p. 163.
Hayaux du Tilly. Les gobelets de Vicarello ou vases Apollinaires, p. 273.
Hébert. Médaille d'argent, p. 147. — Travaux de météorologie, p. 159.
—— Mouvements de l'atmosphère, p. 296, 298.
Henri II. Son avènement, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Mauris, p. 204.
Henri IV. Lettres et documents relatifs à son règne, p. 2, 231.
Henri IV (Une lettre de), p. 312, 377.
Henriquet. Découverte d'une construction romaine à Sainté-Foy (Gironde), p. 319.
Héricourt (Comte d'). Inscription recueillie dans l'église de Gauchin, p. 99.
—— Inscriptions recueillies sur le seuil de l'église de Villiers-au-Bois, p. 319.
Hermes (Fouilles exécutées au cimetière de), p. 246.
Hippeau. Discours sur les travaux d'histoire et de philologie des Sociétés savantes en 1878, p. 165. — Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire, p. 202.
Hoël, évêque du Mans (Étude biographique sur), p. 232.
Houdot. La joyeuse entrée des Altesses Sérénissimes Albert et Isabelle, p. 21.
Houel. Médaille d'or, p. 147. — Travaux de mathématiques, p. 157.
Huart. Fouilles de l'allée couverte de Castellet, p. 344.
Hüe de Caligny. Notice biographique, p. 20.

I

Innocent III (Six bulles d'), p. 2.
Innocent IV (Une bulle d'), p. 332.
Isabeau d'Harcourt et l'église de Saint-Jean, p. 12.
Isambert. Chaleur de combinaison du gaz ammoniac avec les chlorures métalliques, p. 296.

J

Jean Bologne. Sa vie d'après des documents inédits, p. 221.
Jean Ier d'Armagnac. Traité signé avec Pierre IV, roi de Castille, p. 51.

Digitized by Google

Jeanne, comtesse de Provence. Bulle de Clément III, relative au meurtre de cette reine, p. 64.
Jeanne d'Angleterre (Empreinte du double sceau de), p. 321.
Jocquet (Jacques). Annotations le concernant, p. 20.
Jouan. Le chevalier de Méré, p. 211.
Jouan. Description des îles Comores et des îles Seychelles, p. 298.
Jousset de Bellesme. Médaille d'argent, p. 147. — Travaux d'histoire naturelle, p. 162.
Joyeuse (Notes biographiques sur Guillaume de), p. 214.

K

Kerbascat [Finistère] (Rapport sur le tombeau de), p. 318, 478.
Kléber (Deux lettres de), p. 311, 370.

L

La Fontaine (Fac-similé de l'acte de baptême et reproduction d'un autographe de), p. 311.
La Mendia (Tunisie). Inscription funéraire d'un chevalier de Malte, découverte dans cette localité, p. 321.
Lamothe (De). Criée de la foire de Beaucaire, en 1499, p. 402; texte 405.
Landau. Fouilles de la rue Nicole, p. 292.
Landois (Les derniers budgets de Pierre), p. 234.
Lannion (Archives antérieures à 1790 déposées au tribunal de), p. 312.
Laromiguière (Pierre). Détails sur sa vie, p. 332.
La Saussaye. Sa mort, p. 317.
La Serre (Lot-et-Garonne). Notice sur son château, p. 474.
Laubrière (De). Notice sur les grottes d'Essonnes, p. 355.
Launay. Notice sur Marchenoir, p. 325.
Laurent (Michel). Mémoire de plusieurs décorations, etc., p. 315.
Laurière (De). Ceinture de saint Césaire, p. 345.
—— Découverte d'un théâtre romain à Saint-Cybardeaux, p. 358.
Lauweyrens (De). Le prévôt de Notre-Dame et le magistrat dans le gouvernement des écoles de Saint-Omer, p. 235.
Lebreton (Gaston). Zodiaque de l'église de Montigny, p. 10, 113.
Lechartier. Eaux de sources et de rivières du département d'Ille-et-Vilaine, p. 295.
Le Clerc. Marteau de porte du XIIIe siècle, p. 14.
Leclercq de la Prairie. Anciennes cloches du département de l'Aisne, p. 9, 469.
Lecocq (Georges). Journal de l'incendie et de la restauration de l'église de Saint-Quentin au XVIIe siècle, p. 24.
Lefebvre. Notice sur des vestiges de constructions romaines trouvés dans le cimetière de l'Est à Boulogne-sur-Mer, p. 348.
Le Havre avant l'histoire, p. 328.
Lejeune. Fouilles exécutées sur la plus grande des trois noires mottes de Sangatte, p. 347.
Lemarié (Eugène). Notice sur le puits du Pilori à Saint-Jean-d'Angely, p. 257.
Le Men. Notice et documents sur Joan Coetanlem, et Nicolas Coetanlem, p. 315.
Lemoine (Le docteur). Vertébrés recueillis aux environs de Reims, p. 293.
Lemonnier (Rapport de) sur les objets d'art et meubles existant à Compiègne en 1792, p. 86, 484.

Digitized by Google

Leroy. La léproserie de Saint-Lazare de Melun, p. 5. — Tarif de la subsistance des gardes du corps à Melun en 1669, p. 73.
Les Fumades. Découvertes archéologiques faites à cette source, p. 269.
Lestrange (Famille des de), p. 17.
Le Troene, avocat du roi à Orléans, p. 332.
Le Vacher (Quinze lettres du P.), p. 53.
Le Verrier. Son éloge par M. Blanchard, p. 151.
Levot (P.). Histoire de Daoulas et de son abbaye, p. 34.
Leymerie. Géologie et paléontologie des Pyrénées de la Haute-Garonne, p. 306.
Lichtenstein. Génération des pucerons, p. 295.
Liénard. L'homme de Cumières; — les faïenceries de l'Argonne, p. 31.
Lille (La sainte et noble famille de), p. 22.
Limoges (Notice sur le jubé de la cathédrale de), p. 321.
Lionne (Hugues de), p. 223.
Loire (Topographie ancienne de la basse), p. 39.
Loiret (Inscriptions diverses du département du), p. 100.
Longchamps (De). De la formule de Gauss relative aux intégrales eulériennes de deuxième espèce, p. 310.
Longuemar (De). Château-Guillaume et ses seigneurs, p. 4.
Lory. Description des massifs centraux des Alpes, p. 305.
Louis XI (Une lettre de), p. 377.
Lugdunum (Recherches sur les quatre grandes voies romaines de), p. 12.
Lyon au XVIIe siècle, p. 12.
—— (Plan scénographique de la ville de), p. 335.

M

Macé de Lépinay (Antonin). Hugues de Lionne, p. 223.
Macherral (Fouilles du tumulus de), p. 12.
Maggiolo. La législation des petites écoles, p. 203.
Mahelot (Laurent). Mémoire de plusieurs décorations, etc., p. 315.
Manuel de Fiesque (Lettre de) concernant les dernières années du roi d'Angleterre, Édouard II, p. 6.
Marchand (E.). Examen chimique du lait, p. 307.
Marchegay. Cartulaire du bas Poitou, p. 2.
—— Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, de 1067 à 1200, p. 313.
Marchenoir (Notice sur), p. 325.
Marey (De). Un dolmen à Colbas, p. 345.
Margut (La commune de), p. 23.
Marionneau. Fragments d'épitaphes recueillis dans les ruines des églises prieurales de Saint-Philbert-de-Grandlieu et de Saint-Pierre-de-Vertou, p. 102.
Marius (Emplacement du camp de), p. 344.
Marmoutier (Prieurés de), p. 323.
Marseille. Cimetière musulman en 1770, p. 1, 53.
—— (Émeute du 21 février 1591 à), p. 52, 448.
Marsy (De). Lettre de Catherine de Médicis, p. 5. — La ville de Compiègne à l'époque de la bataille de Saint-Quentin, p. 27. — Documents relatifs aux monuments de Compiègne, p. 86, 484. — Le voyage à Jérusalem de Loys Balourdet, curé de Marcuil (1588), p. 313.
Martel. Ruines romaines de Serres-Gaston (Landes), p. 9.

Digitized by Google

Mathieu. Refroidissement d'un corps, p. 304.
Mathon. Pilori de Beauvais, p. 19.
Maulde (De). Procès du maréchal de Gié, p. 316.
Mauriès. Étude biographique sur le Breton Hoël, évêque du Mans, p. 232.
Meaux (Un tir provincial d'arquebusiers à), p. 355.
Médicis (Régence de Marie de). Dépêches des ambassadeurs florentins en France et lettres de la reine mère et de Louis XIII, p. 3.
Mégnin. Des acariens, p. 307.
Mellet (De). Note relative à trois lettres du cardinal de Richelieu, p. 5.
—— Extrait d'un inventaire fait à Paris en 1757, p. 84.
—— Inscription de la cloche paroissiale de Neuvic (Dordogne), p. 102.
Melun (La léproserie de Saint-Lazare de), p. 5. — (Tarif de la subsistance des gardes du corps à), p. 70.
Ménard (Claude). Croquis topographique, p. 320.
Mercier. Fismes et ses fortifications, p. 79.
Méré (Le chevalier de), p. 211.
Meste Verdié (Œuvres de), p. 5.
Michel (Edmond). Trente inscriptions recueillies dans le département du Loiret, p. 100.
Milne Edwards. Son discours à l'ouverture des réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 137.
Mireur. Note sur les chevauchées d'un maître des requêtes en province en 1556, p. 311.
Molard. Coutumes de Bonifacio à la fin du XIIIe siècle et description de la Corse dans la fin du XVIe, p. 312.
Molinier. Une réhabilitation, p. 331.
Montausier (Duc de). Voyez Sainte-Maure.
Montégut (De). Trois lettres de Henri de Bourbon, p. 5.
Montigny (Zodiaque de l'église de), p. 10, 113.
Montivilliers (Notice sur l'abbaye de), p. 328.
Montrieux (Chartreuse de), p. 51.
Moreau jeune (Rapport de) sur les objets d'art et meubles existant à Compiègne en 1792, p. 86, 484.
Morel. Fibule trouvée dans le département de la Marne, p. 14.
—— Note sur le cimetière gaulois de Sommebionne, p. 255.
—— Dessins d'une épée et d'un poignard trouvés à Charvais; dessin d'un scarabée recueilli à Bussy-Lettrée (Marne), p. 318.
—— Écusson gravé sur le fourreau d'une épée trouvée à Sommebionne, p. 320.
Morière. Fossiles du grès armoricain de Bagnols (Orne), p. 296.
—— Un type d'astérie, p. 307.
Morin. Des fonctions complexes, p. 310.
Mossmann. Recherches sur la constitution de la commune à Colmar, p. 5.
Mougin (Le docteur). Fouilles du cimetière gaulois de Charvais à Heiltz-l'Évêque, p. 259.
Mowat. Croquis topographique dessiné par Claude Ménard, p. 320.
Mulsant. Monographie des Oiseaux-Mouches, p. 161, 293.
Musset (George). Recherches sur les greffes des Insinuations ecclésiastiques, p. 230.

N

Nansouty (Général de). Médaille d'or, p. 147. — Observatoire météorologique du Pic du Midi, p. 157.
Nantes. Société archéologique de la Loire-Inférieure, prix de 1,000 fr., p. 148, 187.

Digitized by Google

Nanteuil-Vichel (Aisne). Sépultures préhistoriques, p. 8.
Narbonnaise (Poterie de la), p. 103.
Narbonne. Inscription provenant de la démolition des murs de cette ville, p. 318.
Neuvic (Dordogne). Inscription de la cloche paroissiale, p. 102.
Nicaise (Auguste). Découverte des époques de la pierre et du premier âge du fer dans le département de la Marne, p. 12. — Du tumulus de Hamant, p. 263. — Empreinte de sceau du xve siècle, p. 318. — La station préhistorique de Saint-Martin-sur-le-Pré, p. 321. — Empreintes d'un sceau, p. 476.
Nicolas. Études préhistoriques sur la vallée du bas Rhône, p. 342.
Nicole (Fouilles de la rue), p. 292, 320.
Nonce Rocca. Inscription funéraire d'un chevalier de Malte, découverte à la Mendia (Tunisie), p. 321.
Nozot. Trois ordonnances du prince souverain de Sedan, p. 5.
—— Notes sur les communes de Verpel, Blanchefosse et Bonnefontaine, p. 12, 470.
Nuitter. Projet de publication d'un mémoire relatif à l'histoire des décors théâtraux et à celle de la Comédie-Française, p. 13, 315.
Nu-Pieds (Sédition des), p. 29.

O

Odilon (Tombeau d'), sire de Mercœur, p. 17.
Olivier. Du téléphone, p. 302.
Orchies (État de juridiction d'), p. 20.
Orléans (L'armée anglaise au siège d'), p. 227.

P

Palatine (Deux lettres inédites de la princesse), p. 212.
Parenteau. Catalogue du musée départemental d'archéologie de Nantes, p. 35.
Paris (Fontaines et regards de), p. 98.
—— Notes sur quelques châteaux de ses environs, antérieurs au règne de Philippe-Auguste, p. 241.
Parot. Mémoire sur l'abbaye royale de Saint-Florent de Saumur, p. 318.
Pellisson. Dissertation sur le lieu de naissance de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, p. 211.
Perpignan. Documents relatifs à son histoire, p. 4.
Perrens. Rapport sur sa mission en Toscane, p. 312, 456.
Perry (Journal de Jean), p. 28.
Philelphe (Étude sur les lettres de), p. 219.
Pierre IV, roi de Castille. Traité signé avec Jean Ier d'Armagnac, p. 51.
Poitou (Cartulaire du bas), p. 2.
Pompey (Meurthe-et-Moselle). Le cimetière franc du Champ des Tombes, p. 254.
Pont-de-Roide (Dénominations romaines ou latines de diverses localités du canton de), p. 312, 370.
Pont-Men en Tréguennec (Finistère), p. 318, 478.
Potier. Empreinte du double sceau de Jeanne d'Angleterre, p. 321.
Pouy. Poteries et débris d'armures antiques découverts à Cachy, p. 9, 15, 112.
—— Une bulle du pape Alexandre III, p. 50, 509.
Préville (L'abbé de). Mémoire sur les anciennes paroisses d'Espéreuse et du Rouillis, p. 324.

Digitized by Google

Prost (Bernard). Lettres et documents relatifs au règne de Henri IV, p. 2.
—— Sept lettres de Mlle de Scudéry, trois lettres de Fléchier et fragments de la correspondance de Bussy-Rabutin, p. 312, 368.

Q

Quin (Charles). Le Havre avant l'histoire, p. 328.
Quintard (Léopold). Le cimetière franc du Champ des Tombes à Pompey, p. 254.

R

Ramé (A.). Topographie ancienne de la basse Loire. *Brivates portus*, p. 39.
Rapports sur les Communications manuscrites :
Barbet de Jouy. Zodiaque de l'église de Montigny, p. 113.
Bertrand (Gustave). Consultation musicale, p. 463.
Boislisle (A. de). Subsistance des gardes du corps à Melun, p. 70. — Six lettres de rois de France, p. 377. — Prix des marchandises dans le comtat Venaissin, p. 378.
Chabouillet. Médailles baptismales, p. 88.
Chéruel (A.). Trois lettres de Richelieu, p. 362.
Darcel (Alfred). Inventaire, p. 84. — Tapisserie, p. 471.
Desnoyers (J.). Charles le Téméraire, p. 363.
Douët d'Arcq. Sceau, p. 476.
Gautier (Léon). Lettres d'Alfonse de Poitiers, p. 361.
Guilhermy (F. de). Diverses communications, p. 99, 469, 470.
Lalanne (Ludovic). Menu de souper au xve siècle, p. 77.
Le Blant. Boucle d'ivoire, p. 81.
Le Clerc. Fismes, p. 79. — Poteries et armes, p. 112.
Lenoir (Albert). Fontaines et regards de Paris, p. 98.
Luçay (Comte de). Lettres d'Alfonse de Poitiers, p. 361.
Marty-Laveaux. Correspondance de Bussy-Rabutin, de Mlle de Scudéry et de Fléchier, p. 368. — Dénominations romaines, p. 370.
Mas Latrie (De). Diverses communications, p. 50, 401.
Michelant. Pièces originales, p. 76.
Mofras (E. de). Lettres de Kléber et de Durande Féré, p. 370.
Quicherat (P.) Château de la Serre, p. 474.
Ramé (A.). Documents sur les monuments de Compiègne, p. 86. — Tombeau de Kerbascat, p. 477.
Robert (Charles). Poteries de la Narbonnaise, p. 103. — Statuette, p. 104.
Tardif (Jules). Lettres d'Alfonse de Poitiers, p. 361.
Rapports sur les Publications des Sociétés savantes :
Barthélemy (Éd. de). Congrès archéologique de France, en 1876, p. 342.
Bellaguet (L.). Société du Vendômois, p. 323.
Bertrand (Gustave). Société de Château-Thierry, p. 353.
Clément de Ris. Société archéologique et historique de la Charente, p. 358.
Darcel (Alfred). Société académique de Boulogne-sur-Mer, p. 347.
Hippeau. Archives historiques de la Saintonge, p. 27. — Mémoires de Bigot de Montville, p. 29.

Digitized by Google

Jourdain. Société d'agriculture du Puy, p. 16. — Société académique de l'Oise, p. 19.

Laborde (J. de). Académie de Reims, p. 23.

Lasteyrie (R. de). Académie de Caen, p. 32.

Le Clerc. Société philomathique de Verdun, p. 31.

Lenoir (Albert). Académie des sciences de Rouen, p. 334.

Luçay (Comte de). Société académique de Saint-Quentin, p. 24. — Société havraise, p. 327.

Michelant. Commission historique du Nord, p. 20.

Mofras (E. de). Académie des sciences de Toulouse, p. 329.

Montaiglon (Anatole de). Société topographique de Lyon, p. 335.

Quicherat (J.). Académie delphinale, p. 349.

Ramé (A.). Musée archéologique du Nantes, p. 35.

Robert (Charles). Société académique de Brest, p. 34.

Théry. Antiquaires de la Morinie, p. 326.

Reboux. Observations sur les monuments fabriqués en ambre depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, p. 259.

Rédet. Dictionnaire topographique de la Vienne, p. 6.

Renet (L'abbé). Rapport sur les fouilles exécutées au cimetière de Hermes, près Beauvais, p. 246.

Renier (Léon). Observations relatives à la conservation des monuments historiques, p. 13.

—— Visite aux fouilles de la rue Nicole, p. 320.

Revel. Emplacement du camp de Marius, p. 344.

Revon. Inscriptions antiques de la Haute-Savoie, p. 12.

Rey-Lescure. Des terrains jurassiques dans le Quercy, p. 307.

Reynald. Le bouclier d'État et de justice, par le baron de Lisola, p. 215.

Rhône (Études préhistoriques sur la vallée du bas), p. 342.

Richard (L'abbé). Découverte d'une excavation singulière à Tesson, p. 266.

—— Dénominations romaines ou latines de diverses localités du canton de Pont-de-Roide (Doubs), p. 312, 370.

Richard Cœur-de-Lion (La vérité sur), p. 202.

Richelieu (Note relative à trois lettres de), p. 362.

Richemond (Louis de). Journal de Jean Perry, p. 28.

—— Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, Henri d'Albret, roi de de Navarre, et leur chapelain, Gérard Roussel, à la Rochelle, p. 315.

Rigollot. Lettres de Saint-Yves, p. 325.

Rivier (Alph.). Notice sur Jean Barbier d'Yssingeaux, p. 18.

Robert (Charles). Observations relatives à la conservation des monuments historiques, p. 14.

Rolland-Banès. Explosion de grisou, p. 295.

Rosche La Molère (Une lettre du sire de), p. 52, 68.

Rosenthal. Matières colorantes, p. 156.

Rouen. Académie des sciences, belles-lettres et arts, prix de 1,000 francs, p. 148, 165.

Rouillis (Mémoire sur l'ancienne paroisse du), p. 324.

Rubrouck (Guillaume de). Récit de son voyage en Orient, p. 313.

Rupt (Charte d'affranchissement des habitants de), p. 4.

S

Sablonières (Sépultures antiques de). p. 260.

Saige. Actes, mandements et lettres d'Alfonse de Poitiers, p. 6, 361.

Digitized by Google

Saint-Cybardeaux, près d'Angoulême (Découverte d'un théâtre romain à), p. 358.
Saint-Eutrope (Histoire de), p. 28.
Saint-Florent (Chartes saintongeoises de l'abbaye de), p. 313.
—— de Saumur (Mémoire sur l'abbaye royale de), p. 318.
Saint-Genis (De). Cahiers présentés aux États généraux d'Aoste, p. 2.
Saint-Germain (Albert de). Médaille d'argent, p. 147. — Travaux de mathématiques, p. 157.
Saint-Jean-d'Angely (Notice sur le puits du pilori à), p. 257.
Saint-Martin-sur-le-Pré [Marne] (La station préhistorique de), p. 321.
Saint-Mauris (Jean de). Ses dépêches sur la mort de François Ier et l'avènement de Henri II, p. 204.
Saint-Nectaire (Famille des), p. 17.
Saint-Omer. Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de cette ville, p. 326.
Saint-Ouen de Rouen (Cimetière de), p. 334.
Saint-Quentin (Journal de l'incendie et de la restauration de l'église de), p. 24.
Saint-Trophime (Monastère de), p. 345.
Sainte-Catherine-de-Sienne à Douai (Manuscrit du couvent de), p. 21.
Sainte-Foy (Le comte de), p. 237.
Sainte-Maure (Charles de). Dissertation sur le lieu de sa naissance, p. 211.
Salies (De). Prieurés de Marmoutier dans le Vendômois, p. 323.
Sangatte (Fouilles exécutées sur la plus grande des trois noires mottes de), p. 347.
Sawicki. Des marées, p. 310.
Scheneider. Observations sur les Rhizopodes terricoles, p. 299.
Scudéry (Sept lettres de Mlle de), p. 312, 868.
Serres-Gaston (Landes). Ruines romaines, p. 9.
Servaux. Réunions de la Sorbonne, p. 9.
Servaux. Récompenses aux Sociétés savantes, p. 13.
Seychelles (Description des îles), p. 298.
Sicard. Observations sur un semis d'éponges, p. 297.
Sirodot. Âge géologique du gisement préhistorique de Mont-Dol, p. 306.
Sociétés savantes (Projet d'un congrès européen des), p. 2.
—— des départements, 16e réunion annuelle des délégués, p. 137.
—— Séance générale du 27 avril 1878, p. 143.
—— Concours de 1878, p. 148.

Sociétés savantes des départements (Publications des) :

Aix. Académie des sciences, agricul- arts et belles-lettres, p. 505.
Abbeville. Société d'émulation, p. 504.
Amiens. Académie des sciences, des lettres et des arts, p. 503.
—— Société des antiquaires de Picardie, p. 508.
Angers. Société de Maine-et-Loire, p. 506.
Angoulême. Société archéologique et historique de la Charente, 358.
Arras. Académie, p. 130.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 132.
Beauvais. Société académique du département de l'Oise, p. 19.
Besançon. Société d'émulation du Doubs, p. 126.
Boulogne-sur-Mer. Société académique, p. 347.
Brest. Société académique, p. 34, 127, 505.
Caen. Société de l'histoire de Normandie, p. 29. — Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 32. — Société française d'archéologie, p. 342, 495.
Cambrai. Société d'émulation, p. 130.

Digitized by Google

Château-Thierry. Société historique et archéologique, p. 353.

Grasse. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, p. 493.

Grenoble. Académie delphinale, p. 349, 499.

Laon. Société académique, p. 490.

Le Havre. Société havraise d'études diverses, p. 327, 507.

Le Puy. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, p. 16.

Lille. Commission historique du département du Nord, p. 20.

Lyon. Société de géographie, p. 506. — Société topographique, p. 335.

Marseille. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 494.

Melun. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, p. 502.

Montauban. Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 132, 135.

Montbrison. Société de la Diana, p. 499.

Nancy. Académie de Stanislas, p. 500.

Nantes. Musée archéologique, p. 35.

Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 492.

Nimes. Académie du Gard, p. 497.

Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 506.

Pont-à-Mousson. Société philotechnique, p. 129.

Rambouillet. Société archéologique, p. 503.

Reims. Académie nationale, p. 23.

Rouen. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 334.

Saintes. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 27, 124.

Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie, p. 326.

Saint-Quentin. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, p. 24, 133, 491.

Senlis. Comité archéologique, p. 501.

Sens. Société archéologique, p. 508.

Toulouse. Académie des jeux floraux, p. 127. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, p. 329. — Société archéologique du midi de la France, p. 498.

Troyes. Société académique d'agrigriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 493, 494.

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 501.

Vannes. Société polymathique du Morbihan, p. 129.

Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 323.

Verdun. Société philomathique, p. 31.

Versailles. Société des sciences morales, des lettres et arts de Seine-et-Oise, p. 131.

Vitry-le-François. Société des sciences et arts, p. 500.

Soissons (Histoire des comtes de), p. 25.

Sommerionne (Note sur le cimetière gaulois de), p. 255.

—— (Écusson gravé sur le fourreau d'une épée trouvée à), p. 320.

Sorbonne (Réunion de la), p. 9.

—— (Lectures faites à la). Comptes rendus pour la section d'histoire et de philologie, p. 202; — pour la section d'archéologie, p. 239; — pour la section des sciences, p. 293.

Soucaille. Une bulle d'Adrien IV, p. 312.

Digitized by Google

T

Tardif (Jules). Notice nécrologique sur M. Edgard Boutaric, p. 121.
Tartière. Trois lettres de Corisande d'Andoyne, p. 5.
Teissier (Octave). Une bulle de Clément VII; récit de la sédition de Marseille en 1593; quinze lettres du P. Le Vacher, p. 52, 64.
—— Notice relative au lieu de naissance de Voltaire, p. 314.
Terninck. Recherches sur l'ancien Arras, p. 320.
Terquem (Alfred). Médaille d'or, p. 147.
— Recherches d'acoustique, p. 156.
—— Expériences sur l'équilibre des systèmes laminaires, p. 296.
Terris (L'abbé). Vie de saint Auspice, p. 401.
Tesson (Découverte d'une excavation singulière à), p. 266.
Thellier de Poncheville. Du droit d'emmortgagement, p. 229.
Théry. Sa mort, p. 314.
Timbal-Lagrave. Médaille d'argent, p. 147. — Travaux de botanique, p. 161.
Tisserand (L'abbé). Envoi de diverses pièces originales, p. 76.
Toulon (La Grosse-Tour de), p. 433.
Toulouse (Mémoires sur l'Université de), p. 329.
Troyes (Le guet de la milice bourgeoise à), p. 205.

V

Vachez. Lyon au xviie siècle; — Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum; — Les fouilles du mont Beuvray; — Les fouilles du tumulus de Macheral; — Châtillon d'Azergues, son château, sa chapelle et ses seigneurs; — Isabeau d'Harcourt et l'église de Saint-Jean, p. 12.
Vallentin. Deux inscriptions recueillies dans le département de la Drôme, p. 318.
—— Mémoire sur les dieux indigètes du pays des Voconces, p. 351.
Vallier. Le château de Bressieux et Saint-Trophime d'Arles, p. 345.
Valloires (Abbaye de). Bulle d'Alexandre III, concernant cette abbaye, p. 509.
Vassart (L'abbé). Unification de l'heure par l'électricité, p. 302, 304.
Vayssière. Instructions données par le duc de Bourgogne à ses représentants auprès du duc et de la duchesse de Savoie, p. 5, 363.
Vence (Comptes et délibérations de la ville de), de 1386 à 1394, p. 54.
Vendôme (Documents sur l'invasion allemande, de 1870 à 1871, dans l'arrondissement de), p. 325.
Véran. Étude sur Arles, p. 343.
Verlaque (L'abbé). Une bulle du pape Alexandre III, p. 50.
—— Une bulle d'Alexandre IV, p. 315, 402; texte, p. 407.
Verly (Sépultures antiques de), p. 260.
Verneilh (Baron de). Notice sur le château de la Serre, p. 474.
Verpel (Note sur la commune de), p. 12, 470.
Vertus (De). Notice sur une médaille gauloise, p. 353. — Notice sur une hache celtique, p. 354.
Vicarello (Les gobelets de), ou vases Apollinaires, p. 273.
Victor-Amédée II. Lettres inédites, p. 224.
Villiers-aux-Bois (Pas-de-Calais). Inscription qui se trouve sur le seuil de son église, p. 319.

5875

Digitized by Google

Violle. Mesure de la chaleur solaire, p. 296.
Voconces (Les dieux indigètes du pays des), p. 351.
Voltaire (Note relative au lieu de naissance de), p. 314.
Voulot. La roche dite *le Mulot*, p. 264.
Vuadalde (Le Polyptyque de), p. 225.

W

Watteville (O. de). Observations sur le projet d'un congrès européen des Sociétés savantes, p. 2.
—— Proclame à la Sorbonne les noms des officiers d'académie et de l'instruction publique, p. 148.
Wismes (Baron de). Notice sur un coffret de cuir, p. 261.

Y

Yama, Yima et Ymos (Légende relative à), p. 328.
Yves (Saint), évêque de Chartres. Ses lettres, p. 325.

Z

Zeller (Berthold). Projet de publication des dépêches des ambassadeurs florentins en France et des lettres de la reine mère et de Louis XIII relatives à la régence de Marie de Médicis, p. 3.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS INSÉRÉS DANS CE VOLUME.

1175. Bulle du pape Alexandre III, concernant l'abbaye de Valloires, p. 509.
1259. Bulle du pape Alexandre IV, en faveur du monastère de Lérins, p. 407.
1328. Reconnaissance faite par un exécuteur de la haute justice à Prats de Mollo, p. 413.
1357. Traité d'alliance offensive et défensive conclue à Séville entre le roi de Castille et le comte d'Armagnac, p. 55.
1385. Bulle de Clément VII, relative au meurtre de la reine Jeanne, comtesse de Provence, p. 64.
1399. Lettre du seigneur de Rosche La Molère à Étienne de Semur, doyen de Chalon-sur-Saône, p. 69.
1407. Attestation relative à la vente d'une maison sise au Call de Perpignan, p. 424.
1411. Marché pour la confection d'un drap ou tapisserie historiée d'Arras, fait à Perpignan, p. 473.
1414. Marché pour l'administration de

Digitized by Google

l'hôpital des Juifs de Perpignan, p. 415.
1417. Lettre de Durande Féré, abbesse de Montivilliers, aux religieuses de ce monastère, p. 375.
1420. Affranchissement d'une esclave qui doit se marier, p. 416.
—— Extrait du testament de Bérenger Batlle, chevalier, domicilié à Rivesaltes, châtelain et bailli de Salses, p. 418.
—— Affranchissement d'une esclave russe; — Affranchissement d'un enfant âgé de huit jours, fils d'une esclave et d'un messager ou sergent de la cour du bailli de Perpignan, p. 419.
1421. Restitution de dot à une juive dont le mari s'est fait chrétien, p. 420.
1468. Instructions données par le duc de Bourgogne à des émissaires auprès du duc et de la duchesse de Savoie, p. 366.
1469. Relation d'un souper qui a été fait par ceux qui furent envoyés par M. le duc de Bourgogne pour prendre possession pour lui du comté de la Ferrette, p. 78.
1499. Criée et proclamation de la foire de Beauçaire, p. 405.
1514-1522. Dix pièces relatives à la Grosse-Tour de Toulon, p. 439.
1526. Inscription dans laquelle il est question de Jean Bellegambe, p. 469.
1560-1561. Quatre lettres et un brevet de François II et de Charles IX, concernant messire Anthoine Grossi, p. 425.
1591. Procès-verbal de Monsieur le viguier de Marseille, du faict de prodiction et sédition, pour Messieurs les consuls audict Marseille, p. 450.
1593-1594. Règlements des prix des denrées et marchandises et journées de travail, dressés par les États du comtat Venaissin, p. 380.
1669. Taux des vivres des gardes du corps du Roy, en garnison à Melun, p. 75.
1770. Inscription arabe trouvée à Marseille, p. 67.
1792. Rapport de Moreau jeune et Lemounier, sur les objets d'art et meubles existant à Compiègne, et qui pourraient figurer dans le Muséum national, p. 484.
1794-1797. Deux lettres de Kléber, p. 372.

DC2
.R4
6.sér.
t.7
Jan.-June 1878

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
A00005310114 3
Digitized by Google